



HAL
open science

Ville durable : Des concepts aux réalisations, les coulisses d'une fabrique urbaine. Marseille ou l'exemple d'une ville méditerranéenne.

Zoé Hagel

► **To cite this version:**

Zoé Hagel. Ville durable : Des concepts aux réalisations, les coulisses d'une fabrique urbaine. Marseille ou l'exemple d'une ville méditerranéenne.. Géographie. Aix-Marseille Université, 2013. Français. NNT: . tel-00941066

HAL Id: tel-00941066

<https://theses.hal.science/tel-00941066>

Submitted on 3 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de doctorat pour obtenir le grade de docteur en
Aménagement de l'espace, urbanisme

**Ville durable : des concepts aux réalisations, les coulisses
d'une fabrique urbaine**
Marseille ou l'exemple d'une ville méditerranéenne

Zoé HAGEL

13 décembre 2013

Jury

Brigitte BERTONCELLO, Professeur en Aménagement de l'espace et Urbanisme, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional, Université Aix-Marseille, **directrice**

Carole BARTHELEMY, Maître de conférences en Sociologie, Université Aix-Marseille, **co-directrice**

Cyria EMELIANOFF, Professeur en Aménagement de l'espace et Urbanisme, Université du Maine, **rapporteuse**

Sylvie MAZZELLA, Chargée de recherche CNRS, HDR en sociologie

Jean-Paul THIBAUD, Directeur de recherche au CNRS, HDR en Aménagement de l'espace et Urbanisme, **rapporteur**

Jean-Yves TOUSSAINT, Professeur en Aménagement de l'espace et Urbanisme, INSA Lyon



« *Marseille tu verras, c'est la dolce vita système D.* »

Laure L., été 2002

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à Carole BARTHELEMY et Brigitte BERTONCELLO. Il m'est impossible de retranscrire en quelques lignes à quel point leur accompagnement a été précieux, tant sur le plan scientifique que d'un point de vue humain. Je les remercie d'avoir accepté de me suivre dans cette aventure et d'avoir cheminé comme elles l'ont fait à mes côtés, mêlant confiance et exigence dans une bienveillance qui m'a permis de surmonter les moments les plus difficiles.

Je remercie également Jérôme DUBOIS et Hubert MAZUREK, respectivement directeurs du Laboratoire Interdisciplinaire En Urbanisme (LIEU) et du Laboratoire Population Environnement Développement (LPED), de m'avoir accueillie en thèse et d'avoir veillé à ce que celle-ci se déroule dans de bonnes conditions. A ce sujet, je ne peux que remercier Houria LEDGHAM pour son énergie et son aide précieuses.

Mes pensées vont également à toutes les personnes du LPED, qui au quotidien m'ont entourée dans ce parcours, ne serait-ce qu'au cours de repas partagés ou de petits mots échangés. Je les remercie de tous ces agréments et « petits riens » sans lesquels tout cela n'aurait certainement pas pu être.

Je me tourne aussi évidemment vers Benoît ROMEYER, en le remerciant pour tous les échanges que nous avons nourris et qui m'ont beaucoup apporté. Je regrette juste qu'ils n'aient pu être plus nombreux. J'ai hâte de lire sa thèse.

Avec Benoît, je tiens à remercier Anne et Martin avec qui nous avons partagé, à quatre, ce poste de représentant des doctorants au sein du LIEU. Merci d'avoir bien voulu relever le défi de ce fonctionnement tant collaboratif qu'engageant et de l'avoir fait vivre.

L'opportunité que Frédérique HERNANDEZ et Jean-Noël CONSALES m'ont offerte de participer à l'encadrement des diagnostics territoriaux du Master « Urbanisme et Aménagement » de l'IUAR a également contribué à enrichir cette thèse. Je les en remercie vraiment, d'autant plus que leur accueil chaleureux et le fait de m'avoir toujours considérée comme membre de l'équipe à part entière m'ont particulièrement touchée.

Plus ponctuel mais tout aussi sincère, merci à Danièle WICHENE pour sa traduction express et attentionnée du résumé de la thèse en anglais.

Mes remerciements les plus tendres et les plus profonds vont à Cléo, Oscar et Mélusine. Merci d'avoir accepté avec une telle compréhension que « maman travaille » autant. Merci d'avoir transformé le changement de niveau de vie que tout cela sous-entendait en élan de partage et de construction commune. Mais je tiens surtout à les remercier de toutes ces joies et bonheurs qu'ils m'ont apportés et qui m'ont permis de tenir.

Enfin, le registre des remerciements n'est certainement pas le bon, mais à ce niveau les mots me manquent, merci à Gaëtan, pour tout, la vie et le « reste ».

INTRODUCTION 10

I. LA VILLE DURABLE COMME NOTION EXOGENE AU CHAMP DE L'URBANISME... 24

1. Equivocité d'une notion aux rapports ambigus avec la recherche 24

a. Du développement à la ville durable : les soubassements d'une filiation 28

Une approche critique du développement durable 28

Tentation et limites d'une représentation comptable en terme de flux 36

La rencontre d'un cadre flou et d'un objet de recherche contesté 40

Pourquoi la ville est-elle vue comme un enjeu de « durabilité » ? 42

Quand la contextualisation prend le pas sur le modèle 48

b. Ville durable : de quoi parle-t-on ? 50

Lecture chronologique d'une notion née d'acteurs internationaux 51

Ville durable : essais de définition 57

Critiques de la ville durable 65

c. Du durable à l'écologique : penser et tenir ensemble ce que l'on a tendance à séparer 75

L'importance des non humains 75

Quand le lien fait ville, vers la reconnaissance des interdépendances et des interactions 78

De la ville durable aux soutenabilités 80

Vers une posture écologique 84

2. Ville durable et Urbanisme : une rencontre tardive 90

a. Urbanisme 1977-2011 : quand les titres parlent d'eux-mêmes 90

Une revue octogénaire au confluent entre pratiques professionnelles et recherche 91

Méthodologie : une analyse manuelle par tris sélectifs 94

De l'incertitude autour du titre d'urbaniste 95

Du Préfet au philosophe, des interlocuteurs hautement qualifiés 97

De l'aménagement du territoire à la ville, vers une diversification des postures 102

b. La ville durable, l'apparition tardive d'une notion sous influences 105

Développement durable et autres dérivés, des émergences à contretemps 105

La *ville durable*, du modèle au référentiel, ce qu'il faudrait faire ? 109

Ville durable : un nouvel habillage de problématiques déjà posées ? 115

II. ENTRE INJONCTION ET PROJECTION : DUALITES ET TIRAILLEMENTS D'UN OBJET

CONTRAIT 144

Marseille, la <i>durabilité</i> sous le prisme d'une ville-port méditerranéenne	144
Enquête auprès des acteurs publics de l'urbanisme	163
1. Quand l'entretien se fait révélateur	167
a. Du rejet à l'idéal : la co-existence d'une multitude de registres	167
b. Ville durable : un renouvellement urbain « global » entre contexte et lien social.....	170
La valeur contexte, ou l'expérimentation aux dépens du modèle.....	170
Un cadre de vie de qualité... qui laisse la porte ouverte à l'attractivité.....	171
Et l'environnement dans tout ça ?	174
Densité, gestion économe des espaces, déplacements et énergie : un écheveau à l'origine de normes d'actions.....	177
La <i>ville durable</i> : une approche globale multiscalaire	181
Nature, culture et participation : la part ténue des représentations.....	186
2. Ville durable méditerranéenne : du contexte naturel aux pauvretés, l'apparition des modes de vie	189
a. Le climat comme point de départ.....	189
b. Cultures, usages et modes de vie... ..	193
c. Entre contraintes économiques et (dés)organisation, le pragmatisme et l'opportunisme comme fondements de l'action	195
3. Marseille, entre singularités et pauvretés	199
a. Quand enjeux et difficultés se rencontrent, la pauvreté devient centrale.....	199
Mobilité et gestion des déchets au cœur d'une offre de services durable(s).....	200
Du développement économique à la gestion, l'enjeu des financements ?	202
De la difficulté de porter des projets à Marseille.....	204
Enjeux sociaux : entre vivre ensemble et regards condescendants.....	206
De difficiles rapports aux espaces publics.....	207
b. Nature et diversité comme atouts.....	209
Un site exceptionnel et la nature comme cadre de vie.....	209
Des atouts entre singularités et diversités.....	213
4. Ville durable, une notion sans réalisations concrètes ?	217
5. De la mutation langagière au formatage par les outils	223
a. Entre empirisme et politiques publiques.....	223
Le poids des politiques publiques ou la perte de spécificité des urbanistes.....	223
La ville durable, simple mutation langagière ou légitimation d'un environnement international ?.....	226
L'expérience professionnelle comme fondement, le réseau comme principale source d'(in)formation ..	229

b. Quand les procédures et les outils l'emportent sur la notion	233
Incertitudes et grands écarts, des évolutions de pratiques par les marges.....	233
Ecocité ou la <i>ville durable</i> mise en dépendances.....	240

III. ENTRE APPROCHE SENSIBLE ET VECUS : LE CHEMINEMENT EXPLORATOIRE

COMME REGARD SUR LA « DURABILITE » URBAINE..... 270

Le choix d'un terrain aux interfaces	271
De l'« observation intensive » (GRAFMEYER, JOSEPH, 2004, p VII) aux discours, le cheminement piéton comme lien.....	279

1. Les multiples facettes de l'interface..... 296

a. Entre développement urbain et gestion des flux.....	296
A l'articulation de découpages administratifs et projectuels, la rue de Forbin comme charnière	298
Une naissance entre rationalisation des flux portuaires et spéculation immobilière.....	302
Un secteur central connecté	307
b. L'évolution ambivalente d'un territoire ouvrier : entre refuge de populations fragiles et installation de « publics cibles »	312
Une population hétérogène caractérisée par de jeunes enfants évoluant dans des familles en situation de fragilité	313
Des ménages majoritairement à faibles revenus au cœur de disparités importantes	316
Euroméditerranée ou l'intrusion d'une enclave de « moyennisation » dans un secteur encore ouvrier..	319
Un accueil et un renouvellement permanents de populations en secteur locatif privé	322

2. Perceptions des transformations urbaines : une divergence de rapport à l'existant..... 325

3. De la rue Désirée Clary à la rue De Pontevès : le monumental au risque de l'oubli du piéton ... 341

a. L'ambivalence d'un accueil entre « <i>espace de respiration</i> » enserré et espace public en suspens	341
b. L'espace des monumentalités : un paysage dessiné à grandes lignes, des interstices complexes	349
Europrogramme : l'ombre portée de la verticalité	349
Le collège IZZO : la monumentalité horizontale au risque de l'ouverture sur le quartier	352
Le jardin Chevalier Paul ou les difficultés du partage de l'« espace public »	359
c. Le cheminement piéton en monumentalité : des perspectives contrastées qui perturbent la lecture de l'espace	366

4. De la rue De Pontevès à la rue De Forbin : quand les temporalités du projet révèlent l'absence de lien à l'existant..... 370

a.	De la friche à l'îlot fermé, où se situe l'espace de vi(II)e ?	371
	L'îlot M5 : quand le durable pensé par l'objet ségrège.....	371
	La friche : un espace de traces où les porosités vivent	385
b.	Du théâtre de la Minoterie à l'hôpital Desbief : ou comment les déplacements s'opèrent ...	388
	Le théâtre de la Minoterie : quand la singularité de l'existant ne suffit pas.....	388
	L'hôpital Desbief : le traitement des soubresauts ou la complexité de la souplesse.....	399
5.	Au-delà de la rue de Forbin : l'hétérogénéité d'un espace vivant	408
	L'accueil de nuit : une institution, un repère structurant	409
	La mixité fonctionnelle en quelque pas	412
	Le début de la rue d'Hozier, un territoire en suspens.....	421
6.	Entre ségrégation et densification : l'enclave de la rue Massabo.....	430
CONCLUSION		446
BIBLIOGRAPHIE		460
	Ouvrages et articles scientifiques	461
	Etudes, documents opérationnels et chartes	469
	Colloques, séminaires, expositions	470
	Entretiens, articles de journaux, revues et littérature non scientifique	471
	Filmographie	472
ABREVIATIONS		473
	Liste des abréviations employées	474
LISTES DES FIGURES ET TABLEAUX		476
ANNEXES		480
	Détails des populations d'enquête.....	481
	Première population d'enquête – représentations de la <i>ville durable</i>	481
	Deuxième population d'enquête – récits et vécus du secteur d'étude	483
	Grilles d'entretiens.....	484
	Grille type – représentations de la <i>ville durable</i>	484
	Grilles d'entretien – extension de l'opération Euroméditerranée.....	486
	Grilles d'entretien – secteur d'étude	492
	Descriptif des lignes de bus desservant le secteur d'étude	498

Introduction

Apparue dans les années 1990, l'expression de *ville durable* connaît un « succès récent » (FÜZESSERY, ROSEAU, 2010) qui tend à lui donner un caractère omniprésent voire incontournable. Posée en 2011 comme un « idéal » et une « urgence »¹ par la Ministre française de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, l'idée frise même l'injonction, tout en revêtant un caractère à la fois moral et normatif. La politique publique conduite en ce nom affichant comme objectif le fait de « favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville »² (Plan « Ville Durable », présenté en Conseil des ministres le 22 octobre 2008), c'est en outre l'ensemble du champ de l'urbanisme qui semble concerné. Il n'est d'ailleurs pas anodin de constater que la locution apparaît jusque dans les intitulés de formations en la matière : à l'image du Master « Ville durable » un temps proposé par l'université Paris 8 ou de celui dispensé par l'Institut Français d'Urbanisme, dont le titre reprend une version plurielle de l'expression (Master « Villes durables »)³. La création d'un « pôle d'excellence » dédié à la question⁴ dans le cadre du projet du *Grand Paris* traduit, quant à elle, une attente en matière d'innovation et de visibilité internationale sur le sujet, engageant à la fois l'enseignement supérieur, la recherche et le monde des entreprises.

Pourtant, malgré « l'actualité foisonnante des politiques, démarches et instruments » qui s'en réclament et l'« omniprésence » de la locution « dans les discours et pratiques des professionnels de la ville, à l'agenda des élus internationaux, nationaux et locaux »⁵, « l'expression « ville durable » reste confuse » (FÜZESSERY, ROSEAU, 2010). Son avènement paraît à ce titre relever de ce que Alain BOURDIN (2010) considère comme le « triomphe des concepts flous » qui, bien qu'ils permettent une « communication par

¹ Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, alors Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, introduction du colloque *Faire la Ville durable. Inventer une nouvelle urbanité*, Marne-la-Vallée, 20 janvier 2011.

² <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-d-actions-Ville-durable.html> dernière consultation le 1er juillet 2013.

³ <http://www.univ-mlv.fr/formations/loffre-de-formations-upemlv/les-masters/domaine-sciences-humaines-et-sociales/mention-urbanisme-amenagements-et-transports/master-villes-durables/> dernière consultation le 2 septembre 2013.

⁴ http://projets.epa-marnelavallee.fr/projects_fre/Nos-grands-projets/Le-Cluster-Descartes/Le-Cluster-Descartes-pole-d-excellence-de-la-ville-durable dernière consultation le 2 septembre 2013.

⁵ Citation extraite des constats sur lesquels se fonde le groupement constitué de chercheurs et professionnels « de l'étude environnementale/urbaine » établi en 2012 autour du projet de recherche « les impensés socio-démocratiques de la ville durable », http://www.habiter-durable.net/?page_id=104 dernière consultation le 2 septembre 2013.

ajustements successifs », n'en rendent pas moins « facile l'affirmation péremptoire et difficile la construction d'un raisonnement circonstancié » (2010, p21). La notion paraît dès lors susceptible d'abriter des représentations, des connaissances et des imaginaires disparates dont les objectifs peuvent différer voire diverger, sans que cela soit forcément interrogé, tandis que les implicites attachés à son propos acquièrent un statut d'« allants de soi »⁶ qui n'est pas sans poser de problème. Le groupement, constitué de professionnels et de scientifiques, autour du projet de recherche relatif aux « impensés socio-démocratiques de la ville durable »⁷ y voit d'ailleurs un état de fait enrayant « sa portée au changement »⁶. D'autre part, loin d'être acceptée comme une évidence, la pertinence même de l'idée et les possibilités d'existence des réalités auxquelles elle est censée aboutir, font l'objet de contestations au sein du champ de l'urbanisme qui s'en trouvent potentiellement occultées. Or, pour François ASCHER, grand prix de l'urbanisme 2009, « la ville ne doit pas être durable » (dans MONGIN 2008, p90) et elle ne l'est pas, « par définition » (ASCHER 2009). Alain BOURDIN pose, quant à lui, « le développement durable contre la ville durable » (2009, p137) et attire l'attention sur « les dangers » (2009, p140) de cette dernière. Le peu de structuration des approches critiques (ce dont témoigne la date récente (2012) de la constitution du groupement « les impensés socio-démocratiques de la ville durable » préalablement cité) renforce enfin la faiblesse apparente de cette mise en discussion.

L'influence et la portée de l'idée de *ville durable* semblent, à cette aune, incertaines et difficilement tangibles. Entre impératif et objet flou à la fois répandu et litigieux, la notion pose donc question quant aux réalités qu'elle recouvre. C'est dans ce contexte que nous avons cherché à comprendre ce qui, en dehors du rôle de « mot d'ordre »⁶ et de justification à l'action qui semble lui incomber, se joue derrière la mobilisation de la locution dans le champ de l'urbanisme.

Cette question nous intéressait d'autant plus que la notion est souvent présentée, à l'image des écrits de Vincent BEAL (2009, 2010), comme l'expression de politiques environnementales appliquées au domaine de l'urbain. Or, établies comme telles, les problématiques soulevées par la « *ville durable* » aboutissent fréquemment à opposer

⁶ *Ibid*, questionnements du groupe « les impensés de la ville durable », http://www.habiter-durable.net/?page_id=106 dernière consultation le 2 septembre 2013.

⁷ Le groupement réalisé autour du projet « les impensés de la ville durable » réunit des chercheurs de nombreux laboratoires : UMR Triangle (CNRS - Ecole Normale Supérieure de Lyon), UMR PACTE (CNRS - Université Joseph Fourier, Grenoble), UMR ART-Dev (CNRS - Université de Montpellier III), UMR LAVUE (CNRS - Université de Paris Ouest Nanterre - La Défense - Université Paris 8 Saint-Denis Vincennes), Ecole d'Architecture de Montpellier, Lab'Urba (Institut d'Urbanisme de Paris - Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne), Centre Marx Weber (Université Jean Monnet, Saint-Etienne), UMR CERAPS (CNRS - Université de Lille 2), UMR ESO (CNRS - Université Rennes 2).

environnement et social, dans une dialectique disjonctive qui nous semble avaliser, sans en mesurer les tenants et les aboutissants, ni en expliciter les fondements ou la portée, une forme d'environnementalisme particulière qualifiée par Ramachandra GUHA et Juan MARTINEZ-ALIER (2012) d'« environnementalisme des riches ». Ce faisant, les auteurs qui, à l'image de François ASCHER (2009), estiment qu'en matière de *ville durable*, « trop souvent, le souci de l'environnement prend la place du social » (ASCHER 2009), compliquent la reconnaissance de modèles de pensée et d'approches qui permettraient de réintégrer aux raisonnements et aux modes de décision, les personnes concernées dont ils se préoccupent. En évacuant la question de ce « *sur quoi, sur qui* porte l'écologie » (HACHE 2012, p13), ils renforcent ainsi involontairement les positions qu'ils dénoncent. Ceci explique que nous ayons, pour notre part, pris le parti d'aborder l'expression de « *ville durable* » comme un ensemble d'idées et de principes qui se veut interférer sur la fabrique urbaine et dont nous souhaitons préciser les effets, dans une perspective critique.

Notre objectif était, dans ce cadre, d'étudier ce dont les acteurs de l'urbanisme disposent pour penser la *ville durable*, afin de comprendre de quoi ils s'emparent en ce nom, ce qui supposait d'analyser les modalités d'émergence et d'expression de la notion dans le champ. Nous souhaitons mettre ces éléments en regard des conséquences tant matérielles que socio-spatiales mais aussi sensibles et vécues des productions effectivement réalisées. Ce faisant nous cherchions à sonder tout à la fois les fins, les moyens comme les valeurs engagées et les résultats produits sous l'égide de la *ville durable*. Nous postulions notamment d'une heuristique résidant dans l'examen simultané et sur un même plan des approches théoriques et scientifiques, des représentations et modes de faire des acteurs comme de leurs conséquences. La mise en dialogue de l'ensemble nous semblait en outre garantir de pouvoir aborder la portée de la notion et les éventuelles évolutions qu'elle engendre, sans les dissocier de *ce/ceux* qu'elles permettent de prendre en compte, aux détriments de *qui/quoi*. L'objectif était en ce sens de lever certains implicites à la lumière de leurs effets, éclairant ainsi les choix qu'ils engageaient de manière fermée et ceux que leur explicitation permettaient de réouvrir.

L'élaboration de notre travail a ensuite reposé sur plusieurs hypothèses dont la plupart ont trait à l'origine de la locution et découlent du regard critique que nous portons sur l'expression de *développement durable*.

Le contexte dans lequel une notion émerge nous semble en effet déterminant, en ce qu'il établit des cadres et des présupposés qui concourent à orienter les évolutions et déroulements ultérieurs de l'idée à laquelle ils contribuent à donner naissance. Si le champ embrassé peut par la suite être élargi, le contexte d'émergence nous semble tracer des

ornières dont il est difficile de s'extraire, à moins de parvenir à les expliciter et ainsi à les mettre à distance, voire à les contourner.

Partant de là, la filiation de la notion de *ville durable* avec le *développement durable* nous paraissait obérer les questionnements et les modes de faire urbanistiques d'une certaine forme d'économisme.

La représentation largement répandue du *développement durable* au moyen de trois sphères sécantes, nous semblait, quant à elle, favoriser une pensée réductrice et disjonctive de l'idée de *ville durable*, privilégiant dès lors les approches quantitatives aux dépens d'analyses dynamiques des processus en jeux et d'une attention portée aux liens et aux interactions.

L'émergence de la notion mère sous l'égide d'institutions et de modèles de pensée internationaux nous paraissait enfin poser cette échelle, si ce n'est comme objectif premier, du moins comme référentiel des normes d'actions et des modes d'organisation en la matière. Par conséquent et à l'instar du constat dressé par Pierre LEFEVRE (2008), nous faisons l'hypothèse que le quotidien était une dimension a priori secondaire dans les cadres véhiculés par l'idée de *ville durable*, rendant par là même difficile l'intégration du vivant, qu'il soit *humain* ou *non humain*, dans la fabrique de la ville.

Pour finir, le caractère flou de l'expression « *ville durable* » laissait, de notre point de vue, augurer de difficultés à se saisir de la notion sous-jacente, tout en offrant en contrepartie une certaine latitude à ses traductions. Dès lors, l'idée de *ville durable* nous semblait conduire à une multitude d'arrangements significatifs. Les achoppements ou opportunités induits en son nom renseignent en effet, selon nous, sur les conditions de la fabrique urbaine contemporaine : ses aspirations comme ses enjeux, ses contraintes et ses priorités effectives mais aussi et peut-être surtout ses germes de changement potentiels.

Cette dernière hypothèse nous a paru requérir une démarche ouverte sur une forme d'*empirisme* (SCHWARTZ 1993), modérant ainsi les hypothèses précédentes en leur conférant un rôle de moteurs initiateurs de notre recherche. Celles-ci ont notamment concouru aux choix structurants effectués quant à la définition de l'objet particulier sur lequel notre travail allait se porter.

Le premier consiste à retenir une ville du Sud de l'Europe comme cas d'études. Alors que les modèles de *villes durables* sont couramment puisés dans les pays du nord, nous avons souhaité investir une ville méditerranéenne comme terrain d'investigation et ce pour plusieurs raisons, qui renvoient pour l'essentiel aux caractéristiques des villes méditerranéennes telles que les décrivent Marcel RONCAYOLO (2009) et Edgar MORIN (1999).

A travers « la singularité » d'être « plus ou moins une ville-campagne » (RONCAYOLO 2009, p 39), la ville méditerranéenne paraît en effet propice à un élargissement des cadres de réflexion et d'action aux grands territoires, ce que Laurent THERY (2008), grand prix de l'urbanisme 2010, pose comme nécessaire à une fabrique urbaine en quête de « durabilité ».

Dans un registre analogue, David MANGIN (2008), grand prix de l'urbanisme 2008, estime que la *ville durable* implique de repenser la question des échelles. Or, c'est précisément « l'art de manier les échelles qui a été à l'origine des grandes villes méditerranéennes » (RONCAYOLO, 2009, p39). La méditerranéité semble, à ce titre encore, s'avérer riche d'enseignements potentiels.

Le rôle paradoxalement ordonnateur des déséquilibres, notamment dans les formes de territorialités développées (RONCAYOLO 2009), est ensuite selon nous à même de favoriser les renversements conceptuels que plusieurs auteurs (MAGNAGHI 2003, YANNARELLA et LEVINE dans MAGNAGHI 2003, BOURDIN 2010) considèrent comme essentiels pour parvenir à relever les défis contemporains posés à la ville.

S'ajoute à cela que « la ville méditerranéenne est toujours la ville de « quelqu'un au pluriel », mais à condition que les cultures se croisent réellement » (RONCAYOLO 2009, p40). S'inscrire dans un tel cadre urbain, permet ainsi d'aborder la « durabilité » à travers la question de l'altérité, ce qui nous semble fondamental. Une telle posture oblige à dépasser des raisonnements d'ordre technique et à intégrer le vivant, particulièrement l'habitant et ses pratiques, dans la ville, l'« essence profane de la Méditerranée » (MORIN 1999, p46) venant renforcer cet impératif.

Le texte d'Edgar MORIN, *Penser la Méditerranée et méditerranéiser la pensée* (1999), suggère enfin que l'étude d'une ville méditerranéenne suppose un cadre de pensée complexe, répondant ainsi à l'approche conceptuelle que nous souhaitons adopter. L'auteur montre ce faisant l'intérêt qu'il peut exister à prendre des distances par rapport aux modèles nordiques. Après avoir souligné combien « la pensée disjonctive et la pensée réductrice » s'avèrent « incapables de relever le défi des problèmes planétaires » (1999, p46) auxquels la notion de *ville durable* est, au moins dans les discours, supposée répondre, il attribue en effet au « nord » le fait d'avoir « hyper-développé » ce type de cadre conceptuel et cognitif également versé vers une lecture « quantitative » du monde (MORIN 1999, p46). Ainsi selon Edgar MORIN, la « pensée du nord anglo-saxon est faite pour aménager, traiter la prose de la vie, les problèmes d'organisation techniques, pratiques, quantifiables » (1999, p46). Efficace d'un point de vue performatif, elle peut *in fine* s'avérer limitée : « la prose fait survivre alors que la poésie est vivre » (1999, p46). Une dimension sensible, animée et vécue paraît ainsi manquer. Rapportée à un enjeu de « durabilité », cette absence nous semble problématique.

En dehors des potentialités offertes par les caractéristiques intrinsèques aux villes

méditerranéennes, la singularité de la dynamique internationale initiée autour de la Méditerranée au sujet du *développement durable* nous semblait également signifiante. Celle-ci s'est notamment concrétisée par une « conférence euro-méditerranéenne des villes durables » organisée à Séville en 1999, à l'issue de laquelle fut rédigée une déclaration commune demandant la reconnaissance de spécificités méditerranéennes en matière de « durabilité » et l'ouverture des réflexions aux deux rives de la Méditerranée. Nous souhaitons dès lors, étudier ce que l'existence de telles revendications pouvait donner à voir de la portée de la notion de *ville durable* dans le champ de la fabrique urbaine.

Notre choix s'est dans ce cadre arrêté sur la ville de Marseille.

La cité phocéenne a en effet été membre du comité directeur de la conférence de Séville. L'extension de son opération urbaine phare, Euroméditerranée est, de plus, présentée par les autorités qui la portent comme « laboratoire de la ville durable méditerranéenne ». A ce titre, les institutions locales marseillaises paraissent s'inscrire de manière active dans un mouvement d'affirmation de l'existence de spécificités méditerranéennes en matière de « durabilité » urbaine et chercher dans le même temps à s'immiscer comme référence en la matière, laissant ainsi sous-entendre des modifications intentionnelles dans les modes de faire. Le projet correspondant, proposé par « François Leclercq Architectes Urbanistes, Rémy Marciano Architectes, Jacques Sbriglio Architectes, SETEC, Agence TER – Olivier Philippe Paysagistes » dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée, a en outre été labellisé « écocité » en 2009. Il relève ainsi de la notion de *ville durable* telle qu'elle est interprétée dans les politiques publiques conduites en ce nom au niveau national. « Action » du *Plan Ville durable*, la démarche « écocité » se situe, dans ce cadre, « à l'échelle de la ville »⁸, se différenciant en cela de l'appel à projets écoquartiers. Elle a également pour particularité d'être ouverte aux agglomérations de plus de cent mille habitants affichant un objectif de croissance démographique marqué. La procédure a de plus été conçue dès son lancement sur un horizon de moyen terme découpé en trois phases : appel à projets et sélection des lauréats, accompagnement des collectivités nommées dans la traduction technique et financière des projets puis contractualisation avant la phase de mise en œuvre. Ce dernier stade offrait notamment la possibilité d'obtenir des financements alloués au programme « Ville de demain », volet urbain du *Plan Investissement d'Avenir* décrété au titre du Grand Emprunt (plan de relance successif à la crise économique de 2008).

Les raisons de notre choix ne reposent cependant pas uniquement sur ces dimensions institutionnelles et projectuelles. Ainsi, « Marseille est avec Naples l'une des dernières villes

⁸ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-d-actions-Ville-durable.html> consulté le 8 juillet 2013.

de la Méditerranée ayant conservé ses quartiers populaires en centre-ville » (PERALDI 2009). Loin d'être anodine, cette singularité nous semble particulièrement intéressante en ce qu'elle place les questionnements relatifs à la fabrique urbaine sous le signe des coexistences et rend les dimensions sociales incontournables, permettant ainsi d'étudier l'influence des référentiels de la *ville durable* dans ce domaine.

Marseille est ensuite établie dans un site particulier. Encerclé de collines, ouvert sur la mer, son territoire communal est en partie constitué de grands éléments de paysages structurants dont la création en avril 2012 du parc national des Calanques témoigne du caractère exceptionnel, d'autant plus dans les limites administratives d'une ville de cette envergure. A l'opposé et presque paradoxalement, la cité phocéenne possède l'image d'une ville minérale au sein de laquelle la végétation est peu présente. Des travaux pluridisciplinaires récents (BARTHELEMY et al. 2011) viennent révéler l'envers de ce décor, tout en posant les bases des enjeux attendants. Ils viennent notamment complexifier la lecture des dynamiques de différenciations socio-spatiales à l'œuvre dans la ville. Montrant l'importance du « vert » privé à Marseille, ils en soulignent l'absence dans les espaces publics. La cité phocéenne pose ainsi la question du partage des natures en ville, comme de leur participation et/ou intégration à la fabrique et aux fonctionnements urbains, à différentes échelles. Elle nous semble à cette aune interroger la notion de *ville durable* à travers des enjeux environnementaux dont la formulation vient compléter, tout en étant proche, celle qui pourrait en être faite d'un point de vue social.

Nous avons enfin choisi Marseille en réaction à l'ambivalence et à l'ambiguïté des imaginaires à travers lesquels la ville est généralement lue et que les récents faits-divers entretiennent : « la cité phocéenne a toujours occupé une place à part dans l'imaginaire national, prompt à assimiler – si l'on peut dire ! – l'immigration et l'insécurité, l'étranger et *Borsalino* » (TEMIME 1985, p37). La complexité en jeu derrière ces mécanismes simplificateurs nous semble pourtant avoir quelque chose à dire sur la « durabilité » urbaine, déjouant les clichés qui peuvent être véhiculés. Cela renvoie notamment, mais pas uniquement, à la richesse que constitue la diversité d'origines de ses habitants, aux sociabilités et solidarités particulières qui se sont mises en place, ou encore aux « relations profondes et complexes qui unissent les marseillais à leurs natures » procédant « d'une géographie de l'intime et du sensible fondée sur l'attachement à un lieu » (BARTHELEMY et al. 2011, p42). Notre propos se rapproche en cela de celui de Christine BRETON, conservatrice honoraire du patrimoine, docteur en histoire, ayant eu en charge la conservation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine des quartiers populaires du nord de Marseille concernés par le Grand Projet Urbain lancé en 1995. Pour Christine BRETON

(2013)⁹ donc, « on est dans une méconnaissance, dans une inculture absolue de l'urbanité de ces quartiers ». En ce sens « c'est nous qui avons des problèmes » et ceci se traduit notamment par le fait qu'« on ne voit pas la richesse de la ville ». La conservatrice va même jusqu'à inverser le regard et considérer que c'est au nord, dans les quartiers populaires, que se trouve « la ville en train de se faire, la ville en train de s'inventer ». Nous n'irons pas jusqu'à ce renversement symétrique radical de position. Mais nous partageons cette perception de la richesse urbaine marseillaise. La cité phocéenne nous semble à cette aune permettre d'interroger la notion de *ville durable*, non pas uniquement par ses faiblesses et ses fragilités, mais également par les ressources propres dont elle dispose et qui ont aussi à voir avec la pauvreté de la ville.

Notre deuxième option de recherche réside dans le fait de ne pas aborder la *ville durable* à travers l'examen d'objets extraordinaires produits en ce nom (tels les écoquartiers). Souhaitant étudier la portée générale de la notion sur les modes de concevoir et de faire la ville, nous avons choisi de nous intéresser à la fabrique de la *ville durable* « ordinaire », celle qui concerne la majorité des tissus urbains et qui parle de la réinterprétation de l'existant et des savoirs pratiques dans leur ensemble.

Le caractère à la fois descriptif et exploratoire de notre démarche ainsi élaborée, nous semblait dès lors appeler une construction méthodologique par « bricolages » successifs. La méthodologie que nous avons choisi de développer et dont nous allons à présent rendre compte, plonge donc ses racines dans le sujet et les objectifs de recherche tels qu'ils étaient initialement posés tandis que l'architecture de ses branches s'est déployée au fil des résultats et des questions issus de nos observations et phases d'enquête successives.

Souhaitant en premier lieu étudier la manière dont la notion de *ville durable* a émergé, nous avons, pour ce faire, conduit un travail en deux temps : général tout d'abord, interrogeant les raisons et les conditions de la rencontre entre l'idée de *développement durable* et l'objet « ville », puis centré sur les modes d'apparition et de traitement de l'expression dans la sphère urbanistique. Il nous intéressait dans les deux cas de comprendre qui introduit et porte l'idée, à partir de quels objets, selon quelles problématiques et avec quel(s) angle(s) d'approche. La méthode employée, essentiellement

⁹ Ces extraits sont issus d'un entretien avec Christine BRETON réalisé par Benoît GILLES le 6 juillet 2013 pour Marsactu, quotidien marseillais d'information en ligne. <http://www.marsactu.fr/societe/il-y-a-une-meconnaissance-absolue-de-lurbanite-des-quartiers-nord-31612.html> dernière consultation le 30 juillet 2013.

bibliographique à ce niveau, a été complétée par des recherches documentaires et des investigations menées sur les sites Internet des institutions concernées.

A travers l'étude des productions scientifiques nous cherchions à cerner la place occupée par l'idée de *ville durable* dans les concepts urbanistiques et à rendre compte des principaux positionnements auxquels elle donne lieu. Nous avons à cet effet privilégié les ouvrages présentant une réflexion générale sur la fabrique de la ville ou sur le projet urbain. Il s'agissait en outre de donner corps à l'expression en explorant les définitions théoriques qui peuvent en être proposées. Les caractéristiques de la notion (de son émergence comme de ses modes de construction et de diffusion) nous ont en revanche conduits à ne pas dissocier totalement les sphères scientifiques et professionnelles à ce niveau.

Afin d'approfondir notre compréhension des modalités d'émergence de la notion et de ses conséquences dans le champ de l'urbanisme, nous nous sommes ensuite penchées sur le traitement dont le sujet faisait l'objet dans la presse professionnelle, initiant ainsi un pas vers son expression opérationnelle. Nos premières investigations ont rapidement soulevé des questionnements quant à l'évolution sémantique observée autour du glissement allant de la *ville écologique* vers la *ville durable*. Intriguées par les implicites que recouvrait inévitablement ce changement de terminologie, nous avons décidé d'étudier l'intégralité des titres et auteurs des articles de la revue *Urbanisme* de 1977 à juin 2011. Notre objectif était de contextualiser la manière dont la notion de *ville durable* a émergé dans la presse spécialisée et de comprendre, à travers la place qu'elle y a ensuite occupée, son positionnement par rapport aux questionnements et enjeux du champ dans lequel elle est venue s'insérer. Nous cherchions conjointement à étudier les évolutions que l'apparition et la mobilisation de l'idée avaient éventuellement engendrées, que ce soit dans les objets traités, les acteurs amenés à s'exprimer, les angles d'approches adoptés... Notre choix s'est porté sur la revue *Urbanisme* du fait de sa longévité (la revue a été créée en 1932) et de sa position d'interface et/ou de relais entre les acteurs professionnels et le monde de la recherche. Pour pallier les critiques parfois adressées à cette publication quant à un éventuel manque d'opérationnalité, nous avons suivi pendant un an, la newsletter électronique quotidienne du Moniteur, nous tenant ainsi informée du traitement contemporain et des actualités de la question. Cette veille nous a permis de relativiser et de mieux saisir la portée de la recherche effectuée.

Dans un deuxième temps et dans la suite logique de notre démarche, nous nous sommes tournées vers les acteurs de la fabrique urbaine afin de comprendre comment les éléments précédemment mis en évidence étaient repris ou non, traduits, réinterprétés, complétés voire détournés. Nous avons, dans cette optique, mis en place une méthode par entretiens qualitatifs semi-directifs auprès de représentants d'institutions publiques en

charge de l'urbanisme à Marseille. Nous cherchions en effet à approcher les maîtres d'ouvrage, instigateurs ou commanditaires potentiels de la *ville durable*, dans l'objectif d'étudier les représentations qu'ils se faisaient de la notion, afin de saisir et d'analyser ce qui fonde leurs actions dans ce domaine. Questionnant leurs modes d'information et de formation sur le sujet, nous désirions comprendre la manière dont les connaissances, références et éléments de doctrine en la matière circulent.

La passation de ces entretiens constituait également l'occasion de poursuivre nos investigations quant aux modalités d'émergence de la notion et à ses conséquences. Nous avons, pour ce faire, interrogé les personnes rencontrées sur la manière dont l'idée de *ville durable* était apparue dans leur exercice professionnel ainsi que sur son éventuelle influence sur leurs pratiques et sur les compétences potentiellement à acquérir pour parvenir à son élaboration et à sa mise en œuvre.

Suite à cette approche générale, nous avons abordé l'exemple de la ville de Marseille, de ses atouts, de ses difficultés mais aussi de ses enjeux en matière de *ville durable*. Nous souhaitions ainsi réinterroger la notion à travers sa déclinaison au niveau d'un cas concret et familier pour nos interlocuteurs. Les redondances, divergences, explicitations ou compléments éventuellement introduits, nous semblaient en effet permettre de préciser leurs représentations et de commencer à esquisser les conditions de leurs mises en œuvre.

A une échelle intermédiaire, les acteurs rencontrés ont, au fil de nos demandes, déployé ce que recouvrent, pour eux, les spécificités méditerranéennes relatives à la « durabilité » urbaine et les conséquences que celles-ci peuvent avoir sur les façons d'appréhender la ville et sa fabrique.

Du proche au générique, les différents registres abordés permettaient ainsi de tester la robustesse et la plasticité des représentations que nos interlocuteurs se faisaient de la *ville durable*, renseignant par là même sur la portée de la notion.

Nous demandions enfin aux personnes rencontrées de nous citer, de manière générale et plus précisément dans le cas particulier de la cité phocéenne, des exemples de réalisations concrètes relevant, selon elles, de la *ville durable*. Nous cherchions tout à la fois à commencer à étudier les matérialités auxquelles la notion pouvait donner lieu, à analyser ce qui fait référence en la matière, mais aussi à procéder, pour ce qui concerne la ville de Marseille, à la présélection de terrains d'études potentiels. La notion restant, pour l'essentiel de nos interlocuteurs, encore non concrétisée, le choix d'un secteur d'investigation s'est avéré délicat.

Nous avons dans ce contexte pris le parti d'analyser une fraction de l'opération Euroméditerranée, quelques-uns des acteurs interrogés s'y étant notamment référé. L'extension récente du projet, pourtant explicitement rattachée à la notion de *ville durable*,

étant encore dans une phase d'études amont, nous n'avons pu la retenir comme objet de recherche. Pour autant, l'établissement public d'aménagement revendique la parenté de son action avec le *développement durable* sur l'ensemble de son périmètre. Même si ce discours s'appuie sur « la diffusion d'une démarche reconstituée » tentant « de valoriser les aspects du projet qui peuvent *a posteriori* être perçus comme tenants de cette nouvelle doctrine » (BERTONCELLO, DUBOIS, 2010 p 205), analyser l'opération Euroméditerranée permettait ainsi de porter le regard sur les effets concrets de principes d'action et d'objectifs présentés comme concourant à la « durabilité » urbaine. L'établissement public d'aménagement centre notamment son argumentation sur l'idée de « faire la ville sur la ville », rhétorique en cohérence avec notre volonté d'étudier la *ville durable* « ordinaire ».

Nous avons dans ce cadre cherché à observer un secteur qui contienne des formes ou des objets urbains constituant, au moins de façon partielle, une traduction possible des représentations que les acteurs rencontrés se faisaient de la *ville durable*.

Nous souhaitons de surcroît étudier un territoire en cours de mutation afin de pouvoir placer notre analyse dans une perspective diachronique et aborder le projet comme un processus, interrogeant ainsi ses étapes successives tout autant que les productions finales auxquelles il aboutit.

Après une phase de réflexion et de déambulations urbaines, notre choix s'est arrêté sur un petit périmètre autour des rues d'Hozier et Massabo, dans le deuxième arrondissement de Marseille, en arrière du quartier d'affaires de la Joliette. Dans le sillage laissé par l'héritage de l'école de Chicago, nous avons décidé d'étudier la complexité à travers une analyse poussée de la localité (GRAFMEYER, JOSEPH, 2004), ce qui explique le caractère sciemment restreint de notre secteur d'investigation. L'objectif était de pouvoir explorer en profondeur les liens entre les différents éléments constituant les aménagements et d'étudier les interactions et les interdépendances qui se jouent dans le fonctionnement du territoire observé. L'enjeu consistait à comprendre de manière relativement fine les conséquences des transformations réalisées, en laissant notamment une part à l'expression de leurs influences sur les rapports des habitants (et des personnes faisant une expérience quotidienne du secteur) à leur quartier.

Nous avons dans cette optique, développé une double approche. Celle-ci repose tout d'abord sur un cheminement exploratoire. Empruntant à la fois aux travaux de Jean-François AUGOYARD (2010) et Jean-Paul THIBAUD (2010), nous avons procédé à une analyse sensible des aménagements, introduisant les perceptions et « le corps habitant dans les sensations urbaines » (THIBAUD 2010, p199) à travers un mode d'expression globalisant et non disjonctif : le cheminement piéton (AUGOYARD 2010). Notre objectif était ce faisant d'« observer attentivement les évolutions en cours mais également de porter un regard critique sur leurs effets et leurs implications » (THIBAUD 2010, p207).

Chacune de nos visites de terrain a également été l'occasion de porter attention aux pratiques effectives des espaces. Mais l'observation n'étant pas « autosuffisante » (SCHWARTZ 1993, p283), nous avons conduit des entretiens qualitatifs semi-directifs auprès de représentants d'association de quartier, de commerçants et de professionnels dont le siège de l'activité se situe sur notre secteur d'étude. Nous avons également recueilli la parole de plusieurs habitants au cours d'évènements collectifs auxquels nous participions ou lors de brefs échanges dans les espaces publics. C'est ainsi que nous avons eu accès à la « valeur informative et cognitive » des « choses-dites » (SCHWARTZ 1993, p283), complétant en cela notre approche du vécu quotidien.

Demeurait toutefois la limite de l'intentionnalité des modes de faire, les aménagements étudiés n'étant pas placés sous le signe de la *ville durable* depuis leurs origines. Il nous a dès lors paru essentiel d'opérer un retour sur les pratiques professionnelles en interrogeant des acteurs institutionnels en charge de l'extension de l'opération Euroméditerranée et donc à ce titre de l'élaboration du « laboratoire de la ville durable méditerranéenne ». Nous nous intéressons dans ce cadre aux modifications de pratiques éventuellement perçues autour de ce projet. Celles-ci nous semblaient en effet permettre une mise en perspective des résultats obtenus au niveau de l'analyse de notre secteur d'étude, à l'aune de modes de faire clairement revendiqués comme appartenant au registre de la *ville durable*.

Notre démarche s'est ainsi structurée autour d'une approche essentiellement inductive, en adaptation aux réalités observées, telles qu'elles nous sont apparues et non comme nous aurions pu les (pré)concevoir. Nous nous proposons d'en rendre compte en trois temps.

Nous resterons en premier lieu au niveau des écrits, en amont des pratiques. Nous commencerons par dépeindre l'arrière-plan et les origines de la locution de *ville durable* en étudiant ce que recouvre la rencontre de l'objet ville et de la « notion mère » de *développement durable*. Une lecture chronologique de l'apparition de l'expression en elle-même donnera ensuite un aperçu de la manière dont cette conjonction s'est produite. Une fois cerné ce qui constitue son contexte d'émergence, nous préciserons le contenu de la notion de *ville durable* par le biais d'une approche orientée des définitions qui en sont proposées mais aussi des principales critiques auxquelles elle donne lieu. En regard du cadre ainsi dressé, nous expliciterons notre posture scientifique à travers la présentation des bases théoriques sur lesquelles elle s'appuie. Nous consacrerons enfin un temps particulier à l'analyse des modalités d'apparition et de traitement de la *ville durable* dans la presse professionnelle, à la lumière de l'évolution des titres et auteurs des articles de la revue *Urbanisme* sur trente-cinq années de publication.

La deuxième partie de notre exposé s'articulera autour des discours et des représentations des acteurs institutionnels en charge de l'urbanisme au niveau local et, dans le cas précis, de la ville de Marseille. Nous préciserons tout d'abord en quoi la cité phocéenne interroge, selon nous, la notion de *ville durable* avant de détailler notre méthodologie d'enquête, présentant ainsi le type de matériaux dont les résultats obtenus sont issus. Ces derniers seront exposés selon une échelle de généralité décroissante : partant des représentations que les acteurs portent de la notion de *ville durable* au sens large avant de descendre vers ce que recouvrent, pour eux, les spécificités méditerranéennes et les caractéristiques de Marseille en la matière. Nous opérerons enfin un glissement vers les pratiques, en interrogeant notamment l'influence de la démarche « écocité » (incluse au Plan « Ville Durable ») sur les modes de faire.

Un troisième et dernier temps sera consacré à l'échelle fine des productions concrètes et de leurs effets, introduisant les aménagements dans leur dimension matérielle, sensible et vécue. Nous commencerons par exposer les raisons ayant présidé aux choix de notre terrain d'investigation avant de spécifier la méthodologie avec laquelle nous avons procédé à son étude. Nous caractériserons ensuite le territoire en question afin de contextualiser les résultats obtenus. Leur analyse s'organisera, quant à elle, autour d'une reconstitution séquentielle et détaillée d'un cheminement exploratoire mêlant une approche sensible des *expériences urbaines* (PECQUEUX 2012) engendrées par les aménagements réalisés, au vécu de ceux qui les expérimentent au quotidien.

I. La ville durable comme notion exogène au champ de l'urbanisme

A travers le présent travail de thèse, nous cherchons à comprendre comment s'élaborent et à quoi aboutissent les productions de connaissances, savoir-faire et actions autour de la notion de *ville durable*. Nous nous plaçons ainsi, au moins pour partie, dans la perspective de ce que Alain BOURDIN considère comme l'une des énigmes posées à l'heure actuelle à l'urbanisme, à savoir : « Comment se structure la connaissance qui sert de substrat à l'action ? » (2010, p 83). L'objectif est également de saisir en quoi et comment, la manière dont la notion de *ville durable* est interprétée contribue, ou non, à franchir une étape vers le renouvellement des savoirs et la rupture intra et interdisciplinaire que des auteurs comme Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND (2010) estiment indispensables compte tenu des enjeux contemporains adressés à la fabrique de la ville.

Afin de poser les fondements de notre propos, nous nous proposons, dans un premier temps, de rendre compte de la façon dont cette notion émerge dans le champ conceptuel de l'urbanisme et d'étudier les apports des recherches académiques tant dans la définition de ce que pourrait être son contenu que dans son approche critique. Nous expliciterons, aux regards de ces éléments, notre posture théorique et scientifique afin de situer notre propos et de caractériser, dans notre rapport au monde et plus spécifiquement ici à l'urbanisme, ce qui influence et structure notre travail de recherche. Dans un second temps, nous nous pencherons sur la manière dont la littérature professionnelle s'empare du sujet et ce que cela traduit tant sur la notion de *ville durable* que sur l'activité urbanistique en elle-même : problématiques traitées, acteurs impliqués, points de vues privilégiés, contraintes...

Ces incursions dans le domaine académique et la presse professionnelle contribuent à dépeindre le contexte dans lequel les réflexions et les actions relatives à la *ville durable* se déroulent. Elles donnent également un aperçu des ressources, autres que celles de l'expérience, mobilisables en la matière.

1. Equivoque d'une notion aux rapports ambigus avec la recherche

Avant d'entrer plus spécifiquement dans ce qui se rapporte à la notion de *ville durable*, nous souhaitons poser l'un des cadres de pensée qui apparaît fondamental dans l'appréhension de la ville, que ce soit dans la compréhension de son fonctionnement ou dans sa fabrique, à savoir celui de la complexité.

Alberto MAGNAGHI, définit d'ailleurs la ville comme un « événement complexe » (2003, p18). Le terme d'événement conduit à entendre la ville comme traduction ponctuelle

de processus plus larges et engage de manière intriquée une dimension temporelle, faisant de la ville un objet à la fois spatial et temporel, ce que soulignent les travaux de Jean-François AUGOYARD (2010). La complexité dont il est question ne se résume dès lors pas aux aspects matériels ou physiques. Elle déborde les caractéristiques intrinsèques de l'artefact à un temps t pour entraîner avec elle les processus qui engendrent la ville, et ce à différentes échelles.

Inspirés par les théories d'Edgar MORIN, Jean-Yves TOUSSAINT et Monique ZIMMERMANN définissent un phénomène complexe comme ne pouvant être « raisonnable » et opposant « toujours à notre logique, la contradiction, l'antinomie, l'antagonisme, la coexistence des opposés et des contraires, leur complémentarité. » (1998, p167). En ce sens, lorsque Serge SALAT attribue à la ville le devoir d'« être la synthèse d'informations et de désirs contradictoires, d'émotions mal analysées ou difficiles à analyser » (2011, p16), il la situe là encore comme objet complexe. L'auteur va plus loin en affirmant qu'« il faut penser la ville autour du paradigme de la complexité. » Selon lui, « la ville vivante est aujourd'hui prise dans la multiplicité des temps, à l'intérieur de réseaux multiples, dans une culture et des paysages en mosaïque. Il nous faut la penser et la concevoir en dehors du monde de l'ordre, du déterminisme réglementaire, des évolutions linéaires et prévisibles. » (2011, p16). Dans le même ordre d'idées, Françoise CHOAY considère la ville comme « un phénomène trop complexe pour être pensée en termes de chaînes causales simples : elle met en jeu des faisceaux de détermination engagés dans des boucles de rétroaction, dont même l'analyse systémique ne peut épuiser la complexité » (1994, p 27). Ces propos nous permettent d'entrevoir les liens qui se tissent entre l'objet ville et les modes de pensée qui lui président en même temps qu'ils lui coexistent et semblent en quelque sorte en être la conséquence.

En nous appuyant sur les propos de Jean-Yves TOUSSAINT et Monique ZIMMERMANN, il apparaît, en outre, que « l'urbain n'est pas un ordre immanent mais une production » (1998, p172). L'artefact ne peut, dès lors, être totalement dissocié des pratiques qui lui donnent naissance.

Ainsi, la complexité en jeu déborde la dimension matérielle de la ville et son fonctionnement pour s'étendre à sa conception comme à ses modes de production, en somme à l'urbanisme dans son ensemble. Alain BOURDIN se situe dans un sillage analogue lorsqu'il dénonce « l'idée que tout peut se simplifier » comme « la croyance la plus dangereuse véhiculée par l'urbanisme libéral » (2010, p 75), enjoignant à l'opposé à « produire et faire fonctionner la ville dans une démarche qui n'exclut ni les conflits ni même les incohérences » (2010, p115).

Il nous paraît à ce stade nécessaire d'explicitier, ce que, dans ce cadre de pensée,

nous avons souhaité reprendre à notre compte dans la conduite de notre recherche. Dans un entretien accordé à Nelson VALLEJO-GOMEZ (2008), Edgar MORIN présente comme consubstantiel de la pensée complexe le fait d'accorder de l'importance à la multiplicité et de faire une place à la pluralité dans l'unité. Il s'agit dès lors, reprenant l'analyse d'Olivier GODARD, économiste au CNRS et à l'école polytechnique, de dépasser « les figures de l'emboîtement ou de l'enchâssement (*embeddedness*) » et de ne plus considérer « la diversité et la complexité empiriques de la réalité » « comme les obstacles que la démarche scientifique doit sauter ou lever » (2004, p305). Ceci nécessite a contrario « l'acceptation, par postulat, de la pluralité des ordres et des mondes » qui, selon l'auteur, « ne débouche pas sur la même compréhension des problèmes que la démarche focalisée sur un ordre unique » mais « conduit à la fois à de nouvelles questions et à de nouvelles solutions. » (GODARD 2004, p305). A ce titre, l'hétérogène et le diffus nous semblent à considérer autrement que comme dégénérescences de catégories pré-établies, distinctes et sécables. Leur intégration au fondement des raisonnements constitue selon nous une source heuristique non négligeable.

Ensuite, Edgar MORIN confirme, en sus de la séparation analytique, le caractère fondamental des liens dans la compréhension des choses, posant « que la *pensée complexe* est tout d'abord une pensée qui relie » (dans VALLEJO-GOMEZ, 2008, p249). Le paradigme de la complexité se fonde ainsi « surtout sur la liaison, que ce soit l'implication mutuelle ou l'inséparabilité », s'opposant par là même aux paradigmes de disjonction et de réduction (E. MORIN dans VALLEJO-GOMEZ, 2008, p252). Dans cette optique, la reconnaissance et l'étude des interdépendances prennent tout leur sens. Une telle posture nous semble accorder, de fait, une place centrale à la compréhension des interactions, posant, par voie de conséquence, l'étude des processus et l'analyse dynamique des objets comme une nécessité.

Nous étendrons dans ce contexte le sens du terme lien à celui de relation, dans des dimensions sensible, affective ou d'engagement de valeurs. Nous rejoignons ainsi des auteurs comme Emilie HACHE (2011, p21), selon qui les *attachements* contribuent à définir les *humains* et sont à ce titre indispensables à prendre en compte pour bien les traiter, ou Jean-Paul THIBAUD, pour qui « l'intérêt du sensible ne réside pas seulement dans la voie qu'il ouvre à une phénoménologie de l'expérience urbaine », mais « prend tout son sens dans la fabrication même de la ville » (THIBAUD, 2010, p206).

Or, selon Jean-Yves TOUSSAINT et Monique ZIMMERMANN, l'urbain relève de la « non maîtrise » (1998, p172). Si « l'urbanisme crée de l'usage, du sens, des références communes » (BOURDIN 2010, p97), la production d'éléments concrets, cadres de réinterprétation offerts à une pluralité et une altérité de pratiques déborde les sphères de recherche et d'actions qui lui ont donné naissance. L'action collective initiatrice est

déchiffrée, traduite parfois même détournée dans le cadre d'épreuves (BOLTANSKI, THEVENOT 1991) plurielles renvoyant à autant d'expériences sensibles qui rétroagissent sur les objectifs initiaux, les connaissances et les schémas conceptuels mobilisés. Nous voyons dans cette interpellation voire intrication permanente entre recherche, opérationnalité, matérialité et pratique, l'une des particularités et des richesses de l'urbanisme. L'enjeu est, selon nous, de faire exister cette imbrication dans notre démarche scientifique, non seulement d'en rendre compte mais également d'en traduire la portée heuristique. Voilà pourquoi, nous souhaitons penser ensemble les modes de production (et donc à la fois les concepts et les représentations qui leur donnent naissance), les réalités matérielles produites ainsi que leur réception, la façon dont elles sont vécues. Il s'agit de parcourir dans un même élan les chemins permettant d'aller de la théorie au vécu, et/ou inversement.

Enfin, Edgar MORIN montre comment développer une pensée complexe nécessite de restituer les objets dans leur contexte. Nous retiendrons pour notre part, une double acception au terme de contexte : celle du site, de l'espace (à la fois physique et temporel) dans lequel le geste urbain intervient et, de manière plus large, celle du contexte de production dans un sens peut-être plus paradigmatique ou relatif au cadre d'action.

Concernant la première acception, nous nous appuyerons sur les propos d'Alain BOURDIN pour qui, « prendre en compte la complexité dans l'analyse des contextes urbains, c'est se méfier des définitions substantielles, englobantes et stables, c'est refuser les schémas de causalité unique, c'est se représenter la connaissance non comme l'accès à une image globale et hiérarchique de la vérité, mais comme un parcours jamais fini à travers des processus et des liens qui se font et se défont. » (BOURDIN 2009, p84).

Dans sa deuxième acception, nous retournerons aux propos d'Edgar MORIN, pour qui « il faut opérer la restauration du sujet par le *principe de la réintroduction du connaissant dans toute connaissance*, et désocculter la problématique cognitive que le paradigme de simplification recèle : de la perception à la théorie scientifique, toute connaissance est une reconstruction/traduction par un esprit/cerveau dans une culture et un temps donnés. » (E. MORIN dans VALLEJO-GOMEZ, 2008, p251). Elle est en ce sens dépendante de conceptions du monde qu'il s'agit d'explicitier. L'échelle du contexte théorique, historique, social, culturel, politique... « global » tel qu'il peut être défini compte autant que la représentation que les individus s'en font et que les degrés de liberté dont ils peuvent disposer par rapport à celui-là. Voilà pourquoi nous aborderons dans un premier temps les conditions d'émergence de la notion de ville durable, le contexte scientifique et conceptuel dans lequel elle s'insère avant de consacrer un deuxième temps aux représentations qu'en portent les acteurs de l'urbanisme.

Dans la construction de la locution « ville durable », nous étudierons comment celle-ci provient d'un rapprochement opéré entre le concept de développement durable, dont nous ferons une lecture critique, et l'objet ville, controversé dans la pertinence scientifique de son appréhension globale. Nous exposerons ensuite les éléments qui ont contribué à faire de la ville un enjeu de durabilité, avant de donner un panorama chronologique de l'émergence de la notion.

Nous entrerons alors dans les contenus qui lui sont donnés. Ceci nous conduira à mettre en relation l'importance accordée au contexte avec une certaine forme de méfiance développée à l'égard du modèle. Nous exposerons ensuite quelques définitions, issues à la fois de la littérature scientifique et des arènes de confrontation entre chercheurs et acteurs opérationnels, avant d'aborder les principales critiques qui lui sont portées dans le monde académique.

Nous prendrons enfin, du recul par rapport à la notion de « ville durable » en elle-même, pour expliciter notre posture à la fois théorique et scientifique, que l'on pourrait définir comme proche d'une *écologie pragmatique* (HACHE 2011, 2012).

a. Du développement à la ville durable : les soubassements d'une filiation

Une approche critique du développement durable

Nous souhaitons ici réinterroger la notion de développement durable pour en déceler la portée heuristique. Notre approche est cependant critique, en ce que nos réticences à son égard sont fortes. Il nous paraît dès lors indispensable de formuler ces réserves, afin notamment d'explicitier notre positionnement et de cerner les motivations qui ont présidé à l'interrogation de l'un de ses dérivés, à savoir celui de ville durable.

Pour Marc JOLLIVET (2001), l'ambivalence de la notion de développement durable, que nous considérons comme caractéristique, tient à sa double appartenance : à la fois au langage de l'action et au langage de la recherche. Le développement durable peut ainsi dans le même temps référer à la définition d'objets, à l'analyse de leurs modes de fonctionnements ou à la construction de ce qu'ils pourraient être, à travers ce que dessinent les sphères de la recherche, comme à des discours, à des actes ou à des productions faits en ce nom dans les sphères de l'action. La question des modes d'organisation est davantage commune aux deux registres. Les mêmes mots renvoient donc alternativement ou simultanément à des contenants et des contenus, des concepts et des réalisations, sans que le passage des uns aux autres ne soit forcément clairement identifié, ce qui rend difficile une certaine réflexivité en la matière. Cette intrication constitutive explique en revanche notre

choix de mêler, dans la présentation théorique de notre objet d'étude, des références issues de la littérature scientifique avec des interventions de chercheurs et de professionnels opérationnels relevées dans le cadre de colloques publics invitant ces deux catégories d'acteurs à échanger autour de la notion de ville durable ou de termes affiliés (parmi lesquels nous retiendrons celui d'écocité, du fait de la labellisation du projet urbain phare de la ville de Marseille à ce titre et de l'échelle à laquelle les enjeux sont traités dans ce cadre). Dissocier les deux pans de cette double appartenance nous est, en effet, apparu à la fois délicat et peu pertinent, peu à même d'opérer une véritable critique du cadre formé par le terme de *développement durable* et de ses dérivés.

Pour autant, cette imbrication, qui peut être forte, n'est pas totalement dénuée d'intérêt. Alain BOURDIN (2010) considère en effet que les enjeux et les énigmes qui se posent à l'urbanisme contemporain nécessitent précisément un travail important à la fois dans la théorie et dans l'action. Le paradigme de la durabilité semble ainsi, du fait de sa double « ontogénèse », offrir un cadre unifié potentiellement propice à un tel dessein, notamment dans la mise en dialogue possible des multiplicités et des pluralités qu'il accueille. En outre, l'inscription de l'urbanisme dans une pensée complexe a permis de mettre en lumière comment recherche et action interagissent et se nourrissent mutuellement dans la fabrique de la ville. Mais ces influences réciproques ne sont, en majorité, pas explicites. Leur description et le décryptage des implicites sur lesquelles elles reposent, nous apparaît dès lors potentiellement féconds, tant pour les travaux académiques que pour la sphère professionnelle. Nous n'entendons pas promouvoir une recherche-action mais nous situer dans une optique de mise en lien et en écho des dimensions opérationnelles et scientifiques, afin de faire émerger certaines interdépendances et relations inter et rétroactives.

Cependant, l'ancrage scientifique de la notion de *développement durable* n'est pas évident et semble contesté. Dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, définissent en effet le terme de développement durable comme un « cadre de débat politique et d'action publique », un « horizon programmatique » qui élargit l'espace-temps du cadre de l'action humaine et non comme « la notion scientifique que certains voudraient y voir » (2003, p 249). Pour d'autres auteurs, « loin de constituer un concept, il est d'abord et avant tout une catégorie de l'action publique à forte portée idéologico-politique (MATHIEU et GUERMOND, 2005) » (LEVY J-P, 2010, p9). Dès lors, la sphère de l'action apparaît prépondérante dans la détermination de la notion, et par voie de conséquence des objets qui en découlent, entraînant avec elle un certain caractère connoté. Jacques LEVY et Michel LUSSAULT considèrent d'ailleurs le poids des commandes et des financements de la recherche autour du *développement durable* comme problématiques. Ils déplorent une « imprégnation de la production

scientifique contemporaine par des discours de nature idéologique ainsi que la faiblesse des approches critiques des hypothèses et postulats qui sous-tendent cette notion » (2003, p251).

Nous considérons, à ce sujet, le *développement durable* comme une notion d'emblée biaisée par une détermination économique. Ceci peut s'expliquer, pour partie au moins, par une genèse ancrée « dans une histoire des conceptions et des théories de la croissance et du développement » qui appartiennent au « grand récit » de la science économique (VIVIEN 2001). Cette filiation nous paraît signifiante et porter à conséquences. L'avènement de l'idée de développement a en effet « contribué à ce que la vie sociale soit conçue comme un problème technique » (ESCOBAR 2013). Le *développement durable* nous semble avoir élargi cette approche à la question politique en constitution au moment de sa formulation, à savoir l'environnement. Or de la même façon que le développement peine à inclure les « êtres humains » dans sa sphère (ESCOBAR 2013, p11), l'adjonction du terme *durable* ne nous paraît pas à même de provoquer celle des *non humains*. Les dimensions sociales et environnementales sont dans ce cadre obérées d'un mode de pensée qui, s'appuyant sur la mise en calcul des questions qu'il aborde, favorise le domaine économique et plus particulièrement les paradigmes ayant présidé à son énonciation. Posés comme universels, ces derniers n'apparaissent par ailleurs plus négociables. Certains auteurs assument la prédominance à laquelle cette situation aboutie. Ainsi, pour Thierry BAUDOIN, « la durabilité est une réflexion économique » (2008, p20).

Nous ferons, à ce stade, un parallèle avec l'avènement du concept de biodiversité, en ce qu'il nous paraît éclairer notre propos par un autre angle d'approche. Les deux notions émergent dans les mêmes années. Alors que la date communément associée à l'expression « développement durable » est 1987, le terme de *biodiversity* est, quant à lui, utilisé publiquement pour la première fois par Walter G. Rosen lors du *Forum on Biodiversity* organisé à Washington du 21 au 24 septembre 1986 (FOYER 2008, p 251). Or, « les visées du forum s'étendent bien au-delà des seuls cercles académiques et marquent explicitement la recherche d'« une nouvelle alliance » entre les forces scientifiques, gouvernementales et commerciales » (FOYER 2008, p 251). Ainsi, la notion de biodiversité, à présent si répandue dans les sphères à la fois scientifiques et de gestion, est conçue et mise en avant par une communauté de chercheurs, regroupés non seulement du fait de la convergence de leurs disciplines mais aussi autour d'« une conception partagée du monde ». « Sans être ouvertement conservateur, leur discours à la fois novateur et politiquement correct oscille entre progressisme dans le secteur environnemental, libéralisme économique et conservatisme social » (FOYER 2008, p254), ce qui n'est pas neutre, que ce soit dans sa diffusion ou dans ses conséquences, encore moins dans les problématiques qu'il permet d'embrasser. Il nous semble en aller de même pour le *développement durable*.

La notion s'est en effet répandue, de manière symptomatique, aux dépens du concept d'« écodéveloppement ». Mis en avant lors de la préparation de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement de Stockholm en 1972, ce dernier découle notamment des travaux d'Ignacy SACHS, selon lesquels les « inégalités de pouvoir économique et politique » contribuent à un « double gaspillage des ressources naturelles mais aussi humaines » (HAUBERT, 1980, p689). Dès lors le concept d'écodéveloppement n'oppose pas *humains et non humains, environnemental et social* mais les lie. En outre, il se fonde sur une dénonciation des inégalités. Il se veut « projet de civilisation » construit certes sur un plan économique, se penchant « conjointement sur la demande sociale (notamment au bénéfice des biens et services hors marché) et sur l'offre sociale (notamment par le choix des techniques et la localisation des activités), tandis que sur le plan politique il favorise la participation créatrice de tous les groupes humains et que sur le plan culturel il prendrait en compte la diversité de leurs héritages et de leurs aspirations. » (HAUBERT, 1980, p689). L'écodéveloppement tend donc, en quelque sorte, à reconnaître la « pluralité des ordres » et à la placer au fondement de tout développement. La considération faite à la dimension culturelle nous semble également plus grande que dans le cas de la notion de développement durable. De manière générale, l'échelle locale est davantage présente et entre à la base des raisonnements.

Ensuite, l'enjeu associé à l'écodéveloppement est celui de « garantir l'amélioration des conditions de vie dans tous les groupes sociaux, en solidarité avec les générations à venir » (HAUBERT, 1980, p689). L'attention portée aux conditions de vie n'est pas anodine, dans le sens où, comme l'exprime Jean-Pierre LEVY, « la préservation du cadre de vie est aujourd'hui, et au même titre que celle de la biosphère ou de la biodiversité, une problématique écologique » (2010, p13) (nous irons plus loin en considérant que ces trois problématiques sont liées). Si l'on retrouve des éléments communs avec la notion de développement durable, telle la préoccupation vis à vis des générations futures, la manière de les aborder diffère fondamentalement. Le développement durable est ainsi couramment défini comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. » Cette formulation tend à considérer le monde actuel comme un ensemble « homogène », se dissociant en cela de l'écodéveloppement, et conduit, de plus, à diminuer l'attention portée, au niveau intragénérationnel, sur les inégalités existantes. La normativité du développement est déplacée vers le futur de manière disjonctive. Or, nous comprenons François OST lorsqu'il « se demande s'il est encore possible de « croire à nos bonnes intentions à l'endroit du milieu et des générations futures si déjà fait défaut la solidarité, ou même simplement la conscience de l'interdépendance à l'égard des générations présentes » (Ost, 1995, p 339). » (dans CHATEAURAYNAUD 2010, p16). La faille d'une telle rhétorique est, en outre,

d'aboutir potentiellement à une certaine « instrumentalisation du futur comme alibi moral pour n'importe quelle action présente » alors que l'enjeu est précisément de « refuser de choisir entre le souci pour le présent et celui pour le futur. » (E. HACHE, 2011, p147). L'échelle favorisée est ici internationale, pour ne pas dire mondiale. Le développement durable « s'inscrit avant tout dans une réflexion planétaire » (LEVY, 2010, p12)

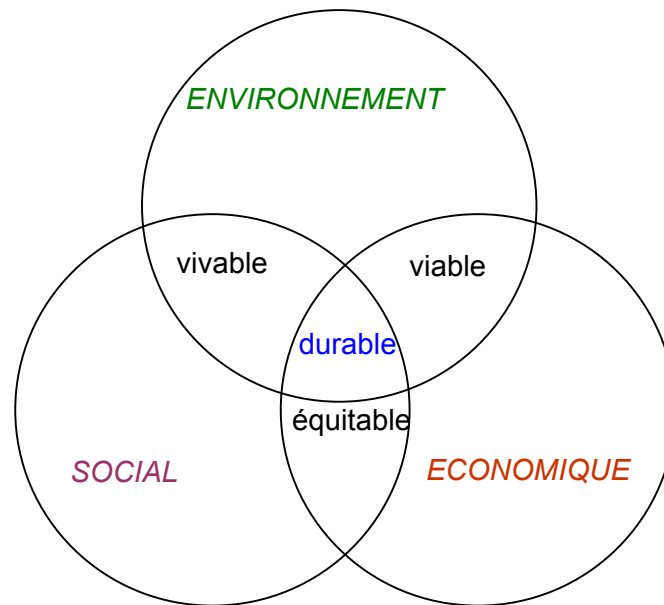
Pour conclure quant à ce que l'avènement de la notion de développement durable aux dépens de celle d'écodéveloppement nous semble révéler, nous soulignerons que l'écodéveloppement se veut une « valeur heuristique » (HAUBERT, 1980, p689) et non un modèle de développement. Portant une critique du libéralisme économique et plus généralement de l'économicisme, il n'accorde à l'économie qu'un « rôle instrumental » (SACHS, 1998) au contraire du développement durable qui tend à l'essentialiser. Nous pensons que l'avènement de ce dernier nous place « dans une situation de risque de récupération des préoccupations morales par l'économie – cette dernière se présentant une nouvelle fois comme la seule discipline permettant de régler ces nouvelles questions [écologiques] - » (E. HACHE, p101-102). L'écueil est alors, comme le montre Emilie HACHE, de voir cette discipline sortir de son champ et occulter d'autres dimensions, parmi lesquelles comptent les choix politiques. Si l'on considère, comme Bernardo SECCHI, que l'une des caractéristiques essentielles de l'urbanisme est justement d'apporter des réponses à ce qui n'entre pas dans le champ de l'économie (2006), le rapprochement entre fabrique de la ville et développement durable pourrait dès lors relever d'un oxymore. Le terme est d'ailleurs utilisé par Alain BOURDIN pour qualifier la locution de *ville durable* (2009, p12).

La prégnance de paradigmes économiques véhiculés à travers la notion de *développement durable* se retrouve également dans la représentation courante qui en est faite, sous forme de trois cercles sécants (*cf. figure 1*). Celle-ci apparaît en effet dans les années 1990, sous l'égide de la banque mondiale avant d'être reprise et diffusée par le monde des entreprises (E. ZACCAI 2011, colloque de Marne-la-Vallée).

Au-delà de ce que traduit son origine et sa diffusion, nous souhaitons discuter les limites de cette représentation. Statique et focalisée sur les intersections, elle donne à voir trois dimensions (économique, sociale, environnementale) indépendantes, dont il s'agirait de trouver les points de recouvrement, sous-entendant dans le même temps une posture externe et dédagée du ou des observateurs qui s'y attèleraient. L'image ainsi proposée ne figure pas et ne permet que peu de porter le regard sur les interdépendances et les interactions. Or, si tant est qu'elles puissent être définies comme telles, les trois sphères en question s'influencent et interagissent y compris au niveau des aires non chevauchantes. Mais leur délimitation en elle-même et le fait de pouvoir les poser de manière séparée nous semblent sujets à caution et relèvent, selon nous, d'une certaine forme de réductionnisme.

Nous considérons à ce titre, que la représentation qui en découle ne permet pas d'embrasser la complexité des situations dont elle est pourtant sensée rendre compte. Dès lors, une tension est susceptible de s'instaurer entre les modes dominants de conception du développement durable et le cadre de la pensée complexe, que nous avons pourtant posé comme nécessaire à l'étude de l'objet ville et plus largement à toute démarche en urbanisme.

Figure 1 Représentation classique du développement durable



Réalisation : Zoé HAGEL

Définir l'environnement, comme une sphère indépendante, extérieure au social et à l'économique revient à placer le raisonnement dans une opposition moderne entre nature et culture qui sépare « moralement et politiquement les humains des non-humains » (HACHE 2012, p19). L'environnement renvoie alors à une nature par définition extérieure à l'Homme, comme décor, contrainte ou ressource de ses actions. Et c'est précisément cette nature qui, dans ce cadre, est placée au cœur des enjeux écologiques. Ceci conditionne les réponses qui peuvent être apportées, dans une approche que nous qualifierons de sectorielle, exclusive et restrictive.

Une telle séparation ne permet, entre autres, pas de rendre compte des mécanismes sous-jacents à l'auto-reproduction des systèmes concernés, qu'ils soient d'ordre physiologiques, biologiques mais aussi économiques, politiques, psychologiques, affectifs... Nous évoquerons ici, à titre d'illustration, les nombreux paysages qui dépendent d'une interaction *humain – non humains* et dont les intérêts sont à présents reconnus à plusieurs titres : qualité de la relation homme-animal (à entendre également dans la perspective humaine), mode de production moins polluant et accordant une place plus importante à l'*humain* dans le modèle économique (meilleure rémunération, meilleures conditions de

travail...), qualités esthétiques, contribution à la biodiversité... Il s'agit, par exemple, des prairies ouvertes, des bocages, du saltus...¹⁰

Séparer environnemental, social et économique, ne permet ainsi pas d'explicitier les choix effectués au nom de l'environnement et tend potentiellement à « naturaliser » les dogmes mobilisés en ce nom. Les politiques développées à travers cette conception évitent difficilement l'écueil d'une normativité imposée, qui sous couvert d'urgences environnementales n'apparaît plus forcément négociable (BEAL 2010). Nous considérons a contrario que social et environnemental ne peuvent être dissociés de la sorte. L'enjeu n'est pas de faire coïncider des sphères mais de considérer *ensemble* (HACHE 2011) ce que l'on aurait tendance à catégoriser dans l'une et l'autre d'entre elle et qui est au contraire étroitement lié, d'une manière que l'on pourrait qualifier de diffuse. Dès lors les mécanismes d'auto-reproduction peuvent être intégrés aux raisonnements. De mêmes, les intentions et conséquences sous-jacentes aux politiques mises en œuvre peuvent être formulées dans leur complexité, réhabilitant l'existence d'une pluralité de choix.

Nous nuancerons les critiques portées au caractère disjonctif de cette représentation par les définitions données au terme d'environnement dans plusieurs dictionnaires récents : *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* de Pierre MERLIN et Françoise CHOAY (3ème édition revue et augmentée, 2000, p318) ; *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* de Jacques LEVY et Michel LUSSAULT (2003, p317-318) ; *Dictionnaire, La ville et l'urbain* de Denise PUMAIN, Thierry PAQUOT et Richard KLEINSCHMAGER (2006, p105-106) ; celles-là contenant toutes une dimension relationnelle et interactive entre humains et non humains. Jacques LEVY et Michel LUSSAULT achèvent même leur revue historique de l'évolution sémantique du terme en mentionnant l'apport des « approches constructivistes » qu'ils qualifient de « stimulantes lorsque, comme dans la démarche de Bruno Latour, elles intègrent avec audace les lectures sociétales des réalités biophysiques dans la théorie du social, faisant de la nature un grand concept de sciences sociales. » Selon ces auteurs, « c'est là l'amorce encore peu visible d'un nouveau paysage conceptuel de l'environnement. » (2003, p318).

Dans un regard davantage orienté vers la ville, Jean-Pierre LEVY considère l'intégration du proche, de « l'espace vécu ou ordinaire des citoyens », de « questions essentielles pour la gestion de la ville tels les espaces verts, les réseaux urbains (Coutard),

¹⁰ Pour une analyse des relations entre modèle économique, modes de production, conditions de travail et biodiversité dans le domaine agricole, nous renverrons au rapport réalisé par Xavier POUX, *Biodiversity and the transformation of the agricultural systems in Europe : What are the drivers ? What is at stake during CAP reform ?* comme document préparatoire au workshop « Integrating biodiversity in CAP reform » qui s'est tenu à Bruxelles les 14 et 15 novembre 2012.

l'esthétique ou l'architecture (Thibaud) » comme un élargissement positif récent du terme (2010, p10). Au final, cet auteur souligne que « dans son acception usuelle la plus actuelle, l'*environnement* comporte donc des dimensions variables qui vont du voisinage au globe. » (2010, p10) Mais cette élasticité n'est pas sans poser problème. Jacques LEVY et Michel LUSSAULT relient ce caractère « sans échelle, « sans frontière » » et « sans limite » avec « sa définition mal aisée » (2003, p318). Pour Jean-Pierre LEVY cela se traduit également par « une ambivalence dans les usages de la notion, ce qui, à l'instar du *développement durable*, ne permet pas de la définir dans toute sa rigueur » (LEVY 2010, p10).

Le caractère « flou » du terme *environnement*, défini comme concept isolé, explique peut-être les difficultés observées à intégrer cette diversité d'acceptions au sein de la notion de *développement durable*. Les mêmes dictionnaires en donnent en effet des explications fondées sur une opposition entre environnemental d'une part et social voire économique d'autre part, dans une posture proche d'un rapport moderne à la nature, posant l'environnement comme structurellement en conflit avec les activités humaines.

Dans le dictionnaire coordonné par Pierre MERLIN et Françoise CHOAY, le développement durable consiste « à harmoniser le développement économique et social avec la préservation de la biosphère » (2000, p264). Pour Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, il met « en scène et en tension d'un côté la préoccupation d'un développement équitable des sociétés, de l'autre, la préservation de l'environnement naturel » (2003, p249). Il s'agirait dès lors soit d'atteindre une certaine forme de compromis, d'équilibre, ce que Jean-Pierre LEVY (2010) considère comme l'une des ambiguïtés du développement durable, soit de choisir entre bien traiter les hommes (la sphère sociale) ou bien traiter la nature (la sphère environnementale).

Dans les deux cas, l'économie semble surplomber le débat. Nous reprendrons les termes de Jean-Pierre LEVY pour expliciter notre propos concernant le premier : « si l'équilibre est par essence un concept économique, expression d'une stabilité éphémère entre une offre et une demande, où se situe le seuil de l'équilibre social ? Qui le décide et comment le mesurer ? » (2010, p10). Certains auteurs voient dans le second, l'expression d'un « environnementalisme des riches » (GUHA, MARTINEZ-ALIER, 2012) auxquels ils opposent un « environnementalisme des pauvres » (HACHE 2012, p12), selon lequel « on pourrait schématiquement dire que les pays pauvres et les gens pauvres ne sont pas intéressés par la simple protection des espèces sauvages ou des habitats naturels, mais qu'ils réagissent aux destructions de l'environnement qui ont un impact direct sur leur mode de vie et leurs perspectives de survie » (GUHA, MARTINEZ-ALIER, 2012, p64). Dès lors la distinction « environnemental » d'un côté et « social » de l'autre devient moins pertinente. Les travaux de Bruno LATOUR (1997, 2012), Philippe DESCOLA (2011) mais aussi Emilie HACHE (2011, 2012), montrent en quoi cette disjonction exclusive renvoie à une conception

particulière du monde qu'il s'agit de dépasser, en la considérant notamment comme une parmi d'autres. La lecture de la déclaration de Cochabamba en donne une illustration. Ce texte, issu de la *Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre-Mère* organisée à l'initiative de la Bolivie suite à l'échec de la conférence mondiale sur le climat qui eut lieu à Copenhague en 2009, pose en effet que « l'équilibre avec la nature n'est possible que s'il y a équité entre les êtres humains » (dans HACHE 2012, p 96). « L'écologie n'est donc pas définie ici comme un problème des humains (en général) avec la nature mais des humains *entre eux*. » (HACHE 2012, p32).

L'on en revient ainsi aux limites intrinsèques à la notion de *développement durable* qui se traduisent, entre autres, par la difficulté de la sphère de la recherche à se saisir de cette notion dont le caractère scientifique est controversé. Nous souhaitons à présent en aborder une qui naît, selon nous, d'une volonté de répondre de manière rationnelle au caractère flou du *développement durable* et de l'échelle internationale à laquelle il renvoie.

Tentation et limites d'une représentation comptable en terme de flux

Face à des exigences larges aux contours encore mouvants, l'une des tendances observables dans les interprétations faites du *développement durable*, notamment dans les sphères de gestion mais pas uniquement, consiste à ramener la durabilité aux enjeux de consommation énergétique et de production de gaz à effet de serre. On trouve cette inclination dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* coordonné par Pierre MERLIN et Françoise CHOAY selon lequel « on parle donc de développement durable pour décrire des modes de développement économique qui ménageraient mieux les grands équilibres naturels, notamment en réduisant la consommation d'énergies fossiles et donc l'émission dans l'atmosphère de gaz carbonique, principal gaz à effet de serre. » (2000, p264) Pour François ASCHER (dans MANGIN 2008), « la question des changements climatiques et des émissions de CO₂ est ainsi devenue dominante voire exclusive du point de vue écologique, tandis que la peur de masse rend légitime des réglementations publiques de plus en plus nombreuses et rigoureuses. » Nous ne remettons pas en cause le fait que la préoccupation énergétique soit porteuse de sens et pertinente par rapport aux enjeux écologiques qui se posent au monde contemporain. Mais nous souhaitons nous interroger sur les raisons et les implications de son succès, qui peut être perçu comme une hégémonie, comme le montrent les propos de François ASCHER.

En premier lieu, il est aisé de penser que les effets des activités de l'homme sur le climat constituent l'une des interactions *humains - non humains* notoires, dont l'appréhension commence à s'instituer, au contraire de beaucoup d'autres. Le sujet renvoie en effet plus ou

moins directement aux travaux du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat). La référence à ces écrits scientifiques mondialement reconnus confère une certaine « légitimité » aux démarches développées en ce nom et fait figure d'autorité. Ceci n'est pas anodin dans un contexte où l'introduction de la question environnementale, posée en tant que telle, redessine les contours des compétences et les sphères d'influence des différents acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Le sujet, loin d'être premier pour la plupart d'entre eux (BARTHELEMY, HAGEL, à *paraître*), est de surcroît marqué par les incertitudes et le manque de connaissances. S'inscrire dans un cadre reconnu permet dès lors aux acteurs d'assurer la crédibilité de leurs propos et *in fine* d'affirmer le bien-fondé de leur position et de leurs prérogatives.

La thématique climatique situe de plus, les enjeux à une échelle planétaire, ce qui la rend directement lisible et traduisible dans le cadre de la notion de développement durable, facilitant ainsi sa diffusion. S'ajoute à cela le processus de métropolisation, phénomène et référentiel aujourd'hui mondialisé, qui conduit à ce que l'échelle internationale devienne précisément l'échelon dans lesquels les projets de ville souhaitent s'insérer. Les indicateurs développés autour de l'émission de gaz à effets de serre deviennent dès lors directement interprétables en termes d'image de ville et de marketing urbain. Copenhague se fixe, par exemple, l'objectif d'obtenir le titre de capitale Zéro émission de CO₂ dès 2025 et contribue ainsi à fonder son image internationale sur une dimension environnementale.

Par ailleurs, si la compréhension des mécanismes impliqués dans l'évolution climatique est complexe, des traductions sectorielles et techniques relativement simples sont réalisées (nous ne préjugeons pas ici de leur pertinence ou de leur validité). L'utilisation de modèles mathématiques de type « boîte noire », qui masquent le fonctionnement interne des systèmes étudiés, facilite cette simplification. Elle aboutit dans certains cas à exprimer les interactions en jeu comme des relations rationnelles et linéaires par grand type de facteur étudié. Une transposition en matière de gestion par le biais de modèles productivistes est alors aisée.

Les problématiques énergétique et climatique n'engendrent donc pas forcément de modifications majeures dans les approches dominantes du développement, ce qui explique potentiellement une partie de leur diffusion. Elles autorisent même potentiellement la régénération de ces modèles en leur fournissant des fondements teintés à la fois de science et de technique mais également de vertu du fait de l'objectif affiché de « protection de l'environnement ». Les travaux de Vincent BEAL (2009, 2010), maître de conférence en sociologie à l'université de Strasbourg et docteur en sciences politiques, font ainsi apparaître que cette formulation des questions environnementales tend à favoriser l'émergence des acteurs économiques comme interlocuteurs « responsables » aux dépens des « mouvements sociaux » et des « associations de protection de l'environnement ». A travers

des études de cas développées au Royaume-Uni et en France, l'auteur montre comment l'installation de la problématique climatique sur le devant de la scène instaure un cadrage « néo-managérial » dans la gestion urbaine de l'environnement. Le type de représentations mathématisées qui lui est associée aboutit, en outre, à l'émission de normes techniques qui génèrent des marchés non négligeables (RICCIOTTI 2009).

La prégnance de la restriction des questions environnementales aux émissions de gaz à effet de serre ne peut toutefois s'expliquer uniquement par cette concordance avec les modèles économiques de développement dominants. Il faut donc rechercher également ailleurs les racines de la prééminence de ce type de représentation. Nous en trouvons une dans le principal indicateur utilisé comme véhicule sur cette question, à savoir la tonne de CO₂ consommée ou émise.

Le succès de la « comptabilité carbone » (et donc également de la question énergétique) réside dans l'espace de calcul et dans l'apparente possibilité de réplication qu'elle offre, quelque soit l'objet étudié. Elle s'applique de manière indifférenciée à l'ensemble des secteurs d'activité, des territoires considérés, etc. L'équivalent carbone constitue ainsi une unité de mesure commune aux sujets abordés mais aussi aux différentes catégories d'acteurs en jeu. Sa portée symbolique et la simplicité de son évocation la rendent mobilisable et compréhensible aux initiés comme aux profanes. Son utilisation autorise dès lors une relative homogénéisation des cas traités et permet de retomber, dans une certaine mesure, sur une approche de la question que l'on pourrait qualifier de « rationnelle » et technique, lui donnant un caractère maîtrisable et reproductible. Les formulations comptables en termes de flux auxquelles elle aboutit, sont de plus compatibles avec une logique « équipementière » encore très présente. Le recours à cet indicateur chiffré sert enfin de base à un suivi des « performances » des systèmes étudiés. Ce mode de gestion entre en cohérence avec une logique d'évaluation directement transposée du management des entreprises aujourd'hui répandue dans le domaine de l'action collective et publique. Celle-ci repose fortement sur la mobilisation d'indicateurs quantitatifs comme reflet de l'efficacité voire de l'efficience des actions mises en œuvre.

Mais « les chiffres n'ont pas de vertu magique donnant de l'intérêt à tout ce qu'ils touchent. » (BOURDIN 2009, p133). L'usage de tels modes de mesure et d'évaluation nous semble, pour notre part, aplanir la ou les complexités en jeu. Nous rejoignons ainsi un auteur comme Alain BOURDIN qui considère le recours au quantitatif, tel qu'il est actuellement pratiqué, comme une étape supplémentaire dans le réductionnisme avec lequel les objets urbains sont abordés : « Les mots-valises permettent de communiquer et de réduire les situations urbaines à un nombre très limité de dimensions. Ils fonctionnent comme des équivalents symboliques (Giddens) redoutablement simplificateurs, mais les indicateurs

chiffrés correspondant aux critères du développement durable nous promettent encore mieux : enfin l'univers urbain pourra tenir dans quelques chiffres comparables ! » (BOURDIN 2010, p27). Jean-Pierre LEVY attribue quant à lui en partie, le « manque généralisé d'approches interdisciplinaires », « au financement des recherches, dont la plupart portent sur *des objectifs finalisés* visant notamment à l'établissement d'indicateurs ou de recommandations pour les politiques publiques. » (2010, p7)

Une mobilisation trop centrale d'indicateurs chiffrés dans une optique quantitative présente en outre le travers de se suffire d'une approche comptable comme guide à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets. Privilégiant la performance, une telle posture tend à masquer les dynamiques et les processus au profit de bilans instantanés. Elle ne permet ainsi pas de contribuer à la construction d'une « intelligence de l'articulation des temps » passés, présent et à venir que David MANGIN (2008) considère pourtant comme nécessaire au projet urbain. Ensuite, ce type d'approche peut parfois confiner à l'optimisation des objets existants tandis que l'enjeu résiderait davantage dans un changement de cadre voire de paradigme pour aborder différemment les questions. Selon Maurice SAUZET (2008), le problème se trouve également dans ce que la question de la « qualité de la relation » n'est pas posée. L'auteur se réfère dans ce cas à l'épuisement des ressources et aux pollutions mais nous proposons de généraliser son propos. Pour finir, focaliser sur les espaces de calculs s'avère limitant en ce que cela ne permet pas de prendre en compte la parole (CHATEAURAYNAUD 2012). Pourtant, la durabilité met en jeu des êtres vivants. À ce titre, elle ne peut aisément être circonscrite par des normes, ni contrainte à un registre purement rationnel. « Au contraire, les choix dictés par les normes, les technologies et les jeux géométriques abstraits sont sans humanité. » (SAUZET 2008). Les dimensions sensorielles, affectives et contingentes, de même que les représentations et les valeurs portées par les acteurs engagés dans les processus en question nous semblent à réhabiliter dans les raisonnements.

Ainsi, une approche centrée sur les questions énergétiques et climatiques, tend à maintenir la notion de développement durable dans une perspective focalisée sur la production et la productivité humaines alors qu'il s'agirait davantage de porter les regards vers les interactions et les liens (dimensions qui remettent d'ailleurs en cause la validité d'une approche purement comptable), de manière incarnée.

Notre positionnement et nos réticences vis-à-vis du *développement durable* ainsi exposées, nous pouvons à présent nous pencher sur ce que recouvre plus spécifiquement la rencontre de cette notion avec l'objet ville.

La rencontre d'un cadre flou et d'un objet de recherche contesté

Selon Gérard BAUDIN et Philippe GENESTIER, « l'importance de « l'expertise rhétorique » ne doit pas être sous-estimée car elle fournit un cadre conceptuel avec lequel les décideurs publics définissent le contenu et la raison de leur action » (2008, p176). Or, le succès du développement durable semble précisément tenir à son caractère flou et donc à la « diversité des cadres de définition et d'action » auxquels il peut donner libre cours (HAMMAN, BLANC, 2009, p20-22). La notion agit ainsi comme un *facteur de convergences argumentatives* (CHATEAURAYNAUD 2010) et ne renvoie pas forcément à une communauté de définitions, de visées ni de motivations. L'appellation indifférenciée sous une même expression de cette hétérogénéité d'investissements rend difficile la prise en considération de la pluralité des conceptions du monde sous-jacente, ce qui complique l'explicitation et la clarification des choix effectués, posant dès lors certains freins à une action réellement démocratique en la matière. Or, « la nature politique et idéologique de l'aménagement de la ville, autrement dit, les choix de valeurs qui le sous-tendent ont été mis en évidence » (CHOAY, 1994, p27). L'avènement du durable viendrait dès lors potentiellement brouiller leur éclaircissement.

Les difficultés ainsi soulevées proviennent en fait de ce que Alain BOURDIN considère comme une caractéristique des « mots valises », dont le *développement durable* fait partie, à savoir qu'ils « dissimulent parfois des *a priori* cognitifs sur lesquels on ne s'interroge plus » (2010, p21). Ce sont précisément les implicites qui se trouvent derrière l'accolement de l'objet ville et de la notion de développement durable que nous souhaitons contribuer à questionner. Nous cherchons ainsi à faire émerger ce qui est : soit tellement évident qu'on ne le regarde plus, soit intériorisé, notamment au nom des urgences environnementales, soit difficilement visible parce qu'encore trop peu présent, lié à des représentations non conscientes ou résultant de processus complexes et donc difficile à énoncer...

Nous avons jusqu'ici dressé un panorama du contexte que constitue le terme de « durable » dans la locution *ville durable*. Il nous semble à ce stade important de nous interroger sur la partie « ville » de cette expression. La ville en elle-même, comme totalité, n'est en effet pas forcément un objet de recherche évident dans le domaine de l'urbanisme et ce à de multiples titres.

Pour certains auteurs, ce sont à présent les grands territoires qui doivent devenir les objets de réflexion et d'action de la fabrique urbaine (L. THERY 2008, MADEC 2010). L'appellation *ville durable* pourrait, dans un mouvement inverse, sembler restreindre, au moins dans la dénomination, le périmètre conceptualisé et embrassé à une unité précise alors même que « l'ère des entités urbaines discrètes est terminée » (CHOAY 1994, p 32). Françoise CHOAY va même plus loin lorsqu'elle proclame la « mort de la ville » au profit de

l'avènement de l'urbain (1994). Dès lors, vouloir fonder un concept autour de la notion de ville constituerait-il un combat d'arrière-garde ? Nous nuancerons ce propos en nous appuyant sur ceux d'autres auteurs selon lesquels les définitions et délimitations de l'objet ville évoluent et s'élargissent (EMANGARD dans BARNIER, TUCOULET 1999 ; BOURDIN 2009). Dans ces conditions, à quoi la locution de *ville durable* se réfère-t-elle ? Renvoie-t-elle à une acception « traditionnelle » de la ville ou concourt-elle au contraire à la dépasser ? Nous ne pouvons, à ce niveau de notre raisonnement, répondre à ces questions. Force est pour autant de constater que l'usage du terme de ville au moment où celui-ci semble soumis à caution, tend, de prime abord, à rendre confuse la notion de *ville durable* et à en compliquer la définition.

Gérard BAUDIN et Philippe GENESTIER (2008) considèrent quant à eux l'objet-ville, dans son entier, comme relevant de l'expertise. Selon ces auteurs, un tel objet, « du fait de son caractère englobant et multidimensionnel, place la démarche hors des réquisits qu'imposeraient les procédures de recherche » (p176). La crainte est ici de voir les pratiques et productions scientifiques soumises à des impératifs qui ne sont pas les leurs, dans un cadre ne permettant de surcroît pas la critique ou la remise en cause des termes dans lesquels les problèmes sont posés. Dans une telle logique, l'accolement des mots ville et durable relèverait donc doublement de la sphère de l'action : du fait de l'objet en lui-même et de son lien avec la notion de *développement durable*, qui nous l'avons vu, est considérée comme davantage déterminée par le domaine de l'action que par celui de la recherche. La possibilité d'ériger l'acception de *ville durable* comme objet de recherche ne semble donc pas aller de soi. Les auteurs interrogent même le fait « que la ville, prise comme objet de connaissance, constitue un moyen pertinent pour analyser ce qui changerait dans notre société, tant sur le plan matériel qu'idéal » (BAUDIN, GENESTIER, 2008, p175).

Etudier la ville dans son intégralité pose d'indéniables enjeux méthodologiques dont l'un des écueils nous semble d'aboutir à un raisonnement désincarné. Nous doutons, comme les précédents auteurs, qu'une telle approche ne renvoie forcément à des travaux scientifiques en matière d'urbanisme. Nous l'affilierions peut-être davantage à une démarche en termes d'aménagement du territoire. Il nous semble en revanche que considérer la ville comme objet de connaissances urbanistiques est loin d'être dénué de sens, encore moins d'être détaché des enjeux contemporains. Des travaux de recherche menés en ce sens pourraient notamment contribuer à enrichir les réflexions relatives au rapport de la partie au tout, et inversement. L'action urbaine ne se situe en effet jamais directement à l'échelle de la ville mais à des niveaux plus restreints. Se pose ainsi la question de savoir comment monter en généralité et passer de conclusions tirées de l'étude d'une opération urbaine à ses conséquences à une échelle plus vaste. Posé en termes plus opérationnels, ce questionnement renvoie à la manière d'envisager les conséquences d'une action ponctuelle

sur un territoire plus ample. A l'inverse, comment des constats, des conclusions voire des hypothèses à des échelles larges peuvent rejaillir sur la manière de concevoir des actions localisées ? Interroger la ville comme objet de connaissances, nous semble ainsi potentiellement concourir à éclairer ce qui se joue dans les interdépendances et interactions entre les différentes échelles à la fois réfléchies, travaillées et vécues. L'apport serait d'autant plus grand que, dans la société contemporaine, « l'appartenance à des communautés d'intérêts divers ne se fonde plus ni sur la proximité ni sur la densité démographique locale » (CHOAY, 1994, p 33), ce qui fait dire à Alain BOURDIN que « vivre ensemble n'a plus que des rapports très limités avec la proximité physique » (2010, p111). Si ces propos sont à nuancer selon les appartenances sociales, la complexité que cette situation engendre, laisse apparaître selon nous, des creux conceptuels. Au-delà des injonctions émanant des politiques publiques, leur interrogation par la recherche et non par le seul domaine de l'expertise nous semble importante justement pour parvenir à la « désévidencialisation » que Gérard BAUDIN et Philippe GENESTIER (2008) attribuent comme rôle à une démarche scientifique. Il s'agit peut-être en somme de prendre la ville comme objet pour mieux en sortir, de la désinvestir pour lui rendre sa portée heuristique. Il nous paraît à ce niveau essentiel que de telles démarches puissent être dépourvues d'enjeux appliqués immédiats et donc relever du domaine de la recherche.

Resserrons à présent ces interrogations pour en venir à ce que l'accolement de l'adjectif *durable* introduit comme enjeux supplémentaires. Selon Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET, Yves GUERMOND (2010), les difficultés résident dans le fait de réussir à quitter les « chemins balisés » dont les « ornières » sont de surcroît amplifiées par une quête d'« excellence disciplinaire ». Il apparaît à la lueur de ces propos, nécessaire de déconstruire mais également d'inventer. Alain BOURDIN (2010, p11) énonce, selon nous, la nature de l'enjeu à relever lorsqu'il écrit que « l'urbanisme libéral s'est développé et renforcé en produisant des certitudes. ». Il s'agirait alors de « fabriquer des ignorances, car celles-ci se construisent, se conquièrent ». En ce sens, la recherche nous semble avoir toute sa place.

Après avoir mis en discussion la notion de *développement durable* puis l'objet ville d'un point de vue conceptuel, nous souhaitons à présent étudier de quelle(s) manière(s) s'opère leur rencontre, en tentant notamment d'analyser comment depuis la notion de *développement durable*, les regards se sont portés et peut-être focalisés sur la ville.

Pourquoi la ville est-elle vue comme un enjeu de « durabilité » ?

Plusieurs raisons sont couramment données pour justifier du caractère central de la ville dans les questionnements menés en termes de « durabilité ». Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité de leur présentation mais souhaitons essentiellement en développer cinq, en

ce qu'elles nous paraissent les plus structurantes et les plus fréquemment mises en avant : la croissance démographique ; la santé publique ; l'administration des services ; le lien avec le développement économique et l'importance des phénomènes de décentralisation et de remise en cause du rôle de l'Etat.

Commençons par la justification démographique. L'ampleur de l'augmentation de la population urbaine préoccupe, que ce soit en termes d'occupation de l'espace, de santé publique, d'organisation des services, de répartition des richesses... Le passage symbolique de la barre des 50 % d'habitants à l'échelle mondiale marque les esprits et l'attention est d'autant plus forte que dans certains pays, la population urbaine est largement majoritaire. Elle atteint ainsi près des quatre cinquièmes en France (BARLES 2010) et 80 % en Jordanie (DABBAS, 2010, forum éco-cités¹¹). Certains scientifiques eux-mêmes mobilisent l'argument du poids démographique pour asseoir leur propos, telle Sabine BARLES dans son article intitulé Les villes : parasites ou gisement de ressources (2010). Penser ou intervenir sur la ville revient dès lors à s'occuper de la majorité de la population mondiale, ce qui tend quelque part à légitimer l'action.

En outre, dans les discours, le nombre d'habitants est souvent exposé dans une relation quasi-bijective et proportionnelle à une charge de pollution ou d'atteinte à l'environnement. La justification devient donc double : à la fois « sociale » et « environnementale ». Une telle présentation se fait cependant dans la plupart des cas au détriment du questionnement des modes de productions et de leur implantation. La majorité d'entre eux se trouve certes en milieu urbain. Mais leur localisation n'est pas forcément proportionnelle au nombre d'habitants et ne répond en aucun cas à une chaîne de causalités linéaires et simples.

Par ailleurs, focaliser sur une répartition démographique mondiale entre urbains/non-urbains tend à sous-estimer les disparités socio-spatiales que ces catégories recouvrent et leurs significations. Ceci polarise les regards vers des portions finalement très restreintes des espaces habités et/ou productifs et ne permet pas forcément de les considérer dans leurs relations aux autres territoires, occultant ainsi les mécanismes de concentration (de population comme de moyens de production).

¹¹ Les 1^{er} et 2 décembre 2010, s'est tenu à Marseille, dans le cadre de la semaine économique de la Méditerranée, un atelier intitulé Eco-Cités, co-organisé par l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) et le Ministère de l'Environnement de Jordanie. L'objectif affiché était de lancer le forum Eco-cités, qui s'est déroulé un an plus tard, en octobre 2011, toujours à l'occasion de la semaine économique de la Méditerranée.

Néanmoins, le nombre de villes de plus d'un million d'habitants augmente, et la plupart se situent dans les pays dits du « Sud ». Cette croissance s'accompagne souvent de zones dites informelles dont l'organisation et la gestion échappent aux autorités administratives. Certaines d'entre elles constituent de véritables îlots de pauvreté extrême. Des auteurs comme Pascale METZGER, Dominique COURET associées au collectif *Urbi* résument la situation de la manière suivante : « les villes du Sud s'avèrent débordées par la rapidité de leur croissance démographique et de leur extension spatiale ainsi que par l'ampleur de la pauvreté et de l'informalité » (2010, p250). Eduardo LOPEZ MORENO, directeur de l'Observatoire mondial des villes, ONU Habitat, relate à ce sujet l'embauche, dans certaines municipalités, d'agents dont le rôle est de relever chaque matin les nouveaux « quartiers » apparus dans la nuit (colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, Marne-la-Vallée 2011). Outre les problèmes d'organisation et d'administration, de structuration et de pérennisation des services que cela pose, cette auto-organisation sans moyens soulève des problèmes de santé publique : du fait par exemple de l'absence d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de la difficulté d'accès aux soins dans un contexte de densité de population facilitant la diffusion de pathogènes... A cette aune, la ville est vue comme un lieu de concentration des inégalités, ce qui justifie son questionnement en termes de durabilité. L'expression d'*inégalités environnementales* permet d'aller plus loin dans ce type de considérations en liant les dimensions sociales et environnementales (au sens classique du terme). Ce cadre dépasse largement celui des pays du « Sud ». « Le terme d'inégalité environnementale exprime l'idée que les populations ou les groupes sociaux ne sont pas égaux face aux pollutions, aux nuisances et aux risques environnementaux, pas plus qu'ils n'ont un accès égal aux ressources et aménités environnementales. » (EMELIANOFF 2006, p36). Cyria EMELIANOFF étend cette définition à « l'émission de polluants » (2006, p36) considérant ainsi « l'individu comme créateur d'inégalités intra et intergénérationnelles, aussi bien que comme victime d'inégalités » (2006, p37). L'idée d'*inégalités environnementales* nous semble intéressante en ce qu'elle permet d'élargir ce qui est entendu comme environnemental, intégrant à titre d'illustration des questions comme la santé des populations dans les rapports qu'elle entretient avec les caractéristiques des espaces que celles-ci habitent. Nous lui préférerons toutefois celle de *justice environnementale*, issue d'un mouvement né aux Etats-Unis fin des années 1970 – début des années 1980 suite à la mise en évidence de l'existence d'un lien « entre origine ethnique, pauvreté et conséquences environnementales de la production des déchets industriels » (DI CHIRO 2012, p131)¹².

¹² « De nombreuses études ont montré que les communautés composées de gens de couleur, à bas revenus, sont souvent visées par l'installation des sites de stockage de déchets industriels et toxiques. » (DI CHIRO, 2012, p128)

« Etant donné que l'écrasante majorité des communautés afro-américaines, latinos et asiatiques des Etats-Unis sont urbanisées, la question de la ville « durable » est une des préoccupations majeures des militants pour la justice environnementale » (DI CHIRO, 2012, p145). Au-delà du caractère central accordé à la ville, ce qui nous intéresse dans la notion de *justice environnementale* est qu'elle ne pose plus les personnes pauvres concernées comme des victimes (même si la définition que Cyria EMELIANOFF donne des inégalités environnementales leur adjoignait, au même titre que tout individu, la qualité d'être responsable, notamment de pollutions potentielles) mais comme des acteurs porteurs de connaissances qui contribuent à redéfinir les problèmes, à les aborder différemment et donc à faire avancer leur prise en compte et leur prise en charge. Là où « le discours environnementaliste classique n'a pas accordé une place centrale aux réalités et conditions de la vie quotidienne », la justice environnementale reconnaît et valorise la « connaissance directe des modifications de l'environnement, basée sur l'expérience » (DI CHIRO 2012, p145), au même titre que d'autres formes de savoirs. « Intégrer, et non dissocier, les histoires et relations entre les gens et leurs environnements naturels » (DI CHIRO 2012, p149) en tenant compte des dimensions culturelles est donc posé comme indispensable.

Pour en revenir aux raisons de la focalisation des regards sur les villes dans la filiation du *développement durable*, leur positionnement particulier au niveau des circuits et productions économiques nous semble compter de manière non négligeable. Selon Eduardo LOPEZ MORENO, les villes concentrent en effet les deux tiers de l'économie du monde et 85 % de l'innovation, leur PIB serait trois fois plus élevé que les PIB nationaux (colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, Marne-la-Vallée 2011). L'internationalisation des échanges nous semble renforcer ce phénomène. Les villes constituent, en outre, à l'heure actuelle un terrain privilégié de relance économique. La majorité des constructions se font en leur sein, surtout si de nouvelles normes viennent en justifier l'existence. Points de passage mais aussi nœuds d'ancrage des flux, elles sont à la fois des lieux concrets de traduction voire de matérialisation de la mondialisation et d'expression de la compétition que cette dernière engendre. Voilà pourquoi c'est à leur niveau que les marchés tentent de réamorcer leur fructification. Ainsi et de manière antagonique avec le point précédemment soulevé, elles concentrent les lieux de production, les services et les richesses. C'est précisément ce qui fait dire à Alain BOURDIN que « la ville a donc vocation à se trouver au centre de tout questionnement sur le développement durable » (BOURDIN 2009, p11), reprenant en substance les trois premières justifications que nous venons de développer à savoir l'importance démographique conjuguée à la concentration à la fois de sièges de grandes entreprises et des problèmes sociaux.

La présentation que Crévilles¹³ fait du colloque IDDRI « Enjeux, ambiguïtés et contradictions de la ville durable » du 12 octobre 2010 s'appuie sur une argumentation de même type : « La ville, les agglomérations et le milieu urbain sont par nature au cœur de la problématique du développement durable : ils concentrent en effet la majorité de la population, des processus de production et des émissions de gaz à effet de serre, et les problèmes sociaux qui s'y posent sont aigus »¹⁴. Dans cet extrait, une nouvelle raison de mettre en avant la ville en matière de *développement durable* perce à travers la problématique des gaz à effet de serre. Au-delà du fonctionnement urbain, il est fait référence à la fabrique de la ville, dans une dimension qui renvoie souvent à des aspects techniques. Nous avons déjà discuté de la prégnance des thématiques énergétiques et climatiques dans les problématiques environnementales considérées au titre du *développement durable*. Il est à noter ici que les villes constituent une unité de mesure au niveau de laquelle des modèles de quantification des flux sont élaborés. L'objet-ville est ainsi mobilisable comme échelle d'application de modes d'évaluation et de gestion centrés sur un pilotage par des indicateurs chiffrés.

Pour finir, le contexte global de décentralisation et de remise en cause des domaines d'intervention des Etats nous semble jouer dans le rôle accordé aux villes sur la scène internationale et donc sur le fait que des notions comme le *développement durable* s'intéressent aux objets qu'elles constituent. Nous considérons cette évolution comme en lien avec l'avènement d'un autre terme, celui de gouvernance¹⁵. Issue de techniques de gestion des entreprises (ce qui n'est certainement pas sans conséquences sur la manière d'aborder la ville), la notion de gouvernance se diffuse à la fin des années 1980. Elle est en cela relativement contemporaine de celle de *développement durable*. Ce sont les grands bailleurs de fonds internationaux (FMI et Banque mondiale) qui la véhiculent sur la scène internationale. Elle s'impose dans un contexte d'échecs des politiques d'ajustement

¹³ Le Centre de ressources électroniques sur les villes - Crévilles - est édité par la Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire, unité mixte de service (USR 3501) du CNRS et de l'Université de Tours. Initié en 2006, il repose sur « un travail de veille, de tri, de numérisation et de mise en ligne de tout ce qui intéresse les acteurs de la recherche urbaine, chercheurs, enseignants et doctorants des sciences sociales mais aussi les professionnels de l'action sur la ville : aménageurs, urbanistes, élus, etc. » Les utilisateurs du site peuvent également signaler tout événement ou publications entrant dans le « champ des études urbaines » <http://crevilles.org/crevilles> consulté le 4 juillet 2013.

¹⁴ http://crevilles.org/mambo/index.php?option=com_content&task=view&id=5547&Itemid=218 consulté le 18 janvier 2013.

¹⁵ Sur la notion de gouvernance, nous renverrons également à l'ouvrage de Jean-Pierre GAUDIN, 2002, *Pourquoi la gouvernance ?* Presses de Sciences Po, Bibliothèque du citoyen, 137 p.

structurel et de courants d'idées propices à une moindre intervention de l'Etat allant de paire avec une plus grande place accordée aux acteurs privés et à la décentralisation (OSMONT 1998). La notion de gouvernance traîne ainsi dans son sillage la question des acteurs amenés à participer à la décision. Annick OSMONT y voit un mode d'intervention dans la sphère politique qui, sous couvert d'une forme de moralisation de l'action, sur fond de lutte contre la pauvreté et contre la corruption, assure de ne pas être taxé d'ingérence. Selon cet auteur, « parce que les villes, métropoles économiques, villes portuaires et capitales administratives constituent un enjeu de plus en plus décisif pour l'économie libérale, on verra très vite s'énoncer l'« *urban governance* », conjointement avec le thème de la décentralisation. » (OSMONT 1998, p20) Quoi qu'il en soit, une place est ainsi ouverte à la reconnaissance des autorités locales et notamment aux gouvernements des villes dans les processus internationaux.

La même auteure déplore cependant qu'il s'agisse là moins de contribuer à « produire l'espace de la ville » que de « produire une ville au fonctionnement conforme à ce qu'on attend dans un ensemble macroéconomique national restructuré. » (OSMONT 1998, p23). Vincent BEAL conduit une analyse analogue lorsqu'il considère que « sous l'effet de la restructuration des États et de la mondialisation de l'économie, le rôle des villes s'est transformé. Elles sont devenues de véritables « *spatial fixes* », c'est-à-dire des lieux à partir desquels s'organise la compétition économique. Dès lors, le modèle de la ville fordiste et de ses politiques de la demande standardisées a laissé place à celui de la « ville entrepreneuriale » caractérisée par des politiques de l'offre plus diversifiées visant à attirer firmes et ménages solvables. C'est sans doute à la lumière de ce contexte qu'il convient d'interpréter la place grandissante du développement durable dans la production de l'urbain. » (BEAL 2011, p4).

Les travaux de Gérard BAUDIN et Philippe GENESTIER dépeignent une autre dimension du caractère attractif de la ville. D'après ces auteurs, « l'objet-ville possède un fort pouvoir d'interpellation en ce qu'il sert à désigner les caractéristiques de la société actuelle », il est ainsi parfois brandi comme « métonymie du monde contemporain » (2008, p176 et 178). Son investissement dépasse dès lors des enjeux d'urbanisme et les implicites mobilisés peuvent être étrangers à la fabrique de la ville alors qu'ils en influencent dans le même temps la conception et la mise en œuvre. C'est ce qu'il nous intéresse d'interroger dans le cas du *développement* et plus précisément de la *ville durable*. Il faut ajouter à cela, toujours selon Gérard BAUDIN et Philippe GENESTIER, que « cette valorisation de la ville se trouve simultanément favorisée par les changements intervenus dans le cadre théorique des sciences sociales qui aujourd'hui privilégient le contexte, la situation, l'environnement. » (2008, p179) Il n'est à ce sujet pas anodin de constater que cette évolution rencontre une tendance également attribuée à la notion de *développement durable*. Mais avant d'aborder

cette question, nous souhaitons discuter de la pertinence du poids accordé aux villes en matière de durabilité.

En effet, focaliser le regard sur la ville et son fonctionnement revient potentiellement à agir sur les symptômes sans considérer ni traiter les causes. Nous rejoignons en cela des auteurs comme Laurent THERRY (2008) et Philippe MADEC (2010), pour qui une prise en compte des relations avec les territoires ruraux est nécessaire, ou comme Philippe HAMELIN (2001). Ce dernier affirme de même l'importance de penser et de maintenir les liens ville-campagne mais il met également et surtout en relation la répartition démo-spatiale de la population avec les fonctionnements agricoles mondiaux. Les atteintes à l'environnement ne sont, selon lui, pas uniquement à mettre sur le compte de la concentration de la population mais également de l'intensivité des pratiques, ici agricoles, qui ne va pas sans paire avec des pertes à la fois de savoirs et de biodiversité dont s'accompagne la désertification de certains territoires ruraux. Il pointe ainsi les impacts sociaux et culturels de la concentration de la population en ville, insistant sur le fait que souvent l'exode est subi et non choisi. A ce titre, une approche uniquement urbaine ne semble pas à même de faire émerger des modes de développement permettant aux populations rurales d'avoir le choix entre rester et partir. La question des systèmes de production agricole et de leur articulation aux mécanismes d'échanges mondiaux semble à ce niveau centrale. Penser la *ville durable* uniquement par la ville peut ainsi conduire à occulter ces dimensions qui apparaissent pourtant nécessaires pour affronter les défis posés par les questions écologiques contemporaines. Là encore, il s'agit dans une certaine mesure de sortir de la ville pour mieux y revenir, ce qui n'est pas sans lien avec l'importance accordée au contexte.

Quand la contextualisation prend le pas sur le modèle

Selon Françoise CHOAY, c'est après la période de reconstruction consécutive à la seconde guerre mondiale que « la modélisation urbaine est apparue comme un dispositif réducteur, l'instrument totalitaire d'une mise en condition ». La critique porte dès lors sur le fait de fonder une démarche en urbanisme sur « un modèle de ville constructible et reproductible *ex-nihilo* » (1994, p27).

Cette posture semble accentuée par le cadre offert par la notion de *développement durable*. Ce dernier privilégie en effet, selon Chris YOUNES (2008), « l'abandon de modèle et la revalorisation de l'art de s'adapter aux situations locales (résistances et résonances) en prenant en compte les enjeux et effets de la globalisation ». Philippe MADEC abonde dans ce sens lorsqu'il écrit qu'« il est à chaque fois nécessaire de convoquer les particularités des lieux contre ce qui se répand comme modèle », affirmant plus loin qu'« il n'y a pas de modèle ; il n'y a que des réponses spécifiques à chaque contexte humain et physique. »

(2010, p5). La contextualisation de tout raisonnement et de toute action est selon nous fondamentale et concourt à l'appréhension de chaque question dans sa complexité. Il s'agit d'ailleurs de l'un des présupposés de la pensée complexe. Pour autant, considérée comme une fin en soi ou en tant que valeur intrinsèque, elle nous paraît perdre de son sens et potentiellement concourir à une certaine forme de scepticisme vis-à-vis de travaux de théorisation.

D'un point de vue opérationnel, l'urbanisme semble à l'heure actuelle fonctionner en mobilisant des « références ». Les acteurs vont chercher au sein d'opérations déjà réalisées et bénéficiant d'une reconnaissance dans la sphère professionnelle, des pratiques, des méthodes, des formes urbaines, des modes de construction... qui sont considérés comme ayant fonctionné, pour s'en inspirer, les réinterpréter. Ce mode de faire ancre une approche inductive et pragmatique qui permet de tenir compte de l'existant et de s'extraire de toute démarche purement théorique. Cela peut cependant également aboutir à la diffusion de ce que Philippe MADEC critique lorsqu'il parle de modèle qui se « répand ». Eviter cet écueil nécessite, selon nous, de conserver un certain recul par rapport aux tendances dominantes afin de ne pas créer de dogmes opérationnels. Ceci suppose d'entretenir des échanges nourris avec des travaux de recherche et réclame une certaine forme de théorisation, au sein de laquelle le modèle n'est pas forcément à rejeter, mais davantage à repositionner dans une optique nourricière et non hiérarchisante par rapport à l'action, comme support potentiel à l'explicitation des valeurs et conceptions à l'œuvre, permettant ainsi d'éclairer les choix.

Tel qu'il est jusqu'ici présenté, le modèle est perçu comme supérieur et descendant, sorte de vérité à appliquer sans déclinaison, en quelque sorte une forme d'impérialisme. Le balancier est peut-être allé trop loin par le passé dans l'imposition de modèles *a priori*, fondés sur une approche hypothéticodéductive et peu souple. Un détachement excessif de l'idée de modèle nous semble à l'inverse conduire vers un relativisme absolu, propice à la domination de la compétition et à l'effacement des fins de l'action, ce qui n'est pas sans poser problème.

Il existe à ce stade, selon nous, une confusion entre l'idée d'un modèle de ville prise dans sa dimension physique et qu'il s'agirait de répliquer et un ou des modèles autour desquels la réflexion et l'action puissent se fonder. Le modèle se distingue ici de la référence par sa portée générale et par son insertion dans un contexte à la fois scientifique et opérationnel analysé d'un point de vue conceptuel. Il diffère également par sa visée qui dépasse l'intervention ponctuelle et immédiate. Jean-Paul THIBAUD considère d'ailleurs que les « changements en profondeur de la vie urbaine suscitent de nouvelles perspectives théoriques et nécessitent de nouveaux modèles d'intelligibilité pour en rendre compte » (2010, p198). En plus de la dimension analytique ainsi mise en avant, « le modèle participe de cette articulation de logiques incompatibles, exclusives, en les rendant

complémentaires » (TOUSSAINT, ZIMMERMANN, 1998, p171). Il est en ce sens potentiellement mobilisable dans une approche complexe et semble s'accorder avec les enjeux et les caractéristiques précédemment prêtées à la ville. Nous pensons en outre que les productions urbaines répondent à des modèles (au sens large), qui s'ils ne sont pas forcément consciemment mobilisés et restent souvent implicites, n'en sont pas moins existants. A titre d'illustration, le choix des références n'est jamais neutre et répond certainement à des modèles si ce n'est de ville, du moins d'actions sous-jacents.

Il conviendrait ainsi d'élargir ou de préciser les définitions données au terme de modèle. Nous l'entendrons pour notre part comme un construit humain évolutif, élaboré et utilisé pour sa valeur heuristique, que ce soit dans le domaine de l'action ou de la recherche. Il renvoie ainsi à une forme abstraite de représentation qui n'a de pertinence que par rapport à l'intention et reste « délibérément partisane » (TOUSSAINT-ZIMMERMANN 1998 p167-168, d'après E. MORIN).

L'enjeu ne consiste-t-il pas dès lors à dépasser une formulation binaire opposant suprématie d'un modèle unique et absence de modèle, au profit de la considération d'une pluralité de modèles, chacun fécond et porteur de sens dans ses particularités propres, avec laquelle il faudrait composer ?

Les critiques précédemment formulées quant à la notion de *développement durable*, amènent de plus à se demander si les distances prises, dans ce cadre, par rapport à l'idée de modèle ne traduisent pas une certaine survalorisation de l'agir aux dépens d'une prise de recul nécessaire à la genèse et à l'intégration de réflexions théoriques et scientifiques.

Le cadre idéal dans lequel la notion de *ville durable* s'insère étant posé et nos critiques vis-à-vis de celui-ci formulées, nous nous proposons à présent d'étudier plus précisément ce que cette locution recouvre. Nous ferons tout d'abord une lecture chronologique de son émergence. Nous aborderons ensuite les définitions qui peuvent en être données, non dans une visée exhaustive mais dans une optique représentative des principaux champs qui lui sont dévolus. Enfin, nous élargirons notre approche aux principales critiques qui sont formulées à son égard dans le domaine de la recherche.

b. Ville durable : de quoi parle-t-on ?

Dans l'approche que nous développerons ici de la notion de *ville durable*, nous adjoindrons aux références scientifiques, des extraits de colloques dont l'objet et l'organisation mettent en présence acteurs opérationnels et académiques. Un tel choix repose sur le fait que les sphères de la recherche et de l'action sont difficiles à scinder dans tout ce qui a trait au *développement durable* mais pas uniquement. Il nous semble en outre,

que ce type d'événements apporte des connaissances sur les modes de valorisation et de diffusion des savoirs en la matière. Il n'existe en effet que peu de manifestations à caractère exclusivement scientifique sur le thème de la *ville durable*, hormis certaines qui se positionnent de manière explicitement critique (comme le colloque intitulé « Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables » organisé les 1^{er} et 2 février 2012 à Paris). Mobiliser des citations extraites de colloques « hybrides » contribue donc à décrire le contexte dans lequel les travaux académiques s'insèrent ainsi que la place accordée à la recherche autour de la notion de *ville durable*, permettant de mieux en cerner les ambivalences. La manière dont la sphère académique structure ses messages publics à ces occasions nous semble également intéressante en ce qu'elle renseigne sur les noyaux durs des représentations et définitions accordées à la notion.

Lecture chronologique d'une notion née d'acteurs internationaux

« L'émergence de la problématique du développement durable appliquée à la ville date du début des années 90 » (dossier documentaire Ville et développement durable, 1998, p14). Nous ne saurions en retracer un historique précis mais souhaitons à travers la chronologie proposée (cf. *Tableau 1*), rendre compte des organisations, des logiques et des problématiques qui lui ont donné naissance.

Dès 1991, *Le livre vert sur l'environnement urbain* permet, par le biais d'enjeux environnementaux internationaux (essentiellement l'effet de serre et les pluies acides), à la Commission Européenne d'intervenir dans le champ de l'urbanisme. Elle développe dès lors à la fois des compétences mais également des « exigences » en la matière, bien que la ville ne soit pas l'une de ses prérogatives. Le texte produit en appelle à une mixité des activités et des populations, au nom de l'environnement.

C'est cependant « la Commission des Nations Unies qui va véritablement impulser la démarche « Villes et développement durable » à l'occasion de la préparation de la conférence de Rio. Les Nations Unies s'assurent en effet du concours des villes dans leurs travaux en favorisant l'émergence des associations de villes sur la scène du développement durable et en encourageant leurs démarches » (dossier documentaire Ville et développement durable, 1998, p15). L'ICLEI *International Council for Local and Environmental Initiatives* est ainsi créée en 1990 et lance dès 1992 un projet visant à réduire la production de CO₂ urbain. La même année, le forum mondial des villes débouche sur l'« engagement de Curitiba » à travers lequel les gouvernements locaux s'engagent à faire des « villes viables ». Il est à noter, que la locution *ville durable* n'apparaît pas encore à ce stade. De manière générale, un certain nombre d'événements internationaux mettant en lien ville et environnement se sont succédés entre 1990 et 1992.

Tableau 1 Émergence de la notion de ville durable : quelques éléments de chronologie

1990	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création sous l'égide des Nations Unies de l'ICLEI, <i>International Council for Local and Environmental Initiatives</i> <i>World Congress of local governments for a sustainable future</i> : conférence inaugurale établissant l'ICLEI, Nations Unis, New York ▪ Publication par l'OCDE de <i>Quelles politiques d'environnement pour les années 90 ?</i>
1991	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Livre vert sur l'environnement urbain</i> de la Commission Européenne
1992	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'OCDE organise un colloque sur les villes du XXI^{ème} siècle ▪ L'ICLEI lance un projet de réduction du CO₂ urbain auquel participent quatorze municipalités d'Europe, du Moyen-Orient et d'Amérique du Nord. ▪ Forum mondial des villes : <u>Engagement de Curitiba</u> : les gouvernements locaux s'engagent à faire des « villes viables » ▪ <u>Conférence de Rio</u> : 2^{ème} séance plénière de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement. La conférence est précédée d'une effervescence d'événements préparatoires qui ont abouti à la mise à l'agenda de la question urbaine : Conférence de l'Union Internationale des Villes et Pouvoirs Locaux (IUAL en anglais) à Oslo, Conférence des présidents de la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) à Lisbonne, Congrès des leaders municipaux à Toronto...
1993	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de l'OCDE sur la « ville écologique » : objectif de préparer la conférence des nations unies à Istanbul sur l'habitat et les établissements humains (1996). ▪ Lancement du « Projet des villes durables » mandaté par la Commission Européenne
1994	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Charte des villes européennes pour la durabilité dite Charte d'Aalborg
1995	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ICLEI organise la conférence méditerranéenne sur les agendas 21 locaux à Rome
1996	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sommet des Nations Unies sur l'habitat et les établissements humains à Istanbul ▪ 2^{ème} conférence sur les villes durables européennes à Lisbonne ▪ Création de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDDD) dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (dépendant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement)
1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration dite de Séville des villes méditerranéennes durables, appelant : « à prendre mieux en compte les spécificités écologiques, économiques, et sociales des villes du sud dans l'élaboration des orientations et des directives européennes. »
2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3^{ème} conférence sur les villes durables européennes à Hanovre
2004	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4^{ème} conférence sur les villes durables européennes à Aalborg
2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5^{ème} conférence sur les villes durables européennes à Séville
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En France : lancement du plan « Ville durable »
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 6^{ème} conférence sur les villes durables européennes à Dunkerque

La conférence de Rio de 1992, 2^{ème} séance plénière de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement marque une étape supplémentaire. Elle contribue notamment à la diffusion de la notion de biodiversité. C'est à cette occasion également qu'est adopté le programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle, souvent dénommé agenda 21, prodiguant à la fois le support et les principes d'une organisation et d'une déclinaison territoriales des engagements pris dans la déclaration finale. De nombreuses collectivités et notamment des villes se sont lancées dans l'élaboration d'un tel document à la suite de ce sommet.

En 1993, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) et la Commission Européenne mobilisent des experts et lancent des groupes de travail respectivement sur le développement urbain durable (énergie, transports, réhabilitation des secteurs urbains en déprise) et sur un « Projet des villes durables ». L'appellation *ville durable* apparaît ici de manière explicite, un an avant que Françoise CHOAY ne proclame le « règne de l'urbain ». Formulée par l'échelon européen, la notion s'accompagne dès son émergence d'une certaine normativité : elle est en effet concomitamment associée à une critique des approches descendantes (*top down*) ainsi qu'à un appel à la diffusion de *bonnes pratiques*. La dynamique est donc double. Elle consiste à la fois à valoriser les gouvernements locaux dans l'initiative et le portage des politiques territoriales, tout en les présentant comme dépendants d'organismes internationaux à même d'organiser la diffusion des pratiques considérées comme pertinentes voire de définir ce qui est bon et ce qui ne l'est pas. La Commission Européenne s'affirme comme l'un d'entre eux.

L'année suivante, la DGXI¹⁶ alors intitulée « Environnement et sécurité nucléaire » soutient la réalisation de la « Conférence des villes européennes pour la durabilité » qui se déroule à Aalborg. Celle-ci donne lieu à la rédaction d'une charte dont la plupart des thèmes sont encore couramment associés à la notion de ville durable. En terme de mobilité, il est notamment préconisé de réduire les besoins de déplacements et de promouvoir les transports en commun et les modes doux. La responsabilité humaine dans le changement climatique y est affirmée, encourageant à développer les énergies renouvelables. Les préoccupations en matière de justice sociale sont traduites en termes de qualité de vie. Il est également question de participation des citoyens mais aussi des groupes d'intérêts, tandis que le principe de subsidiarité structure la répartition des compétences entre les différents acteurs. En dehors de la thématique des pollutions, essentiellement ramenées aux substances toxiques, et de celle du changement climatique, l'« environnement » est abordé

¹⁶ La DGXI fait partie des Directions Générales de la Commission Européenne qui en compte aujourd'hui plus de quarante. Elle a perdu l'appellation « sécurité nucléaire » et reste intitulée « Direction Générale de l'environnement ».

par le biais de l'évaluation des effets de l'aménagement du territoire et de la notion de « capital naturel ». Sa prise en compte est en ce sens marquée par des schémas économiques qui ne remettent pas en cause les modèles de développement puisque « les acteurs les plus influents des politiques de *dépollution* demeurent les mêmes que ceux du système économique dominant » (MAGNAGHI 2003, p31) et que le terme de « capital » s'inscrit dans une rhétorique economiciste.

La charte appelle ensuite à une « campagne des villes européennes durables » fondée sur des opérations d'échanges d'expériences, de construction de réseaux et de lobby... et visant à la mise en place de programmes d'actions locales (agenda 21). Elle établit à ce sujet des liens directs entre les villes et la Commission Européenne : « Nous nous encouragerons mutuellement à concevoir des plans d'action locaux à moyen et à long terme (Actions Locales 21), renforçant ainsi la coopération entre les autorités et intégrant ces initiatives à celles de l'Union européenne en matière d'environnement urbain. » Cette dernière se positionne et finance dès lors de plus en plus de démarches et de projets, notamment via les fonds de soutiens régionaux. Cette allocation de moyens dédiés initialement à une autre échelle territoriale appelle deux commentaires.

Elle peut tout d'abord être lue à l'aune des conséquences du processus de métropolisation qui brouille les frontières de la ville et étend ses territoires d'influence et de dépendance à des espaces relativement larges, ce qui pourrait justifier du rattachement à des politiques régionales. Mais ceci mène en contrepartie à s'interroger sur ce qui reste aux territoires non inclus à ces dynamiques. L'attribution des fonds régionaux aux villes, au nom de la « durabilité », ne vient-il pas potentiellement renforcer les inégalités existantes et exclure certains territoires à la fois des dynamiques de projets et des réseaux de financement ?

Ensuite, cela pousse à se demander si une telle acception de la *ville durable* ne reviendrait pas à privilégier l'aménagement du territoire aux dépens de l'urbanisme, laissant ce domaine à l'édiction de normes. La question des conséquences sur la production de la ville et de ses espaces reste ainsi ouverte. Comment cette hiérarchisation apparente rejailit-elle à l'échelle de l'opération concrète, dont la dimension n'a rien de comparable avec une politique de développement régional ? De manière plus précise comment la proximité et le quotidien sont-ils considérés dans cette approche exogène de la fabrique urbaine ?

Il est intéressant de noter que rapidement après l'émergence et l'affirmation d'une dynamique européenne en matière de *ville durable*, des événements propres aux villes méditerranéennes sont organisés. Ainsi, l'année suivant la proclamation de la charte d'Aalborg, une conférence méditerranéenne sur les agendas 21 locaux se tient à Rome, sous l'égide de l'ICLEI. Visant à favoriser des échanges entre les villes situées autour de la

Méditerranée, elle débouche sur « l'appel des villes méditerranéennes en faveur du développement durable ». La locution de *ville durable* n'apparaît à cette occasion pas encore prépondérante. Elle le devient quatre ans plus tard dans le titre de la « conférence euro-méditerranéenne des villes durables » organisée par la FMCU à Séville. L'expression ne se retrouve cependant dans le corps de texte de la déclaration finale qu'au niveau des références faites à la *Campagne des villes européennes durables* ou au titre de la conférence. Les signataires revendiquent en dehors de cela leurs spécificités et la prise en compte de leurs caractéristiques méditerranéennes, interpellant tour à tour citoyens et associations, Etats et autorités territoriales, Union Européenne, Nations Unies et bailleurs de fonds. Sont notamment demandés la reconnaissance des autorités locales, la favorisation et la facilitation des coopérations entre les deux rives de la Méditerranée, des échanges d'expertise technique et de connaissances ou la mise en place de circuits économiques reconnaissant et favorisant l'émergence de dynamiques de développement durable. Les engagements pris portent quant à eux particulièrement sur le lancement de telles démarches et la dimension participative qui leur sera accordée. La déclaration vise ainsi à articuler les initiatives et référentiels mondiaux et européens en matière de « durabilité ». Dans ce contexte, l'urbanisme ne paraît pas forcément le champ premier de la ville durable méditerranéenne, ce qui pose autant de questions sur la manière dont les acteurs qui l'animent peuvent s'emparer ou s'accorder de la notion.

A une autre échelle de gouvernement, se tient, en 1996, le Sommet des Nations Unies sur l'habitat et les établissements humains à Istanbul. Ce sont alors les Etats et non plus les villes qui prennent des engagements. La déclaration finale auquel le sommet aboutit souligne l'interdépendance du développement des villes et des campagnes et appelle à un soutien des villes petites et moyennes, des infrastructures en milieu rural... La concentration des populations est présentée comme un problème auquel il s'agit de s'atteler pour améliorer les conditions de vie humaine. Le discours est ainsi orienté vers une certaine idée de répartition voire de redistribution entre les territoires et s'oppose à la concentration à la fois des êtres humains et des moyens de productions et de développement économique.

L'année 1996 voit également se créer la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), organe consultatif du Plan d'Actions pour la Méditerranée. Dépendant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, ce plan dont l'objectif initial est d'enrayer les pollutions de l'espace marin méditerranéen, réinterroge les modes de développement et les politiques dites « environnementales » des pays riverains de la Méditerranée. L'Union Européenne participe à l'heure actuelle à son élaboration et à sa mise en œuvre. La CMDD est, dans ce cadre, définie comme « une instance de dialogue et de propositions pour la définition d'une stratégie méditerranéenne de développement

durable »¹⁷.

Ainsi, la notion de *ville durable* émerge à une échelle internationale, dans un contexte institutionnel mouvant au sein duquel, autour de questions relatives à l'« environnement », des acteurs voient leurs prérogatives évoluer. L'espace méditerranéen semble, dans ce cadre, engendrer des mobilisations particulières. De manière générale, organisations internationales et gouvernements locaux des villes voient, dans un mouvement conjoint, leurs rôles réaffirmés sur la scène mondiale, dans des rapports réciproques qui ne sont pas sans ambiguïtés.

Ceci se traduit notamment, selon Jean-Marc OFFNER et Carole POURCHEZ, par le fait qu'« il y a une vraie difficulté à articuler vision globalisante et respect de l'autonomie des territoires » (2007, p8). Or, Alberto MAGNAGHI (2003) et Cyria EMELIANOFF (2004) placent précisément l'autodétermination au fondement de la soutenabilité ou de la durabilité. Se dessine ainsi l'une des difficultés inhérentes à la manière dont la notion de *ville durable* a émergé et qui met en tension des éléments de définition ou des objectifs poursuivis, avec les modes de structuration et de diffusion des doctrines en la matière.

En outre, du fait de la raréfaction des financements publics, le positionnement des collectivités locales et notamment des villes dans le champ du durable peut également être motivé par des considérations financières. L'intervention du Directeur Général des Services de la ville d'Amman lors de l'atelier Ecocité organisé à Marseille le 1er et 2 décembre 2010 en témoigne. L'objectif de positionner Amman comme la première ville qui tend vers la suppression des émissions de gaz à effets de serre est ainsi en partie à rechercher dans le fait que les projets portés par la ville n'auraient pu voir le jour sans le système de certificats de production de gaz à effets de serre, mis en place par les services de l'ONU, et les financements qu'ils drainent. Les propos de Raouf DABBAS, Senior Advisor au Ministère de l'environnement Jordanien, traduisent de manière encore plus explicite les liens existants avec les enjeux financiers : « *we need to get World Bank on board* » (atelier Ecocité, semaine économique de la Méditerranée, Marseille, décembre 2010). Pour les villes du Sud, « l'utilisation de la rhétorique du développement durable et de la ville durable, est quasiment inévitable pour bénéficier des fonds internationaux de l'aide au développement. » (METZGER, COURET, coll. Urbi, 2010, p249) Les bailleurs de fonds ne jouent donc pas un rôle neutre et s'instituent parfois en chef d'orchestre. La présentation de la plate-forme portée par le *Marseille Center for Mediterranean Integration* et visant à la création d'un

¹⁷ <http://www.iddri.org/Evenements/Interventions/Commission-mediterraneenne-du-developpement-durable> consulté le 22 janvier 2013.

« réseau des opérateurs aménageurs urbains durables en Méditerranée »¹⁸ montre comment cette rhétorique peut être utilisée pour contribuer à renforcer l'intervention des acteurs privés dans le projet urbain.

La *ville durable* apparaît ainsi comme une notion sous tension, soumise à des implicites antagoniques. Ceci renvoie notamment à l'historique de son émergence, qui tient nous le voyons, moins du domaine de la recherche que de celui de l'action. C'est à la lumière de ce cadre que nous nous proposons à présent d'aborder les définitions qui peuvent en être données.

Ville durable : essais de définition

En tentant d'approcher les sens que peut revêtir l'accolement des mots ville et durable, aussi bien pour l'action que pour la recherche, notre objectif n'est pas d'aboutir à une définition inclusive. Il est davantage de dépeindre le spectre que la notion de *ville durable* recouvre, tant du point de vue des thématiques qui lui sont rattachées de manière consensuelle que des points de divergences ou de complémentarités entre les différents contenus qui lui sont donnés.

Une des difficultés réside dans le fait que la locution de *ville durable* n'est pas employée de manière stable dans les discours qu'ils soient opérationnels ou académiques. Il ne s'agit pas d'une notion « dure » qui fait foi. Dans son article pour l'édition électronique quotidienne du journal Le Moniteur, Etienne BEURIER (28 septembre 2010), relate d'ailleurs combien « les contours de la notion de ville durable restent flous : si 82 % des sondés¹⁹ « ont entendu parler de projets et expériences de villes durables qui se sont développées en France et à l'étranger, ces quinze dernières années », la moitié d'entre eux « ne sait pas vraiment ce que c'est ». Et seulement un tiers de « maires-experts », majoritairement élus de communes de plus de 20 000 habitants, d'Ile-de-France, ou appartenant aux Verts, déclare « savoir précisément ce que c'est »²⁰.

Les expériences existantes semblent ainsi constituer l'essentiel de ce qui est véhiculé

¹⁸ Présentation réalisée par Mats KARLSSON, dirigeant du *Marseille Center for Mediterranean Integration* (CMI) et Directeur à la Banque mondiale, lors de l'atelier Ecocité, dans le cadre de la semaine économique méditerranéenne, Marseille, 2010.

¹⁹ « Sondage réalisé par TNS - Sofres, pour GE, du 15 juin 2010 au 9 juillet 2010, par téléphone, auprès d'un échantillon de 500 maires et responsables de structures intercommunales (400 maires de communes de plus de 2 000 habitants et 100 responsables de structures intercommunales) » <http://www.lemoniteur.fr/191-territoire/article/actualite/769176-les-elus-locaux-plebiscitent-la-ville-durable> consulté le 30 septembre 2010.

²⁰ <http://www.lemoniteur.fr/191-territoire/article/actualite/769176-les-elus-locaux-plebiscitent-la-ville-durable> consulté le 30 septembre 2010.

autour de la notion de *ville durable*. La dimension opérationnelle et les références jouent dès lors certainement un grand rôle dans les définitions qui peuvent en être données. Cependant, ce qui est considéré comme relevant de la *ville durable* dans les projets actuels, qu'ils soient réalisés ou en cours, ne concorde pas forcément avec la notion de *ville durable* telle qu'elle est conceptualisée ou « rêvée » (en sachant que la vision des acteurs est plurielle). Dans ce type de représentations davantage abstraites, il n'est pas rare que les auteurs utilisent d'autres termes que ceux de *ville durable* pour désigner ce qu'ils estiment devoir être un urbanisme à même de panser les travers modernes et contemporains. Poser la *ville durable* comme un concept à part entière, dépassant l'application des principes d'une notion mère à l'un de ses dérivés s'avère en outre difficile, ce qui renforce son caractère flou et ne facilite pas la levée de ses ambiguïtés. Selon le *Dictionnaire, La ville et l'urbain* proposé par Denise PUMAIN, Thierry PAQUOT et Richard KLEINSCHMAGER, « l'expression » de *ville durable* semble ainsi « davantage relever de l'incantation politique qu'elle ne donne lieu à des concepts clairs en termes scientifiques, ce qui témoigne encore de la difficulté à faire naître une véritable écologie urbaine (Nicole Mathieu, Yves GUERMOND, *La ville durable, du politique au scientifique*, Cemagref, Cirad, Ifremer, INRA, 2005) » (2006, p 306).

En dépit de ces difficultés, nous nous proposons de rendre compte des champs recouverts par cette notion, à travers quelques définitions choisies en fonction de leur date de parution, de leurs auteurs et de leur complémentarité.

Dans une acception généraliste, Véronique BARNIER et Carole TUCOULET définissent dès la fin des années 1990, la *ville durable* comme « l'application des principes du développement durable à la ville » (1999, p3). Est ainsi désignée une « ville **compacte, citoyenne, solidaire, écogérée** autour d'outils » (p5). De l'idée de compacité découle aujourd'hui tout un discours mettant en avant la densité. Le terme de citoyen renvoie, quant à lui, dans une certaine mesure, à la problématique de la participation. Cette définition est également intéressante en ce qu'elle inclut une dimension gestionnaire attribuée à des outils de planification particuliers (plans de déplacements urbains, chartes d'environnement, Agendas 21 locaux...). L'adjectif solidaire, qui n'est finalement pas si fréquemment repris, retient enfin notre attention en ce qu'il contient la reconnaissance d'interdépendances réciproques et sous-entend une certaine forme d'entre-aide et de redistribution.

A cette définition, qui figure parmi les plus anciennes diffusées en France, nous adjoindrons celles de Cyria EMELIANOFF, alors maître de conférences en géographie, aménagement et urbanisme à l'Université du Maine. Cyria EMELIANOFF est en effet l'une des premières scientifiques à avoir concentré ses travaux sur la *ville durable*. Sa thèse

intitulée *La ville durable, un modèle émergent. Géoscopie du réseau européen des villes durables (Porto, Strasbourg, Gdansk)*, (1999, thèse de doctorat en Géographie, 750 p) fut entamée dès le début des années 1990 et l'auteure réalisa, en amont de sa publication, des missions pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable sur le sujet. Elle reste à l'heure actuelle une personne identifiée comme spécialiste en la matière. Voilà pourquoi nous nous attarderons un peu plus sur ses écrits.

Dans une tonalité proche des premiers termes de la définition qu'en donnent Véronique BARNIER et Carole TUCOULET, Cyria EMELIANOFF définit « une ville durable » comme étant « simplement une ville qui initie une ou plusieurs dynamiques de développement durable » (2007). Elle introduit ainsi une nuance importante en ce qu'elle quitte un registre passif. La ville durable ne relèverait pas de principes à appliquer mais d'**initiatives** à avoir. Peuvent alors émerger les acteurs et les processus, le terme de dynamique sous-entendant une évolution.

Cette définition pourrait cependant dans le même temps paraître réductrice. La forme verbale « initie » laisse en effet penser que la portée des actions engagées n'est pas en jeu. Et le caractère discret (« une ou plusieurs ») des objets considérés, fait que la *ville durable* ne semble pas forcément entraîner une dimension totalisante.

L'auteure donne cependant d'autres éléments de définition assez diversifiés. Ainsi, selon elle, une *ville durable* est une ville « capable de se maintenir dans le temps, de garder une identité, un **sens collectif**, un dynamisme à long terme » (EMELIANOFF 2007, p27). La **dimension temporelle** s'affirme alors plus nettement, englobant le temps long dans une perspective à la fois évolutive et centrée sur la rémanence à travers la notion d'« identité ». Les transformations en question semblent conditionnées à un caractère collectivement partagé. L'importance du collectif revient à plusieurs reprises chez cette auteure, pour qui une ville durable est dans le même temps « une ville qui se réapproprie un projet politique collectif » et « un cadre où prennent sens des projets collectifs » (EMELIANOFF 2007 p 27-28). Jean-Marc OFFNER et Carole POURCHEZ (2007, p9) mettent également cette idée en avant. Les deux dernières périphrases ne sont pour autant pas équivalentes et font écho au caractère à la fois permanent (« cadre ») et en transformation (« se réapproprie ») de la ville. Elles sous-entendent un **dialogue incessant entre l'existant et le projeté**, chacun devant faire une place à l'autre, au gré d'interactions à travers lesquelles les deux pans se trouvent en retour modifiés.

Dans un écrit antérieur, Cyria EMELIANOFF (2004) insiste davantage sur les enjeux mondiaux auxquels la notion de *ville durable* est censée répondre et souligne les **articulations à réaliser entre des échelles diverses**. Elle met dans le même temps en avant la nécessité de réintroduire le **sensible**, le corps et la matérialité, dimensions que Bernardo SECCHI (2006) considère quant à lui comme constitutives de l'urbanisme. Selon

Cyria EMELIANOFF la *ville durable* doit ensuite « offrir qualité de vie en tous lieux et des différentiels moins forts entre les cadres de vie » (2004), ce qui sous-entend selon nous, une certaine forme de redistribution. Dans son raisonnement à ce sujet, l'auteure met **en relation qualité de vie et mixité** aussi bien sociale que fonctionnelle, réaffirmant l'importance de la **proximité** (thématique qui renvoie indirectement aux solutions à trouver face à l'étalement urbain). La notion de mixité est employée dans une argumentation qui diffère un peu du registre « environnemental » global, tel qu'il a été posé par la commission européenne en 1991, pour rejoindre celui du **cadre de vie**, ouvrant ainsi potentiellement la porte à l'apparition de l'habitant.

Nous souhaitons à ce stade souligner ce que nous considérons comme une limite. Dans leur ensemble, ses définitions nous semblent reposer sur une certaine personnification de la ville qui tend à désincarner les processus en jeu. Les acteurs de la fabrique urbaine et les espaces (à la fois spatiaux et temporels) de choix n'apparaissent pas clairement. S'ils ne sont pas inexistantes comme les définitions données par Cyria EMELIANOFF le montrent, ils deviennent implicites. Ceci concourt de notre point de vue, au caractère flou de la notion. Les questions du *qui fait quoi, pour qui, pour quoi* et *avec qui* n'apparaissent pas centrales. Elles peuvent ainsi potentiellement être éclipsées par un impératif posé comme « supérieur », qu'il soit dit « environnemental » ou « économique ».

Les propos de Cyria EMELIANOFF nous semblent en revanche présenter la qualité notable de s'affranchir de la notion mère du développement durable pour entrer d'une certaine manière dans la complexité de l'objet-ville.

Alain BOURDIN considère, quant à lui, l'approche de cette auteure comme « politiquement correcte ». Il lui reproche notamment de se restreindre à « la définition d'un idéal dont il faudrait se rapprocher », alors que l'enjeu serait précisément de tendre vers un *urbanisme stratégique*, qui « implique que l'on soit capable de faire évoluer un idéal de référence de manière cohérente » (2009, p143). Une telle posture montre une ville dont l'absolu ne serait pas prédéfini, mais constamment à construire et à accompagner. Le terme de « *stratégique* » permet en outre d'envisager cette dynamique dans un dialogue continu entre fin et moyens, ce en quoi nous pouvons nous retrouver. Nous nous reconnaissons également dans cette proposition du fait de l'importance qu'elle accorde aux processus, aux acteurs et aux choix. Nous nous dissociions en revanche de la virulence de l'opposition faite aux travaux de Cyria EMELIANOFF.

A la suite de ces deux définitions académiques, il nous est apparu intéressant de présenter celle que Catherine CHARLOT-VALDIEU et Philippe OUTREQUIN, tous deux économistes de formation, donnent de la *ville durable*. Ces auteurs ont en effet évolué dans

une diversité de sphères : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment²¹ (CSTB), Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Centre d'Etude et de Recherches économiques sur l'ENergie²² (CEREN) ; *Sustainable Urban Development European Network*²³ (SUDEN), consultance en « développement durable »... Ils apparaissent dès lors dans une posture à la fois de passeurs et d'intégrateurs potentiels. En cela leur vision nous semble à interroger.

Pour Catherine CHARLOT-VALDIEU et Philippe OUTREQUIN (2010) donc, la *ville durable* est un **projet politique** défini comme un **objectif global des politiques publiques dans leur ensemble** et non uniquement des politiques d'aménagement. Dans cette acception, la *ville durable* semble conduire à une relativisation de l'urbanisme, et par conséquent des urbanistes, dans la fabrique de la ville. La légitimité de ces derniers ressort affaiblie par la perte de spécificité que cette affirmation engendre.

Ensuite, la *ville durable* dépend, selon ces auteurs, de **politiques nationales et européennes**. Elle ne peut être le fait des seules collectivités (CHARLOT-VALDIEU, OUTREQUIN 2010). Cette définition rappelle la tension établie entre ordonnancement global et autonomie locale (OFFNER, POURCHEZ 2007, p8), dont nous avons précédemment discuté les limites (*cf. lecture chronologique d'une notion née d'acteurs internationaux*). L'écueil d'une telle approche est, selon nous, de favoriser une normativité au final descendante portant potentiellement discrédit aux initiatives locales indépendantes.

Catherine CHARLOT-VALDIEU et Philippe OUTREQUIN (2010) considèrent en revanche que la *ville durable* doit répondre d'une **solidarité** à la fois **spatiale** : « ne pas reporter sur les autres populations et écosystèmes ses coûts de développement » et

²¹ Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial inclus dans le pôle d'excellence dédié à la Ville Durable, situé à Noisy-le-Grand, Marne-la-Vallée.

²² Groupement d'Intérêt Economique, le CEREN se définit comme un « observatoire statistique national de la consommation d'énergie » proposant des ateliers thématiques, des études individualisées ou « multiclients », des « campagnes d'enquêtes quantitatives et/ou qualitatives », la réalisation de « bilan carbone, bilan énergie, prédiagnostics énergétiques » et des « accompagnements à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'actions » dans le domaine de l'énergie. Il est constitué par GDF Suez, GrDF, GRTGaz, ERDF, Rte, EDF et l'ADEME (<http://www.ceren.fr> consulté le 24 janvier 2013).

²³ Née en 2004 suite au projet européen HQE²R coordonné par le CSTB, l'association SUDEN a pour objectif de « promouvoir le développement urbain durable » et pour cela de : « rassembler les acteurs du management urbain et du développement urbain », « capitaliser les savoirs [...], les compétences et les expériences », « proposer des démarches, outils, thèmes de réflexion, recherches », diffuser, informer, sensibiliser et former sur les questions du développement urbain durable (<http://www.suden.org/fr/association-suden/> consulté le 24 janvier 2013).

temporelle : « ne pas reporter sur les générations futures ses propres coûts de développement ». Ceci nécessite, selon ces auteurs, une gestion économe des ressources et des flux dans une « **approche « écosystémique » de la ville** » et va de paire avec la recherche d'une **équité sociale** de même que l'application du principe de précaution. Dimensions énergétique, comptable, sociale et technique se retrouvent ainsi associées dans une démarche qui emprunte à l'économie (comme en témoigne la place centrale accordée aux coûts). S'appuyant sur les travaux de Sabine BARLES, Jacques THEYS et Cyria EMELIANOFF, Jean-Pierre LEVY montre les limites d'une telle approche, soulignant notamment combien celle-ci repose sur « une représentation « déshumanisée » de l'environnement urbain » (2010, p5).

Pour en revenir aux propos de Catherine CHARLOT-VALDIEU et Philippe OUTREQUIN (2010), « la ville durable doit aussi définir des **processus de décision et d'apprentissage** conduisant à des améliorations continues de la situation, que ce soit à l'échelle locale ou à l'échelle de la planète, et ce, dans les trois champs : économique, social et environnemental ». Apparaissent ici les dimensions organisationnelle et politique de la *ville durable* dans une rhétorique compatible avec un pilotage par les performances. Celle-ci pose, selon nous, la question de savoir comment et par qui les améliorations en question sont déterminées.

Pour finir, ces auteurs appellent à une **coopération** entre acteurs, afin d'aboutir à une vision partagée, ainsi qu'à l'élaboration de synergies entre acteurs publics et privés. Les acteurs qui faisaient défaut dans les deux premières définitions prennent ici toute leur place, bien que sur un fond et une forme que nous ne partageons pas vraiment.

De manière générale, la définition que Catherine CHARLOT-VALDIEU et Philippe OUTREQUIN donnent de la *ville durable* diffère peu, dans ses termes et dans sa logique, de celles mises en avant par les grands organismes internationaux. Ce constat est de nature à alimenter l'inquiétude portée par Gérard BAUDIN et Philippe GENESTIER qui consiste à penser qu'« une certaine recherche sur la ville tendrait à se transformer en discours expert, c'est-à-dire un discours de mise en forme des problèmes posés par les pouvoirs publics sans en contester les termes » (BAUDIN, GENESTIER, 2008 p179).

Selon Vincent RENARD, économiste, directeur de recherche au CNRS – chercheur associé à l'IDDRI²⁴ – Sciences Po, la quasi-totalité des thématiques attribuées à la notion de *ville durable*, était déjà incluse dans le premier chapitre de la *Théorie générale de l'urbanisation* de Ildefons CERDA : le fait que l'objet de la gestion des villes soit de « procurer de l'habitat à tout le monde », « d'avoir de l'eau propre un peu partout », de

²⁴ Institut du Développement Durable et des Relations Internationales

disposer de réseaux urbains, d'un air respirable... La seule nouveauté viendrait du **changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre** (2010, « Enjeux, ambiguïtés et contradictions de la ville durable » Conférence sciences po, IDDRI du 12 octobre 2010). Dans la même filiation, pour Isabelle BARAUD-SERFATY (2010), maître de conférence à Sciences Po, consultante en économie urbaine, « **l'énergie** devient une des composantes clés de la ville durable et bouleverse les manières de la fabriquer ». Il n'est pas anodin de constater que la plupart des tenants de la thématique énergétique ou climatique ont une coloration économiste dans leur formation. Nous avons par ailleurs précédemment discuté des travers qu'une formalisation des enjeux en ces termes peut engendrer.

Taoufik SOUAMI, architecte-urbaniste, maître de conférence et co-organisateur de la spécialité Ville durable à l'Institut Français d'Urbanisme (2010) considère, quant à lui, la **mobilité** comme le « point dur » de la ville durable. Sa position peut en cela paraître rapprochée de celles de Vincent RENARD ou Isabelle BARAUD-SERFATY. Elle en diffère cependant en ce que la notion même de mobilité suppose une approche comportementale, culturelle et sociale ainsi qu'un glissement de la sphère collective vers la sphère individuelle (MASSOT, ORFEUIL 2005). Poser les enjeux en matière de mobilité plutôt que d'énergie ou d'évolution climatique revient de fait à les considérer de manière davantage incarnée.

Un des points marquants de l'ensemble de ces définitions nous semble résider dans la quasi-absence de la thématique de la participation. Si notre revue n'est pas exhaustive, loin s'en faut, force est de constater que cette problématique n'apparaît que de manière implicite et n'est pas posée comme centrale. Elle est présente dans certains développements mais reste relativement absente des définitions synthétiques données de la *ville durable*. Ceci peut paraître symptomatique de l'absence des acteurs dans certaines d'entre elles ou de l'accent mis sur les dimensions ou enjeux internationaux dans d'autres. Cyria EMELIANOFF rattache toutefois la participation à la réinscription du sensible dans la fabrique de la ville. Elle appelle ainsi à ce que la participation des hommes et des femmes « ne soit pas faite de paroles, dans les instances officielles prévues à cet effet, mais d'actes et d'expressions de leurs sensibilités » (2004, p25). Quoi qu'il en soit, l'habitant comme acteur de décision ou du moins de choix apparaît peu.

En écho à la logique d'émergence de la notion de *ville durable* et du fait de la prégnance des sphères de l'action dans ce domaine, nous avons souhaité clore ce panel de définitions par celle d'un acteur davantage opérationnel. Notre choix s'est porté sur la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). La FNAU joue en effet un rôle d'interface entre recherche et action. Les rencontres annuelles qu'elle organise participent à ce titre de la diffusion des savoirs en matière d'urbanisme. Cette structure occupe de plus

une position carrefour entre différents acteurs publics et indirectement certains acteurs privés par l'intermédiaire des chambres consulaires. La définition qu'elle donne de la *ville durable* peut en ce sens potentiellement être vue comme la synthèse d'une pluralité d'approches et de visions. Nous reprendrons en substance celle retranscrite dans la version électronique quotidienne du journal Le Moniteur du 4 janvier 2010²⁵.

Ainsi, selon la FNAU, une *ville durable* est tout d'abord une ville **compacte** (on retrouve ici les préoccupations relatives à l'étalement urbain et à la diminution des déplacements motorisés), qui repose sur un « **projet global de territoire** englobant les espaces naturels et agricoles et se déclinant aussi bien à l'échelle de l'intercommunalité que de l'infracommunalité ». La *ville durable* s'oppose ainsi à une juxtaposition d'approches sectorielles et dépasse les logiques administratives en mettant en jeu des échelles multiples. A ce niveau, on pourra remarquer qu'une telle définition s'accorde avec le rôle d'harmonisation des politiques publiques et de « tiers acteurs » dévolu aux agences d'urbanisme.

Ensuite, la *ville durable* est présentée comme une **ville économe, neutre en énergie**. Cette acception tend à valoriser le renouvellement urbain (plus parcimonieux en termes d'espaces consommés). La neutralité en énergie pose toutefois des questions notamment quant à l'échelle de mesure et aux modalités de calcul adoptées. Que prend-on en compte et pourquoi ? Faut-il voir derrière le terme de neutralité, la notion d'auto-suffisance parfois associée à la *ville durable* (BARLES 2010, FÜZESSÉRY, ROSEAU 2010) ? Comment alors penser les péréquations, ne pas aboutir à l'exclusion des territoires adjacents et surtout ne pas retomber dans une vision de la ville comme un système fermé ?

Pour la FNAU, la *ville durable* est également une ville **sécurisée**. Emerge ainsi la thématique des risques qui fait glisser la *ville durable* dans un registre dont les écueils sont souvent de retenir des « schémas de causalité simplistes » et de « concevoir l'action non comme productrice de quelque chose mais comme toujours défensive ». (BOURDIN 2009, p85).

Enfin la *ville durable* est considérée comme une « **ville nature** ». Cette préoccupation est formulée en termes de paysages et de biodiversité, dans une approche multi-usages.

Dans les diverses acceptions qui en ont été données ci-dessus, la notion de *ville durable* apparaît mettre en jeu différentes échelles, du sensible à l'international, dans une tension non résolue entre local et global. Lorsqu'elle ne relate pas un idéal, la notion de *ville durable* tend à englober progressivement les normes d'actions qui apparaissent positives.

²⁵ <http://www.lemoniteur.fr/191-territoire/article/point-de-vue/694656-qu-est-ce-qu-une-ville-durable>
consulté le 6 janvier 2010.

Ceci conduit Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND à penser que « la question de la durabilité du développement urbain n'entraîne guère de déplacements problématiques et méthodologiques » (2010, p103). Dans ce cadre, opter « pour un nouvel urbanisme » se limite « à comprendre pourquoi les modes de production actuels de la ville (extension urbaine, mitage des territoires périurbains, zonage et spécialisation des territoires) ne sont pas durables et comment transformer l'urbanisme pour qu'il produise des villes adaptées au pétrole rare et cher et au défi du réchauffement climatique » (CHALON et al (2008) dans MATHIEU, MARTOUZET, GUERMOND 2010 p105).

Le fait est que les points les plus saillants des définitions ici étudiées tournent autour de la compacité de la ville dans une optique à la fois de moindre déplacements motorisés (ainsi indirectement reliée aux problématiques climatiques et énergétiques), de gestion économe des espaces (qui renvoie à la fois à des préconisations tendant vers du renouvellement urbain et à une certaine forme de « préservation » de l'environnement), mais aussi de qualité de vie (posée comme en lien avec la justice et l'équité sociales). La mobilité constitue une autre thématique partagée, en rapport notamment avec les enjeux posés par l'évolution du climat, les émissions de gaz à effet de serre et donc l'énergie. Il nous semble cependant intéressant de constater que, si l'on excepte les références explicites aux modes de transports, les argumentaires s'appuient davantage sur les notions de mixité sociale et fonctionnelle et de qualité de vie. Les questions environnementales, lorsqu'elles apparaissent, le sont essentiellement en termes de justification à l'action, dans des registres le plus souvent de gestion parcimonieuse des ressources ou technique, faisant écho à une représentation de la ville comme nuisance (la définition donnée par la FNAU en introduisant l'expression de ville-nature fait ici exception). Au final, mixité sociale et fonctionnelle, qualité de vie et compacité de la ville se révèlent être les notions les plus communément mobilisables du fait de la diversité d'intentions auxquelles elles peuvent répondre.

Se développe en parallèle, sans que les relations avec les points qui précèdent ne soient réellement explicites, une remise en cause des processus décisionnels et des modes d'organisations existants, laissant présager un changement des équilibres voire des rapports de force entre les différents acteurs.

Si selon plusieurs auteurs la notion de *ville durable* ne donne pas lieu à l'établissement de concepts scientifiques clairs, elle est, dans le sillage du développement urbain durable, l'objet de plusieurs critiques que nous nous proposons à présent d'aborder.

Critiques de la ville durable

La présentation que nous allons faire des principales critiques portées à la notion de *ville durable* ou de *développement durable* appliqué à la ville puise en partie dans la dialectique action/recherche précédemment développée. Nous étairons en effet notre

propos par des extraits de colloques mettant conjointement en scène scientifiques et acteurs opérationnels. L'objectif est à la fois d'illustrer les critiques mais également de traduire dans quel contexte, elles peuvent (ou non) être formulées et comment cela les conditionne.

Les premières portent principalement sur les dimensions prises en compte à travers la notion de *ville durable*. A l'affirmation d'une place trop centrale accordée à la technique, est associé le sentiment d'une relégation du quotidien aussi bien dans sa composante humaine que dans le fonctionnement des aménagements. L'édiction de normes spécifiques est également l'objet de désapprobations. Certains auteurs établissent ensuite des liens entre une forme de libéralisme et la manière dont la *ville durable* est pensée et mise en œuvre. Son pilotage par l'intermédiaire d'indicateurs chiffrés et enfin son caractère perçu comme trop environnementalo-centré constituent les deux dernières critiques que nous souhaitons aborder.

Quand la technique prend le pas sur la ville

Alain BOURDIN, sociologue et professeur en urbanisme et aménagement à l'Institut Français d'Urbanisme, qualifie les acteurs porteurs de l'application du développement durable à la ville de « nouveaux croyants du technicisme » (2010 p80). Michel BONETTI et Jean BOUVIER, tous deux sociologues au CSTB, considèrent dans un registre proche, que « les promoteurs du développement durable et tout particulièrement les écologistes tendent à développer une conception techniciste extrêmement réductrice. » (2007 p3). Cette dernière citation nous donne l'occasion de souligner la position à la fois en retrait et critique que certains chercheurs travaillant sur l'urbain expriment à l'égard de ce/ceux qu'ils considèrent comme l'écologie ou les écologistes. Ainsi, dans le dictionnaire de Pierre MERLIN et Françoise CHOAY (2000), l'écologiste « apparaît donc facilement comme un défenseur de l'environnement » (p290) et le rapprochement entre écologie et urbanisme est soumis à de fortes cautions sans lesquelles « la sensibilité militante se substitue alors à la réflexion scientifique et l'action manque de bases rigoureuses. » (p291). Dans le dictionnaire de Denise PUMAIN, Thierry PAQUOT, Richard KLEINSCHMAGER (2006), plus récent, les définitions s'élargissent et deviennent plus ouvertes. Une distinction est opérée au sein des écologistes. Sont alors critiqués ceux qui sont nommés comme « écologistes strictes », partisans d'une « croissance zéro » et sensés prôner le maintien des écosystèmes dans leurs équilibres existants, ainsi que les tenants du biocentrisme (p98). L'écologie urbaine n'apparaît plus présentée comme la transposition directe à la ville des concepts écologiques. Ces deux dictionnaires montrent toutefois une certaine confusion entre les individus se réclamant de l'écologie, les différents courants philosophiques pouvant y être attachés, les formulations politiques partisans qui en ont été faites et la discipline scientifique en elle-même. Il en résulte un doute permanent quant aux motivations sous-jacentes et à

l'objectivité scientifique. Seule l'interdisciplinarité semble sauver la mise en la matière. Ce qui pourrait être qualifié comme une forme de méfiance se retrouve dans certaines critiques qui considèrent la *ville durable* comme trop environnementalo-centrée.

Catherine CHARLOT-VALDIEU déplore quant à elle le fait que la question du durable ne soit posée qu'à l'échelle du bâtiment (2009), ce qui expliquerait l'approche très technique retenue. Selon Taoufik SOUAMI, cette focalisation viendrait du manque de reconnaissance et de légitimité des professionnels exerçant à une autre échelle : « si à l'échelle du bâtiment, les expertises et les compétences en matière d'environnement sont en partie validées, elles ne le sont pas encore pour des actions durables à l'échelle urbaine. » (2008, p23) Ce constat pourrait être à rapprocher de la conception que Catherine CHARLOT-VALDIEU et Philippe OUTREQUIN ont de la ville durable comme objectif global des politiques publiques (2010). Nous avons vu plus haut en quoi une telle conception est susceptible de remettre en cause le rôle des urbanistes dans la fabrique urbaine. Mais selon Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND, le problème est plus large. Il viendrait d'une déproblématisation de la notion de développement durable qui se traduirait par « l'orientation des recherches menées sur ce thème vers des questions techniques de mise en œuvre via des normes et une législation en expansion, d'une part, et, d'autres part, vers la conception d'objets concrets, de procédés et de systèmes, d'ailleurs principalement tournés vers la réduction de la consommation d'énergie et la durabilité des matériaux. » (2010 p 106). Le pendant de cette concentration des efforts de réflexion et de production sur des aspects techniques et normés est, selon certains auteurs, l'occultation des dimensions quotidiennes ou récurrentes au nombre desquelles l'on trouve les pratiques et la gestion.

Olivier SIDLER, énergéticien, se demande ainsi « à quoi bon construire un immeuble de bureaux à énergie positive si ceux qui l'occupent consomment plus d'énergie pour se rendre au travail que le bâtiment lui-même » (2008). Cette critique n'est pas sans lien avec le constat dressé par Pierre LEFEVRE, architecte et enseignant-chercheur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette, qui, à partir de ses *Voyages dans l'Europe des villes durables*, remarque que dans sa mise en œuvre, la *ville durable* fait passer la « vie quotidienne » au « second plan » (2008). Les travaux de Michel BONNETTI et Jean BOUVIER vont dans ce sens et élargissent la portée de cette critique au domaine de la gestion. Pour ces auteurs, « il est curieux de constater que ceux qui sont censés utiliser les équipements, ceux auxquels ils sont destinés, et ceux qui doivent les faire fonctionner et assurer leur pérennité, sont écartés de ces processus de conception. » (2007 p7).

Philippe MADEC, architecte-urbaniste et professeur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Rennes, considère à ce sujet comme nécessaire de faire une place à la culture. Confronter la « dimension culturelle » « aux questions du futur » permet, selon

l'auteur de « mettre en évidence l'écart entre la pensée technique abstraite due au caractère universel des données physiques et les conditions quotidiennes de la vie humaine toujours localisée. » (2010, p5). « Associer le fonctionnement à la localisation » constitue en outre, un enjeu (BOURDIN 2010, p120). Pour autant, ces éléments de réflexion ne contribuent pas à répondre à la question soulevée de l'élargissement des processus de conception considérée sous l'angle des acteurs. En ce sens, la participation semble rester un parent pauvre de la *ville durable*.

La critique portée à une vision trop technique, centrée sur le geste initial aux dépens du quotidien, entraîne une autre, plus virulente et peut-être plus répandue, qui concerne la production excessive de normes édictées au nom de la *ville durable*.

Une ville étouffée par la norme

Nombreux sont les auteurs pour qui développement urbain durable et/ou *ville durable* sont synonymes de production de normes (BOURDIN 2010, RICCIOTTI 2009, GEIPEL 2008, BEAL 2011...). Certains, comme Olivier GODARD, y voient une forme de lutte de pouvoir : « comme il est désormais difficile de récuser l'objectif du développement durable, cet enjeu porte sur le point de savoir qui sera en mesure d'imposer les normes de traduction de cette idée en actions concrètes. Qui en tiendra le code ? » (1997, dans BARNIER, TUCOULET 1999 p46-47). D'autres la considère comme une tentative vaine et inadéquate de « nier l'incertitude en croyant l'enfermer dans un cadre contraignant » (BOURDIN 2010 p74). De manière générale, la pertinence de ces normes est discutée. Pour l'architecte Rudy RICCIOTTI, « rien des normes environnementales n'apporte la preuve de la pertinence collective des objectifs attendus, mais chacun feint d'y croire par dévotion au culte dominant et par défaut de grande aventure » (2009, p11).

En outre, les normes ne souffrent que peu de compromis. Or, « être capable de faire un compromis peut signifier que ne pas rompre le lien avec telle personne est plus important que d'avoir raison tout seul. De même, se compromettre, renvoie au fait de s'engager *aux côtés de* » (HACHE 2011, p186). En ce sens, accepter d'être compromis serait accepter de se sentir *concerné*. Un usage excessif des normes, en compliquant l'engagement et le concernement, détourne le regard des liens dans leurs sens affectifs, mais aussi de dépendances et d'interactions, dimensions que nous considérons pourtant comme primordiales. Les propos de Rudy RICCIOTTI nous semblent illustrer cette idée. Soulevant la question des effets induits sur la structuration des filières professionnelles, l'architecte met l'accent sur ce/ceux qui sont « maltraités » et dénonce une « perte de « physicalité » garantie, perte irréversible des savoir-faire, de nombreux métiers de façade » (2009, p12) :

« Qui aura évalué le processus économique et social en cours, où la destruction du travail et l'appauvrissement économique étaient corollaires de davantage d'exigences

normatives avec, comme autre corollaire, la mise en drapeau des fabricants européens de ces composants ? La déstructuration sociale, consécutive à l'appauvrissement économique, n'étant pas lisible en commission de marchés, ne faisant pas débat, est donc suspecte et hors sujet » (RICCIOTTI 2009, p23).

A l'opposé, la normalisation s'accommode de, voire accompagne, l'internationalisation des échanges. Les travaux de Vincent BEAL, docteur en sciences politiques et maître de conférences en sociologie à l'université de Strasbourg, montrent d'ailleurs comment la mise en œuvre du développement urbain durable répond à une logique entrepreneuriale (2011). Certaines interventions recueillies lors de l'atelier Eco-cité organisé à Marseille les 1^{er} et 2 décembre 2010, semblent en donner des exemples parlants. Ainsi, pour Monsieur Philippe de FONTAINE VIVE, vice-président de la Banque Européenne d'Investissement, « il y a un vrai travail à faire pour avoir des normes adaptées qui vont créer un marché ». Et selon le représentant de la Mission interministérielle pour l'Union pour la Méditerranée, la « ville durable des pauvres » est « le plus grand marché de la planète ».

Dès lors, les notions de ville et/ou développement urbain durables apparaissent compatibles avec certaines formes d'économisme et de libéralisme économique, ce qui n'est pas sans poser de questions.

Ville durable et « urbanisme libéral » : antagonisme ou dépendance ?

Comprendre et expliciter la critique portant sur de possibles accointances entre *ville durable* et formes économiques dominantes, nécessite, selon nous, de revenir aux racines, à la notion mère du développement durable : « Christel Bosc y décèle « la forme néo-libérale d'une rhétorique environnementaliste », prenant la place de celle de « la nature », dont les « naturalistes » revendiquaient auparavant le monopole de l'expertise. Le terme développement durable traduirait ainsi la prise en compte, dans les politiques locales, de revendications écologistes ne remettant plus en cause l'ordre économique [... et] le passage du développement *soutenable* au développement *durable* s'accompagne d'une mise à l'écart des revendications écologistes les plus fortes » (BOSC dans HAMMAN et BLANC 2009, p18).

Certains dérivés de la *ville durable* semblent conforter cette analyse.

Ainsi, dans le domaine technique, les « *cleantech* » qui n'ont « peu ou pas d'effets sur l'environnement » sont, d'après Taoufik SOUAMI (2010), le fait d'entrepreneurs devenus « écolos » ou d'associations environnementales converties au commerce.

A l'échelle des objets, les écoquartiers présentés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie comme « un levier vers la ville durable »²⁶, sont

²⁶ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-Ville-Durable.html> consulté le 25 janvier 2013.

selon Alain BOURDIN les produits typiques de *l'urbanisme libéral* (2010, p10).

Dans le même ordre d'idées, l'auteur estime que la qualité environnementale observe une dynamique autonome, répondant à des logiques industrielles de rentabilité (BOURDIN 2010 p73). Dans un registre similaire, Francis CHATEAURAYNAUD voit dans le bilan carbone, outil utilisé au nom de la *ville durable*, un « risque d'homogénéisation des biens soumis à une forme de réductionnisme radical bénéficiant in fine à la logique de marché » (2010, p10).

Jean-Pierre ORFEUIL constate, quant à lui, que « la finance immobilière adore le développement durable car elle adore la densité extrême. » (2011, colloque sur la ville durable à Marne-la-Vallée). La charte d'Aalborg appelle de plus à « tirer parti des possibilités qu'offrent les plus grandes concentrations urbaines en matière de services publics de transport et d'approvisionnement en énergie, tout en maintenant la dimension humaine du développement » (charte d'Aalborg, 1994). Or, dans le cadre de *l'urbanisme libéral*, la « réussite passe par la capacité à concentrer des richesses » (BOURDIN 2010, p46). Nouvelle traduction de l'exhortation à la compacité, l'incitation à la densité au nom de la ville durable, s'accorde ainsi avec les registres d'une financiarisation et d'une approche libérale de l'urbanisme, notamment dans la compatibilité qu'elle entretient avec une certaine rhétorique de concentration. Ceci tend à accentuer l'ambiguïté de la notion.

Certaines formes d'organisations professionnelles relatives à la *ville durable* peuvent elles-aussi être lues à travers ce prisme. C'est notamment le cas du Cluster « ville durable » et du Pôle de compétitivité qui lui est associé, à Marne-la-Vallée. Les discours développés autour de ces structures s'appuient sur les notions de masse critique et de concentration, que ce soit à propos des moyens financiers, des entreprises ou des institutions de recherche. Elles sont employées dans une optique de justification à la fois de l'existence mais aussi de la pertinence de ces organisations, du fait des garanties de visibilité sur les marchés et de compétitivité qu'elles sont sensées assurer. Bernard SAINT-GIRONS, président du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) - Université Paris-Est, revendique ainsi une organisation qui permet de « jouer la compétition et de la jouer à part entière » (colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, Marne-la-Vallée 2011). Le référentiel est international et l'objectif est de se situer dans un réseau-monde.

Nous considérons que l'extension d'une telle logique entrepreneuriale, fondée sur la compétition, à la structuration d'organisations de recherche ne peut être sans conséquence sur la manière dont la notion de *ville durable* est pensée. Comment envisager la solidarité, la pluralité ou la complémentarité dans un cadre où la concurrence est posée comme l'une des valeurs centrales, où la tendance est à la fusion des différentes structures sur des critères de lisibilité internationale plutôt que sur des questions de fond, de dynamiques de recherche ?

Nous pensons, pour notre part, que la concentration tend à limiter l'enrichissement qui peut naître de la confrontation de points de vue autonomes, au profit de mécanismes de domination au sein de grands pôles auxquels les différentes équipes sont subordonnées. La logique d'« excellence » aboutit, selon nous, à occulter une grande part de la diversité des approches. Son caractère disqualifiant affaiblit la voix de ceux qui se situent en dehors des réseaux et focalise au contraire sur les productions des « gagnants » de la compétition. Certains germes de changement nous semblent ainsi potentiellement ignorés, réduisant les questionnements résiduels à « voir comment résistances et réticences peuvent être levées » et à travailler sur l'« acceptabilité » des travaux produits, afin de « mettre en œuvre nos bonnes initiatives » (SAINT-GIRONS, colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, Marne-la-Vallée 2011). Comment, dans ce cadre, la *ville durable* pourrait-elle prendre en charge l'altérité et les « faibles » si même sa conception est excluante ?

A une approche descendante de l'Etat se substitue une approche toute aussi descendante et normative de réseaux de pôles décentralisés multiacteurs, structures composites au sein desquelles la présence de grandes entreprises internationales, « leaders mondiaux » est perçue comme gage de qualité (REY, colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, Marne-la-Vallée 2011). Le triptyque entreprises/chercheurs/collectivités devient « le trio gagnant », permettant d'aller au-delà d'« un dialogue systémique général intellectuel » (REY, colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, Marne-la-Vallée 2011). Si le trio est gagnant, l'intellectuel en ressort atténué dans sa portée voire dans sa légitimité propre.

Il nous paraît à ce titre intéressant de souligner que la manifestation *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, organisée par le Commissariat Général au Développement Durable, l'Etablissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée et le PRES de l'Université Paris-Est, a donné lieu, en parallèle, à une convention d'affaires internationale sur le même thème. Les propos de Michèle PAPPALARDO, Commissaire Générale au Développement Durable, à ce sujet sont éclairants. Parmi les intervenants conférenciers, « on n'est pas trop ni avec les pays du Sud, ni avec les pays émergents ». En effet, « si on mélangeait trop de sujets, on serait trop brouillons ». Cependant, au-delà de la « fertilisation des idées qui est l'objet de ce colloque, [...] il y a la fertilisation des affaires » (colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, Marne-la-Vallée 2011). Ces pays sont donc partie prenante de la convention d'affaires (c'est le cas du Liban, du Maroc, de l'Algérie et de l'Egypte). La construction de la notion de *ville durable* se fait ainsi à l'image du « développement urbain durable », « avec la volonté de préserver, voire de renforcer la croissance économique en insistant sur les innovations technologiques » (BEAL 2011, p6). L'importance accordée aux marchés internationaux et plus largement la prégnance de l'économie (voire du libéralisme) marquent la structuration de ce champ d'intervention

urbanistique. Dans ce cadre, la Méditerranée se situe à la jonction des doctrines et périmètres d'actions d'organismes spécialisés dans l'aide au pays dits du Sud et d'institutions internationales à vocation universelle ou tournée vers les pays dits « du Nord ». Cette position d'interface, à l'assemblage aussi bien de discours que de politiques publiques mais aussi de caractéristiques géographiques : « une diversité souvent répétitive entre montagne, plaine et mer » (RONCAYOLO 2009, p37), ou de réalités sociales et culturelles : « au nord, c'est dans les villes et métropoles que s'établissent en fait des enclaves du tiers-monde » (RONCAYOLO 2009, p40), nous intéresse particulièrement. Elle nous semble permettre d'intégrer aux réflexions une part d'hétérogénéité constitutive, caractéristique à travers laquelle nous souhaitons questionner la « durabilité » : « pour concevoir la Méditerranée il faut concevoir à la fois l'unité, la diversité et les oppositions » (MORIN 1999, p33). En outre, dans cet espace « le nouveau marché mondial [...] a déclenché un processus d'aggravation des inégalités » (MORIN 1999, p38). Dès lors, les villes méditerranéennes permettent d'interroger avec acuité les relations entre *ville durable*, ékonomisme et référentiels internationaux sous le prisme du traitement accordé aux questions de pauvreté, de vulnérabilités mais aussi d'inégalités.

La critique que nous nous proposons à présent d'aborder, à savoir la réduction du pilotage et de l'évaluation des démarches à des indicateurs chiffrés, ne nous semble pas sans liens avec les modes de structuration et de rapports rendus possibles entre *ville durable*, compétition, concurrence et marchés internationaux.

Quand durabilité rime avec indicateurs chiffrés

Dans une logique, aujourd'hui répandue, d'évaluation de l'action collective et publique, directement transposée du management d'entreprise, la ville durable donne lieu à des formes de traduction et de suivi reposant sur des indicateurs quantitatifs mobilisés comme reflet de l'efficacité voire de l'efficience des actions mises en œuvre. Cette tendance nous semble amplifiée par le fait que « la concurrence conduit à mettre en avant ce qui se mesure, se compare, se communique » (BOURDIN 2009, p71). Ainsi, la « ville durable s'écrit dans la loi sous la forme d'une liste de prescriptions auxquelles correspondent autant d'indicateurs permettant de tout réduire à un ensemble de mesures chiffrées » (BOURDIN 2010, p74)

Eduardo LOPEZ MORENO formule, lors de la conclusion du colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, une première critique. Selon le directeur de l'Observatoire mondial des villes, ONU Habitat, si de nombreux indicateurs existent, peu portent sur la manière de les considérer ensemble et donc in fine sur la *ville durable* (Marne-la-Vallée, 2011). Ce constat a, selon nous, le mérite de souligner que la *ville durable* ne peut

se résumer à une somme d'optimisations indépendantes de cibles évaluées de manière quantitative.

Il nous semble, en outre, que ces indicateurs constituent des construits dont la stabilisation dépasse la sphère technique pour croiser des aspects organisationnels, sociaux, politiques... (d'après BOULEAU 2007). Il ne s'agit en cela pas d'outils neutres, alors que leur forme (des chiffres) leur confère l'apparat d'une scientificité et d'une exactitude rationnelle objective.

Les travaux d'Alberto MAGNAGHI nous permettent d'aller plus loin. Selon cet auteur, « tout ce qui n'est calculable qu'au prix d'une perte massive de sens, échappe à la comptabilité du développement » (2003, p31). Aussi, labels et indicateurs quantitatifs masquent souvent, de notre point de vue, tout un pan de complexité. Selon Alain BOURDIN, leur mobilisation excessive contribue d'ailleurs à ériger la *ville durable* en croyance (2010), reléguant en arrière-plan le caractère politique et moral des choix et décisions qui en découlent. Enfin, d'après Alberto MAGNAGHI, cette focalisation autour d'indicateurs quantitatifs fait obstacle au dépassement de la forme métropolitaine, qu'il tient pour responsable du caractère non soutenable du développement, l'invention de « prothèses techniques » ne contribuant, dans ce cadre, qu'à différer les questionnements à avoir sur les formes urbaines (2003, p23).

« Demain nous aurons « fait du chiffre » avec cette définition-là de la ville durable, mais quels en seront les dommages collatéraux, économiques, sociaux et peut-être environnementaux ? » (A. BOURDIN 2010, p75).

Trop environnementale la ville durable ?

Une des critiques couramment adressées à la *ville durable* consiste à considérer que la notion prendrait en charge les sujets environnementaux aux dépens des dimensions sociologiques (BOURDIN 2009, BEAL 2011) et parfois même de certains aspects économiques. Les paragraphes précédents montrent en quoi ce dernier point paraît infondé. La mise en opposition des dimensions sociale et environnementale, sur laquelle cette critique se fonde, nous semble d'ailleurs résulter pour partie, du peu de remise en cause de la prégnance économique dont les notions de développement et de ville durables font preuve.

Les écrits de Francis CHATEAUREYNAUD permettent d'étudier les ressorts sous-jacents à la perception de ce qui serait un caractère « trop » environnemental inhérent à la *ville durable*. L'environnement, autant que la nature et la biodiversité apparaissent en effet comme des « valeurs universalisables » (Chateauraynaud, 2010) qui servent non seulement à doter les acteurs de cadres légitimes pour l'action et le jugement mais aussi et surtout d'*opérateurs de totalisation*, c'est à dire de facteurs de *convergence argumentative*.

De ce point de vue, la puissance d'expression des thèmes environnementaux n'a jamais été aussi forte, irradiant l'ensemble des domaines d'activité, qui se trouvent projetés dans un même espace de calcul » (CHATEAURAYNAUD 2010, p10). Mais ceci ne signifie pas pour autant que les thématiques invoquées soient réellement prises en charge. Certaines « récupérations » (HACHE, 2011, p206) s'opèrent, compliquant à la fois l'explicitation des problèmes et leur traitement collectif.

Ainsi, l'édiction de normes dites « environnementales » contribue à l'attractivité des villes et assure la création de nouveaux marchés (BEAL 2011, p6), que ce soit dans le secteur du bâtiment, des industries de production de matériaux, des bureaux d'études, des organismes de certification... Pour Rudy RICCIOTTI, il s'agit là d'une « machine à fabriquer du pouvoir sur le dos de l'environnement ». Et l'architecte s'interroge alors : « Comment a-t-on pu, sans expertise politique sérieuse, ériger au rang normatif autant d'approximation des bénéfices environnementaux, alors que la question était majeure ? » (RICCIOTTI, 2009, p53 et p24).

Cyria EMELIANOFF déplace quant à elle la critique initiale. Selon cette auteure, la professionnalisation des questions relatives à la *ville durable*, facilitée par le contexte de désengagement politique, « s'accompagne de la « mise en contraintes » de l'environnement ou de sa « mise en risques », qui tient à l'écart son potentiel le plus large, celui d'une émancipation à de multiples échelles, d'une ressaisie du monde ou de la ville immédiate, passant par le sujet vivant » (2004, p34). L'auteure pointe ainsi les limites de la domination d'une conception *technocentrique* de l'environnement (THEYS, 2010), à laquelle Jean-Pierre LEVY propose de substituer « une reconnaissance de la ville comme milieu de vie, comme milieu construit et comme milieu naturel » (2010, p8). « La définition de l'environnement urbain s'en trouve dès lors considérablement enrichie, dans la mesure où elle intègre de fait les liens entre le milieu construit et le milieu naturel, les rapports des individus et des groupes à leur milieu construit et non construit et, enfin, la dimension sociale comme une composante à part entière » (LEVY, 2010 p9). Il nous semble, par ailleurs, que le reproche d'un environnemento-centrisme tel qu'il est formulé, s'enferme dans les termes que la notion de *ville durable* propose et qui se retrouvent notamment dans la reconnexion qu'il s'agirait d'opérer entre trois sphères : environnementale, sociale et économique, posées par postulat comme existantes de manière indépendante. Sortir du cadre du « durable » nous apparaît dès lors comme nécessaire et cette affirmation repose sur une posture scientifique que nous nous proposons à présent d'explicitier.

Mais auparavant, il n'est pas inintéressant de signaler que les travaux de Vincent BEAL font de la *ville durable*, une notion presque déjà dépassée dans la « gestion urbaine de l'environnement » parce que supplantée depuis 2005 par « l'emblème « changement climatique » avec son cadre néo-managérial » (BEAL 2011).

c. Du durable à l'écologique : penser et tenir ensemble ce que l'on a tendance à séparer

L'importance des non humains

La question du statut des *non-humains* en urbanisme nous semble devoir à ce stade être formulée.

Jean-Yves TOUSSAINT et Monique ZIMMERMANN l'abordent sous le prisme du projet urbain qu'ils définissent comme « un système d'objets hétérogènes, mêlant constamment les non-humains et les humains » (TOUSSAINT-ZIMMERMANN 1998, p169). L'expression de « non-humains » est alternativement explicitée par « les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain » et par « l'ensemble des objets nécessaires à l'existence » des humains (TOUSSAINT-ZIMMERMANN 1998, p169). Sont ainsi principalement absents les éléments de « nature » et le vivant *non humain*.

Olivier GODARD considère, quant à lui, que « le champ de la protection de l'environnement et du développement durable [...] est intéressant de par la place qu'il impose de reconnaître aux êtres non humains (choses, objets, êtres vivants, systèmes naturels, etc.) dans le fonctionnement d'une société humaine et dans la mise en œuvre des instruments de coordination et de régulation » (2004, p306). A cette aune, la notion de *ville durable* élargirait le champ des *non humains* embarqués dans l'urbanisme.

Philippe DESCOLA va plus loin encore lorsqu'il considère que l'on ne peut plus « décrire des collectivités humaines sans y inclure l'étude des principaux non-humains avec lesquels elles interagissent » (2011, p101). Ce que l'auteur désigne ainsi nous semble résumé dans la périphrase suivante présentant les *non humains* comme « toute cette collectivité des existants liée à [*l'anthropos*] et longtemps reléguée dans une fonction d'entourage » (Leçon inaugurale au Collège de France²⁷, 29 mars 2001, p7)²⁸.

Ces trois citations, ainsi que la définition que Jean-Pierre LEVY donne de l'environnement urbain (2010, p9, cf. paragraphe précédent), montrent en quoi la prise en compte des *non humains* est une problématique incontournable qu'il s'agit d'adresser à la notion de *ville durable* et plus largement à l'urbanisme. Nous considérons comme Emilie HACHE, que cela suppose de « poser de nouvelles questions, de penser autrement : il n'y a

²⁷ Philippe DESCOLA y occupe depuis 2001 la chaire d'Anthropologie de la nature.

²⁸ DESCOLA, Philippe. *Anthropologie de la nature : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 29 mars 2001* In : *Anthropologie de la nature : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 29 mars 2001* [en ligne]. Paris : Collège de France, 2001 (consulté le 10 juillet 2013). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cdf/1330>>. ISBN 9782722602199.

pas d'un côté des *humains* « tout court » et de l'autre des *non humains*²⁹ « tout court », mais des êtres toujours-déjà mélangés, attachés. » (2011, p18). La terminologie d'*humains* et *non humains*, et au-delà les théories qui les fondent, ne sont pas partagées par tous les auteurs. Cependant, les motivations et les idées qui sous-tendent l'attention portée aux *non humains* nous semblent pouvoir transcender ces divergences, même si elles s'expriment chez certains davantage en termes de nature, de vivant... Expliquons dès lors notre choix.

Nous souhaitons reprendre le diptyque *humains - non humains* du fait de la discussion et du relativisme qu'il introduit dans la frontière nature-culture. Nous ne cherchons pas à infirmer de manière absolue cette séparation, en ce qu'en termes conceptuels elle présente une force de représentation qui a une certaine valeur. Bruno LATOUR conserve d'ailleurs, dans sa constitution non moderne (1997), la possibilité d'une « nature objective », comme résultat d'un travail de purification, et donc comme l'aboutissement d'un processus de médiation sur lequel porte justement le sens. Pour cet auteur, « nature et société ne sont plus les termes explicatifs mais ce qui requiert une explication conjointe (Latour, 1989a) ». Il s'agit dès lors de « repères commodes et relatifs » (1997, p116). Ainsi, « le dualisme de la nature et de la culture est une manière parmi d'autres de repérer des continuités et des discontinuités dans les plis du monde » (DESCOLA, 2011, p32). Les termes *humains* et *non humains* nous paraissent en contrepartie pouvoir accueillir une plus grande pluralité de conceptions du monde. Leur caractère potentiellement heurtant, en tout cas singulier, marque de plus par les mots, la rupture à opérer dans les raisonnements. Il pose de manière explicite le fait qu'un questionnement est à conduire sur les objets habituellement manipulés et dont la définition ne va pas forcément de soi (nature, environnement, ville...).

En nous appuyant sur les travaux de Bruno LATOUR, Philippe DESCOLA et Emilie HACHE (DESCOLA 2011, HACHE 2011, 2012, LATOUR 1997, 2012), nous mettons, en outre, en cause le caractère exclusif des modes d'utilisation courants du terme de nature, comme héritage moderne, de rupture et de séparation. Ainsi, « le concept de nature ouvre un problème à la fois moral, politique, épistémologique et ontologique, exigeant la prise en compte de ces dimensions multiples afin d'avoir prise sur lui » (HACHE, 2012, p 15). « Dire que la crise écologique ne porte pas *sur la* nature est en ce sens une question politique, ou plutôt épistémo-politique » (HACHE, 2011, p10). Cela permet, de notre point de vue, de mieux positionner les enjeux auxquels la ville est confrontée et ceux auxquels on lui somme de répondre.

Enfin, la terminologie *humain / non-humains* nous semble contribuer à construire un

²⁹ Emilie HACHE dit employer « ce terme peu satisfaisant proposé par Latour parce qu'il permet de ne pas recourir systématiquement au concept plus problématique de « nature ». » Elle renvoie ainsi à Bruno LATOUR, 2004, *Politiques de la nature*.

cadre particulièrement éclairant dans le champ de l'urbanisme dont la finalité est de produire des artefacts (*non humains*) en vue de leur intégration et de leur expérimentation par des collectifs à première vue essentiellement *humains* mais aussi *non humains* (et la montée de la problématique de la nature en ville et des écologies urbaines en témoigne). La fabrique urbaine concerne donc par essence des collectifs constitués d'*humains* et de *non humains* qu'il s'agit de considérer ensemble et de manière simultanée. Et le défi adressé à la ville peut être reformulé comme la manière de « rendre possible la cohabitation entre des êtres hétérogènes » (HACHE, 2012, p15).

Une fois ce cadre posé, nous souhaitons, à travers les lignes qui vont suivre, puiser les éléments heuristiques des travaux d'auteurs qui ne mobilisent pas ces termes. Ainsi, pour Nathalie BLANC (2004), l'une des caractéristiques des enjeux écologiques est de réintroduire un rapport au vivant dans les politiques urbaines, ce qui nécessite en même temps qu'il engendre une modification des représentations. La question du vivant entraîne notamment celle des capacités de reproduction. Alberto MAGNAGHI et Olivier GODARD partagent cette attention portée aux possibilités reproductives, sur quoi nous nous reconnaissons également. Pour le premier, les conditions d'auto-reproduction des écosystèmes doivent en effet faire partie du projet urbain (MAGNAGHI, 2003, p85). Pour le second, « les indicateurs de développement durable des espaces urbains doivent alors porter moins sur d'éventuelles contraintes ultimes à respecter que sur les conditions de reproduction fonctionnelle (reproduction ne veut pas dire reproduction à l'identique !) » (1996 dans BARNIER, TUCOULET 1999). Chris YOUNES attribue quant à elle, l'émergence de « ce grand impensé de la question urbaine » (le vivant) à une envie de nature en train de se chercher (YOUNES, colloque sur la ville durable Marne-la-Vallée, 2011).

Selon cette même auteure, « si être moderne, c'était privilégier la "tabula rasa" et s'affranchir du contexte, le défi consiste désormais à imaginer d'autres possibles par la mise en œuvre de synergies d'un autre type entre les dynamiques de la culture et celles de la nature. » (2008). Deux idées nous paraissent ici particulièrement intéressantes.

La première consiste à placer la question en termes dynamiques, ce que nous considérons également comme essentiel. Ensuite et peut-être de manière plus marquée, l'utilisation de l'adjectif « autre », à deux reprises, nous paraît fondamentale. Imaginer d'autres possibles. Ceci nécessite une attitude réflexive et la sortie d'une rhétorique de l'urgence et de la performance, marquées par un *urbanisme libéral* (BOURDIN 2010) et emprises de schémas de pensée tendanciels. L'appel à des « synergies d'un autre type » entre en résonance avec la manière dont Alberto MAGNAGHI définit un territoire comme un *néo-écosystème* soit : « un système vivant appartenant à un « autre » ordre que celui des deux acteurs qui l'ont engendré : la société humaine et la nature. » (2003, p 7). Il nous semble pour notre part, inviter à une approche transdisciplinaire de l'urbanisme.

Enfin, pour Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND, « le développement durable provoque un renversement de la représentation du couple nature-ville, qui perd ses propriétés idéelles antagoniques » (2010, p108). Cette perspective nous paraît heuristiquement prometteuse. Que ce soit d'un point de vue théorique ou pratique, les défis auxquels l'urbanisme contemporain est confronté, nous semblent en effet nécessiter un dépassement de l'opposition ville-nature et de manière plus générale d'une conceptualisation duale des problématiques à traiter. Ceci demande, à notre sens, davantage de porter le regard sur les liens et les interactions plutôt que sur la délimitation exacte d'objets circonscrits. Nous nuancerons en revanche les propos des précédents auteurs, en ce que nous n'attribuons pas forcément cette modification épistémologique au *développement durable*, mais à une évolution plus large dans les sciences et les disciplines. Il n'est qu'à entendre Philippe DESCOLA lorsqu'il appelle notamment à ne pas conserver la distinction entre nature et artifice : « plutôt que de référer les objets dont nous nous occupons à cette dichotomie philosophique, il me paraît préférable de qualifier chacun d'entre eux du point de vue des chaînes de connexion et des dispositifs de connaissance qui l'instituent. » (2011, p104).

Quand le lien fait ville, vers la reconnaissance des interdépendances et des interactions

Nous voudrions, à ce stade, nous risquer à proposer quelques éléments de définition de ce que la « durabilité »³⁰ ou la « soutenabilité »³⁰ d'une ville pourrait signifier. Il s'agit, à notre sens, d'une ville qui, aussi bien dans sa conception, sa mise en œuvre et son fonctionnement, soit la moins destructrice de liens possibles et qui mette en capacité d'en créer de nouveaux : que ce soit entre *humains*, *humains - non humains*, ou entre *non humains*. Nous rejoignons ainsi Chris YOUNES lorsqu'elle parle d'une ville permettant de nouvelles reliances (YOUNES, colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, Marne-la-Vallée 2011). Cette facilitation créatrice est à entendre en termes de diversité et de qualité. Nous nuancions toutefois notre propos, en ce que le lien n'a pas de valeur absolue en soi. Nous nous y intéressons en tant support possible à un maximum de coexistences. Il s'agit en outre, comme Bruno LATOUR le souligne, de distinguer « les attaches qui émancipent et celles qui asservissent » (2012, p45), afin de privilégier les premières et de diminuer, voire abolir, les secondes. Il nous semble en ce sens, que les manières d'envisager l'élaboration, la réalisation et la vie d'une ville se doivent de porter un regard

³⁰ Cette terminologie ne nous semble pas satisfaisante. Nous l'employons toutefois par commodité et dans le but de ne pas compliquer le propos. L'idée développée renvoie finalement à des dimensions que nous considérons comme constitutives et incontournables pour « faire ville ».

particulier sur les interactions.

Les travaux de Jan GEHL (2010) permettent de traduire de manière concrète comment ces préoccupations peuvent prendre forme et corps dans la fabrique de la ville. Nous ne reprendrons pas ici les outils, préconisations, illustrations proposés mais nous y accordons beaucoup de crédit et de poids. Les propos plus généraux de l'auteur nous permettent d'avancer dans notre raisonnement. Ainsi, l'un des défis les plus importants semble de *mettre les « gens » en capacité d'avoir des contacts directs avec la société qui les entoure* : « *enabling people to have direct contact with the society around them.* » (2010, p63). Il s'agit dès lors de *bâtir des signaux accueillants comme autant de promesses d'interactions sociales* : « *The lively city sends friendly and welcoming signals with the promise of social interaction.* » (2010, p65). Ceci peut ensuite revenir à attirer un plus grand nombre de personnes ou de manière qualitative, à inviter les personnes présentes à rester, flâner, ralentir, ce qui, selon l'auteur, s'avère à la fois plus aisé et plus efficace : « *In a given situation life in the city can be influenced quantitatively by inviting more people to come or qualitatively by inviting them to stay longer and slowing down traffic. It is almost always simpler and more effective to increase quality and thus the desire to spend time than to increase the number of visitors to the space* » (2010, p73).

Cynthia GHORRA-GOBIN vient renforcer le raisonnement de Jan GEHL lorsqu'elle parle de « valeur symbolique du vivre ensemble incarnée par l'interaction éphémère et dans l'anonymat entre piétons dans les espaces publics » (2012, p92). L'auteure ne s'en tient pas à une mise en avant des interactions en tant que telles mais les qualifie et dans le même temps les place au cœur de son raisonnement, ce qui nous intéresse particulièrement. « En d'autres termes, il ne s'agit pas de relever du « domaine public » pour accéder au rang d'EPU³¹, car tout dépend du jeu des interactions qui s'y déroulent. Seules des interactions simulant le jeu de l'égalité de tous sont en mesure de conférer le statut d'EPU à des espaces urbains » (GHORRA-GOBIN 2012, p94).

Dès lors, l'enjeu semble d'« agir sur le support pour obtenir des résultats dans la dynamique », « d'agir sur la totalité urbaine » par voie de conséquences (BOURDIN 2010, p96). D'après Alain BOURDIN, ceci nécessite la construction d'« un véritable savoir de l'interdépendance » afin de parvenir à une « compréhension des interdépendances et du lien entre ce que l'on fait et les problèmes du monde » (2009, p154). C'est également à travers ce prisme que certains auteurs voient la notion de *ville durable*.

Pour Jean-Marc OFFNER et Carole POURCHEZ, en effet, « la ville durable ne sera pas faite de quartiers *high-tech* – entre panneaux solaires et télétravail – aux immeubles récupérateurs d'eau de pluie abritant des potagers sur leurs toits. Elle sera, en Europe, la

³¹ EPU : Etablissement Public Urbain

ville d'aujourd'hui redessinée de mille et une façons par les nouveaux compromis, les nouvelles interdépendances que les habitants et leurs élus auront élaborés au nom d'une solidarité sans exclusive » (OFFNER, POURCHEZ 2007, p9).

Il s'agit alors de pouvoir qualifier les liens afin de basculer vers des interdépendances choisies. Or, « les choix présidant au projet peuvent être aussi nombreux et divers que les acteurs potentiels de la transformation et leurs cultures interprétatives » (MAGNAGHI 2003, p66). Selon Jean-Yves TOUSSAINT et Monique ZIMMERMANN, le rôle de l'avant-projet est d'ailleurs précisément de « faire en sorte que les acteurs prennent position et orientent ainsi le travail », ce qui suppose de les conduire à définir « l'acceptable, l'inacceptable, le possible et l'impossible » (1998, p165). Pour en revenir aux considérations précédentes, il s'agirait dès lors que ces définitions puissent prendre en compte les interdépendances, les fonctionnements écologiques, *humains* et *non-humains* dans leurs interactions mais également dans les *collectifs*³² qu'ils forment. Et l'enjeu consiste à favoriser un maximum de coexistences. Ceci nécessite de porter attention aux conséquences (HACHE 2011, BOURDIN 2010). « L'idée de ville durable n'a de sens que si elle caractérise une manière de faire la ville, une méthode, fondée sur la primauté accordée à l'interrogation sur les conséquences de l'action » (BOURDIN 2010, p86), même si, « tenir ensemble nos actes et leurs conséquences, nos fins et nos moyens est pour nous plus compliqué que de ne pas le faire. Cela exige de compliquer, de ralentir, comme d'inventer les bons équipements » (HACHE 2011, p 143). Au regard de quoi, « le projet urbain a pour objet l'exploration de possibles, moins pour les rendre prévisibles, que pour assumer politiquement et socialement les choix qui effectueront, parmi tous les possibles, un avenir » (TOUSSAINT et ZIMMERMANN 1998, p172). Ceci suppose de considérer la pluralité comme une richesse.

De la ville durable aux soutenabilités

Nous nous proposons à présent d'exposer le raisonnement et le positionnement qu'adopte Alberto MAGNAGHI dans son ouvrage *Le projet local* (2003), d'une part parce que nous nous sentons proches de certaines thèses développées par l'auteur et d'autre part, parce que nous reprendrons une partie des notions utilisées dans la suite de nos travaux.

Alberto MAGNAGHI emploie le terme de soutenabilité aux dépens de celui de durabilité, et ce parce que « le mot soutenabilité traduit l'obsolescence du concept de développement pris comme synonyme de croissance économique illimitée » (p29). Si dans notre travail nous utilisons le terme de durabilité pour faire référence à la *ville durable* et à la manière dont elle est pensée et employée, nous serions plutôt tentées de l'entendre au sens

³² Le terme de *collectifs* renvoie à la prise en compte des *non-humains* en politique (HACHE 2011, p19).

de soutenabilité et dans une certaine mesure de poser celle-ci comme objectif. Cela soulève un biais dans notre démarche. Nous interrogeons en effet la notion de *ville durable* pour analyser la manière dont se construit et s'organise autour d'elle à la fois la pensée et l'action. Mais la différenciation introduite par Alberto MAGNAGHI montre qu'en utilisant la dénomination de *ville durable*, nous risquons de ne pas aborder une partie de sa critique et d'oublier un certain nombre d'acteurs, ceux qui n'emploient sciemment pas ces termes. Pour autant, nous n'avons pas trouvé de véhicule linguistique ou de moyens méthodologiques qui puissent nous assurer de leur intégration.

Alberto MAGNAGHI distingue trois types d'interprétation de la soutenabilité.

En premier lieu, l'approche *fonctionnaliste* ou la théorie de l'éco-compatibilité de la croissance économique, au sein de laquelle le territoire est encore « support technique et fonctionnel de la production » et la question de l'environnement est traitée de manière « sectorielle et instrumentale ». Cette approche aboutit à des actions curatives à travers des mesures qui « se limitent à évaluer la capacité d'endurance du territoire en fonction de l'« utilisation » qui en est faite. [...] L'approche fonctionnaliste confie la résolution des problèmes d'environnement à la science et à la technique [...] il revient à la sphère politique et administrative de ratifier et de rendre opérationnelles les limites et les mesures techniques définies par la science » (p30). Dans ce cadre, le local représente un investissement possible au sein d'une compétition entre zones productives.

L'approche *environnementaliste* ou *bio-centrique* considère, quant à elle, l'environnement ou la nature comme « sujet vivant » dont les droits seraient à respecter sous peine de disparition de l'espèce humaine. Des « systèmes d'un haut niveau de qualité environnementale » (p32) existent, il s'agit de les recréer ou de les faire persister. Au contraire de l'approche fonctionnaliste, l'approche environnementaliste pose la *soutenabilité* comme « condition structurelle du développement économique » (p33). Pour Alberto MAGNAGHI, elle ne porte toutefois pas suffisamment d'attention, ni suffisamment de critiques à l'égard des causes de dégradations, l'écueil étant « en permanence de retomber dans des actions sectorielles et correctrices, qui n'entament en rien les lois du développement dominant » (p33). L'objectif est ici d'atteindre un équilibre entre le local et le global, ce qui ne parvient pas à écarter le spectre que seules les sociétés locales capables de se connecter aux « réseaux longs » puissent survivre.

Enfin l'approche *territorialiste* ou *anthropo-centrique*, que nous qualifierions davantage d'anthropo-concernée, est tournée vers « la construction d'un système de relations vertueuses entre les trois composantes du territoire que sont le milieu naturel, le milieu construit et le milieu proprement humain » (p35). Elle nécessite de reconsidérer « la place et le rôle de chacun des systèmes socio-culturel, économique et naturel » pour « instaurer un équilibre dynamique » (p36). Elle dépend « des règles d'organisation des établissements

humains », d'« une culture d'auto-gouvernement » et d'une « multiplicité de « styles de développement » » (p36). Le développement local y est privilégié dans une vision *centripète* de la globalisation et l'objectif est d'établir des relations de réciprocité entre global et local. C'est l'approche qu'adopte Alberto MAGNAGHI.

Déployant sa construction théorique, il distingue plusieurs *soutenabilités* : politique, sociale, économique, environnementale, territoriale, dont les fondements sont la complexité et la non hiérarchisation des rapports.

Ainsi, la *soutenabilité politique* nécessite une « culture de l'altérité » (MAGNAGHI 2003, p 40). Elle demande de considérer le conflit comme une ressource et de développer des aspects organisationnels mettant en avant la dimension de choix.

La *soutenabilité sociale* exige que le système d'acteurs engagés dans la décision soit « suffisamment complexe pour garantir la présence des acteurs sociaux les plus faibles. » (p40).

La *soutenabilité économique* sous-entend une économie complexe dont les échanges vers l'extérieur sont fondés sur la complémentarité et la subsidiarité.

La *soutenabilité environnementale* pousse à abandonner le concept d'écosystème urbain au profit de celui d'écosystème territorial, à savoir « prendre en compte de façon continue les systèmes environnementaux et les réseaux écologiques » (p42).

Enfin la *soutenabilité territoriale* met en jeu des dimensions sensibles et concrètes, en lien avec les relations homme-nature. Elle nécessite une « transformation radicale de notre conception de la production de la richesse » (p 43) allant de paire avec une non hiérarchisation des rapports entre territoires.

« En résumé, l'approche territorialiste est donc, par définition, anti-économiste » (p43).

Nous divergeons parfois du raisonnement développé par Alberto MAGNAGHI que nous trouvons potentiellement encore trop productiviste mais nous nous sentons proches de la démarche territorialiste, notamment dans le résumé qui en est donné. En ce sens, nous rejoignons également Emilie HACHE qui considère la « discipline économique, en grande partie responsable de la crise écologique » (2011, p113).

Les convergences entre ces deux auteurs ne s'arrêtent pas là. Elles ont également trait aux *soutenabilités politiques*. Une posture écologique nécessite en effet, selon Emilie HACHE, de faire une « place dans notre réflexion à toutes celles et ceux qui pourraient ne pas vouloir faire de compromis, qui pourraient ne pas vouloir construire de monde commun. » Ceci suppose de « *ralentir*, en nous obligeant à prendre en compte ces mondes que nous ne connaissons pas » (2011, p218).

Elles tiennent ensuite au rôle accordé à la complexité. Pour Emilie HACHE (2011) complexifier nos questions, les élargir pour « *fabuler* » ensemble s'avère nécessaire. A

travers le terme de « fabuler », l'auteure renvoie à la construction d'un récit commun, ce que Rudy RICCIOTTI (2009) et Alberto MAGNAGHI (2003) considèrent eux aussi comme indispensable, ainsi qu'à une certaine imagination. Ceci fait écho aux travaux de Jean-François AUGOYARD, pour qui « *imaginer, c'est pouvoir lier. [...] Privés des liaisons que l'imagination leur apporte, l'entendement et la sensibilité ne se rencontreraient jamais.* » (AUGOYARD 2010, p153). Taoufik SOUAMI attire l'attention en contrepartie sur l'appauvrissement que marque le passage à la décision, appelant ainsi à instituer la décision en objet d'« un large champ de recherche et de créativité » (rapport de l'atelier « Vision de la ville du futur », colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, Marne-la-Vallée 2011) afin d'en faire le moment d'un élargissement non plus des possibles, mais des réalisés. Ces propos nous paraissent renvoyer, dans une certaine mesure, à la manière dont Alberto MAGNAGHI définit la *soutenabilité sociale*. La complexité du système d'acteurs à mobiliser ne répondrait alors plus uniquement à l'enjeu d'assurer la représentation des acteurs sociaux les plus faibles mais viendrait également en garantie d'une certaine diversité des solutions retenues. Taoufik SOUAMI semble aussi suggérer la réalisation de recherches sur les outils et les méthodes afin que la décision puisse s'émanciper des modes de pensée, contraintes et considérations tendanciennes. Ceci « suppose une manière *active* de faire confiance, comme une manière *active* d'espérer. » (HACHE 2011, p218).

Parmi les convergences entre Emilie HACHE et Alberto MAGNAGHI se trouve l'importance accordée à des formes de non hiérarchisation. Elles s'expriment chez cette première notamment à travers l'affirmation d'une non commensurabilité. Dès lors, « la difficulté porte précisément sur la mise en rapport de fins incommensurables » (2011, p44) d'autant que, dans la perspective de cette auteure, les *non humains* quittent le statut de moyens auquel l'approche *fonctionnaliste* (MAGNAGHI 2003) les limite, pour se hisser au rang de fins, au même titre que les *humains*. Répondre à cette difficulté ne signifie pas hiérarchiser. « Il s'agit plutôt d'essayer de construire des façons de les mettre [*les fins*] sur le même plan afin de bien les traiter ensemble, sans instrumentaliser l'une pour bien traiter l'autre. » (2011, p38). Ceci nécessite de faire appel à l'expérience.

Ainsi *soutenabilité* et *écologie pragmatique* renvoient, dans une certaine mesure, à des approches au sein desquelles la dimension sensible et le vécu doivent avoir une place.

Or, selon Jean-François AUGOYARD, « l'espace habité s'articule selon le temps vécu » et « le temps vécu invalide les règles de l'espace rationnellement composé », ce qui ouvre la « possibilité d'une autre interprétation de l'univers urbain. » (2010, p150, 151 et 183). Il en va de même du sensible. En effet, selon Isabelle BERTHET-BONDET, « le sensible, qui fonctionne comme un lien entre le corps et l'esprit, exprime cet échange ambivalent avec le milieu, à la fois physique et phénoménal, par la relation de l'homme à l'espace (orientation, distance, proximité), au temps (succession d'évènements, éphémère)

et au lieu, entre rythme et tension, horizontalité et verticalité. » (2010 p16). Il constitue en ce sens une lecture possible, mais aussi un mode de réorientation de la ville (AUGOYARD 2010) à même d'explicitier des liens potentiellement occultés par une approche trop rationnelle de l'urbanisme. Le sensible et le vécu prendront une part importante dans notre démarche.

Vers une posture écologique

Nous avons à de nombreuses reprises, mobilisé les écrits d'Alain BOURDIN de qui nous partageons un certain nombre de constats et d'analyses. Nous souhaitons à ce stade marquer deux points fondamentaux de divergence, comme préalable à l'explicitation de ce qui fonde notre posture comme « écologique ».

Cet auteur développe tout d'abord une vision de l'environnement comme objet externe voire étranger à l'urbanisme : contrainte ou argument d'un urbanisme libéral. Critiquant ce qu'il appelle le « primat de l'environnement », Alain BOURDIN ne lui fait, dans une position symétrique à celle qu'il dénonce, pas de place dans son raisonnement, si ce n'est de reconnaître le changement climatique, renvoyant ainsi à une échelle globale. Son positionnement traduit sur ce sujet une *approche fonctionnaliste* (MAGNAGHI 2003) alors que sa critique tend à réduire l'écologie ou l'environnement à une *approche environnementaliste* (MAGNAGHI 2003). Nous ne pouvons dès lors complètement adhérer à la logique qui en découle. En effet, « en jouant sur les mots, on pourrait dire que l'écologie (morale et politique) apparaît quand l'environnement « ne nous environne plus » » (HACHE, 2011, p17). Et selon Cyria EMELIANOFF, « bien au-delà des enjeux de rationalisation environnementale auxquels la problématique écologique est fort souvent réduite, l'écologie porte un enjeu identitaire et social » (2004 p25).

Notre divergence avec Alain BOURDIN tient également à la place, selon nous, trop importante que cet auteur accorde aux perspectives tendanciennes dans ses raisonnements, aboutissant presque à en valider les termes. Des éléments structurants la fabrique de la ville à l'heure actuelle, telle la concurrence, ne sont, de notre point de vue, pas suffisamment remis en cause (dans BOURDIN 2009 notamment). Si nous reconnaissons que leur prise en compte est fondamentale d'un point de vue pratique, il nous paraît en revanche nécessaire de ne pas les poser comme inéluctables. Le rôle des apports théoriques et de la recherche nous semble justement de développer des concepts et/ou des méthodes pour permettre aux acteurs de l'urbanisme de s'affranchir de ces cadres. Dans une perspective de long terme, il consiste également à mettre en lumière les signaux faibles ou les points de rupture à partir desquels ces éléments déterminants peuvent être dépassés.

Ceci étant précisé, nous nous proposons à présent d'explorer ce sur quoi repose notre posture « écologique ». Il nous faut pour cela potentiellement revenir à nos origines

scientifiques et à notre formation initiale ponctuée par l'obtention d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Ecologie³³. Toutefois à l'instar de l'œuf et de la poule, il est difficile de dire qui précède l'autre. Est-ce la formation qui a structuré notre appréhension des problèmes ou est-ce notre mode d'être au monde qui nous a conduit à choisir cette discipline au sein de celles offertes dans le domaine de la biologie ? Toujours est-il que l'approche écologique scientifique n'a pas pleinement répondu à nos attentes. Elle excluait en effet à cette époque l'*humain* de ses réflexions. Nous avons alors tenté de suivre un processus d'*écologisation* (HACHE 2011 d'après Bruno LATOUR) en essayant de poser les briques nous permettant de « mélanger ce qui ne l'était pas » (p19). Il nous semble que nous nous situons de ce fait également dans l'héritage des pionniers de l'école de Chicago. Il ne s'agit pas de revendiquer la transposition directe de concepts écologiques à d'autres champs mais de reconnaître l'intérêt démontré par ces travaux, de tisser des liens entre disciplines pour aborder un même objet. Nous ne détaillerons pas notre cheminement. Mais de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts à la recherche en urbanisme en passant par la gestion territoriale des milieux aquatiques au sein d'une Agence de l'Eau³⁴, cette construction a reposé à chaque étape sur l'incarnation des problématiques, tant d'un point de vue *humain* que *non humain* ainsi que sur une importance centrale accordée aux processus, aux approches diachroniques et aux liens. Chaque problème d'apparence technique a été abordé de manière indissociée à travers les acteurs qui le portaient et les territoires sur lesquels il s'exprimait. Le travail à la fois théorique et de terrain réalisé dans le cadre de cette thèse nous semble avoir grandement contribué à préciser notre posture et à formuler ce qui s'apparentait jusqu'alors à des intuitions. Il nous semble en outre que le champ de l'urbanisme nous a permis d'intégrer les dimensions corporelles et sensibles (dans un sens à la fois sensoriel et affectif) à notre réflexion.

³³ Au cours de notre scolarité à l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm, nous avons en effet choisi des modules d'écologie scientifique comme option parmi celles proposées dans le cadre du Magistère de Biologie-Biochimie que nous avons suivi. Ceci nous a ensuite conduit à réaliser le DEA d'Ecologie des Universités Pierre et Marie Curie, Paris Sud Orsay et de l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon.

³⁴ Il s'agit de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse : Etablissement Public à caractère Administratif, « sous tutelle du ministère chargé du développement durable. L'agence a pour mission d'inciter et d'aider les élus et les collectivités, les acteurs économiques et les habitants à utiliser la ressource en eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques » (plaquette Agence 2008). Elle prélève pour ce faire des redevances sur toute eau polluée, dérivée ou prélevée et les redistribue selon les règles définies dans un programme pluri-annuel.

Venons-en à présent à l'écologie scientifique en elle-même, telle qu'elle a contribué à façonner l'élaboration de nos réflexions. L'explicitation de notre posture, nous semble en effet appeler l'exposé des principaux cadres autour desquels notre rapport à la discipline écologique s'est structuré.

Parmi ceux-ci, l'on trouve le champ de la dynamique des populations. L'objectif est d'étudier l'évolution de populations de *non humains* dans la perspective d'analyser ce qui relève de la stabilité des systèmes en question (ici stabilité n'est pas à entendre en termes statiques mais davantage en termes de résilience et de non effondrement des populations étudiées). Ceci repose pour beaucoup sur la caractérisation des transitions entre différentes étapes de la vie des individus et sur une vision contingente du passage de l'une à l'autre. La dialectique des rapports individu/groupe est évolutive et permanente. Or, l'un des enjeux de la ville contemporaine est précisément d'allier reconnaissance de l'individu et projet collectif (SECCHI 2006). Sont également abordées des populations fragmentées ou *métapopulations* : patchs de population non contigus qui fonctionnent ensembles selon des liens différenciés, ce qui n'est pas sans rappeler certaines problématiques de la ville contemporaine (loin de nous toute idée de naturalisation à ce propos, mais de souligner des proximités dans la manière dont les problèmes se posent). Ensuite, en dynamique des populations, c'est la population qui enseigne, l'observateur doit s'adapter à ses comportements et modes de vie, ce qui le pousse à créer des liens qui l'engagent (y compris par l'expérience).

A une autre échelle, l'écologie fonctionnelle a coloré notre parcours. Son évolution « rapide » au sein de la discipline découle, au moins en partie, de l'« analyse des conséquences de l'hétérogénéité spatio-temporelle sur la dynamique et le fonctionnement des systèmes écologiques (Kolasa et Pickette, 1991) » (dans BONIN, LOREAU 1997). L'hétérogénéité est ainsi vue comme source de complémentarité et de biodiversité, donc quelque part de richesse. Considérer l'hétérogénéité autrement que comme une dégénérescence ou comme une situation à simplifier nous semble présenter un caractère heuristique indéniable.

L'étude de la sensibilité des systèmes à la nature des interactions constitue un autre point qui nous est apparu comme relevant dans le champ de l'écologie fonctionnelle : « Le passage d'interactions positives à des interactions négatives peut être rapide en relation avec de petites variations des conditions du milieu ou de stade de développement des espèces. » (BONIN, LOREAU 1997). Dans ce cadre, les effets indirects sont également pris en compte (BONIN, LOREAU 1997, M.L. CADENASSO, S.T.A. PICKETT, J.M. GROVE, 2006). Là encore, il ne s'agit pas d'envisager une transposition directe de concepts. Ces spécifications nous permettent davantage de renvoyer à une posture, à une ouverture de la

discipline à l'intégration de phénomènes complexes, potentiellement chaotiques (ce à quoi renvoie la ville contemporaine selon Bernardo SECCHI (2006)), qui remettent en cause les schémas déterministes les plus répandus. Si de telles démarches restent déterministes, elles sortent de l'ornière de l'univocité et de la réciprocité et montrent en quelque sorte la proximité de chemins pourtant divergents.

A travers ces quelques éléments de présentation, nous percevons combien l'écologie considère des systèmes ouverts, allie structures matérielles, collectives et histoire de vie individuelle dans une attention portée aux interactions qu'elles soient interindividuelles ou avec l'« environnement ». En outre, « la distribution spatiale des communautés est un élément crucial de leur dynamique et des interactions entre organismes ». Et « la compréhension du fonctionnement de l'écosystème réside plus dans la possibilité de coupler entre eux différents processus interactifs, aux échelles auxquelles ils interviennent, que dans la simple mesure des flux entre compartiments de l'écosystème » (BONIN, LOREAU 1997). Plusieurs éléments du raisonnement nous semblent importants : le traitement dynamique par les processus plus que par les flux ainsi qu'un mode de réflexion multiscalaire autre que celui de la transposition ou de la simple articulation. Ils font selon nous écho, dans une certaine mesure, à des interrogations soulevées dans le cadre de la *ville durable*. En effet, comme le soulignent Jean-Marc OFFNER et Carole POURCHEZ, « le développement durable n'est pas « fractal » » (2007, p8). Les raisonnements valables à une échelle donnée ne peuvent donc être directement transposés à une autre.

Notre propos ne vise pas à plaquer des modèles écologiques sur la ville. Mais la similitude de certains questionnements ou de la manière dont se posent les enjeux montre selon nous, l'intérêt d'approches épistémologiques croisées. Il nous semble par ailleurs que de tels travaux gagneraient à être mis en perspective avec des recherches analogues relevant des *Science Studies*, s'intéressant ainsi « à l'enchevêtrement des théories et des objets, des systèmes de mesure et des instances d'évaluation, des intentions personnelles et des pressions collectives » (DESCOLA 2011, p62). Enfin, une démarche pluri voire transdisciplinaire associant l'écologie scientifique à l'urbanisme offrirait un autre rapport au *non-humain* et au construit. Elle nous paraîtrait en cela enrichir l'activité urbanistique de manière générale et la réflexion sur la *ville durable* en particulier, et ce au-delà de la thématique ville-nature. Engageant différemment le corps et l'observation, une telle approche complèterait et/ou modifierait le regard sur la ville, permettant de découvrir d'autres façons de représenter les territoires et de les vivre, donnant ainsi accès à de nouvelles réalités. Une démarche de ce genre contribuerait in fine à progresser dans la description et dans la compréhension des *collectifs* en jeu. Ceci renvoie à ce que Emilie HACHE considère comme l'un des apports des approches scientifiques. « Si ce glacier, ces animaux importent, ce n'est pas *en dépit* du fait qu'ils relèvent des sciences mais en partie *grâce* à elles qui nous

apprennent notre histoire commune et nous permettent de poser d'autres questions. Les pratiques scientifiques nous aident à faire passer ces appels du rang de l'anecdote au partage commun de questions concernant les façons dont nous voulons et pouvons bien vivre ensemble » (HACHE 2011, p25).

De manière générale, l'explicitation de notre posture nous conduit à nous référer plus particulièrement aux écrits de la philosophe Emilie HACHE (2011, 2012). Cette auteure résume en effet l'apport fondamental que peut avoir l'écologie, en en élargissant la portée au-delà de la discipline scientifique : « J'emprunte à cette science – « qui étudie les conditions d'existence des êtres vivants et les interactions de toutes sortes qui existent entre ces êtres vivants »³⁵ son idée centrale de *relation entre des êtres*, plus précisément, d'intérêt pour la coexistence entre des êtres hétérogènes et interdépendants. [...] il ne s'agit pas tant de s'intéresser à d'autres êtres que les humains que de s'intéresser à eux [*humains et non humains*] ensemble » (2011, p17-18). Ensemble est finalement un des maître-mots qui modifie toutes les perspectives, même lorsque les termes et les concepts ne changent pas. Nous utiliserons d'ailleurs par la suite le qualificatif *durable* et ses dérivés dans le sens de « faire tenir ensemble dans la durée » (d'après E. HACHE 2011). Emilie HACHE se situe dans le champ de la philosophie morale. Nous ne prétendons pas nous placer à ce niveau. Pour autant, nous partageons une grande part de son raisonnement, notamment lorsqu'elle affirme qu'« écologiser » implique de penser nos relations certes aux *non humains* mais « oblige tout autant à reposer la question de savoir comment bien traiter les *humains* » (p21). Dans ce sens, faire de l'« environnement » dans une perspective écologique du terme serait bien faire du « social ». Nous ne pouvions aborder cette question sans au préalable expliciter notre posture et l'optique dans laquelle nous nous situons. « Environnement » et « social » n'apparaissent dès lors plus dissociables de manière absolue. Ils sont à la fois pluriels et intimement liés (ce qui fonde notre critique du développement durable). En outre, selon Emilie HACHE, la définition des *humains* en eux-mêmes passe nécessairement par la prise en compte de « ce qui les fait agir », de « ce/ceux à quoi/qui ils tiennent. » (2011, p21).

Nous nous retrouvons enfin dans la pensée de cette auteure lorsqu'elle explique comment vouloir « composer un monde commun » repose sur une « exigence pragmatique » qui « se décline de multiples façons : ne pas séparer nos préoccupations pour le présent de celles envers le futur ; refuser de choisir entre lutte collective et émancipation individuelle ; tenir ensemble les fins et les moyens, c'est-à-dire aussi refuser de choisir entre les êtres » (HACHE 2011, p 142).

Tout comme Alberto MAGNAGHI qualifiait l'approche territorialiste, il nous semble

³⁵ Ernst HAECKEL, *Generelle Morphologie des Organismen*, Berlin, Reiner, t. I, 1866, p. 8

qu'une telle posture « suppose un déplacement incessant de point de vue, un nomadisme transdisciplinaire de l'observation et de la lecture, l'incorporation du regard interprétatif dans la « structure des sentiments », des lieux et des territoires. » (MAGNAGHI 2003, p68). L'un des enjeux devient alors de réfléchir et de construire à partir de ce qui n'est habituellement pas considéré comme matière à penser ou comme positif. Il s'agit d'inverser le regard et de remettre en cause les hiérarchisations. D'après Jean-Pierre ORFEUIL, une attention particulière doit ainsi être portée à l'informel et à l'invisible (colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, rapport de l'atelier « Créer, inventer, vivre autrement la ville de demain », Marne-la-Vallée, 2011). Pour Alberto MAGNAGHI, « la reconstruction de la ville (auto-soutenable) résulte d'un renversement conceptuel : les vides, les espaces ouverts résiduels et délaissés *deviennent les nouvelles figures génératrices du nouvel ordre territorial et urbain* » (2003, p85). YANNARELLA et LEVINE parlent quant à eux de l'« utilisation du désordre et du conflit comme forces créatives » (dans MAGNAGHI 2003, p39). La réflexion de José Manuel GONCALVES lors du colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, nous semble également traduire cette idée. Le directeur du 104³⁶ attire en effet l'attention sur « le petit détail », celui que l'on ne traite pas devant la difficulté ou l'absence de savoir-faire, faute de temps, et qui pourtant pourrait permettre de basculer dans un autre univers de sens. Ce « petit détail » « qui pourrait être l'endroit de transition, de transaction vers d'autres imaginaires » (atelier « La ville durable est désirable », colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, Marne-la-Vallée, 2011). Nous partageons cette signification accordée au détail comme véhicule porteur de sens et comme moteur potentiel de créativité et de changement, en somme comme germe de réflexions et d'avenirs alternatifs.

Au final, la notion de *ville durable* s'élabore dans un cadre marqué par une forte présence de rhétoriques tournées vers l'agir. La théorisation qui l'accompagne montre une porosité importante avec les registres, les injonctions et les acteurs de l'action. La place accordée à la sphère académique n'est, à cette aune, pas évidente et reste encore essentiellement indéterminée, oscillant entre une mise à distance et une forme d'instrumentalisation. Les profondes critiques portées par certains chercheurs à la notion ne conduisent pas non plus à lui donner un cadre scientifique intelligible. Comment dès lors est-

³⁶ Structure d'accueil, de recherche et de création artistique « pluridisciplinaire » d'art contemporain à Paris.

elle traduite et diffusée dans les sphères opérationnelles ? Qu'est-il présenté aux acteurs de la fabrique urbaine pour qu'il puisse s'en saisir ? Pour tenter d'apporter des éléments de réponses à ces questions, nous nous proposons d'analyser la manière dont la notion de *ville durable* est apparue dans la presse professionnelle, à travers l'étude des titres de la revue *Urbanisme*.

2. Ville durable et Urbanisme : une rencontre tardive

Après avoir étudié le contexte idéal de la notion de *ville durable* et la manière dont elle a été discutée dans la littérature scientifique, nous avons souhaité nous pencher plus particulièrement sur sa diffusion dans la sphère opérationnelle. Souhaitant rester à ce stade au niveau de l'analyse des ressources disponibles aux acteurs de la fabrique urbaine, nous nous sommes intéressées à la façon dont la presse spécialisée s'est fait écho de cette notion : comment elle y a été formulée, à quel moment, par qui, sur quels objets et avec quel ton. L'objectif était aussi de rechercher les filiations éventuelles dans les réflexions et/ou expériences menées en urbanisme et ainsi de repérer les thématiques qui précèdent, celles que la *ville durable* tend à remplacer... Les évolutions sémantiques ont dans ce cadre retenu notre attention. Enfin, nous souhaitons tester l'hypothèse de Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND selon lesquels, « la question de la durabilité du développement urbain n'entraîne guère de déplacements problématiques et méthodologiques » (2010, p103) mais s'apparente à une « actualisation » ou une « modernisation » de thématiques déjà présentes dans le champ de l'urbanisme.

a. Urbanisme 1977-2011 : quand les titres parlent d'eux-mêmes

Nous avons choisi d'étudier la revue *Urbanisme* pour son caractère intermédiaire entre le monde de la recherche et les acteurs professionnels. Avant toute investigation, cette publication nous semblait se positionner à la fois comme vecteur de réflexions et de références dans le domaine de l'urbanisme. Sa visée n'apparaissait pas directement opérationnelle mais davantage tournée vers un enrichissement de la culture des acteurs de la fabrique urbaine et vers la construction d'un espace commun pour tous ceux qui se sentent concernés par l'urbanisme. Ces éléments nous laissaient supposer une posture potentiellement réflexive quant aux concepts et méthodologies du champ professionnel, ce qui nous intéressait. Une revue directement pratique aurait présenté le risque d'être trop centrée sur des objets techniques et des dimensions réglementaires, devenant en ce sens potentiellement restrictive par rapport aux questionnements que nous nous posions. Une telle presse ne nous aurait en effet, selon nous, pas suffisamment renseigné sur les imaginaires présents derrière les concepts et les ressources mis à disposition des lecteurs.

La revue *Urbanisme* possède en outre l'avantage d'être relativement généraliste et donc de s'adresser à un panel large de professions intervenant dans le champ urbain. La lettre électronique du Moniteur.fr en parle d'ailleurs comme d'une publication qui a accompagné « toutes les grandes évolutions des villes françaises et étrangères, en donnant la priorité à une approche pluridisciplinaire et en ouvrant ses colonnes aux praticiens, aux décideurs des villes, aux universitaires et aux chercheurs »³⁷. Elle nous paraît en ce sens ouvrir l'accès à une pluralité d'acteurs et de discours sur la *ville durable*.

Une revue octogénaire au confluent entre pratiques professionnelles et recherche

A son origine en 1932, le mensuel *Urbanisme* se veut « être une revue de synthèse, le champ où se confrontent des esprits divers que sollicite le même problème, où l'art parût être le pont merveilleux entre la science et l'action, où l'étude de petits détails utilitaires fût admise comme les vues idéales dont il serait osé d'affirmer le caractère de pure et définitive utopie » (Louis LACROIX, directeur de l'Union des Villes et Communes de France, fac-similé du 1^{er} numéro d'avril 1932, p3). L'objectif est de parvenir à « une large diffusion des idées et des études, une abondante illustration des exemples dans une revue uniquement consacrée à la vie des cités » (LACROIX du 1^{er} numéro d'avril 1932, p4). Le mensuel se positionne ainsi comme un lieu de confortement et de diffusion d'une culture urbanistique au sein de laquelle les outils techniques sont ramenés aux philosophies d'action et aux projets de société qu'ils pourraient contribuer à réaliser. Pour Georges RISLER, Membre de l'Institut, Président d'honneur de la Société Française des Urbanistes, il fallait en effet : « offrir au plus grand nombre de nos concitoyens le miel amassé par cette admirable ruche de travailleurs que constituent nos urbanistes français et c'est dans ce but, que deux des plus éminents d'entre eux, MM. Henri PROST et Jean ROYER, véritables apôtres de l'urbanisme, ont créé » la revue *Urbanisme* (fac-similé du 1^{er} numéro d'avril 1932, préface). Christophe BAYLE, rédacteur en chef de 1982 à 1992, y voit le fruit d'une « génération d'urbanistes » qui « se sentait dépositaire de l'intérêt général » (2012, p44). Les liens avec l'Etat sont dès le premier numéro forts et affirmés et l'objectif est de faciliter la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement. « C'était vraiment un vaisseau particulier que cette revue si proche du ministère, à tel point qu'elle en a longtemps été l'organe pensant, notamment après la guerre » (BAYLE 2012, p44).

³⁷ Newsletter électronique Le Moniteur.fr, La Quotidienne, 17 juillet 2012, <http://www.lemoniteur.fr/159-culture/article/actualite/18277695-urbanisme-une-revue-en-danger> consulté le 7 février 2013.

« En 1982, le conseil de rédaction reconduisit ce dispositif quasi institutionnel de relais entre les urbanistes et l'Etat. » (BAYLE 2012, p44). La revue se décentre toutefois de la production pour se tourner vers la compréhension et la conception.

La fin des années 1980 – début des années 1990 signe ensuite un tournant, marqué notamment par les retraits successifs des deux groupes de presses présents dans son conseil d'administration (dont le groupe Le Moniteur). La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) se retrouve par conséquent, dès 1992, actionnaire unique de la revue. Dans le même temps, des changements s'opèrent au niveau éditorial. Le contenu est orienté « vers d'autres centres d'intérêts que ceux propres aux concepteurs » (BAYLE 2012, p45) et la direction de la rédaction n'est plus confiée à un conseil, mais à un directeur recruté à cet effet. « Ce virage, somme toute banal pour un journal, ne l'était pas vraiment ; il voyait les « sachants », les scientifiques, les urbanistes, perdre leur rang de prescripteur au profit de celui de simple prestataire. Car, derrière cette mutation, c'était la consanguinité entre les serviteurs de l'Etat et la revue qui était remise en question » (BAYLE 2012, p46).

En 1994, *Urbanisme* fait l'objet d'une refonte. Sa parution devient bimestrielle. Thierry PAQUOT, philosophe et professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris, en devient l'éditeur, ce qui se traduit notamment par « un recentrage éditorial sur le monde universitaire et de la recherche ainsi que vers certains milieux professionnels » (note de présentation de la revue, janvier 2011, p1, *communication à titre personnel*). Selon Christophe BAYLE, les deux décennies 1992-2012 constituent une « période d'observation du « *main stream* urbain », qui a mis en relation nombre de chercheurs et d'universitaires qui ont apprécié le regard de la revue » (BAYLE 2012, p46).

En 2001, une nouvelle maquette est lancée et les rubriques sont réorganisées. La place des idées y reste importante puisque l'une des trois séquences autour desquelles la revue se structure est spécifiquement consacrée aux « Idées en débat » (les deux autres s'intitulent Magazine et Dossier). Les « cibles professionnelles » sont élargies « en relation avec les évolutions de l'urbanisme et de l'aménagement » auxquelles le *développement durable* est inclus (note de présentation de la revue, janvier 2011, p1, *communiqué à titre personnel*).

C'est en juin 2012 que Thierry PAQUOT quitte ses fonctions d'éditeur contractuel. Et en juillet de la même année, la CDC annonce la diminution de moitié de la subvention qu'elle alloue à la revue, ce qui remet en cause son équilibre économique. Les membres du comité de rédaction réagissent alors en adressant une lettre plaidoyer en faveur d'une publication qu'ils qualifient d'« intérêt général » et réquisitoire contre une restructuration perçue comme « technocratique » et non concertée. Cet appel est relayé sur plusieurs sites professionnels

dont le Moniteur³⁸ et amateurs comme « le blog de la ville »³⁹. Etant données l'importance du registre de l'action et l'injonction à agir qui accompagnent des thématiques comme la *ville durable*, nous pouvons être amenées à nous demander si les difficultés connues par la revue ne sont pas le symptôme d'une moindre place accordée à la réflexivité dans le domaine de l'urbanisme à l'heure actuelle. Les commentaires laissés sur le site du Moniteur en réaction à l'article relatif à la situation délicate de la revue semblent aller dans ce sens. Cette hypothèse est toutefois à nuancer par les tribulations auxquelles la presse « papier » est actuellement confrontée de manière générale.

Une nouvelle formule est à paraître début 2013. La périodicité devient trimestrielle avec une publication de quatre tirages hors séries et la possibilité pour les abonnés de télécharger les numéros sur le site Internet de la revue. Le comité de rédaction jusqu'ici composé de « personnalités du monde de l'architecture et de l'urbanisme (Paul Chemetov, Ariella Masbounji, Jean Frébault, Jean-Marc Offner...) ainsi que d'universitaires et de chercheurs (Sophie Body-Gendrot, Michel Lussault, Vincent Renard, Chris Younès...) » (note de présentation de la revue, janvier 2011, p3, *communication à titre personnel*) est également en refonte. Consultatif, il est à l'origine de propositions de sujets d'articles ou de dossiers.

D'après les données disponibles (note de présentation réalisée en janvier 2011), le nombre d'abonnements est de l'ordre de 4 000 et le tirage moyen se situe autour de 5 000 à 6 000 exemplaires. Les abonnés sont constitués aux deux-tiers d'élus ou de professionnels et un tiers d'étudiants, enseignants et chercheurs. Seul 10 % des abonnements le sont à titre individuel et 20 % sont réalisés à l'étranger, « dans plus de 45 pays » (p2).

Cherchant à conforter son positionnement « au croisement des pratiques professionnelles et des recherches conceptuelles » (note de présentation de la revue, janvier 2011, p2), la revue tisse des partenariats avec des acteurs diversifiés de l'urbanisme : collectivités, FNAU, programme européen URBACT, club Ville Aménagement, Fédération nationale des CAUE, Association des maires de grandes villes de France, Institut pour la ville en mouvement (IVM – PSA Peugeot-Citroën), Plan urbanisme construction architecture (PUCA), festivals et forums liés à la ville... Ceux-ci donnent lieu à la publication de hors-séries, tirés à part ou dossiers spécifiques. Selon les termes utilisés dans le cadre d'une note de présentation qui nous a été adressée par un membre de la rédaction, « cette politique de partenariats est vitale pour que la revue joue pleinement son rôle de diffuseur de la culture urbaine dont notre pays a plus que jamais besoin face aux nouveaux enjeux de la ville

³⁸ <http://www.lemoniteur.fr/159-culture/article/actualite/18277695-urbanisme-une-revue-en-danger> consulté le 7 février 2013.

³⁹ <http://leblogdelaville.canalblog.com/archives/2012/07/18/24729726.html> consulté le 23 janvier 2012.

durable » (note de présentation de la revue, janvier 2011, p3, *communication à titre personnel*). La *ville durable* est ainsi affirmée comme une problématique à laquelle la revue *Urbanisme* doit contribuer à répondre. Nous avons pour notre part, fondé l'étude de l'émergence de cette notion dans la presse professionnelle sur l'analyse des titres de cette revue (titres d'exemplaires mais également d'articles).

Méthodologie : une analyse manuelle par tris sélectifs

Notre investigation couvre la période 1977-2011, soient trente quatre années de parution. Quelques publications des décennies précédentes ont pu être ajoutées. Deux exemplaires de l'année 1957 et l'un de 1958 ont ainsi été saisis. Les années soixante sont couvertes par sept numéros : respectivement un en 1961, 1965 et 1966, et deux pour les années 1968 et 1969. Deux parutions de l'année 1970 ont également pu être répertoriées, contre une en 1972 et une en 1974. Si la faiblesse de cet échantillon ne permet pas de tirer une analyse représentative des titres relevés, sa relativement bonne répartition dans le temps donne accès à une tonalité des mots et désignations employés dans la période précédent notre cœur d'analyse.

Les matériaux recueillis manuellement sont de différents ordres. Il s'agit tout d'abord des titres généraux donnés à chaque numéro. Des disparités existent à ce niveau entre les titres affichés sur la page de garde, sur la couverture ou encore sur la tranche ou sur le site Internet de la revue. Le site Internet ne répertoriant les publications que depuis le numéro 320, septembre/octobre 2001, il était impossible de se fonder sur les formulations proposées par ce medium. Nous avons finalement décidé de retenir le titre imprimé sur le côté des exemplaires « papier », partant de l'a priori que la tranche est le premier élément qui est donné à voir lors d'une consultation non ciblée en bibliothèque. Il s'agit donc de la première étape d'orientation du lecteur.

Nous avons en parallèle retranscrit l'ensemble des titres présents au niveau des sommaires (soit plus de 5 500 entrées). Cette méthode a toutefois connu certaines exceptions comme dans le cas du numéro 256 au sein duquel seuls les intitulés des rubriques étaient mentionnés. Nous sommes alors allées rechercher dans le corps de la revue les titres des articles, afin de disposer d'informations. Les dénominations génériques des différentes séquences n'ont pas été considérées. L'analyse de l'évolution de leurs intitulés et du détail apporté à leur explicitation dans les sommaires, si elle présente un intérêt certain, nous semblait en effet déborder notre propos. Les mentionner dans notre base de données aurait de plus, risqué d'orienter la lecture par des termes mécaniquement redondants.

Nous avons, enfin, renseigné les noms et professions des auteurs et/ou personnes interrogées afin de mettre les thématiques et formulations recueillies en regard des acteurs

qui les portent. Incarner les propos permet de les contextualiser et de mieux comprendre comment les évolutions du champ professionnel s'opèrent. Les éventuelles variations dans les prises de paroles nous paraissent en effet porteuses de sens. L'objectif était en outre d'analyser plus précisément dans quelle mesure l'émergence de la notion de *ville durable* s'était accompagnée ou non d'un élargissement des acteurs intervenant dans le domaine de l'urbanisme.

En pratique, les informations ne sont pas toujours disponibles. La saisie n'a donc pu être exhaustive. La recherche a de plus été compliquée par le fait que les désignations des intervenants évoluent au cours du temps. A profession constante, une même personne peut ainsi être qualifiée par des titres différents. L'analyse ne peut par conséquent, en l'état des informations recueillies, être véritablement quantitative. Elle permet en revanche de donner des tendances significatives.

L'ensemble des données ainsi collectées a fait l'objet de divers examens à l'aide de tris personnalisés du tableau réalisé sous le logiciel excel.

Nous présenterons dans un premier temps des résultats généraux sur la revue : quels sont, selon les époques, les différents types d'acteurs qui s'y expriment, que dit l'évolution de la syntaxe des titres du rapport de ces acteurs à leur champ professionnel... L'objectif est de décrire l'histoire et le contexte dans lesquels la notion de *ville durable* vient s'insérer.

Nous étudierons ensuite comment le développement puis la ville durables sont apparus dans les titres de la revue : sous quelles formes, à propos de quels objets et par l'intermédiaire de quels acteurs.

En dehors de l'étude des occurrences des expressions littérales en elles-mêmes, nous nous sommes également intéressées aux évolutions connues autour de certains thèmes, issus des définitions précédemment développées de la notion de *ville durable* (cf. [1.b. Ville durable : de quoi parle-t-on ?](#)) et de l'analyse de l'hypothèse formulée par Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND. La dimension empirique joue également dans les choix effectués. Ont ainsi été retenus des thèmes significativement présents à la lecture successive des titres de la revue (dans la mesure où ils pouvaient apparaître comme liés à la problématique de la *ville durable*).

De l'incertitude autour du titre d'urbaniste

Le parcours réalisé à travers les titres et les qualifications des auteurs laisse supposer un *contrat de lecture* (E. VERON 1985, cité dans Suzanne de CHEVEIGNE 2011) sur le mode de la connivence. La revue s'adresse à un lecteur qu'elle situe dans un monde commun, déjà informé et détenteur d'implicites partagés. Certaines personnalités présumées connues, ne sont ainsi, à titre d'illustration, plus présentées. Selon les époques, ceci se

double d'une certaine forme de modestie : la communauté d'écriture important davantage que le titre de chacun. En outre, dans les années 1980, « tous les lecteurs avaient vocation à devenir auteurs, et à partir de là, à développer leur propre singularité. » (BAYLE 2012, p45). Ceci pose parfois des problèmes de décryptage qui viennent renforcer le caractère fluctuant des modes de désignations des personnes intervenant dans la revue.

Pour en revenir à ces différentiels de dénomination, le statut d'urbaniste semble particulièrement mouvant. Selon la qualification « principale » de la personne en question, il n'est pas nécessairement spécifié. C'est notamment le cas pour les architectes, dont la profession semble la plupart du temps se suffire à elle-même.

Nous appuierons notre propos sur quelques exemples, à commencer par celui de Paul CHEMETOV qui, sur vingt quatre apparitions dans la revue entre 1978 et 2010, n'est considéré comme architecte et urbaniste que trois fois : en 1996 lorsqu'il est interrogé sur La Défense ; en 2003 lorsqu'il s'exprime sur le Grand Paris et en 2007 dans un article intitulé Massacre à la tronçonneuse (n°357).

Christian DEVILLERS participe, quant à lui, à quatre reprises à la revue, entre 1996 et 2010. Il est par deux fois présenté comme architecte-urbaniste, ce dernier qualificatif lui étant attribué à la suite de sa nomination au grand prix d'urbanisme en 1998. Cette double dénomination peut également être mise en rapport avec les sujets traités : Temps et nature du projet (n°303, 1998), Qu'est-ce que l'urbanisme ? (n°372, 2010) alors que les deux précédents articles concernaient l'Histoire de l'architecture contemporaine et Table ronde : La ville de l'architecture ou le prix du don.

Ces deux exemples tendent à faire du statut d'urbaniste un attribut conférant une certaine légitimité pour intervenir sur le projet ou exprimer un point de vue sur la fabrique de la ville. De manière non symétrique, les sujets en rapport avec l'architecture ne nécessitent pas de spécification de l'interlocuteur tant que celui-ci possède une formation d'architecte, et cela même si la discussion porte sur la ville dans son ensemble. Au-delà, ces deux exemples replacés dans l'étude plus large des dénominations laissent également penser que le qualificatif d'urbaniste prend de la « valeur » vers la fin des années 90.

Le cas d'Antoine GRUMBACH montre qu'il ne s'agit toutefois pas là d'une règle intangible ni immuable. Cet auteur est tour à tour désigné comme architecte en 1990, lors d'un entretien portant sur La fête comme révélateur, (n°239), urbaniste présenté comme « raccommodeur de ville » dans un article dont il est le sujet en 1992 (n°259), architecte-urbaniste en 1996 sur L'espace juif dans l'immanence de la Parole (n°291) et architecte en 2005, alors qu'il s'exprime sur un objet concret : le tramway. Faut-il voir dans le caractère ponctuel ou technique du sujet traité, l'origine de la perte du qualificatif d'urbaniste dans cette dernière dénomination ?

Quoiqu'il en soit, à travers ces exemples, l'urbanisme apparaît comme un domaine

dans lequel la reconnaissance des acteurs évolue et fluctue selon le sujet traité. Ceci peut venir du caractère contesté de l'urbanisme comme discipline mais également de son essence pluridisciplinaire. « En effet, cette perspective implique à la fois une ouverture aux autres domaines de savoirs, mais aussi une double nécessité : celle d'une appropriation pertinente de ce qui aura été découvert ailleurs et celle de l'identification toujours réactualisée de ce qui, en étant le noyau dur de l'urbanisme, l'originalise dans le regard et la position qu'il entretient vis-à-vis d'un objet chaque jour plus au centre des préoccupations de recherche : la ville » (PINSON 2003, p 2). Alors que Daniel PINSON vise essentiellement la sphère académique dans son propos, il semble, à travers l'analyse des titres de la revue *Urbanisme*, que cette difficulté s'étende au corps professionnel et à sa lisibilité dans le champ des pratiques urbaines. Chaque projet selon sa dénomination ou sa « catégorisation » mais aussi selon les méthodes et modes de connaissances qu'il mobilise, peut dans ce cadre entraîner des variations dans les sphères d'influence. Nous nous demanderons ainsi, comment l'émergence de la *ville durable* influence ou non les lignes de partage.

Du Préfet au philosophe, des interlocuteurs hautement qualifiés

Dans l'ensemble, les rédacteurs ou invités amenés à prendre la parole dans la revue *Urbanisme* sont des personnes hautement diplômées occupant des fonctions « supérieures » et des postes à responsabilités, de direction, de présidence, de secrétariat général... même parmi les chercheurs.

Ce sont très majoritairement des hommes. La première femme apparaît en 1970, en la personne de M. FAINLICHT, ingénieure à la SACEC (l'acronyme n'est pas explicité). Mais ce n'est que depuis le milieu des années 1980 que les contributions féminines ne sont plus anecdotiques. Le début des années 1990 voit ensuite un certain effacement des acteurs contributeurs, le titre des intervenants est peu précisé. Les femmes sont alors relativement nombreuses à écrire, même si elles figurent peu parmi les « invités ». Si l'on rapporte cette présence aux thématiques traitées, les femmes s'expriment surtout sur la politique de la ville, les questions sociales, le lien avec les habitants ou des dimensions ordinaires, sensibles. Le hors série n°5 en 1994, *Urbanisme, culture, cohésion sociale (rencontre FNAU)* consacre quant à lui, les premières femmes exerçant de hautes fonctions : élue, Mairesse, directrice.

De manière générale, le corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées (à présent Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts) est notablement représenté, et de manière significative par des ingénieurs en chef ou généraux. Son importance relative semble toutefois s'estomper au fil du temps et peut correspondre à la rupture consommée dans le courant des années 1980, entre la revue et les services de l'Etat. Cette baisse de prévalence

ne signifie pas pour autant une perte d'influence de l'école des Ponts et Chaussées qui s'exprime à présent davantage à travers la sphère scientifique. Parmi les articles écrits par des chercheurs, le LATTTS, Laboratoire Techniques Territoires Sociétés de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées est en effet le laboratoire d'appartenance le plus fréquemment représenté.

Dans le registre des figures tutélaires initiatrices se trouvent également les Maires et les Préfets. Et leur place respective, ainsi que la manière dont ces deux représentants sont traités, renvoient à l'histoire de la décentralisation.

Très présents à la fin des années 1970, les Préfets occupent au fil du temps de moins en moins de place, jusqu'à disparaître : on compte ainsi une occurrence dans les années 1980, trois dans les années 1990 et aucune dans les années 2000.

La figure du Maire parvient quant à elle jusqu'à nos jours. Omniprésente dans les années 1970 et 1980, elle s'estompe légèrement par la suite en terme de fréquence. La principale évolution tient à ce qu'elle n'apparaît que rarement isolée ou centrale dans un article. Elle est entourée d'autres acteurs ou de congénères. En outre, le « simple » Maire n'est quasiment plus interrogé. Les élus amenés à s'exprimer cumulent ainsi quasi-systématiquement d'autres fonctions que ce soit la députation, la représentativité régionale, d'anciennes fonctions de ministre, ou la présidence d'intercommunalité, comme de structures comme la FNAU, l'ANRU, des associations de villes, d'Offices HLM... Ceci semble marquer une évolution vers la figure d'un maire-expert dont la légitimité résulterait de la multiplicité de ses engagements, au-delà même des compétences ouvertes par les lois de décentralisation et d'intercommunalité.

Ensuite, parmi les personnalités structurantes du début de notre période d'investigation, se trouve celle de l'ingénieur. Fortement sollicitée dans les années 1970, la parole des ingénieurs reste significativement présente dans les années 1980. Si elle diminue fortement dans les années 1990, son occurrence augmente de nouveau légèrement dans les années 2000. L'Ingénieur est historiquement ingénieur d'Etat, essentiellement des Ponts et Chaussées mais aussi des Mines ou des Eaux et Forêts. Il s'exprime généralement sur des questions d'Aménagement du territoire et dans une moindre mesure sur des sujets sectoriels tels l'eau, l'agronomie, l'énergie et les transports. Dans les années 1980, l'origine des ingénieurs se diversifie et les questions traitées se multiplient : thermique, environnement, informatique, technologies de représentation, bruit, économie, sécurité au travail... Pendant les années 1990, les sujets abordés sont moins sectoriels et sont formulés explicitement dans leurs liens avec la ville et son développement. Enfin dans les années 2000, les ingénieurs se positionnent essentiellement sur le logement, la planification et les modes

d'organisation (démocratie, systèmes d'acteurs...) mais aussi sur l'histoire urbaine, la mobilité (de façon non uniforme : énergie, transport, marche à pieds). L'écologie, l'économie et les questions purement techniques apparaissent de manière ponctuelle. Par ailleurs, la présence des Ingénieurs des Ponts et Chaussées est de nouveau significative depuis 2003, signe d'un potentiel regain d'influence de l'Etat, ou du moins des corps d'Etat, dans la fabrique de la ville. Ce constat est à nuancer par la présence répétée d'une même personne, en l'occurrence Jean-Paul LACAZE.

Il est au fil du temps beaucoup plus difficile de distinguer des figures dominantes. Urbaniste, architecte et architecte urbaniste restent les interlocuteurs majoritaires. Cependant, une diversification des acteurs et des structures se fait sentir dès les années 1980. Elle s'installe ensuite, voire s'amplifie. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous souhaitons à présent aborder quelques unes de ces évolutions qui nous semblent significatives, même si leur portée quantitative en terme de nombre d'articles concernés est parfois faible.

Le tournant des années 1990 voit ainsi l'apparition des étudiants et doctorants comme auteurs d'articles. Plus largement, la place des universitaires et chercheurs augmente à cette époque. Elle continue de s'affirmer dans les années 2000. Cette parole croissante traduit certainement la ligne éditoriale engagée dès 1994 par Thierry PAQUOT, philosophe et professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris, éditeur de la revue *Urbanisme* de 1994 à 2012. La question se pose dès lors de savoir si elle peut également traduire une évolution de la place de la recherche dans le domaine de l'urbanisme. La réponse que nous pourrions formulée est paradoxale et mériterait de plus amples investigations. Il nous semble en effet que la place des chercheurs évolue. Elle se fait, à travers les titres de la revue *Urbanisme*, à la fois plus grande, plus interpellatrice ou critique mais également plus normalisée. Le chercheur intervient au même titre que les autres acteurs et il n'apparaît pas véritablement de spécificité de ses contributions.

Pour ce qui concerne les structures en question, même si la tendance générale est à la diversification des laboratoires représentés, plusieurs d'entre eux émergent dans ce panorama de la recherche scientifique en urbanisme.

Parmi ceux-ci, nous l'avons déjà abordé, domine le LATTIS. Les formations auxquelles les membres de ce laboratoire participent dépendent de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de l'Institut Français d'Urbanisme hébergé par l'université Paris-Est Marne-la-Vallée.

De la même façon, l'Unité Mixte de Recherche (UMR) LOUEST (devenue au 1er janvier 2010 le LAVUE Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, UMR

CNRS 7218) contribue, depuis la fin des années 1990, de manière relativement marquée à la revue. Les formations liées à ce laboratoire dépendent des universités Paris 10 – Nanterre, Paris 8 – Saint-Denis, mais également des Ecoles Nationales Supérieure d'Architecture Paris La Villette et Paris Val de Seine.

Vient ensuite le laboratoire « Théorie des mutations urbaines » (TMU) de l'Institut Français d'urbanisme, dont les interventions s'échelonnent de 1991 à 2001. Il apparaît à un niveau de représentation quasiment identique à celui de l'UMR LOUEST/LAVUE, mais n'est finalement pas présent dans la période récente. Ceci s'explique, en partie, par la création du laboratoire Lab'Urba que la plupart des membres de TMU a rejoint. Cette dernière structure opère un lien entre les deux instituts d'urbanisme parisiens : Institut d'Urbanisme de Paris et Institut Français d'Urbanisme, et intervient dans les départements de géographie des universités Paris Est - Marne-la-Vallée et Créteil-Val-de-Marne. Elle est toutefois à cette heure peu représentée en terme de publications dans la revue *Urbanisme*.

L'UMR PACTE (Politiques publiques, ACtions politiques, TErritoires) du CNRS, des universités Joseph FOURRIER et Pierre MENDES FRANCE, de Sciences Po Paris et Grenoble, est quant à elle, depuis son apparition récente dans la revue (2006), présente de manière notable. Les chercheurs de ce laboratoire interviennent dans les formations des Instituts d'Etudes Politiques, d'Urbanisme et de Géographie Alpine de Grenoble.

Enfin, l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne constitue une des institutions de recherche « visibles » dès la fin des années 1990 et de manière notable depuis 2006 (15 apparitions entre 2006 et 2011).

Parallèlement à la figure du chercheur s'institue celle du consultant. Essentiellement architecte ou urbaniste dans les années 1980, ses qualités évoluent et se diversifient au fil du temps. La fonction tend même à s'autonomiser, le titre de consultant en vient à se suffire à lui seul, sans précision du champ d'intervention ou de la « coloration » (formation ?) de la personne qui s'exprime. Les déclinaisons éventuellement accolées à cette fonction dans les années 2000 sont majoritairement relatives à la structure d'appartenance (coopérative, association, bureau d'étude, société de conseil, filiale de grands groupes...). Une autre évolution marquante réside dans les sujets suggérés par les titres. Tournés vers des objets opérationnels dans les années 1980, certains titres de la décennie suivante, tel « Pour une ville solidaire », annoncent le changement réellement installé dans les années 2000. L'expression des consultants se fait alors beaucoup plus large et renvoie à des débats d'idées généraux sur la fabrique de la ville. Les contributions mettent également en discussion les procédures, le rôle des différents acteurs et les métiers de l'urbanisme. Plus d'un article sur 5 présente une formulation interrogative. Dans le même temps, une proportion significative des contributions de consultants porte sur des études de cas ou sur

la présentation d'expériences. On trouve là un écho aux discussions, dont nous avons en partie rendu compte (*cf. I.1.a. Quand la contextualisation prend le pas sur le modèle*), portant sur une remise en cause de la pertinence de l'existence de modèles en urbanisme et sur le rôle joué par les références dans ce domaine.

Une part notable des consultants (plus du quart) exerce aussi des activités universitaires ou de recherche. Ceci explique en partie les débats d'idées généraux que cette figure porte, même si ceux-ci ne sont pas uniquement le fait de chercheur. Nous pouvons voir dans cet état de fait, des éléments de réponses quant aux questions précédemment soulevées sur l'évolution de la place de la recherche en urbanisme. Le cumul de compétences observé montre que les liens entre recherche et pratique ne sont pas forcément immédiats. Certains scientifiques éprouvent le besoin d'exercer une double activité. Ils bâtissent ainsi des passerelles entre les domaines académique et opérationnel. Mais ce statut contribue dans le même temps à brouiller les limites entre ces sphères, renvoyant à la crainte exprimée par Gérard BAUDIN et Philippe GENESTIER (2008), de voir la recherche sommée de devenir une expertise.

A ce propos, la figure de l'expert est beaucoup plus anecdotique. Elle émerge dans les années 1990 et se poursuit dans les années 2000. De même que pour le consultant, la structure d'appartenance semble davantage qualifier la personne qui parle que son champ d'investigation. L'expert renvoie enfin pour beaucoup, à des institutions de niveau international.

Si l'on s'intéresse aux disciplines, le sociologue voit sa contribution aux discussions sur la ville augmenter de façon significative dans les années 2000. Alors que les économistes occupaient une part relative légèrement supérieure dans la décennie précédente, ces derniers deviennent moins présents que les sociologues. Ceci ne signifie pas pour autant une diminution des sujets économiques dans la revue. La figure du philosophe s'affirme quant à elle à la fin des années 1990 – début des années 2000 (Il est encore une fois possible d'y voir l'influence de la direction éditoriale de Thierry PAQUOT). L'ethnologue, présent de manière anecdotique dans les années 1990, commence également à se faire une place au début du 21^{ème} siècle.

On assiste ainsi à une diversification des regards sur la ville qui traduit aussi un élargissement des sujets, des objets et des échelles traités. Les années 1990 voient d'ailleurs l'apparition dans les débats, d'acteurs agissant à une échelle internationale principalement européenne mais également, ponctuellement plus large. Initialement fixé par l'Etat et porté par un triptyque Préfet/Maire/Ingénieur des Ponts et Chaussées, le cadre devient plus flou et il n'existe plus véritablement de catégories d'acteurs spécifiques à qui il

revient d'ériger les doctrines, ni de distinction flagrante avec celles qui les véhiculent ou qui les remettent en cause. Dans l'élaboration des idées et débats sur la fabrique urbaine, les institutions publiques voient leur spécificité s'estomper et des structures indépendantes dont la taille et la vocation varient interviennent. Les apports de la recherche oscillent entre expertise et posture réflexive, sans que cette dernière n'apparaisse spécifique au monde académique. Les catégories d'acteurs préexistantes perdent de leur pertinence et les frontières de l'une à l'autre deviennent poreuses.

Pour compléter les enseignements issus de l'analyse des évolutions des contributeurs de la revue *Urbanisme*, il nous semble intéressant de nous pencher sur les teintes et les tournures que prennent au fil du temps les titres des articles. Elles permettront, selon nous, de mieux situer dans quels courants d'expression la notion de *ville durable* s'insère.

De l'aménagement du territoire à la ville, vers une diversification des postures

Les articles, dans la tonalité de leurs titres mais également dans les fonctions de leurs auteurs, dégagent, dans les premiers temps de notre période d'analyse, une parole relativement descendante et institutionnelle. Les formulations sont essentiellement descriptives. Les titres sont souvent succincts et indicatifs. Il existe cependant quelques exceptions et des questionnements pointent autour de l'aménagement en montagne, des centres. La fin des années 1970 voit se profiler des amorces d'interrogations sur le futur : « Aquitaine, quel avenir pour la région ? » (n°160), sur les outils : « la planification est-elle vouée à l'échec ? » (n°161, 1977), sur les façons de faire : « L'habitat ancien, oui mais comment ? » (n°162/163, 1977), « Faut-il encore créer des équipements ? » (n°170, 1979). Les questionnements se font parfois plus profonds au début des années 1980 : « La rénovation urbaine : procédure, pratique ou mythe ? » (n°184_185, 1981), « changer l'urbanisme ? » (n°186_187, 1981) ; ou tournés vers les résultats : « La campagne européenne pour la renaissance de la cité : quels résultats ? » (n°190/191, 1982) ; posant la question du « pour qui » : « Tiers-Monde : des villes nouvelles pour qui ? » (n°190/191, 1982), du « pour quoi » « Saint-Quentin en Yvelines : une bataille pour quel centre ? » (n°190/191, 1982), tandis que l'interrogation du « comment » continue.

Puis ces tensions s'estompent et les titres reprennent des tons d'exposés.

Vers la fin des années 1980 et le tout début des années 1990 (1990-1991), des perceptions, des sentiments et des prises de positions surgissent. La sémantique semble alors s'élargir et s'étoffer. On trouve des titres comme « Je craque » (n°231/232, 1989), « Vivre et mourir de la ville » (n°233, 1989_1990), « Jeunes urbanistes. L'imagination en panne » (n°233, 1989_1990), « Les bons et les mauvais points de « Monsieur JO » l'aménageur » (n°234, 1990), « Douze hommes en colère » (n°236, 1990), « Entrée de villes, bonjour tristesse » (n°250, 1991). Le numéro 236 s'intitule même *SOS villes* (1990).

L'interpellation du lecteur, de même que l'expression de critiques ou de points de vue sont courants. A partir de là, les titres peuvent être négatifs (ce que nous montre amplement l'échantillon préalablement présenté). Le ton est moins convenu et les termes employés sont moins neutres, comme l'illustre « Massacre à la niveleuse » (n°250, 1991). L'ensemble prend chair et vie : de « L'insécurité au ventre » (n°231/232, 1989) au « sang des villes » (n°249, 1991) en passant par « les symptômes de la ville malade » dans « la ville défigurée » (n°250, 1991). C'est surtout à l'étranger que l'on va chercher des éléments à mettre en valeur.

La deuxième moitié des années 1990 rompt avec cette tendance, les titres redeviennent dans leur majorité succincts, potentiellement sous les effets de la refonte du journal réalisée en 1994. Les années 2000 connaissent un retour à une ponctuation forte. Le recours aux points d'exclamation est plus marqué qu'aux périodes précédentes. Il est toutefois difficile de distinguer une spécificité de forme à cette époque, si ce n'est un mélange de toutes les tonalités préalablement observées. L'expression des critiques se fait néanmoins plus feutrée que lors du passage des années 1980 aux années 1990.

Des tons très différents se côtoient, de la prise de position : « Pour un urbanisme patient et aimable » (n°320, 2001), « Pour un urbanisme politique » (n°349, 2006), à la remise en question de paradigme : « Contre la densification » (n°354, 2007) voire à la dénonciation : « Les fausses vertus des tours » (n°359, 2008).

L'on retrouve également des formulations de type « exposé » : « La mosquée de la rue de Tanger (Paris 19ème) et son environnement socio-économique » (n°357, 2007), « Schéma directeur de la Région Ile de France : du modèle aux acteurs » (n°358, 2008) ; et des études de cas : « Fabriquer la ville : leçons turinoises » (n°339, 2004), « Barcelone, ombre et lumière d'un modèle urbain » (n°369, 2009).

Au fil des titres, des grands objets mais aussi des concepts urbains sont réinterrogés : « A propos d'un regard prospectif sur les grands ensembles » (n°374, 2010), « La rénovation urbaine est-elle soluble dans l'insécurité ? » (n°375, 2010).

Et ces questionnements s'accompagnent de réflexions sur les métiers : « Les acteurs des projets urbains, des « auteurs » d'imaginaire ? » (n°357, 2007), et leurs rapports à l'action : « Le praticien réflexif et le théoricien activiste » (n°372, 2010).

Les formations participent par ailleurs pleinement de cette introspection du champ : « Chroniques de quelques formations » (n°327, 2002), dans ses faiblesses : « Des formations et des métiers vulnérables » (n°335, 2004), mais aussi dans ses perspectives : « Faire sens et faire science : deux missions conjointes pour la formation » (n°364, 2009).

Et tout ceci se mêlent à des débats plus larges : « De l'urbanisme et de la société ? » (n°339, 2004), « Une utopie féconde : s'attaquer au réel » (n°336, 2004).

Au final, les titres rendent compte de l'ambition initiale de la revue de faire se côtoyer

« petites » questions techniques et philosophies d'action. Mais, à la différence de la période de lancement, la transmission réalisée n'est plus univoque et ce n'est plus une mais des cultures qui sont véhiculées.

Si l'on s'intéresse aux grandes tendances, les articles de la revue *Urbanisme* traitent dans un premier temps majoritairement de questions d'aménagement du territoire. C'est à la fin des années 1970 qu'ils se tournent vers des sujets relevant davantage du domaine de l'urbanisme, avec un passage qui semble s'effectuer autour de la question des centres. Depuis, l'angle d'approche « aménagement du territoire » resurgit régulièrement, tout en étant moins central. La fin des années 1980 et le début des années 1990 témoignent de l'un de ces retours, avec des numéros tels : n°220 *Recomposition urbaine des territoires*, n°221 *Les régions et l'aménagement* (1987), et un peu plus tard, n°254 : *Equipements à la bonne échelle, financement des infrastructures* (1992) et n°267/268 *Aménagement du territoire* (1993).

Les années 1990 sont marquées par une plus forte prégnance de l'objet-ville. Le terme, lui-même, est nettement employé dans les titres, que ce soit au niveau des numéros ou des articles, à travers des expressions relativement génériques. C'est alors qu'il devient problématique et pose la question de l'« inadéquation du mot et de la chose » (CHOAY 1994, p26), que le terme de ville revient de manière récurrente. Et le phénomène dépasse la simple notion de *ville durable*. Cette prégnance prend finalement corps au moment où les villes sont portées sur le devant de la scène internationale. L'introduction à la même période de l'Europe dans les titres de la revue et dans les articles, ne relève donc pas forcément d'une concomitance fortuite. Le ton est d'abord relativement négatif : n°260 *Les villes françaises face à l'Europe* (1993), puis davantage descriptif, tourné vers le décryptage de dynamiques ou la recherche de références : *L'Europe des villes en chantier* (n°285, 1995). C'est également dans le courant de cette décennie que le projet apparaît en couverture de numéro : n°252 *Les 15 projets urbains qui valent le voyage* (1991) ; n°303 : *Mémoire et projet* (1998).

L'objet-ville reste fortement présent dans les années 2000. Cette installation du terme dans les formulations des sujets d'articles introduit un mode de questionnement des problématiques d'aménagement du territoire à travers un rapport ville-territoire : « les petites villes au secours du territoire » (n°274/275, 1994), « Grand Paris, Enfin la ville s'impose au territoire ! » (n°366, 2009).

Dans la seconde moitié des années 2000, la ville devient davantage qualifiée et se décline de nombreuses façons : la « ville nature », la « ville heureuse », la « ville diffuse », la « ville marketing », la « ville éducatrice », « la ville pédestre, la ville rapide », les « villes-ports », les « villes créatives ».... C'est dans cet éventail qu'apparaît la notion de *ville*

durable. Tendant vers une personnification, ces titres suggèrent un objet générateur et non plus simple résultat.

Dans le même temps, les intitulés ont tendance à se faire mots, actions et objets concrets ou quotidiens (cf. figure 2) : *Tramway* (n°315), *Corps et sexualité* (n°325), *Espaces ordinaires* (n°351), *Tours* (n°354), *Familles* (n°356), *A bicyclette* (n°366), *Petits riens urbains* (n°370). Cette émergence du proche et du tangible s'accompagne d'une succession de numéros ayant pour titre un verbe ou une structure verbale : *Représenter* (n°357), *Gouverner* (n°358), *Marcher* (n°359), *Transmettre* (n°364), *Fabriquer la ville* (n°365). La dimension sensible et incarnée de la ville ainsi que le registre de l'action se font ainsi plus présents.

Figure 2 De l'objet concret au quotidien, couvertures de quelques numéros de la revue *Urbanisme*



Source : Revue *Urbanisme*

De manière plus ponctuelle mais néanmoins symptomatique, comme en écho au « Il faut réintroduire la nature dans les villes » de 1974, le rapprochement des mots de nature et de ville semble également qualifier les années 2000. Emergent enfin des formulations en termes de partage(s). Elles renvoient au « rêve », aux espaces : la « rue » ou la « nature », aux « expériences et savoir-faire », à la « décision » ou au « pouvoir », en somme à « la fabrique urbaine ».

b. La ville durable, l'apparition tardive d'une notion sous influences

Développement durable et autres dérivés, des émergences à contretemps

Penchons-nous à présent sur l'objet qui nous occupe et donc sur la notion de *ville durable* et les filiations dont elle relève. Le développement durable et ses corollaires (quartiers durables, ville durable, urbanisme durable et autres expressions...) apparaissent de manière assez tardive et sont finalement peu présents dans les titres de la revue

Urbanisme. Le premier et seul numéro portant explicitement en titre la locution « *développement durable* » : n°324 *Développement Durable* (cf. figure 3), date de 2002, soit quinze ans après la consécration de cette notion au travers du rapport, *Notre avenir à tous*, de Gro Harlem BRUNTLAND publié dans le cadre de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies en 1987. Et l'expression n'apparaît au par avant que deux fois au niveau des sommaires. La première date de 1995. P. LUSSON, dont la fonction n'est pas précisée⁴⁰, écrit alors « Villes européennes et développement durable » dans un numéro intitulé *L'Europe des villes en chantier* (n°285). Cette contribution constitue une introduction, au même titre que « Le diagnostic des experts européens », proposé par Nédialka SOUGAREVA et A-M. DONNET, respectivement vice-présidente du groupe d'experts en environnement urbain auprès de l'Union européenne et architecte-urbaniste, d'un dossier structuré en quatre temps : 1. Que sont les modèles devenus..., 2. La reconquête des centres, 3. « La constitution d'« éco-territoires » », 4. Urbanistes, architectes... et habitants. La notion est ainsi formulée à partir d'une approche internationale, au sein de questionnements soumis au regard de l'expertise et qui mettent en jeu à la fois le rôle des modèles, la question des centres villes dans une dialectique qui les placent au même titre que les grands territoires et la participation des habitants. La seconde apparition intervient trois ans plus tard, en 1998, sous la plume de M. GOSSE, architecte-urbaniste, professeur à La Cambre, Bruxelles, dans un numéro intitulé *Economie* (n°299). Le ton est alors critique : « « Développement durable » un faux concept ». Il est intéressant de noter que la première mention issue du monde académique se fait dans un registre, si ce n'est négatif, du moins dubitatif. Ainsi, qu'elle émerge d'une perspective européenne ou qu'elle soit posée comme suspecte, la notion de *développement durable* apparaît comme extérieure.

L'élargissement des investigations à l'ensemble des occurrences du qualificatif « durable » montre que jusqu'en 2007, plus des deux tiers de ses apparitions sont consacrées à l'expression de *développement durable* en elle-même. Celle-ci ne se retrouvera ensuite de manière intégrale que par deux fois (sur 25 occurrences) : « Un grand ministère des Territoires ou de l'Aménagement et du Développement Durable ? » article de A. LOUBIERE, rédacteur en chef de la revue, (n°353, *Rue des Cités*, 2007) et « Nantes : Le « Nouveau Malakoff » à l'heure du développement durable » par P-A. BARTHEL, maître de conférence en géographie et urbanisme à l'université de Nantes, CNRS UMR Espaces et sociétés (n°360 *Europan* 9, 2008). Puis, le nombre d'occurrences augmente et

⁴⁰ D'après nos recherches, Patrick LUSSON était alors certainement délégué général de la FNAU. Il est à ce titre intéressant de noter que la notion de *développement durable* est ainsi a priori introduite par un acteur opérationnel.

s'accompagne d'une diversification d'usages. Apparu 12 fois dans les sommaires avant 2007 (1995-2007), le terme « durable » revient à 25 reprises de 2007-2011 (ce qui sur les 751 titres considérés reste toutefois relativement faible).

Figure 3 Couverture du n°324 de la revue *Urbanisme, Développement durable*



Source : revue *Urbanisme*

Ses premières déclinaisons renvoient à des échelles quasiment croissantes qui commencent au bâtiment : « 21 projets de « villa urbaine durable » »⁴¹ (n°324, 2002) et se poursuivent au niveau de la forme urbaine. L'article correspondant : les « Figures urbaines durables » (n°348, *Ecoquartiers* 2006) est proposé par D. MARCILLON, D. REBOIS, C. YOUNES respectivement architectes et philosophe, tous trois membres du laboratoire GERPHAU de l'UMR CNRS 7145 LOUEST (aujourd'hui LAVUE), l'une des deux unités de recherche les plus représentées dans la revue. Il s'agit là finalement de la première intervention scientifique contributive sur le sujet du durable, soit presque 20 ans après l'émergence de la notion mère. Ceci marque, au niveau des titres de la revue, l'entrée de ce référentiel dans le champ des recherches académiques.

Vient ensuite, si l'on poursuit l'ordre chronologique, l'échelle du quartier : « Ile de France, Eco-région cherche quartiers durables » (n°348 *Ecoquartiers*, 2006), proposée par Antoine LOUBIERE, rédacteur en chef de la revue. Il est intéressant de noter que le terme « écoquartier », titre du n°348 (cf. figure 4) précède, en 2006, l'expression de *ville durable* (n°350). Ainsi la *ville durable* n'apparaît pas comme un cadre duquel découle des objets techniques. La lecture des titres laisse transparaître un cheminement inverse qui traduirait l'application ou l'extension tardive d'une logique à des échelles de plus en plus larges. En

⁴¹ L'auteur de cet article n'est pas spécifié.

2007, un nouveau cap de « durabilité » est franchi avec l'adjonction de l'adjectif durable au domaine professionnel dans son ensemble, dans un article de P. VAN DE MAELE, directeur général de l'ANRU intitulé « Pour un urbanisme durable » (n°357, 2007). Ce portage du registre de la durabilité par un acteur du renouvellement urbain n'est pas inintéressant à constater, d'autant qu'il est renforcé l'année suivante par un article d'Antoine LOUBIERE qui revient sur le sujet : « L'urbanisme durable, un second souffle pour l'ANRU ? » (n°362, 2008). Ce constat apporte quelques éléments de confirmation de l'hypothèse formulée par Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND, de l'actualisation par le *durable*, de thématiques déjà présentes dans les référentiels urbanistiques.

Figure 4 Eco-quartier, couverture du n°348 de la revue *Urbanisme*



Source : revue *Urbanisme*

A partir de 2007, la locution *ville durable* est celle qui présente le plus grand nombre de récurrences avec onze apparitions que nous analyserons par la suite. L'expression de *quartiers durables* se répète elle aussi (quatre fois). Elle est de manière quasiment exclusive le fait de groupes mêlant chercheurs et associations ou organisations à but non lucratif. Verena SCHAEFFER, Géographe-urbaniste et professeur à l'institut de politiques territoriales et d'environnement humain à l'université de Lausanne en est le pivot ou l'élément inchangé. Concernant la locution *urbanisme durable*, outre les deux apparitions dont nous avons déjà discutées, J-P. AUGUSTIN, professeur d'aménagement à l'université de Bordeaux (UMR ADES du CNRS), en signe une troisième dans un article intitulé « Vancouver « *Livable City* » Médaille de bronze pour l'urbanisme durable aux J.O. 2010 » (n°371, 2010). Le champ sémantique auquel les autres occurrences du terme *durable* renvoient, s'élargit ensuite. Une

table ronde de la manifestation European 9⁴², regroupant : F. BONNET et Philippe MADEC, architectes, Guy BERNFELD, directeur général adjoint chargé des Grands Projets du groupe SNI (filiale Caisse des Dépôts) et Anne VIGNE, secrétaire générale d'European France porte ainsi sur les « *Espaces publics « durables » ?* ». Il est aussi question de *transformation durable*, de *3D durable*. Tout peut alors devenir durable, jusqu'à substantiver voire personnifier l'adjectif : « Le durable soluble dans des indicateurs ? » (Stéphane SEMICHON, spécialiste des usages des technologies de représentation, n°371, 2010). Ce dernier titre rappelle la critique portée par Alain BOURDIN quant à un pilotage de la *ville durable* restreint à une série d'indicateurs chiffrés. Quoi qu'il en soit, le durable n'est plus douteux. Son invocation permet sinon de mettre à l'index, de légitimer ou discréditer certains éléments. Divers acteurs s'en emparent et leur nature diffère selon le groupe nominal au sein duquel l'adjectif est mobilisé. Enfin, on retrouve dans le titre « Pour une 3D durable ! Statistiques entre local et durable » (S. SEMICHON, n°364, 2009), une tension préalablement discutée (cf. *1.1.b. ville durable : essais de définition*) qui s'exerce entre durabilité et registre local. Rapportée au niveau européen par lequel la notion semble avoir été introduite, elle interroge quant à un éventuel déplacement vers une échelle internationale à la fois des modes d'établissement des références et des registres de justification.

La ville durable, du modèle au référentiel, ce qu'il faudrait faire ?

Comment dans ce cadre, s'institue l'expression de *ville durable* en elle-même ? Elle intervient pour la première fois au niveau d'un sommaire en 2006, soit treize ans après sa formulation par la Commission Européenne dans le cadre de son « Projet des villes durables » et onze ans après la première occurrence du *développement durable* dans la revue *Urbanisme*. L'article en question : « Vancouver, un modèle pour la ville durable du XXI^e siècle ? » (n°350, *New York*) est écrit par M. BELLINOT, alors délégué général de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). La référence est de nouveau puisée à l'étranger mais déborde du cadre européen. Il n'est pas inintéressant de constater que, comme c'est très certainement le cas pour le *développement durable*, la notion est

⁴² « Fédération d'organisations nationales représentant une vingtaine de pays européens et composée d'architectes, d'urbanistes, de chercheurs, d'experts, d'élus, de maîtres d'ouvrage... », European est « né en 1988, en France, sur la lancée des Programmes Architecture Nouvelle, les PAN, initiés en 1971 par le Plan Urbanisme Construction Architecture au Ministère de l'Équipement ». Tous les deux ans sont lancés à son initiative, « des concours simultanés » dans plusieurs pays d'Europe ouverts aux « jeunes » professionnels « autour de thèmes renouvelés sur l'habitat et sur la ville contemporaine ». Ses activités donnent lieu également à l'organisation de débats et à la mise en relation de chercheurs de différents pays. http://www.archi.fr/EUROPAN-FR/european_france/france.php consulté le 13 février 2013.

véhiculée par le délégué de la FNAU et donc par un acteur « carrefour » à même d'en opérer la diffusion dans la sphère opérationnelle. Cette première occurrence n'oppose pas l'idée de *ville durable* à celle de modèle. Nous verrons que cela ne va pas rester le cas.

Le deuxième article relatif à la *durabilité* de la ville est proposé deux ans plus tard, par F. BONNET, architecte-urbaniste et C. GUILLAUME, maître d'ouvrage aménageur. La notion reste à ce stade l'expression d'acteurs de l'action. Son intitulé : « Cinq pistes pour une ville économe et durable » (n°362, septembre-octobre 2008) donne l'idée d'une notion en construction et dans le même temps d'un objectif à atteindre, renvoyant ainsi indirectement à la question du « comment ? ».

La locution parvient la même année en couverture d'exemplaire : *La ville durable en question[s]* n°363, novembre-décembre 2008 (cf. figure 5).

Figure 5 La ville durable en question[s], couverture du n°363 de la revue *Urbanisme*



Source : revue *Urbanisme*

Ce titre ouvre diverses interprétations : celle d'une notion non stabilisée à définir ou au contraire d'un sujet à ré-ouvrir. Il pourrait également traduire l'expression d'un doute mais ce ne semble pas être le cas. Il est par ailleurs intéressant de constater la concordance entre ce numéro et l'annonce en conseil des ministres le 22 octobre 2008, par Jean-Louis BORLOO, alors ministre d'Etat de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, d'un « Plan ville durable » dont l'objectif affiché est de « favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville »⁴³. L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) avait au préalable lancé, le 7 février 2008, son

⁴³ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-d-actions-Ville-durable.html> consulté le 14 février 2013.

premier appel à projets « Villes Durables ». La revue *Urbanisme* édite donc un numéro spécial au moment où l'actualité sur le sujet devient forte. Elle ne semble à ce niveau pas précurseur mais suivre une dynamique nationale, ce que confirme son rédacteur en chef lors d'un entretien téléphonique réalisé le 4 mars 2013.

Le dossier en question est composé de dix articles dont trois d'enseignants-chercheurs et deux d'architectes praticiens exerçant des fonctions d'enseignement, soit une moitié provenant d'acteurs intervenant dans la formation. Il abrite les premières interventions de chercheurs sur le sujet de la *ville durable*. Cyria EMELIANOFF s'y exprime et plaide « *Pour le partage de la fabrique urbaine* ». Les deux autres contributions scientifiques portent sur des études de cas. Celle de l'équipe structurée autour de Verena SCHAEFFER met en avant les « enjeux sociaux » de deux « quartiers durables ». Dominique GAUZIN-MÜLLER, architecte également rédactrice en chef du magazine *EcologiK* dit d'« architecture et urbanisme « éco-responsables » » soulève « Le danger de l'application non raisonnée de recettes », ce qui fait écho, quelque part, à la critique d'une *ville durable* trop normée ou pilotée par des indicateurs chiffrés. L'on retrouve une préoccupation du même ordre à travers l'intervention de Laurent THERY, alors directeur général de la société d'aménagement de la métropole ouest-atlantique (SAMOA) qui se positionne « Pour des possibilités nouvelles d'expérimentation ». Dans l'ensemble, les participations de ces auteurs semblent avoir pour objectif de contribuer à donner corps à ce que pourrait être la notion de *ville durable*, à ce qu'elle devrait sous-entendre, pour beaucoup dans les modes de faire.

Par ailleurs, deux articles donnent la parole à des représentants des structures étatiques développant des politiques en matière de *ville durable*, ici dans une perspective de recherche. Il s'agit tout d'abord de Pascal BAIN, responsable du programme « Villes durables » à l'ANR et de Jacques THEYS et Serge WACHTER, respectivement responsable et conseiller scientifique de la mission Prospective du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT). Ces derniers rendent compte d'un appel à propositions de recherche relatif à la ville « post-carbone ».

En dehors d'un article journalistique, l'ultime contribution est celle d'un énergéticien, ce qui n'est pas anodin. Les personnes occupant des fonctions directement en lien avec l'énergie (production ou gestion) étaient en effet absentes des sommaires depuis les années 1980.

Si nous devons résumer, le numéro spécial de la revue *Urbanisme* sur la *ville durable* se caractérise par une présence non négligeable d'acteurs de la formation et de la recherche, ce qui tranche avec les représentativités préalables autour des thématiques relatives au *développement durable*. Il se fait également écho d'initiatives portées par l'Etat et relaie la parole de professionnels de l'énergie. Les articles semblent enjoindre à d'autres modes de faire, non prédéfinis (ce que suggèrent les termes d'« expérimentation », de « déverrouillage mental », de « partage », de « recette »). A cet égard, les contributions portent dans

l'ensemble sur ce qui, pour les auteurs, semble manquer ou ce à quoi devrait appeler la notion de *ville durable*.

A partir de 2008, l'idée de référentiel tend à supplanter celle de modèle, avec l'échelle européenne comme source de diffusion : « Union européenne, vers un référentiel de la ville durable et solidaire » (A. LOUBIERE, S. HARBURGER, ancienne experte nationale détachée des politiques urbaines à la DG « Politiques Régionales » de la Commission Européenne, n°364, 2009). Dès lors, la *ville durable* devient un objet que l'on peut regarder ou donner à voir : « Colloque à Bruxelles, « Regards croisés sur la ville durable européenne » » n°365, 2009⁴⁴. Ariella MASBOUNGI⁴⁵ estime pour sa part que les résultats de la consultation relative au Grand Paris permettent de donner « une vision de la ville durable à très grande échelle » (n°368, 2009). A l'heure où est prônée la prise en compte des grands territoires (L. THERY 2008) et où les réformes des collectivités territoriales successives poussent à leur regroupement, la *ville durable* semble offrir, à travers ce titre, un cadre sur lequel s'appuyer.

A partir de là, la notion tend d'ailleurs à devenir valeur d'action et les débats s'ouvrent à des acteurs financeurs : « Caisse des dépôts, Pour des villes méditerranéennes durables » (L. VIGUIER, directeur des affaires internationales de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et P. CHABRILLAT, conseillère Méditerranée CDC, 2009, n°369).

En 2010 et 2011, les titres comprenant la locution *ville durable* correspondent à des restitutions de colloque ou conférences organisés sur le sujet, essentiellement en direction d'acteurs opérationnels. La 6ème Conférence européenne des villes durables (n°374, 2010) est relatée sous le titre « Ville durable, « Ville de demain » ». La deuxième partie de cet intitulé fait référence au programme de relance économique dédié à l'investissement urbain voté par le parlement français la même année. De nouveau, la *ville durable* côtoie un registre financier et apparaît en lien avec une politique impulsée au niveau national. Le colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité* (n°377, 2011) est quant à lui retranscrit sous l'intitulé « Penser et faire la ville durable ». L'utilisation de verbe à l'infinitif correspond à l'évolution connue par les titres d'exemplaires à cette époque. La *ville durable* n'en apparaît pas moins comme un champ enjoignant à agir.

De manière générale, l'ensemble de ces évolutions montre comment la notion devient une

⁴⁴ L'article « Voyager dans l'Europe des villes durables » de P. LEFEVRE, enseignant-chercheur, (n°363 2008), laissait toutefois déjà sous-entendre l'existence de réalisations abouties dans ce domaine.

⁴⁵ architecte-urbaniste en chef de l'Etat, chargée de la mission « Projets urbains » à la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (MEEDDAT), membre du conseil scientifique de la consultation du Grand Paris.

valeur positive voire une norme d'action.

Le hors série n°39, édition des actes des rencontres 2010 de la FNAU « Ville désirée, ville durable », met de son côté en balance l'idée de désir avec le qualificatif de durable. Cette perspective introduit une certaine subjectivité et une dimension sensible qui, nous l'avons vu, se faisait déjà présente dans le reste des titres de la revue. Son émergence dans le cadre de la *ville durable* semble correspondre à l'élargissement de cette tendance générale. En revanche, l'adjectif « désirée » qualifiant la ville, fait apparaître en filigrane le citoyen (habitant ou usager) jusqu'ici quasiment absent des titres consacrés à la notion de *ville durable*.

Il est à noter que l'Ingénieur ne figure pas dans ce panorama qui compte a contrario beaucoup d'acteurs occupant des fonctions élevées, pour une bonne part dans des institutions dont la dimension internationale est marquée.

Marcel JOLLIVET (2001) attribue l'ambivalence du *développement durable* à sa double appartenance, au langage de l'action et au langage de la recherche. Les titres de la revue *Urbanisme* suggèrent une dualité équivoque similaire pour la *ville durable*.

Née dans les années 1990 (FÜZESSERY, ROSEAU, 2010), la notion n'apparaît qu'en 2006 dans la revue et n'est consacrée en première page qu'en 2008. Introduite par des acteurs opérationnels, elle s'installe dans les sommaires lorsque les politiques publiques menées par l'Etat l'instaurent comme une actualité. La parole des chercheurs intervient dans un second temps. De manière symptomatique, hormis « Voyage dans l'Europe des villes durables » (n°363, 2008), aucun chercheur n'a signé de contribution dont le titre comprenne la locution *ville durable*. Les seuls articles issus du monde de la recherche directement rattachables à cette notion apparaissent dans le numéro spécialement consacré à la question. Les scientifiques expriment alors ce qu'ils pensent devoir en être la teneur ou attirent l'attention sur des écueils. Tout se passe comme si ce vocable n'était pas le leur et venait à eux, imposé par l'évidence ou l'importance que la notion revêt pour d'autres acteurs parmi lesquels le niveau national joue un rôle non négligeable. L'appel à projet « Villes durables » de l'ANR illustre comment cette thématique peut pénétrer la sphère académique à travers les modes de financement de la recherche. Le colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité* (Marne-la-Vallée 2011) présente une autre facette de la manière dont des politiques nationales peuvent influencer le cadre d'émission et de formulation des travaux scientifiques. Pour ce qui est de la « *durabilité* » de manière générale, la majorité des articles de chercheurs relate des expériences ou études de cas de projets déjà réalisés et revendiqués ou perçus comme durables. Ils témoignent ainsi d'une posture réflexive *a posteriori*.

Ainsi, le développement de l'utilisation de l'expression de *ville durable* semble dû à des politiques, nationales mais aussi européennes (comme les réflexions sur les référentiels l'illustrent), et non à l'influence de concepts, ni même de réflexions théoriques ou méthodologiques. Ce constat va dans le sens des craintes exprimées par Gérard BAUDIN et Philippe GENESTIER en 2008, année même où la *ville durable* est portée en couverture de la revue *Urbanisme*. Ces auteurs considèrent l'objet-ville comme un objet sous injonctions, tendant à faire dériver les travaux scientifiques vers des impératifs d'expertise. Dès lors, les préoccupations relatives à la durabilité relèvent-elles d'un engagement ou contribuent-elles à justifier un nouveau mode d'intervention publique ?

En matière de *ville durable*, l'Etat se positionne à la fois comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage - Certificateur et comme initiateur de marchés. Dans un contexte de diminution des budgets publics, la durabilité se traduit, à partir d'un argumentaire de quête de transversalité, par l'orientation des financements de la recherche et la fusion de ministères de taille et d'histoire différentes (dans une optique d'économie de moyens). Le plan Ville durable fonctionne par appel à projets, mettant ainsi en concurrence les démarches locales. Les labels ont, dans ce cadre, une double vocation de compétition interne et de compétitivité externe comme les propos de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET lors du colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité* (Marne-la-Vallée, 2011) l'illustrent. La Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement décrit les Eco-cités comme des « vitrines de la ville durable du XXIème siècle ». Dans une logique qui peut sembler commerciale, écocités et écoquartiers sont qualifiés de « démonstrateurs à l'export », ce qui prend une tonalité particulière dans un colloque doublé d'une convention d'affaires. Dans le même temps, la *ville durable* permet à la Commission Européenne de définir les références propres à un champ qui ne relève au départ pas de ses prérogatives.

Ainsi, la notion de *ville durable* accompagne des modifications dans les modes d'action publique. La hauteur présumée de l'enjeu peut avoir tendance à masquer les moyens au profit de la fin⁴⁶, ce qui pourrait expliquer la faible présence, pour ne pas dire la quasi-absence, de la thématique de la participation dans les titres relatifs à ce sujet. De manière générale, la lecture des intitulés liés à la *ville durable* ne semble pas faire émerger de thématiques ou de problématiques spécifiques⁴⁷, hormis la revendication de l'expérimentation comme mode de faire pertinent. A l'instar des questionnements soulevés par Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND (2010), nous pouvons alors

⁴⁶ Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET parle de la *ville durable* comme d'une « urgence » (colloque *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, Marne-la-Vallée 2011).

⁴⁷ Peut-être cela vient-il également de la faiblesse de l'échantillon que représentent finalement les articles explicitement relatifs à la ville durable.

être amenées à nous demander si l'apparition de cette notion ne traduit pas, pour l'essentiel, une réinterprétation tardive de problématiques déjà présentes et traitées au par avant. C'est ce que nous nous proposons à présent d'étudier.

Ville durable : un nouvel habillage de problématiques déjà posées ?

Un rapide parcours parmi les intitulés des exemplaires de la revue *Urbanisme* permet de dresser des parallèles entre différentes époques. En guise d'introduction nous en illustrerons quelques uns qui se nouent entre les débuts des années 1980 et la fin des années 2000 (cf. tableau 2).

Tableau 2 Parallèles dans les titres d'exemplaires de la revue *Urbanisme* années 1980 - 2000

1981 n°183	<i>Nouveaux quartiers / nouvelles pratiques</i>	2008 n°359 2009 n°366	<i>Marcher</i> <i>A bicyclette</i>
1982 n°189	<i>Habiter au quotidien</i>	2006 n°351	<i>Espaces ordinaires</i>
1982 n°188	<i>Visualisations</i>	2007 n°357	<i>Représenter</i>
1985 n°207	<i>Nouvelles formes de coopération</i>	2008 n°358	<i>Gouverner</i>
1985 n°208	<i>Economie de l'aménagement</i>	2008 n°362	<i>Economie politique des villes</i>

Quelques nuances peuvent être observées entre ces deux périodes et renvoient en partie aux analyses précédemment développées. Dans les années 2000, le geste se fait indépendant du lieu ou de la fonction. Le positionnement est davantage incarné, dans une logique d'action alors que la perspective des années 1980 semble extérieure, correspondant à celle d'un observateur. Les derniers titres sur l'économie montrent le basculement opéré de l'aménagement du territoire vers la ville, niveau de gouvernement et d'attention porté entre temps sur la scène internationale.

L'idée de cette mise en parallèle est venue de la lecture des titres en eux-mêmes. Dès son apparition au fur et à mesure des saisies, la réémergence flagrante de certaines thématiques s'est faite écho de l'hypothèse de Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND (2010). Ainsi, mobilité, écologie, éco-construction, participation, dimension comportementale et quotidienne... sont autant de terminologies qui paraissent contemporaines et qui pourtant font l'objet de publication dès la fin des années 1970 voire avant pour certaines. Dès lors, nous nous sommes demandé ce qui pouvait spécifier leur avènement dans le cadre de la *ville durable*. Bien que l'évolution des dénominations ne suffise pas à elle seule à révéler la manière dont les sujets sont traités, les mots employés, le ton général des titres et les objets qu'ils mettent en lien peuvent nous instruire et nous semblent contribuer à apporter des éléments de réponse à cette question.

Tout comme nous n'avons pas cherché à donner une définition inclusive de la *ville*

durable dans le chapitre précédent, nous ne souhaitons pas analyser l'ensemble des thèmes que cette notion, de près ou de loin, embrasse. L'objectif est d'étudier l'évolution de certaines questions afin de caractériser la manière dont elles sont traitées dans le cadre la *ville durable* et de voir en quoi cela s'inscrit dans une continuation ou dans une rupture par rapport aux périodes précédentes.

Le choix des thèmes analysés s'est effectué en croisant les contenus des définitions de la ville durable données dans le chapitre précédent, les thématiques auxquels Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND font référence dans leur article Pour de nouvelles approches vers des villes durables (2010) et les données empiriques recueillies lors de la saisie des titres de la revue. Nous traiterons ainsi de l'énergie, des transports et de la mobilité. Les traductions du « slogan » « faire la ville sur la ville » (MATHIEU, MARTOUZET, GUERMOND 2010, p105) seront examinées à travers la question de la densité, de l'étalement, la rénovation ou du renouvellement urbains. Enfin la question de la participation sera abordée.

Il nous paraissait toutefois intéressant, au préalable, d'analyser les glissements sémantiques qui se sont opérés de l'écologique vers le durable, en tant qu'ils constituent le facteur déclencheur de nos investigations relatives aux titres de la revue *Urbanisme*.

Ecologique ou durable ?

Les occurrences de termes dérivés de l'« écologique » ou du « durable » sont sensiblement de même nombre sur notre échantillon (ce qui signifie qu'elles sont relativement faibles). La déclinaison de problématiques selon une terminologie liée à l'écologie couvre en revanche une période de temps plus longue et débute dès 1977. Afin de resituer le contexte dans lequel ces formulations interviennent, nous souhaitons rappeler la candidature de René DUMONT au scrutin présidentiel en 1974. L'année 1977 est également celle à laquelle des listes « écologistes » se présentent aux élections municipales dans plusieurs communes de France (Lons-Le-Saunier, Dunkerque, Royan, Paris..., la liste Paris-Ecologie obtiendra 10 % des suffrages).

Dans notre échantillon, l'écologique émerge sous la plume d'un universitaire, P. AGUESSE, professeur à l'université d'Orléans qui propose une « Appréciation des phénomènes écologiques » (n°157/158, 1977). Deux numéros plus tard, le mot « écologie » apparaît en titre d'exemplaire : *Ecologie – participation – Le Mans* (n°160, 1977). Le parallèle dressé dans cet intitulé entre écologie et participation nous semble intéressant. Il peut laisser supposer une concomitance de revendication. Nous n'irons pas jusqu'à parler de convergence, étant donné l'indépendance du troisième volet de ce triptyque. Dans ce numéro, la controverse sur un éventuel antagonisme entre écologie et urbanisme est déjà

posée : « L'écologie contre l'urbanisme ?? », H. MATHIEU⁴⁸. Dans le même temps, des aménageurs parlent de « planification écologique » et un architecte, chargé d'études et de recherches en technologies nouvelles au BETURE, s'exprime sur les critères écologiques à intégrer « dans le processus d'aménagement de l'île de Porto-Santo ». Les acteurs et les angles d'approche semblent donc dès le départ diversifiés, ce qui se confirme par la suite.

L'année suivante, un paysagiste vient enrichir ce panel et apporte une contribution sur « Le jardin écologique » (n°168/169, *Jardins et paysages*, 1978). A travers ce titre, une distinction s'opère entre présence végétale et écologie, dans une logique non exclusive. Dès lors, l'écologie est posée comme allant plus loin que la « simple » présence d'espaces verts. En 1979, S. ANTOINE, chef de la Mission des études et de la recherche du Ministère de l'environnement et du cadre de vie, signe un article qui s'intitule « Vers un éco-habitat » dans un numéro consacré à *L'énergie et la ville* (n°171). Le lien entre bâtiment et problématique énergétique est ainsi déjà tissé.

Ces occurrences montrent par ailleurs que l'écologie est d'abord appréhendée à des échelles larges (planification, aménagement, urbanisme) pour être ensuite considérée au niveau d'objets plus restreints. La période des années 1970 se clôt sur l'intervention de Brice LALONDE, membre de l'association « Les Amis de la Terre » et futur ministre de l'Environnement. 14 ans avant le programme de l'OCDE qui porte cet intitulé, l'ancien porte-parole des listes Paris-Ecologie lors des élections municipales de 1977 évoque « la ville écologique » (n°175, 1979). Cette expression est reprise par deux fois en 1992 et 1994. Elle fait en ce sens figure d'« ancêtre » de la notion de *ville durable*.

L'écologie est ensuite mise en sommeil pendant 10 ans. Les réflexions sur les techniques et matériaux de constructions se poursuivent toutefois durant la décennie 1980 : « Vers un tissu urbain bioclimatique » (n°184/185, 1981), « L'architecture géobiologique » (J. COUELLE, membre de l'académie des Beaux Arts, n°196, 1983), l'article « Chantiers de ville : villes nouvelles, techniques nouvelles » de M. BOUSSELAIRE traite des constructions en bois, terre cuite, terre crue... Mais l'écologie semble sortir du référentiel urbanistique.

Il faut attendre la fin de la décennie pour la voir réapparaître dans la rubrique « Feux verts », à travers l'intervention de Daniel COHN-BENDIT qui, alors qu'il vient d'être élu au conseil municipal de la ville de Francfort-sur-le-Main, aborde « Les vrais enjeux de l'écologie de la ville » (1989, n°231/232). Mais le véritable retour de l'« écologique » dans les titres s'opère dans le courant des années 1990 qui comptent plus de la moitié des occurrences et deux numéros dont la couverture s'y rapporte : *Ce que veulent vraiment les écolos*, n°259 en 1992 et *L'impératif écologique*, n°278/279 en 1994. Les intitulés de ces deux exemplaires font apparaître l'écologie à la fois comme l'expression de revendications d'une certaine

⁴⁸ La fonction de cet auteur n'est pas précisée.

catégorie d'acteurs et comme une nécessité qui s'impose, la faisant osciller entre domaine partisan et contrainte.

Les titres d'articles incluant un dérivé de ce terme et la diversité des acteurs qui les écrivent (qui vont jusqu'à l'habitant inséré dans un collectif d'architectes et d'urbanistes) démentent toutefois cette tonalité et cette dichotomie, même si plusieurs contributions ne sont pas signées ou non spécifiés. Nous sommes en effet dans la période où les auteurs et leurs fonctions sont moins précisés. Il s'agit, à ce titre, probablement d'articles issus de la rédaction de la revue, ce qui montre, soit dit en passant, l'appropriation de la thématique.

De manière générale, les titres traitant de l'écologie présentent des angles d'approches relativement globaux voire se situent sur un registre conceptuel. Ceci diffère du *développement* et de la *ville durable*. Pour illustrer ce propos, nous dresserons un parallèle entre deux intitulés similaires. Alors que la *ville écologique* semble appeler une refonte de la conception « Des pistes pour penser la ville écologique » (n°259, 1992), la *ville durable* paraît davantage renvoyer à l'agir « Cinq pistes pour une ville économe et durable » (n°362, septembre-octobre 2008). Dans cet ordre d'idées, l'expression « écologie urbaine » est employée à huit reprises. Ses utilisations interrogent des objets : ZAC et code de la construction par la voix d'acteurs opérationnels parmi lesquels on compte des architectes, des urbanistes et des investisseurs, ou des œuvres « Richard ROGERS ou l'écologie urbaine » (n°269, 1993). Mais la plupart d'entre elles se réfère à la structuration d'un courant de pensée : « Los Angeles : comment le rapport ville-voiture peut fonder une écologie urbaine » par Cynthia GHORRA-GOBIN (n°266, 1993), « Penser l'écologie urbaine », « Les écoles de l'écologie urbaine », « Grandeurs et infortunes de l'écologie urbaine » (n°278/279, 1994) ou plus tardivement « L'écologie urbaine » par F. SEURET, professeur à l'Ecole d'Architecture de Paris-La-Villette et H.P. JEUDY, sociologue au LAIOS-CNRS (n°302, 1998). Des doutes sont également formulés : « L'écologie : argument de vente ou système de pensée ? » (R. VOGEL, urbaniste, sociologue et plasticienne), « Experts cherchent ville écologique » (A-M DONNET) (n°278/279, 1994).

Durant cette période, le terme de durable n'apparaît que deux fois.

Bien que moins fréquente, l'utilisation d'une terminologie dérivant de l'écologie ne disparaît pas dans les années 2000. La parole exprimée est alors pour moitié celle d'architectes. Elle se rapporte à des objets concrets (tours), à des acteurs précis du fait de leurs métiers et de leurs formations (écologues, Compagnons du devoir) ou à des fractions d'espaces (quartiers, lieux, architecture). Il est intéressant à ce propos de constater que de même que la *ville écologique* précède la *ville durable*, la dénomination de *quartier écologique* devance celle de *quartier durable*. La différence dans les titres peut venir des travaux des équipes de Verena SCHAEFFER qui introduisent, dans le cas des *quartiers durables*, les « enjeux sociaux ». De manière plus générale, la thématique sociale n'apparaît

pas explicitement dans les articles relatifs à l'écologie. L'échantillon est toutefois trop faible pour aboutir à des généralités. Un dernier article qualifie « l'étalement urbain » de « catastrophe écologique ! » (entretien avec C. CONRAD, architecte, n°358, 2008).

Les évolutions constatées entre les années 2000 et les périodes précédentes reflètent les grandes tendances que l'on trouve au niveau des titres de la revue (inclination à considérer des objets concrets, questionnements des formations...). Le resserrement autour d'une parole d'architecte est en revanche notable, d'autant que le thème était au par avant porté par une véritable diversité d'acteurs.

Au final, sur trente quatre années d'études, le panel de personnes utilisant une terminologie « écologique » semble légèrement plus diversifié que celui qui relaie le registre du « durable ». Les représentants d'institutions internationales et l'intervention d'un énergéticien constituent toutefois un facteur discriminant et n'apparaissent qu'en lien avec ce dernier vocable. Les acteurs de l'Etat sont de même plus enclins à véhiculer le qualificatif « durable ». Lucien CHABANON, auteur avec Jacques THEYS du plan national pour l'environnement, est le seul représentant « étatique » à signer un article dont le titre comprenne un dérivé du terme « écologie ». Ce registre compte en revanche les contributions spécifiques d'un habitant, d'un paysagiste, d'un ingénieur et d'écologues.

Quant aux objets ou mots auxquels ces qualificatifs se réfèrent, leur diversité paraît similaire dans les deux cas, même si les ramifications du « durable » semblent légèrement plus larges. Quelques points apparaissent toutefois marquants.

Le « durable » joue le rôle d'un mot d'ordre repris dans l'objectif d'un renouveau ou d'un changement : dans l'action publique (nous avons déjà discuté du cas de l'ANRU) « Le développement durable pour renouveler l'action publique » (n°348, 2006), mais aussi dans certaines disciplines : « Architecture et développement durable, pour une refonte disciplinaire » (F. BONNET, architecte, M. BIGARNET, architecte - enseignant à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand, n°348, 2006). L'injonction semble toucher la société dans son ensemble : « Le développement durable exige un changement de civilisation » (D. BOURG, Philosophe, directeur du département Technologie et sciences de l'homme et du centre de recherches et d'études interdisciplinaires sur le développement durable CREIDD de l'université de technologie de Troyes, n°324, 2002).

Ce registre prête ensuite plus facilement le flanc à une adjectivisation. Dès lors nous l'avons vu, tout peut devenir durable, ce qui tend paradoxalement à faire retomber les propos dans des approches sectorielles. Les objets et leur catégorisation ne changent pas, les lignes ne sont pas déplacées, elles sont juste réinterrogées pour être éventuellement déformées sous le prisme du durable. Ce constat rejoint les propos de Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND (2010). En outre, la notion mère n'offre pas de

cadre théorique ou conceptuel qui permettrait d'éviter cet écueil. A contrario, l'emploi de la terminologie écologique s'inscrit davantage dans une perspective conceptuelle. Sa déclinaison comme qualification d'objets est finalement récente et date essentiellement des années 2000.

Les échelles englobées par le « durable » sont en revanche à la fois plus diversifiées et plus larges. Elles vont du sensible (dimension absente de l'« écologique », sauf dans l'« écologie architecturale » de Maurice SAUZET (n°363, 2008) mais il faut entrer dans le corps de texte pour y avoir accès) à l'international (il est fait mention, dans le hors série n°39, 2011, d'« Europe durable »).

En revanche, si l'on s'en fie aux titres de la revue *Urbanisme*, le « durable » ne semble pas s'appliquer à des objets de « nature ». Le jardin peut être « écologique » mais les dimensions vivantes, *non humaines*, n'apparaissent à aucun moment dans des intitulés d'articles traitant de « durabilité ». Seuls les objets et activités humaines sont considérées. La thématique de la nature en ville n'est pas absente de la revue, mais elle est traitée à part. Ceci tend à faire du *développement durable* et donc potentiellement de son dérivé la *ville durable*, un cadre d'action marqué par la distinction *moderne* entre nature et société (DESCOLA 2011, HACHE 2011, LATOUR 1997, 2012)⁴⁹, du moins dans la manière dont il est traduit dans la presse professionnelle urbanistique.

L'ensemble de ces résultats est à nuancer par le fait que nous n'analysons que les titres qui contiennent explicitement les mots « durable », « écologie » ou leurs dérivés. Des articles écrits par des auteurs pouvant se réclamer de ces cadres mais ne contenant pas les termes en question dans leur titre sont ainsi ignorés par cette méthode. Voilà pourquoi nous souhaitons à présent aborder la manière dont certaines thématiques rattachées à la notion de *ville durable* (dans les définitions données au chapitre précédent ou dans la critique portée par Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND (2010)) apparaissent dans les titres de la revue *Urbanisme*. Analyser les évolutions que ces thèmes connaissent nous semble en effet contribuer à pallier les limites préalablement exposées.

⁴⁹ A travers leurs écrits, ces auteurs montrent comment la « coupure radicale » (HACHE 2011, p9) instaurée entre une « nature » extérieure, objet de sciences dont les réalités préexistantes seraient à découvrir et une « société » exclusivement humaine, peuplée de « sujets de droit », est une représentation particulière du monde héritée de la philosophie des Lumières. Ces travaux exposent également les limites et les conséquences d'un tel système de pensée. La « nature » dans son acception *moderne* apparaît à cette aune, comme un « outil conceptuel » (HACHE 2011, p11) ne permettant pas de parvenir à une approche écologique des enjeux contemporains.

Quand l'énergie arrive en ville

La thématique de l'énergie est ancienne puisque dès 1958, un numéro de la revue *Urbanisme* lui est spécifiquement consacré : *Energie et Aménagement du Territoire* (n°60). La composition de cet exemplaire cherche à multiplier les « points de vue » disciplinaires (économiste, géographe, urbaniste), à développer une approche technique explicative : « exploitation et utilisation de l'énergie », « conquête de l'énergie » et à présenter différentes sources d'énergie : charbon, gaz, pétrole, électricité, énergie atomique et énergie marémotrice (la présence dès cette époque d'une énergie non fossile nous semble notable). Les deux premières perspectives s'appuient essentiellement sur des contributions de professeurs ou d'universitaires tandis que la dernière est le fait d'acteurs exerçant des responsabilités dans les grandes entreprises et établissements de production, commercialisation ou étude de l'énergie (Esso, EDF, Société nationale de pétrole d'aquitaine, UNIMAREL⁵⁰, CEA). Le ton est général et les problématiques abordées renvoient à des questions d'aménagement du territoire, comme le titre du numéro l'indique.

La fin des années 1970 marque, successivement aux chocs pétroliers, l'apparition du registre des économies d'énergie. En 1977, un article consacré à cette question s'applique au domaine des réseaux d'éclairage (n°161, 1977). L'approche est technique.

En 1979, deux parutions successives se consacrent à ce thème : n°171 *L'énergie et la ville*, n°172 *Les énergies*. Le n°171 centre le questionnement, au préalable posé à de larges échelles, sur la ville et l'urbain. Les perspectives, quand elles sont sectorielles, sont relatives : à l'habitat, au transport et à la mobilité⁵¹, à l'emploi⁵² et à la diversité des sources ou aux possibilités d'économies d'énergie⁵³. Cette dernière question est mise en lien avec les formes urbaines. Le rôle des collectivités locales en la matière est également questionné. Faisant ainsi apparaître d'autres acteurs que les structures d'envergure nationale voire internationale sur le sujet, ceci tend à localiser les problématiques. De manière générale et par rapport à la parution de 1958, les urbanistes mais aussi les ingénieurs sont plus fortement présents et les liens avec des structures de recherche sont plus forts. J. de ROSNAY, biologiste de formation et auteur du *Macroscopie*, ouvrage promouvant une analyse systémique des questions complexes, élargit les perspectives et s'intéresse à « l'impact de cette question sur la société ».

⁵⁰ UNIMAREL : UNIon pour l'étude du MARché de l'ELectricité

⁵¹ A travers des articles de P. MERLIN, Ingénieur des Ponts et Chaussées et Directeur Régional de l'Équipement et J-P ORFEUIL alors Ingénieur à l'Institut de Recherche des Transports

⁵² Dans un article de J. HAENTJENS qualifié d'« économiste, urbaniste, ARENE, atelier de recherche économies et nouvelles énergies, enseignant à HEC et ENSAE »

⁵³ Une agence nationale pour les économies d'énergie existe d'ailleurs à cette époque et son directeur, J. POULIT rédige un article dans ce numéro.

La perspective des articles du n°172 est pour beaucoup technique (chauffage, géothermie, électricité), la question de la « biomasse : énergie verte » est d'ailleurs déjà posée. Mais les contributions proposent également un élargissement de la question en terme d'échelle, au-delà du bâtiment, « De l'architecture solaire à l'urbanisme climatique »⁵⁴, ou s'inscrivent dans des réflexions plus larges « Ni Malthus, ni Orwell » (J-C CROIZE, professeur d'économie à l'unité pédagogique d'architecture n°5).

Les années 1980 comptent quelques apparitions du terme énergie dans les titres, essentiellement dans une rubrique consacrée aux « techniques municipales » rebaptisée par la suite « techniques urbaines ». En 1982, un article se penche sur la question de l'énergie en habitat social : « Une manifestation internationale au service des collectivités locales : City Planning Genève - Janvier 1983 : Quand les déchets deviennent matière première, la maîtrise de l'énergie dans l'habitat social, un nouveau regard sur la ville... » (n°193). L'année suivante, le quartier devient une échelle de référence : « Deux quartiers économes en énergies » (n°199, 1983).

La thématique en tant que telle tend ensuite à disparaître dans les années 1990 puisqu'elle ne fait l'objet que d'une parution unique : « Les communes s'éclairent sur l'énergie » (n°270/271, 1994).

Il faut attendre le tournant de la première décennie des années 2000, pour voir ressurgir des dérivés du terme énergie en titre. Cette réémergence se fait donc postérieurement à l'apparition de la notion de *ville durable* dans la revue. Les deux écrits en question mettent en lien la question de l'énergie avec la mobilité et le fonctionnement de la ville : « Crise énergétique : repenser la mobilité urbaine » par J.P. LACAZE, Ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées (n°365, 2009) et « Les villes chinoises, laboratoire de la sobriété énergétique ? » J. XIAOTING, V. POMONTI, chargé de mission et responsable des études à l'agence de Pékin de l'AFD, P. JACQUET chef économiste de l'AFD⁵⁵ (n°376, 2011). Ces deux formulations sont marquantes pour plusieurs aspects et d'abord par les acteurs qui les portent. La première signe le retour de la figure historique de l'ingénieur des Ponts et Chaussées tandis que la seconde ouvre le champ des acteurs en lice aux institutions internationales. La présence de ces dernières montre également un déplacement de l'échelle de questionnement. Ces titres mêlent ensuite un appel à « repenser », ce que peine à faire la *ville durable*, et la recherche si ce n'est de références, du moins d'expériences. La conceptualisation tendrait donc à se fonder sur un certain empirisme. Le terme de « laboratoire » évoque d'ailleurs la valorisation de l'expérimentation

⁵⁴ par A. MAUGARD, secrétaire permanent du plan construction et J.P. MARIE, Ingénieur au secrétariat permanent du plan construction - coordonateur du thème « Energie-Habitat »

⁵⁵ Agence Française de Développement

comme mode d'action légitimé dans le cadre de la *ville durable*.

L'analyse des titres montre au final que la formulation de cette thématique, sous un vocable purement énergétique, se fait globalement moins présente au fil du temps. On peut dès lors se demander si l'évolution potentiellement introduite par la notion de *ville durable* ne consiste pas à ne plus consacrer de numéro spécifique à cette question, à ne plus l'aborder de manière sectorielle, comme sujet à traiter ou faire apparaître en tant que tel, mais à la considérer dans un cadre plus large. L'énergie peut, par voie de conséquence, devenir un implicite. Même si les titres ne contiennent plus explicitement le terme ou l'un ses dérivés, les articles n'en traitent potentiellement pas moins de la question. A moins de se mêler de questions d'urbanisme, de mode de penser et/ou faire la ville, les acteurs des filières professionnels initialement présents sur le sujet, perdent ainsi potentiellement de l'importance.

Une autre hypothèse peut consister à considérer que les débats se mènent à présent dans d'autres arènes ou sur d'autres plans. La consultation de la *newsletter* électronique du Moniteur (octobre 2010-juin 2011), tendrait à montrer que cette thématique est essentiellement abordée à travers les marchés qu'elle suscite, les conditions de leur crédibilité et de leur stabilité en lien avec les potentialités de développement de filières industrielles. Dans ce cadre, le registre de la performance tend à supplanter celui de l'économie d'énergie. Domine une approche technique centrée sur une évaluation quantitative articulée autour de seuils et de rendements. La dimension comportementale n'est éventuellement prise en compte qu'après l'optimisation technique, comme une variable à ajuster. Elle n'est aucunement intégrée en amont des réflexions et n'est pas regardée comme source potentielle de connaissance, de créativité ou d'enrichissement de la démarche. Cette évolution ne se ressent toutefois pas dans la revue *Urbanisme* (et explique peut-être même que la thématique n'y soit que peu traitée).

Enfin, il n'est pas inintéressant de constater que les réapparitions du terme énergétique dans les titres s'opèrent les mêmes années que les occurrences relatives au changement climatique, soit 2009 et 2011. Au nombre de quatre, celles-ci retranscrivent des ateliers ou conférences : « Atelier à Marseille (juin 2009) : « Climat, Villes et Méditerranée » » (n°368, 2009), « Conférence en Argentine, villes portuaires et défi climatique » (n°376, 2011). Les perspectives sont pour beaucoup tournées vers les Sud. Un urbaniste s'intéresse au cas de Saint-Louis du Sénégal (n°378, 2011). Et pour finir, un expert urbain de la Banque Mondiale signe un article sur « la vulnérabilité des villes côtières » (n°369, 2009). Ce n'est pas la première fois que des représentants de cette institution s'expriment. Les précédentes contributions portaient sur « Tiers-Monde : des villes nouvelles pour qui ? » (n°190/191, 1982) ou, dans le cadre d'un billet collectif, se positionnaient « Pour une ville solidaire » (n°286, 1996). Ce changement de registre illustre potentiellement, au même titre que l'article

relatif aux questions énergétiques consacré à la « sobriété » des villes, la critique portée par CHALON et al. Ces auteurs considèrent en effet que la recherche d'une nouvelle fabrique de la ville se limite à présent à comprendre « comment transformer l'urbanisme pour qu'il produise des villes adaptées au pétrole rare et cher et au défi du réchauffement climatique » (dans MATHIEU, MARTOUZET, GUERMOND 2010, p105). Mais ces occurrences, intervenues après 2005, sont potentiellement à rattacher au « cadrage néomanagérial » introduit par la question du changement climatique dans la « gestion urbaine de l'environnement », plutôt qu'à celui « entrepreneurial » avec lequel le *développement* et donc la *ville durable* ont été interprétés (BEAL, 2011⁵⁶). A moins que la notion de *ville durable* ne soit une relecture du *développement urbain durable* au filtre du prisme du changement climatique.

Quoi qu'il en soit, ces deux problématiques (énergie, climat), se traduisent dans la notion de *ville durable* par un appel à la diminution des déplacements motorisés (cf. par exemple la charte des villes européennes sur la ville durable, dite d'Aalborg). Le terme de « déplacement » n'apparaît que deux fois dans les titres de la revue *Urbanisme*, à travers des articles intitulés « Les plans de déplacements urbains » en 1984 et « Pour les autorités organisatrices des déplacements » en 2006. Les transports et la mobilité étant en revanche largement traités, nous utiliserons leur biais pour étudier cette question.

Transports et mobilité : d'un équipement collectif à une conquête individuelle

La problématique des transports apparaît dans notre échantillon en 1965 à travers un numéro sur les *Métropoles d'équilibre*. Au fil des décennies, le thème semble se maintenir et présenter quelques invariants. Hormis les questions techniques et les études de cas, chaque période possède des articles qui interrogent les relations entre transports et urbanisme ou entre urbanisme et formes urbaines. Mais chaque décennie présente aussi ses spécificités.

Dans les années 1980, les transports sont collectifs et la question se pose de leur « intégration » dans la ville, notamment dans le cas des nouvelles « formes d'urbanisation ».

Dans les années 1990, la perception des transports publics paraît négative. Les mots de « peur » et d'« insécurité » se répètent dans les titres tandis que face à l'*Impératif écologique* (n°278/279), il s'agit de « Réconcilier ville et transports ».

La décennie suivante marque le temps de l'intégration, non plus des transports dans la ville, mais de la complexité dans la question des transports. Certaines infrastructures sont à « ouvrir sur la ville ». La « planification » apparaît de nouveau dans les propos et fait même l'objet de réflexions méthodologiques. Les années 2000 connaissent, dans le même temps,

⁵⁶ Thèse de doctorat en Sciences Politiques, *Les politiques du développement durable. Gouverner l'environnement dans les villes françaises et britanniques (1970-2010)*, soutenue le 30 novembre 2011.

une individualisation de la question comme en témoignent le « Transport à la demande en Flandre » ou la recherche de « services de transports personnalisés ». L'évolution des titres donnés aux numéros portant sur des questions de transports et de mobilité, illustre ce changement.

Tableau 3 Titres des exemplaires de la revue *Urbanisme* relatifs aux transports et à la mobilité

Année	Numéro	Titre et commentaire
1981	181/182	<i>Transports</i> il est notamment question de transports en commun en site propre et la majorité des articles portent sur les transports collectifs.
1992	258	<i>Les transports en commun : le choix des villes</i> La thématique des transports en commun est mise en lien avec l'« impératif écologique »
1996	289	<i>Transports</i>
1999	306	<i>Mobilités</i>
2006	347	<i>Mobilité(s) / exclusion(s)</i>
2008	359	Marcher
2009	366	A bicyclette

La substitution, en titre d'exemplaire, de la thématique des transports par celle de la mobilité, traduit bien, au tournant des années 2000, l'émergence de l'individu. Immiscé dans un domaine traditionnellement dominé par une culture d'ingénieur, l'essor de la mobilité symbolise en effet le basculement d'une vision d'ouvrage à une approche comportementale, culturelle, économique et sociale. Elle fait glisser le déplacement de la sphère collective vers la sphère individuelle (d'après M-H MASSOT, J-P ORFEUIL, 2005). L'analyse des pratiques est intégrée et devient potentiellement un élément structurant de l'organisation des transports. Les titres « Marcher », « A bicyclette » en rendent compte. Ils rappellent également l'avènement plus général du corps et du sensible dans les intitulés à cette époque et l'émergence du désir dans le cas de la *ville durable* (sans véritable spécificité par rapport à la tendance générale). Autour de ces deux derniers numéros s'opère en outre, un basculement de la question des transports, dans une perspective de service utilitaire, vers des modes de déplacements voire des manières d'être en ville, renvoyant au plaisir : « confort urbain et intensité poétique » (J-P CHARBONNEAU, urbaniste, consultant en politiques urbaines ou culturelles n°359, 2008) comme à la santé : « La santé en marchant ? » (B. KAYSER, MD, PhD, Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport, Université de Genève Suisse n°359, 2008). Certains articles abordent l'« efficacité » de ce basculement : « ville pédestre, ville rapide » (J-P LEVY, géographe EPFL, n°359, 2008) ou encore « Le vélo en banlieue dense : le faiseur de mobilité », (N. LOUVET, V. KAUFMANN, enseignants-chercheurs EPFL, S. MORETTO, chercheuse

LATTS, n°366, 2009).

Si l'on s'intéresse à présent au terme de mobilité. Celui-ci est présent dès 1970 dans le double numéro 120/121 consacré aux *Centres*. La problématique « éclatement et mobilité », renvoyant indirectement à l'étalement urbain, y est traitée à travers 9 articles. En 1979, Jean-Pierre ORFEUIL signe le premier article qui met en relation « Mobilité et énergie » (n°171, 1979) et le seul avant celui de J-P LACAZE en 2009, soit trente ans après.

Le terme n'apparaît plus qu'une fois dans les années 1980 pour aborder « Les paradoxes de la mobilité : déclin industriel et enracinement urbain » (C. ARNAUD, urbaniste, n°269, 1986). Alors que la thématique des transports pose la question des « Modèles relationnels entre transports et urbanisme »⁵⁷, « La mobilité dessine la ville »⁵⁸. L'urbanisme semble dépendant et les territoires mis « à l'épreuve » (n°347, 2006). La mobilité se fait ensuite plurielle (cf. titre du n°306, 1999) : quotidienne, nocturne, résidentielle, urbaine... Les sociologues participent notablement à l'analyse de la question. Dans les années 2000, elle devient tout à la fois source d'« inégalités », d'« exclusion » et « cadre de socialisation ». On retrouve ainsi, à travers les titres de la revue *Urbanisme*, les conclusions tirées par Marie-Hélène MASSOT et Jean-Pierre ORFEUIL pour qui la mobilité s'instaure à la fois comme une norme, porteuse de contrainte et d'exclusion, et une valeur sociale (2005).

Le rôle potentiellement joué par la notion de *ville durable* est moins clair à ce niveau. Il pourrait tenir à la prise en compte simultanée et diachronique, sur un même espace, d'une lecture énergétique des transports et d'une attention portée à la mobilité dans ses dimensions à la fois sociale et sensorielle, en inversant ou en abolissant les hiérarchies existantes qui font que la question se pose d'abord à une échelle large avant d'en venir aux pratiques corporelles en elle-même (les travaux de Jan GEHL, 2010, nous semblent suggérer d'aller dans le sens d'une inversion).

Mais l'on pourrait également considérer que les questions de transports et de mobilité disparaissent dans la notion de *ville durable*, au profit des résultats à la fois d'études et de retours d'expériences menés en la matière ou de l'anticipation des conséquences de ces questions sur les formes et composition urbaines. Etant donnée la place accordée à l'agir, la *ville durable* pourrait également être vue comme le lieu d'expérimentations possibles des conclusions ou hypothèses, même partielles, préalablement formulées.

Si Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND (2010) considèrent que la notion de *ville durable* se caractérise, entre autres, par une manière d'aborder la ville qui met en lien les questions énergétique et climatique avec celles des transports et de la

⁵⁷ M. WIELS, directeur de l'agence d'urbanisme de Brest, n°306, 1999.

⁵⁸ M. WIELS, directeur de l'agence d'urbanisme de Brest, n°289, 1996.

mobilité, nos investigations montrent que dans la presse professionnelle, ou du moins dans la revue *Urbanisme*, cette affirmation ne semble pas confirmée.

Nous avons vu précédemment que les deux occurrences contemporaines de la question énergétique renvoient l'une à la mobilité et l'autre à la sobriété des villes. La mobilité occupe ainsi une place importante dans la manière dont la question énergétique émerge dans les années 2000 en urbanisme. Mais la prégnance de ce thème est infime au sein de la revue, et les regards portés sur les déplacements sont davantage diversifiés.

Les mots de « durable » et « énergie » d'une part, « transports » et « énergie » d'autre part, n'apparaissent jamais en concomitance tandis que les co-occurrences « mobilité » et « énergie » sont au nombre de deux. L'une date de 1979, l'autre de 2009. Si la seconde est postérieure à la notion de *ville durable*, elle paraît davantage associée à ce qui est nommé comme une « crise énergétique » (ce devait être également le cas en 1979). Il n'est cependant pas exclu que la liaison de ces deux idées s'exprime dans les pratiques des acteurs professionnels de l'urbanisme. Les modes de faire seraient dans ce cas pilotés par d'autres types de ressources (conceptuelles, méthodologiques ou relatives à des outils disponibles voire imposés) que la presse professionnelle ouverte au domaine de la recherche.

L'article de Jacques THEYS et S. WACHTER : « Trois scénarios pour des villes « post-carbone »? », publié dans le numéro *La ville durable en question(s)*, nuance ce propos. Il établit en effet des liens indirects entre la *ville durable* et la question du changement climatique. Il pourrait également suggérer que cette dernière thématique se diffuse à travers des initiatives de l'Etat.

Cadre intégrateur ou lieu d'expérimentation des travaux menés dans le domaine des transports et de la mobilité, la notion de *ville durable* entraîne avec elle l'idée de « faire la ville sur la ville ». Ce mot d'ordre n'est pas sans lien avec des thèmes comme le renouvellement urbain, la densité, l'étalement urbain mais aussi la mixité. Ce sont ces thématiques que nous nous proposons à présent d'étudier.

« Faire la ville sur la ville » : réinterprétation du renouvellement urbain ou éloge de la densité ?

Véronique BARNIER et Carole TUCOULET (1999), mais aussi la FNAU (2010) définissent la *ville durable* comme une ville compacte. Ce qualificatif n'apparaît pourtant qu'une fois dans les titres de la revue *Urbanisme*, en 1983⁵⁹. La terminologie ne semble

⁵⁹ « Etranger : Amsterdam ville compacte » sous la plume de H.W. STRUBEN, urbaniste au département de planification d'Amsterdam.

donc pas caractéristique. Le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement coordonné par Pierre MERLIN et Françoise CHOAY, montre en effet que les préoccupations formulées en terme de « ville compacte » datent des années 1980. La définition du *développement durable*, donnée dans cet ouvrage, souligne les convergences existant entre ces deux notions, notamment dans leur souci pour « un meilleur équilibre entre la ville et ses périphéries » (2000, p264). Pour Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND, ces préoccupations font partie des « débats itératifs » dont les « sciences sociales » ne sortent pas. Ils considèrent à ce sujet, que le péri-urbain « surdétermine la question du « renouvellement urbain » par celle de la « densification » » (2010, p105). Qu'en est-il à travers les titres de la revue *Urbanisme* et quelle spécificité la notion de *ville durable* semble-t-elle introduire (ou non) ?

L'expression « renouvellement urbain » apparaît finalement très peu et la question est essentiellement abordée à travers une approche notionnelle et méthodologique, par des acteurs institutionnels (PUCA), des consultants (SCET) et des chercheurs. Le titre le plus récent résume la façon dont la notion est principalement traitée dans la revue : « Rénovation et renouvellement urbains, évocation d'un vieux couple »⁶⁰. En termes chronologiques, les onze occurrences sont concentrées entre 1999 et 2006. D'abord qualifié de « nouvel espace » (n°313, 2000), le renouvellement urbain est ensuite posé en opposition à un « urbanisme d'extension »⁶¹. C'est donc tout d'abord sa dimension spatiale qui est en jeu. Le terme en vient après à questionner des objets comme la politique de la ville (GPV), le logement social et les copropriétés. Une dernière catégorie d'articles semble traduire un autre mode d'appropriation, au service de référentiels internationaux : « L'Union Européenne sur la voie du renouvellement urbain ? »⁶² (n°336,2004) ou « OUAGADOUGOU, Ambition internationale et renouvellement urbain »⁶³ (n°340, 2005). Il est d'ailleurs intéressant de constater que l'expression « renouvellement urbain » s'éteint ensuite, au moment où la notion de *ville durable* émerge. « Faire la ville sur la ville » pourrait dès lors constituer une réinterprétation de cette problématique à l'aune du « durable », tendant ainsi à ancrer cette idée dans des référentiels définis à l'échelle internationale. La dimension spatiale prend de nouveau le pas sur l'objet entraînant potentiellement un déclin du regard porté sur la

⁶⁰ L. COUDROY de LILLE, enseignant à l'institut d'urbanisme de Paris 12, chercheur au laboratoire Vie urbaine-LOUEST, n°346, 2006.

⁶¹ « Renouvellement urbain ≠ urbanisme d'extension » par O. PIRON secrétaire permanent du Plan Urbanisme Construction Architecture PUCA, n°317, 2000.

⁶² S. HARBURGER, service Villes et Territoires, CDC, n°336, 2004.

⁶³ L. PIERRE, enseignante à l'Institut d'Urbanisme de Paris, université Paris 12 Val de Marne, n°340, 2005.

politique de la ville, à moins que celui-ci ne soit dès lors laissé à la rénovation urbaine dont les occurrences se poursuivent après 2006 (la lecture des titres en question rend cette hypothèse crédible).

Contrairement à l'hypothèse formulée, le renouvellement urbain, tel qu'il apparaît dans la revue *Urbanisme*, ne semble pas surdéterminé par l'idée de densification (même si l'opposition à un urbanisme d'expansion peut indirectement y faire appel) ou de péri-urbain.

Le terme « péri-urbain » est d'ailleurs moins présent que l'expression « renouvellement urbain » (huit occurrences en 31 ans, 1980-2011). Les intitulés qui s'y réfèrent indiquent un sujet en débat. En 1996, Jean-Pierre ORFEUIL l'interroge sous un angle socio-spatial : « Urbain et péri-urbain : qui va où ? » (n°289, 1996). Ce questionnement est suivi dans la durée et donne lieu en 2007 à un article de N. ORTAR, ethnologue⁶⁴ sur les « Parcours existentiels et résidentiels en périurbain ». J.P. LACAZE est le seul à évoquer le « coût » de la « dispersion péri-urbaine » (n°303, 1998). En dehors de son article, les positionnements sont moins tranchés : « Quand le péri-urbain était un idéal »⁶⁵, « France/Italie, du péri-urbain aux urbanisations dispersées »⁶⁶ jusqu'à la restitution d'un colloque sur « L'avenir du péri-urbain en débat »⁶⁷. Ainsi, la revue *Urbanisme* questionne le péri-urbain bien plus qu'elle ne le fustige et l'idée de densité ou de densification ne lui semble pas spécialement rattachée. Voyons à présent comment celle-ci est traitée.

La question de la densité est, comme les deux thèmes précédents, relativement peu présent (le terme et ses dérivés apparaissent onze fois dans les sommaires). Les trois premières occurrences sont essentiellement techniques (indicateur, droit, influence sur les Voiries et Réseaux Divers). C'est en fait à travers l'exemple américain que les débats sur le sujet sont mis en place : « Etats-Unis. Villes Américaines. Vers une densification des périphéries »⁶⁸ (n°212, 1986). Viennent ensuite des études de cas : « Paris, Chinatown, le mystère de la densité »⁶⁹ (n°253, 1991/1992) et « Hong Kong : l'extrême densité »⁷⁰ (n°284,

⁶⁴ Chargée de recherche au MEDAD, UMR Laboratoire d'économie des transports/LET CNRS/Lyon2 ENTPE.

⁶⁵ M. BRABANT, architecte DPLG, doctorant, S. DEGOUTIN, designer, n°328, 2003.

⁶⁶ C. BARRATUCCI, docteur en co-tutelle entre l'université Paris VIII et l'université de Palerme n°329, 2003.

⁶⁷ F.X. ROUSSEL, consultant, n°376, 2011.

⁶⁸ Cynthia GHORRA-GOBIN, docteur es Lettres, urbaniste-consultant, n°212, 1986.

⁶⁹ I. FERRE-LEMAIRE n°253, 1991/1992.

⁷⁰ V. FOUCHIER, n°284, 1995.

1995). En 1998, qualité de vie et densité, « des inconciliables ? »⁷¹, sont mises en parallèle sous la plume d'une « ingénieur-conseil en écologie urbaine » (n°301). La qualité de cette personne fait émerger un rapprochement entre question écologique et densité. Le titre de l'article suivant continue dans ce registre, en y ajoutant l'éventualité d'une tension avec la dimension sociale : « Tôkyô : densification verte contre logement social ? »⁷² (n°321, 2001). Notons qu'à l'époque où le concept de « renouvellement urbain » est présent dans les titres de la revue, les articles ne parlent plus de densité mais de densification. Ils se réfèrent ainsi à un processus en cours ou appelé à avoir lieu et non plus à un état. Cette dynamique suscite d'ailleurs des oppositions : « Contre la densification »⁷³ (n°354, 2007). L'« Eloge de la densité : leçon de morale ou projet urbain ? »⁷⁴ (n°361, 2008) émerge quant à elle juste avant que la *ville durable* ne soit mise « en question(s) » (n°363, 2008). Dès lors la densité n'aurait de sens qu'à travers le projet et la *ville durable* pourrait en être l'expression. Un retour sur l'exemple des Etats-Unis montre que la question n'est pas tranchée : « Réformer la *suburbia* : un éclairage sur le débat américain prônant la densité »⁷⁵ (n°370, 2010).

La densité n'est au final pas tant mise en balance avec le péri-urbain mais plutôt avec l'étalement urbain, même si les questionnements en matière de densité sont antérieurs à l'apparition de ce dernier thème. Les analyses relatives à la mobilité (« La mobilité dessine la ville » n°289, 1996) ou les propos de Jean-Pierre ORFEUIL liant densité et finance immobilière (Marne-la-Vallée 2011) en donnaient d'autres racines potentielles... Quoi qu'il en soit, c'est bien l'étalement urbain et non le péri-urbain qui est qualifié de « catastrophe écologique » (n°358, 2008), bien que les travaux menés sur le sujet « mettent en évidence plus de paradoxes que de certitudes » (LEVY 2010, p8). Il est à ce niveau intéressant de constater que la première occurrence de l'expression « étalement urbain » intervient dans le numéro consacré au *Développement durable* (n°324, 2002). Dès lors, il ne s'agit pas d'un type de tissu mais d'un processus à contrecarrer : « Maison en ville contre étalement urbain » (A. LOUBIERE, n°324, 2002). L'article « France/Italie, du péri-urbain aux urbanisations dispersées » (n°329, 2003) le laissait déjà sous-entendre.

Dans le cadre de la *ville durable*, la densité est également indirectement interprétée en

⁷¹ « Qualité de vie et densité : des inconciliables ? », N. CADIOU, ingénieur-conseil en écologie urbaine, n°301, 1998.

⁷² C. BRICE, doctorante au laboratoire de géographie urbaine de Paris X – Nanterre, UMR LOUEST, chercheur invité à l'université de Chiba, n°321, 2001.

⁷³ P.J. BERNARD, président du club Utopies, association prospective 2100, n°354, 2007

⁷⁴ J.M. ROUX, consultant, n°361, 2008.

⁷⁵ Cynthia GHORRA-GOBIN, directeur de recherche au CNRS, enseignante à l'Institut d'Etudes Politiques (Paris) et à l'université, n°370, 2010.

terme de mixité. Pour Cyria EMELIANOFF, la qualité de vie d'une *ville durable* repose en effet sur une certaine proximité, auxquelles mixités sociale et fonctionnelle contribuent (2007).

Dans les titres de la revue *Urbanisme*, les occurrences du terme « mixité » se font, pour leur quasi-totalité, antérieures à l'apparition de la notion de *ville durable*. La première date de 1983 : « Vers une nouvelle mixité »⁷⁶. Elle suggère une dynamique de changement. Les deux apparitions suivantes, respectivement 1987 et 1991, se positionnent dans un registre spatial. La notion est ensuite mise en discussion dans les années 1990, dans une progression qui part de la présentation d'un exemple de « mixité réussie » (n°252, 1991)⁷⁷, pour aller vers la « recherche de la mixité urbaine » (n°274/275, 1994)⁷⁸ et enfin la mise en doute de l'idée en elle-même : « Mixité : un leurre politique ? » (n°308, 1999)⁷⁹. De façon générale, dès 1999, les intitulés se font le relais de doutes, que ce soit par la présence de point d'interrogation (plus d'un article sur deux se termine par cette ponctuation) ou par les termes employés (par exemple « incertitudes »). Dans le numéro spécial qui lui est consacré en 2005 (n°340), la mixité est essentiellement abordée sous un angle social, dans une perspective critique. Les articles sont majoritairement rédigés par des chercheurs en sociologie.

La notion de *ville durable* semble réhabiliter l'idée de mixité en lui adjoignant une dimension fonctionnelle qui peut être reliée à la demande de réduction du nombre de déplacements motorisés. Cette réinterprétation entraîne un regain d'intérêt pour la mixité sociale, dans une perspective qui n'indique pas clairement si les travaux en la matière ont été assimilés ou non.

De manière plus générale, la lecture de ces différentes analyses thématiques laisse penser que la spécificité de la notion de *ville durable* pourrait être d'abolir les frontières entre les différents thèmes et de les traiter à partir d'un même espace projeté, dans leurs interdépendances spatialisées, comme les facettes d'une seule et même problématique, parfois aux mépris des travaux « sectoriels » antérieurement menés sur les différentes questions.

Avant de clore notre incursion dans les titres de la revue *Urbanisme*, nous souhaitons

⁷⁶ P. LEFORT, urbaniste, directeur d'études au BETURE-SETAME, n°199, 1983.

⁷⁷ « Stockholm, Skarpnäck, la mixité réussie », A. SCARLAT, directeur de l'*information center* de Suède, n°252, 1991.

⁷⁸ « Roanne à la recherche de la mixité urbaine », I. GRAVILLON, n°274/275 1994.

⁷⁹ Article écrit par H. BELMESSOUS, journaliste, n°308, 1999.

nous pencher sur la question de la participation, à la recherche d'explications sur l'absence de cette terminologie dans la sémantique des titres en lien avec la *ville durable*.

De la participation à la gouvernance : quand la décision se referme, l'habitant disparaît

Plusieurs mots nous sont venus à l'esprit lorsque nous nous sommes interrogées sur la manière dont « *ville durable* » et « participation » avaient pu interférer.

Nous commencerons par celui de « décision ». En 34 années, il apparaît seulement cinq fois. Sa première occurrence en 1977, offre une perspective ouverte : « Vers de nouveaux processus de décision »⁸⁰. Des processus, on passe en 1983, aux outillages. Il n'est d'ailleurs pas anodin de constater que le questionnement de « nouveaux outils d'aide à la décision »⁸¹ est posé dans le domaine de l'environnement. Puis, comme dans le reste des titres de la revue, la perspective devient critique en 1991⁸². Les années 2000 marquent enfin une forme de refermeture du sujet : « La prise de décision ne se partage pas »⁸³ (n°316, 2001) ou « La démolition de logements sociaux : retour sur l'histoire d'une non-décision »⁸⁴ (n°349, 2006). Ces dernières évolutions nous semblent symptomatiques de ce qui s'opère autour de la question de la participation. Le statut ambigu de la décision entre objet centralisé ou objet creux lui fait perdre de la consistance. Dès lors, son insertion dans les processus de fabrique urbaine devient potentiellement plus floue, ce qui ne facilite ni son explicitation, ni son élargissement.

Mais élargir à qui ? Nous nous sommes intéressés à l'analyse de l'évolution des occurrences du terme d'habitant.

Les premières apparitions datent de 1978, dans un numéro consacré à *Art vivant/ville vivante* (n°165/166). « Les habitants-paysagistes » de Bernard LASSUS (qualifié de plasticien et paysagiste) laissent penser une compétence et une action productrice. En dehors de cette

⁸⁰ « Collectivités locales : décentralisation et environnement, de nouveaux outils d'aide à la décision », C. MICHAUD, Directeur de Recherche, Centre de Recherche d'Urbanisme, Professeur à l'INSEAD-CEDEP, n°157-158, 1977.

⁸¹ J.P. MARIE, ingénieur architecte, chargé des programmes de recherche « Energie et environnement de l'habitat » du Plan construction, J. MIKAELIAN, ingénieur architecte chargé d'études urbaines, n°195, 1983.

⁸² « Pour une critique de la décision », F. GUIGUET, programmateur, directeur de l'agence AGSP, n°245, 1991.

⁸³ Entretien avec J.F LACHAUME, professeur à la faculté de droit de l'université de Poitiers, ex-maire de Lavoux, n°316, 2001.

⁸⁴ A. BERLAND-BERTHON, docteur en aménagement de l'espace et urbanisme sur « La démolition des ensembles de logement sociaux. L'urbanisme entre scènes et coulisses », n°349, 2006.

contribution, les premiers écrits s'intéressent essentiellement à ce que les habitants pensent. Un changement est introduit dans les années 1980. L'on se retrouve alors tantôt « avec »⁸⁵, « face »⁸⁶ ou « près »⁸⁷ d'habitants qui ont un « pouvoir »⁸⁸. Le thème apparaît peu durant les années 1990, mais lorsqu'il est présent, on reste globalement « à l'écoute »⁸⁹. « Tous les habitants ont leur mot à dire »⁹⁰ et ils « veulent retrouver la ville »⁹¹. Si l'on excepte les numéros hors séries, un seul titre se réfère à cette thématique dans les années 2000 : « Que peuvent les associations d'habitants ? » (S. FAYMAN, sociologue, ACT Consultants, n°310, 2000). Au-delà de la perspective interrogative qui autorise le doute, la perte du « simple » habitant non organisé ou non représenté nous semble marquante. Nous y voyons une première étape de détachement ou d'exigence par rapport à la parole de ce dernier.

Pourtant en 2011, le hors série n°39, *Ville désirée, ville durable*, relate le cas de Tübingen en Allemagne dans un article intitulé « Tübingen (Allemagne) : la ville construite par ses habitants »⁹². La participation des habitants fait donc partie du référentiel de la *ville durable* mais dans le même temps ceux-ci tendent à disparaître des articles de la revue.

L'usager (notamment dans les années 1990), le citoyen ou le citoyen viennent alternativement prendre sa place mais dans des registres qui ne sont pas les mêmes. Et l'emploi de l'un ou l'autre de ces termes peut parfois être flou ou restrictif comme les titres « Usager ou citoyen ? »⁹³ ou « un atelier au service des citoyens-citoyens » (n°312, 2000) le laissent potentiellement entendre. Ces terminologies autorisent toutefois des titres qui rappellent la problématique de la participation : « Téhéran, Beyrouth, Le Caire : les citoyens face aux projets autoroutiers »⁹⁴ (n°336, 2004), « Place aux citoyens ! »⁹⁵ (n°342, 2005) ou

⁸⁵ « Avec les habitants : une courée du Nord », M.F. DUBOIS, sociologue, n°186/187, 1981.

⁸⁶ « Fonctionnaires municipaux face aux habitants », P. BOURY, n°189, 1982.

⁸⁷ « Une politique urbaine organisée près de l'habitant », J. METREAU, urbaniste, n°195, 1983.

⁸⁸ « Le pouvoir des habitants », C. BAYLE, n°195, 1983.

⁸⁹ « Cergy-Saint-Christophe, un « architecte de rue » à l'écoute de ses habitants », L. CHOMET, architecte, CAUE 95, n°287, 1996.

⁹⁰ « Chronique de banlieue : à Gennevilliers tous les habitants ont leur mot à dire », J. RUEFF, n°269, 1993.

⁹¹ « 2. Les habitants veulent retrouver la ville », n°280, 1995, *Quelle politique pour quelle ville ?*.

⁹² « Tübingen (Allemagne) : la ville construite par ses habitants », R. QUINCEROT, hors série n°39, 2011.

⁹³ C. HEBER-SUFFRIN, co-initiatrice des Réseaux d'échanges de savoirs, psychosociologue, responsable de formation, n°307, 1999.

⁹⁴ A. DEBOULET, sociologue, enseignante à l'école d'architecture de Paris-Belleville, chercheur à l'Ipraus ; M. FAWAZ, doctorante au MIT (département d'études urbaines) ; M. SAIDI, architecte-anthropologue UMR monde iranien ; T. KHAYAT, urbaniste indépendante ; M. LASSERRE, journaliste à Beyrouth ; P. YACOUB architecte, n°336, 2004.

encore « Les associations de cycliste ou le tandem usager/aménageur »⁹⁶ (n°366, 2009). En ce qui concerne les acteurs, l'utilisation de ces termes fait émerger des organisations non gouvernementales comme les « Réseaux d'échanges de savoirs » qui ont abouti aux SEL (Systèmes d'Echanges Locaux sans argent) ou la fondation Charles-Léopold-Mayer, qui se « veut contribuer à l'émergence d'une communauté mondiale et intervient dans les champs de la gouvernance, de l'éthique et des modes de vie durables »⁹⁷. Les contributions sont autrement, essentiellement le fait d'architectes, urbanistes, bureaux d'études, chercheurs et représentants de ministère. L'« habitant » ouvre la voie à l'expression d'ateliers populaires d'urbanisme.

La pertinence de l'emploi de l'un ou l'autre de ces termes peut être discutée (PINSON, 2000). Mais la multiplication des terminologies et la polysémie de chacune d'elle nous semblent diminuer l'impact de leur utilisation dans des champs relatifs à la participation. Si le terme d'habitant peut paraître trop vague et limité à la fonction de résidence (PINSON, 2000), nous pensons au contraire, qu'il permet, dans l'optique de « faire la ville sur la ville », d'attirer l'attention sur ce qui est « déjà là ». Il fait exister ceux qui, déjà présents, sont dépositaires à la fois de l'histoire et du sens des aménagements qui précèdent l'acte en devenir. En ce sens, la diminution des occurrences du terme « habitant » nous paraît un paradoxe qui contribue potentiellement à éclairer la faible présence de la question de la participation dans les titres relatifs à la *ville durable*.

Qu'en est-il dès lors de la thématique de la participation en elle-même ? Présente dès les années 1970, elle renvoie à des termes forts comme autogestion⁹⁸, démocratie⁹⁹ ou lutte¹⁰⁰. Gabriel DUPUY, alors Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Paris, signe un article sur le sujet¹⁰¹ et le terme est porté en couverture d'exemplaire (n°160, 1977). Cet élan diminue dans les années 1980. Seuls deux géographe-urbanistes proposent des contributions intitulées « Pour une participation »¹⁰² et « Participation mode d'emploi »¹⁰³. Le

⁹⁵ P. CALAME, ingénieur de formation, président de la fondation Charles-Léopold-Mayer, n°342, 2005.

⁹⁶ V. MICHAUD, secrétaire général du club des villes et territoires cyclables.

⁹⁷ <http://www.fph.ch>, consulté le 20 février 2013.

⁹⁸ « Participation : de l'information à l'autogestion », J.P. MURET, G. GONTCHAROFF, n°157/158, 1977.

⁹⁹ « Pratique de la participation et exercice de la démocratie », H. THIEBAULT, urbaniste, n°160, 1977.

¹⁰⁰ « Amsterdam : quartier d'Oosterparkbuurt - exemple de participation imposée par la lutte », J. REINTJENS, architecte, n°162/163 1977.

¹⁰¹ « Aménagement et participation », n°160, 1977.

¹⁰² M.L. MEAUX-MARTINAND, Géographe-urbaniste, chargée d'étude au STU-DUP, n°176, 1980.

premier article émanant d'un représentant de ministère est relativement tardif, puisqu'il date de 1994, sous la plume d'Ariella MASBOUNGI, alors chargée de mission auprès du directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme¹⁰⁴. C'est également durant cette décennie que la thématique se décline en « démocratie participative »¹⁰⁵ et « programmation architecturale participative »¹⁰⁶. La participation se rapporte alors à des formes de gouvernement ou à des étapes particulières de la fabrique urbaine. Ces particularisations se retrouvent dans les années 2000¹⁰⁷. Comme dans le cas de la multiplication des terminologies concernant les *humains* vivant la ville et ses aménagements, l'adjectivation du terme dans diverses expressions, nous semble paradoxalement provoquer une perte de profondeur du thème et d'impact des idées et valeurs qu'il véhicule (ce qui rappelle le cas déjà traité du « durable »). Les occurrences les plus récentes redeviennent toutefois générales et l'une d'elle tend même à renouer avec certaines formes de revendication présentes dans les années 1970 : « De la participation à la co-production », entretien avec C. BRAILLON, présidente de l'ADELS, Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale, (n°358, 2008)¹⁰⁸. Il n'est pas anodin de constater qu'elle émane d'une structure spécialiste de la question. Ceci tendrait à confirmer l'hypothèse formulée dans le cas des travaux scientifiques, à savoir que les paroles sur la participation relèvent à présent pour l'essentiel d'acteurs dont elle est l'objet principal. La problématique n'est pas inexistante en dehors de leurs propos mais elle est masquée par d'autres considérations. L'étude de l'évolution de l'usage des termes « concertation » et « gouvernement » ou « gouvernance » dans les titres de la revue *Urbanisme* contribue d'ailleurs à décrire ce phénomène.

¹⁰³ V. GRANGER, géographe-urbaniste, n°195, 1983.

¹⁰⁴ « Plans et dessins : la participation des résidents », A. MASBOUNGI, chargée de mission auprès du directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme, B. Mc CLURE, urbaniste, n°276/277, 1994.

¹⁰⁵ « Les petits pas de la démocratie participative », H. LE PESQ, directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Côtes d'Armor, n°276/277, 1994.

¹⁰⁶ « L'évaluation et la programmation architecturale participative », G. PINOT, consultant en organisation de l'espace, cofondateur de Génie des lieux, n°307, 1999.

¹⁰⁷ « Politiques, Pour la programmation générative et participative des projets urbains » (n°320, 2001), « Proposition de charte de programmation concertée et participative » (n°342, 2005) de P. DIMEGLIO, professeur émérite à l'Institut d'Urbanisme de Paris et président de l'EPPPUR (Association Evaluation, Projets, Pratiques, Paysages Urbains) et « La démocratie participative : le goût du politique » (n°358, 2008) de G. GRASS, consultant en matière de démocratie participative.

¹⁰⁸ Le dernier titre en date est le suivant : « Nahr-el-Bared (Liban) : Reconstruction participative », J. GRISEL, architecte doctorant à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne ; B. MICHELON, urbaniste doctorant à l'EPFL.

Le premier titre contenant le mot « concertation » semble poser un cadre et exposer le sens accordé à la démarche : « Sète 77 : A la convergence des intérêts : un urbanisme de concertation » (SOPRA, n°160, 1977). Cette occurrence intervient dans le numéro consacré à la participation. Vient ensuite le temps des premières¹⁰⁹ expériences et des « espoirs »¹¹⁰ avec les années 1980. Puis, comme dans le cas des autres thématiques, les années 1990 amènent celui des doutes et des difficultés. Ainsi, « Les déchets ultimes résistent à la concertation » (C. PAYEN, n°274/275, 1994) et la concertation peut alternativement devenir une « épreuve »¹¹¹ ou un « antidote »¹¹², avant de tomber « en panne ? »¹¹³. Le tournant de l'adjectivation intervient après sa codification dans la loi. La thématique renvoie alors à des outils : « PADD¹¹⁴ » (n°329, 2003) ou « charte de programmation concertée et participative » (n°342, 2005)¹¹⁵. La « nature », vivant qui déborde la ville, sert tout de même de support à l'élargissement de la problématique à la gestion¹¹⁶. Mais la concertation sort difficilement d'une logique d'équipement comme la dernière occurrence en date l'illustre : « Grand Lyon, vers une ingénierie de la concertation » (J. SALAMON, architecte et chercheur à l'IEP de Lyon, n°346, 2006). L'enjeu semble donc être l'appareillage. Il est intéressant de noter que le terme disparaît avant l'apparition de la notion de *ville durable*.

Les années 2000 introduisent un nouveau changement marquant à travers l'importance accordée aux modes de gouvernements. Les mots « gouvernement », « gouverner », « gouvernance » s'immiscent dans les sommaires (ils ne sont pas présents avant cette époque). Alors que les années 1970 placent la participation en titre d'exemplaire, la décennie 2000 consacre, elle, un numéro à l'action de *Gouverner* (n°358, 2008). La question de la démocratie participative laissait déjà présager l'émergence de préoccupations

¹⁰⁹ « Première concertation à l'initiative de la FNAU. Les technopoles françaises, c'est parti ! », J. DE COURSON, directeur adjoint de l'agence d'urbanisme de la Courly, n°208, 1985 et « Premier bilan avant concertation : la ville et ses acteurs », P. LEFORT, urbaniste, n°213, 1986.

¹¹⁰ « Les espoirs d'un aménagement local concerté » n°230, 1989.

¹¹¹ « L'épreuve de la concertation », S. SCHAFFER, n°280, 1995.

¹¹² « Montreuil-sous-bois, la concertation comme antidote », H. LAIGNEL, chargée de la communication, CAUE 93, n°287, 1996.

¹¹³ « La concertation en panne ? », entretien avec F. PIAULT, président de l'association Tam-Tam, n°294, 1997.

¹¹⁴ « Paris, un PADD projet de ville concerté », A. LOUBIERE, n°329, 2003.

¹¹⁵ « Proposition de charte de programmation concertée et participative », P. DIMEGLIO, professeur émérite à l'Institut d'Urbanisme de Paris et président de l'EPPUR (Association Evaluation, Projets, Pratiques, Paysages Urbains), n°342, 2005.

¹¹⁶ « Gestion concertée : la nature en partage », G. PEISSEL, journaliste, n°338, 2004.

dans ce domaine. Mais l'avènement du terme de « gouvernance » centre les propos sur les manières de conduire ou d'administrer les démarches plus que sur les modes de production ou les productions en elles-mêmes. C'est de nouveau la FNAU qui introduit, en 2000, cette terminologie internationale (comme dans le cas du *développement* et de la *ville durable*)¹¹⁷. Il faut ensuite attendre 7 ans pour que le terme se répète dans les titres. Il est donc principalement utilisé à l'époque où la *ville durable* devient une notion discutée. En matière d'objets, la gouvernance renvoie à des formes d'organisations privées¹¹⁸ et aux « crise(s) du logement »¹¹⁹, mais elle est surtout rattachée à la question métropolitaine¹²⁰ et aux grands territoires : Grand Paris, Grand Lyon, Grand Londres. Par rapport aux terminologies précédentes, la gouvernance introduit la parole d'acteurs du développement économique. Le délégué général au développement économique et international du Grand Lyon, G. RABIN, voit ainsi dans la « grandeur, une question de gouvernance » (n°368, 2009). Qu'amène la *ville durable* dans ce cadre ? « Une gouvernance élargie sinon rien »¹²¹ (hors série *Ville désirée, ville durable*, 2011), soit un appel à diversifier les acteurs amenés à assurer la conduite et l'administration des projets.

A travers ces évolutions, la question de la participation semble basculer de préoccupations locales vers des échelles plus larges, mettant en jeu jusqu'aux dimensions internationale et économique. La finalité change et l'on comprend mieux comment l'habitant disparaît. La concertation devient une question de méthode ou de technique, en dehors de quoi, l'échelle locale est laissée à des structures spécialisées. La fin des années 2000 est marquée par une attention davantage portée sur les modes de gouvernement que sur les façons de faire, reléguant ainsi au second plan la dimension créatrice que pouvait revêtir la participation. Dans ce cadre, la *ville durable* appelle à une diversification des acteurs amenés à conduire les projets et l'idée de partage tend à remplacer celle de participation¹²².

¹¹⁷ « La FNAU à Strasbourg : penser la gouvernance » (A. ROSSINOT, président de la FNAU, n°314, 2000).

¹¹⁸ « Gouvernance urbaine privée et gated communities », S. DEGOUTIN, architecte et enseignant, G. GLASZE, géographe (université de Mayence), n°356, 2007.

¹¹⁹ Crise(s) du logement : la gouvernance en question, F.X. ROUSSEL, consultant, n°362, 2008.

¹²⁰ « Métropoles européennes en quête de gouvernance », entretien avec C. LEFEVRE chercheur au LATTS/ CNRS-ENPC n°358, 2008.

¹²¹ R. QUINCEROT, adjoint au maire d'Anglet et président de l'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées, J.P. VOISIN, F. BONNET, cabinet d'architecture Obras, P. TRIDON, directeur de l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Reims, F. DUPONT, conseiller en stratégie environnementale et stratégique chez Burgeap.

¹²² « Ville désirée, ville durable : un projet à partager », V. FELTESSE, président de la FNAU, maire

En somme, l'analyse des titres de la revue *Urbanisme* fait état d'une apparition tardive de la notion de *Ville durable* dans la presse professionnelle, treize ans après sa formulation dans le cadre du « Projet des villes durables » de la Commission Européenne. Il n'est pas anodin de constater que son arrivée se fait par le biais du délégué général de la FNAU. La FNAU se fera en effet à plusieurs reprises le relais de notions internationales (c'est notamment le cas pour le *développement durable* et la *gouvernance*). Mais la locution *ville durable* semble surtout se diffuser au moment où les politiques publiques menées par l'Etat en font un sujet incontournable : « là on n'était pas, je vais pas revendiquer d'avoir été précurseur »¹²³ [Rédacteur en chef de la revue *Urbanisme*, 4 mars 2013]. La décision de lui consacrer un dossier a ainsi été prise « quand tout le monde s'y est mis. Il y avait vraiment une actualité » [Rédacteur en chef de la revue *Urbanisme*, 4 mars 2013]. La parole des chercheurs intervenue dans ce second temps, a de surcroît été sollicitée [Rédacteur en chef de la revue *Urbanisme*, 4 mars 2013]. Ceci tend à confirmer la *ville durable* comme une notion davantage issue et sous dépendance des sphères de l'action que du monde de la recherche. Les titres la concernant s'appuient en outre, plutôt sur les registres de l'agir que sur ceux de la réflexion. A cette aune, le choix de la revue *Urbanisme* qui accorde une place non négligeable aux scientifiques peut constituer un biais. Il nous a toutefois permis de donner un aperçu des passerelles et transmissions qui se sont jouées entre ces deux pôles.

En termes d'échelle, la *ville durable* se place rapidement au niveau européen. La notion se caractérise, notamment par rapport à l'« écologique », par des interventions d'experts, de financeurs et de représentants exerçant des fonctions internationales. De manière plus anecdotique mais non moins significative, c'est également le sujet qui signe le retour d'un professionnel de l'énergie.

Au moment où la décision se referme et que son rôle dans la fabrique urbaine devient flou, la notion de *ville durable* porte l'attention sur les modes d'organisation et de gouvernement plus que sur les façons de faire et de produire. Prônant un élargissement de la gouvernance, elle renvoie alors essentiellement à l'échelle de la métropole et ne semble pas parvenir à résoudre la déconnection paradoxale qui s'opère entre l'apparition de l'individu dans certaines thématiques (mobilité, dimension sensorielle) et la question de sa participation au projet.

Comme le posent Nicole MATHIEU, Denis MARTOUZET et Yves GUERMOND (2010),

de Blanquefort, président de la Communauté Urbaine de Bordeaux ; « Projet partagé et passage de témoin » P. GRAS ; « voix partagées, voies éclairées ? » S. MOURARET et « Jean de LEGGE : « Construire et partager une culture locale » J de LEGGE, directeur général de la communication et de l'information de Rennes Métropoles, R. QUINCEROT, *hors-série n°39*, 2011.

¹²³ Ces propos ont été recueillis lors d'un entretien téléphonique de quarante-cinq minutes réalisé le 4 mars 2013 avec le Rédacteur en chef de la revue *Urbanisme*.

la *ville durable* sert parfois la réactualisation de certaines problématiques déjà présentes dans le domaine de l'urbanisme. En revanche, les sujets ou les formulations mises en avant par ces auteurs ne correspondent pas forcément aux évolutions que les titres de la revue *Urbanisme* retranscrivent. Il n'est par exemple pas aisé de savoir si la réémergence de la question énergétique est imputable à la notion de *ville durable* ou si elle est à rattacher à une problématique de changement climatique qui tendrait à s'autonomiser, mettant l'accent sur les villes des « sud » et faisant entrer en scène des acteurs comme la Banque Mondiale. C'est, en outre, plutôt la manière dont l'apparition de la *ville durable* rend implicite certaines questions (ne facilitant pas leur discussion) qui nous semble marquante.

A titre d'illustration et même si l'étude d'occurrences ne démontre en rien des liens de causalité, la locution « *ville durable* » apparaît au moment où disparaissent les thématiques de renouvellement urbain, mixité, concertation. De la même façon, « faire la ville sur la ville » renvoie de manière indifférenciée au renouvellement urbain, aux enjeux énergétiques, à la problématique des déplacements, de l'étalement urbain...

Le pendant positif est que la notion de *ville durable* pourrait offrir un cadre unifié permettant d'aborder des thématiques au préalable dissociées : à travers leur spatialisation sur un même espace, intégrant donc potentiellement leurs interdépendances. Cette évolution n'est toutefois possible qu'à conditions que les travaux antérieurs sur ces thèmes soient assimilés et que l'ensemble dépasse la simple juxtaposition de questionnements sectoriels.

L'analyse du contexte théorique comme celle des sujets portés en titre dans la presse professionnelle montre comment la notion de *ville durable* émerge par l'intermédiaire d'institutions internationales qui dans le cadre de politiques « environnementales » cherchent par la ville, objet ou échelle de gouvernement, à asseoir ou étendre leurs compétences. Le terme d'environnement et ses dérivés sont pourtant particulièrement absents des définitions données de la *ville durable* et des titres relatifs à ce sujet. Nous ne considérons pas, pour notre part, la *ville durable* comme une politique environnementale, à moins de retenir une acception de l'environnement proche de celle de Jean-Pierre LEVY (2010, p8-9), et d'insister sur l'existence d'une dimension également *non humaine* du vivant dans la ville (ce qui tendrait finalement à se rapprocher d'un cheminement écologique). Mais les vivants *non humains* comptent précisément parmi les absents de la notion de *ville durable*, telle qu'elle est actuellement posée. Celle-ci semble en effet s'inscrire dans une conception moderne des problématiques, établissant une opposition entre « nature » et « société ». La *ville durable* apparaît dans ce cadre comme une réponse urbaine et « culturelle » à des enjeux définis

dans d'autres sphères que celle de l'urbanisme. Nous abordons, quant à nous, cette notion comme un mouvement temporaire d'inflexion de la fabrique urbaine inspiré d'un cadre de développement particulier et dont le contenu nous semble, encore à l'aune de ces premières investigations, disparate et diffus, ce qui le rend dans le même temps potentiellement ouvert à une diversité d'interprétations.

Nos premiers résultats montrent que la définition des doctrines en la matière dépend d'organisations internationales dont le champ d'action déborde largement de celui de l'urbanisme. Parmi celles-ci, l'union européenne tient une place non négligeable. Les titres de la revue *Urbanisme* laissent transparaître que les référentiels relatifs à la *ville durable* continuent de se forger à ce niveau. Les préconisations qui en émanent ont d'autant plus de poids que, dans un contexte de diminution des finances publiques, elles s'assortissent de subventions. C'est d'ailleurs par ce biais que le conditionnement que nous supposons économique de la *ville durable* apparaît dans la littérature professionnelle. Ils ne s'expriment sinon pas particulièrement dans les titres des articles, ni dans les qualifications des rédacteurs. Dans ce cadre, les pays du sud et particulièrement de la Méditerranée, occupent une position particulière entre revendication de spécificités et mise en scène d'acteurs financeurs dont les politiques ne sont pas sans effets sur la fabrique urbaine (CDC, Agence Française pour le Développement AFD). La lecture des sommaires de la revue *Urbanisme* suggère à ce sujet, un investissement des financeurs européens sur le champ de la *ville durable*, tandis que les bailleurs de fonds internationaux sembleraient se tourner vers la problématique du changement climatique. Les échantillons sont toutefois trop faibles et ne permettent pas de formuler une conclusion générale.

Il est enfin intéressant de noter que le niveau national joue un rôle non négligeable tant dans la diffusion de la notion dans la presse professionnelle que dans la structuration et les modes de valorisation des travaux de recherche menés sur le sujet. Les démarches sont pour beaucoup fondées sur la mise en compétition des projets et menées dans une logique de visibilité internationale. Des intrications entre sphères professionnelles, scientifique et économique se nouent, parfois de manière ambiguë.

Ainsi, les rapports aux institutions nationales et internationales s'opèrent essentiellement de manière *centrifuge* (MAGNAGHI 2003). Les questionnements relatifs aux formes d'autonomie locales passent au second plan alors même que la critique des approches descendantes constitue l'un des piliers de la formulation initiale de la notion de *ville durable*.

L'adjonction récente de l'idée de désir à celle de « durabilité », au niveau des titres de la revue *Urbanisme*, fait à l'opposé, et presque paradoxalement, émerger l'échelle humaine, offrant par là même la possibilité d'ancrer la notion de *ville durable* dans le vécu. Cette évolution nous semble également prometteuse en ce qu'elle introduit une dimension sensible

et affective. Faisant place au corps et aux sens, cette dernière nous paraît fondamentale dans la compréhension de ce qui, engageant l'habitant, le citoyen mais aussi le flâneur en ville, conditionne la pertinence et au-delà l'existence des aménagements. L'étude des titres de la revue *Urbanisme* dans leur ensemble nous montre cependant que ce retour de la corporalité dans les manières d'envisager l'urbain n'est pas spécifique à la notion de *ville durable*. L'on peut dès lors se demander quelles peuvent être la signification ou les conséquences de son expression sous la forme d'un avènement du désir dans ce cas.

La polysémie du mot tend à rendre sa mobilisation ambivalente. Selon que l'on retienne une acception consciente ou instinctive¹²⁴, les valeurs attenantes ne sont en effet a priori pas les mêmes et les conséquences sur la fabrique de la ville peuvent diverger. Pris dans une dimension instinctive, l'appel au désir peut constituer le moteur d'un urbanisme de l'offre : pour être désirée, la *ville durable* devrait ainsi créer une (des) offre(s) à même de susciter un sentiment de manque et/ou de frustration propre à attirer ou retenir des habitants cherchant à le combler. Un glissement vers la séduction d'un individu « consommateur » d'espaces urbains peut dès lors s'opérer. Le risque d'une telle forme de convocation du désir est d'exclure une partie des habitants, parmi les plus précaires : « les perdants de cette grande transformation, qui se trouvent invalidés en tant qu'individus parce qu'ils ne disposent plus des conditions nécessaires pour se conduire d'une manière autonome » (CASTEL 2011, p14) ; à moins précisément de définir et d'élaborer les productions urbaines relatives à la *ville durable* comme des contributions à la « constitution d'un socle de ressources ou de supports nécessaires pour pouvoir se conduire socialement comme un individu » (CASTEL 2011, p17). Mais ceci nous semble davantage relever d'une acception non instinctive du terme de désir qui pourrait, dès lors, renvoyer à une aspiration profonde vers un *être* collectif.

L'introduction de l'idée de désir semble finalement à l'image de la notion à laquelle elle se rapporte, faire tenir sous un même vocable des approches antagonistes, confortant ainsi l'ambiguïté de l'expression de *ville durable* plutôt que d'en préciser les contours.

La diversité des définitions auxquelles celle-ci donne lieu traduit également son caractère malléable et les critiques qui lui sont portées renforcent le flou que cette absence

¹²⁴ D'après le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, le désir se définit globalement comme l'« action de désirer » ou comme une « aspiration profonde de l'homme vers un objet qui réponde à une attente ». Instinctif, il renvoie aussi bien au « mouvement » traduisant « la prise de conscience d'un manque, d'une frustration » qu'à l'« aspiration de l'être » à « combler » ce « sentiment ». Dans une acception non instinctive, il correspond à une « tendance consciente de l'être vers un objet ou un acte déterminé qui comble une aspiration profonde (bonne ou mauvaise) de l'âme, du cœur ou de l'esprit ». <http://www.cnrtl.fr/definition/désir>, dernière consultation le 4 septembre 2013.

de délimitation précise de l'objet engendre. Mais la difficulté voire l'impossibilité d'en fournir une définition inclusive, rend potentiellement la notion de *ville durable* intéressante dans sa capacité à ré-ouvrir le champ des possibles et à offrir un cadre permettant d'accueillir l'hétérogénéité comme une richesse. Les conclusions tirées de l'analyse des titres de la revue *Urbanisme* révèlent également un caractère potentiellement intégrateur.

Nos investigations montrent en revanche que l'idée de *ville durable* ne peut être considérée comme un concept (l'existence de fondements scientifiques lui étant contestée). Ses modes d'émergence comme de diffusion en font résolument un vocable de l'action.

Dès lors, tout dépend finalement de la manière dont les acteurs composent avec ce « mot-valise ».

Les critiques portant sur un mode de traduction et de pilotage centré sur des indicateurs quantitatifs, même si elles ne sont pas forcément très répandues, semblent suggérer un schisme entre les potentialités de la notion et la manière dont celle-ci est mise en œuvre. Son apparition tardive, aussi bien dans les dictionnaires de la ville et de l'urbain que dans la presse professionnelle, peut être lue comme le signe d'une méfiance de la part des acteurs de l'urbanisme ou comme la difficulté de se saisir d'une notion qui, même si elle traite de la ville, est essentiellement exogène à leur champ. Enfin, il est également possible que ces acteurs n'aient pas eu besoin de la notion avant que celle-ci ne s'impose sous la forme d'incitations ou d'injonctions concrètes dans le cadre de politiques publiques. Il nous semble dès lors intéressant de regarder comment la notion de *ville durable* circule et se transforme dans la sphère opérationnelle de l'urbanisme. Nous nous proposons à cet effet d'étudier la manière dont les professionnels de la fabrique urbaine s'informent et se forment sur le sujet. Pour autant, si les « modes de spatialisation » dépendent du « cadre de connaissance » dans lequel ils s'insèrent, ils résultent également « des logiques et des processus typiques d'action sur et dans l'espace » (BOURDIN, 2009, p23). Aussi accorderons-nous de l'importance aux représentations que les acteurs de l'urbanisme se font de la *ville durable*, en ce qu'elles permettent de comprendre le sens que ces personnes donnent à leurs actions et les valeurs qui les sous-tendent. Elles renseignent plus largement sur ce qui les fait agir. Nous étudierons également l'introduction de la notion de *ville durable* à travers ses effets sur les pratiques professionnelles : contextes d'apparition, évolutions perçues et changements introduits par la démarche écocité.

II. Entre injonction et projection : dualités et tiraillements d'un objet contraint

Marseille, la *durabilité* sous le prisme d'une ville-port méditerranéenne

Nous avons, en introduction de notre travail, exposé les raisons qui nous ont poussées à retenir une ville méditerranéenne comme cadre de recherche alors que la plupart des références en matière de *ville durable* émanent de pays du nord. Elles ont principalement trait aux jeux d'échelles constitutifs des villes méditerranéennes, qui de la proximité aux mouvements de migrations et de commerces internationaux englobent les grands territoires « intérieurs », à travers des liens marqués entre ville et « campagne » (RONCAYOLO 2009). En ce sens, les villes méditerranéennes offrent un cadre permettant d'interroger les interdépendances territoriales, dans un questionnement qui ne se pose pas en termes de rupture « historique » liée à la mondialisation contemporaine mais de continuité, d'imbrications sans cesse renouvelées et réinterprétées. Les écrits de Marcel RONCAYOLO (2009) montrent également combien la pluralité est omniprésente et essentielle. Ce qui constitue une fragilité potentielle si les cultures ne se croisent pas réellement (référence est ici faite à RONCAYOLO 2009, p40), nous semble surtout être une richesse et une caractéristique particulièrement intéressante à adresser à la « durabilité » urbaine telle que nous en avons défini les fondements : à savoir *tenir ensemble* (HACHE 2011) dans la durée et favoriser un maximum de coexistences. L'heuristique d'un rapport au désordre constituant (RONCAYOLO 2009) nous semble également importante dans l'exigence de mise en questionnement à la fois des méthodes, des concepts et des résultats qu'elle suppose. Elle réside aussi dans l'analyse des liens ainsi créés entre des éléments qui apparaîtraient certainement comme distincts et indépendants dans des structures ordonnées. « De fait, pour concevoir la Méditerranée il faut concevoir à la fois l'unité, la diversité et les oppositions ; il faut une pensée qui ne soit pas linéaire, qui saisisse à la fois complémentarités et antagonismes » (MORIN 1999, p 33). Un tel cadre nous semble à même d'enrichir la compréhension de la *ville contemporaine* telle que la décrit Bernardo SECCHI (2006), comme le lieu d'expression de la différence et de la simultanéité mais aussi de la légitimation de rationalités multiples et de l'instabilité, permettant ainsi de mieux l'interroger à l'aune de la « durabilité ».

La Méditerranée fait ensuite l'objet de dynamiques particulières dans le registre du durable, ce dont témoigne la création de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable en 1996 (cf. *tableau 1 et I.1.b.*), pour ce qui concerne les institutions internationales, ou encore la Conférence euro-méditerranéenne des villes durables de Séville (1999) dans le

cas des associations de villes. Cette dernière débouche sur une déclaration requérant, outre la prise en compte des caractéristiques méditerranéennes (écologiques, économiques et sociales), l'élargissement de la démarche aux deux rives de la Méditerranée. Le texte interpelle également les bailleurs de fonds internationaux. Ainsi, en choisissant de porter notre étude sur une des villes organisatrices de cet événement (Marseille a fait partie du comité directeur de la conférence), nous avons pris le parti d'examiner ce que cette interpellation donnait à voir : ce que les déclinaisons, réinterprétations voire déviations qu'elle engendre (ou non), nous disent de la notion de *ville durable*, de la place qu'elle occupe dans les représentations et pratiques professionnelles... au final de sa portée. Le fait que les revendications attenantes étendent les questionnements au-delà des pays dits « du Nord », a également retenu notre attention en ce qu'il nous semble interroger avec acuité la « durabilité » urbaine à travers le prisme des inégalités et des modèles de développement.

Le choix de la ville de Marseille puise par ailleurs son origine dans l'argumentation récemment développée autour du projet d'extension de l'opération Euroméditerranée¹²⁵, dont l'objectif affiché est de produire le « laboratoire de la ville durable méditerranéenne ». La cité phocéenne paraît ainsi s'inscrire, au moins dans les discours que ses institutions portent, dans un mouvement de contestation ou a minima de relativisation, d'une certaine normativité « nordique » sur le sujet de la *ville durable*. L'enjeu semble dès lors de devenir une référence en la matière en instaurant Marseille comme « laboratoire » de la fabrique urbaine d'un point de vue opérationnel. La cité phocéenne représente à cette aune un cas d'études intéressant en ce qu'elle laisse supposer une modification des modes de faire en lien avec la notion de *ville durable*.

De plus, le statut de « laboratoire urbain » déborde la sphère professionnelle. L'histoire des travaux scientifiques dont la cité phocéenne fait l'objet depuis la fin de la seconde guerre mondiale montre en effet « comment la diversité successive des problématiques de recherche, loin de se réduire à de simples ajustements à des conjonctures institutionnelles et idéologiques, constitue Marseille en laboratoire urbain » (ZALIO 1996). L'analyse de Pierre-Paul ZALIO (1996), bien que fondée essentiellement sur la discipline sociologique, éclaire notamment « la manière dont Marseille a pu être non seulement le terrain singulier d'applications localisées de cadres théoriques élaborés par ailleurs, mais aussi le champ d'application de nouvelles méthodes d'investigation [...] et de traitement [...], concourant ainsi au renouvellement des sciences sociales urbaines ». La démarche pluridisciplinaire récente

¹²⁵ Le périmètre en question couvre 170 hectares, portant ainsi à 480 hectares la superficie totale concernée par l'opération dans son ensemble. Le projet proposé a été labellisé « écocité » dans le cadre du Plan Ville Durable en 2009.

conduite par une équipe constituée de sociologue, géographes et écologues sur le sujet de la trame verte et bleue (BARTHELEMY et *al.* rapports de recherche 2011, 2012) confirme cette capacité du cas marseillais à susciter à la fois la création de nouveaux outils et le renouvellement des approches. Nous souhaitons nous inscrire dans cette histoire longue. Face au sujet de la *ville durable* et à l'enjeu que constitue son interrogation en contexte méditerranéen, la ville de Marseille nous semblait offrir un cadre propice au développement d'une méthode permettant de *tenir ensemble* (HACHE 2011) théories - discours, représentations - et dimensions concrètes de la fabrique urbaine, dans une approche tentant de faire place au vivant et au sensible. Nous désirions ainsi continuer à tisser les fils du « laboratoire urbain » à travers un travail de thèse mené dans la ville que nous habitons.

Nous pensons en effet, comme le pose Emilie HACHE, que le fait d'être proche, loin de s'avérer épistémologiquement problématique, peut au contraire se révéler une condition de production de connaissances (2012, entretien personnel). Le choix de Marseille emprunte ainsi également à un registre personnel voire affectif. Parmi les onze villes au sein desquelles nous avons vécu, la cité phocéenne occupe une place particulière du fait des multiples attachements auxquels elle a donné naissance. S'initiant, entre autres, dans sa « sociabilité populaire » et son caractère « pluriethnique » (RONCAYOLO 1996, p115 et 121), ils font écho à notre enfance passée dans des cités HLM de Seine Saint-Denis. Ils ont en outre à voir avec un rapport au temps qui nous rappelle l'Italie au sein de laquelle nous avons eu la chance de vivre une année. Enfin Marseille a su répondre à notre besoin jusqu'ici peu comblé de nous sentir de quelque part. « Prise dans une logique de fixation plus que de passage » (RONCAYOLO 1996, p120), la cité phocéenne permet un enracinement à celui qui arrive, pour autant qu'il accepte de partager ses pratiques, forme d'expression de sa mémoire (RONCAYOLO 1996). Cette ouverture à une réinterprétation permanente ainsi que le fourmillement associatif (DONZEL 1998, BARTHELEMY et *al.* rapport de recherche 2011) dont elle fait preuve, ont selon nous à voir avec la *durabilité*, dans des registres qui diffèrent de la technique ou de la coopération institutionnelle.

Enfin, « Marseille apparaît comme un creuset, comme un miroir reflétant assez bien les grands mouvements de migration méditerranéens » (TEMIME 1985, p45-46). Elle s'avère dès lors représentative du caractère pluriel des villes méditerranéennes et permet ainsi de sonder la « durabilité » urbaine à travers les possibilités offertes aux coexistences.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous semble important de nous attarder sur les grandes caractéristiques de la ville. Nous nous intéresserons tout d'abord à son statut de ville-port avant d'évoquer le rôle de la migration dans sa structuration. Nous rappellerons ensuite les conséquences des principaux mécanismes ayant présidé à son urbanisation avant de dresser un portrait de la situation actuelle de la ville à travers l'analyse de données

statistiques. Nous étudierons enfin comment les rapports de Marseille à ses « natures » contribuent à éclairer son organisation urbaine.

Le fait que Marseille soit une ville-port explique en partie l'intervention récurrente de l'Etat dans son développement. En influençant le rôle des capitaux extérieurs dans la structuration des activités économiques de la ville, ce statut oriente également indirectement les organisations urbaines (d'après RONCAYOLO 1996 et DONZEL 1998). L'urbanisation de Marseille apparaît en effet au cours du temps partiellement liée aux modèles de développements industriels et portuaires successifs.

L'essor du port au XIX^{ème} siècle est fondé sur des « relations maritimes à longues distances » et « une association précoce et étroite entre commerce et industrie » qui concerne d'abord des productions locales puis des industries extractives et agro-alimentaires (DONZEL 1998, p59). Les matériaux importés sont transformés sur place, ce qui engendre par ricochets la création d'une grande variété d'activités et de négoce. « C'est ainsi un milieu maritime très diversifié qui s'installe dans l'environnement portuaire, recevant main-d'œuvre et employés d'un éventail très large de quartiers et banlieues, suscitant un accompagnement de commerces et de services, parfois d'un certain standing » (RONCAYOLO 1996, p92). Dans ce cadre, ville et port fonctionnent de manière connexe tant du point de vue spatial que des formes urbaines mais aussi sociales, politiques et économiques. La chambre de commerce et d'industrie, longtemps en charge de la gestion portuaire, a d'ailleurs joué un rôle politique important au cours de l'histoire de la ville. Pourvoyeur d'emplois, le port offre en outre des perspectives en termes de positions sociales. Les navigateurs sont à titre d'illustration des « figures hautement valorisées à Marseille » (DONZEL 1998, p46). Bien que disparu depuis presque un demi siècle, ce modèle laisse des traces symboliques dans les imaginaires, que la tertiarisation de l'économie ne parvient pas à supplanter, et physiques dans la ville, notamment au niveau des espaces de friches industrielles. Mais à cette « forme d'industrialisation spécifique du capitalisme négociant marseillais est attribué le contraste entre le développement du port et les retards de l'urbanisation » (ZALIO, 1996) que la ville accumulera dès lors et peinera à combler.

Les événements géopolitiques de la première guerre mondiale viennent modifier la donne, renforçant dans un premier temps la dépendance du port au système colonial (DONZEL 1998). Après la seconde guerre mondiale, l'essor d'une activité de trafic pétrolier marque le passage d'un port « complet » (DONZEL 1998, p60) vers une forme de spécialisation. La décolonisation conjuguée aux mécanismes de concentration et à la mondialisation de l'économie accélère ensuite l'effondrement du « système marseillais » (DONZEL 1998), entraînant dans son sillage le démantèlement d'un certain nombre d'activités induites

(commerces, services...). La promulgation du statut de port autonome en 1965 entérine, quant à elle, la diminution du poids des autorités locales sur les activités portuaires. L'ensemble engendre une dissociation entre la ville et le port, aggravée par l'importance des disparitions d'emplois. Après les chocs pétroliers, la désindustrialisation préalablement amorcée se fait massive. Le secteur secondaire perd en effet 51 % de ses effectifs entre 1962 et 1990 (DONZEL 1998). Les quartiers arrière-portuaires sont particulièrement touchés par la paupérisation qui en découle.

Les modes de distribution commerciale (essor des grandes surfaces) et l'établissement de zones d'activités dans les communes périphériques viennent dans ce contexte accentuer les difficultés économiques de la ville (DONZEL 1998). En 1999, Bernard Morel publie un ouvrage intitulé *Marseille, naissance d'une métropole* qui parle de la fragmentation et de l'éclatement de la ville mais aussi d'un « redéploiement de l'activité économique à l'extérieur de Marseille » (MOREL 1999, p101). Les débats récents autour de la création de la métropole Aix-Marseille-Provence illustrent combien ce déséquilibre continue d'alimenter les réflexions relatives au développement de la cité phocéenne.

La crise économique s'accompagne en outre d'une crise démographique. La population marseillaise diminue de cent mille habitants entre 1975 et 1990 (DONZEL 1998), au profit notamment des petites communes alentour. Le solde naturel restant positif, les émigrations sont d'autant plus conséquentes. L'AgAM les estime à plus de trois cent mille durant cette période (revue Marseille 2012). Cette baisse démographique entraîne de surcroît une diminution des recettes fiscales de la Ville et de la participation redistributive de l'Etat, alourdissant d'autant la part de l'emprunt dans le budget municipal. Ceci se traduit par une restriction des aides sociales et par la mise en suspens ou en concession privée de « bon nombre de réalisations en matière d'équipement » (DONZEL 1998, p133), accentuant les retards d'aménagement déjà accumulés.

Les années 1990 marquent le retour des autorités portuaires dans la fabrique urbaine à travers leur participation à l'élaboration du projet Euroméditerranée. Les relations sont dans ce cadre tendues (BERTONCELLO, RODRIGUES MALTA 2003 ; DUBOIS, OLIVE 2004 ; BERTONCELLO, DUBOIS 2010) et achoppent au sujet de l'usage et de la maîtrise du foncier littoral. Hormis la cession du J4, elles aboutiront à la reconnaissance du port dans son emprise spatiale. Son retrait du projet d'extension de l'opération (approuvée par décret en 2007) semble poser de nouveau la question de l'interface ville-port dans des termes disjonctifs. Mais une charte « Ville-port » est adoptée début 2013 par le Grand Port Maritime, l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Conseil Général des Bouches du Rhône, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Fixant les grandes lignes des projets de développement des bassins Est et les répartitions

fonctionnelles qui l'accompagnent du Vieux Port à l'Estaque, elle définit les espaces offerts aux « porosités » urbaines. Là où le port n'est plus en lien avec le quotidien des habitants et où son périmètre est régulé par des réglementations internationales qui le rendent essentiellement étanche, l'enjeu qui consiste à recréer des perméabilités dont la qualité contribue à faire ville semble de taille. Signée sous l'égide du Préfet de Région, cette charte marque une nouvelle forme d'intervention de l'Etat dans le développement de la cité phocéenne.

La présence du port joue également dans la structuration de la ville à travers son « rôle de port-refuge et d'accueil, dispatchant ensuite les éléments, conservant toujours une part de ses alluvions » (RONCAYOLO 1996, p119), « celui qui fait de Marseille une des plaques tournantes de l'émigration méditerranéenne, une zone de transit » (TEMIME 1985, p38). La migration contribue ainsi à constituer la cité phocéenne et « la présence constante et obsédante de l'étranger » occupe une « place extraordinaire » « dans l'imaginaire des Marseillais » (TEMIME 1985, p37) sans qu'« une absolue distinction entre migrations « internes » et migrations étrangères » ne semble possible (TEMIME 1985, p38). Pour Marcel RONCAYOLO, « plus que le statut juridique et l'inégalité des droits, la notion d'« étranger » met en valeur surtout une différence. Elle peut s'appliquer à tout comportement, à toute langue, à tout accent qui semble « autre », aussi bien au français du Nord qu'à l'originaire d'un pays lointain. Ce qui enlève une part de sa nocivité à la destination, secrète autant la curiosité que la méfiance, tempère somme toute le risque d'exclusion » (1996, p113). En outre, « les espaces occupés se recouvrent » et se situent pour la plupart dans les quartiers proches du Vieux Port (TEMIME 1985, p38), soit au centre de la ville. « De façon générale, les nouveaux arrivants viennent par vagues successives mais en suivant les mêmes trajectoires migratoires à des années d'intervalle. Ils s'installent, à leur débarquement, à Marseille, dans les mêmes quartiers d'accueil, zones d'habitat provisoire. [...] Les quartiers d'accueil abritent une population souvent « passagère » ; mais ce n'est pas toujours vrai, car les « réseaux de solidarité » y fonctionnent parfaitement, et permettent d'y forger une vie collective ; et le relogement dans un autre quartier représente parfois un arrachement » (TEMIME 1985, p46). En ce sens, Marseille met en œuvre des solidarités et des sociabilités dont la reconnaissance nous semble nécessaire à la construction d'une idée de « durabilité » urbaine.

D'un point de vue historique, les migrations s'accroissent au XIX^{ème} siècle avec le développement du chemin de fer, du port, des industries connexes, des activités de construction mais aussi d'« un tertiaire en pleine évolution » (TEMIME 1985, p 40). L'« étranger » devient dès lors « essentiel dans la constitution d'une classe ouvrière » (RONCAYOLO 1996, p114). Les Italiens sont, à cette époque, majoritaires. Ils représentent,

en 1914, 20 % de la population marseillaise (TEMIME 1985). La première guerre mondiale marque le début d'un mouvement de diversification des origines des migrants accentuant au fil des années « le côté composite de la démographie marseillaise » (TEMIME 1985, p45). La main d'œuvre est alors recrutée dans les pays neutres et au sein des colonies. Ceci signe le début des migrations à partir de l'Afrique du Nord mais aussi de l'Espagne. Les mouvements mêlent par la suite des réfugiés politiques puis des exilés d'horizons très divers. Si la fonction de transit s'exerce à plein, notamment durant la seconde guerre mondiale, les « fixations » continuent. Tout se passe « comme si Marseille, entraînée par d'autres logiques que la simple économie, se rechargeait régulièrement et pour des raisons circonstanciées de ces divers peuples venus de la Méditerranée et de ses approches. La ville, grâce à l'expansion de ses activités absorbait plus ou moins rapidement ces apports – du moins ceux qu'elle retenait –, selon des trajets professionnels ou culturels très variés. Diversité ou solidarité culturelle et assimilation sociale ou économique n'apparaissent pas, en bout de course, incompatibles » (RONCAYOLO 1996, p120). Mais au contraire du XIX^{ème} siècle, « la masse des nouveaux arrivants dépasse de loin les demandes locales » (TEMIME 1985, p48). « Ainsi se constitue en permanence une masse de réserve de main-d'œuvre, employée souvent au jour le jour, malléable, mal payée et mal protégée. D'où les taux de chômage particulièrement élevés qui vont la frapper dès qu'il y a menace de crise, ou simple allègement d'effectifs » (TEMIME 1985, p47). La particularité marseillaise est en outre de pouvoir remplacer une main d'œuvre par une autre en cas de contestation (TEMIME 1985). Les dirigeants des activités économiques n'ont dans ce cadre pas particulièrement contribué à l'édification de logement-ouvriers (TEMIME 1985, RONCAYOLO 1996), renvoyant l'intégralité de la charge aux autorités locales qui, du fait des difficultés financières récurrentes qu'elles connaissent et des modes de développement urbain consentis (RONCAYOLO 1996, DONZEL 1998) tardent à y répondre. L'enjeu concerne essentiellement les « quartiers anciens ou dévalorisés » (RONCAYOLO 1996, p81). La fin des années 1950 et plus particulièrement les années 1960 constituent une nouvelle étape de structuration de la ville en lien avec les mouvements migratoires dont elle fait l'objet. S'opère alors une « recrudescence de l'immigration nord-africaine, principalement algérienne, tout au moins jusqu'au recensement de 1975 » (TEMIME 1985, p44). « Le deuxième fait d'importance est l'arrivée massive des pieds-noirs » dans une perspective de transit mais pas uniquement. « La cité phocéenne sera aussi une de celles qui fixeront le plus, et le plus longtemps, les « Français » originaires d'Afrique du Nord » (TEMIME 1985, p44). L'importance de la communauté juive accueillie est également notable.

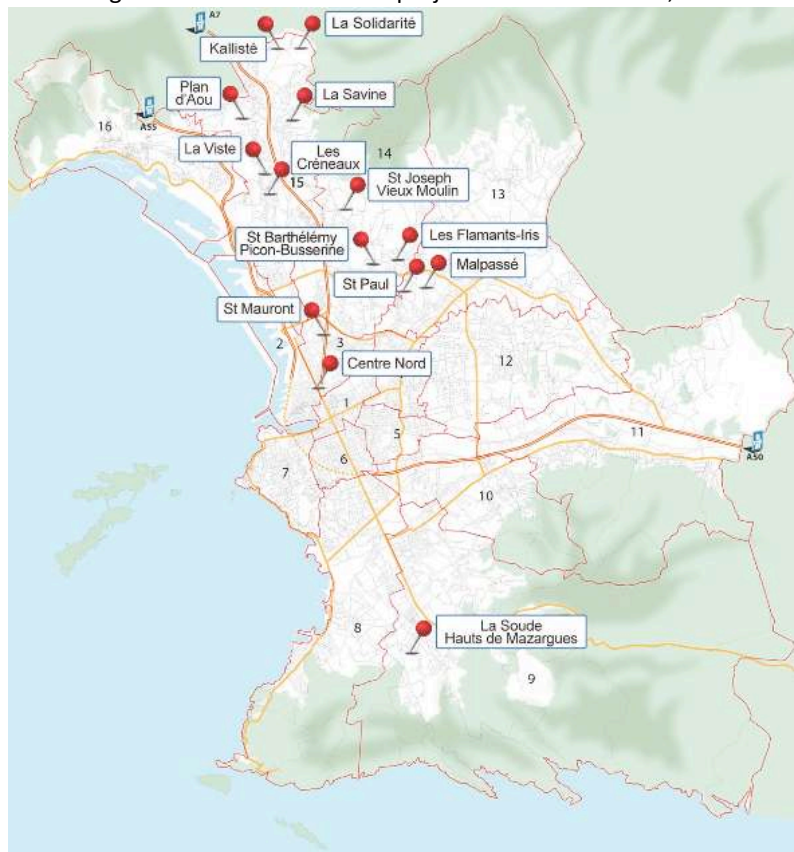
La dynamique de construction que cet afflux de population génère, suscite une activité économique qui masque temporairement l'érosion de l'activité portuaire et industrielle. Du point de vue de ses effets organisateurs sur la ville, la scission nord/sud scellée par

l'installation du complexe portuaire moderne au nord du Vieux Port s'en trouve renforcée et connaît un « changement d'échelle » (RONCAYOLO 1996, p101). « Jusqu'au milieu des années 1960, cet essor est surtout animé par l'initiative privée et concerne le parc de logements en accession à la propriété. Ce type de logement représente près de 80 % des logements construits à Marseille entre 1955 et 1965. [...] Cette première vague de construction concerne la fraction la plus solvable de la population » (DONZEL 1998, p139-140) et trouve principalement place dans le sud de la ville. Le relais est ensuite pris par l'intervention publique. De nouveaux organismes HLM sont créés mais la répartition géographique des constructions est alors inégale et se concentre dans les 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements « qui rassemblent à eux seuls près des 2/3 du parc de HLM locatives de la ville » (DONZEL 1998, p140). La dichotomie Nord/Sud change ainsi de nature. Auparavant, « vers le nord, c'était l'industrie et le port qui entraînaient le paysage social. Mais l'évolution économique longue a gommé en partie ce lien. Dès les années 1960, le nord se caractérise moins par les fonctions qu'il exerce, davantage par l'habitat. Entre nord et sud (en rappelant les répliques moins schématiques vers l'est), c'est le site, l'environnement social, le marché foncier et les choix résidentiels qui amplifient la différence » (RONCAYOLO 1996, p106). Une forme de ségrégation spatiale s'instaure, que les difficultés économiques dues à l'érosion de l'activité industrielle et portuaire dans les années 1970 viennent entériner, « sans exclure les enclaves, les ratés et la finesse de la mosaïque qui caractérisent aussi Marseille » (RONCAYOLO 1996, p84) (cf. figure 7 et 8). Les localisations des périmètres dans lesquels s'applique la politique de la ville témoignent de l'installation de cette différenciation sociale dans le temps tandis que les procédures mises en place traduisent une nouvelle forme d'intervention de l'Etat dans le fonctionnement et la fabrique de la cité phocéenne. En 1989, 56 % du parc d'habitat social et plus d'un quart de la population marseillaise sont destinataires d'aides au développement social urbain. Deux des onze sites concernés se situent dans le centre, sept se trouvent dans le nord, un à l'est et un au sud (DONZEL 1998), de manière à peu près représentative de la segmentation socio-spatiale que connaît la ville et de sa complexité. L'engagement étatique dans ce domaine n'a dès lors pas cessé et se poursuit, comme en témoignent la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) en 2003 autour du Grand Projet de Ville (GPV) (faisant lui-même suite au Grand Projet Urbain de 1995) et l'existence de quatorze projets de renouvellement urbain menés au titre de l'ANRU (cf. figure 6).

Pour en revenir au rôle des migrations, les années 1980 voient se poursuivre la diversification des origines des mouvements migratoires, si bien qu'il n'existe à l'heure actuelle pas véritablement « de migration absolument dominante », ce qui constitue une nouvelle donne à considérer (TEMIME 1985, p45). Emile TEMIME affirme en 1985 que « quelle qu'en soit la diversité, ces composantes successives de la population marseillaise

s'y sont finalement assez bien intégrées » (p46). Dix ans plus tard, la situation semble plus complexe, à l'image de ce que les travaux d'Alain TARRIUS montrent de Belsunce, quartier traditionnel d'accueil du centre-ville : *« c'est bien à la naissance des communautés étrangères en nos espaces républicains que nous assistons à Belsunce. Ce fait est majeur pour nos devenirs : il signifie que la subversion des replis identitaires nationaux hérités de la fin du XVIIIe siècle est en œuvre chez nous, que nos dispositifs intégrateurs ne suffisent plus à absorber l'originalité et la force sociale des étrangers »* (TARRIUS 1995, p47). Dès lors, ce qui faisait une des richesses de Marseille peut potentiellement engendrer des juxtapositions, des fragmentations voire des ségrégations. Cette situation adresse des enjeux particuliers à la fabrique de la ville qui doit contribuer à transcender les fragilités ainsi soulevées pour permettre de réelles coexistences non exclusives.

Figure 6 Localisation des 14 projets ANRU à Marseille, 2013



Source : Marseille Rénovation Urbaine¹²⁶

Mais ceci semble compliqué par l'héritage des mécanismes financiers ayant présidé aux phases successives d'urbanisation de la ville. Le travail de Marcel RONCAYOLO (1996) montre en effet combien les différentes étapes d'extension de la cité phocéenne se sont

¹²⁶ <http://www.marseille-renovation-urbaine.fr/14-quartiers-14-grands-projets/localisation-des-projets-262.html> consulté le 16 avril 2013. Marseille Rénovation Urbaine est le nom pris par le Groupement d'Intérêt Public créé autour du GPV.

réalisées essentiellement au gré de processus de spéculations immobilières, mettant en jeu une diversité d'investissements : provenant de fonds extérieurs, du petit porteur aux grandes sociétés, dépendant des stratégies et modes de valorisation des capitaux ou patrimoines fonciers des grandes familles bourgeoises marseillaises... ; sans régulation ou coordination forte de la part des autorités locales.

Dans ce cadre, les espaces publics ont souvent été rejetés au second plan au profit de logiques fonctionnelles (transit des marchandises en lien avec les activités portuaires...) ou financières (absence de traitement faute de budget ou non internalisation aux mécanismes spéculatifs en œuvre) (RONCAYOLO 1996, DURAND 2011). Or, « les espaces publics par leur forme et leur aménagement invitent à la découverte de l'autre, à la rencontre et contribuent à la porosité nécessaire entre quartiers » (BERTONCELLO, à paraître, p7). Ils « symbolisent » en outre « (du moins dans la définition classique de la ville) l'essence même de la ville et du vivre ensemble » (GHORRA-GOBIN 2012, p89). Ils devraient en ce sens constituer un élément central des aménagements. Pourtant, l'analyse d'opérations de requalification récentes à Marseille montre combien ces espaces restent secondaires dans la composition urbaine (BERTONCELLO, à paraître), ne permettant ainsi pas de rattraper les retards accumulés dans ce domaine. Il semble dès lors intéressant d'interroger comment la notion de *ville durable* vient influencer ou non les représentations et les pratiques en la matière.

Les logiques spéculatives et la récurrence des problèmes financiers de la municipalité (dont certains découlent des premières) font en outre de la question de l'accueil des populations les plus pauvres et de la résorption de l'insalubrité des quartiers anciens du centre-ville un problème chronique pendant près d'un siècle (RONCAYOLO 1996). Marseille semble ainsi accueillir par défaut les populations vulnérables en son centre pendant que son développement urbain s'étale progressivement sur la quasi-totalité de l'espace communal, qui avec plus de vingt-quatre mille hectares est relativement vaste. Les quarante dernières années témoignent néanmoins de la mise en place d'une stratégie de reconquête. « Le cœur de ville fait l'objet d'un ensemble de projets d'urbanisme visant d'une part à améliorer le logement et le cadre de vie (Procédures OPAH, RHI, PRI...) » et dans une nouvelle étape « à transformer la ville et son image (Projet Euroméditerranée, plus récemment Opération Grand Centre-ville) » (BERTONCELLO, à paraître, p4). A cet endroit, « le défi que doivent relever les gestionnaires de Marseille, c'est celui de faire cohabiter en un même lieu des populations anciennement installées, le plus souvent à faible revenu, forte d'une histoire liée à la Méditerranée et au continent africain, avec des populations plus aisées récemment arrivées venant investir les nouveaux immeubles construits ou les appartements de caractère fraîchement réhabilités » (BERTONCELLO, à paraître, p7). Ce constat dressé par Brigitte BERTONCELLO dans le cas du quartier Belsunce peut être étendu à l'ensemble des

territoires concernés. Il pose la question de la place accordée dans la fabrique urbaine aux populations pauvres et de l'attention portée aux *mémoires collectives* (MAZZELLA 1996) des populations vulnérables constitutives de la ville. Il soulève en outre des interrogations quant aux modes de construction de la mixité sociale et/ou culturelle.

Les années 1990 voient émerger de nouvelles dynamiques.

Marseille retrouve une certaine croissance démographique, qui se poursuit à l'heure actuelle. Entre 1999 et 2009, le taux annuel moyen de variation dû au solde apparent entre les entrées et les sorties est de 0,2 % (source : AgAM). Inférieur de deux fois au solde naturel sur la même période, il n'en est pas moins positif. La cité phocéenne attire de nouveau et sa population croît de 4 840 personnes par an sur la période 1999-2010 (source : AgAM).

Les projets de relance du développement économique de la ville et les interrogations relatives à la réinterprétation du *waterfront*, à l'instar de la plupart des grandes villes portuaires du sud de l'Europe (RODRIGUES MALTA, 1997, 2005), conduisent à l'élaboration de l'opération Euroméditerranée. Née à la suite de plusieurs études et rapports réalisés par l'AgAM et la DATAR, la démarche est décrétée Opération d'Intérêt National en 1995. Elle s'accompagne de la création d'un établissement public d'aménagement, marquant une nouvelle fois l'intervention de l'Etat dans le développement de la Ville. Portée au Plan d'Occupation des Sols de 2000, considérée comme centralité de premier niveau dans le SCoT de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), Euroméditerranée devient le projet urbain phare de la cité phocéenne et parvient à fédérer l'Etat et les collectivités territoriales (Ville de Marseille, Communauté de Communes, Conseil Général, Conseil Régional tout d'abord puis Communauté Urbaine après sa création¹²⁷) autour d'une démarche commune. L'ambition formulée est d'assurer un rayonnement euro-méditerranéen à la cité phocéenne à partir d'un projet de quatre cent quatre-vingts hectares dont le périmètre couvre une part du centre-nord ainsi que les quartiers arrière-portuaires qui le prolongent, depuis son extension en 2007. « Economiquement, l'établissement a fait le choix d'un développement exogène » (BERTONCELLO, DUBOIS 2010 p16) centré sur le secteur tertiaire international. Dès lors se pose la question de la place accordée à l'existant et de l'attention portée à la singularité des lieux. D'un point de vue opérationnel, « la méthode se veut pragmatique, fondée sur une coproduction public-privé tâtonnante et opportuniste de la ville sur elle-même » (BERTONCELLO, DUBOIS 2010 p17). Dans ce cadre, l'enjeu semble de parvenir à dépasser les mécanismes d'un *urbanisme libéral* (BOURDIN 2010) d'autant que « le nouveau périmètre est justifié par la crainte de voir le développement du quartier

¹²⁷ La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a en effet été créée en juillet 2000, soit cinq ans après le lancement de l'Opération d'Intérêt National.

freiné par le manque d'offre en immobilier de bureaux » (BERTONCELLO, DUBOIS, 2010 p142). La volonté affichée est toutefois de « recréer de la ville dans toutes ses dimensions » (BERTONCELLO, DUBOIS, 2010, p145). Ainsi, le projet Euroméditerranée paraît interroger la conjugaison d'impératifs de développement économique avec l'établissement d'une vie de proximité qui ne démente pas l'identité de la ville et laisse place à la pluralité de ses composantes. Ces questionnements prennent un relief particulier à Marseille dont l'hétérogénéité, les inégalités et la diversité des populations vulnérables hébergées posent de manière aigüe la question du vivre-ensemble. La faiblesse des capacités d'investissement de la commune complique encore la donne. La cité phocéenne est en effet une municipalité peu dotée (*cf. tableau 4*) qui « finance par l'emprunt 90 % de ses dépenses d'équipement » (BERTONCELLO, DUBOIS, 2010, p38).

Tableau 4 Taxes professionnelles comparées

	Taxe professionnelle par habitant, en 2008, en €
Marseille	1013
Aix en Provence	1509
Aubagne	1894
Martigues	7421

Source : Exposition *Marseille, de la ville à la métropole* (2013)

Du point de vue de sa population également, Marseille est une ville pauvre : « 28 % des habitants vivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté » (BARTHELEMY et al. 2012, p28). La comparaison avec les paramètres des villes de Lyon et Paris (*cf. tableaux 5 et 6*) souligne le faible niveau de ressources des ménages marseillais, notamment par rapport à l'envergure de la ville. Les dix pourcents de la population les plus pauvres disposent à titre d'illustration de moyens inférieurs de deux fois et demi à ceux des habitants de Lyon ou Paris (*cf. tableau 5*). Le revenu fiscal médian y est également bien moindre et il l'est de surcroît par rapport à l'aire urbaine d'Aix-Marseille et à la Région Provence Alpes Côte d'Azur (*cf. tableau 6*).

Tableau 5 Ecart de revenus des ménages, Marseille, Lyon et Paris (2010)

	Marseille	Lyon	Paris
1 ^{er} décile du revenu fiscal des ménages par unité de consommation, en €	2 415	6 446	5 870
9 ^{ème} décile du revenu fiscal des ménages par unité de consommation, en €	37 021	45 209	67 284

Source : INSEE, chiffres clés

Marseille est cependant dans le même temps le siège d'inégalités entre populations riches et pauvres parmi les plus marquées (*cf. rapports interdécile des revenus fiscaux déclarés par unité de consommation*¹²⁸, *tableau 6*). Ces disparités questionnent la capacité des

¹²⁸ Le rapport interdécile (9^{ème} décile/ 1^{er} décile) établit le rapport entre les revenus les plus élevés et

aménagements à permettre une coexistence sans ségrégations et interrogent la notion de *ville durable* à travers le prisme des solidarités. Les enjeux ainsi posés sont d'autant plus importants qu'au-delà des caractéristiques financières des ménages, la population marseillaise se caractérise par des formes de vulnérabilités diversifiées.

Tableau 6 Vulnérabilités et inégalités en quelques chiffres

	Marseille	Aire urbaine Aix- Marseille	Région Provence Alpes Côte d'Azur	France métropolitaine	Lyon	Paris
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2009, en %	44,2	50,7	54,6	57,7	34,2	33,1
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2009	48,5	-	52,8	54,3	60,8	64,7
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2010, en €	16 456	18 757	18 636	18 749	21 154	25 044
Rapport interdécile des revenus fiscaux déclarés par unité de consommation en 2010	15,3	8,4	6,7	5,6	7	11,5
% de familles monoparentales en 2009	22,7	18,3	16,2	13,7	16,6	17,8
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2009	66,2	67,9	69,6	71,9	71,9	76,2
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2009	17,3	14,1	13,0	11,2	11,4	11,0
Pourcentage de la population de 15 ans ou plus non scolarisé titulaire d'aucun diplôme	24,4	20,8	19,3	18,3	14,1	13,3

Source : INSEE

22,7 % des familles sont monoparentales, ce qui représente une proportion supérieure de 5 à 9 % par rapport à des villes comme Paris et Lyon ou aux moyennes nationale et régionale (*cf. tableau 6*). La cité phocéenne est également « l'une des rares grandes villes où la proportion de familles nombreuses progresse : + 0,3 points entre 1999 et 2006 » (carnet du recensement AGAM données 2006, p2). Si le statut de famille nombreuse n'est pas une fragilité en soi, il est cependant souvent corrélé avec des situations de précarité qui s'en trouvent en retour aggravées. S'ajoute à ces particularités familiales le fait que près du quart des 15-64 ans non scolarisés soit sans diplôme, une part plus de 10 % supérieure à celles que connaissent Lyon et Paris (*cf. tableau 6*). Cette situation traduit une vulnérabilité par rapport à l'embauche et amoindrit les perspectives d'ascension sociale. Le taux de chômage est d'ailleurs significativement plus élevé à Marseille que dans l'ensemble des territoires que

les revenus les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10% de personnes aux revenus par unité de consommation les plus extrêmes (source Insee). C'est un indicateur de mesure d'inégalités.

nous avons pris comme références (aire urbaine d'Aix-Marseille, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Lyon, Paris et France métropolitaine).

La répartition par classes d'âge prolonge à sa manière ces enjeux soulevés en terme de solidarités. La structuration de la population marseillaise (*cf. tableau 7*), semblable à celle de l'aire urbaine d'Aix-Marseille et de la France métropolitaine, se caractérise ainsi par une présence des moins de 14 ans plus forte que dans le reste de la région Provence Alpes Côte d'Azur et dans les grandes villes comme Lyon et Paris. Si la part des plus de soixante ans est moindre qu'au niveau régional, elle est en revanche plus importante que dans ces deux villes références. Le poids de la tranche 20-64 ans est par conséquent relativement moins marqué dans la population marseillaise (57,7 %) que dans les populations lyonnaise (63,5 %) et parisienne (66,3 %). C'est en somme la proportion des personnes susceptibles d'être en activité qui est plus faible. Se pose dès lors conjointement la question de la prise en charge de la petite enfance et de celle de la dépendance des personnes âgées. Marseille soulève en cela des enjeux de solidarités intergénérationnelles qui ne sont pas sans lien avec la « durabilité » de la ville.

Tableau 7 Structure de la population par classe d'âge

	Marseille	Lyon	Paris	Aire Urbaine Aix-Marseille	Région Provence Alpes Côte d'Azur	France métropolitaine
0-14 ans	18,2	15,3	14,4	17,9	17,1	18,3
15-29 ans	20,4	28,9	23,6	19,6	17,5	18,6
30-44 ans	20,0	21,4	23,8	20,0	19,5	20,3
45-59 ans	18,7	15,7	18,6	19,8	20,1	20,2
60-74 ans	13,2	10,5	12,2	13,9	15,6	13,7
75-89 ans	8,7	7,3	6,7	8,0	9,3	8,1
90 ans et plus	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,7
TOTAL	100	100	100	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, chiffres clés 2009

La cité phocéenne connaît en parallèle des modifications sociodémographiques qui laissent augurer de « changements majeurs, entre moyennisation et normalisation » (BARTHELEMY et *al.* 2011, p112), comme l'analyse de l'évolution de la structuration de la population active semble le suggérer (*cf. tableau 8*).

La part des ouvriers, catégorie socioprofessionnelle la plus représentée au début des années 1960, n'a en effet cessé de décroître. Divisée par deux entre 1962 et 2009, elle se situe, avec 19 %, en deçà de la moyenne nationale (21,1 %, source : INSEE, Enquête emploi 2011). La proportion d'employés et personnels de services s'est dans le même temps maintenue aux alentours du tiers de la population active tandis que la part des cadres, professions intellectuelles supérieures et intermédiaires n'a cessé d'augmenter. Ces dernières représentent à présent plus du quart des actifs. Une telle évolution, outre son caractère nouveau et marquant pour une « ville populaire » (RONCAYOLO 1996) comme

Marseille, n'est pas sans conséquences lorsque l'on considère l'importance que jouent à l'heure actuelle les classes moyennes dans les principes présidant à l'organisation des villes (BOURDIN 2010).

Tableau 8 Evolution de la population active de Marseille par catégories socioprofessionnelles 1962-2009

Professions et catégories socio-professionnelles	1962		1975		1990		1999		2009	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Agriculteurs exploitants	1 978	0,7	1 225	0,3	472	0,1	315	0,1	288	0,1
Art., Comm., Ch. entr.	34 139	11,3	28 050	7,9	23 800	7,3	19 346	6,0	18 757	5,3
Cadres, Prof. Intellect.	21 519	7,1	33 530	9,4	40 300	12,4	43 741	13,6	58 591	16,6
Profess. intermédiaires	38 066	12,6	63 795	17,9	65 560	20,2	76 037	23,6	91 339	25,8
Employés, Pers. service	91 760	30,3	112 025	31,4	111 314	34,3	114 759	35,6	117 544	33,2
Ouvriers	115 594	38,1	118 035	33,1	83 406	25,7	67 741	21,0	67 128	19,0
TOTAL	303 056	100,0	356 660	100,0	324 852	100,0	321 939	100,0	353 647	100,0

Source : DONZEL 1998, INSEE chiffres clés

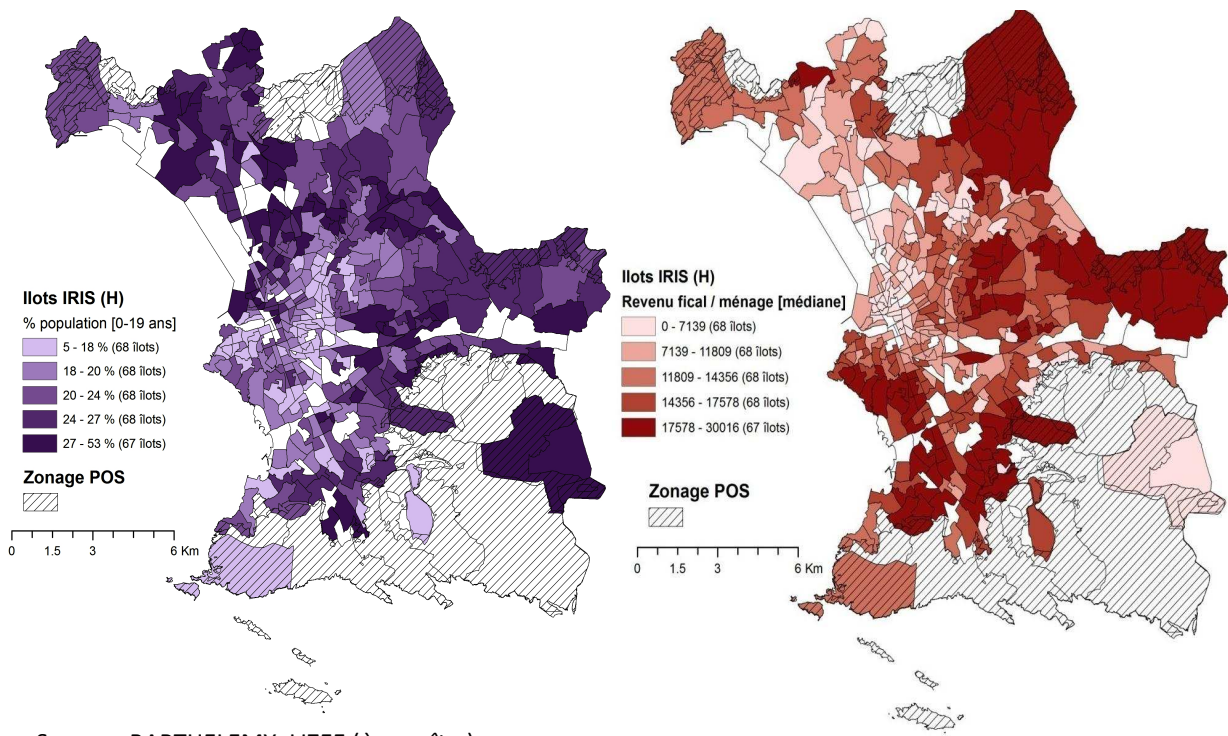
Tableau 9 Evolution récente du revenu médian par unité de consommation à Marseille

	2003	2005	2006	2007	2008	2010
Revenu médian par unité de consommation, en €	13 482	14 340	14 795	15 284	15 841	16 456

Source : AgAM, Marseille en chiffres, INSEE chiffres clés

La spatialisation infracommunale des phénomènes précédemment développés vient ensuite complexifier les enjeux attenants. Les compositions socio-spatiales qui en découlent tendent notamment à renforcer les fragilités urbaines mises à jour. A titre d'illustration, la proportion des jeunes de moins de 20 ans est, hormis quelques exceptions notamment à l'Est de la ville, élevée dans les secteurs où les revenus médians sont faibles (*cf. figure 7*). De manière générale, la « différenciation accrue des statuts d'emplois s'est faite selon une répartition géographique largement inégale qui tend à creuser les écarts sociaux au sein de la commune (*cf. figures 7 et 8*) : les cadres et professions intermédiaires sont essentiellement concentrés dans les pôles de renouvellement urbain de la périphérie Est et Nord-Est de la ville, les plus aisés choisissent les quartiers Sud, et les quartiers « populaires » du Nord sont le principal lieu de travail des ouvriers. Le centre urbain dense est plus hétéroclite, entre population pauvre, jeune et aisée » (BARTHELEMY et al., 2012, p28-29).

Figure 7 Jeunes et revenus médians par ménage à Marseille, (respectivement 2008 et 2006)



Source : BARTHELEMY, LIZEE (à paraître)

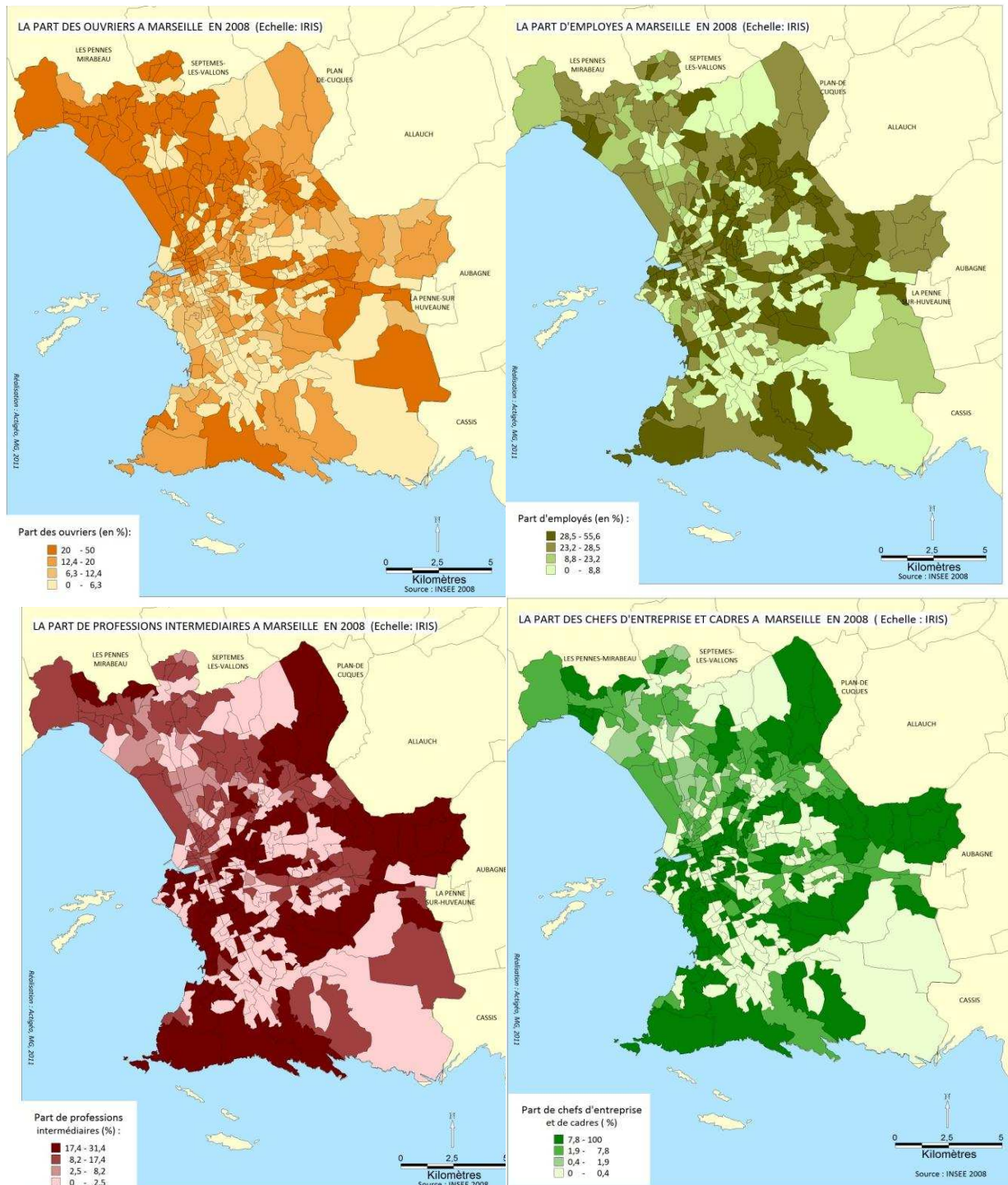
L'enjeu paraît dès lors de parvenir à ce que les évolutions récentes n'aboutissent pas à une polarisation et à des fragmentations supplémentaires de la ville mais contribuent au contraire à recoudre les scissions antérieures. Dans ce cadre, le centre semble occuper une position particulière d'interface qui pourrait constituer l'amorce d'un tel développement.

Il est une dernière caractéristique que nous souhaitons aborder à travers le rapport de Marseille à ses natures. Le site dans lequel la cité phocéenne s'est implantée est tout d'abord particulier. La création en avril 2012 du parc national des Calanques englobant des milliers d'hectare au sud de la ville témoigne de son caractère exceptionnel. Ouverte sur la Méditerranée le long de sa façade ouest, Marseille est entourée de massifs collinaires calcaires : le massif de la Nerthe et le massif de l'Etoile au Nord (culminant respectivement à 278 m et 307 m), le massif du Garlaban à l'Est (culminant à 730 m) et les massifs des Calanques au Sud-Est et au Sud (Massifs de Saint-Cyr, 646m, Puget, 564 m et Marseilleveyre 432 m). Plus du tiers du territoire communal est ainsi composé d'espaces « naturels », dont une partie appartient au réseau Natura 2000. La commune de Marseille est en outre deux fois et demi plus étendue que celle de Paris et cinq fois plus que celle de Lyon.

Le travail de Carole BARTHELEMY, Valérie BERTAUDIERE-MONTES, Jean-Noël CONSALES, Magali DESCHAMPS-COTTIN, Marie GOIFFON et Marie-Hélène LIZEE (2011) montre ensuite qu'en dehors de ces grands éléments marquants, dont les usages se définissent « entre partage et ségrégation » (CLAEYS, CONSALES, BARTHELEMY 2012,

p74), les unités de structuration de la végétation et de l'urbanisation de la cité phocéenne sont de deux types. Elles s'organisent selon un gradient centre-périphérie (BARTHELEMY et al. 2011) et viennent complexifier la division nord/sud, en enrichissant les mosaïques caractéristiques de la composition de la ville.

Figure 8 Répartition spatiale des catégories socio-professionnelles à Marseille (échelle IRIS, 2008)



Source : Atlas analytique de la Trame Verte de Marseille BARTHELEMY, BERTAUDIÈRE-MONTES, BOURDIL, CONSALES, DESCHAMPS-COTTIN, GOIFFON, LIZÉE, 2012

Les espaces centraux et péricentraux « semblent presque exclusivement composés de jardins publics (parcs et squares) ou privés (jardins en cœur d'îlots), hérités de la phase d'urbanisation de la Révolution Industrielle » (BARTHELEMY et *al.* 2011, p20). Or, la cité phocéenne présente un « tissu urbain faiblement doté en parcs et jardins publics » (BARTHELEMY et *al.* 2012, p7) et « le jardin privé participe, à Marseille, de la sphère de l'intime, de l'espace personnel, familial ou micro-social » (CLAEYS, CONSALES, BARTHELEMY 2012, p76). Ainsi, le « vert » est majoritairement soustrait aux espaces publics, renforçant l'absence de traitement dont ils font historiquement l'objet (RONCAYOLO 1996, DURAND 2011). Il devient, en dehors des friches et délaissés, principalement invisible ce qui contribue à donner l'image d'une ville minérale, que l'expérience du piéton confirme, mais dont la cartographie des espaces à caractère de nature¹²⁹ (*cf. figure 9*) vient révéler les soubassements. Dans ce cadre, « le centre urbain dense et son extension vers le Nord-Ouest de la ville correspondent aux secteurs les plus pauvres et les moins pourvus en espaces végétalisés » (BARTHELEMY et *al.* 2011, p30) et cette particularité accentue le caractère longtemps délaissé de ces quartiers. Elle souligne en outre l'existence d'enjeux à ce niveau.

Le deuxième grand type d'unités s'articule autour du « domaine de l'ancienne banlieue agricole, devenue résidentielle durant les Trente Glorieuses » (BARTHELEMY et *al.* 2011, p20). Des approches croisées entre urbanisme et écologie montrent l'intérêt de ces « espaces périphériques » notamment dans leur contribution potentielle à l'élaboration d'une trame verte urbaine¹³⁰ (BARTHELEMY et *al.* 2011). Ceux-ci font cependant l'objet d'« un puissant processus de densification » (BARTHELEMY et *al.* 2011, p41), particulièrement dans l'Est et le Nord-Est de la ville, au profit de logements destinés à accueillir les cadres et professions intermédiaires qui s'y installent. Alors que ces constructions paraissent conduire à des poches de « moyennisation » qui interrogent l'échelle à laquelle la mixité sociale est envisagée et le fonctionnement *humain* de la ville, leurs impacts sur les *non-humains* semblent également problématiques et questionnent dans un même élan les rapports et les modes d'attention accordés aux uns et autres. Ce que certains considèrent comme une sorte de « schizophrénie du vert » (BARTHELEMY et *al.* 2011, p41) renvoie *in fine* aux modalités de coexistence (ou de non coexistence) retenues à travers les choix d'aménagements.

Marseille témoigne dans le même temps de ressources propres et particulières dans ce domaine. Des médiations s'y organisent autour d'« espaces de nature délaissés »

¹²⁹ L'expression est empreintée à Philippe CLERGEAU, écologue, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle.

¹³⁰ Outil promu dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

(BARTHELEMY et al. 2011, p47). Conduites sous l'égide de « réseaux reliant des artistes et des associations », elles rendent compte de « la capacité de la nature ordinaire à révéler et à ré-enchanter des territoires urbains quotidiens en perte d'urbanité » participant « ainsi d'un processus de re-territorialisation, de mise en cohérence, de décloisonnement et de couture de cités ou de quartiers » (BARTHELEMY et al. 2011, p42), soulignant d'autant plus la fragilité des secteurs qui en sont dépourvus. Ces initiatives regroupent, en outre, des habitants de milieux populaires et des « couches moyennes intellectuelles [...]. Une telle mixité sociale pose la question de la capacité de la nature urbaine « à faire lien » » (BARTHELEMY et al. 2011, p47) alors que l'ensemble de ces dynamiques semble suggérer ses facultés à contribuer à la constitution de « durabilités » urbaines à partir du moment où elle est mise en sens à travers la reconnaissance de *collectifs*.

Figure 9 « Marseille en négatif », (BARTHELEMY et al. 2012)



Source : BARTHELEMY, BERTAUDIÈRE-MONTES, BOURDIL, CONSALES, DESCHAMPS-COTTIN, GOIFFON, LIZÉE, 2012

Les rapports de Marseille à ses natures interrogent donc la fabrique de la ville dans des modes complémentaires aux enjeux préalablement soulevés à partir des

caractéristiques sociales et prolongent la question de l'attention portée à l'existant, à ses vulnérabilités mais aussi à ses richesses et aux ressources qu'il recèle.

Le contexte étant posé, nous nous proposons à présent d'exposer la méthodologie mise en œuvre afin d'étudier comment la notion de *ville durable* est portée ou non par les acteurs locaux de l'urbanisme et de quelles manières elle s'insère dans leur profession.

Enquête auprès des acteurs publics de l'urbanisme

A travers l'étude des représentations que les acteurs des institutions publiques en charge de l'urbanisme à Marseille portent de la notion de *ville durable*, nous cherchons à comprendre sur quoi se fondent les actions conduites en ce nom, quels sont les éléments doctrinaux dominants, comment ils émergent et se diffusent. L'objectif est de saisir ce qui motive les actions et les oriente.

Nous avons dans ce but mené des entretiens auprès de douze personnes opérant dans des institutions publiques porteuses de politique d'urbanisme à Marseille. Deux principes ont guidé la structuration de notre population d'enquête.

Nous souhaitons tout d'abord interroger des acteurs évoluant dans des institutions dont les compétences varient de l'échelle de l'opération urbaine à l'échelon régional. Au-delà, le lien avec le territoire nous semble dilué. Nous avons ainsi rencontré des représentants de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, de la Ville de Marseille, de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, du Conseil Régional et des services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Des structures « intermédiaires » comme le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône (interrogé comme établissement émanant du Conseil Général) ou l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise ont également été enquêtées. En ce qui concerne les services de l'Etat, nous nous sommes concentrées sur le niveau régional. C'est en effet à cet échelon que le suivi et la coordination de la politique relative au plan Ville durable sont assurés.

Le second principe, qui peut expliquer certains biais, réside dans le fait que nous avons procédé par élargissements successifs d'un cercle de proximité par rapport à notre objet de recherche. La plupart de nos interlocuteurs nous ont été recommandés par une personne ressource, ayant évolué pendant plusieurs années dans le domaine de l'urbanisme à Marseille. Nous avons ensuite fonctionné par recommandations et donc quelque part par co-optations de nos enquêtés. Il n'est pas anodin de constater que le cercle s'est très vite clos. Les individus jugés compétents ou intéressants sur le sujet de la *ville durable*, par les acteurs de la fabrique urbaine eux-mêmes, ne sont pas très nombreux. Certaines personnes rencontrées ne se sentaient d'ailleurs elles-mêmes pas forcément pertinentes. Elles

s'assuraient alors que nous avions bien pris contact avec celui qu'elles jugeaient comme « spécialiste » de la question. Enfin cette méthode est également à l'origine de l'absence d'agents des services du Conseil Général, aucun ne nous ayant été recommandé. Ce déficit n'a pu être complètement comblé, la rencontre d'acteurs du CAUE en étant le seul palliatif.

Cette première population d'enquête (cf. *Annexe, Détails des populations d'enquête*) a été complétée l'année suivante par l'interrogation d'une personne désignée comme ayant la mémoire de l'opération Euroméditerranée et de quatre professionnels travaillant, à la ville de Marseille mais surtout à l'établissement public d'aménagement, sur l'extension de l'opération. Il s'agit de chefs de projet ou de chargés de mission dans des domaines vus comme spécifiques (développement durable et lien avec les habitants). La grille d'entretien diffère. L'objectif principal de cette seconde vague de rencontres était en effet d'éclairer la notion de *ville durable* par les éventuelles évolutions perçues par les acteurs dans leurs pratiques sur le périmètre de l'éco-cité. Les propos échangés nous ont toutefois renseignés sur les représentations de ces professionnels, bien que de manière parfois indirecte. Nous avons dans ce cadre essuyé un refus. La personne chargée de la conduite des études sur le périmètre de l'extension a effectivement argué du motif d'une charge de travail trop importante pour ne pas nous recevoir. Nous avons en revanche rencontré celle qui s'est vue confiée la traduction opérationnelle du projet.

Tous ces entretiens ont été intégralement retranscrits. Dans leur restitution, nous distinguerons quatre catégories de structures : les collectivités, l'établissement public d'aménagement, les structures intermédiaires (agence d'urbanisme, CAUE, association professionnelle) et les services de l'Etat. Une spécification sera également portée sur le fait d'occuper ou non une fonction de direction. Une telle attribution est exercée par une petite moitié des personnes interrogées (8 sur 17).

Du point de vue du genre, notre population d'enquête compte une légère majorité de femmes (10 femmes et 7 hommes).

L'âge de nos interlocuteurs a été reconstitué à partir de la date d'obtention de leur diplôme, ceci explique que nous n'ayons retenu que des formulations quinquennales. La plupart des personnes rencontrées ont ainsi entre 35 et 55 ans : quatre ont autour de 35 ans, 5 entre 40 et 45 ans et 5 autres entre 50 et 55 ans. Deux personnes sont plus proches d'une soixantaine d'années et un professionnel débute sa carrière (25 ans).

Au final, les trois quarts de nos interlocuteurs ont plus de 40 ans. Les évolutions internationales ayant donné naissance à la notion de *ville durable* leurs sont donc contemporaines. En contrepartie, leurs formations initiales ne comprenaient pour la plupart certainement pas encore ces thématiques. L'intégration de celles-ci a donc dû se faire dans un cadre professionnel. Il n'en est pas forcément de même pour le quart le plus jeune de nos

interlocuteurs.

En terme de représentativité des différents types de structures, nous avons rencontré deux représentants des services de l'Etat, six agents de collectivités territoriales, cinq de l'établissement public Euroméditerranée et quatre de structures plus « intermédiaires ».

Un quart de nos interlocuteurs voient le terme « durable » apparaître dans l'intitulé de leur poste, auquel il faut ajouter deux acteurs supplémentaires si l'on élargit cette dénomination au titre du service, soit un peu plus du tiers en tout des personnes interrogées. Trois de nos interlocuteurs évoluent ensuite dans une direction ou un pôle nommément consacrés à l'environnement et trois autres dans une structure qui en porte en partie le nom.

Les formations d'origines sont assez diversifiées et s'articulent principalement entre architecte, ingénieur en distinguant les grands corps d'Etat, les travaux publics, les collectivités et urbanistes. Parmi les personnes ayant une formation en urbanisme, trois l'ont acquise en formation continue. En ce qui concerne leurs horizons d'origine, ils proviennent de l'architecture, de l'économie, de l'environnement mais également de formations techniques du bâtiment, génie civil ou urbain. Deux de nos interlocuteurs ont un cursus de management. Ils font partie des trois personnes recrutées les plus récemment à Marseille (moins de deux ans au moment de l'entretien) et travaillent tous deux à l'extension de l'opération Euroméditerranée (même si ce n'est pas leur tâche unique). La coïncidence est troublante et indique peut-être une coloration des projets urbains à l'heure actuelle. Cette évolution se retrouve lorsque l'on se rapporte à la question de l'environnement. Trois de nos interlocuteurs ont suivi une formation initiale en environnement, chacun à des époques différentes : Institut Universitaire Professionnalisé en environnement au début des années 1980, formation d'ingénieur en génie de l'environnement dans les années 1990 et management de la qualité environnementale à la fin des années 2000. L'intitulé de ces formations nous semble symptomatique de l'évolution de la prise en compte de cette thématique : d'une problématique globale vers une approche technique pour finir par la gestion d'une mise en normes. Les deux premières personnes ont articulé leur évolution professionnelle autour de cette question, tandis que la dernière est aujourd'hui à un poste de « développement durable », ce qui tendrait à aller dans le sens des critiques formulées par l'architecte Rudy RICCIOTTI (cf. 1.1.b). Parmi ces trois personnes, seule la première a organisé sa carrière dans le domaine de l'urbanisme, les deux autres y sont venues du fait d'occasions professionnelles qui se sont présentées.

Pour poursuivre, il est intéressant de constater que la *ville durable* a représenté pour les deux interlocuteurs de l'Etat rencontrés une occasion ou un socle de progression dans leur carrière professionnelle. Tous deux ingénieurs exerçant au par avant sur des questions essentiellement techniques (génie civil, industrie et politiques européennes), ils ont, par ce biais, pénétré la sphère de l'urbanisme. Ceci n'est pas sans rappeler une des critiques

portées à la notion de *ville durable*, à savoir la perspective par trop techniciste par laquelle elle semble abordée (cf. 1.1.b).

Hormis ce qui ressemble à une facilitation de l'ouverture aux normes et aux ingénieries techniques, la *ville durable* ne semble par ailleurs pas être l'apanage d'une filière spécifique d'acteurs et son insertion dans les organisations diffère. La notion vient donc se greffer sur des professions qui lui préexistent et dont les modes d'acquisition de connaissances et savoir-faire sont déjà installés.

Concrètement, les entretiens se sont déroulés en deux temps. Le premier était consacré à la notion de *ville durable* en elle-même. Nous demandions aux acteurs : outre la définition qu'ils en donnent, la façon dont elle est apparue dans leurs pratiques professionnelles (circonstances, conséquences...), les compétences qui leur semblent propres à cette notion et la manière dont il est possible de les acquérir. Nous les interrogeons ainsi sur les modes d'information et de formation utilisés sur le sujet. Avant d'en venir au cas de Marseille, nous demandions à nos interlocuteurs de nous citer des réalisations concrètes pouvant être considérées comme réussies dans ce domaine. Concernant la cité phocéenne, nous déclinions enjeux, atouts, difficultés et réalisations en matière de *ville durable*. Dans ce cadre, nous nous sommes également intéressées à ce que pouvait recouvrir la locution « ville durable méditerranéenne » : existence ou non d'une telle revendication, modalités d'émergence, motivations, explicitation des spécificités en question...

Pour ce qui est des entretiens menés dans un second temps, nous interrogeons les acteurs sur les évolutions potentielles de leurs pratiques sur le périmètre d'extension de l'opération Euroméditerranée, questionnant dans ce cas ce qui, selon eux, pouvait relever de la *ville durable*.

Nous rendrons compte dans un premier temps des représentations que les acteurs de l'urbanisme se font de la *ville durable* de manière générale. Nous aborderons ensuite ce que recouvrent pour eux les spécificités méditerranéennes en la matière. En nous approchant progressivement de leurs situations professionnelles concrètes, nous en viendrons au cas de Marseille avant de préciser comment la *ville durable* interfère dans les pratiques. Nous accorderons dans ce cadre une attention particulière à l'extension de l'opération Euroméditerranée, pour tenter de dégager ce que les modes de fabrication de cette opération, tels qu'ils sont perçus par les acteurs eux-mêmes, nous enseignent sur la notion de *ville durable*.

1. Quand l'entretien se fait révélateur

a. Du rejet à l'idéal : la co-existence d'une multitude de registres

Au fil des rencontres, il s'avère que peu, voire aucun acteur ne dispose d'une définition a priori de ce qu'est la *ville durable*. « *Ouais, non non mais parce que la ville durable c'est... un tas de chose quoi.* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. La question laisse hésitant. Nos interlocuteurs marquent de nombreuses pauses dans leurs discours. Les idées ne s'enchainent pas de façon fluide. Les interruptions de phrase sont fréquentes et certains pans de raisonnement sont laissés inachevés. En outre, les liens logiques ne sont pas toujours évidents. Ces hésitations nous semblent montrer que la notion est loin d'être centrale pour les acteurs professionnels. Dans leurs propos, les personnes passent alternativement de la *ville* au *développement durable* sans démarcation flagrante. La lisibilité des discours est encore brouillée par le fait que la *ville durable* désigne tantôt le processus d'élaboration de la ville, tantôt son résultat, parfois les deux de manière concomitante. Au final, l'entretien joue un rôle de révélateur et les définitions se forment au fur et à mesure de leur formulation dans des contours relativement flous, parfois contradictoires. « *Visiblement en matière de ville durable, ce qui apparaît très clair, c'est que c'est clair pour personne. Euh... Tout le monde en parle beaucoup, on sait pas très bien ce que c'est qu'une ville durable, on sait pas très bien comment la mesurer, on sait pas très bien sur quels critères.* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. Ceci aboutit à une coexistence de registres assez divers.

Nous commencerons par le plus contestataire. « *Ça la ville durable... je m'excuse mais pour moi c'est un peu la tarte à la crème [...] Il y a des réflexions de ce genre mais si vous voulez faut se méfier un peu du côté mode de... de ces... de ces terminologies* » [Euroméditerranée, 17 avril 2012]. Les réticences semblent davantage marquées parmi les architecte-urbanistes qui adoptent pour certains, une attitude de repli. Ceci constitue d'ailleurs un léger biais de notre enquête. Ces individualités rétives vont peu s'exprimer sur la définition qu'elles donnent à la *ville durable*. Plus brefs et moins détaillés, leurs propos sont donc légèrement sous-représentés.

Une des alternatives opposées à la notion de *ville durable* réside dans la longévité des établissements humains à plusieurs échelles, celle de la ville dans son ensemble : « *... y a pas de ville durable. Il y a des villes qu'on espère durables mais enfin la ville durable de fait, enfin la ville dans son concept est durable hein. Ça fait plusieurs milliers d'années qu'il y a des villes. Donc ça c'est, c'est bien un signe de durabilité.* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011] ; ou celle du bâtiment : « *Vous savez, est-ce que le*

*bâtiment dans lequel nous sommes est un bâtiment durable ? Regardez la taille des murs, regardez derrière vous. Voilà, est-ce que c'est un bâtiment durable ? Ben on va dire qu'en terme d'économie d'énergie, on va répondre que non, en terme de durée dans le temps on va répondre que oui. C'est-à-dire que ce bâtiment il a déjà 150 ans, dans 150 ans sauf cataclysme imprévisible il sera toujours debout et plutôt en bon état. On peut peut-être pas en dire autant des bâtiments qui sont en face. Donc lesquels sont les plus durables ? Moi je vous renvoie la question » [Euroméditerranée, 17 avril 2012]. Cette rhétorique annonce deux thématiques de la *ville durable* : l'énergie et le rapport au temps.*

A l'opposé, se trouvent les personnes pour qui la *ville durable* peut constituer une notion positive. Le registre est alors celui de l'objectif, voire de l'idéal. C'est au sein de ce registre que les définitions données sont les plus diversifiées. « *Euh... si je me laisse aller comme ça de but en blanc. C'est une ville qui doit tendre vers... pas vers la ville idéale mais vers un idéal qui lui est propre* » [Collectivité, 5 avril 2011]. « *Donc c'est très ambitieux une ville durable et c'est pas, c'est pas pour demain* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. En tout cas, « *c'est pas maintenant* » [Intermédiaire, 2 mai 2011]. Dès lors, « *ça reste encore de l'idéologie hein, parce que ce dont je vous parle n'est pas encore, n'a pas encore été concrétisé* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. Ce caractère peu opérationnel semble parfois provoquer des tensions au sein des organisations : « *bon voilà on peut se laisser aller dans cet élan philosophique mais ça fait du bien d'en parler de temps en temps, parce que ça permet de, d'une part de reprendre son souffle et puis de ne pas... Je pense qu'il ne faut jamais oublier les grands objectifs puisqu'on a, la journée durant, la tête dans le guidon, malgré... ici on a la chance d'avoir la tête dans le guidon mais sur ces réflexions-là aussi. Alors bien sûr on court tous les jours le danger d'être pris pour, uniquement ceux qui réfléchissent et qui méprisent les autres. Donc on essaie de faire la part des choses, d'abord on méprise personne et on réfléchit pas pour nous-même* » [Collectivité, 5 avril 2011]. Cette dernière citation suggère un statut ambigu de la réflexion par rapport à l'action, et cette ambivalence est peut-être d'autant plus marquée que le contexte est à la diminution de la masse salariale dans les structures publiques. La tension qui en découle peut, dans ce cadre, venir légitimer voire renforcer la prévalence de l'agir véhiculée par la notion de *ville durable*.

Face à la difficulté que constitue son caractère flou, certains interlocuteurs se rattachent à des éléments concrets de leur pratique professionnelle pour tenter d'en formuler une définition : « *Non c'est très, enfin je suis pas sûre de vous parler de ville durable. Je dirais plus que on met, on met en œuvre des, des moyens, des actions, qui favorisent la durabilité de la ville. J'aime pas trop ce mot m'enfin c'est plus au sens qualificatif voilà.* » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011]. Cette citation laisse finalement transparaître, à sa manière, une forme de scepticisme soit dans l'existence de la *ville durable* en elle-même,

soit dans la capacité des acteurs à y parvenir (on en revient alors à l'expression d'un idéal). Dans le registre opérationnel, se trouve également celui de la stratégie institutionnelle : *« alors une ville, c'est à la fois soit une institution soit un périmètre géographique donc... pour une institution une ville durable c'est... enfin se, se mettre dans une position de ville durable, c'est d'intégrer dans sa stratégie politique, de territoire, ben la notion de, les notions de développement durable et d'écologie dans les actions... d'aménagement, d'urbanisme, enfin dans les actions qui sont les actions déléguées à la structure en question »* [collectivité, direction, 25 mars 2011]. La *ville durable* devient alors l'expression d'une politique publique réformiste particulière.

Une autre forme de détournement de la difficulté provoquée par le caractère peu circonscrit de la notion est d'en adopter une définition en creux. *« Tout le monde sait ce que c'est qu'une ville pas durable donc... donc on part de là comme tout le monde hein. A part que... c'est pas à une scientifique que je devrais expliquer qu'il n'y a pas forcément qu'un seul inverse quand on raisonne en géométrie. Il peut y avoir le moins, il peut y avoir 1 sur, il peut y avoir des tas d'opposés qui sont pas forcément les... donc la solution n'est, n'est pas évidente »* [collectivité, direction, 11 avril 2011].

Au final, la définition donnée dépend de l'interlocuteur et connaît une variabilité inter-individuelle quasi assumée : *« voilà enfin je tiens quand même à préciser que ce que je vous ai raconté c'était vraiment ma vision. C'est-à-dire que probablement, vous demandez à quelqu'un d'autre du service, vous demandez à mon directeur, bon sur tout ce qui est factuel j'espère qu'on dira la même chose mais par contre sur ce qui est de... voilà de ce qui nous paraît relever ou pas de la ville durable, sur... [...] bon, c'est ma vision »* [collectivité, 24 avril 2012]. Les facteurs qui semblent jouer sont le poste : les deux personnes ayant occupé le poste dédié au développement durable à l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée présentent, par exemple, de nombreuses similitudes dans leurs discours, mais aussi et peut-être surtout l'histoire de l'interlocuteur et son expérience. La définition d'un même individu peut donc varier au cours du temps : *« Alors, moi il y a quatre-cinq ans je vous aurais répondu avec ville durable c'est le... la superposition de tout plein de thématiques comme la santé, l'eau, l'énergie et compagnie bon. Mais après coup, après être passé par Euroméditerranée, pour moi une ville durable c'est ... ça a un peu changé »* [Service de l'Etat, direction, 30 mars 2011].

Hormis pour les acteurs de l'extension de l'opération Euroméditerranée qui n'ont pas suivi le même guide d'entretien, nous présenterons ici essentiellement ce que nos interlocuteurs répondent lorsqu'on leur demande « qu'est-ce qu'une ville durable ? ». Au niveau du contenu, peu de noyaux durs se dégagent, sauf peut-être l'importance accordée au contexte et à la qualité de vie. D'autres thématiques reviennent à plusieurs reprises

comme l'environnement ou ce qui s'articule autour de la densité. La pluralité des positions à leur sujet aboutit à une caractérisation composite de ces questions. Après avoir rendu compte de ces quatre items dans l'ordre précédemment évoqué, nous aborderons le caractère global de la vision que semble appeler la *ville durable*. La globalité à laquelle il est fait référence renvoie tant à un point de vue thématique que temporel et spatial. Reprenant le traitement accordé à la question de la participation ainsi qu'à celles de la nature en ville et de la culture, nous nous intéresserons, pour finir, aux parents pauvres de ces représentations.

b. Ville durable : un renouvellement urbain « global » entre contexte et lien social

La valeur contexte, ou l'expérimentation aux dépens du modèle

Au moins un tiers des acteurs considère que la *ville durable* se doit d'accorder une place considérable au contexte dans lequel l'action urbanistique s'inscrit : « *Une ville durable est pas une ville standard. Enfin je veux dire, une ville durable est une ville qui doit s'intégrer dans le contexte, qui s'inscrit complètement dans son contexte.* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. « *C'est une ville pour moi qui doit avoir une vision à la fois locale et une vision de l'endroit où elle est implantée.* » [Services de l'Etat, 15 avril 2011]. « *Il n'y a pas deux villes durables identiques, suivant le lieu, les gens* » [Intermédiaire, 2 mai 2011]. La revendication de spécificités méditerranéennes est une autre forme d'expression de cette importance attribuée au contexte. La *ville durable* tend donc à promouvoir le « *sur mesure* » [Intermédiaire, 2 mai 2011] et s'oppose à l'idée de norme.

La « question du contexte » est aussi intégrée pour éviter certains écueils : « *pour pas que ce soit techno* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Elle sert d'appui à un antagonisme marqué à l'idée de modèle : « *surtout encore une fois le contexte se, enfin étant pour moi dans une démarche de développement local pour le coup, un des, une des composantes essentielles, une des composantes essentielles d'une, d'une approche durable... on peut pas transposer un modèle, un modèle enfin il y a, rien n'est transposable* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Cette tendance à l'hypercontextualisation s'accorde en revanche, comme dans le cadre de la revue *Urbanisme*, avec une vision de la *ville durable* comme lieu de l'expérimentation et finalement de l'empirisme : « *il n'y a que de l'expérimentation, il n'y a pas de modèle* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Se joue ainsi une confrontation entre modèle et expérience, privilégiant cette dernière aux dépens du cadre théorique que constitue le premier. D'autres extraits de nos entretiens tendent cependant à montrer que cette inclination professionnelle n'est pas forcément spécifique à la notion de

ville durable et pourrait relever d'une orientation plus générale de la fabrique urbaine : « *pour moi un projet urbain réussi c'est un projet urbain qui a pris les bonnes données d'entrées en terme de spécificités du territoire quoi. C'est-à-dire qu'est-ce qui fait que le projet qu'on a il est vraiment très très adapté à notre, à notre territoire et à notre contexte, je sais pas, social, économique, environnemental tel que voilà si on le déplace 20 mètres ou 50 kilomètres plus loin ça a plus du tout aucun intérêt, enfin* » [Collectivité, 24 avril 2012].

Le rapport au conceptuel n'apparaît en revanche pas clairement et reste potentiellement ambigu.

Un cadre de vie de qualité... qui laisse la porte ouverte à l'attractivité

Bien que peu apparent de prime abord et un peu plus hétéroclite, la qualité ou le cadre de vie constitue un deuxième noyau dur de ce qui définit la *ville durable* selon nos interlocuteurs.

En effet, la *ville durable* « *ça passe en premier lieu par la qualité de vie. C'est-à-dire que je le vois plus sous l'angle, la ville durable est une ville où les gens sont heureux d'y vivre.* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. « *La ville durable, c'est pas uniquement une ville où on fait de la qualité environnementale, c'est aussi une ville où on a la qualité de vie et la qualité de vie ça passe par la culture, du commerce de proximité, des équipements publics, de la qualité architecturale, voilà.* » [Etablissement Public d'Aménagement, 6 juin 2012]. Ces deux citations rappellent certains des éléments de définitions donnés par Cyria EMELIANOFF. Elles font apparaître l'humain et placent le bâti au second plan, comme moyen.

Deux autres interlocuteurs expriment cette idée davantage en terme de cadre de vie [collectivité, 24 avril 2012], [Intermédiaire, 2 mai 2011]. La *ville durable* peut ainsi être définie comme « *une ville qui vit en même temps que ses habitants, qui est un cadre de vie, on ne peut pas dire idéal, mais qui suit les modes de vie des habitants en prenant en compte, bien entendu, le développement durable* » [Intermédiaire, 2 mai 2011]. On notera que, dans ces propos, la *ville durable* s'autonomise du *développement durable*. Ainsi cette citation et celle qui fait référence à la qualité environnementale, font apparaître une scission dans les représentations entre l'humain dans la ville d'une part et les dimensions aussi bien environnementales que durables d'autre part, dans une dynamique qui peut se révéler exclusive : « *Je pense que... enfin c'est ça aussi le... la vraie question c'est que faire de la ville durable juste une ville où on fait de la qualité environnementale et de la mixité sociale si, si la vie de quartier n'est pas là, si il y a pas de commerces, si il y a pas de culture dans la ville... je... même avec mes convictions je préfère vivre dans une ville qui est pas durable et avoir, et avoir une qualité de vie...* » [Etablissement Public d'Aménagement, 6 juin 2012].

Alors que nous venons de poser la qualité de vie comme un des noyaux durs de la *ville*

durable, telle que les acteurs interrogés la définissent, cette distinction peut paraître paradoxale. Ceci nous semble symptomatique d'une certaine forme d'antagonisme qui s'instaure entre ce que nos interlocuteurs pensent devoir être la *ville durable* et ce qu'ils semblent intérioriser comme étant ce qui est défini comme *ville durable*. Co-existeraient ainsi une représentation perçue comme officielle et une représentation personnelle qui semble davantage reposer sur des valeurs, sur ce à quoi les acteurs pensent que leur profession doit aboutir ou au moins contribuer.

De manière générale, l'inadéquation actuelle de la ville aux aspirations sociales en termes de désirs d'habiter (renvoyant tant à des questions de logement que de cadre de vie) est un présupposé fort.

Ceci explique que quelques acteurs soient tentés par le registre de l'attractivité. Il sont quatre à utiliser le terme en lui-même : [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011], [Etablissement Public d'Aménagement, 17 avril 2012], [Collectivité, 1^{er} avril 2011], [Collectivité, 5 avril 2011].

Le représentant de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée ne le rattache toutefois pas à la notion de *ville durable*, mais à celle de développement économique.

Le directeur des services de l'Etat l'intègre quant à lui explicitement dans la définition qu'il donne de la *ville durable* : « *C'est une ville qui soit suffisamment attractive à plusieurs titres d'ailleurs : attractive à la fois en qualité de vie, en terme d'ambiances, en terme de commodités, et naturellement aussi en terme économique et d'emploi pour garder une attractivité et une qualité de vie pour que les gens, à la fois soient attirés par cette ville et y soient heureux.* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011].

Pour les acteurs des *collectivités*, la situation est moins tranchée et renvoie potentiellement à des arrangements avec une thématique de définition « officielle » et donc quelque part imposée. Il n'est d'ailleurs pas anodin de constater que l'un d'entre eux évolue dans une direction rattachée à une « *Direction Générale Adjointe qui s'appelle Développement Durable et attractivité du Territoire* » [Collectivité, 5 avril 2011]. Ainsi, « *un des mots à la mode c'est l'attractivité. Oui c'est une ville qui donne envie, qui donne envie d'y vivre vraiment et qui soit à nouveau attractive autant pour les habitants que pour les visiteurs que, que pour les entreprises et le secteur économique* » [Collectivité, 5 avril 2011]. « *Alors l'attractivité c'est très complexe. Justement ça c'est un sujet dont l'approche développement durable est absolument indissociable, parce que commencer à se poser des questions de l'économie, enfin à travers les sujets d'attractivité c'est évidemment conjuguer par exemple la qualité de vie, la qualité des équipements etc, etc, avec... avec l'économie, ce qui est assez fondamentalement différent de faire comme dans le POS précédent des zones UE et,*

voilà en avant la musique, voilà, sans se poser des questions territoriales. » [Collectivité, 1^{er} avril 2011].

Au final, le thème recouvre deux registres, celui de la vie dans la ville et celui du développement économique. Le premier implicite qu'il contient est de poser la croissance urbaine comme un objectif à poursuivre. Le second est celui d'attirer des éléments extérieurs. L'attractivité introduit en ce sens une dissymétrie ambiguë entre l'existant et ce qui est susceptible d'advenir qui peut aboutir à une certaine disqualification des habitants et des activités déjà présents. « Faire venir » devient primordial au détriment du « faire avec », ensemble, l'écueil étant de basculer dans une dynamique de l'offre, fondée sur la projection des besoins d'un habitant sublimé.

« Alors c'est toujours la question, quand on construit une ville est-ce qu'on la construit pour les habitants qui sont déjà dedans, on la construit pour des habitants qui vont venir de l'extérieur, ou pour des habitants qui vont venir mais de l'intérieur, c'est-à-dire en gros le développement de la population à l'intérieur. Et je pense c'est toujours pas évident, mais en fait il faut mettre l'habitant au cœur même de la ville. Donc... et la gouvernance est très très importante parce qu'elle permet, je pense, d'avoir le meilleur équilibre entre, on va dire, des besoins spontanés, court terme, donc ça c'est, on va dire, les besoins des habitants qui sont déjà dedans, [...] qui sont pas toujours très réalistes en terme de prise en compte environnementale mais qui sont des besoins de vie. Et puis il y a les besoins, on va dire, projetés et c'est là qu'on a besoin à la fois de bons techniciens mais aussi de bons politiques qui arrivent à se projeter. » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011].

Les populations sont des « cibles » mais pas des partenaires. On fait pour, on tient compte de, mais on n'implique pas et on ne partage pas les processus de fabrication de la ville. Du coup, on sait aussi à la place de et les positionnements peuvent être normatifs voire condescendants.

Dans le caractère composite de ce « noyau dur », une distinction s'opère entre les acteurs nouvellement arrivés à l'urbanisme par le « durable », qui ont tendance à parler de « qualité de vie », et les acteurs de la fabrique urbaine antérieurs à l'avènement de la notion de *ville durable* qui se réfèrent davantage au « cadre de vie » : *« depuis longtemps, au niveau professionnel et dans le cadre de la structure à laquelle j'appartiens, cette question elle était présente. C'est à dire, on parlait pas de ville durable, après c'est des questions de vocabulaire hein, mais c'est vrai qu'on parlait d'environnement et de cadre de vie »* [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011]. Cette dernière citation va dans le sens de la thèse de Nicole MATHIEU et al. (2010) qui voient dans la *ville durable* une réinterprétation modernisée de problématiques récurrentes dans le domaine de l'urbanisme. Elle traduit aussi selon nous, et les autres propos relatifs au « cadre de vie » nous semblent le

confirmer, l'expression de ce à quoi les acteurs tiennent dans leur profession, ce à quoi ils accordent du sens. La thématique environnementale n'est en revanche pas autant partagée.

Et l'environnement dans tout ça ?

Les discours relatifs à l'environnement sont, de manière générale, distanciés. Les prises de position sont pour la plupart critiques, même si un acteur adopte une posture que l'on pourrait qualifier de *bio-centrique* (MAGNAGHI 2003).

Les reproches peuvent être profonds : « *Aujourd'hui, la ville durable de maintenant, au lieu de mettre l'industriel et l'économique en premier, comme c'était le cas dans la ville des trente glorieuses ou c'était « tout pour la production » », « maintenant on remet l'environnement au centre. » « Je pense qu'ils mettent trop l'environnement au centre, en premier c'est quand même l'homme ».* [Intermédiaire, 2 mai 2011]

Quand les objectifs environnementaux ne sont pas remis en cause, ils sont clairement placés en tension avec les dimensions sociales. Ainsi le durable se joue « *toujours dans une relation d'acceptabilité entre les objectifs environnementaux impérieux quoi parce que bon, réduction de, des émissions de CO₂ ça c'est, c'est pas, c'est pas de la flûte quoi, faut vraiment qu'on y arrive. Mais en lien avec, avec les, la capacité des habitants à s'approprier ses problématiques et surtout à, comment dire... à les accepter au plan économique »* [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011].

A ce niveau, il n'est pas anodin de constater que ce sont les problématiques environnementales globales qui sont reconnues comme légitimes. L'environnement est par ailleurs perçu comme trop restrictif par rapport à la manière dont les acteurs entendent conduire leur profession : « *Et c'est vrai qu'après, toutes les démarches un peu environnementales sur l'utilisation de tel ou tel matériaux, ça nous touche moins parce que on a l'impression que c'est moins efficace que si à la base on a une bonne réflexion sur, sur le projet bien en amont.* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]. L'environnement est ici réduit à des dimensions techniques essentiellement reliées à la production de normes.

Il est par ailleurs vu comme un fragment de la durabilité et à ce titre comme une problématique limitative : « *mais la ville durable, enfin quand on dit développement durable, aujourd'hui, pour les gens, c'est de la qualité environnementale. [silence] Faire du développement durable, on peut faire de la qualité environnementale avec des prix qui sont hors norme, la viabilité économique elle est plus là, les prix des loyers s'envolent donc... on a ... c'est une ville qui est, qui est déserte, donc ça c'est pas faire du développement durable.* » [Etablissement Public d'Aménagement, 6 juin 2012]. On trouve dans cette citation une nouvelle forme de réduction de la question à sa traduction en termes de « qualité

environnementale », soit de normes techniques ou d'indicateurs quantitatifs normalisés.

Un acteur évoluant dans un service en charge de l'environnement reprend à son compte ce regard qui fait de l'environnement une approche partielle voire partielle. Il justifie ainsi de sa légitimité à travers la preuve qu'il apporte de l'élargissement de sa démarche : « *J'ai un profil environnement à la base donc forcément (j'en ai pas beaucoup parlé jusqu'à présent, vous l'aurez remarqué) le facteur environnemental, il est fort. Somme toute, on est en développement durable et pas en environnement, donc on essaie de faire la part des choses.* » [Collectivité, 5 avril 2011].

A travers ces citations, se dessine une critique de ce qui est perçu comme relevant officiellement de la *ville durable*. Dans l'acceptation et la non remise en cause des termes dans lesquels les questions sont posées, ces propos tendent à réduire l'environnement à des dimensions techniques et normatives. Ceci semble confirmer la thèse de Vincent BEAL, selon lequel, « l'émergence du développement durable avait sonné le glas du « pluralisme idéologique » dans le traitement des questions environnementales (2011, p239). Les positions telles qu'elles sont développées reposent essentiellement sur un paradigme moderne séparant l'homme d'un côté et l'environnement de l'autre. La *ville durable* ne semble de ce fait pas enjoinde à une approche *écologique* (HACHE 2011, 2012). La logique est davantage celle du moindre impact :

« *La question c'est aujourd'hui comment on arrive... en continuant enfin, sans, sans pouvoir remettre en cause les modèles, les modèles de croissance urbaine qui est aujourd'hui le notre... malheureusement, à limiter les effets, les effets négatifs liés à l'agglomération quoi, l'agglomération humaine, urbaine, voilà, limiter les effets négatifs en termes social, économiques, enfin sociaux, économiques et environnementaux.* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Cet extrait confirme l'intériorisation d'un impératif de croissance, qui pose la question de la mise en compétition des territoires.

Il élargit ensuite au domaine social la conclusion de Christel BOSC (dans HAMMAN et BLANC 2009, p18) qui voit dans le développement durable une manière de neutraliser les revendications environnementales. Les propos renvoient également aux constats dressés par Vincent BEAL dans ses études menées dans plusieurs villes européennes sur les reconfigurations des acteurs en présence et de leur rôle respectifs dans la production de politiques urbaines autour de la question du « gouvernement » de l'environnement : « L'écologie revêtait une dimension idéologique forte. Il s'agissait de récuser un certain modèle de développement, de militer pour la démocratisation des processus politiques bloqués par la technocratie et la raison scientifique. À l'inverse, avec le développement durable, la dimension idéologique de la protection de l'environnement est beaucoup moins présente, et ces groupes semblent plus succomber à l'idéologie dominante en fournissant

des solutions environnementales susceptibles de renforcer la compétitivité des villes. » (BEAL, 2010, p555). Les résistances à cette tendance qui s'expriment chez certains acteurs que nous avons rencontrés provoquent finalement un rejet de la problématique environnementale plutôt que sa reformulation.

L'intégralité de nos interlocuteurs ne recherche pas pour autant la mise en défaut de l'environnement. Comme nous l'exposons en introduction, un directeur de services de l'Etat soutient même une position relativement bio-centrée. Ainsi selon lui, pour que la ville puisse être durable, « *il faut qu'on lui permette d'être comme un tissu vivant capable de se, de se... d'évoluer. [...] On ne parle souvent que des hommes mais effectivement je veux parler des hommes. Mais pour que l'on réponde correctement aux hommes, il faut qu'on réponde aussi à, on va dire à l'environnement.* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. L'analogie de la *ville durable* avec un « tissu vivant » nous semble intéressante dans le sens où c'est de cette manière qu'est couramment définie la biodiversité, autre concept phare des politiques environnementales internationales.

Un des acteurs rencontrés (architecte-urbaniste) en charge d'une direction de l'environnement exprime quant à lui la difficulté que peut représenter le thème de l'environnement pour les acteurs de la ville. « *On est dans un domaine qui est très vite... dans lequel on est très vite limité. C'est à dire que l'environnement c'est quand même un secteur qui est quand même très scientifique. On bascule dans des... dans le monde des sciences très rapidement, dans les mesures, la manière de mesurer, les outils de mesure, les ben les référentiels, les volumes ... enfin bref on a très vite, on a très vite atteint des limites de la gestion locale d'une administration sur un territoire donné. [...] l'analyse d'un territoire à travers le prisme de l'environnement, c'est pas une démarche qui est facile* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. Cette perception n'est pas anodine dans un secteur professionnel où, hormis les ingénieurs (la plupart issus des corps d'Etat), peu d'acteurs sont formés aux sciences dites « dures ».

Seule une personne reste sur son appréhension initiale de l'environnement qui met à défaut les représentations préalablement développées et qui apparente l'environnement non pas à une thématique sectorielle mais davantage à un mode de pensée, voire à un mode de vie :

« *c'est vrai que c'est un boulot où tout se croise en permanence et c'est aussi un boulot où on a des convictions... Bon voilà, j'ai envie de dire que si je fais dans l'environnement, c'est parce que j'ai des convictions, sinon je fais pas. En plus ce registre là, particulier, c'est vraiment... il faut être dans des convictions, de mon point de vue quoi. Et c'est, c'est des engagements, oui c'est pour ça j'ai dit idéologie, c'est une espèce d'idéologie de manière d'être un peu plus*

globale hein, qui dépasse le seul champ professionnel. Mais c'est vrai que c'est un métier, c'est pour ça que je dis que c'est un métier passionnant, parce que... [...] on est voilà dans une espèce de recherche et d'alerte permanente. » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011]

Il nous paraît intéressant de préciser que cette personne, qui a consacré sa carrière à la question de l'environnement dans le domaine de l'urbanisme, dispose de la formation la plus ancienne en la matière.

De manière générale, la *ville durable* semble perçue comme injonctive sur les questions environnementales et le rejet de ce poids normatif engendre une réaction inverse qui tend à en faire une notion anthropocentrée dans une acception moderne du terme.

Densité, gestion économe des espaces, déplacements et énergie : un écheveau à l'origine de normes d'actions

Un noyau d'expressions se dessine de proche en proche autour de l'adage « faire la ville sur la ville ». Par liens plus ou moins directs, s'articulent en effet les questions de l'étalement urbain, des déplacements, de l'énergie, de la non consommation d'espaces « naturels »... Chacune de ces thématiques n'est portée que par un ou deux acteurs mais au final, l'écheveau qu'ils forment engage une part significative des personnes interrogées. Pour en rendre compte nous suivrons le fil conducteur que se donne un représentant de l'Etat, à travers l'éloge de la densité [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. C'est en outre la personne, qui par ce biais, évoque le plus grand nombre de ces items.

Or, ce sont précisément les thèmes qui s'apparentent le plus aux éléments de politiques publiques disponibles dans les documents internationaux ayant donné naissance à la notion de *ville durable*. En ce sens, le fait que ce soit un représentant des services de l'Etat assumant des fonctions de direction qui les reprenne de façon marquée, n'est pas anodin. Cela nous semble indiquer, parmi les éléments doctrinaux, ceux qui font l'objet d'un relai descendant et dont la formulation en termes d'injonctions ou d'approches normatives (dans le cadre par exemple de la sélection des dossiers lors d'appels à projets nationaux) est probable. Dès lors comprendre les représentations auxquelles ils donnent lieu permet de saisir une partie des implicites qui orientent les actions.

« Pour moi le fin mot de la ville durable, en tout cas dans les besoins qui sont actuels, jusqu'à ce qu'on ait peut-être inventé d'autres modes de transports euh, rapide, peu polluants, mais pour l'instant c'est pas le cas, c'est pour moi la densité. » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]

Ainsi les déplacements constituent un enjeu, et ce à plusieurs titres. Celui des

pollutions (et donc indirectement de la santé) et de la consommation d'espaces sont parmi les plus mobilisés. A ce niveau, la problématique semble formulée de manière environnementaliste et renvoie peu au fonctionnement urbain en lui-même. Selon les propos cités ci-dessus, une perspective *technocentrée* (THEYS 2010) pourrait même parvenir à résoudre le problème. L'argument pratique voire de qualité de vie est mobilisé dans un second temps : « *La densité a l'avantage également de rapprocher et de raccourcir les temps de trajets.* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. L'une des normes positives en la matière est de susciter un délaissement de la voiture individuelle : « *On connaît des impacts de la politique de développement des transports en commun, ça c'est sûr : entre quelqu'un qui prend sa voiture et quelqu'un qui la prend pas, c'est sûr que c'est positif [...]* Où est-ce qu'il y a un tramway, où est-ce qu'il y a un métro ? Il passe ici, donc je vais densifier autour parce qu'en densifiant autour et en permettant de construire autour de ces bras, de ces axes, finalement j'aurais pas besoin de construire d'infrastructures de déplacements et surtout ceux qui vont habiter là n'auront pas besoin de voiture. Donc forcément ma ville est durable. » [Collectivité, direction, 25 mars 2011].

Pour limiter les déplacements, l'objectif est aussi de faire en sorte que la ville soit perçue comme un lieu d'établissement privilégié. La *ville durable* se doit ainsi d'être « *une ville qui réussisse à combattre ses propres démons, une ville qui naturellement en améliorant ses propres qualités fonctionnelles, intrinsèques puisse arriver à ce qu'on inverse petit à petit la tendance de l'étalement urbain, de l'engorgement, de la pollution...* » [Collectivité, 5 avril 2011]. A l'image des titres de la revue *Urbanisme*, la *ville durable* vient s'opposer au processus d'étalement urbain. Si l'on s'en rapporte à l'ensemble des discours, il s'agit à ce sujet de mettre en œuvre une gestion économe des espaces qui vient relégitimer le renouvellement urbain : « *L'intérêt de la densité, c'est que d'une part on utilise moins les ressources. Euh, quand je dis les ressources, ce sont les ressources d'espace. [...]* La densité] permet de réhabiliter, ou elle pousse, parce qu'il y a une certaine pression aussi, à réhabiliter des sites, des sites on va dire des friches urbaines, des dents creuses, ou des sites pollués, des sites en déshérence urbaine [...]. Alors qu'avant c'étaient des ressources qui étaient perdues, spatiales, là on va les réutiliser. » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. Dès lors « faire la ville sur la ville » devient une caution permettant aux opérations de se revendiquer de la *ville durable* [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011].

Mais hormis le développement des transports en commun, l'amélioration du fonctionnement ou des qualités « intrinsèques » de la ville dont il était question dans l'extrait faisant état de l'étalement urbain comme d'un « démon » de la ville, n'est en revanche que peu développée. Les acteurs semblent démunis et de nouveau, le caractère opérationnel des discours sur la

ville durable semble faire défaut.

Certaines positions sont d'ailleurs critiques : « *depuis la loi SRU, depuis les écoquartiers etc, on est exactement dans des, dans des réflexes [...] de peindre en vert ce qu'on se dit en terme de bonne conduite urbaine, mais quand arrive le moment de faire les écoquartiers, la ville sur la ville etc, etc, ce qu'on voit, c'est que les expériences qui sont présentées, ce sont quand même des choses qui sont faites sur de la table rase, [...] sur] des bouts, même si c'est dans la ville, c'est sur des bouts qui soit sont libres, soit sont rendus libres* » [Collectivité, 1^{er} avril 2011].

Ensuite, « *on sait pas ce qui marche et ce qui marche pas... Et au niveau de l'impact, alors on dit par exemple, on dit « il faut construire la ville sur la ville ». C'est ça le dernier slogan. [...] Sauf qu'en densifiant, on crée, à rebours, un effet induit qui est que... ben quand on a fait, quand on a vraiment densifié, où est-ce qu'on met du photovoltaïque ? il y a plus de place. Le photovoltaïque c'est mieux à l'horizontale que verticalement ... on concentre les besoins d'énergie... on concentre les pollutions. Enfin il y a des effets induits à tout ça et donc du coup, ben les villes cherchent des référentiels : qu'est-ce qu'il est bien de développer ? qu'est-ce qui apporte le meilleur impact sur le territoire ? est-ce que c'est de densifier, est-ce que c'est de pas densifier... c'est quoi, est-ce que c'est le pavillon par rapport au collectif... on sait pas et en fait on sait pas. Et c'est parce qu'on ne sait pas faire qu'on se met à plusieurs sur la même problématique pour essayer de trouver des solutions communes* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. On trouve en creux dans ce discours, une valorisation de l'expérience et de l'expérimentation, comme moyen d'avancer concrètement sur le sujet de la *ville durable*, faisant en cela écho aux titres de la revue *Urbanisme*. La démarche semble ici collective et les formes qu'elle prend peuvent être diversifiées : du projet structuré à l'organisation informelle. Les initiatives auxquelles il est fait référence, sont le fait de villes, associations de villes ou acteurs s'appuyant sur leurs partenariats, réseaux et connaissances.

Mais, la recherche de la durabilité est également traduite comme une attention à porter aux conséquences : « *Alors moi je propose que le développement durable... en tout cas moi pour moi c'est ça, que ce soit dans ce cadre là réellement regarder sous l'angle des effets de ce qu'on s'impose quand on dit renouvellement urbain* » [Collectivité, 1^{er} avril 2011]. Cette posture rejoint celle de Alain BOURDIN qui considère « l'exigence de prise en compte des conséquences de ce que l'on fait » comme l'une des traductions de la « théorie philosophique du développement durable » : « On ne s'arrête plus à la mesure des effets, environnementaux ou autres, la construction de l'action comprend une réflexion permanente sur ses conséquences, donc la création des outils qui permettent de le faire. » (2009, p149-150). Ce faisant, Alain BOURDIN oppose toutefois le *développement durable* à la *ville durable*.

Dans tout cet écheveau, énergie et *ville durable* n'apparaissent, à travers les propos de nos interlocuteurs, que peu liées aux problématiques des déplacements ou du renouvellement urbain. Les questions se posent davantage en terme de sources de production énergétique ou de performance à la fois des bâtiments et des modes d'investissements, de production et de gestion. Notre interlocuteur assumant des fonctions de direction dans les services de l'Etat, ingénieur d'un grand corps, occupe de nouveau une position singulière. La logique qu'il développe est à la fois économique, technique mais surtout axée sur la performance :

« *L'autre euh, troisième intérêt de la densité, je sais pas si c'est le 4^{ème} ou le 3^{ème}, c'est... le, on va dire l'efficacité énergétique aussi.* » Ce propos renvoie à la forme de l'habitat : « *si on fait de la densité, on va avoir des formes beaucoup plus compactes, dans les habitats [...] on arrivera à avoir des formes de bâtis, des enveloppes qui seront nettement moins déperditives en terme d'énergie.* » La rhétorique est également celle de la rentabilité à la fois des réseaux et des investissements : « *là je parle plutôt du point de vue technique, industriel, la production, on va dire, de masse, d'énergie est nettement plus rentable parce qu'elle a des rendements qui sont 2 à 3 fois supérieurs à une production individuelle. Et aussi, l'intérêt [...] c'est que l'on a des investissements qui sont nettement moins coûteux quand on fait des productions centralisées, des productions mutualisées que lorsque l'on est obligé de faire le même investissement mais de manière unitaire, ramené au nombre d'utilisateurs. Donc on a des gains, et des gains qui sont intéressants aussi en terme de maintenance, en terme de rendement, d'efficacité* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011].

En dehors de cet acteur, la plupart des personnes s'exprimant sur le sujet, axent leurs interventions sur la production d'énergies renouvelables (collectivité et personnes en charge de l'extension d'Euroméditerranée). Un interlocuteur renoue toutefois avec le reste de l'écheveau, « *parce que ville durable on peut mettre tout le photovoltaïque qu'on veut, toute la géothermie qu'on veut, tout ce qu'on veut, si il faut prendre sa voiture pour aller chez soi et au travail, ça plante le projet* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. Cette position rappelle celle d'Olivier SIDLER (2008) qui questionne la pertinence des bâtiments basse consommation d'énergie face à l'énergie que leurs occupants dépensent pour s'y rendre en automobile personnelle.

Cependant, la problématique énergétique est plus généralement exprimée en termes d'économies urbaines, de filière industrielle, de questionnement à l'échelle du bâtiment que de formes urbaines. Son caractère à part renforce les incertitudes soulevées lors de l'analyse des titres de la revue *Urbanisme* quant à son enracinement au niveau de la notion de *ville durable* ou de celle du changement climatique. Or, les travaux de Vincent BEAL (2011) montrent que le cadrage sous-jacent des politiques publiques est susceptible de

différer selon que la question se rapporte à l'une ou à l'autre : entrepreneurial pour le développement urbain durable, il devient néo-managérial pour le changement climatique¹³¹.

Au final, l'ensemble de ces thèmes se structure en opposition à des modes de développement urbain perçus comme négatifs et non durables (ce qui confirme la thèse de MATHIEU, MARTOUZET, GUERMOND 2010). Les critiques sous-jacentes renvoient à l'usage de l'automobile, à la consommation d'espaces et d'énergies fossiles. Les contraintes, notamment financières, semblent également jouer dans la diffusion de ces thématiques qui, par les doutes qu'elles engendrent, paraissent ne pas suffire. Certains acteurs considèrent d'ailleurs que la « durabilité » de la ville ne peut venir que d'une approche globale.

La ville durable : une approche globale multiscalaire

La ville durable, « est une ville qui à la base a fait l'objet de réflexion sur le global » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011] et d'une « approche d'ensemble » [Collectivité, 24 avril 2012]. « Et l'intérêt, je crois que c'est ça qui est important au delà du vocabulaire mais qui a toute son importance hein, c'est que cette notion de ville durable elle s'est ancrée. [...] Elle s'est ancrée à l'échelle de tous les intervenants sur la question de l'aménagement qui ont dû dépasser les approches sectorielles » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011].

Si l'on suit nos interlocuteurs, la *ville durable* va ainsi au-delà de la considération juxtaposée de thématiques, aussi « durables » soient-elles. La notion suppose entre outre de tisser des liens entre différentes échelles, que ce soit d'un point de vue temporel ou spatial. Il n'existe sur ces sujets pas véritablement de représentations communes. Mais la mise en rapport des diverses définitions permet de structurer les potentialités qui semblent s'ouvrir autour de cette capacité de mise en relation de phénomènes ou processus qui n'étaient au préalable pas forcément traités *ensemble*.

Pour ce qui est du volet thématique, « en fait, ce qui est intéressant sur ce thème ville durable, écoquartier c'est que c'est vraiment un thème transversal. Il y a tout, il y a la nature, il y a... il y a l'habitat, il y a... tout est imbriqué. Et pour moi c'est bien ça une ville durable, c'est une ville où tout est imbriqué » [Services de l'Etat, 15 avril 2011]. « Ben oui, c'est à dire une ville durable c'est quand on a, on pense un peu à toutes les problématiques et on arrive à les lier entre elles, notamment ben les transports, les équipements publics, la, l'activité, l'habitat quand... cette, cette réflexion, on arrive à avoir cette réflexion sur tous les champs »

¹³¹ Vincent BEAL, *Les politiques du développement durable. : Gouverner l'environnement dans les villes françaises et britanniques (1970-2010)*, thèse en Sciences Economiques et Gestion soutenue le 30 novembre 2011.

[Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]. Cette idée de lien nous semble intéressante par la mise en sens qu'elle recouvre. Elle confirme que les démarches ne peuvent être réduites à l'addition d'approches sectorielles même si cette exigence semble parfois disparaître dans les propos des personnes travaillant dans les services de l'Etat.

En ce qui concerne les horizons temporels, « *la ville durable demande à revoir la notion de temps dans la ville* » [Intermédiaire, 2 mai 2011]. A l'heure de « *l'hyper accélération du temps* » [Intermédiaire, 2 mai 2011], elle enrôle le « *long terme* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011] aussi bien dans un sens prospectif que rétrospectif.

Ainsi, une *ville durable* « *c'est une ville qui ... pfff, difficile hein de... ben c'est une ville déjà qui a bien anticipé son évolution. C'est-à-dire qu'il y a, il y a une vraie réflexion sur le devenir de la ville dans sa globalité* » [Services de l'Etat, 15 avril 2011]. « *La ville durable c'est aussi ça, c'est anticiper le plus possible sur les contraintes extérieures et sur les évolutions de... du contexte. On a un contexte aujourd'hui, on y répond mais forcément il faut qu'on puisse se projeter un peu et voir plus loin que, que la délivrance du permis quoi* » [Collectivité, 24 avril 2012]. Le problème est que l'« *on n'a plus le temps de se projeter dans le temps. Les gens, on leur demande des résultats tout de suite* » [Intermédiaire, 2 mai 2011]. Cette citation suggère que, dans les relations aux temporalités qui la fondent, la *ville durable* appelle à un autre rapport à l'action, ce qui n'est pas anodin pour une notion autant déterminée par ce registre. Cette position est partagée mais n'en devient pas majoritaire, elle reste de plus souvent implicite. Pour autant, elle constitue selon nous un germe de changement possible.

Faire la *ville durable* suppose d'engager des réflexions sur les « *capacités de mutations de territoires ou de morceaux de territoire enfin de bouts de ville existants* » à évoluer « *vers des formes urbaines différentes* ». Pour la personne dont nous citons les propos [Collectivité, 1^{er} avril 2011], ceci exige de « *commencer par se poser des questions de ce qui fait, de ce qu'on doit garder. Ça interroge énormément le sujet du patrimoine, ça, qu'est-ce qu'on garde. Qu'est-ce, enfin ça nécessite de se reposer systématiquement, d'ailleurs à toutes les échelles, à l'échelle de la maison comme à l'échelle des grands territoires [...] ça oblige à s'interroger sur ce qu'on garde de la ville avant* » [Collectivité, 1^{er} avril 2011].

La *ville durable* demanderait ainsi de mettre en liens présents, futurs, passés dans des rapports itératifs qui ne se déclinent pas forcément de manière chronologique (et nous rajouterions dans une perspective a priori non hiérarchisée).

La « *pérennité* » recherchée n'est pas synonyme de fixisme, elle exige au contraire, selon certains acteurs, que l'« *on puisse donner à la ville cette propension encore plus d'évoluer, parce que les choix qu'on fait maintenant ne sont pas a fortiori les mêmes choix* »

qui seront faits dans quelques années et que, si l'on met un canevas trop strict dans une ville, c'est la meilleure façon je pense de l'asphyxier à terme » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. « *Pour être durable, il faut que ce soit tout le temps en perpétuelle évolution* » [Etablissement Public d'Aménagement, 6 juin 2012].

La *ville durable* semble ainsi inviter à engager des boucles temporelles à la fois prospectives et rétrospectives, dans une interrogation permanente des tissus existants et de leur pertinence. L'approche devrait donc moins être linéaire que circulaire. Il n'est en revanche pas aisé, à travers les propos de nos interlocuteurs, de discerner si cet appel à la flexibilité fragilise ou non les visions sous-jacentes et donc la démarche, les rendant potentiellement dépendantes d'impératifs extérieurs ou de tendances lourdes qui viendraient les contraindre.

Au niveau territorial, la question des échelles semble également fondamentale, elle s'étend des territoires économiques (allant donc potentiellement jusqu'au niveau international) à la dimension humaine en passant par le grand territoire et le quartier. Là encore, il n'existe pas de représentation dominante mais la collection des différents propos est en elle-même signifiante, en ce qu'elle donne une vision de l'étendue des problématiques tout en ouvrant la possibilité de descendre jusqu'à la singularité des différentes positions.

L'institution dans laquelle évolue chacun des acteurs semble jouer dans la détermination de l'échelle spatiale prise en compte. Ceci peut relever de stratégies politiques mais nous pensons que cet état de fait résulte également des connaissances et compétences développées dans le cadre de chacune de leurs activités. Nos interlocuteurs soulignent ainsi, à la lueur de leurs expériences professionnelles, les problématiques que la notion de *ville durable* leur semble devoir prendre en compte (conditionnée en partie certes, par les compétences de la structure dans laquelle ils évoluent). Voilà pourquoi, considérer l'ensemble des définitions données de la *ville durable* comme une entité à part entière nous semble avoir du sens.

Dans une approche décroissante des échelles évoquées, la « *grande échelle* » est celle des « *entreprises* » et du « *secteur économique* », « *c'est ce qui rejoint je dirai la grande attractivité* » [collectivité, 5 avril 2011]. Or, l'« *attractivité* » appartient le plus souvent à une fraction de représentation « *subie* ». L'importance de l'échelle des territoires économiques est donc à relativiser. Nous y faisons toutefois allusions en ce que plusieurs des personnes que nous avons interrogées semblent la considérer comme quelque chose d'incontournable qui s'impose, y compris à la notion de *ville durable* (qui perd ainsi, comme nous l'avons vu, une part de son potentiel de revendication et de remise en cause des modèles de développement dominants).

La *ville durable* est ensuite « *une ville qui sait construire ses relations avec un espace plus large, de l'espace agricole, l'espace environnemental, l'espace...* » [Collectivité,

direction, 19 avril 2011]. C'est ici le terme de relation qui nous intéresse. Il rappelle en effet l'idée de liens précédemment soulignée dans le cadre des approches thématiques et suggère un rapport à définir au-delà de la simple articulation. Cette citation réaffirme de plus le caractère ouvert de l'objet ville.

Si l'on poursuit dans les échelles, l'étape suivante concerne la cohésion interne de cet objet et non plus ses rapports extérieurs : « *Et si on veut retisser des liens dans la ville, il faut retisser, remettre en cohérence les projets et re, recoudre les quartiers. Donc ça c'est un, ça c'est la première, premier aspect de la ville durable* » [Intermédiaire, 19 avril 2011]. A travers cette citation, l'intervention urbaine ne se veut plus ponctuelle mais elle s'inscrit dans une dynamique de processus et d'états urbains à prendre en compte au-delà du périmètre dans lequel s'insère l'acte concret. Le quartier, objet de recherche suscitant des débats scientifiques nourris (AUTHIER, BACQUE, GUERIN-PACE dir., 2007), apparaît alors comme une échelle opératoire potentielle, même si « *on sait qu'un écoquartier ça fait pas une ville durable et que, je veux dire, même additionner plusieurs écoquartiers dans une ville, c'est pas pour ça que la ville serait durable. Mais ça c'est le levier, c'est notre porte d'entrée pour après élargir notre... à plus généralement la ville durable* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. Parmi les liens qui permettent les sauts d'échelle, on trouve les entrées thématiques qui servent alors de prétexte à une approche territoriale décloisonnée : « *il y a des thématiques qui sortent du quartier, clairement les transports en commun. [...] Or, pour parler déplacements, il faut que ce soit à l'échelle de la ville. Donc là on retombe sur l'histoire de la ville durable. Le traitement des déchets est aussi un thème qui sort du quartier [...]. Donc le point de départ, c'est l'écoquartier mais on va grimper jusqu'à des échelons beaucoup plus élevés et là on va faire la ville durable au passage.* » Au final, l'« *écoquartier c'est la porte d'entrée pour qu'il y ait une réflexion globale.* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011].

Ceci n'est pas sans rappeler la place particulière qu'occupe le quartier dans le traitement de la thématique du *développement durable* au sein de la revue *Urbanisme*. Pour le rédacteur en chef, « *le développement urbain durable va passer par l'échelle du quartier d'abord* », parce que c'est « *une échelle plus maîtrisable par les opérateurs* » [entretien téléphonique, 4 mars 2013]. Le quartier autorise ainsi un rapport au concret plus immédiat. Dans les titres de la revue, il apparaît d'ailleurs avant la *ville durable*. Au-delà, « *il y a comme une échelle là qui est difficile à...* » [Entretien téléphonique, 4 mars 2013]. Passer du quartier à la ville n'apparaît ainsi pas évident, certains y compris conceptuellement n'en sortent pas : à la question « Pour vous, qu'est-ce-qu'une ville durable ? », l'un de nos interlocuteurs a répondu « *le quartier idéal n'existera pas* » [collectivité, direction, 11 avril 2011].

Un représentant d'une collectivité considère en revanche que « *la durabilité de, de la ville viendra avant tout de son aptitude à développer une certaine forme d'autonomie locale*

dans une vie¹³² à taille humaine, dans une ville à taille humaine » [Collectivité, direction, 11 avril 2011]. La suite de ces propos, pose la durabilité comme dépendante d'une mixité fonctionnelle réalisée à une échelle relativement fine. L'objectif est de « *retisser vraiment des liens microéconomiques et sociaux... entre les gens et que si effectivement on gagne le pari de, de... recoller les gens à leur territoire, à leur quartier, de leur donner tous les éléments pour leur faciliter la vie près de chez eux et bien ils vont naturellement se connaître, se reconnaître, tisser... Ils vont se, se, développer des liens de solidarité, enfin des liens de convivialité* » [Collectivité, direction, 11 avril 2011].

Ces propos nous amènent sur le champ de la vie humaine dans la ville. Quatre acteurs entament spontanément leurs définitions de la *ville durable* par cette dimension. L'un d'entre eux, nous l'avons déjà vue, l'exprime en terme de qualité de vie. Pour les trois autres l'approche est plus large et se place sur le terrain des valeurs. Ainsi la personne qui commence par évoquer la vie des habitants dit considérer « *le social comme premier pilier* » [Intermédiaire, 2 mai 2011]. Pour une autre, la *ville durable* « *et bien c'est une ville qui refonde, qui fonde une sociabilité à long terme. C'est une ville du mélange, de l'ouverture* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. On retrouve une idée de mise en liens, en contacts. La dimension temporelle qui l'accompagne ajoute une profondeur, un caractère essentiel à cette fonction. Dans une posture qui s'apparente à la position développée par Alain BOURDIN (2010), il s'agit dans ce domaine d'agir par voies de conséquence : « *il faut réussir à recréer, pas le recréer ex-nihilo, il faut recréer les conditions qui vont permettre à la dynamique de la ville de mettre à disposition et de recréer du lien, le lien se faisant par l'homme et se faisant par la vie de la ville, l'urbanisme étant simplement la mise en place d'un cadre qui soit favorable à cette dynamique* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. Ce propos renvoie à l'échelle de l'îlot qui ajoute un échelon supplémentaire au niveau duquel la *ville durable* est censée s'exprimer ou prendre forme. La dernière intervention se place davantage sur un registre idéal « *en termes de, d'équité, de solidarité...* ». Pour cette personne, la *ville durable* c'est « *en même temps la ville, la ville qui affranchit mais qui, qui n'est pas étrangère, qui ne, qui... qui ne souffre pas de ségrégation* » [Collectivité, 5 avril 2011].

Si ces dimensions paraissent fondamentales pour les personnes qui les portent, elles sont relativement noyées dans le panorama général des définitions données de la *ville durable*.

¹³² Un autre acteur réalise ce lapsus entre vie et ville.

Au final, la notion de *ville durable* semble déborder l'objet ville et appelle sur chaque sujet des réflexions à différentes échelles. Elle ne renvoie pas pour autant à une collection d'approches. Il s'agirait davantage d'élargir la notion de contexte pour resituer l'acte urbain dans une histoire et dans des dynamiques plus larges et pouvoir traiter ensembles, dans un processus itératif, rétroactif et prospectif, des thèmes et des territoires qui étaient jusqu'ici séparés par des approches sectorielles ou par la division des compétences. L'action quelle que soit son étendue et son cadre, semble tirer des fils qui de proche en proche peuvent amener loin dans les domaines et les échelles traitées. Les représentations des acteurs interrogés ont tendance à faire de la notion de *ville durable* à la fois l'ossature et la vision qui permettrait de donner une direction et un corps concret à ces ensembles. Elle apparaît comme une réponse à un monde composite auquel il s'agit de redonner de la cohérence et de la re-connaissance à travers une réinterprétation des lieux. Elle s'apparente dans ce cadre, à une ville au sein de laquelle l'attractivité internationale se fonde sur des liens de proximité et dont la fabrique repose sur des grands écarts itératifs structurant l'imagination et la réalisation de conjonctions inédites.

Nature, culture et participation : la part ténue des représentations

La participation est de nouveau un thème qui peine à émerger dans les représentations que les acteurs se font de la *ville durable*. Une seule personne y fait explicitement référence dans la définition qu'elle en donne : « *cette ville durable, c'est que la ville elle soit faite vraiment pour et par ses habitants [...] c'est un pan entier de la ville durable, de construire une culture commune de la participation citoyenne* » [Collectivité, 5 avril 2011]. En dehors de cela, l'habitant en tant qu'acteur est finalement relativement absent. Il est de manière générale invoqué dans une acception générique ou de façon indirecte.

Les deux représentants des services de l'Etat que nous avons rencontrés, insèrent tout de même la concertation dans leur définition de la *ville durable*. L'un discute l'échelle à laquelle le processus doit se tenir : « *il faut que ce soit une ville qui concerta à l'échelle du territoire, hein à l'échelle du SCOT, l'interco etc.* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. Le second présente une vision plus (con)descendante : il faut « *d'abord acculturer les gens à cette notion de « qu'est-ce que c'est que la ville », « quel est le regard qu'on peut poser sur la ville », la ville euh vue dans son ensemble et pas simplement vu par le bâtiment ou le bloc où j'habite mais avec toutes les fonctionnalités ; et puis petit à petit, réussir à partager sur un même niveau de langage, c'est ce qu'on appelle la concertation, les échanges sur les besoins des uns et des autres* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. La visée est loin d'être participative, elle s'apparente à une recherche de la « bonne échelle » (or l'analyse précédente de l'ensemble des représentations sur des questions spatiales montre

les limites de cette approche), ou à une forme d'éducation dont le but est d'aboutir à un partage des besoins. L'intention reste relativement normative et la concertation n'est pas vue comme une source de connaissances qui pourrait nourrir le regard de l'urbaniste sur la ville. Le processus ne semble pas bijectif ni rétroactif.

Le sujet apparaît paradoxalement davantage lorsque l'on quitte le registre de la définition pour se pencher sur les pratiques. Il émerge également au détour des spécificités méditerranéennes ou de l'évocation des réalisations considérées comme réussies en matière de *ville durable*. En ce sens, il relève, dans les discours de nos interlocuteurs, du domaine de l'opérationnel. Son rôle dans la fabrique urbaine n'est pas conceptualisé.

Si la concertation transparaît dans les représentations, elle s'articule difficilement avec le reste des éléments qui les composent. La participation des habitants, dans une perspective constructive d'apport au projet, occupe quant à elle une place dérisoire. Un acteur s'en saisit comme d'un slogan, mais la problématique est faiblement ancrée au reste de son discours. Quasi-absente des représentations de la *ville durable*, elle est pourtant mobilisée comme argument de valorisation de certains exemples nordiques jugés comme réalisations abouties dans ce domaine [Services de l'Etat, 14 avril 2011].

Autre thème présent de manière anecdotique, la nature en ville n'est portée, en tant que telle, que par les acteurs des services de l'Etat : « *La nature en ville c'est aussi clairement de la ville durable* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. Deux professionnels en charge de l'extension de l'opération Euroméditerranée abordent le sujet mais sous des terminologies relativement plus réductrices : « *la ville durable en second lieu, c'est quand même le fait qu'on essaie de mettre l'accent sur les aspects environnementaux, sur la performance énergétique, sur... les, la qualité de... du cadre de vie, de, de... et des traitements environnementaux des espaces publics* » [Collectivité, 24 avril 2012] et « *c'est certainement une ville qui d'un point de vue environnemental a su ... a su... faire l'effort d'intégrer ... des énergies renouvelables, la végétalisation ...* » [Etablissement d'aménagement, 6 juin 2012].

A travers les expressions de « *traitements environnementaux des espaces publics* » et de « *végétalisation* », la « nature » apparaît comme une infrastructure ou un mobilier urbain, une forme de décor voire de traitement de surface. Elle ne renvoie pas à une nature processus constituée d'organismes vivants. Cette représentation inerte n'est pas sans poser certaines difficultés. Elle est à la source d'« *une espèce d'incompréhension totale d'un certain nombre de mes collègues [... qui] se sont révélés complètement obtus sur... ce qui me paraît le plus important là dans cette étude, c'est à dire sa capacité à être versée immédiatement à la réflexion du projet urbain. [...] Sur le sujet de l'élaboration prospective, voilà, la prospective, la projection dans un avenir ultra-proche de l'utilité de la nature, sous*

ses diverses fonctionnalités et ben on n'est pas du tout, enfin là je me sens pas du tout aidée, enfin voir même très très contrariée. » [Collectivité, 1^{er} avril].

Pour finir, alors que Marseille était amenée à devenir « capitale européenne de la culture » en 2013, la dimension culturelle n'est paradoxalement que très peu présente dans les définitions données de la *ville durable*. Seuls deux de nos interlocuteurs y ont fait allusion, comme ingrédient de la qualité de vie [Etablissement d'aménagement, 6 juin 2012] d'une part et de manière plus fondamentale d'autre part : une ville durable, « *c'est une ville de culture, de créativité, d'innovation* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. Au-delà de la segmentation des politiques publiques que ce constat suggère, la faible portée de cette thématique interroge.

La notion de *ville durable* se détermine finalement tout autant par les noyaux durs des représentations auxquelles elle donne lieu, que par la mosaïque formée par leur diversité et leur complémentarité. Les entretiens montrent une sorte de dichotomie. Coexistent en effet chez la plupart des acteurs, deux formes de représentations : la *ville durable* « officielle », contenus selon lesquels la notion est présumée être définie, sorte de cadre obligatoire qui engendre des réactions, et la *ville durable* « idéale », représentation personnalisée plus affective qui renvoie essentiellement à ce que les acteurs considèrent devoir être leurs professions, ou du moins ce à quoi elles devraient contribuer, mettant aussi en jeu des réajustements guidés par l'histoire, les compétences et les structures d'exercice de chacun. L'intrication de ces deux formes aboutit à ce que la notion occupe une place confuse dans l'imaginaire professionnel. Des différences se font à ce niveau jour entre les acteurs des services de l'Etat ou de procédures labellisées « ville durable » d'une part, et ceux pour qui la notion pourrait être un principe d'action mais ne l'est pas forcément. Les seconds ont tendance à élargir le spectre des représentations.

Parmi les quelques noyaux durs qui émergent, se trouve tout d'abord l'importance accordée au contexte. La qualité et le cadre de vie occupent ensuite une part significative des représentations personnalisées. Ces deux premiers piliers semblent contribuer à un rejet des approches environnementalistes perçues comme parties intégrantes de la *ville durable* officielle. Les rapports des acteurs à l'environnement sont de ce fait ambigus voire ambivalents. Les problématiques légitimées sont celles des pollutions, de la non consommation d'espaces naturels et des questions énergétiques. Elles cadrent ainsi avec les enjeux déjà formulés dans la *Charte des villes durables d'Aalborg* et s'accordent avec l'adage « faire la ville sur la ville » qui reste présent.

Si l'on considère l'entité mosaïque que forme l'ensemble des représentations, la *ville durable* pourrait s'apparenter à un canevas permettant de donner sens à l'imbrication permanente des différentes échelles spatiales et temporelles auxquelles l'intervention urbanistique est confrontée. Dans ce contexte, les tensions existantes entre dimension humaine et attractivité à « *grande échelle* » [Collectivité, 5 avril 2011] dessinent une ville dans laquelle les activités et les habitants déjà présents sont potentiellement moins légitimes que ceux qui sont à venir.

Entre expression de sensibilités ou de convictions, réinterprétation de doctrines de politiques publiques ou argument de légitimation, la *ville durable* n'apparaît pas comme une notion stabilisée et la diversité des registres qu'elle recouvre en brouille la portée. Bien que peu opérationnelle, la notion ne paraît pas non plus fondée sur des considérations théoriques. Au final, « *la ville durable amène plus de questionnements que de réponses* » [Intermédiaire, 2 mai 2011]. Face à cette absence de certitude, l'expérimentation et l'expérience semblent s'ériger en valeurs et l'emportent sur le modèle.

L'évocation des spécificités méditerranéennes change quelque peu la donne. Alors que nature et culture sont les parents pauvres de la *ville durable* générique, ils émergent au premier plan lorsque l'on aborde avec les acteurs les particularités de leur territoire. La place des habitants s'élargit également laissant apparaître leurs pratiques et modes de vie. Enfin la dimension économique prend une autre consonance pour faire écho à la charte de Séville.

2. *Ville durable méditerranéenne : du contexte naturel aux pauvretés, l'apparition des modes de vie*

« *Faut qu'on arrête aussi dans nos territoires méditerranéens de nous enfermer dans des cadres qui ne correspondent absolument pas... à la spécificité des territoires méditerranéens.* » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011].

a. Le climat comme point de départ

L'argument premier des justifications données en faveur de spécificités méditerranéennes en matière de *ville durable* est celui du climat.

Les modèles et normes thermiques existants ou en préparation sont vivement critiqués et l'objectif est de montrer leur inadéquation. Les considérations sont d'abord techniques et nous ramènent à l'échelle du bâtiment. « *Dans le sud, la question c'est pas tant de savoir comment on garde la chaleur parce qu'il fait chaud trois mois dans l'année euh, enfin il fait froid pardon trois mois dans l'année, le reste du temps c'est comment on ventile, comment*

on aère, comment on rafraîchit. Et là bizarrement ben, ça marche plus pareil. Ca marche plus pareil du tout et la technologie n'est absolument pas adaptée. » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. « *Ce qu'il faut proscrire, c'est le bâtiment thermos.* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011], « *parce que nous c'est vraiment le confort d'été* » [Intermédiaire, 19 avril 2011]. La Méditerranée est tournée vers l'été et non pas vers l'hiver. Ce constat est largement partagé et l'argument sert de pivot aux critiques adressées aux modèles nordiques de *ville durable*. Il sert également d'appui à une forme de rejet de la dimension technique.

A ce stade, la *ville durable* méditerranéenne se définit en opposition à une politique publique de normalisation technique des bâtiments.

Elle dépend ensuite d'un certain nombre de grands éléments : « *la Méditerranée c'est la mer, c'est le soleil, c'est tous les vents différents* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]. Ce trio est récurrent. Il est notamment porté par des architectes et des ingénieurs. A l'échelle des spécificités méditerranéennes, la mer apparaît peu comme cadre de vie même si le fait que les villes côtières dominent les imaginaires sur le sujet, montre son caractère omniprésent, quasiment implicite. Les acteurs étayent en revanche sa dimension de fluide dont la présence influence les vents comme les températures et devient une ressource en termes d'énergie. Aussi la « *proximité de la mer* » est-elle vue comme une « *opportunité* » en termes « *d'échanges thermiques et régulateurs, l'été comme l'hiver* » [Collectivité, direction, 11 avril 2011]. Le projet de boucle à eau de mer à vocation de chauffage et de refroidissement, élaboré dans le cadre de l'opération Euroméditerranée, est d'ailleurs évoqué par un grand nombre de personnes. Il devient presque un symbole de ce qui pourrait être « *diffusable* » (pour reprendre les termes de certains acteurs) jusque sur la rive sud de la Méditerranée. Les incertitudes planant sur sa réalisation sont à ce niveau totalement occultées. Si la pertinence d'une transposabilité est récusée concernant les modèles, normes et expériences « *nordiques* », les propos s'adoucissent lorsqu'ils se centrent autour de la Méditerranée. Il semble au final que ce soit davantage l'application de préceptes exogènes qui soit refusée plus que l'idée d'une duplication possible de certains gestes urbains. Cependant, force est de constater que l'atténuation de ce qui est posé par ailleurs comme un principe, s'opère dans le cas d'une situation où les positions sont en mesure de s'inverser : la ville de Marseille devenant source et non plus réceptacle. On peut dès lors être amené à se demander si les motivations ne sont pas, sous couvert de durabilité, guidées au moins en partie par la recherche d'une niche de compétitivité.

Dans la suite logique des éléments dits naturels, les vents ont plusieurs visages. Les « *brises marines* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011] sont à valoriser dans un

système de ventilation propre à diminuer les phénomènes d'îlots de chaleur urbains, alors qu'il faut se protéger du mistral. Les conséquences se font sentir au niveau du bâtiment et des formes urbaines. Le mistral implique ainsi « *une conception, et là à l'échelle du quartier ou à l'échelle de la ville, où on casse les grands appels d'air* ». Pour les autres vents, « *on essaiera d'avoir une porosité des rues qui permette d'avoir une ventilation, cette fois-ci une aération des, des brises pour pouvoir rafraîchir.* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011].

Ainsi un référentiel méditerranéen, « *ça doit reposer sur des spécificités méditerranéennes déjà, c'est un référentiel qui prend en compte le soleil, la mer, le vent...* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011].

Concernant l'ensoleillement, il s'agit de « *jouer avec la course été, la course hiver du soleil par rapport à des ombrages passifs* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. A l'échelle du bâtiment cela se traduit par « *des petites casquettes, des ombrières extérieures* » et au niveau des formes urbaines, l'objectif est de « *jouer avec des aspects de masque des bâtiments les uns avec les autres... alors que peut-être on cherchera, on se dégagera de cette contrainte-là dans des, dans des climats un peu plus cléments* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. Sur ce sujet, la réglementation est de nouveau mise en cause : « *aujourd'hui dans une ville, dans les normes des villes qu'on voit dans les PLU, dans les plans d'occupations des sols, vous avez les règles de H=R, on a dû vous parler de ça : la hauteur est égale à la longueur, on s'éloigne du voisin pour les vues pour les prospects etc., enfin je pense qu'il faut qu'on revienne sur ces règles là. Quand vous avez une façade, quand on vous impose plutôt à travers une règle d'urbanisme que votre façade soit directement prise par le soleil, enfin soit en prise directe du soleil, ben forcément vous allez avoir une façade éclairée plein sud, il va falloir refroidir. Vous créez de la clim.* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011].

En contrepoint, la volonté est de « *remettre en exergue un petit peu toutes les qualités de la ville méditerranéenne qui ont été oubliées* » [Intermédiaire, 19 avril 2011] et notamment de la ville méditerranéenne traditionnelle dont les références vont de la Medina à la culture provençale. Pour l'un de nos interlocuteurs, le moucharabieh est d'ailleurs un symbole possible de la *ville durable méditerranéenne* [Collectivité, direction, 25 mars 2011].

La logique n'est cependant pas menée à son terme dans tous les domaines : « *pour les habitations on pouvait se permettre de proscrire, après si c'est vendeur ou non, de proscrire la vraie clim quoi. [... mais pour] les bureaux, on était quand même sur des conceptions assez universelles, assez standardisées et que là par contre on était obligé quand même de penser à des productions de froid* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. La *ville durable méditerranéenne* appelle, pour les acteurs que nous avons rencontrés, un rejet des normes mais lorsqu'elle entre en balance avec la « grande

attractivité », les revendications fondatrices semblent perdre de leur importance. On retombe dès lors sur une tension entre modèle de compétitivité, répondant à des standards internationaux et référentiel contextuel. Au regard de cette dissension, les intérêts économiques semblent dominants et la durabilité des constructions de second ordre.

L'ensemble de ces citations montre que le contexte naturel apparaît essentiellement à travers les considérations techniques qu'il implique. Il est cependant également mis en relation avec les modes d'être dans les espaces en ville. Les questions qui en découlent sont alors plutôt portées par des urbanistes. Parmi celles-ci se trouve le rapport à la nature. A ce niveau encore, les référentiels sont perçus comme à modifier. Ainsi les spécificités méditerranéennes, « *c'est par rapport à la nature dans la ville, forcément d'autres contraintes et d'autres problématiques. Je pense que dans une ville minérale où le climat est sec et aride l'été, ça veut dire quoi des espaces verts dans la ville ? Est-ce que c'est au prix d'un arrosage intensif ou que c'est plus avoir comme des espaces de respiration, récréatifs, espaces libres de toute urbanisation et de toute nuisance sonore ? et peut-être plus que d'y voir du vert toute l'année. Et quel genre de vert par exemple ?* » [Collectivité, 5 avril 2011].

La question de l'eau soulevée ici de manière indirecte, se pose plus largement. Une ville durable méditerranéenne, « *c'est une ville qui va avoir un rapport à l'eau... très, très attentif, enfin, parce que, parce que il y aura des vraies questions de gestion de la ressource en eau.* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. A l'autre extrême, les considérations redeviennent davantage techniques. « *En régime méditerranéen on se protège de l'eau, parce que souvent ça tombe d'un seul coup et on arrive vite à des saturations des réseaux, à des inondations.* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. La récupération des eaux de pluies est également compliquée par l'intensité de ces événements alors que le « lessivage » des sols engendré provoque des pollutions épisodiques de la mer.

Ainsi, les représentations et usages relatifs à l'eau dépendent de la conjugaison d'extrêmes dont l'influence sur les modes de gestion dépasse les dimensions techniques. « *L'eau qui circule dans les caniveaux de manière libre et gratuite, bien claire en plein été quand il fait chaud, est-ce que ça contribue pas, peut-être à une amélioration technique du réseau, j'en sais rien, pour pas qu'il se colmate parce que j'en sais rien. Est-ce que ça contribue pas à certains endroits ... à... à un meilleur ressenti de l'habitant quand il fait très chaud. Alors je dis pas qu'il faut transformer tous les canis... qu'il faut remplir tous les caniveaux. Mais est-ce que ça veut dire que la présence ne rassure pas quelque part et qu'il faut y penser aussi.* » [Collectivité, 5 avril 2011].

Se dessine alors un entremêlement des dimensions techniques, sensibles et des modes d'usages, qui semble caractéristique. Pour l'un de nos interlocuteurs, le symbole de la ville durable méditerranéenne, « *ce serait ce croisement : éléments simples donc l'eau, la mer, le*

soleil, le vent, la terre et ces cultures qui viennent s'y imbriquer, voilà. » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]

b. Cultures, usages et modes de vie...

Thème le plus faiblement présent dans les représentations que les acteurs se font de la *ville durable* de manière générale, la ou les culture(s), puisque le terme apparaît souvent au pluriel, constituent l'un des axes les plus forts des revendications en matière de spécificités méditerranéennes.

« Au départ, la première porte d'entrée c'est le climat. Après, qui dit climat dit façon de vivre aussi. [...] C'est pas les mêmes cultures, la même culture, enfin dans la façon d'appréhender l'habitat, dans la façon de... la façon pour l'instant de se déplacer. » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. *« C'est plus un aspect culturel, de rapport à l'espace public, de rapports sociaux etc. qui s'exprime pas du tout de la même manière au nord qu'au sud, notamment dans le rapport au logement, dans le rapport à l'espace public, dans le rapport aux autres »* [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011].

Les questions de cultures sont finalement essentiellement traduites dans une acception « quotidienne », quasi-ordinaire. Les particularités perçues dans les modes d'être en ville s'expriment dans plusieurs domaines. La spécificité des relations aux espaces publics est la plus prégnante dans les discours mais la rencontre des modes de vie et de la fabrique de la ville renvoie également à la forme de l'habitat, à sa gestion ainsi qu'aux pratiques de mobilité. Elles justifient, aux yeux de nos interlocuteurs, la refonte des fondements de la notion de *ville durable*.

« Il y a des modes de vies, des types de gestion et des types de demandes qui sont spécifiques à comment on vit dans cette ville méditerranéenne » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011].

Très rapidement entre en jeu le fait qu'*« on vit beaucoup plus dehors »* [Collectivité, direction, 11 avril 2011]. *« En Méditerranée je pense que c'est plus ça. La ville est dehors »* [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011].

Le climat apparaît de nouveau en toile de fond. Les conséquences envisagées s'expriment au niveau du logement comme de l'organisation des bâtiments. *« Vous allez créer finalement des extensions de votre habitation à l'extérieur et donc il vous faudra faire attention à avoir des balcons, à avoir des terrasses et à avoir aussi un certain degré, de, de... voilà les vis à vis vont être plus visibles, plus patents. Et donc ça veut dire que derrière il va falloir gérer, gérer donc les orientations, gérer plutôt les ... les interactions entre les différents bâtiments*

de manière un peu plus fine, je pense » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. On reste à ce niveau essentiellement dans la considération de constructions neuves.

Les implications de cette vie extérieure sont toutefois plus larges et semblent conférer un rôle particulier aux espaces publics. Un de nos interlocuteurs en fait un symbole de la *ville durable* méditerranéenne.

« *C'est à dire qu'on a une culture qui est pas la même ici qu'ailleurs, ... , une capacité à partager les espaces publics différente, ou à ne pas les partager d'ailleurs hein* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. « *On est dehors, donc l'espace public doit être organisé en conséquence, enfin il me semble hein. Donc ça veut dire espace public accueillant, propre, où il s'y passe des choses, où les gens, c'est, c'est des espaces de sociabilité, ce qui n'est pas le cas dans le nord. Dans le nord c'est les cafés* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]. Pour autant, ce que les acteurs entendent par espaces publics n'est pas forcément clair et peut porter à confusion.

Une autre difficulté vient de ce qui est défini ou non comme méditerranéen. Vivre au bord de la Méditerranée est souvent assimilé au fait d'être méditerranéen (ce qui traduit potentiellement l'importance accordée au quotidien comme aux pratiques et au vécu). Se mêlent alors des arguments s'appuyant sur des dimensions culturelles traditionnelles (ou supposées) et d'autres qui s'apparentent à des exigences contemporaines plus générales mais qui seraient déclinées autour du fait d'habiter une ville méditerranéenne, dans laquelle le climat permet de vivre en extérieur. Il n'est ainsi pas toujours évident de distinguer ce qui relève d'un attachement à des modes de vie particuliers, qu'il s'agirait de prendre en compte voire de préserver, de demandes émanant de la transposition d'un mode de vie plus générique modulé par une forme d'« *héliotropisme* » [Collectivité, 5 avril 2011]. Quoiqu'il en soit, l'ensemble se conjugue pour aboutir à la formulation de revendications de spécificités méditerranéennes en matière de *ville durable*.

Mais l'articulation entre les caractéristiques célébrées de la ville traditionnelle méditerranéenne et les exigences, posées tout autant comme méditerranéennes, des modes de vie contemporains n'est pas forcément immédiate. Suivons l'exemple de la Medina, forme urbaine dont les qualités sont vantées : « *les espaces publics existent quasiment pas en fait. [...] on limite au maximum les espaces publics où le soleil tape* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. La vie en extérieur se déroule donc pour beaucoup dans les espaces privés « *autour d'un patio central, dans lequel en général il y a de l'eau, de la verdure, de la fraîcheur et c'est de l'ombre à l'intérieur aussi autour d'un patio central* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011].

L'on comprend alors mieux que, pour l'un de nos interlocuteurs, les spécificités méditerranéennes résident précisément autour de « *cette notion de, de binôme entre espace*

privé-espace public qui est là un petit peu de manière permanente en filigrane et qui pose à mon avis beaucoup de questions sur comment on décide de l'espace public, comment on décide de la gestion, qui intervient, comment les habitants sont associés » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011], rejoignant dans le même temps la question de la participation, autre parent pauvre de la *ville durable* dans sa définition générale.

Plusieurs représentations convergent enfin sur le fait que les pratiques déterminent davantage le fonctionnement et donc la durabilité de la ville méditerranéenne que la technique. « *La question de l'usage dans le logement si on veut réduire les émissions de gaz à effet de serre est centrale, est centrale. Et comment dire, l'habitant est un acteur, est un acteur de, de la performance, là où au nord on est plutôt sur la technologie qui est acteur de la performance. Et donc là aussi, ça change un peu les référentiels* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Dans un autre domaine, « *il y a une, oui une appropriation et une accroche au véhicule qui est vraiment particulière* » et qui pose différemment la question du « *comment je traite de la voiture en ville* » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011].

Les revendications relatives à la (aux) culture(s) méditerranéenne(s) renvoient en somme essentiellement aux modes de vie, accordant ainsi une place quasi-centrale au quotidien. Par leur biais, ce sont finalement l'habitant et ses pratiques qui émergent dans un rapport mêlant à la fois valorisation du coutumier et exigences contemporaines. Dans ce cadre, opportunités mais aussi modalités et contraintes de vie en extérieur orientent la question du traitement des espaces publics dans une tension dialogique non résolue avec l'espace privé du logement et, par extension, du véhicule individuel voire de la terrasse des commerces.

Si l'existence de spécificités méditerranéennes est un présupposé fort qui structure la façon dont nos interlocuteurs intègrent la notion de *ville durable* dans leurs principes d'action, les discours sur ce sujet sont peu étayés et l'on peut difficilement distinguer ce qui relève d'une représentation imaginaire, d'une intuition personnelle ou d'un discours construit s'appuyant sur une expérience voire sur un argumentaire documenté.

c. Entre contraintes économiques et (dés)organisation, le pragmatisme et l'opportunisme comme fondements de l'action

« *Aujourd'hui la plupart des modèles qui ont été érigés en modèle de ville durable, d'abord ont émergé et sont nés dans des villes, alors pour parler que de l'Europe, des villes européennes, mais c'est vrai d'abord dans des villes européennes plutôt du nord de l'Europe, avec des contraintes différentes, avec des cultures différentes, des cultures de projet*

différentes. [...] Alors c'est bien, seulement si nous on est en retard c'est peut-être parce que c'est pas super adapté à notre culture, notre civilisation et notre configuration » [Collectivité, 5 avril 2011].

Et à ce titre, les caractéristiques économiques des villes méditerranéennes, tant des populations que des institutions, ainsi que les modes d'organisation sont présentés comme des spécificités à intégrer.

« Quand on n'est pas dans une économie aussi dynamique que en Europe du Nord ben, ça devient tout de suite plus compliqué » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. L'une des interprétations données est qu'il s'agit dès lors de *« développer des villes plus que construire »* ce qui signifie des *« financements très particuliers »* à agencer entre économie publique et économie privée [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Ceci conduit, comme dans le cadre du projet Euroméditerranée, à ce que la sphère privée devienne *« un acteur à part entière »* (BERTONCELLO, DUBOIS, 2010, p176). Le rattachement à la notion de *ville durable* n'est ici pas forcément clair. Une confusion semble s'opérer entre des contraintes réelles à prendre en compte et les tendances lourdes des réponses actuellement mises en œuvre pour y répondre. Aussi, la notion de *ville durable* semblerait perdre toute faculté d'innovation et d'ouverture, si cette spécificité lui était dévolue.

La faiblesse des capacités d'investissement et de fonctionnement de la ville de Marseille, étendue à celle des villes méditerranéennes, soulève par ailleurs de manière accrue la question de la gestion dès l'amont des projets. Ainsi, dans la *« ville durable, méditerranéenne »*, parmi les *« points émergents »*, on trouve : *« Comment je me préoccupe de la gestion ? Est-ce qu'elle peut être partagée, y compris en intégrant les habitants dans la dynamique de gestion ? »* [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011]. Les motivations de la participation sont en partie financières, dans un but d'allègement des coûts pour la collectivité, l'objectif étant qu'il existe une gestion effective. Dans ce sens également, plusieurs acteurs prônent des *« systèmes simples de gestion »* [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]. Ainsi, sous la contrainte, les réflexions menées sur le thème de la *ville durable* méditerranéenne semblent pouvoir contribuer à répondre aux enjeux soulevés par Michel BONETTI et Jean BOUVIER (2007)¹³³.

¹³³ Ces auteurs dénoncent (2007) une *« conception techniciste extrêmement réductrice »* (p3) de l'application du développement durable en ville *« qui tend à valoriser la conception et la réalisation de nouveaux équipements au détriment de l'amélioration de l'entretien des équipements existants »* (p5). Ils considèrent notamment que sont à la fois dévalorisés et sous-estimés les enjeux inhérents à la gestion urbaine. Michel BONETTI et Jean BOUVIER explicitent ainsi, au cours de leur article, le potentiel de *« durabilité »* que la prise en compte de ces questions

Et puis, « *il y a la construction du projet, l'organisation humaine autour, oui, voilà. Je pense que là aussi, on peut pas, on peut pas la prendre de la même façon.* » [Collectivité, 5 avril 2011]. Le jeu d'acteurs et l'organisation des différentes institutions entre elles, comme dans leur propre sein, sont également hissés au rang de spécificités méditerranéennes. Tout semble fonctionner différemment et sur d'autres bases (en référence à un « ailleurs » qui est souvent placé au Nord). Dans ce cadre, l'enjeu est de « *commencer à atteindre des objectifs de court terme dans des situations urbaines où justement ben la désorganisation générale exclut toute forme de planification.* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Dès lors, la contingence semble prendre une place particulière et reconnue dans la fabrique de la ville. Ce qui est perçu comme une spécificité pourrait selon la lecture d'Alberto MAGNAGHI, devenir une force ou du moins un point d'appui sur lequel opérer les « renversements conceptuels » nécessaires (MAGNAGHI 2003, p85) et répondre à l'appel de YANNARELLA et LEVINE de fonder une créativité sur le désordre et le conflit (dans MAGNAGHI 2003, p39).

L'utilisation de plan-guide, « *à la fois structurant dans le long terme, dans la durée mais en même temps qui, qui accepte les ajustements pour répondre ben aux conjonctures* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011] est vue comme à même de répondre à cette caractéristique. Pour autant, l'outil n'est pas spécifique aux espaces méditerranéens puisque l'une des références en la matière est le plan-guide de l'île de Nantes conduit par Alexandre CHEMETOFF.

De manière générale, les spécificités méditerranéennes relatives aux dimensions économiques et organisationnelles sont énoncées comme circonstances atténuantes, dans le but d'expliquer un retard et des difficultés supplémentaires à l'élaboration de la ville (durable ?). Ce faisant, les acteurs se placent dans un registre d'évaluation standardisé et ne revendiquent pas, comme dans le cas des normes techniques, la nécessité d'une reconnaissance d'un mode de faire différent. Les réponses actuelles vouées à pallier ce qui est perçu si ce n'est comme un défaut, du moins comme une faiblesse, tendent à légitimer à la fois un rôle accru de la sphère économique privée et une adaptation permanente aux circonstances. La conjonction de ces deux principes d'actions nous semble augmenter la dépendance potentielle à des impératifs financiers dont la temporalité s'articule difficilement avec les temps de la ville, notamment avec le long terme posé comme essentiel à une recherche de la durabilité. Ces deux formes d'action rangées au registre des spécificités requièrent, selon nous, un accompagnement accru de la part des institutions publiques et nécessitent d'avoir une vision claire non seulement des objectifs poursuivis mais aussi des

permettrait de dégager et déplorent ce faisant, le fait que les acteurs de gestion ne soient pas associés dès l'amont des projets.

capacités comme des modalités de régulation à disposition pour les mettre en œuvre. Elles nous semblent dès lors poser des exigences supplémentaires à la ville méditerranéenne, là où justement les acteurs lui voient des faiblesses.

En dehors des considérations économiques, la *ville durable* méditerranéenne pourrait se résumer de la façon suivante : « *c'est une ville qui va construire sa lecture, la lecture de son paysage, son rapport avec ce paysage. Puis c'est une ville qui va construire une contemporanéité méditerranéenne. Alors c'est compliqué hein, qu'est-ce que c'est que la contemporanéité méditerranéenne ? C'est sûrement une ville extrêmement mixte, extrêmement diverse. C'est sûrement une ville qui, qui sait construire des solidarités. ... C'est une ville de l'aération sûrement qui va jouer sur la, le vent, qui va jouer, c'est pas une ville du triple vitrage obligatoirement. Mais la question de l'aération elle sera importante* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. A l'instar de ces propos, la durabilité de la ville méditerranéenne semble résider dans le fait de passer rapidement d'un sujet à l'autre selon des hiérarchisations mouvantes et pas forcément explicites. Dans ce cadre, « natures », cultures et temporalités s'interpénètrent dans une matérialité qui, par le rapport aux espaces publics, devient sensible, laissant ainsi potentiellement une place à l'habitant. Dans une intrication analogue, les pratiques surgissent sur le devant de la scène par le biais des caractéristiques économiques et des questionnements qu'elles engendrent quant aux modes de gestion. Or, la pauvreté, posée comme inhérente à la méditerranéité, vient dans le même temps légitimer l'intervention d'acteurs privés dans la fabrique urbaine. Ainsi, par ce qu'elle n'a pas, la ville méditerranéenne réinterroge les référentiels d'action dans un sens qui pour être créatif, nécessite de se défaire ou a minima d'explicitier le poids de certains schémas internationaux (parmi lesquels nous compterions les modes de financement du développement, l'attractivité et la compétitivité internationales). Dans ce registre, la diversité peut constituer un moteur. « *Presque nos spécificités méditerranéennes, c'est presque d'être tous différents, [...] une des conclusions pour la défense des spécificités méditerranéennes, c'est, même si on trouve pas de, toujours de point commun, ben ça peut être justement notre diversité.* » [Collectivité, direction, 11 avril 2011].

La ville durable méditerranéenne se fonde ainsi sur une variabilité et une hétérogénéité, entendues comme caractéristiques entières et non dégénérées, ainsi que sur un pragmatisme qui tend à renforcer l'importance accordée à l'expérience.

Au fur et à mesure que l'on descend vers l'échelle du proche, les représentations des acteurs se précisent et leurs hésitations initiales sur la *ville durable* disparaissent. Ceci se

vérifie de nouveau lorsque l'on en vient au cas particulier de Marseille.

3. Marseille, entre singularités et pauvretés

Aborder la question de la *ville durable* à Marseille avec les acteurs de l'urbanisme n'est pas évident. La première réaction est souvent brutale et pessimiste.

« A Marseille ?!... mfff... euh... pffff... pfff... Ben les enjeux, alors les enjeux sont assez énormes » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. « Les enjeux à Marseille, il y en a PLEIN !!! [...] je crois que Marseille a tout quoi. [...] sans rire à Marseille, je peux vous décliner tous les thèmes hein... » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. « Il y a de quoi faire à Marseille. Il y a tout à faire ! » [Intermédiaire, 19 avril 2011]. « Non c'est trop vaste, le chantier est trop vaste. Non mais franchement » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011].

Pourtant, « ... Marseille on part de loin hein. Mais on part de loin partout, encore une fois la question c'est des questions d'expérimentation. Aujourd'hui, je sais pas qui peut dire à un moment donné voilà : la ville durable c'est ça, y a plus qu'à faire, personne ! » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Dès lors, la plupart des acteurs parvient tout de même à dépasser le discours du retard accumulé (qui se fonde pour l'essentiel sur des considérants propres aux modèles nord européens et sur des normativités que les acteurs récusent par ailleurs, notamment au nom de la méditerranéité).

Lors des entretiens, nous avons d'abord demandé à nos interlocuteurs quels étaient pour eux, les enjeux en matière de *ville durable* à Marseille, avant de solliciter leur point de vue sur les atouts puis les difficultés de la cité phocéenne dans ce domaine. Les réponses fournies sur les enjeux et les difficultés se recoupant de manière significative, nous avons décidé d'en rendre compte de façon commune. Nous présenterons dans un deuxième temps les atouts avant de discuter le rejet que le terme de modèle a provoqué lors de nos rencontres. Plusieurs personnes ont en effet vivement réfuté le fait que Marseille se positionne en temps que modèle méditerranéen de *ville durable*, le point d'achoppement résidant bien dans l'utilisation du mot de « modèle ».

a. Quand enjeux et difficultés se rencontrent, la pauvreté devient centrale

Les enjeux perçus en matière de *ville durable* à Marseille reposent tout d'abord sur des déclinaisons, à l'aune du cas particulier de la cité phocéenne, de thèmes apparus au gré des représentations que les acteurs interrogés portent de la *ville durable* dans son acception générique (mobilité, renouvellement urbain...). La plupart des considérations techniques et/ou sectorielles qui s'y rapportent, se fondent sur ce qui est posé comme des dysfonctionnements. La question de la gestion des déchets, jusqu'ici absente, émerge alors

et revient de manière récurrente.

Un deuxième type d'enjeux s'articule autour de considérations économiques, politiques et sociales qui renvoient davantage au caractère méditerranéen de la ville de Marseille. Ceux-ci se concentrent essentiellement sur la pauvreté de la ville et de ses habitants et s'expriment en termes d'enjeux de développement économique et de financements. Ils concernent également l'organisation institutionnelle et politique, soulevant des difficultés en matière de portage des projets. Les références faites aux dimensions sociales posent, quant à elles, la question du vivre ensemble et du traitement des espaces publics dans un rapport ambigu aux habitants.

Enjeux et difficultés tendant à s'éclairer mutuellement, nous les mêlerons dans une même présentation.

Mobilité et gestion des déchets au cœur d'une offre de services durable(s)

L'enjeu le plus fréquemment cité par nos interlocuteurs concerne le fait de parvenir à une offre pertinente de transports et de mobilité. Tout comme le quartier semble l'échelle par laquelle les questions de « durabilité » deviennent opérationnelles et concrètes, les acteurs paraissent se saisir de la thématique des transports et de la mobilité du fait de son caractère tangible, directement mobilisable et difficilement contestable.

« Ben les transports en commun marchent mal. Le métro il est tout petit, le tramway il double le métro. Enfin pfff... » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]. En outre, *« la mobilité individuelle là il y a un véritable enjeu, mobilité alternative, que ce soit les pistes cyclables ou le véhicule électrique, ça c'est l'enjeu de demain, je pense... »* [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012], *« quand on voit le, la piste cyclable là qui est sur le Prado qui est interdite aux plus de 8 ans bon, on voit bien qu'il y a des soucis quoi. C'est... donc voilà. La cohabitation entre les différents modes de transports, l'offre de transports en commun... »* [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. *« On a tout à faire hein. Mais si il fallait prioriser je dirais transports plus trame verte, trame bleue. »* [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011].

Cette dernière citation nous amène sur le sujet de la nature en ville. Nous nous permettons cette digression puisque c'est à peu près la seule qui fasse apparaître ce thème comme enjeu de *ville durable* à Marseille. Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'elle se réfère à un outil de politique publique plus qu'à des espaces, à des espèces ou encore à des systèmes particuliers.

Le thème du renouvellement urbain apparaît lui aussi de manière anecdotique à travers les propos d'un acteur des services de l'Etat pour qui l'enjeu est *« le traitement de tous les, les, les quartiers en déshérence. Comment reconstruire la ville sur la ville ?*

Comment traiter les friches ? » [Cordier, Etat, chargé de mission, 14 avril 2011]. Tout comme les critiques portées aux réalisations actuellement faites en ce nom, ceci vient relativiser l'importance de l'adage « faire la ville sur la ville » dans la perception concrète de la notion de *ville durable*.

La question de la gestion des déchets est elle, en revanche, présente de manière significative, sur un registre parfois presque exagéré : « *le traitement des déchets tiens, beau thème ça, à Marseille !* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011], parce que « *au niveau de la gestion des déchets et ben voilà, il y en a pas, donc comme ça c'est clair* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]. On en arrive à des questions matérielles qui marquent lorsque l'on se déplace en ville.

Pour résumer, à Marseille, l'enjeu en matière de *ville durable*, « *c'est la question du service quoi, la question du service de mobilité, la question du service de propreté. Et à la fin, à la fin, c'est le bâtiment durable* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. « *Enfin ça peut paraître tarte à la crème n'empêche qu'à Marseille, des bâtiments très performants énergétiquement bon c'est, la préoccupation est plutôt récente hein. C'est-à-dire que c'est pas... c'est pas quelque chose qui est forcément dans les habitudes, bon. On a des réglementations thermiques auxquelles les bâtiments sont tenus de... de coller mais ça veut pas dire pour autant que... que on a une approche d'ensemble. Donc pour moi c'est, c'est ça aussi l'approche de la ville durable.* » [Collectivité, 24 avril 2012].

Les dimensions techniques et sectorielles apparaissent ainsi comme des enjeux dans des registres qui sont souvent ceux du dysfonctionnement ou du retard à combler, et non d'une innovation à apporter ou d'un autre possible à imaginer.

La faiblesse de l'offre de services est par ailleurs posée comme une difficulté que connaît Marseille en matière de *ville durable*. Elle renvoie aux domaines des loisirs, des équipements, des espaces publics, des jardins... Ces éléments sont toutefois à tempérer par leur faible prégnance dans les discours, notamment en comparaison de la pauvreté et de la dimension politique.

La cité phocéenne « *a misé son atout que sur la mer, les îles, le, la beauté de Marseille c'est un petit peu, c'est, son côté pittoresque et tout est... donc pour les habitants, donc ce que mettent les politiques en avant c'est qu'on a tout ça donc ils, ils nous font oublier, ils essaient de nous faire oublier qu'il manque tout le reste que les autres villes de même taille ont et qu'on n'a pas quand même. Tout ça parce qu'on a la mer et les îles et le soleil. Non mais c'est vrai !* » [Intermédiaire, 19 avril 2011]. Paradoxalement, ces éléments naturels sont présentés comme des atouts de Marseille dans le champ du *durable*.

Du développement économique à la gestion, l'enjeu des financements ?

Les enjeux dans le domaine économique se rapportent, dans leur ensemble, à la pauvreté de Marseille, qui est également perçue comme une difficulté en matière de *ville durable*. Ils sont, d'après les propos des acteurs qui abordent le sujet, de quatre ordres. Il n'en est pas véritablement un qui ressorte plus fortement que les autres. Il s'agit tout d'abord de trouver des voies de développement. La question est ensuite de parvenir à financer les aménagements du point de vue des investissements d'une part et d'en garantir le fonctionnement dans la durée en s'assurant de la mise en place de modes de gestion adéquats et peu coûteux d'autre part (ce qui n'est pas sans rappeler la discussion mettant en lien spécificités méditerranéennes et modalités de gestion). De manière plus ponctuelle, une personne évoque l'adéquation à trouver entre productions de constructions nouvelles et capacités financières des habitants.

Ainsi, les enjeux en matière de *ville durable*, « euh... ils sont assez fondamentaux parce que Marseille, je pense que c'est une ville qui a... qui a beaucoup de mal à trouver sa source de développement économique. [...] Et finalement peut-être que, le fait d'être, d'être une ville durable et de devenir cette ville durable et d'en faire un étendard pourrait être, pourrait être un moyen de dével... d'abord de changer l'image de la ville, et être un moyen de développement, un tourisme, un tourisme écolo, un tourisme vert, un tourisme durable. » [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. Le rapport entre *ville durable* et développement économique, tel qu'il se dégage de ces propos, paraît ambigu. La tension s'avère d'ailleurs suffisamment forte pour qu'elle ne soit pas assumée par tous : « l'autre enjeu de Marseille euh, ben c'est un enjeu économique, développement de l'emploi. Mais c'est un enjeu un peu... c'est pas vraiment la ville durable, c'est un enjeu plus géopolitique de recréer l'attractivité » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. On retombe dès lors sur l'ambiguïté d'une notion qui, malgré les représentations que les acteurs en portent, ne serait pas suffisamment globale pour faire contrepoids au registre de l'attractivité et donc de la compétition internationale. L'un des interlocuteurs voit ainsi dans les difficultés de la cité phocéenne en matière de *ville durable*, « les retombées macro et microéconomiques de dysfonctionnements macroéconomiques » [Collectivité, direction, 11 avril 2011]. Marseille serait laissée pour compte des circuits économiques internationaux, qu'elle cherche toujours à pénétrer.

« Autre chose aussi et c'est un peu le revers économique, c'est que Marseille est une ville très pauvre. Et quand je dis très pauvre ! ... » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. « Le plus gros problème de Marseille c'est sa pauvreté » [Intermédiaire, direction, 19

avril 2011].

Les illustrations sur lesquelles les propos s'appuient, mettent en parallèle les capacités financières (des institutions et des populations) et l'importance des constructions à réaliser. Le prisme du bâtiment, particulièrement du logement, est fort. Les argumentations sont dominées par une logique de production de constructions neuves. *« Il faut aussi créer pour le pouvoir d'achat des gens. Et donc ça veut dire derrière, des, une approche low cost, une approche à coûts maîtrisés tout en ayant l'efficacité que j'ai citée »* [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. Si ce discours part d'intentions louables, les raisonnements ont tendance à s'enfermer dans une logique économique d'offre et de demande.

Les enjeux financiers s'étendent au-delà, à l'ensemble des opérations d'aménagement. *« Sur les problématiques d'énergies, d'eau, on est aujourd'hui quand même, on bascule vers de nouvelles, de nouveaux horizons et, mais on a quand même des réponses [...] on sait que c'est possible, donc on n'a pas forcément trop de questions à se poser si ce n'est, est-ce qu'on a un équilibre économique derrière pour que les opérations sortent ? Donc c'est... à court terme, parce qu'à un moment ou un autre on trouvera des solutions et des montages innovants, quelle rentabilité économique pour ces projets ? donc que ce soit des projets immobiliers ou la boucle à eau de mer, parce que ça c'est, c'est des vraies questions »* [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012]. Le financement des projets est un enjeu qui met en tension plusieurs temporalités dont celle du long terme. Il soulève aussi la question des compromis réalisés.

Dans ce cadre, la densité apparaît non plus comme un objectif permettant de parvenir à une fabrique urbaine de « la ville sur la ville », mais comme un moyen d'assurer la faisabilité de certaines opérations. *« L'avantage aussi de la densité, c'est que l'on optimise les investissements. C'est-à-dire que l'on est capable de proposer, cette fois-ci, des services publics à un grand nombre, donc à rentabiliser les investissements par le nombre alors que sinon on ne pourrait pas. [...] Qui dit rentabiliser les services dit qu'on peut, surtout dans les villes comme Marseille, qui sont très pauvres, on pourra les mettre en place. »* [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. Cette argumentation économique se situe dans un contexte de tarissement des sources de financements publics. La contrainte est indéniable. Elle soulève cependant de nombreux points de discussion dont le premier conduit à interroger ce sur quoi devrait porter l'évaluation du caractère optimal des investissements : réalisation effective des aménagements (intervient alors la question du rapport établi entre les fins et les moyens), rentabilité des investissements (la « durabilité » semblerait dès lors essentiellement considérée à l'aune de critères économiques), qualité du service et/ou des aménagements produits, pérennité de l'ensemble, qualité du compris entre ces différents points (peut-on dès lors véritablement parler d'optimum ?)... Les implications en termes d'objectifs et de valeurs sous-jacents ne sont, selon les réponses apportées, pas les mêmes.

Se pose de surcroît, de manière intrinsèquement liée, la question des modes d'évaluation du caractère « optimal ». Quel est l'horizon temporel retenu ? Et surtout par rapport à *quoi/à qui*, l'optimisation est-elle considérée ? Qui en juge et comment ? L'ensemble nécessiterait, au final, des investigations plus profondes pour démêler ce qui relève de l'aliénation à la contrainte ou de la construction d'un mode de « durabilité » qui l'intègre.

Par ailleurs, des critiques émergent quant aux modes d'investissements et de gestion de la ville. Marseille apparaît dans certains discours, comme « *une commune très très mal gérée mais bon, il y a peu, peu d'argent* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]. La pauvreté vient atténuer la critique mais ne la fait pas disparaître. La cité phocéenne se dessine ainsi tour à tour et sans transition « *ville pauvre, ville qui a peu de moyens, ville qui n'investit pas bien, pas où il faut* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]. La mobilisation de l'argument de la pauvreté de la ville (qui n'est pas contestée) en vient à être considérée comme une sorte de paravent pour justifier d'un non engagement dans certaines voies. « *On a un peu eu jusqu'à maintenant quand même parfois, une fâcheuse tendance à... à écarter des modalités de réalisation ou de gestion, d'équipement... qui se font partout ailleurs en France très facilement et nous au motif que on n'avait pas les moyens à mettre en face. ... Nous les moyens financiers on les a que dans une certaine mesure, bon, ça c'est vrai. Après ça fait pas tout, je pense qu'il y a aussi des freins psychologiques, des... des a priori.* » [Collectivité, 24 avril 2012].

La critique en matière de gestion est parfois reportée sur l'organisation des institutions, dans un propos qui tend à dé-singulariser Marseille pour la resituer dans un contexte méditerranéen. « *On est encore une fois une ville méditerranéenne, mais bon elles sont pas toutes pareilles, Barcelone étant une exception, ... où la question de l'organisation et des organisations des collectivités est centrale quoi. Et là on a beaucoup de tra... beaucoup de chemin à faire pour que justement avoir une approche économe des finances, des finances publiques d'une part et d'autre part de produire des effets significatifs pour améliorer la situation actuelle, en terme de gestion urbaine particulièrement* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011].

Ceci nous conduit à aborder l'une des principales difficultés reconnues à Marseille en matière de *ville durable*, à savoir le portage politique des projets et l'organisation des institutions.

De la difficulté de porter des projets à Marseille

Selon plusieurs de nos interlocuteurs, les points faibles de Marseille sur le chemin de la *ville durable* sont d'abord « *politiques et de capacité de partenariat autour de projets*

collectifs, une incapacité à porter du projet collectif qui est terrible quand même. [...] Je crois qu'il y a plus de culture du projet public quoi, un manque de culture terrible du projet public... manque de, on sait plus ce que c'est que le bien commun... » [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. Alors « qu'il faudrait vraiment que... là enfin on sent que faut que tous les acteurs se mobilisent, à tous les échelons quoi. Nous Etat, on se rend compte que c'est pas toujours facile de travailler avec, par exemple, la commune, le conseil général, le conseil régional, pour des raisons politiques quoi. » [Services de l'Etat, 14 avril 2011].

Ainsi, « les difficultés, elles sont institutionnelles et politiques. C'est à dire que c'est une ville qui n'est pas une ville... de projet tout simplement. [...] Marseille, c'est une ville qui au niveau politique et au niveau organisationnel a beaucoup de mal à... à s'organiser en mode projet » [Collectivité, direction, 25 mars 2011].

Les dysfonctionnements perçus ne s'arrêtent pas à la coordination inter-institutionnelle ou à l'organisation intra-institutionnelle. Ils concernent également le portage politique des projets qui semble, de manière assez partagée, faire défaut. Les difficultés viennent alors « des élus... qui sont pas visionnaires, moi j'ai pas rencontré un seul élu qui ait la... la force et le caractère de porter un projet et d'avoir une vision avec... donc ... on est... constamment à devoir essayer de motiver les élus et donc ça va très très lentement sur des visions, alors que dans d'autres villes, il y a quelques élus visionnaires qui prennent les risques de cette vision là et qui portent finalement les services. Ici c'est le contraire » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011].

Ces citations renseignent indirectement sur ce qui, selon les acteurs, permet de parvenir à une *ville durable*. Le projet, collectif, y occupe une place centrale, dans une dynamique qui se doit d'être portée au niveau politique. Le poids attribué à la dimension publique varie en revanche selon les interlocuteurs. Il est moins fort dans les discours de ceux qui agissent en lien avec l'opération Euroméditerranée. De fait, en dehors de sa « gouvernance », le projet associe davantage les acteurs privés. L'établissement public d'aménagement portent d'ailleurs ses efforts en ce sens, cherchant à établir « un travail collectif public-privé » (BERTONCELLO, DUBOIS, 2010, p182). C'est cependant essentiellement l'effectivité du portage politique sur lequel l'opération repose, qui fait l'objet d'intérêt de la part des interlocuteurs qui citent le projet en exemple :

« Si on enlève l'Etat, c'est les même hein sur le territoire, on a rien inventé, on a juste, on a juste habillé à travers un nouvel organisme. Et donc Euroméditerranée a fait quoi, [...] on a commencé à travailler sur du diagnostic et à faire des projets en fonction du diagnostic et non pas en fonction... d'amitiés politiques ou de renvoi d'ascenseurs, enfin, c'est pas le réseau, c'est le diagnostic. On a mis, on a mis... au travail des gens qui étaient pas forcément des locaux [...] Et ben au bout de dix ans c'est une vraie réussite » [Collectivité,

direction, 25 mars 2011]. Au passage, on retrouve au travers de cette citation, une sorte de confiance accordée à l'exogène aux dépens du local.

Les conjonctions réalisées autour de l'opération Euroméditerranée ont tendance parfois à atténuer le regard critique des acteurs. Ceci aboutit à un discours assez lisse donnant l'impression que le fait de parvenir à un travail collectif prime sur le contenu, même si certains ne s'y arrêtent pas voire s'opposent au projet.

Enjeux sociaux : entre vivre ensemble et regards condescendants

Dernier axe dans notre présentation, les dimensions sociales reviennent à plusieurs reprises dans les discours. Formulées en termes d'enjeux, elles s'articulent autour de notions générales comme la cohésion, le vivre ensemble... Perçues comme difficultés, elles renvoient aux caractéristiques socio-économiques des populations. Entre attention portée aux fragilités et condescendance, elles laissent alors supposer une nécessaire révision (à la baisse) des objectifs de la *ville durable*.

« Alors, à Marseille, les enjeux en matière de ville durable, ben alors sans hésitation c'est d'abord la question sociale. Comment on apprend à vivre ensemble... » [Collectivité, direction, 19 avril 2011], « parce que... parce que Marseille, c'est, c'est une ville non pas où on cohabite, où... on juxthabite. [...] On vit pas ensemble, on habite les uns à côté des autres » [Collectivité, 5 avril 2011]. Il s'agit donc de « lutter contre, contre les diverses fractures et contre les exclu..., contre les exclusions » [Collectivité, direction, 11 avril 2011]. « Et après bien sûr il y a l'équilibre social des quartiers » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011].

« Euh... après, pfff... handicap : la population. [...] Ben le problème c'est que quand vous êtes dans une ville ou finalement l'emploi et la pauvreté priment. Enfin la pauvreté et la recherche d'emploi priment... difficile d'aborder des sujets qui peuvent par moment apparaître comme futiles quand l'urgence c'est d'arriver à manger tous les jours » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. « C'est vrai qu'on a des, des paramètres sociaux, des marqueurs on va dire qui sont assez... assez cognés et que faut qu'on arrive à adapter un peu nos objectifs à ce cadre là » [Intermédiaire, direction environnement, 29 mars 2011].

Ces interventions donnent l'impression que la *ville durable* possède des standards propres (qui tendent à en faire un luxe), absolus et autonomes qu'il s'agit ensuite d'adapter voire de tordre au contexte. Le cadre interprétatif adopté à ce niveau est discordant avec les visions « personnelles » que les acteurs portent de la *ville durable* et notamment de

l'importance qu'ils accordent au fait de mettre le contexte à la base de la fabrique de la ville. Ensuite, la pauvreté paraît synonyme de relecture à la baisse des ambitions. Ce constat tend à conforter la thèse de Vincent BEAL, selon laquelle, la dimension sociale est exclue des réponses formulées dans le cadre de la *ville durable* (2011), devenant ainsi, si ce n'est une contrainte, du moins une donnée externe. La posture qui sous-tend ces citations semblent surtout s'inscrire dans ce que Ramachandra GUHA et Juan MARTINEZ-ALIER décrivent comme un « environnementalisme des riches », en ce qu'il « laisse entendre que les pauvres ne sont pas écologistes soit parce qu'ils ne sont pas assez conscients (avec un manque de sensibilité pour les questions environnementales lorsqu'ils sont confrontés à des besoins plus immédiats), soit parce qu'ils n'ont pas (encore) assez d'argent pour investir dans l'environnement, soit pour les deux raisons à la fois. » (2012, p57). Si les rapports en jeu se posent ici principalement au sein de l'Europe et n'opposent pas pays dits du « Nord » et pays dits du « Sud », ils nous semblent appeler à un changement de posture analogue, poussant à symétriser les questionnements et à ne pas imposer une vision unique et descendante de la « durabilité ». L'acceptation de l'autre apparaît dès lors comme un enjeu. Il ne s'agit pas d'accepter la pauvreté mais de ne pas rejeter ni disqualifier sous ce prétexte et surtout de prêter des compétences (HACHE 2011). La question du rapport aux espaces publics se pose dans une ambiguïté analogue qui peut aboutir au discrédit des populations.

De difficiles rapports aux espaces publics

Plusieurs acteurs perçoivent de manière âpre les rapports des populations aux espaces publics :

« On a aussi une culture qui est aussi la culture du Marseillais de base qui est une culture assez individualiste, et un... une approche des espaces publics extrêmement euh, pfff, comment dire... rustre, brutale, sans considération de l'autre. En gros, l'usage des espaces publics à Marseille est un usage sale, un usage où on fait pas du tout attention, on fait pas du tout attention à la propreté, on se gare n'importe où. Il y a une certaine agressivité dans l'usage, dans la manière d'user les espaces publics. » [Service de l'Etat, direction, 30 mars 2011].

- *« c'est vrai tout est sale, quand même. Les espaces publics sont tout cabossés, les rues sont toutes cabossées. C'est vraiment pas agréable hein. Mais bon après c'est vrai que les ge... les quelques cantonniers qui travaillent et qui nettoient, ils sont désespérés parce qu'il y a un manque de civisme, parce qu'on sait que derrière les gens jettent tout par terre quoi. Il y a un réel problème de respect de, voilà »* [Intermédiaire, 19 avril 2011] ;

- *« de l'autre, de l'espace public »* [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011] ;

- *« de l'espace commun. Que ce soit le stationnement »* [Intermédiaire, 19 avril 2011].

Une certaine incompréhension perce à ce niveau. Quelques interlocuteurs en déduisent que « *Marseille demande une observation beaucoup plus accrue des usages avant de s'attaquer à elle qu'ailleurs* » [Collectivité, 5 avril 2011]. D'autres adoptent un regard condescendant et considèrent que lorsque l'on aménage les espaces publics, « *il faut faire quelque chose qui soit robuste, qui soit solide et qui soit aussi très facile d'entretien. Et c'est là qui est intéressant aussi dans la durabilité, c'est dès la conception d'intégrer aussi le coût global, pas simplement le coût de l'investissement mais le coût global aussi de la maintenance sachant que ben socialement, culturellement à Marseille vous aurez beaucoup beaucoup de mal à avoir des espaces qui restent très longtemps en bon état* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011].

Dans cet extrait, la rhétorique économique domine. Les comportements sont intégrés dans une logique de moindre coût. Leurs significations et leur compréhension ne sont pas recherchées. Ils sont en effet, tout comme la pauvreté, apparentés à une contrainte externe avec laquelle composer et non pas à une source potentielle de sens sur laquelle bâtir un projet. A travers les discours de nos interlocuteurs, il ne s'agit ainsi pas de faire à *partir* mais *en dépit* de facteurs perçus comme négatifs.

Au final, la question du rapport aux espaces publics est mise en avant de manière ambiguë. Spécificité méditerranéenne, elle est présentée comme une particularité à saisir et à intégrer à un référentiel adapté. Difficultés de Marseille en matière de *ville durable*, elle donne lieu à des représentations dont les implicites ne sont pas toujours clairs et peuvent être disqualifiant pour les populations. Pourtant dans le même temps, « *il y a un désinvestissement complet sur, ben sur ouais les espaces publics. Même si on en refait quelques uns, c'est pas bien fait* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011] (ce que semblent confirmer les approches historiques, RONCAYOLO 1996, DURAND 2011). Dès lors c'est l'intégralité des rapports aux espaces publics qui devient complexe à Marseille, de leur conception à leurs pratiques, en passant par leur réalisation.

En somme, que ce soit en termes d'enjeux ou de difficultés en matière de *ville durable*, beaucoup de représentations tournent autour de retards ou de dysfonctionnements. Dans ce cadre, les transports et la gestion des déchets apparaissent comme les secteurs les plus emblématiques, dans une ville où l'offre de services est perçue comme défailante. En dehors de cela, les représentations sont essentiellement structurées autour de la pauvreté, de la municipalité et des habitants. La première vient heurter les montages financiers traditionnels et pousse à innover dans ce domaine. L'introduction d'un impératif de rentabilité laisse toutefois présager un possible renforcement de la dépendance aux marchés privés (dépendance dont la notion de *ville durable* ne permettrait pas de s'affranchir) plutôt que

l'imagination de circuits alternatifs. Des voix s'élèvent par ailleurs pour critiquer les modes d'investissements et de gestion existants, faisant de l'argument fondé sur la faiblesse des moyens une excuse qui masque certaine défaillance. La pauvreté des habitants s'apparente, de son côté, moins à un défi que la *ville durable* permettrait de relever qu'à une difficulté supplémentaire expliquant des retards voire une moindre exigence dans certains domaines. Si produire des aménagements qui tendent à faire disparaître les ségrégations est présenté par certains comme un enjeu à relever, les regards sur les populations sont ambigus et glissent rapidement sur un registre condescendant. S'ajoute le sentiment partagé d'une absence de portage politique des projets. La conjonction de ces deux critiques conduit parfois, dans les discours, à une légitimation du technicien comme seul garant et acteur en mesure de faire avancer la *ville durable*. Présenté comme une situation par défaut, celle-ci semble néanmoins provoquer l'acceptation voire la reconnaissance d'une forme de « professionnalisation » de la question, dont le risque est d'opérer « une mise à distance du caractère politique » des choix sous-jacents (EMELIANOFF, 2004, p34).

b. Nature et diversité comme atouts

Le premier élan de nos interlocuteurs est de voir dans le cadre géographique et naturel de Marseille son principal atout en matière de *ville durable*. Derrière cette position relativement commune, les représentations sont multiples et vont du registre environnementaliste, au cadre de vie, comme à la considération d'une nature-ressource ou à la reconnaissance d'un attachement, appui à partir duquel une mobilisation semble possible. Les singularités de Marseille s'ancrent également dans ces paysages et les diversités dont elle fait preuve, tant du point de vue culturel, humain que des formes urbaines ou des fonctionnalités, constituent, d'après les acteurs, un dernier ensemble d'atouts en matière de *ville durable*.

Un site exceptionnel et la nature comme cadre de vie

Alors que les éléments naturels émergent dans les discours relatifs aux spécificités méditerranéennes de manière générique et fragmentée, le cas de la ville de Marseille ouvre aux grands paysages et aux espaces naturels dans leurs caractères particuliers et singuliers.

« *Les atouts de Marseille en terme de ville durable, enfin il y a, il y a sa, sa, sa, son insertion dans l'espace naturel quoi, la mer, les Calanques, les espaces naturels ben tout ce qui est Sainte-Baume, Sainte-Victoire etc, c'est-à-dire qu'il y a une qualité du site qui est quand même fantastique quoi* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011].

Cette qualité renvoie aux espaces en eux-mêmes mais également au cadre de vie.

Une part des propos prend des connotations environnementalistes. « *Une ville de cette taille qui peut se targuer de disposer des 2/3 de ses espaces déjà naturels avant même qu'elle ait fait quoi que ce soit ! C'est déjà extraordinaire ! [...] On est en train de faire un parc national dans la ville. Il y a pas beaucoup de villes qui peuvent se permettre de faire ça ! On peut se le permettre, donc on n'est pas loin de pouvoir... mettre toute la ville et tout son territoire et toute son agglomération dans un mouvement, dans un mouvement de développement durable très très net. Et à ce moment là, de prendre son bâton de pèlerin, d'aller prêcher la bonne parole un peu partout, parce qu'on a, si il y a bien un domaine dans lequel on peut jouer l'excellence et arrêter d'être complexés par rapport aux autres c'est celui-là* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. Le parc national des Calanques est vu comme un « *grand atout à venir* » [Collectivité, 5 avril 2011]. A noter que ces deux positions émanent d'un service en charge de l'environnement. Le fait de disposer d'un espace naturel à statut particulier, sorte de label de qualité ou d'attraction est perçu comme un atout, source potentielle à la fois de dynamisme et de rayonnement.

L'extrait principal illustre une rhétorique souvent utilisée par les acteurs interrogés, à savoir celle de l'effet d'entraînement. A partir d'un projet, d'un élément, on espère ou on estime pouvoir enrôler le reste du territoire. A plusieurs reprises, les interlocuteurs s'inscrivent dans la recherche d'un geste catalyseur qui puisse avoir des effets d'entraînement à des échelles plus larges.

Le terme d'excellence rappelle le contexte de compétition dans lequel ces considérations s'insèrent. L'enjeu semble être de parvenir à se positionner en référence, pour pouvoir diffuser ses expériences. Ainsi les formes d'environnementalisme ne s'expriment jamais seules. L'idée de développement leur emboîte souvent le pas, dans un registre qui s'apparente à celui de l'attractivité autour d'une nature ressource ou décor : « *la mer à Marseille c'est aussi un grand atout en terme de, d'écosystème, d'environnement, d'écologie, de développement économique et touristique et de qualité de cadre de vie* » [Collectivité, 5 avril 2011].

Cadre d'exception, les éléments naturels constituent aussi, aux yeux des acteurs, un atout en termes de qualité de vie. Parmi les arguments mobilisés, on trouve une certaine forme d'héliotropisme non spécifique. Ainsi les atouts de Marseille en termes de *ville durable*, « *ben c'est le sud hein quand même !* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011], et donc c'est « *...la région, le climat, l'ensoleillement, l'attractivité naturelle, ce qu'on appelle l'héliotropisme. Disons-le parce qu'il faut quand même le caler quelque part et c'est vrai, en termes... Après il faut mettre autre chose derrière mais...* » [Collectivité, 5 avril 2011]. Ces arguments sont le fait de deux personnes originaires du Nord-Est de la France et encore relativement récemment arrivées à Marseille (moins de deux et moins de dix ans).

Le reste des acteurs met en lien de manière plus spécifique les caractéristiques naturelles et le cadre de vie. L'une des personnes interrogées y voit d'ailleurs une raison du « retard » tant évoqué de Marseille, « *on a pensé que ces atouts nous étaient donnés un peu de manière intemporelle* » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011]. Un autre interlocuteur suggère une idée analogue lorsqu'il opère un rapprochement entre l'émergence d'une certaine forme de prise de conscience et le moment où ces éléments naturels paraissent mis en danger : « *On a un site exceptionnel et on a certains, un grand nombre d'espaces qui sont préservés, qui sont en train d'être massacrés mais qui sont encore préservés et sur lesquels il est juste temps de changer d'attitude quoi. Et euh, et les collectivités en ont pris conscience, c'est ça qui est plutôt enthousiasmant* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Sous cet angle, la problématique environnementale est beaucoup moins rejetée qu'elle ne l'est dans le cadre des représentations de la *ville durable* abordée de manière générale. Elle passe ainsi essentiellement par le proche et les rapports aux espaces, parmi lesquels les massifs collinaires et la mer sont structurants.

« *Le gros atout mais aussi le gros inconvénient parce qu'on ne sait pas comment l'appréhender, ben c'est la mer. La mer c'est 50 % de notre, pas de notre territoire à gérer mais de notre espace de vie, du volume dans lequel on évolue* » [Collectivité, 5 avril 2011]. Jusqu'ici figurée comme un vide sur les cartes, elle peut, selon cet interlocuteur, devenir un support pour penser autrement la ville, en dehors de quoi, « *si on se cache complètement de ce qui nous est complètement étranger, on se prive de... de 180 degrés d'horizon* » [Collectivité, 5 avril 2011]. L'intérêt perçu de ce changement de perspective n'est pas que conceptuel. Il est vu comme propice à une évolution de posture à même de mener à la réalisation de la *ville durable*.

Comme dans le cas des spécificités méditerranéennes, les atouts que représente la présence de la mer et plus largement du cadre « naturel » sont également traduits en termes de ressources, dans une approche instrumentale de la nature qui s'apparente à la notion de services rendus. « *Je pense à Euromed là qui propose, il me semble, dans « ville de demain » des thalasso, une thalasso-thermie, enfin voilà c'est aussi se servir de ses, de... de la nature et de sa proximité pour en faire ben sur tout ce qui est thème nature, biodiversité etc, de se servir de ce qui est là* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011].

Enfermée entre collines et mer, le cadre particulier de la ville de Marseille pose des contraintes physiques à son évolution qui vont jusqu'à être idéalisées. « *Marseille peut pas s'étendre, géographiquement, donc il va falloir que de ce défaut là, elle en fasse un atout. [...] si elle veut être une ville qui... comment dire, qui ne se sclérose pas et*

*ben il faut qu'elle se développe. Qui dit développement dit ben accueillir des gens, accueillir des entreprises etc. [NdIR On voit ici la logique de croissance posée au fondement de l'action urbaine]. Comme au niveau géographique elle est bloquée, il faut qu'elle fasse avec ce qu'elle a. [...] Puisque un des objectifs de la ville durable aussi c'est d'arrêter de consommer du foncier, bon ben là elle peut pas le faire, c'est génial ! » [Service de l'Etat, chargé de mission, 14 avril 2011]. « Lorsqu'on arrive aux limites spatiales de son étalement, il faut bien qu'on repense sa propre, son propre développement. Et qu'on se reconstruise sur la ville. » [Collectivité, 5 avril 2011] Cette vision méconnaît cependant le processus de métropolisation et tend à se refermer sur une assimilation ville-commune. Elle place le renouvellement urbain sur le devant de la scène alors qu'il était jusqu'ici peu présent dans les représentations incarnées de la *ville durable* concernant les spécificités méditerranéennes et la ville Marseille.*

Enfin, le cadre naturel est également perçu par l'un de nos interlocuteurs sous l'angle de la relation affective, permettant ainsi un positionnement stratégique particulier. « *Marseille, on a la chance d'avoir beaucoup d'espaces naturels bon sur lesquels déjà au plan, en terme pédagogiques qui permettent en termes pédagogiques de sensibiliser les populations sur des choses qui leur sont essentielles hein, les collines, la mer et puis donc progressivement rentrer sur les questions de trame verte-trame bleue par exemple qui me paraissent des bons moyens d'associer à la fois le développement durable, la pratique et les usages urbains et une nouvelle conception de l'urbanisme et qui croise à la fois la biodiversité, les problématiques d'îlots de chaleur urbains, les problématiques de qualité résidentielle, les problématiques de gestion hydraulique des crues, enfin bon » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Par les attachements qu'elle suscite, la nature est vue comme un vecteur de changement, introduisant les rapports *humains-non humains* sous l'angle du concernement, ce que nous trouvons intéressant. Elle semble par ce biais permettre une montée en complexité et en généralité.*

Signal phare, cadre de vie d'exception, ressource ou support de renversement conceptuel comme d'attachement, la nature, relativement absente des représentations de la *ville durable* de manière générale, est l'atout perçu comme le plus structurant de la ville de Marseille en la matière. C'est ensuite le caractère singulier de la cité phocéenne autour duquel les représentations s'organisent. Dans ce cadre, les diversités occupent une place non négligeable.

Des atouts entre singularités et diversités

Les atouts de Marseille en matière de *ville durable*, « *c'est d'abord euh, je dirai le socle géographique et les éléments particuliers à une façade littorale et littorale méditerranéenne. C'est à la fois des questions climatiques, mais aussi des questions paysagères, des questions de cadre de vie qui font que on n'est jamais dans un lieu anodin* » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011]. A toutes les échelles, Marseille, « *c'est une grande ville qui, qui ne ressemble à aucune autre en France* » [Collectivité, 5 avril 2011] et l'atout perçu réside précisément dans cette singularité. L'importance accordée au particularisme est potentiellement renforcée par la distance que les acteurs interrogés prennent avec l'idée de modèle.

Ainsi, Marseille est une ville qui « *ne manque pas d'identité* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011] voire qui a une « *identité forte* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011] fondée sur une auto-organisation qui semble relever de l'auto-référencement. « *Marseille dans son développement anarchique, je le dis avec beaucoup de respect, hein, parce que c'est une ville où il y a eu pendant longtemps aucun règlement d'urbanisme aussi... mais qui ... qui pour autant s'est développée selon sa propre identité, ses propres principes et sa propre culture* » [Collectivité, 5 avril 2011].

On ne s'étonne dès lors pas que son histoire soit également hissée au rang d'avantage en matière de *ville durable* :

« *L'autre atout c'est ses 26 siècles d'expérience, d'expérience urbaine* » [Collectivité, 5 avril 2011]. Cette « *longue histoire* », « *ça veut dire qu'on peut puiser dans les, des ressources culturelles etc, qui sont des ressources de long terme qui peuvent porter loin* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011].

L'ensemble de ces propos laisse penser que la ville pour être durable doit s'ancrer dans une perspective diachronique et se différencier de manière synchronique.

Dans le cas de Marseille, la pluralité des diversités qui lui sont attribuées semble contribuer à son caractère singulier et chacune d'entre elles est perçue comme un atout en matière de *ville durable*. Renvoyant à différentes échelles (composition globale de la ville en référence aux 111 noyaux villageois qui la constituent, quartier...), ces diversités sont essentiellement de trois ordres et concernent les formes urbaines, la mixité fonctionnelle ou la diversité humaine et sociale. Marseille « *c'est une ville extrêmement, quand même, diverse dans les, dans les, non, non, c'est vrai, c'est une ville diverse aussi bien socialement que dans les, les formes urbaines* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011].

« *Marseille on a tout, il y a une mixité sociale, une mixité fonctionnelle. Il y a des entreprises, il y a aussi, il y a des services, il y a des hôpitaux* » [Services de l'Etat, 14 avril

2011]. « *On n'a pas un centre-ville mort en terme d'habitation comme ça peut être dans d'autres villes. Donc il y a quand même une mixité logement-bureau qui fait que on peut aller travailler à pieds, ce qui est notre cas pour beaucoup d'entre nous ici* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]. La diversité fonctionnelle vient dans les discours en contrepoint des considérations techniques à l'échelle du bâtiment. « *Une maison BBC qui se situe à 20 minutes de la Joliette et... alors que c'est le, presque le premier, enfin c'est le premier centre d'affaires de la région, il y a certainement, je sais pas moi, 50 % des gens qui viennent en bagnole ici à la Joliette, tous les effets de, de... bénéfique de leur maison BBC est annulé par, parce qu'ils ont pris la bagnole* » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012]. « *Il vaut mieux habiter une passoire thermique et aller à pied au bureau plutôt que d'habiter une maison super équipée positivement, énergétiquement super parfaite et prendre sa voiture et faire 15 km. Donc en ça, c'est vrai que Marseille le permet. On peut faire ses courses, on peut aller travailler, on peut faire à pieds, encore faut-il pouvoir habiter en centre-ville, mais c'est pas encore trop cher* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011].

Dans la formulation de ses atouts, Marseille interroge la *ville durable* au regard des processus urbains, dans des considérations qui mêlent à la fois caractéristiques d'aménagements et pratiques. Les diversités vantées, ne se suffisent pas en elles-mêmes. La mixité fonctionnelle est ainsi interrogée sous l'angle de ses usage(r)s. Le mot « encore » signale quant à lui, que les diversités sociales ne sont pas immuables et révèle la nécessité de leur prise en compte dans le temps. Il nous semble en revanche intéressant de constater que les raisonnements sont centrés, dans leur quasi intégralité, sur des personnes qui travaillent. Or, Marseille est une ville pauvre, concernée par le chômage et l'emploi précaire de façon significative, ce qui est d'ailleurs souligné par les acteurs lorsqu'ils abordent les difficultés de la cité phocéenne en matière de *ville durable*. Les représentations, en se centrant sur des catégories finalement spécifiques de salariés, du secteur tertiaire, excluent donc potentiellement tout un pan de la population et notamment le plus fragile. Ceci reflète certainement l'importance accordée aux classes moyennes dans l'organisation de la ville (BOURDIN 2010) ou la place que prend la question de la mobilité dans la fabrique urbaine. Quoi qu'il en soit, cette posture d'aménagement nous semble entrer en tension avec la manière dont les acteurs interrogés définissent le rôle et l'importance à accorder au contexte, mais aussi les enjeux en matière de *ville durable* à Marseille.

La diversité sociale est dans ce cadre, tantôt fantasmée, tantôt perçue de manière ambivalente. « *Au niveau social, alors c'est un atout, c'est une faiblesse aussi, enfin je veux dire, tout est représenté. C'est pas une ville comme Aix-en-Provence qui est plutôt connotée riche, etc.* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. L'atout c'est « *la diversité sociale, culturelle bien sûr, religieuse* » [Collectivité, direction, 11 avril 2011]. Mais, la diversité et la mixité vues

comme éléments constitutifs de la *ville durable* s'apparentent parfois à une injonction... que l'on ne s'applique pas forcément à soi : « *dans le bien-vivre, j'ai toujours dit aussi que j'avais pas envie d'habiter à Marseille bon* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011].

Au-delà des caractéristiques socio-économiques des populations, qui posent la question de l'échelle à laquelle la mixité est considérée, la diversité du contexte humain renvoie également au paysage des acteurs en présence : « *Ah oui ! dans les atouts, il y a aussi cette richesse je pense des associations* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. Bien que portée par une seule personne, cette remarque nous semble intéressante. Elle souligne en effet la présence d'un tissu humain actif à partir duquel se développent de nombreux projets. Souvent mus par des réalités locales, ceux-ci sont construits en relation étroite avec le contexte dans lequel ils s'insèrent (répondant ainsi à l'un des principes posés par les acteurs interrogés en matière de *ville durable*). Cet extrait rend dès lors compte d'une dynamique tendant à pallier l'absence de portage politique. Il semble, ce faisant, témoigner d'une ville vivante et *concernée* (HACHE 2011).

Au fil des échanges, la diversité, quelle que soit sa forme, apparaît propice à la *ville durable*. Pour approfondir ce que ceci peut recouvrir, nous nous proposons de dresser un nouveau parallèle avec la notion de *biodiversité* consacrée en 1992, soit approximativement au même moment que celle de *ville durable*.

S'inspirant des passions de Charles FOURIER, Raphaël LARRERE tente de comprendre « ce qui a pu séduire dans la diversité biologique » (2010, p11), pour élargir la question de manière plus générale à l'attrait pour la diversité dans notre société contemporaine. Ainsi, selon cet auteur, l'« axe de la diversité et de la variabilité, à la différence de l'axe dialectique, n'est pas antagonique. » Et ceci le rend « assez confortable, permettant la coexistence d'actions et de passions plus ou moins compatibles. » (2010, p14) Reprenant ensuite le cas qui le préoccupe, il considère que c'« est en partie, peut-être la raison de l'adoption consensuelle de la biodiversité comme norme : chacun peut justifier que l'on fasse place à son désir (ou à ses prérogatives) par la légitimité du divers. » (LARRERE, 2010, p14). Nous ne pouvons nous empêcher d'interroger les représentations de la notion de *ville durable* à cette aune. Ce questionnement nous semble d'autant plus intéressant que selon Raphaël LARRERE, « la biodiversité serait alors une référence plus incantatoire qu'organisatrice qui permet aux acteurs concernés de négocier entre eux et de légitimer la coexistence de leurs passions. » (2010, p14). Qu'en est-il dès lors de la notion de *ville durable* dans son rapport à la diversité ? S'instaure-t-elle comme simple notion de convergence argumentative ou permet-elle de construire un chemin vers le vivre ensemble ? Seule la suite de nos investigations, notamment relative aux aménagements effectivement mis en œuvre, nous permettra d'avancer des éléments de réponses à ces questions.

Pour finir, la disponibilité foncière est à plusieurs reprises vue comme un atout. Marseille a « *un littoral qui est très peu densifié. [...] Qui peut se permettre aujourd'hui en Méditerranée dans une ville de cette taille là d'avoir des friches en plein centre ville ? A Marseille, c'est encore possible. Donc ça veut dire qu'on a une capacité de restructuration de notre littoral et de, et de ses... comment dire de ses... de ses activités là que n'ont plus les autres. [...] Donc ça c'est un énorme atout !* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. Il n'est cependant pas sûr que l'ensemble des acteurs qui porte cet argument, se situe dans le champ de la *ville durable*. Si tel est le point de départ, certains divergent vers des considérations relatives aux marges de développement de façon plus générique. On peut y voir un simple éloignement par rapport à la question posée. Mais ceci nous semble traduire l'intrication qui se joue entre *ville durable* et développement. Dans tous les cas, la cité phocéenne semble disposer d'un potentiel de renouvellement urbain considéré comme un atout, d'autant plus que Marseille, « *c'est pas une ville où le, l'aspect monumental, l'aspect extrêmement marqué de l'espace etc. empêche toute évolution* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. En outre, lorsque l'« *on crée un espace, à Marseille en particulier la nature a horreur du vide, plus qu'ailleurs, ça je le maintiens et tant mieux !, et de suite cet espace est occupé, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on attend que ça dans cette ville !* » [Collectivité, 5 avril 2011]. Ces propos nous semble renvoyer aux travaux de Marcel RONCAYOLO pour qui « la question n'est pas de négliger le monument, mais la mémoire de Marseille est moins gravée dans la pierre qu'elle n'est exprimée dans les pratiques : ce qui n'interdit pas les longues séquences de temps, mais accroît les risques quand les pratiques s'effritent. Marseille est d'abord faite de ces déambulations, qui s'accommodent remarquablement du « commerce des hommes ». [...] l'architecture ne peut rien sans la fréquentation, même si elle risque de s'y perdre. » (RONCAYOLO 1996, p130).

Au final, les atouts de Marseille en matière de *ville durable*, tels qu'ils sont présentés par nos interlocuteurs sont essentiellement exprimés en termes de cadre de vie, d'un point de vue géographique, naturel, comme urbain, à travers une diversité à la fois fonctionnelle et de formes. Dans chacun des cas, l'habitant (même s'il est potentiellement normé) n'est pas loin, que ce soit dans ses pratiques ou ses attachements. La mixité sociale est valorisée mais son rapport aux ségrégations n'est pas éclairci et les raisonnements sont accaparés par un habitant salarié qui s'apparente aux classes moyennes qui ont quitté Marseille après la crise de 1975. La singularité de la ville est ensuite mise en avant, dans une rhétorique de l'identité et de la diversité qui tend à opposer *ville durable* et uniformités. Enfin, Marseille est perçue comme une ville à même d'évoluer (caractéristique posée, nous l'avons vu, comme

positive en matière de *ville durable*), notamment du fait de la disponibilité de foncier dont elle dispose.

Afin de compléter cette analyse des représentations, et pour opérer un pas de plus vers les dimensions opérationnelles, nous nous proposons à présent d'étudier ce que les acteurs considèrent comme réalisations réussies en matière de *ville durable*. Nous nous interrogerons à ce sujet, sur les modalités d'évaluation qu'ils utilisent pour en juger, en ce qu'elles nous semblent renseigner sur les critères au moyen desquels la *ville durable* est effectivement définie. Enfin nous nous intéresserons au rejet que le terme de « modèle » provoque chez nos interlocuteurs.

4. *Ville durable*, une notion sans réalisations concrètes ?

Lorsque l'on tente d'aborder la notion de *ville durable* au travers des réalisations concrètes réussies en la matière... les réponses tournent vite court. La quasi totalité des acteurs peine à répondre et la plupart ne cite aucun exemple. L'unanimité et la négation sont encore plus fortes lorsque l'on focalise la question sur la ville de Marseille, malgré la suppression du critère de réussite. « *Il n'y en a pas pour l'instant... Pour l'instant il n'y en a absolument aucune* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011].

Face à la difficulté de nommer ou d'assumer la dénomination d'une réalisation aboutie, plusieurs acteurs parlent de réussites partielles. « *On s'est rendu compte que chaque opération avait une partie de la solution mais pas la solution en entier* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]. Les réponses sont analogues concernant la cité phocéenne. Les éléments reconnus comme relevant de la *ville durable* sont alors ponctuels, dans le temps : fêtes de quartier, fêtes de rue [Collectivité, direction, 11 avril 2011], dans l'espace : cité radieuse du Corbusier, immeubles Pouillon [Intermédiaire, 19 avril 2011] ou sectoriels : tramway et transports de manière générale [Collectivité, 5 avril 2011], [Services de l'Etat, 14 avril 2011].

Au fil des discours, la démarche et le mode opératoire tendent à prendre plus de place et d'importance que les réalisations elles-mêmes.

Deux de nos interlocuteurs se risquent toutefois à proposer des cas concrets.

Le premier retient l'exemple de l'île de Nantes parce qu'il repose sur un « *territoire large* » et « *sur un projet commun qui est un projet de culture aussi. Et puis c'est un territoire qui va muter en fonction d'éléments extrêmement durables, on consomme pas d'espace, on refait la ville sur la ville, on voilà, on fait de la mixité urbaine, on fait tout ça très en mobilité, enfin bon, tout, tout. Mais en même temps, c'est une ville, pourquoi c'est mon modèle c'est*

que, [...] il y a un plan guide et puis après, il y a toute la réalité, les opportunités, les façons de faire avec des gens, des petites entreprises qu'ont pas de fric. Du coup, on va pas démolir la halle Alstom mais on va faire des cubes où ils vont venir s'installer. [...] Donc il y a une prise en compte de la réalité des dynamiques socio-économiques [...]. Et puis une belle dynamique collective » [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. On retrouve, de manière peu incarnée, de nombreux éléments de représentations de la *ville durable* : gestion économe des espaces, mixité, mobilité... La dimension commune et collective est également soulignée. Mais on découvre peut-être surtout, non appliquée à un cas méditerranéen, l'idée d'une certaine forme de pragmatisme, ici attentionnée à l'inclusion des fragilités. A travers cette citation, la *ville durable* s'accorde de compromis, dans la mesure où « faire des compromis consiste à se compromettre auprès de quelqu'un/quelque chose, au sens de s'engager aux côtés de, à l'opposé d'une position d'extériorité mais aussi de nos désirs de pureté et d'innocence. » (HACHE 2010, p56). Emilie HACHE ajoute que ceci « ne peut se faire que si l'on a expérimenté que ce/ceux vis-à-vis de quoi/qui nous élaborons ce compromis nous concerne » (2010, p56). Or, cette dimension était jusqu'ici peu présente.

La seconde personne qui s'aventure à nommer une réussite, s'empare d'exemples plus consensuels. Les justifications données ne nous en semblent toutefois pas moins éclairantes. « Alors moi j'ai été enthousiasmée par, par Fribourg, j'ai trouvé ça super. Moi Fribourg, je suis allée visiter donc Vauban et Riesenfeld. Il y avait une telle sérénité, une ambiance, la présence de la nature, que j'ai eu ce truc : « qu'est-ce que j'aurais aimé vivre ici ! Et qu'est-ce que mes gamins se seraient éclatés ici ! » [...] Quand je suis allée visiter ces quartiers, j'ai ressenti vraiment physiquement ce bien-être » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. Les dimensions sensible et d'épanouissement personnel semblent dominantes dans cette acception de ce que peut être une réalisation concrète réussie en matière de *ville durable*. On retrouve certes le noyau dur de la qualité de vie mais, sous un angle beaucoup plus sensible et sensoriel (la personne parle de sensations physiques). La présence de la nature semble aussi jouer un rôle.

Si l'on ne peut dresser de déterminisme réducteur, il n'est pas forcément anodin de signaler que l'interlocuteur en question est originaire d'Alsace et n'est que récemment arrivé sur les rives de la Méditerranée. Ceci pourrait contribuer à expliquer une certaine proximité culturelle avec l'exemple allemand. La même source de connaissance, en l'occurrence la visite de quartiers, peut en effet provoquer une réaction opposée, à propos des « modèles nords européens Fribourg, BedZed, B01 machin », que « je connais beaucoup pour les avoir visité mais qui au final bon ben pfff ouais, sont, sont lavables au jet quoi [...] C'est très propre, très bien comme il faut, enfin bon, chiant à mourir. » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Il nous paraît intéressant de constater, que la visite

de quartier et donc l'expérience sont, à travers ces extraits, reconnues comme un moyen de connaissance à la fois légitime et déterminant. Le ressenti qui en découle peut en outre primer sur toute autre modalité d'évaluation, ce qui tend à faire des dimensions sensorielles et sensibles, des modes décisifs de rapports aux aménagements et dans le cas qui nous concerne à la « durabilité » de la ville.

D'autres critères sont toutefois mis en avant à propos des quartiers de Vauban et Riesenfeld. « *Ce que j'ai bien aimé dans tous ces quartiers là, c'est le côté gagnant-gagnant* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. L'interlocuteur détaille alors des arrangements intervenus pour permettre l'inclusion dans le fonctionnement du quartier, d'envies ou de projets portés par certains habitants en échanges de services rendus, « *c'est plein de petits gadgets comme ça et ça fonctionne* ». Et même au-delà, « *les habitants ont pris la main* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. Alors que la participation des populations n'apparaît quasiment pas dans les représentations de la *ville durable*, elle peut, mise en œuvre, servir de critère d'évaluation. « *Il faut absolument que la population soit associée. Moi ce que j'ai aimé dans Vauban, c'est que on sentait que les gens étaient bien et qu'ils avaient été impliqués dans le projet et que c'est pour ça que ça a fonctionné* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. Cela pose toutefois des questions. « *Comment on fait pour que les habitants adhèrent au système et puis, et puis finalement font avancer le quartier et du coup font avancer la ville ?* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. Face à cela, les remises en cause ne sont que partielles, et se renferment potentiellement sur une logique d'offre et de responsabilisation normative (qui peut rapidement glisser vers une forme de culpabilisation) : « *Il faut offrir des, des choses aux habitants, mais il faut aussi que les habitants se prennent en main pour faire vivre leur quartier et le faire bien vivre, et le bien, le faire évoluer dans le bon sens* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. Le système mis en place présente en lui-même des limites et pose la question de son évolution dans le temps : « *quand on vient habiter à Vauban, on adhère au système ou on s'y sent pas bien* » [Cordier, Etat, chargé de mission, 14 avril 2011]. Dès lors, il n'apparaît pas forcément gênant que la *ville durable* puisse être exclusive.

Lorsque les acteurs s'expriment sur Marseille, une part de leur argumentaire est vouée à justifier le fait qu'ils ne retiennent pas telle ou telle démarche comme exemple de réalisation en matière de *ville durable*. Nous exposerons le cas de l'aménagement de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe (14^{ème} arrondissement) de par son histoire et les modes d'évaluation sous-jacents qu'il permet d'explicitier. Située sur un territoire ouvert à l'urbanisation dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols (POS) de 2000, la ZAC en question est, à son origine, placée sous le signe d'une démarche se réclamant d'une

« qualité environnementale »¹³⁴. Le projet ainsi élaboré a ensuite fait l'objet, en 2009, d'un dépôt de dossier de candidature dans le cadre du premier appel à projets écoquartier porté par l'Etat (candidature qui n'a pas abouti, au contraire de celle du périmètre d'extension de l'opération Euroméditerranée qui, dans le même temps, obtenait le label écocité). La plupart des acteurs ne fait pas référence à cet aménagement (ce qui est déjà significatif en soit). Quant aux avis émis, ils divergent mais sont globalement négatifs.

« *Les Hauts de Sainte-Marthe par exemple, dont vous avez peut-être entendu parlé, ce n'est pas un bon exemple. C'est un exemple intéressant parce qu'ils prennent en compte les aspects paysagers, les aspects d'eau un petit peu... mais euh... ils se sont loupés sur les transports par exemple. Et ils sont pas dans une densité, ouais une accessibilité par rapport aux services qui est bonne quoi, je veux dire, ça reste, ça reste du péri-urbain quand même.* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011].

« *Moi je veux bien citer Sainte-Marthe mais enfin quand même, faut pas, faut arrêter quoi. Sainte-Marthe c'est quand même... enfin c'est très incomplet, en même temps, enfin, on n'a absolument pas reconstruit la ville sur la ville qui est quand même un des premiers critères... du quartier durable.* » [Collectivité, 5 avril 2011].

A travers ces interventions, les éléments dominant les représentations que les acteurs se font de l'évaluation à avoir de la durabilité d'une ville, semblent puiser dans les thèmes de la *ville durable* « générale ». Hormis la thématique des transports, il existe un décalage entre ce que nos interlocuteurs expriment à la fois comme spécificités méditerranéennes et comme enjeux de Marseille en matière de *ville durable* et les critères sur lesquels ils s'appuient pour justifier de la non considération d'un projet.

« *Sainte-Marthe c'est très très ambigu* » [Collectivité, 1^{er} avril 2011]. L'argumentaire de cette unique personne à ne pas condamner la démarche, porte en revanche moins sur le résultat final que sur le « *dispositif d'organisation des acteurs qui, et du territoire, qui freinait beaucoup, qui a beaucoup freiné la, la... freiné et restreint aussi, restreint la portée des volontés de départ, et même la portée* » [Collectivité, 1^{er} avril 2011]. Ces propos mettent en lumière l'importance de la phase de mise en œuvre, qui peut en elle-même pervertir un projet. Pourtant, la place accordée dans les discours et les représentations aux acteurs de l'aval est majoritairement soit inexistante, soit relativement floue. Cet extrait témoigne aussi potentiellement du rôle reconnu aux modes organisationnels dans la fabrique de la *ville durable*.

¹³⁴ Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat, Direction d'étude et d'aménagement, 2006, *Marseille, Les Hauts de Sainte-Marthe (14^{ème})*, Un projet de quartier à qualité environnementale. Agence D. Larue, Atelier de la rue Kléber, octobre 2006, 72 p.

Au final, les seuls projets donnés en exemple sont le Parc National des Calanques du fait de son implantation « *sur la ville même !* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011], la semi-piétonisation du Vieux Port (bien qu'évoquée par un seul interlocuteur) et de manière davantage partagée, le projet Euroméditerranée. « *Ben si je cite pas Euromed-Ecocité je rate un truc quoi. Voilà, au niveau régional, c'est ce qu'on connaît nous [...] Alors est-ce que ça répond totalement à la ville durable ? au moins sur quelques thématiques. Je vais, je vais pas non plus vous dire que tout est parfait sur toutes les thématiques, c'est pas vrai.* » [Services de l'Etat, 15 avril 2011].

Là encore, ce qui nous intéresse, ce sont les justifications données à ce choix. Elles tournent autour des méthodes partenariales de conception, de la « *gouvernance* » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012], du fait de « *faire la ville sur la ville* », de la politique de transports...

« *On consomme pas d'espaces naturels. ... on développe à la fois l'économique, le social et l'urbanisme... donc ça après, il y a la question des transports. Bien sûr intégrer les transports collectifs, améliorer les espaces publics, qualité résidentielle au sens large, développer des programmes mixtes, donc mixer les fonctions urbaines, mixer je dirais les typologies de logement, les typologies résidentielles, à chaque fois on mélange logement libre, logement social, logement locatif, logement en accession... ça c'est pour les parties neuves de l'opération. Mais aussi, en améliorant donc la qualité résidentielle du bâti existant* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011].

Mixité et composition urbaine sont considérées dans une optique résidentielle qui laisse une grande part à la question du logement. Il est à noter que les espaces publics font leur apparition dans cet argumentaire, bien que de manière furtive, sous la forme d'un objectif générique.

La relative convergence de points de vue sur l'Opération d'Intérêt National ne doit pas pour autant laisser penser que le projet fait consensus. Il provoque des oppositions très nettes. Lorsque l'on questionne les acteurs sur ce qui, parmi les réalisations concrètes, leur semble relever de la *ville durable* à Marseille, les premières réactions peuvent également aller dans ce sens : « *... Alors pas le quartier d'Euromed, vous l'aurez compris* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011].

Mais ce que montrent principalement les propos de nos interlocuteurs, c'est que la définition même d'un exemple positif en matière de *ville durable* pose problème. Aussi, la question des réalisations concrètes réussies, « *on a du mal à y répondre dans la mesure où on ne sait pas comment mesurer la réussite. Euh, je pense qu'on peut qualifier de réussite, des projets qui servent de modèle à d'autre. Même si, peut-être qu'au niveau purement quantitatif, ils ont pas atteint d'objectifs particuliers, d'ailleurs qu'on n'arrive pas à mesurer* »

[Collectivité, direction, 25 mars 2011]. Dès lors, servir de référence (on notera tout de même ici l'emploi du mot de modèle) est considéré comme une validation par les pairs du bien fondé d'un aménagement. Une confusion peut cependant s'établir à ce niveau entre modalité d'évaluation et objectif premier, qui ferait de la fin, un moyen et inversement.

Le reste des extraits que nous avons précédemment discutés laisse transparaître d'autres modes d'évaluation. Parmi ceux-ci l'expérience sensible peut s'avérer déterminante. La *ville durable* se mesurerait ainsi à une réaction physique, dans un élan à la fois affectif et d'apparence irrationnel. La mobilisation de valeurs (de solidarité, de prise en compte des activités et populations fragiles) est moins répandue et reste quasiment anecdotique.

En dehors de cela, lorsque l'on se rapporte au proche, à ce qui a plus directement trait aux projets suivis d'un point de vue professionnel, ce sont les thèmes généraux de la *ville durable* qui dominent les évaluations (bien qu'il s'agisse de projets réalisés en milieu méditerranéen). L'adage « faire la ville sur la ville » et la question des transports apparaissent centraux. A ce niveau, les critères de jugements semblent à la fois étriquer les interprétations possibles des représentations que les acteurs portent de la *ville durable*, et ne pas forcément rendre compte des enjeux (hormis la question des transports) relevés sur Marseille. Dimensions sensibles et valeurs disparaissent, comme dans une dynamique croisée : les projets lointains, dont l'interlocuteur est extérieur peuvent s'évaluer à partir du corps, tandis que ceux qui sont proches doivent faire l'objet de discours rationaliste. Dans le même ordre d'idées, alors que les habitants sont physiquement présents lorsque sont évoqués des exemples de réussite, ils n'apparaissent qu'indirectement, comme cibles d'offres de logement ou potentiels utilisateurs de véhicules personnels, dans les projets dont les interlocuteurs ont la charge. Dès lors, s'instaure une dichotomie entre les modalités d'évaluation de l'ailleurs et du proche, comme si le regard professionnel se devait d'être clinique pour être crédible.

La notion de *ville durable* est ainsi portée de façon plurielle par chaque acteur, en tension entre représentations « personnelles » et injonctions « officielles », ressenties ou intériorisées. Il nous semble intéressant dans ce contexte, de comprendre comment cette notion s'exprime dans les pratiques, afin notamment de cerner l'influence des dimensions opérationnelles sur la manière dont les acteurs l'envisagent. Nous procéderons pour ce faire en deux temps. Nous questionnerons tout d'abord les relations entre activités professionnelles et *ville durable* de manière générale, avant de nous pencher plus particulièrement sur l'extension de l'opération Euroméditerranée, labellisée « écocité ». Cette dernière étant encore à l'état de projet, nous n'avons interrogé les évolutions potentielles des pratiques qu'à travers la perception que les acteurs pouvaient en avoir.

5. De la mutation langagière au formatage par les outils

a. Entre empirisme et politiques publiques

Nous nous sommes tout d'abord intéressées à la manière dont la notion de *ville durable* est apparue dans l'activité professionnelle des différents acteurs que nous avons rencontrés. Il nous importait ensuite de saisir les modes d'information et de formation existant sur le sujet afin de comprendre comment circulent à la fois les connaissances et les normes d'action. A la lumière de ce contexte professionnel, nous avons demandé aux acteurs quelles étaient les compétences qui leur paraissaient spécifiques en matière de *ville durable*. Enfin nous avons opéré un premier pas vers les pratiques.

Le poids des politiques publiques ou la perte de spécificité des urbanistes

Dans leur divergence, les acteurs s'accordent tout de même globalement autour du rôle des politiques publiques dans l'émergence de la *ville durable* au sein de leur activité.

Les dimensions européenne et internationale sont fortement présentes.

La ville durable, « c'est apparu, il y a maintenant un peu plus de 10 ans... c'est en fait, la première fois qu'on a parlé de ça, c'est les agendas 21. Donc c'est Rio. [...] C'est la première fois où dans les activités du quotidien on a commencé à parler de ça. » [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. Avant, *« on était préoccupé par des questions environnementales mais de manière, on va dire, relativement douce et puis, et puis on a senti cette montée en pression qui s'est quand même, arrivée à une espèce d'exacerbation. [...] à l'échelle de ce qui préoccupe de manière européenne voire mondiale, c'est vrai qu'on a introduit de nouveaux vocables mais qui se sont transformés en... ville durable. »* [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011]. Il n'est pas anodin de constater que ces interlocuteurs occupent tous deux des fonctions de direction dans des services en charge d'environnement, secteur par le biais duquel la Commission Européenne a consolidé la notion de *ville durable*. La préparation de la Conférence de Rio a, nous l'avons vu, quant à elle, été l'occasion d'instaurer les villes comme interlocuteurs et échelle de gouvernement légitimes sur la scène internationale.

La prégnance de la notion de *ville durable* dans les activités professionnelles est ensuite attribuée aux enjeux environnementaux portés au niveau mondial. Elle *« a été renforcée effectivement dans les dix dernières années, on va dire par l'urgence des débats autour des changements climatiques, des questions, des questions de, de réduction des gaz à effet de serre, des questions de posture économe : économe d'espaces, de biodiversité etc. [...] enfin depuis 10 ans, 15 ans, elle prend un caractère plus urgent aux regards de ces éléments »* [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. Ceci explique potentiellement la récurrence de la

question des transports et de l'adage « faire la ville sur la ville », notamment dans les modes d'évaluation des projets. Cela conforte également l'idée de la dépendance de la notion de *ville durable* aux sphères de l'action et notamment aux injonctions internationales. L'urgence avec laquelle les problématiques y sont exprimées n'est pas sans entrer en tensions avec certaines représentations que les acteurs se font de la « durabilité » de leurs pratiques. « *On se lance pas dans la ville durable sans maturation. On ne peut pas appliquer comme une recette*¹³⁵. *Il faut mûrir assez longuement cette approche* » [Intermédiaire, 2 mai 2011]. Le rapport à l'action et à son résultat viendrait ainsi renforcer une certaine forme d'antagonisme entre représentation « officielle » et représentation « personnelle » de la notion.

La législation joue ensuite un rôle dans l'avènement de la *ville durable* dans les différentes activités professionnelles. Le peu d'acteurs qui se risquent à une datation de cette apparition, la font remonter soit au protocole de Kyoto, soit au « Plan ville durable » initié par Jean-Louis BORLOO en 2008.

« *En devenant légal, le développement durable... est instauré comme une préoccupation politique... imposée [...]. Du coup, c'est plus facile pour nous de pouvoir avancer sur ces sujets là.* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. On notera ici l'emploi de la locution *développement durable* et non *ville durable*. L'acteur en question fait partie des personnes qui se situent en retrait par rapport à cette dernière, et qui en usent par opportunisme ou par obligation professionnels. Paradoxalement, aucune méfiance n'est exprimée à l'égard de la notion-mère.

Si le cadre législatif apporte une certaine légitimité aux acteurs, il n'en est pas moins critiqué, notamment dans les modifications qu'il engendre dans la prégnance relative des différents secteurs en urbanisme. Par son biais, « *la dimension bâtiment devient sujet* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Plusieurs acteurs déplorent une entrée trop technique et trop accaparante au regard de sa pertinence réelle en matière de *ville durable*.

Au niveau des services de l'Etat, les évolutions du cadre réglementaire sont à l'origine d'une modification des organisations : c'est « *ce qu'on appelle les postes « Grenelle », des postes qui ont été créés à la suite du Grenelle. [...] c'est des nouvelles missions, c'est une façon de travailler beaucoup en transversal qu'on connaissait peut-être pas avant. ... on est plus en position de, d'animation, de conseil, de ben de chargée de mission plutôt que, on est plutôt dans le, dans l'accompagnement que dans le faire. Voilà. Et ça, c'est une nouvelle*

¹³⁵ Tout comme dans les titres de la revue *Urbanisme*, la *ville durable* est mise en opposition avec l'idée de recette. Le rejet du terme de modèle nous semble être, dans une certaine mesure, de la même veine.

posture aussi. Avant on était plutôt, ouais on faisait. Là, on y est, on est presque en train de quitter le faire faire. On est en accompagnant... en portant, on porte une politique, on la diffuse, on... l'anime. » [Services de l'Etat, 14 avril 2011].

Ce faisant, l'Etat s'instaure en divulgateur de bonnes pratiques et renforce ainsi son rôle normatif au-delà de ses compétences régaliennes. Il ouvre à cette occasion la fabrique de la ville à de nouveaux acteurs dont la formation et l'expérience ne relèvent pas de la sphère urbanistique : « *j'étais pas du tout dans ce domaine là*¹³⁶ » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. Un phénomène analogue se produit avec l'introduction du développement durable au sein de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée.

Trois personnes au total sont concernées. « *Dans mon expérience professionnelle j'ai souvent essayé à chaque fois de changer vraiment de domaine. Et c'est vrai que la vision de l'urbanisme et donc de l'approche de l'aménagement du territoire, était une vision que j'avais pas du tout avant de travailler sur la ville durable* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. Cette situation est partagée par les trois interlocuteurs, qui ingénieur ou diplômé de management des politiques publiques avec une spécialisation en normes de qualité environnementale, ne disposent d'aucune formation en urbanisme. La *ville durable* modifie ainsi le cercle des acteurs de la fabrique urbaine et semble, par leur apparente tenue à l'écart des postes spécifiquement dédiés à la question, minimiser le rôle des urbanistes (ce que l'on ne retrouvait pas vraiment à travers les titres de la revue *Urbanisme*).

Dès lors, ingénieurs et urbanistes se regardent en chien de faïence. Les premiers, « *ceux qui ont des certitudes, parce qu'ils ont été formatés comme ça* » [Intermédiaire, 2 mai 2011], apparaissent comme les partisans désignés de la norme. « *Tous mes collègues ingénieurs veulent que ce soit normalisé parce qu'après ils ne comprennent plus* » [Intermédiaire, 2 mai 2011]. En retour, « *quand on parle avec un urbaniste, il dit : « de toute façon moi le développement durable j'en faisais déjà avant ». Bon. Il en faisait certes, mais il oubliait peut-être un des paramètres, un des trois paramètres : l'environnement en l'occurrence. Et puis surtout euh, il était, il avait, il avait pas les mêmes niveaux d'exigence liés au Grenelle ou liés à l'aspect réglementaire, parce que maintenant on est aussi dans un niveau d'exigence assez fort* » [Service de l'Etat, 30 mars 2011]. Chacun essaie de défendre sa légitimité dans un domaine où la fonction de normativité apparaît comme dévolue à l'ingénieur. Partant de là, la notion de *ville durable* peut paradoxalement aussi bien être rejetée qu'appropriée, ce qui renforce son caractère ambivalent. Ainsi, pour l'un de nos interlocuteurs, la *ville durable* est apparue « *justement peut-être en réaction à l'approche*

¹³⁶ La personne en question est ingénieur en génie civil de formation et travaillait sur de grandes infrastructures.

technico-mathématique ces dernières années de l'approche de la ville. [...] On est managé par des hypertechniciens même dans des services d'urbanisme en France. [...] Ils reviennent en force car ils n'ont plus de place à l'Etat. [...] Moi étant généraliste, travaillant sous les ordres d'hypertechniciens, on me faisait travailler sur un tout petit champ, mais on voyait pas le reste, je me demandais « que faire pour qu'ils changent un peu ? » [Intermédiaire, 2 mai 2011]. Cette personne, ayant longtemps évolué au sein de collectivités, dont la ville de Marseille, s'installe à présent comme consultante en urbanisme : « Je me suis dit qu'il fallait une approche générale, au moins en amont » [Intermédiaire, 2 mai 2011].

La ville durable, simple mutation langagière ou légitimation d'un environnement international ?

Pour certains acteurs, notamment les urbanistes et architectes, la notion de *ville durable* constituerait essentiellement un nouvel habillage de positionnements et de questionnements antérieurs, ce qui rejoindrait la thèse de MATHIEU, MARTOUZET et GUERMOND (2010). Il ne saurait ainsi être question d'une véritable apparition dans leur profession.

« En fait, c'est, c'est une notion, c'est une notion qui me semble pas être apparue au sens, au sens mode du terme. C'est, la question du, des échelles de temps, du, du court et long terme, c'est une question qui nous taraude nous les urbanistes depuis tout le temps. La question de l'anticipation, de la prospective, c'est une question qui est au cœur de, de nos sujets donc. On y a mis après peut-être plus le mot durable mais c'est une question qui me semble être dans un, dans une pratique professionnelle depuis le début » [Collectivité, direction, 19 avril 2011].

La ville durable, « *elle est pas apparue. Depuis tout le temps on fait du management de projet en fait et pour nous le développement durable c'est ça avant tout. C'est-à-dire ben en amont quand on pense à un projet d'aménagement ben on pense à toute la ville, comment ça, ce projet va venir s'insérer [...] comment, enfin, donc ça, on n'a pas attendu personne pour le faire et c'est à la base de, de l'urbanisme hein* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011].

En ce sens, faire la *ville durable* serait faire correctement de l'urbanisme.

Les personnes qui portent cette vision sont souvent les mêmes qui critiquent la notion sur ses dimensions trop environnementales ou trop techniques, dénonçant ainsi la restriction d'un domaine complexe à un « *champ je dirais... environnemental strictement lié au bâtiment et particulièrement en France, l'énergie* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. L'acteur dont émane cette citation, éprouve le besoin, comme pour renforcer son propos, de justifier de sa compétence sur le sujet : « ... *Mais moi j'ai fait 10 ans de*

CAUE avant d'être euh, d'être à Euroméditerranée et le CAUE c'est Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et [c'est l'interlocuteur qui souligne] d'Environnement. Donc déjà la question environnementale, elle est pas, elle est pas neuve, elle est pas récente pour moi. » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011].

A travers la diversité des propos relatif à ce thème, c'est finalement potentiellement la définition de ce que recouvre le terme environnement qui pose problème. Architectes et urbanistes semblent en avoir une appréhension centrée sur le proche et le local, qui ne parviendrait pas à se retrouver dans la manière dont sont traduites les problématiques internationales. Ceci aboutit, dans certains cas, à un rejet de l'environnementalisme et à une reformulation sous d'autres termes de ce à quoi les acteurs tiennent dans leur profession et qui était au préalable dénommé environnement. La situation semble moins tendue pour les personnes qui se situent sur des activités non directement confrontées à l'application des normes, que ce soit par leur posture stratégique, de réflexion ou par l'échelle à laquelle ils interviennent. Un de nos interlocuteurs parvient même à maintenir la notion de *ville durable* en accord avec ses valeurs : « *de la question de la protection de l'environnement, on est passé à la question de la ville durable et que dans ce contexte là, au-delà des mots, c'est bien le dépassement des approches sectorielles, pour comprendre que le gugusse qui fait dans les déplacements, il faut, il faut vraiment qu'il s'incruste dans un mode de pensée qui va être aussi celui du cadre de vie* » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011]. On en revient ainsi à cette préoccupation centrale.

La situation devient ambiguë pour les acteurs évoluant dans des services en charge d'environnement. L'évolution sémantique vers la *ville durable* semble à la fois leur accorder une certaine forme de légitimation et dans le même temps leur retirer une spécificité qui fait que leur discours paraît noyé dans un flot de positions sur le sujet.

« Les effets de mode c'est pas forcément négatif. On est un peu obligé de faire de la pub autour de ça pour que, pour que ça marche » mais cela constitue aussi « une des grandes difficultés d'action. C'est que il y a tellement de choses au même moment partout, à travers tellement d'acteurs différents, d'échelons, de compétences différentes que le particulier ne s'y retrouve pas mais euh, le maire d'une petite commune non plus et le maire d'une très grosse commune pas forcément beaucoup plus que les autres. » [Collectivité, direction, 25 mars 2011].

La possibilité de disposer d'une oreille attentive semble toutefois à cette heure suffisante, même si les traductions en actes et encore moins les résultats ne sont forcément tangibles.

« Mais c'est vrai que ceux qui ont fait dans l'environnement pendant longtemps on a été un peu euh...on nous prenait pour des ayatollahs dès qu'on ouvrait la bouche. Grosso

modo on était ceux qui empêchaient de tourner en rond euh, bon voilà. Maintenant on peut plus trop dire ça quoi. Grosso modo là maintenant c'est plutôt l'inverse, tout le monde se targue de faire dans le développement durable, après ce qu'on met dessous c'est autre chose hein » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011].

Certains sujets auparavant occultés parviennent à être abordés « miracle de la ville durable, voilà, tout d'un coup oui, ben ça y est », pour autant « *on sait pas exactement ce qu'on va faire encore* » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011].

Au final, le vocable de *ville durable* apparaît, à travers les propos de nos interlocuteurs, sous influence des politiques publiques internationales relatives à l'environnement et des traductions réglementaires qui en sont faites à l'échelle nationale. Installant certains sujets sur l'agenda politique, il semble, sous cette impulsion, modifier de manière plus ou moins directe le rôle et le positionnement des acteurs de la fabrique urbaine, élargissant leur cercle à des personnes sans formation ni expérience préalables dans le domaine. C'est à elles que sont pourtant confiés les postes spécifiquement dédiés à la « durabilité » de la ville. A l'opposé, la notion de *ville durable* n'est pas forcément ressentie comme ayant une prise effective sur l'activité professionnelle de ceux qui évoluaient dans le champ de l'urbanisme avant son avènement. Aussi chercher à savoir comment elle est apparue peu paraître saugrenu. « *Cette question que vous venez de me poser là. Elle est apparue parce que vous venez de me la poser* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. Architectes et urbanistes, lorsqu'ils se réfèrent à leurs représentations « personnelles », ne voient pas ce que la notion de *ville durable* apporte, par rapport aux conceptions et convictions qu'ils portaient déjà dans le cadre de leur activité professionnelle. Ils se sentent en revanche remis en cause par la traduction technique et normée qui peut en être faite.

Critiquée, admise ou saisie comme moyen d'expression, la notion de *ville durable* est investie et ressentie dans des sens très différents, en fonction de la représentation que chacun se fait de son activité professionnelle, de l'expérience dont il dispose, de l'organisation de la structure dans laquelle il évolue et de l'écoute qu'il peut avoir sur ces sujets, parfois même de manière assez contingente. La *ville durable* met notamment en scène des représentations différentes de l'environnement qui, allant du cadre de vie aux grands enjeux internationaux, ne semblent pour l'instant pas trouver de terrains d'entente. Tout se passe comme s'il fallait choisir entre elles et que les exigences qu'elles recouvrent étaient forcément exclusives.

Dès lors, les modes d'information et de formation sur le sujet vont jouer un rôle particulier. A quels circuits de diffusion les acteurs ont-ils accès ? Quels sont ceux qu'ils vont privilégier et/ou rechercher ? Dans ce cadre, quels types de discours et de connaissances

semblent favorisés ? (l'ordre des questionnements ou des relations de causalité pouvant être inversés).

L'expérience professionnelle comme fondement, le réseau comme principale source d'(in)formation

Lorsque l'on aborde avec les acteurs, la manière dont ils s'informent et se forment sur le sujet de la *ville durable*, les réponses se recoupent fortement. Formation, information se mêlent sans réellement se distinguer.

De manière spontanée, ce sont l'expérience professionnelle et les échanges avec des homologues qui ressortent comme la première source en la matière. Viennent ensuite, dans des proportions à peu près équivalentes, les lectures, les colloques et les formations continues, ces deux dernières servant également de support à des échanges d'expériences. Les prestataires techniques à travers les études qu'ils produisent et les textes réglementaires, achèvent enfin de structurer les modes de diffusion d'informations, de savoirs et de connaissances sur le sujet de la *ville durable*.

Mais le socle fondamental repose bien sur l'expérience, le « *travail d'équipe* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011] et « *l'échange au quotidien, donc ça va être pratique quoi* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. « *On s'écoute.* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. Le parcours professionnel est, dans ce cadre, une source de formation reconnue. La *ville durable* apparaît alors comme une ville empirique, fabriquée par des acteurs qui tirent leur légitimité et leur pertinence d'une accumulation de situations pratiques mettant en jeu des contextes et des interlocuteurs diversifiés. A travers leurs propos, les acteurs témoignent aussi d'une certaine forme de confiance envers leurs pairs, de même que d'une croyance en l'enrichissement mutuel et la construction collective.

Les lectures, la bibliographie constituent une seconde source à la fois de formation et d'information assez régulièrement mise en avant : « *on a une revue de presse qui part du Moniteur, de la Gazette des Communes, on a la revue Urba, on a, puis on a d'autres revues plus locales comme Place publique, voilà. Et puis les bouquins. Moi je lis, je lis. Ouais j'ai toujours des bouquins sur moi, dans ma poche, voilà.* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011]. Dans ce cadre, la revue *Urbanisme* est connue. « *Je la lis tout le temps. Je les aime bien. C'est assez intellectuel mais il faut intellectualiser pour se poser des questions* », et revenir ensuite aller à la vie de tous les jours [Intermédiaire, 2 mai 2011]. Si elle n'est pas lue par tous nos interlocuteurs, elle contribue à structurer le panorama des connaissances, thématiques et informations professionnelles à leur disposition.

Nous retenons également l'importance accordée aux livres. Soulignée par un autre interlocuteur, elle symbolise, selon nous, la perméabilité que les acteurs dépeignent entre leur profession et la vie quotidienne, comme entre la fabrique de la ville et une diversité d'imaginaires dont les racines puisent dans différentes formes de cultures, d'inspirations et de ressentis. « *C'est bien que vous parliez d'inspiration parce que, parce qu'il en faut* » [Collectivité, 5 avril 2011].

A contrario, les cycles de formation continue, bien que présents dans les discours, n'apparaissent pas de manière spontanée et ne semblent pas centraux. Ils diffèrent selon l'institution. Se distinguent le « *réseau de formation interne, hein au ministère* » [Service de l'Etat, 14 avril 2011], les « *formations qui sont proposées par la fédération des CAUE ou par l'école des ponts* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011], les « *organismes de formation de la fonction publique territoriale [...] qui de plus en plus développent des cursus de formation sur la thématique de la ville durable* » et enfin le « *Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable* » (CHEEDD) [Collectivité, 5 avril 2011]. Créé en 1995, il est porté par trois « grandes écoles » dont le rapport avec l'urbanisme n'est pas immédiat : Ecole Centrale Paris, Ecole Supérieure de Commerce de Paris Europe et AgroParisTech. Le CHEEDD présente en revanche, la spécificité de mélanger les institutions, que ce soit parmi les participants ou les intervenants. Ceci n'est pas anodin. L'influence des organismes formateurs sur les modes d'action paraît en effet, d'après les propos de nos interlocuteurs, principalement fondée sur les échanges d'expériences et les mises en réseau qu'ils permettent.

Le contenu des formations est, quant à lui, essentiellement vécu comme une mise à niveau sur certains sujets, plus qu'une réelle source d'acquisition de compétences. La plupart des architectes réfute d'ailleurs l'existence de compétences ou savoir-faires spécifiques à la *ville durable* : « *à partir du moment où on a notre formation d'architecte et d'urbaniste, c'est du bon sens. C'est, il y a pas, c'est pas parce que aujourd'hui il y a le Grenelle et c'est pas parce que maintenant le développement durable c'est à la mode qu'il y a une formation particulière, c'est vraiment du bon sens. [...] C'est de la bonne gestion d'une ville.* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011].

Les formations sont ainsi l'occasion d'une actualisation des représentations « officielles » de la *ville durable*. Mais leur intérêt réside davantage dans la recherche d'une confortation des représentations « personnelles » par l'échange avec des pairs et dans le temps de réflexivité qu'elles représentent, dans des rythmes professionnels vécus comme trop tendus.

« *Par contre, c'est une chose à laquelle il faut se forcer la formation. D'abord parce que sinon quand on a la tête dans le guidon il y a des fois « ouais, mais non tant pis... » etc., alors que une fois qu'on y est, on se rend compte que si on n'a pas ça, on n'a plus cet oxygène qui permet de reprendre du recul, d'échanger avec ses semblables... enfin en tout*

cas avec ses homologues déjà, sur des problématiques communes et de revenir avec l'esprit de nouveau un peu plus clair, et une assurance sur nos propres convictions » [Collectivité, 5 avril 2011].

Les « *grandes conférences de la ville durable* » [Collectivité, 5 avril 2011] sont également fréquemment citées et semble jouer un rôle analogue. Ceci conforte la place que nous leur avons accordée en première partie, lorsque nous avons tenté d'aborder l'état de la question. Elles mettent en circulation des idées, des vocables, mais aussi des justifications à l'action. Pour autant, colloques et formations sont surtout décrits comme facteurs de réassurance.

Viennent ensuite les études réalisées par les prestataires : c'est « *le biais des études qu'on peut faire faire à des experts extérieurs qui nous apporte les informations et qui nous nourrit en fait* » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011]. Les bureaux d'études occupent, en ce sens, une place qui n'est pas neutre, contribuant à diffuser certaines formes de normativité : « *on a des prestataires techniques hein, on a un assistant à maîtrise d'ouvrage en qualité environnementale, tous les bureaux d'études qui interviennent soit en urbanisme, soit en construction ou en aménagement sont associés à des bureaux d'études environnementaux, voilà donc on a quand même un faisceau d'informations et de pratiques, et de bonnes pratiques on va dire, et de retours d'expériences assez conséquent* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011].

Enfin, le contexte législatif et réglementaire, loin d'apparaître comme simplement codifiant, est présenté comme instructeur. L'Etat organise, dans ce cadre, des réseaux d'information et de projets :

En interne, « *c'est tout ce qui descend de la DGLN, c'est toute l'info que... qu'on peut tirer de, ben de nos réseaux en fait. Donc l'objectif aussi c'est d'être, de participer à tous les réseaux professionnels qui existent* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011].

En externe, « *c'est plutôt une transmission de, de questionnements pour amena... pour amener les gens à penser l'aménagement différemment, voilà, plutôt qu'une transmission de savoir-faire. [...] on n'est pas, au niveau de la région, de la DREAL, on n'est pas dans une transmission de savoir-faire, surtout sur ce thème là. [...] on les met en relation avec des gens qui vont leur apporter des outils hein, c'est on se ferme pas à ça. On n'est pas juste là pour dire. Mais on n'est pas nous personnellement en compétence de quoi* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011].

Pour prendre l'exemple d'Euroméditerranée : « *on est Ecocité donc forcément on est, comment dire, très largement informé par les Ministères, ministère central MEDDEL mais pour aussi, par tous les, tous les services déconcentrés de l'état euh... de l'ADEME, de la Caisse des Dépôts enfin qui peu ou prou, de l'Etat ou pas d'ailleurs, qui, qui ont à voir avec ces champs là quoi* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011].

Hormis le cas des lectures et des études techniques, l'appartenance à des réseaux professionnels et leur entretien ressort au final, comme principale source de formation ou d'information dans le domaine de la *ville durable*.

« Quand tout à l'heure vous me posiez la question, comment on s'informe, comment on se forme, c'est pour ça que je dis que c'est beaucoup du réseau [...] Je veux dire, on peut pas se satisfaire, pour prendre un exemple plus clair, on peut pas se satisfaire de dire, je fais du transport donc je fais du développement durable. Hein, pour faire court, voilà et que c'est une vraiment, c'est une, c'est une vision globale et c'est pour ça que je pense que le terreau de la formation et de l'information, c'est le réseau » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011].

La logique présente cependant certaines limites. Les réseaux *« sont tellement nombreux qu'on est complètement paumé. C'est qu'on a, on a un réseau qui se crée chaque jour, on a un colloque tous les deux jours. Euh, on a un appel à projets tous les trois jours »* [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. Dans ce foisonnement, ceux qui se développent sous l'égide de l'Etat se singularisent, ne serait-ce que par les conséquences financières et régaliennes qu'ils peuvent avoir : *« Quand les choses ne sont pas obligatoires, les appels à projets sont fortement subventionnés ou en tout cas subventionnés. Et puis le jour où ça devient obligatoire et ben on supprime la subvention. Donc les pionniers ont cet avantage d'avoir un peu d'argent pour mener ces politiques un peu novatrices »* [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. Le caractère incitatif des financements ou de l'anticipation de la réglementation tend ainsi à favoriser la mise en circulation d'éléments descendants de représentation *« officielle »*. Pour autant, les acteurs présents dans ces réseaux étatiques, y recherchent des échanges d'expériences : *« là où la démarche écocité était initialement intéressante, comme elle était pensée et construite, c'était que les 13 villes qui étaient labellisées, aujourd'hui il y en a 19 ou 18..., l'idée c'était d'avoir un réseau de grandes opérations qui, qui devaient échanger sur des bonnes pratiques et sur du retour d'expériences »* [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012]. La sélection des participants n'est dans ce cadre, pas neutre et influence les éléments de doctrines diffusés. L'ensemble des propos montre ainsi que les modes d'information et de formation autour de la *ville durable* mêlent, de manière relativement intriquée, représentations *« personnelle »* et *« officielle »* dans des réseaux dont les conditions d'appartenance déterminent les références retenues et véhiculées.

Franchissant un pas supplémentaire vers les réalisations concrètes, nous nous proposons à présent d'étudier en quoi l'introduction de la notion de *ville durable* modifie, selon les acteurs, leurs pratiques.

b. Quand les procédures et les outils l'emportent sur la notion

Dans les représentations que les acteurs se font des modifications engendrées (ou non) dans leurs pratiques par l'introduction de la notion de *ville durable*, nous opérerons deux niveaux de distinction : entre la question posée de manière générale et son application sur l'extension de l'opération Euroméditerranée, périmètre labellisé écocité en 2009.

Dans le premier cas, la place de la technique requière une mise à jour permanente des compétences, sans pour autant parvenir à lever les incertitudes qui rejaillissent sur les pratiques et les modes d'action, de la commande à la conduite des politiques publiques, en passant par les modalités de financements. Les échelles en jeu s'étendent ensuite du grand territoire à l'individu. Si le processus de métropolisation se trouve ainsi inclus aux pratiques relatives à la *ville durable*, la concertation peine toujours à trouver sa place.

Incertitudes et grands écarts, des évolutions de pratiques par les marges

Aborder la question des pratiques de manière générale n'est pas évident. Les réponses reposent pour beaucoup sur des positions de principes qui traduisent les représentations et positions « personnelles » de chacun par rapport à la *ville durable* :

« *Ca change rien, absolument rien, pour nos pratiques professionnelles enfin en tout cas pour la conscience qu'on peut avoir de, de ce qu'est la ville durable. Les seuls changements qui sont initiés par, on va dire, une prise en compte légale hein, de ces dispo... de ces dispositions portent effectivement sur une attention plus particulière... en matière de construction* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Par ailleurs, « *ça a pas changé ma pratique parce que je ne, j'étais pas du tout dans ce domaine là quoi* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011].

Les pratiques apparaissent toutefois de manière indirecte à travers les façons dont les acteurs caractérisent l'action dans le champ de la *ville durable*. C'est ce dont nous allons à présent rendre compte.

La notion de *ville durable* est ainsi, pour la plupart de nos interlocuteurs, synonyme d'acquisition de compétences techniques particulières. Ce passage obligé engendre des réactions qui vont de la nécessité positive à la contrainte. Le noyau dur des **dimensions techniques** en question tourne autour des normes énergétiques des bâtiments, de la gestion de l'eau et des déchets.

Ainsi, dans une optique finalisée vers des valeurs, la *ville durable* « *me fait travailler journallement deux heures dans une matière que je ne connais pas* », des déchets, aux transports, en passant par le patrimoine et le « numérique », « *tout ce qui a besoin d'être*

questionné dans une ville. [...] Autrement, on passe à côté de ce dont a besoin un habitant dans la ville » [Intermédiaire, 2 mai 2011].

« Les compétences qu'on n'a pas forcément, c'est de savoir..., combien consomme un bâtiment BBC, Bepos ou je ne sais quoi, comment on compense, quel type d'énergie, comment on recycle l'eau... voilà, comment on fait du tri sélectif des déchets enfin bon, donc c'est des dimensions techniques, je dirais, particulières qui peuvent par moment effectivement enrichir le discours urbain général » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Maîtriser une certaine technicité devient alors un argument de concrétisation supplémentaire.

Acquérir des compétences dans ce domaine peut également être motivé par la volonté (ou la nécessité) de ne pas se trouver déconnecté de certains acteurs de la production urbaine. « Alors après bien sûr, ça m'a demandé aussi de savoir, une petite couche technologique. Mais à cette couche technologique dont, en tant que maître d'ouvrage, faut que je sache, qu'est-ce que ça veut dire le BBC, le Bepos, les énergies positives, le voilà, les formes d'assainissement, la question de la perméabilité des sols un peu plus poussée etc., mais quand même moi je privilégie toujours la pluridisciplinarité, c'est-à-dire que je confonds pas mon métier avec le métier du thermicien. » [Collectivité, direction, 19 avril 2011].

Dès lors, ce vernis technique apparaît, pour certains architectes, comme le versant obligatoire de normes dont le bien-fondé est remis en cause sur un argumentaire qui rappelle celui de l'architecte Rudy RICCIOTTI (2009). La contrainte est ainsi d'« avoir le complément technique de la nouvelle loi qui vient de sortir » [Intermédiaire, 19 avril 2011]. Cela concerne tout autant « les nouveaux matériaux, mais ça aussi c'est des effets de modes. A mon avis c'est plus un problème économique qu'autre chose ! » [Intermédiaire, direction, 19 avril 2011].

De manière symétrique, la notion de *ville durable* vient, du côté des ingénieurs, modifier les pratiques dans leurs perspectives techniques.

« Je me suis rendu compte que..., l'aménagement du territoire, l'urbanisme étaient des choses très vivantes. Ce n'était pas simplement des applications techniques de règles techniques [...] Quand on fait de l'urbanisme ou en tout cas, on fait de la réhabilitation de quartier, on est en train de mettre en place un cadre dans lequel la vie doit se développer. [...]. Donc je suis allé plus loin que la simple notion, on va dire, technique de flux et de stocks et ..., de qualités techniques [...] on n'est pas obligé d'aller dans l'excellence dans chacun des éléments mais il faut les doser, il faut les accompagner dans le temps [...] Ca va beaucoup plus loin que le simple jeu de mécano. Et c'est ça que j'ai beaucoup appris en fait. » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011]. D'une vision mécaniste d'optimisation de

performances synchroniques, l'approche devient, par l'irruption du vivant, diachronique. Dès lors, l'artefact seul ne peut justifier de la « durabilité » de la ville.

La technique devient ainsi un vecteur d'évolution pour l'ensemble des acteurs. Si elle semble, à la plupart des architectes et urbanistes, être posée de manière autonome, son approfondissement permet de mener les raisonnements plus loin et d'ouvrir les partenariats et les démarches à un nombre accru d'interlocuteurs. Les ingénieurs nouvellement arrivés dans la fabrique urbaine voient la technique perdre de son exactitude et de sa rigidité, pour devenir plus interprétable.

Le poids des **normes** et des approches quantitatives ne laisse cependant pas forcément s'exprimer cette ébauche de perméabilité des frontières. Le caractère rationnel et chiffré peut en effet venir effacer les doutes et les incertitudes exprimés, de manière relativement antinomique avec les façons dont les acteurs vivent la *ville durable* dans leurs pratiques. Pour poursuivre l'exemple filé dans notre exposé théorique (cf. *1.1.b*), nous étudierons le cas des bilans carbone. Il nous semble d'autant plus intéressant que la question énergétique est apparue, pour les acteurs de l'urbanisme, par le biais des politiques publiques et donc des outils que celles-ci mobilisent. L'exemple nous semble à ce titre didactique des réductions qui peuvent se produire.

« Si je fais un bilan carbone demain ou après-demain, du même territoire, les évolutions entre les deux bilans carbone ne seront pas dues forcément à des évolutions de la politique ou à des conséquences de nos actions mais simplement parce que le bureau d'études aura une approche un peu différente, que les données auront été un peu plus fiables ou dans un domaine un peu moins fiables euh, etc. [...] il y a des mesures qui sont, qui sont faites. Est-ce qu'elles sont pertinentes, est-ce qu'elles le sont pas ? est-ce que c'est celles-là qu'il faut retenir plutôt que d'autres ? Est-ce qu'on peut faire un lien direct entre cette mesure et la cause de la mesure qu'on voudrait lui rattacher ? on en est qu'au début de tout ça » [Collectivité, direction, 25 mars 2011].

Toutes ces incertitudes font que le bilan carbone ne peut véritablement rendre compte des processus en jeu alors qu'il est mobilisé dans un but d'évaluation et d'orientation de l'action, voire d'indicateur de son efficacité. Des faiblesses analogues se font jour dans le domaine des raisonnements techniques : *« Les opérations, elles prennent entre 3 et 5-6 ans quoi, bon. Donc... et en plus de ça elles bougent constamment, par exemple... on fait une étude aéraulique sur un projet, demain il y a une tour qui vient se mettre à côté, l'étude aéraulique... elle sert à plus rien. Donc c'est aussi ça la difficulté.... »* [Institutionnel2, 6 juin 2012].

Ceci n'est pas anodin, d'autant plus que les interlocuteurs qui portent un regard critique sur les outils et solutions techniques, les mobilisent pourtant publiquement au nom de leurs

institutions. Ils n'en indiquent à ces occasions pas les limites¹³⁷. Le poids du chiffre et la rationalité des techniques conférant l'apparence d'une scientificité exacte, les discussions qui auraient pu avoir lieu sur les questionnements que de telles méthodes soulèvent, se referment. Passages obligés ou exercices de style, ces éléments sont dans ce cas souvent mis au service d'une rhétorique communicante qui peut au final s'éloigner de l'objectif de « durabilité » pour tomber dans le registre du marketing urbain.

Outils quantitatifs et normes ont tendance à masquer les **incertitudes**. Pourtant, en matière de *ville durable*, « *on sait pas exactement ce qu'on cherche* » [Collectivité, 1^{er} avril 2011]. Et les répercussions se font sentir dès les phases amont des projets. En effet, « *dans une commande publique, et on peut faire difficilement autre chose que des commandes publiques, on doit définir à l'avance ses besoins. C'est la première chose à faire. Et combien d'actions sont bloquées parce qu'on ne sait pas définir à l'avance ses besoins et qu'on est obligé et que la seule façon, c'est de se lancer dans l'action, initier une action et de voir après ce que ça va devenir et comment le projet va évoluer* » [Collectivité, direction, 11 avril 2011]. Le poids de l'incertitude semble contraindre ici à l'expérimentation et le rapport à l'action s'instaure comme un moyen de pallier l'absence de soubassements théoriques : agir pour connaître et réinterroger en retour les motifs et les perspectives de l'action. « *C'est que les moyens s'inventent, les moyens techniques et y compris les moyens intellectuels enfin les moyens de prestation intellectuelle, de techniques intellectuelles s'inventent au fur et à mesure que s'élaborent les concepts* » [Collectivité, 1^{er} avril 2011].

Dans ce cadre, les bureaux d'études alimentent les acteurs au-delà de formalisations méthodologiques et techniques. « *On arrive petit à petit à construire des conceptualisations communes, voilà la nouveauté* » ce qui donne « *une période historique technique ... à avancées, à avancées oui différenciées suivant les, suivant les gens* » [Collectivité, 1^{er} avril 2011]. En dehors des domaines normés, le maître d'ouvrage, par les sujets qu'il porte et par voie de conséquence, par les occasions d'études qu'il offre, s'insinue comme co-concepteur de la *ville durable*. Les réseaux, nous l'avons vu, assurent ensuite la diffusion de ces « avancées » : « *ce qui est bien aussi dans les formations, c'est de voir plutôt, c'est dans comment... les autres s'organisent pour monter un petit peu des, des études performantes ou des, des études innovantes, un peu comme... quand on va aux Ponts par exemple, les expériences menées par le PUCA, un peu d'être dans le réseau des personnes qui animent des, des expériences* » [Intermédiaire, 19 avril 2011].

¹³⁷ Ce fut, à titre d'illustration, le cas lors de la réunion publique de lancement de la concertation relative au plan climat territorial de la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, 25 octobre 2010.

Par les sélections qu'ils opèrent à travers leurs critères d'admission et les choix des expériences mises en avant, les réseaux contribuent ainsi à la structuration des références. Ceci prend d'autant plus d'importance que les processus normalisateurs semblent se faire essentiellement a posteriori.

Les difficultés s'expriment ensuite en interne et de manière pratique. De la même façon que Taoufik SOUAMI déplore un appauvrissement dans le passage de la vision à la décision (cf. 1.1.c), la **traduction concrète d'études innovantes** n'est pas forcément évidente : « *maintenant il faut replier toute cette grande aventure intellectuelle et de terrain à ... pfff... un truc qui est quand même un peu... un peu triste [...] c'est assez emblématique oui de... de l'aventure enfin pas forcément personnelle mais en tout cas de cette cellule voilà de direction de l'urbanisme ici... du développement durable dans notre quotidien* » [Collectivité, 1^{er} avril 2011]. Là encore, la *ville durable* peine à s'instaurer en notion opérationnelle. Dès lors, l'enjeu peut apparaître, « *à travers ce prisme de l'environnement et du développement durable, de modifier la manière de conduire des politiques locales* » [Collectivité, direction, 25 mars 2011]. Pour ce faire, bien que la *ville durable* introduise des « *effets de consensus* » [Intermédiaire, direction, 29 mars 2011], « *il faut quand même être vraiment manager parce que il faut énormément d'acteurs et de partenaires... pour faire avancer les choses et énormément, énormément de variables...* » [Collectivité, 5 avril 2011], parmi lesquelles se trouve la variable budgétaire.

Dans un contexte de tarissement des ressources financières, faire la *ville durable* demande de chercher « *quelles sont les pistes de, d'appels à projets ou de financements possibles* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011]. Les sources potentielles sont multiples (ce qui ne signifie pas pour autant que les montants soient conséquents) et les entrées paradoxalement sectorielles : il existe ainsi « *des subventions ADEME¹³⁸, de l'Anah¹³⁹ ou des bailleurs sociaux si ils veulent faire des logements sociaux. Il y a l'appel à projets transports en commun en site propre, ça c'est aussi clairement de la ville durable. La nature en ville c'est aussi clairement de la ville durable donc il y a de l'argent derrière* » [Services de l'Etat, 14 avril 2011], autant de manières de traduire ou sectionner son projet, d'entrer en compétition avec d'autres, pour pouvoir le mener à bout.

Mais l'inclusion à cet émiettement des financements publics n'est pas la seule attitude adoptée, les démarches peuvent également conduire vers d'autres acteurs de la production urbaine. « *J'ai beaucoup travaillé aussi à un autre atelier qui était un atelier avec les*

¹³⁸ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (établissement public à caractère industriel et commercial)

¹³⁹ Agence Nationale de l'habitat (établissement public à caractère administratif)

promoteurs et les constructeurs et les entreprises sur comment rendre viable aussi la notion de low cost, low tech. Donc on était plutôt sur le côté technique et financier naturellement. Et c'est là que on se rendait compte que la densité permettait d'apporter un certain nombre de soulagements financiers aux promoteurs » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011].

Dès lors, les intrications entre contraintes et vertus, rentabilité financière et efficacité supposée en terme de « durabilité » sont fortes et l'on ne distingue que difficilement laquelle des deux facettes d'une même notion dirige les actions.

Dans un autre registre, la *ville durable* « *ça nous a obligé à travailler à des grandes échelles territoriales, celles, celles de la projection dans le développement durable ; celles de l'articulation entre l'eau, l'espace agricole, l'espace naturel, les questions de biodiversité, les questions de mobilité, les questions urbaines. Et donc ça, ça a été quand même des compétences extrêmement nouvelles. [...] la question des métropolisations, des processus de métropolisation à grande échelle. Donc ça c'est des questions qu'on n'avait pas complètement abordées et qui modifient le regard de l'urbaniste* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011].

Pour autant, situer cette remarque dans le champ de la « durabilité » plutôt que dans une évolution plus générale des référentiels de l'urbanisme n'est pas évident. La spécificité est peut-être à rechercher dans le lien établi avec des espaces non construits, dans le fait d'imaginer la ville à partir du non-urbain : « *ces espaces ouverts qui sont des espaces de ressource, qu'on comprend et qui finalement vont être le support, l'architecture de la ville de demain* » [Collectivité, direction, 19 avril 2011].

A l'extrême opposé, il s'agit de « *penser à l'individu dans le projet...* » [Collectivité, 5 avril 2011]. L'on peut dès lors se demander si la particularisation d'une démarche en matière de *ville durable* ne pourrait pas venir de la conjonction de ces deux échelles.

Malgré l'attention portée à l'individu, « *on n'a absolument pas parlé de la concertation parce que, parce qu'on n'en fait pas* » [Collectivité, 5 avril 2011]. Même lorsque l'on aborde la *ville durable* dans ses pratiques, la **participation** n'apparaît qu'en demi-teinte. Si certains y accordent une grande importance, ce n'est pas la première chose qui vient à l'esprit. Quasiment absente au quotidien, elle échappe ainsi aux référentiels et problématiques questionnés à travers le prisme de la *ville durable*. Dès lors, elle peine à être imaginée autrement qu'a posteriori et à s'extraire des cadres institutionnels dans lesquels elle est actuellement menée. La « *concertation c'est pas tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil, c'est on veut arriver à cet objectif, on arrive devant le public, on dit ça : « le projet ne sera pas dénaturé ». Il peut changer en cours de route, mais il peut pas être dénaturé, c'est pas ça. Ca veut dire que là du coup, on décrédibilise tout l'échelon politique. C'est l'élu*

qui décide. » [Collectivité, 5 avril 2011]. Faire participer la population est ici mis en opposition avec la légitimité du système représentatif. Ainsi, si l'individu est à prendre en compte, il n'a pas voix au chapitre, sauf pour certains ajustements à la marge.

L'un des acteurs interrogés va plus loin et tient, dans le cadre d'une manifestation publique¹⁴⁰, un discours justifiant la restriction de la participation à son minimum d'expression, à savoir la « sensibilisation » : « *la difficulté que nous rencontrons c'est l'urgence avec laquelle nous devons agir, qui peut nous amener à faire des choix top down* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 11 octobre 2011]. L'acuité de la situation réfère ici à la « *grave crise environnementale* ».

En entretien, cette même personne parlait pourtant, quelques mois plus tôt, « *d'acceptabilité entre les objectifs environnementaux impérieux [... et] la capacité des habitants à s'approprier ces problématiques et surtout à, comment dire... à les accepter au plan économique.* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. Sans aller jusqu'à parler de schizophrénie, l'environnement ou la recherche de « durabilité » peuvent être utilisés pour justifier d'attitudes opposées parmi lesquelles comptent des comportements dirigistes. Le caractère flou de la notion de *ville durable* autorise des justifications antagoniques et ne garantit en rien la sincérité des propos.

Comme le décrit Emilie HACHE, « nous allons avoir besoin de résister au fait d'accepter de juger secondaire cette demande d'intelligence collective face à l'urgence écologique [...] Autrement dit, la peur suscitée par les crises écologiques à venir risque de nous rendre à nouveau vulnérables au mauvais réalisme politique de fins justifiant les moyens, prenant la forme ici d'un choix entre une décision efficace et une décision collective. Or, dire cela, c'est transformer cette exigence politique et morale que les gens pensent (ensemble, collectivement) en une demande moraliste qui ne compte pas. » (2011, p201). Nous venons de voir que la notion de *ville durable* ne prémunit pas contre ce genre de positionnement.

Au fil des propos, l'acteur de la *ville durable* apparaît comme un assembleur créatif à tous les niveaux : dans les études qu'ils mènent, les partenaires qu'il associe, les montages financiers qu'il parvient à faire tenir... Le flou qui entoure la notion autorise des démarches exploratoires. Cependant, les traductions opérationnelles de ces investigations ne semblent, à l'heure actuelle, pas évidentes. La mise en pratique de la *ville durable*, oppose de manière

¹⁴⁰ Présentation dans le cadre de la Semaine économique de la Méditerranée, Marseille, 11 octobre 2011, du projet Catmed, *Modèles urbains durables en Méditerranée*, auquel la Communauté du Pays d'Aix et la ville de Marseille ont participé. <http://www.catmed.eu/index.php?idioma=fr> consulté le 26 mars 2013.

relativement frontale les politiques « officielles » aux représentations « personnelles ». Il n'est pas rare que des acteurs tiennent des positions totalement différentes dans les sphères publiques et en entretien. La parole publique se doit apparemment d'être ferme et assurée alors que les fondements théoriques et méthodologiques sont en construction et ouvrent de nombreux questionnements. Les normes et outils existants, malgré l'apparence d'exactitude que les chiffres leur confèrent, ne permettent pas de rendre compte des processus sous-jacents, ni de la diversité des représentations que les acteurs portent. En dehors de cela, les évolutions que nos interlocuteurs perçoivent dans leurs pratiques ne semblent avoir parfois qu'un rapport ténu avec la « durabilité ». Il est difficile de distinguer ce qui relève de la notion de *ville durable*, d'une évolution plus large des modes de faire dans l'urbanisme contemporain. Enfin, la « durabilité » semble par moments simplement justifier de modes d'accommodement à des contraintes fortes (qu'elles soient budgétaires ou nommées « écologiques »).

Souhaitant approfondir ce questionnement en le rattachant à un objet précis, nous sommes allées à la rencontre d'acteurs en charge du projet d'extension de l'opération Euroméditerranée. Il nous est en effet apparu intéressant d'interroger, par ce biais, les éventuelles évolutions de pratiques engendrées par une démarche issue d'une politique publique nationale se revendiquant de la *ville durable*, en l'occurrence la démarche « écocité ». Le projet étant encore dans une phase amont, ces investigations n'ont pas permis de décrypter les étapes de mise en œuvre opérationnelle et concrète. Cette série d'entretiens serait donc à poursuivre dans le temps pour parvenir à porter un regard global sur l'ensemble de la démarche.

Ecocité ou la *ville durable* mise en dépendances

« Euroméditerranée a été créée pour, comment dire... pour développer la, l'économie marseillaise qui avait atteint son point bas dans les années 90-95. [...] Donc l'Etat a créé cet établissement public pour faire du développement économique hein. C'est-à-dire créer de l'emploi, faire venir des investisseurs, c'est ça le boulot d'Euroméditerranée, c'est de faire venir des investisseurs, de développer l'attractivité de la... de la métropole marseillaise... [...] Nous si vous voulez notre boulot c'est au fond de créer les conditions pour que le site soit attractif. » [établissement public d'aménagement, 17 avril 2012]

A travers cette présentation, l'opération d'intérêt nationale Euroméditerranée semble s'inscrire dans le registre de la « ville néolibérale » tels que certains auteurs le définissent : « au fond, le tournant néolibéral s'est traduit par un déplacement des politiques urbaines d'un référentiel de redistribution vers un référentiel d'attractivité et de compétitivité. La promotion de politiques de l'offre a conduit aussi à une standardisation du contenu des politiques urbaines (mimétisme entre villes) avec très fréquemment une déconnexion entre

leur substance et les besoins locaux. Ce processus s'explique notamment par le rôle central d'investisseurs et d'opérateurs nationaux et internationaux guidés par la recherche de gains et d'une minimisation de leurs risques financiers »¹⁴¹.

Dès lors, comment la notion de *ville durable* vient-elle interagir avec un historique de cet ordre, qui s'il n'est pas revendiqué par l'ensemble des interlocuteurs, constitue bien une des lectures plausibles du projet ? Cette question prend d'autant plus d'ampleur que l'établissement public « Euroméditerranée communique désormais sur sa prise en compte du développement durable dans le périmètre et tente, par la diffusion d'une démarche reconstituée, de valoriser les aspects du projet qui peuvent *a posteriori* être perçus comme tenants de cette nouvelle doctrine. C'est à grand renfort de marketing que l'image d'une politique de développement durable est affirmée » (BERTONCELLO, DUBOIS, 2010, p205). Cela s'apparente, sur le périmètre initial, à un « travail de rattrapage » (BERTONCELLO, DUBOIS, 2010, p209). Qu'en est-il sur l'extension de l'opération labellisée écocité, pour laquelle la notion de *ville durable* a théoriquement été intégrée dès l'amont ? Quelles sont les évolutions engendrées dans les modes de faire ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous sommes allées rencontrer quatre personnes au sein de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée. L'une d'entre elles ne travaille pas spécifiquement sur l'extension mais nous a été désignée comme disposant de la mémoire de l'opération dans son ensemble. Les trois autres sont responsables respectivement du lien avec les habitants, du « développement durable » et du projet d'extension dans sa dimension opérationnelle. Afin d'éviter le biais d'un regard en vase clos, nous avons également interrogé un chef de projet chargé du suivi de l'opération dans une collectivité territoriale.

Au fil des entretiens, nos interlocuteurs n'ont finalement jamais vraiment été à l'aise avec le chapeau de *ville durable* que nous donnions à nos investigations, comme si cette notion pesait sur la justesse des propos qu'ils devaient tenir. Quasiment aucun ne se ressent comme compétent sur le sujet, que ce soit du fait d'un manque d'expérience, d'une activité perçue comme ne relevant pas de la notion... La tentation est, par conséquent, grande de faire du durable une spécialisation dévolue à un individu, « *notre grand spécialiste* » [établissement public d'aménagement, 7 juin 2012] ou à l'institution porteuse de la démarche labellisée comme telle. L'on aboutit presque, de prime abord, à une situation paradoxale au sein de laquelle penser la durabilité tendrait à devenir une sectorisation de l'action et une responsabilité confiée à des individus isolés, dont la pérennité dans les organisations n'est de surcroît pas assurée : « *enfin je suis pas seul, mais au quotidien finalement oui* »

¹⁴¹ Annonce du colloque « La ville néolibérale : une thèse crédible ? » 13-14 septembre 2012 à Saint-Etienne, <http://calenda.revues.org/nouvelle23607.html> consulté le 31 mai 2012.

[Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012]. En outre, la personne en question connaît, depuis son arrivée en 2011, une suite partiellement interrompue de contrats à durée déterminée. Quand « durabilité » rime avec précarité, discontinuité et retranchement, cela nous semble renseigner sur le fait que la rencontre entre une notion arrivée par un domaine externe à l'urbanisme et les organisations comme les acteurs de ce champ professionnel a du mal à se produire. Nous chercherons à travers l'exemple de la démarche écocité à comprendre comment cela se traduit concrètement.

Nous présenterons tout d'abord le projet tel qu'il nous a été exposé, par le biais d'une description de ses objets phares. Nous étudierons ensuite l'influence de la démarche écocité, volet particulier d'une politique publique nationale relative à la *ville durable*, sur les modes de faire. Nous en viendrons enfin, à ce que les acteurs désignent explicitement comme évolutions de leurs pratiques sur ce projet.

L'extension de l'opération Euroméditerranée, quand la *ville durable* s'exprime en actions

Lorsque les acteurs abordent le projet d'extension de l'opération Euroméditerranée, ils le présentent essentiellement à l'aide des 5 « actions » qui composent le dossier soumis à l'Etat au titre de « Ville de demain », volet urbain du Programme Investissements d'Avenir (dont la gestion a été confiée à la Caisse des Dépôts et Consignation). Ces 5 actions sont : la conception d'un projet immobilier innovant à l'échelle d'un îlot (« macrolot Allar ») ; la réalisation d'un parc urbain de 14 hectares sur le bassin versant du ruisseau des Aygalades ; le montage d'une plate-forme de dépollution des sols¹⁴² ; l'établissement d'un pôle d'échange multimodal sur le boulevard du Capitaine Gèze et la construction d'une boucle de « thalassothérapie » utilisant l'eau de mer comme mode de refroidissement ou de chauffage selon les saisons. Notre objectif n'est pas de détailler chacune de ces actions mais de rendre compte du projet d'extension à travers celles qui occupent le plus de place dans les discours, à savoir le « macrolot Allar » et le parc des Aygalades.

L'« îlot Allar » est aussi dénommé « îlot démonstrateur » et décrit comme « un quartier devant servir de modèle d'un développement urbain durable en Méditerranée « *lowcost et easytech* » »¹⁴³. Il est intéressant, à ce titre, de regarder comment les spécificités

¹⁴² L'extension de l'opération Euroméditerranée s'étend sur d'anciens secteurs industriels et de remblais datant du XIX^e siècle, au moment où la création du port industriel s'est effectuée par l'intermédiaire de terres gagnées sur la mer. La pollution des sols est, à ce titre, une question prégnante.

¹⁴³ http://www.euromediterranee.fr/les-actualites/detail-actualite.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=279&cHash=9659527e7b consulté le 24 octobre 2012.

méditerranéennes en matière de *ville durable* sont ou non reprises dans sa constitution.

Concrètement, « *l'emprise de la parcelle c'est 2,4 hectares. Après, une fois les droits rétrocedés, on doit être à 1 hectare virgule 6 ou 8 et... l'opération immobilière en elle-même c'est 60 000 m² et on a... en gros 47 % de bureaux, 48 % de logements et 5 % de commerce* ». Parmi les logements, « *on a quand même je crois 27 % de logements sociaux, 15 % de logements en accession...* » [établissement public d'aménagement, 6 juin 2012].

Les terrains concernés ont été acquis par l'établissement public Euroméditerranée. Du coup, « *on était un peu libre de faire ce qu'on veut au niveau de... de nos partenaires privés parce que c'était notre terrain à nous, c'est une opération qu'on pouvait faire à peu près comme on voulait* » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012]. L'îlot Allar nous semble, à ce titre, constituer un bon exemple de ce que l'établissement d'aménagement retient au titre de la *ville durable*.

Au-delà de la répartition annoncée en termes de fonctions qui traduit une certaine attention à la notion de mixité fonctionnelle, « *l'îlot démonstrateur, l'idée c'était quoi ? C'était de créer sur un morceau de l'extension d'Euromed, un îlot qui soit un peu avant-gardiste et un peu démonstrateur de toutes les innovations possibles et imaginables que ce soit en terme environnemental, donc en termes de... d'orientation de bâtiment, de ventilation, de climati... d'utilisation des énergies renouvelables, d'utilisation des... des NTIC enfin des technologies de l'information et de la communication pour mettre à disposition des services aux habitants. Bon voilà, donc c'est un... démonstrateur et un peu creuset d'expérimentations quoi* » [Collectivité, 24 avril 2012]. Malgré les critiques portées sur la prégnance de la technique dans la notion de *ville durable*, les réponses envisagées semblent s'engouffrer dans cette voie, et ce à toutes les échelles : du bâtiment, des réseaux de chaleur, des services à la personne...

« *Là on essaie de concentrer toutes les problématiques de la construction, de l'habitat, pour justement avoir notre propre modèle d'habitat durable méditerranéen... dans l'idée de pouvoir après ben dupliquer ce... ce projet là sur d'autres opérations* » [établissement public d'aménagement, 6 juin 2012]. Ce positionnement semble s'inscrire dans la droite ligne du bâtiment élevé au rang de sujet en matière de *ville durable*, proposant, en revanche, de définir des critères techniques adaptés au climat méditerranéen.

« *Et faut que vous alliez voir sur Internet Phosphore, vous connaissez ? C'est la cellule de... de... recherche d'Eiffage. Donc Phosphore ils ont fait... c'est une cellule de recherche et ils ont créé la ville de demain. Macrolot est l'application pratique de Phosphore. Donc, ça c'est du typique écocité* » [Etablissement public d'aménagement, 21 mai 2012].

Dès lors, ce ne sont plus simplement les bureaux d'études qui s'érigent en co-concepteur de la notion de *ville durable*, mais également les acteurs privés de la production et dans ce cas précis, les promoteurs. La notion de *ville durable* (ou la démarche écocité ?) apparaît ici

comme l'occasion de tester des archétypes de villes, définis dans un cadre de recherche et développement, par des entreprises dont les objectifs sont, entre autres, la conquête de marchés et la rentabilité de leurs investissements. L'externalisation de certaines capacités d'ingénierie engendre potentiellement à ce niveau, par contrecoup, la mise en dépendance de la fabrique urbaine à des mécanismes financiers dont les rapports avec le projet urbain ne sont qu'indirects et mesurés à des échelles et selon des logiques qui sont étrangères au contexte particulier dans lequel ils prennent place.

Entre recyclage d'eaux grises, énergie solaire, pompes à chaleur thermique et nouvelles technologies, l'« îlot Allar » apparaît comme une « vitrine » des techniques « vertes » envisageables en Méditerranée, ce qui expliquerait le qualificatif de « démonstrateur » avec lequel il est désigné. La question de la finalité de cette démonstration reste à ce stade posée et le registre de la commercialisation ne peut être écarté. Il semble en tout cas être fait peu de cas du tissu urbain et vivant adjacent. L'îlot apparaît comme un objet autonome, rattaché, dans les discours, à l'extérieur uniquement par le biais des réseaux de chaleur, conférant ainsi une certaine forme de suprématie aux considérations techniques.

Le parc des Aygalades, d'une superficie de 14 hectares, renvoie à une autre échelle d'intervention. Il présente cependant comme caractéristique commune avec l'îlot Allar, le fait de répondre à une logique de multifonctionnalité.

« La réalisation du parc des... des Aygalades, donc c'est cette grande trainée verte là que vous voyez qui parcourt toute, tout le périmètre hein et qui a comme particularité en fait de suivre le ... le ruisseau des Aygalades et donc qui a une double fonction hein, non seulement elle est d'ordre, on va dire, d'agrément, elle a une fonction d'agrément, mais elle a aussi et surtout une fonction de régulation des crues et de gestion du risque inondation qui permet de rendre constructible tout ce qu'il y a autour, en clair » [Collectivité, 24 avril 2012]. La logique est donc à la fois infrastructurelle, de loisir, et de mise en disponibilité ultérieure de foncier.

Une fois posé ce cadre d'intervention, *« l'idée qui a été retenue par l'équipe Leclerc, c'est... de... finalement définir le parc par ses usages »* [Collectivité, 24 avril 2012]. A cette étape, l'association des habitants est imaginée : *« pour déterminer justement quels sont les usages qui sont les plus intelligents à reconstituer ou à permettre, à ce moment là il était prévu, il est prévu effectivement une... une discussion étroite avec... avec les habitants »* [Collectivité, 24 avril 2012]. Elle intervient dans l'optique de remplir un contenant déjà largement prédéfini et n'est en aucun cas envisagée comme permettant de spécifier l'enveloppe en elle-même, sa localisation, son étendue, ses attendus, son rôle dans le projet urbain, ses liens au quartier... L'habitant est, dans ce cadre, vu comme un usager, un utilisateur de l'espace dans une

relation déterministe et fonctionnelle. La manière de concevoir le parc présente ainsi, par l'« abstraction de la fonctionnalité » sur laquelle elle repose, des analogies avec l'« ordre du construire-loger » (AUGOYARD 2010, p188). Empruntant à la « logique de la scission binaire¹⁴⁴ » sur lequel celui-ci se fonde, elle est, en ce sens, quasi inévitablement à l'origine d'« effets réducteurs » (AUGOYARD 2010, p199). Pourtant, « la réhabilitation d'un statut de l'expression en matière de sciences sociales, peut inviter à penser autrement, à faire douter d'une méthodologie qui sépare le contenu du contenant, à faire comprendre que la quotidienneté recèle plus qu'un « comportement social » obnubilé par la recherche de ses manques et de ses satisfactions, et à renvoyer cette problématique occultante aux maîtres de la question qui ont en même temps produit la réponse » (AUGOYARD, 2010, p 188).

Le parc n'est relié au tissu urbain adjacent que par ses fonctions d'infrastructures ou les usages que ces futurs usagers sont censés y développer.

Ainsi, et de manière plus générale, les descriptions données du projet d'extension à travers ces entrées successives par les actes thématiques et « monumentaux » qui le composent, ne permettent pas de se forger une vue d'ensemble et font perdre la logique globale du projet. Ce mode de représentation provoque une segmentation par l'objet qui tend à occulter ce qui n'est pas artefact. A titre d'illustration, en matière de mobilité, aucun acteur n'a évoqué les termes de piéton, vélo ou modes doux, ni leurs dérivés. Il nous semble dès lors intéressant de comprendre le rôle joué par le cadre particulier de la politique publique dans laquelle le projet s'insère avant d'aborder les évolutions des pratiques en elles-mêmes.

Ecocité : quand la démarche contraint

Appel à projets réservé aux communes de plus de 100 000 habitants présentant une forte ambition de croissance démographique, la démarche écocité constitue l'un des quatre axes du plan *Ville Durable* initié par Jean-Louis BORLOO, alors Ministre d'État de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer à l'automne 2008¹⁴⁵. A l'issue d'une première vague de sélection, 13 des 19 candidatures ont été retenues et labellisées. La démarche prévoyait ensuite, dans sa mise en œuvre, un accompagnement opérationnel et technique de la part des services de l'État, la structuration d'un réseau d'échanges conviant l'ensemble des lauréats et enfin la possibilité de prétendre à un soutien financier. Dans les

¹⁴⁴ Selon Jean-François AUGOYARD, cette logique aboutit notamment à des « scissions entre cause et effet, contenant et contenu, conçu et vécu, dehors et dedans, public et privé, individuel et social » (2010, p199).

¹⁴⁵ Les trois autres axes reposent sur deux dynamiques d'appels à projets, l'une consacrée aux écoquartiers, l'autre aux transports collectifs et sur une réflexion relative à la *Restauration et [à] la valorisation de la nature en ville*.

faits, l'octroi de ces subsides a été soumis au cahier des charges de l'« action » « Ville demain » du Programme Investissements d'Avenir.

La traduction opérationnelle du plan Ville durable a donc été subordonnée à un dispositif de relance économique qui dépasse la sphère de l'urbanisme et se place directement à une échelle nationale voire internationale. L'argumentaire du dossier produit par l'établissement public Euroméditerranée dans l'objectif d'être élu à ces fonds, s'appuie d'ailleurs sur la portée internationale des actions envisagées. Le projet d'extension est ainsi dépeint comme un laboratoire et un prototype de « ville durable en Méditerranée dont les fondamentaux puissent être diffusables sur les deux rives » (Marseille, dossier Investissement d'avenir 15 mars 2011, p11). Il est également présenté comme un accompagnement du processus d'Union Pour la Méditerranée. Et l'attention portée à la culture est justifiée par la notoriété nationale et internationale qu'elle peut contribuer à obtenir.

Ensuite, parmi les « principaux critères retenus pour la sélection des actions transversales et des actions territorialisées susceptibles d'être financées au titre du Fonds « Ville de demain » », se trouve l'« exemplarité et [le] caractère duplicable et commercialisable de l'innovation retenue » (Commissariat Général à l'Investissement, 2010, p9). A travers ce prisme, le projet urbain est analysé en termes d'innovation et de conquête (ou du moins de présence sur) des marchés si possibles internationaux. Dans ce cadre, la notion de *ville durable* semble compatible avec des modèles de commercialisation de la ville.

Cet exemple laisse penser que les modes opératoires des politiques publiques menées au nom de la *ville durable* influent sur les finalités des projets urbains, légitimant leur intrication avec des ambitions de relance économique dont les objectifs et les implicites ne coïncident pas forcément avec ceux de la fabrique de la ville. Les conséquences peuvent être de plusieurs ordres et se font ressentir à différents niveaux. Elles concernent tout d'abord le vocabulaire employé (et avec lui toutes les représentations et structures de pensée qu'il entraîne). Elles rejaillissent ensuite sur les partenariats et modalités d'organisation et s'expriment jusque dans le contenu du projet. La démarche écocité cadre enfin le rythme d'élaboration des opérations.

La prégnance du terme « **action** » fait partie de l'influence de la terminologie mobilisée par les documents de cadrage de la démarche et les acteurs qui en assurent l'animation. L'extrait du cahier des charges de l'« action Ville de demain » cité plus haut nous en a donné une illustration. Ce volet du Programme Investissement d'Avenir est d'ailleurs lui-même dénommé « action ». L'emploi récurrent du mot, pour désigner une diversité d'objets allant de la partie d'un projet urbain au fond d'investissements, renforce l'agir dans l'appréhension de la *ville durable*, sous un mode qui confine à l'exhortation.

« Selon les projets qui sont soumis, selon les actions hein, eux ils appellent ça les actions, qui sont soumises, il peut y avoir besoin pour faire fonctionner l'action de créer une société de projet ad hoc. » [Collectivité, 24 avril 2012]

Or, nous l'avons vu dans la manière dont les acteurs présentent l'extension de l'opération Euroméditerranée, cette tendance expose la globalité du projet à une certaine désarticulation, aux dépens d'une vue d'ensemble voire d'une approche globale, pourtant considérée comme structurante dans la notion de *ville durable*. L'écueil apparaît alors de produire une nouvelle forme d'approche sectorielle. De manière anecdotique mais néanmoins significative, la réalisation du pôle multimodal (qui compte parmi les cinq « actions » à partir desquelles le projet est piloté au sein de la démarche « écocité ») a été extraite de l'appel à projets « Ville de demain » pour intégrer celui relatif aux « transports collectifs ». Le financement par à-coups successifs dans le cadre d'appels à projets distincts semble provoquer une sorte de dislocation, au moins dans les discours, de la cohésion et des principes d'ensemble du projet.

Le deuxième terme qui paraît structurant est celui d'**innovation**.

« Bon faut bien comprendre que la démarche Ecocité, elle était, elle était basée, vraiment le mot d'ordre c'était l'innovation, c'est-à-dire pour que déjà une ville soit sélectionnée, il fallait qu'elle fasse preuve de, d'actions innovantes et puis dans les actions qu'elle proposait, il fallait vraiment voilà montrer qu'on avait poussé loin à la fois les partenariats avec les organismes extérieurs, les organismes de recherche » [Collectivité, 24 avril 2012].

La description de l'îlot Allar a révélé combien cela se traduit essentiellement en termes techniques. Et au niveau des partenariats, « vous verrez que là par exemple ils ont mis en place un... des études avec météo France qui était une chose qui s'était jamais faite au par ailleurs, au par avant ailleurs... ils ont travaillé avec des pôles de compétitivité pour le macro lot Allar » [Collectivité, 24 avril 2012]. La recherche appliquée et l'innovation scientifique (dont on peut se demander si elles s'inscrivent dans un schéma d'économie de la connaissance) semblent valorisées. Le recours au référentiel de la compétitivité, en tant que garantie de la qualité de l'action, est également marquant et rappelle le registre de la « ville néolibérale » (cf. *annonce de la journée d'études sur le sujet citée ci-dessus*).

La valeur accordée à l'innovation de manière quasi absolue, pose ensuite la question du rapport à l'existant. La problématique du traitement des sols pollués¹⁴⁶ nous semble l'illustrer.

¹⁴⁶ L'ensemble des cinq actions présentées au titre du fonds « Ville de demain » dans le cadre du projet d'extension de l'opération Euroméditerranée sont pour mémoire : l'îlot démonstrateur, le parc urbain des Aygalades, le pôle multimodal du boulevard du Capitaine Gèze, la boucle de thalassothérapie et la plate-forme de dépollution.

« Sur l'extension d'Euromed la problématique est brûlante et omniprésente » [Collectivité, 24 avril 2012]. « On est sur des terres très polluées, [...] soit on les évacue en décharges spécialisées, c'est cher, c'est loin donc ça pollue, le transport etc., et puis en plus ça fait des déchets, des déchets. Soit on les traite, donc on peut aller aussi dans des centres de traitement mais qui sont plus loin, qui font du transport etc. et dans ces cas-là, on peut... ben c'est, c'est meilleur pour l'« environnement » entre guillemets et puis on n'est plus responsable d'un déchet mais d'une terre [...]. L'idée de la plate-forme de dépollution c'est de [...] se poser la question de dire est-ce qu'on fait une installation locale qui fait que quand on... terrasse une terre polluée, on la traite et on la réutilise sur site. Donc double, double intérêt : plus de transport, plus de déchets, plus de... voilà. » [Etablissement public d'aménagement, 21 mai 2012]. Quoi qu'il en soit, « pour réaliser le projet tel qu'il a été imaginé par l'équipe Leclercq, forcément il y a besoin de beaucoup déblayer et forcément on va taper dans des terres polluées, donc si on s'y prend de manière classique, on met la clé sous la porte tout de suite » [Collectivité, 24 avril 2012].

Pourtant, cette « action » « a été mise un peu en stand-by » [Collectivité, 24 avril 2012] et il n'est pas sûr qu'elle soit réalisée. Le rapport aux aspects concrets du contexte dans lequel l'intervention urbaine s'insère, le « faire avec », paraît dès lors relégué au second rang, derrière l'innovation technique démonstrative.

Enfin, il n'est souvent pas évident, dans les discours, de discerner ce que les acteurs attribuent à la *ville durable* de ce qui dérive de la démarche « écocité », **le label tend à suppléer la notion**. Le fait que viennent à se confondre l'outil (aussi large soit-il) et la notion à laquelle il se réfère, nous semble confirmer la domination de la rhétorique de l'action. La démarche « écocité » étant par ailleurs une politique conduite par l'Etat, son influence rappelle le rôle, déjà mis en évidence à travers l'historique d'émergence de la locution, des politiques publiques d'échelle a minima nationale dans l'apparition et les modalités d'expression de l'idée de *ville durable* dans la sphère de l'urbanisme.

Dans ce cadre, la **nature des partenariats** est également influencée. Elle se doit notamment de répondre à l'injonction à l'innovation mais pas uniquement. Deux types d'acteurs s'en trouvent renforcés : les acteurs privés d'une part mais aussi l'Etat et les établissements publics d'autre part.

L'exemple de l'îlot Allar illustre l'importance du rôle accordé aux partenariats **privés** dans l'élaboration du projet et ce, dès les phases amont.

« L'îlot démonstrateur ben, il est porté par l'EPAEM même si très vite le relais va être donné à l'opérateur immobilier privé qui... qui est entré dès le départ dans la démarche, ça aussi c'était innovant, qui est Eiffage » [Collectivité, 24 avril 2012]. Au final, c'« est une opération

qu'on mène avec Eiffage, EDF et Vivacoœur [...], c'est une start-up marseillaise¹⁴⁷ »
[Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012].

Les performances technologiques et scientifiques, y compris dans leurs applications sociales, ainsi que l'assurance d'un portage des opérations semblent motiver ces partenariats.

L'**Etat** (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ou services régionaux de la DREAL¹⁴⁸) structure, quant à lui, l'organisation et le déroulement de la démarche nationale mais également de chaque projet local. Son rôle se double de la présence d'organes publics étatiques comme l'ADEME, la Caisse des Dépôts et Consignation¹⁴⁹ « *et le Commissariat Général à l'Investissement, le CGI qui est une entité qui a en gestion en fait le fond Investissement d'avenir, qui est donc là pour... pour suivre un petit peu et pour... ben analyser, critiquer, amender le process de ces projets et voir dans quelle mesure ils sont susceptibles de remplir des critères pour obtenir des financements.* » [Collectivité, 24 avril 2012].

L'Etat intervient donc à la fois dans son caractère régalien, normatif, conseiller mais également financier en instaurant « *des partenariats forts pour tous les projets* » [Etablissement public d'aménagement, 21 mai 2012]. Les logiques d'investissement s'immiscent, par la présence du CGI et de la CDC, dès l'amont des processus, influençant ainsi les modalités de traduction des opérations. Le cahier des charges du programme Investissements d'Avenir fait notamment état d'une « maturité attendue des investissements » (2010, p7), obérant potentiellement le caractère exploratoire pourtant attribué par nos interlocuteurs à la notion de *ville durable*, par des critères de rentabilité financière dont les logiques et les temporalités diffèrent de celles de la fabrique urbaine. Alors que les partenariats avec les acteurs privés sont encouragés et l'accompagnement par des structures étatiques de mise, l'échange d'expériences, pourtant recherché par les acteurs, n'est en revanche pas facilité.

« *Le principe, ça je l'ai pas dit aussi, c'est vrai que c'était bon on était en concurrence hein, avec les autres, c'est-à-dire que concrètement il y avait 500 millions d'euros à répartir et c'était que le meilleur gagne* » [Collectivité, 24 avril 2012]. « *Malheureusement avec le*

¹⁴⁷ Créée en 2009, l'entreprise propose un accompagnement des seniors à l'utilisation des nouvelles technologies dans un objectif de lutter contre leur isolement. <http://www.vivacoœur.com/2012/06/25/une-dame-de-coeur-qui-joue-linnovation-sociale/> consulté le 3 avril 2013. L'objectif dans le cas de l'îlot Allar est de un réseau social à l'intérieur du bâtiment [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012].

¹⁴⁸ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

¹⁴⁹ La Caisse des Dépôts et Consignation s'est vue confiée la gestion du « Programme Investissements d'Avenir » et c'est à ce titre qu'elle participe à la démarche écocité.

programme Investissements d'avenir et donc toutes les subventions et... on est plus maintenant en concurrence qu'en... qu'en partage, parce qu'on a tous des îlots démonstrateur à... à se faire subventionner, on a tous un réseau de chaleur, des projets de parcs, des projets de lignes de métro donc... on est un peu en concurrence. Concurrence c'est peut-être un grand mot mais... on peut pas partager le dossier de la, le dossier de faisabilité de l'îlot démonstrateur, on va pas le donner à nos concurrents » [Etablissement public d'aménagement 6 juin 2012].

Les politiques publiques, et notamment leurs modes de financement, orientent donc les relations entre acteurs. A travers l'exemple de la démarche écocité, la mise en œuvre de la *ville durable* ne semble pas s'établir sur un mode coopératif de reconnaissance mutuelle entre pairs. Elle apparaît sanctionnée par des étapes de validation et réorientation successives menées à une échelle nationale.

« Après, on est rentré dans le cadre d'une démarche lancée par l'Etat assez cadrée, qui s'appelle Ecocité avec... des dates limites, des dates buttoirs, des comités de pilotage nationaux, locaux, des comités techniques nationaux, locaux regroupant un certain nombre de partenaires, avec des dates d'échéance, des jurys, des réponses, des deuxièmes tours etc. » [Collectivité, 24 avril 2012]

Les répercussions de ce mode de pilotage s'expriment jusque dans la **composition des opérations**.

« Si on n'avait pas eu écocité, les projets se seraient peut-être faits, alors pas l'îlot démonstrateur parce que l'îlot démonstrateur c'est vraiment ce qu'on a monté pour écocité, parce qu'on n'avait pas de projet de bâtiment [...] On a essayé finalement d'avoir des projets qui étaient complémentaires, on avait le parc, on avait la boucle, on avait... enfin on a... la plate-forme de dépollution, le pôle Gèze et donc on n'avait pas d'opération immobilière. Donc là, l'idée c'était d'avoir vraiment, enfin de travailler quasiment sur toutes les thématiques de l'urbanisme » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012].

En dehors des cahiers des charges, comités de pilotages et comités techniques, l'attribution de financements de la part de l'Etat semble fonctionner comme une forme de reconnaissance, sorte de label dédoublé qui contribue à cautionner et orienter les projets.

« C'est... parce qu'on a eu le label écocité, parce qu'on a eu la plus grosse subvention... dans le cadre du premier appel à projets sur le parc qu'on a... qu'on a eu véritablement plus de notoriété » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012]. Sans présager d'un rapport direct de cause à conséquence, « l'action » occupe depuis une place centrale dans les communications des acteurs de l'établissement public lorsqu'ils présentent l'opération dans le cadre de rencontres publiques et de colloques. Sa place tient parfois presque de la métonymie.

A contrario, la boucle à eau de mer n'a connu qu'une présélection aux fonds « Ville de demain ». Des éléments complémentaires sont exigés pour qu'une décision puisse être arrêtée. Les modalités de contribution sont en revanche déjà définies et se feraient, dans le cas d'une réponse positive, sous la forme d'une « prise de participation ». « Alors nous c'était pas forcément... c'était pas forcément aussi évident que ça pour nous. [...] c'est un projet qui a une rentabilité financière qui n'est pas évidente et qui aurait peut-être plutôt bénéficié d'un... d'une subvention parce que il y a un seuil de pre... de, de premiers investissements qui est assez important et donc... ça aurait peut-être financièrement été plus intéressant qu'on ait une subvention que... une prise de participation. Bon la prise de participation, elle de son côté, elle sécurise aussi le dispositif, elle sécurise les investisseurs qui n'ont plus que 50 % à mettre de capital dans la société donc c'est pas inintéressant mais ... ça c'est quelque chose qu'on nous a imposé a priori » [Collectivité, 24 avril 2012].

Les conséquences des décisions prises se font ressentir sur le fonctionnement (création d'une société pour porter certaines opérations). Le niveau national paraît ainsi dessiner les priorités, à travers une stratégie à laquelle le niveau local n'est associé qu'indirectement, par les productions qu'il propose. La mise en œuvre de la notion de *ville durable*, telle qu'elle est pilotée à travers la démarche écocité, semble notamment tournée vers l'assurance précoce de l'appui d'investisseurs privés sans que ceci ne soit réellement explicité ni justifié en termes de « durabilité ».

Au niveau des **rythmes**, les exigences sont rapides. L'éligibilité au programme Investissements d'Avenir requiert ainsi un « démarrage physique dans un délai de 2 ans » des opérations. Pourtant, la *ville durable* renvoie dans la littérature et selon nos interlocuteurs à du long terme. Dès lors, calquer sa réalisation sur des exigences de courts termes et des calendriers serrés peut paraître antinomique.

En outre, dans un contexte de tarissement des financements publics, la réponse aux conditions posées par le cahier des charges « Ville de demain » peut paraître prioritaire et se faire aux dépens de la cohérence globale du projet. Quand le maître d'ouvrage « est tenu par un calendrier et que... ben on n'a pas trop... et que le calendrier est très serré, ben on n'a pas trop le temps de regarder ce qui se passe autour et donc là, écocité ou pas, pfff... » [Collectivité, 24 avril 2012]. Dans le cas du pôle multimodal du boulevard du capitaine Gèze, la collectivité « va livrer un pôle d'échanges pas forcément d'ailleurs toujours très très bien fichu mais bon, il va livrer un pôle en temps et en heure, un peu au mépris de tout ce qui se passe autour et de ce qui peut se passer [...]. Et...bon on a un exemple de réalisation qui va être rapide et qui... qui est assez peu intégré dans un projet d'ensemble. » [Collectivité, 24 avril 2012]. La production de la fonction paraît ainsi primer sur la qualité et la dynamique urbaine. De manière générale, « on a du mal à avoir du recul, sur ce qu'on fait et à se poser

des questions... enfin à s'arrêter sur ce qu'on fait et à se poser les bonnes questions et être sûrs que... qu'on avance dans le bon sens » [Collectivité, 24 avril 2012].

La démarche écocité semble donc peiner à fournir un cadre émancipateur par rapport aux contraintes immédiates et aux tendances dominantes qui pèsent sur les modes d'élaboration des projets. Ainsi, sous couvert d'innovation, la dimension technique est, malgré les critiques qui lui sont portées, fortement mobilisée. L'action supplante le projet dans le vocabulaire mais également dans les représentations et parfois dans les faits. Le rythme et les exigences auxquels elle est inféodée, tendent à confiner l'intervention urbaine à des critères de rentabilité ou de performance à court terme. En outre, la diminution des financements publics et leur segmentation dans des appels à projets différents orchestrent une mise en compétition des porteurs de projets et récréent une certaine forme de sectorisation de l'action. Dans ce cadre, l'Etat et les acteurs privés jouent un rôle structurant alors que leurs stratégies respectives ne se fondent pas sur le contexte particulier dans lequel l'intervention urbaine s'insère. Ainsi, la *ville durable* semble s'ériger en tension, voire en contradiction, avec les représentations « personnelles » que les acteurs portent de la notion.

Les exigences de relance économique auxquelles le plan Ville durable a été affilié en influencent en retour les finalités, brouillant potentiellement sa lisibilité et sa portée. Les contraintes financières n'apparaissent de ce fait, plus l'apanage de spécificités méditerranéennes. Elles semblent cependant davantage se traduire par des conditions posées en amont des opérations, orientant à la fois le contenu, le mode d'organisation et de partenariats ainsi que les formes de mises en œuvre plutôt que par une adaptabilité avale du projet au gré des opportunités foncières.

C'est à la lumière de ce contexte que nous souhaitons étudier les évolutions engendrées dans les pratiques au niveau local, telles qu'elles sont perçues par les acteurs que nous avons rencontrés.

Elles s'expriment tout d'abord par un élargissement du cercle des acteurs associés, ce que laissaient présager les textes et modalités de déclinaison de la démarche écocité. Les modes d'accompagnement dans le temps semblent également évoluer. Au-delà de ces aspects organisationnels, l'objet des études et la manière dont elles sont conduites, sont perçus comme en mutation. Nous verrons ensuite comment l'échelle du projet influence les pratiques, et notamment les référentiels, au profit de la mixité fonctionnelle. Nous terminerons enfin notre discussion sur la question de la participation.

Entre coexistence des logiques et ouverture des réflexions aux activités locales, la concertation comme parent pauvre

La modification du cercle des **acteurs associés à l'élaboration du projet** est mise en avant, de manière globalement partagée, comme une évolution des pratiques relevant de la *ville durable*. La qualification de cet élargissement diffère en revanche selon les acteurs.

« On est vraiment dans une méthode de travail qui met tout le monde autour de la table, privé, public, financeurs... donc la méthode de travail est elle-même écocité quoi. » [Etablissement public d'aménagement, 21 mai 2012]

Les partenaires privés, acteurs financiers, de même que les directions et organismes de l'Etat sont cités, reflétant en ceci, au moins en partie, le cadre de la démarche écocité. Les changements de composition s'expriment ensuite, en interne aux institutions, au sein desquelles les services concernés par la mise en œuvre du projet sont conviés.

« On associe et on consulte très en amont la plupart des services qui peuvent être impactés, qui vont être forcément impactés par le déroulé du projet. [...] Et l'avantage de cette vision globale et de, et de ces différents... intervenants que ce soit côté maîtrise d'ouvrage ou côté maîtrise d'œuvre fait que... on a l'avantage d'avoir tout le monde en amont et de pouvoir discuter avec tout le monde en amont. » [Collectivité, 24 avril 2012].

Dans ce cadre, les services en charge de la gestion des aménagements urbains sont particulièrement identifiés. En les associant dès les phases d'études préalables, la démarche écocité s'inscrit dans ce que Michel BONETTI et Jean BOUVIER (2007) considèrent comme « un enjeu majeur du développement urbain durable ». Les motivations de cette organisation viennent en partie des soucis que le portage des opérations pose à Marseille, caractéristique, nous l'avons vu, perçue comme une faiblesse en matière de *ville durable*. L'objectif sous-jacent est « *que la prise en gestion ne pose pas de problème, parce que sinon on peut avoir des... des espaces qui sont pas remis en gestion donc ça veut dire que l'EPA continue à les porter alors que on doit pas hein, parce qu'il y a des problèmes techniques.* » [Etablissement public d'aménagement, 21 mai 2012]. Cet extrait fait écho à celui valorisant la prise de relais rapide de l'opérateur Eiffage dans le cas de l'îlot Allar. Dès lors, les difficultés de portage contribuent à structurer la manière dont la démarche écocité est mise en œuvre. Les réponses adoptées favorisent l'association dès les phases amont des acteurs prédéfinis comme porteurs.

Dans un autre registre, les prestataires d'études et assistants à maîtrise d'ouvrages sont cités au rang de partenaires élaborant le projet, dans une position qui apparaît moins externe que co-productrice. Leur cas illustre le fait que les propos relatifs aux modalités de partenariats traduisent au final davantage une évolution des rôles de chacun qu'un élargissement du cercle des acteurs impliqués. Les modifications de pratiques perçues comme positives renvoient ainsi à une mise en présence continue et simultanée d'une

diversité d'acteurs ayant au par avant déjà part au projet, mais de manière séquentielle, linéaire et donc parfois dissociée. Cette évolution tend à favoriser la coexistence des logiques, ce que Jean-Yves TOUSSAINT et Monique ZIMMERMAN (1998) considèrent comme nécessaire à une approche complexe du projet urbain. A Marseille, ce mode de faire est également perçu comme un moyen de pallier la « faiblesse » du portage politique des projets.

« Dans les pratiques aujourd'hui quand on a un comité de pilotage avec, avec Ecocité on a les représentants des collectivités, ça il y a rien de nouveau parce que déjà au travers de la gouvernance de l'EPA, on a une gouvernance partagée... mais on a... on a l'ADEME, on a le Préfet, on a nos prestataires, on a vraiment une approche aujourd'hui qui part du... technicien, du plus petit technicien que je représente jusque, jusqu'au politique et là on a finalement peut-être une continuité d'action qui est un peu, un peu meilleure et qui permet d'avoir, de mieux... de donner une culture certainement au politique » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012].

Dans ce cadre, les précédents auteurs attribuent un rôle positif au modèle. « En simulant la réalité de l'action », il permet, selon eux, de fixer à travers un choix politique et social assumé « les finalités » du projet. « En ce sens, le modèle participe de cette articulation de logiques incompatibles, exclusives, en les rendant complémentaires » (TOUSSAINT, ZIMMERMAN 1998, p171). En le rejetant de manière catégorique, les acteurs compliquent la réalisation de cet exercice, dans un contexte qu'ils ressentent pourtant comme difficile.

Les évolutions de pratiques concernent ensuite les **modalités d'accompagnement** des projets. La pluridisciplinarité des équipes, l'allongement de la durée de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'augmentation de la fréquence des rencontres, sont ainsi présentés comme des changements positifs.

« Donc là on a mis les moyens, en face, financiers hein purement de se dire on a la même équipe pendant 9 ans, cette équipe elle est pluridisciplinaire, [...] Donc forcément quand on a une équipe aussi bien constituée, qu'on l'a sur la durée, qu'on a une gouvernance partenariale bien établie et qui fonctionne relativement bien... déjà on part sur de bonnes bases. » [Collectivité, 24 avril 2012].

L'accompagnement à moyen terme est d'ailleurs, selon cette personne, l'un des fondements de l'« *approche transversale* » opérée sur le périmètre écocité. « *C'est pas anodin. Nous quand on fait une ZAC, si on a un contrat de 2-3 ans... c'est le bout du monde. [...un contrat de 9 ans] ça garantit en tout cas la pérennité du... du regard et des orientations, c'est-à-dire que... on n'a pas ce défaut qu'on a parfois nous dans nos projets, de quand la mission est pas assez longue, si il y a un deuxième architecte ou un deuxième urbaniste qui arrive derrière le premier ben... il aura pas forcément le même regard, il aura pas forcément les*

mêmes orientations ni les mêmes objectifs et... et au final, on court le risque de se contredire » [Collectivité, 24 avril 2012].

Cet extrait montre, en creux, la position de dépendance, dans laquelle les institutions se trouvent par rapport à leurs prestataires. Assurer la continuité des opérations ne semble pas de leur ressort et résulte davantage de l'action d'intervenants extérieurs. L'on peut y voir, comme un *leitmotiv*, l'expression de la faiblesse du portage politique à Marseille. Mais cela va selon nous plus loin et procède potentiellement d'une forme de dégagement de ces acteurs institutionnels des phases de mise en œuvre. Quoiqu'il en soit, l'allongement de la durée d'accompagnement semble garante d'une certaine cohérence. Elle se double, dans le cas de l'extension de l'opération Euroméditerranée, d'une fréquence d'interactions plus élevée.

« Aujourd'hui on a tendance à se réunir peut-être un peu plus souvent qu'avant. » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012].

En dehors des modes d'organisation, qui constituent toutefois le cœur des modifications de pratiques mises en avant, les usages semblent également avoir évolué dans le domaine des **études**.

« Avec Ecocité on a quand même fait un grand pas... enfin me semble-t-il, en tout cas dans la manière d'approcher les choses. Alors ça, ça se concrétise pas forcément tout de suite, on est sur du, du moyen terme... parce qu'avant on essaie de mener des études pertinentes, complexes, parce que justement on a ces trois dimensions du développement durable qui à la grande échelle ben sont difficiles à... évaluer et interpréter. Donc le changement des pratiques, aujourd'hui en tout cas, dans la manière dont on étudie les choses, oui ça a changé » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012].

L'interlocuteur parle en premier lieu de réflexion en termes de « *coût global* », « *intégrant l'impact environnemental* » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012]. Cette monétarisation de l'environnement qui tend à niveler l'ensemble des problématiques sur un argumentaire économique n'est cependant qu'évoquée et de surcroît par un seul acteur. En dehors de cela, les études semblent élargies à une dimension sociale et à une approche des aspects économiques relatifs aux activités existantes sur le site.

Au niveau social, le discours est confus, peu assuré. Seule une étude est mentionnée. Il s'agit d'« *une étude sociologique sur... les typologies de... de... ah comment on appelle ça... de foyer, le nombre de personnes par foyer, le revenu, voilà* » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012]. Elle s'apparente ainsi à une démarche de diagnostic classique et ne présente a priori rien de novateur.

Par ailleurs, la logique dominante est celle de l'étude d'impact.
« L'idée c'était aussi d'avoir, en accompagnement de ces études d'impact environnemental,

une étude d'impact social et économique » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012]. Les analyses correspondantes interviennent donc en aval de la formalisation du projet. L'objectif est de minimiser les conséquences négatives d'une action prédéfinie.

« Alors après les entreprises, bonne question, que vont-elles devenir ? Parce que dans l'extension d'Euromed, bon, il est prévu du logement, il est prévu du bureau et il est prévu dans une bien moindre mesure par rapport à aujourd'hui, des activités. Donc ces activités là, la question se pose de savoir si elles viendront d'ailleurs ou si ce sera la relocalisation sur, p... plus ou moins sur place d'entreprises qui sont actives aujourd'hui. Alors c'est vrai que malgré l'impression qu'on peut avoir quand on se balade dans ces secteurs là, il y a très peu d'emprises vacantes. [...] c'est assez plein, c'est assez investi et donc c'est un vrai problème auquel on se heurte tous collectivement de savoir, les entreprises qui sont sur place, qu'est-ce qu'on va en faire, quelles sont celles qu'on veut garder sur le territoire, quelles sont celles qu'on ne veut pas garder » [Collectivité, 24 avril 2012]

Pourtant valorisé dans les représentations de la *ville durable*, le **contexte** dans lequel le projet urbain s'insère, semble ramené dans les pratiques à une donnée d'entrée voire à une contrainte de sortie avec laquelle composer. Il n'apparaît pas comme matériel de travail sur lequel fonder et construire la définition du projet dans son contenu. Les activités concrètes et leurs matérialités ne sont, dans le cas de l'extension de l'opération Euroméditerranée, visiblement pas placées à la base des réflexions. De manière générale, la *ville durable* paraît appeler une construction exogène et non endogène. Elle repose ainsi sur *« une veille permanente de ce qui se fait de mieux ailleurs, parce qu'il faut qu'on construise notre propre modèle »* [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012]. Dès lors, la confrontation entre ce qui existe et ce qui « doit » être peut poser problème. A ce niveau, une certaine suprématie semble accordée au futur, à ce qui est projeté, quitte à ce que cela se fasse aux dépens de ce qui est déjà là (et d'un certain nombre d'emplois dans une ville comme Marseille où le chômage est déjà élevé). Les représentations paraissent ainsi dichotomiques, séparant une valorisation du contexte dans son appréhension conceptuelle, des réalités physiques par lesquelles il se traduit.

« Enfin pour moi un projet urbain réussi c'est un projet urbain qui a pris les bonnes données d'entrées en terme de spécificités du territoire quoi. C'est-à-dire qu'est-ce qui fait que le projet qu'on a, il est vraiment très très adapté à notre, à notre territoire et à notre contexte, je sais pas, social, économique, environnemental, tel que voilà si on le déplace 20 mètres ou 50 kilomètres plus loin, ça a plus du tout aucun intérêt, enfin. Bon de ce point de vue là, on peut pas nier que quand même le travail fait par l'équipe Leclercq est... moi me semble bien prendre en compte... toutes les problématiques bon, après voilà c'est un... ce qui va être intéressant dans les années qui viennent, c'est de voir comment ce projet conceptuel va se heurter au... au sol quoi, au sol et aux gens » [Collectivité, 24 avril 2012].

Dans ce cadre, les activités économiques locales commencent à exister dans les études qui sont menées.

« On recense toutes les entreprises du secteur, on regarde quel impact peut avoir le projet sur ces entreprises là... donc on regarde nos besoins ce qui, est-ce qu'on a véritablement besoin de... de faire muter ces entreprises, alors soit sur le secteur soit, enfin sur le secteur, sur l'extension soit juste à côté et quel impact ça peut avoir de faire muter cette entreprise-là à 200 m, 300 m, 1 km, 3 km sur... ses fournisseurs, ses clients, voilà » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012].

Les évolutions des pratiques présentent ainsi l'intérêt de commencer à poser, encore relativement en amont, la question des conséquences de l'action urbanistique, de manière également indirecte. Si le projet apparaît comme valeur transcendante, il s'agit de le rendre moins dommageable, y compris pour des raisons budgétaires. *« On commence à se rendre compte avec Euroméditerranée que, ben... le plan de départ fait par François Leclercq, il va se heurter au terrain aussi, c'est-à-dire qu'on pourra pas éjecter tout le monde, déjà parce que éjecter une entreprise ben ça a des coûts d'indemnisation hein [... et] qu'éventuellement il y a des indemnités d'ordre.... voilà de licenciement ou pas, bon » [Collectivité, 24 avril 2012].*

L'ouverture des études économiques aux activités locales se traduit également par l'intégration de la question des dynamiques d'installation. Des réflexions sont par exemple menées sur des possibilités de *« portage... des loyers... parce que... quand on est sur, sur ces zones-là où il y a peu d'habitants, venir s'implanter ici pour un commerce, c'est compliqué parce qu'il aura pas de clients et... n'importe quel habitant dira qu'il viendra pas s'implanter sur Euroméditerranée, sur l'extension parce que il y a pas de commerces et qu'il a rien à proximité. Donc il faut essayer de concilier les deux donc... quelles solutions pour avoir un portage des... des... des loyers des commerces de rez-de-chaussée par exemple pendant deux-trois ans » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012].* Ces considérations concernent toutefois principalement les activités nouvelles, le contenu créé.

Enfin, la problématique de gestion, déjà présente à travers les modalités d'association des acteurs, réapparaît dans le registre des études.

« On veut essayer, pas de normaliser, c'est pas le bon terme mais de... de prendre les devants par la mise en place d'un... d'un outil ou d'un... je sais pas de principes partagés de conception pour prendre dès le départ, dès le début des études tous les, tou... toutes les contraintes de gestion qu'il y a pour les partenaires derrière, voilà. On va essayer de systém... de systématiser un peu le... l'idée » [Etablissement public d'aménagement, 21 mai 2012].

L'équilibre à trouver tourne autour du fait de ne pas se laisser enfermer par ces contraintes mais au contraire, en les connaissant, de mieux les contourner.

Pour aller plus loin, l'**échelle du projet** influence apparemment les pratiques. *« D'un point de vue quantitatif, c'était la première fois qu'on raisonnait à une échelle aussi grande, ce qui a le mérite du coup, me semble-t-il, de... de balayer vraiment tous les champs et toutes les thématiques possibles et imaginables. [...] Là on a forcément eu une vision beaucoup plus transversale et beaucoup plus, enfin voilà, avec une mixité fonctionnelle, on crée un véritable pan de ville donc il faut qu'il contienne tout ce qui fait la ville, a minima et plus si on a les moyens et si on est vraiment très très innovants¹⁵⁰ »* [Collectivité, 24 avril 2012]. Malgré les apports reconnus à cet élargissement des espaces de réflexion, ceci n'est pas vécu sans difficultés *« je travaille aussi à des échelles, c'est un peu le grand écart »* [Collectivité, 24 avril 2012].

A travers les discours sur l'extension de l'opération Euroméditerranée, la **mixité fonctionnelle** tend à devenir l'un des nœuds de la *ville durable*. Elle est perçue tour à tour comme un moyen d'assurer des coutures urbaines, un rempart contre la ségrégation spatiale, une solution à l'étalement urbain, un mode de création d'emplois... Aussi, sur le périmètre écocité, *« on est dans un registre de faire vraiment des quartiers mixtes, d'habitats et d'activités parce que on a, il y a besoin, il y a besoin d'emplois sur Marseille, mais d'activités peut-être plus mixtes, pas que tertiaires. [...] on est vraiment dans cette optique là, d'une mixité... dans tous les sens, une mixité de l'habitat, une mixité des fonctions... pour répondre à un vrai besoin et pour... je pense aussi faire le l... permettre un lien possible avec les quartiers nord¹⁵¹ qu'on peut pas avoir avec un Euromed center¹⁵². Ça serait une frontière »* [Etablissement public d'aménagement, 21 mai 2012].

La traduction dans les pratiques de la mixité fonctionnelle est toutefois subordonnée à un développement économique dont la forme et les impacts ne sont pas discutés.

Ainsi, la programmation *« très tertiaire »* de la Joliette *« a été conçue comme ça pour... pour enclencher la machine, parce qu'il y avait un vrai besoin d'enclencher la machine, un vrai besoin de créer de l'emploi, un vrai besoin, voilà, de changer l'image de la ville, de... donc il y*

¹⁵⁰ Il est ici question d'un *« centre des congrès »*, d'*« équipements structurants d'envergure métropolitaine »* [Collectivité, 24 avril 2012].

¹⁵¹ Quartiers parmi les plus pauvres de Marseille, au sein desquels la part des logements HLM dans les résidences principales est élevée. 11 des 14 projets ANRU que compte la ville se situent dans ces quartiers.

¹⁵² Opération immobilière située en front de mer sur le premier périmètre de l'opération Euroméditerranée, dans le prolongement de la ZAC Joliette, d'une superficie totale de 70 000 m² comprenant 48 000 m² de bureaux répartis en quatre immeubles, un hôtel quatre étoiles et un multiplexe. Le projet a été conçu autour de gestes architecturaux forts, confiés à Massimiliano FUKSAS. La tour *« signal »* initialement prévue a toutefois été abandonnée suite à la crise économique de 2008.

a eu un vrai... il y avait besoin d'un vrai levier, d'une masse importante et c'est la Joliette qui a joué ce rôle là » [Etablissement public d'aménagement, 21 mai 2012] « Aujourd'hui la stratégie sur l'extension elle est... pas opposée, mais elle est... elle est un peu plus... un peu plus en adéquation avec les besoins des habi... des locaux parce que... parce que ... on a su avoir le levier... par la première phase de l'opération nécessaire à vrai... vraiment recréer une dynamique métropolitaine et un... et des... et de l'emploi, emploi supérieur, cadres, emplois métropolitains. Aujourd'hui sur le, sur l'extension on va continuer de développer des emplois métropolitains mais on veut surtout garder et développer les emplois un peu moins qualifiés. » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012].

A travers ces propos, penser et mettre en œuvre la *ville durable*, selon les définitions qu'en donnent nos interlocuteurs, n'est rendu possible que par la réalisation préalable (posée comme nécessaire) d'un développement économique fondé ici sur la suprématie d'une activité tertiaire internationale. Or, « si la morale écologisée ne se résume pas à un supplément d'âme, toujours second donc secondaire, c'est-à-dire subordonné aux autres pratiques, cela implique que la morale, contrairement au moralisme, ne vienne pas *après* le traitement de certaines questions par d'autres pratiques (scientifiques, économies) mais dans le même temps » (HACHE 2011, p67). Ceci ne semble pas être le cas dans la fabrique urbaine telle qu'elle nous a été décrite. L'attention portée au niveau local l'illustre particulièrement. En outre, les relations entre global et local ne sont pas posées comme réciproques. L'approche n'est, en ce sens, pas *territorialiste* (MAGNAGHI 2003).

En somme, dans leurs rapports au projet, nos interlocuteurs placent le futur dans un état de prévalence sur l'existant. Leur appréhension du domaine économique, dans son expression dominante, tend de surcroît à confiner le local, entendu comme finalité d'aménagement, à une subordination à des mécanismes globaux. Ceci porte à croire que l'on ne construit pas pour ce/ceux qui sont déjà là, mais pour un développement économique (dont la forme est posée comme nécessaire) et par conséquent pour ce/ceux qui seraient à même de l'entretenir. S'occuper du reste vient après, dans les marges laissées par ce mode d'aménagement. La question de la **participation** s'éclaire ainsi d'un jour nouveau qui ne semble lui octroyer que peu de place, hormis celle de principe. Dès lors, que devient l'habitant dans les pratiques relatives à la *ville durable*, telles qu'elles sont traduites dans le cadre de la démarche écocité à Marseille ?

Nous tenterons d'apporter des éléments de réponses à cette question à travers un bref retour sur le projet en lui-même, mais nous nous fonderons surtout sur le rôle et la qualité attribués aux procédures de concertation.

Revenons donc sur les « actions » composant l'extension. La réalisation de l'îlot Allar comprend la création de réseaux sociaux internes aux bâtiments d'habitation produits. Des applications Internet sont ensuite imaginées pour favoriser les mobilités, contribuant de ce fait, d'après Olivier MONGIN, à une privatisation de la rue et une forme de manifestation de « soi aux autres qui s'exerce de manière plus élective que mélangée, plus volontaire qu'improvisée » (2012, p80). Ce rapport distinctif se ressent sur l'ensemble du projet. L'habitant y est essentiellement envisagé à travers une offre de services à destination d'individus mobiles, de publics particuliers et différenciés. Il ne semble en revanche pas considérer les habitants dans une acception collective et interactive, à travers leur diversité prise comme un tout. Les modalités de conception de l'îlot tendent, en ce sens, à confirmer voire renforcer l'« effondrement de la subjectivité collective » (GUATTARI, 1999, p13), que la notion de *ville durable* ne permettrait dès lors pas de dépasser. Dans ce cadre, comment l'habitant présent trouve-t-il sa place ?

Les procédures de concertation prennent globalement, sur l'ensemble de l'opération Euroméditerranée, une expression minimaliste.

« Alors les habitants sont associés. Ça c'est obligatoire » [Etablissement public Euroméditerranée, 17 avril 2012]. La fonction dévolue à la démarche s'apparente d'ailleurs davantage à une consultation : *« on attend que les gens réagissent sur ce qu'on leur propose, parce qu'après tout c'est quand même leur cadre de vie. C'est quand même eux qui sont concernés »* [Etablissement public Euroméditerranée, 17 avril 2012]. Les procédures mettent en discussion des orientations et des principes généraux à propos desquels les habitants peuvent avoir du mal à s'exprimer. Lorsque la formalisation du projet prend des tournures concrètes, le mode d'association semble de nouveau se réduire à une consultation voire à une information. La logique rejoint alors celle du moindre impact ou de l'ajustement.

« L'association des habitants elle se fait, bon au moins la concertation, sur la validation d'un programme ou sur... là, là en l'occurrence c'était le cas, sur le programme de la ZAC. Donc le programme de la ZAC, c'était tant de m² de bureaux, tant de m² de, de logement... voilà bon, des choses qui peuvent être certes un peu abstraites mais après une fois que c'est décidé ben... ça se met, ça se met en place. Après quand le programme se, se construit il y a des informations, des présentations qui sont faites... où il peut y avoir effectivement des aménagements mais ces aménagements restent... à la marge » [Etablissement public Euroméditerranée, 7 juin 2012].

Sur le périmètre de l'écocité et donc sur le « laboratoire de la ville durable méditerranéenne », *« on essaie de dépasser la simple concertation publique »* [Etablissement public Euroméditerranée, 6 juin 2012]. Les relations instaurées ne témoignent pour autant pas d'un climat de confiance, comme la réunion de clôture de la concertation

menée sur le projet d'extension¹⁵³ l'illustre. L'accueil policier, en uniforme et en civil à l'entrée de la salle, ainsi que l'obligation faite à chaque participant de laisser son nom sur un registre¹⁵⁴ ne traduisent pas des rapports détendus. Un hiatus semble en outre s'être installé entre des demandes concrètes formulées par les habitants quant aux conséquences du projet sur leurs activités professionnelles et quotidiennes et le ton général de la consultation officielle.

Au final, les modifications de pratiques en matière de concertation s'annoncent à la marge.

« C'est nos outils qui évoluent ». « Sur la façon dont on... dont on... on répond au public ou la façon dont on va au devant du, du public, ce sont plus les outils qui changent, il y a une professionnalisation des outils, bien sûr hein... voilà et puis... une adaptation des outils aussi à la technologie... » [Etablissement public Euroméditerranée, 7 juin2012]. D'ailleurs, *« je crois qu'on a une boîte aux lettres sur notre site Internet »* [Etablissement public Euroméditerranée, 6 juin2012].

A l'image de l'association anticipée des différents partenaires, les questions et procédures de concertation semblent néanmoins intervenir un peu plus en amont dans les démarches, *« c'est plus à la fin quand tout est bouclé quoi. », « ça devient moins accessoire »* [Etablissement public Euroméditerranée, 7 juin2012]. Pour autant, la relation aux habitants reste majoritairement abordée dans une logique d'acceptation d'un projet défini au préalable. *« On navigue toujours entre... oui entre des, des, des impératifs... opérationnels et financiers et des, des... des, des... des visions plus, plus rêvées de la ville et de la participation. Mais enfin bon nous à Euroméditerranée on est, on... fait de la concertation légale, on... ça reste quand même assez classique on va dire. On n'est pas dans de la coproduction... sur, par exemple sur l'extension, pour l'instant pas du tout là-dedans parce que, pour l'instant on est sûr ... un, un... 170 ha à aménager sur lesquels nous on a quand même des options très fortes »* [Etablissement public Euroméditerranée, 7 juin2012].

Ainsi, les méthodes et l'insertion de la concertation dans la chronologie de la démarche évoluent, mais la nature de ce qui est soumis à discussion ainsi que l'emprise réelle sur le projet ne semblent pas modifiées. Le fait que deux personnes interrogées nomment à tords le service en relation avec les habitants, service de la « communication », nous semble d'ailleurs symptomatique de la faible place qui leur est accordée dans le dispositif.

Ensuite, la pertinence d'une participation habitante est remise en cause par une question de nombre.

¹⁵³ Cette réunion s'est tenue le 13 décembre 2012 dans le bâtiment emblématique des Docks, dont la requalification est considérée comme l'un des facteurs déclencheurs de l'Opération d'Intérêt Nationale.

¹⁵⁴ Une vidéo présentant une synthèse possible de cet événement est disponible sur le site : <http://www.primitivi.org/spip.php?article587> consulté le 7 janvier 2013.

« Le problème c'est que de toute façon aujourd'hui il y a pas d'habitants donc avec qui on concerte quoi ? C'est-à-dire que, qui sont les habitants ? Ça c'est... c'est aussi une question qui mérite d'être posée, c'est-à-dire que... aujourd'hui si on, si on discute, si on fait une réunion publique sur le sujet, qui sont les gens qui vont venir, peut-être ce sont les habitants du noyau villageois des Crottes, peut-être ce sont les habitants du noyau villageois du Canet, sauf qu'entre les deux on va créer plusieurs milliers de logements et les gens qui habiteront là, ben peut-être qu'en grande partie ils habitent pas du tout sur le secteur » [Collectivité, 24 avril 2012].

« Pour l'extension c'est clairement ça. Certes il y a des, il y a des riverains, il y a des habitants, mais on va construire une ville de 14 000, de 14 000 logements, il va y avoir 30 000 habitants supplémentaires, c'est, c'est un... un enjeu qui dépasse largement les 3 000 habitants qui y résident. » [Etablissement public Euroméditerranée, 7 juin 2012].

L'approche comptable semble disqualifier l'habitant existant qui ne peut dès lors être considéré comme un moteur ou un artisan potentiel du projet. Par leur supériorité numérique, les futurs habitants se voient dotés d'une importance plus grande. En forçant un peu le trait, le futur, du fait de la valeur positive que lui confère l'aménagement, prime sur un présent, quasiment classé à l'état de passé, sans regarder ce qu'il peut apporter.

Dans ce cadre, les oppositions peinent à être entendues et encore moins valorisées, comme le suggèrent pourtant YANNARELLA et LEVINE (dans MAGNAGHI 2003). La démarche écocité ne se situe de ce fait pas dans une perspective de *soutenabilité politique* (MAGNAGHI 2003).

« C'est vrai qu'on a quand même... une opposition de la part des habitants qui commence à être de plus en plus forte, en tout cas d'un groupe minoritaire d'habitants. Je pense que si... vous avez déjà dû en... voir des... des, des groupes, enfin des journaux anarchistes parler de nous, des choses comme ça. Ça c'est toutes les opérations immob... de, d'aménagement ont ces soucis là. ... pour autant et après, il y a 90 % des autres gens qui sont certainement pour cette opération là et qui ont besoin de cette opération là, donc ... faut pas les oublier. » [Etablissement public Euroméditerranée, 6 juin 2012].

Tout comme dans le domaine des études, les choses ne vont pas complètement de même au niveau économique. Les acteurs locaux commencent dans ce secteur à être associés. Des « ateliers d'écocité » [Etablissement public Euroméditerranée, 6 juin 2012] sont ainsi organisés. Sans participer directement de la construction du projet, ils y entrent par des thèmes précis comme « la stratégie énergétique qui a été élaborée dans le cadre du projet Leclercq » [Collectivité, 24 avril 2012], la « qualité environnementale », la « qualité architecturale » et « pour faire simple et sur les, les montages financiers » [Etablissement public Euroméditerranée, 6 juin 2012]. Sont « conviés les professionnels de la construction

par exemple, des cabinets d'architecture, des entreprises, des... des fabricants de matériaux » [Collectivité, 24 avril 2012]. Dans le cas particulier de l'atelier sur la stratégie énergétique, « *il y avait deux agences d'architecture, il y avait trois-quatre promoteurs importants... il y avait une ou deux entreprises de construction, il y avait un bailleur social, enfin vous voyez, ils avaient pris un peu des... toute une variété d'intervenants* » [Collectivité, 24 avril 2012]. L'établissement public soumet ainsi (ce qui apparaît comme une évolution dans ses pratiques) ses stratégies, chartes ou orientations, « *en « pâture » entre guillemets à ces différents partenaires et intervenants pour, pour voir un peu leur ressenti à la fois par rapport à leurs pratiques antérieurs et par rapport à leur capacité à innover* » [Collectivité, 24 avril 2012]. Nos matériaux de recherche ne nous permettent cependant pas de qualifier le degré d'ouverture du panel d'invités, ni le niveau de participation accordé aux participants ou encore le rôle confié à ces ateliers dans la démarche.

Avant de clore notre discussion sur les évolutions des pratiques, nous souhaitons aborder le cas des travaux réalisés autour de la maternelle « Désirée Clary ». Ils nous semblent en effet témoigner d'une prise en compte de l'existant qui pourrait se poser en germe de changement. Le traitement dont ils ont fait l'objet nous a d'ailleurs été présenté comme une modification des pratiques pouvant être rattachée à la notion de *ville durable*. Précisons que l'école ne se situe pas dans le périmètre de l'extension mais dans la ZAC Joliette, donc dans le secteur initial de l'OIN. Les travaux dont il est question, sont cependant intervenus après la labellisation écocité. Ils ont en outre été conduits par un acteur dont les fonctions sont essentiellement dédiées au projet d'extension. En ce sens, des liens avec les évolutions engendrées par la démarche écocité (et par conséquent par la prise en compte de la notion de *ville durable*) existent, même s'ils sont pour la plupart indirects. Ils percent à travers les raisons et les critères de recrutement de la personne en question, ainsi que par l'enrichissement des pratiques par les expériences menées indifféremment sur l'un ou l'autre des deux secteurs. Venons-en à la description de la situation.

« En fait l'école se retrouvait encerclée par trois chantiers [...]. Donc, on s'est retrouvé quand même là, à faire une vraie grosse concertation avec les parents d'élèves, avec le directeur de l'école... et à mettre en place des... des mesures spécifiques à la situation, suite à ces réunions là... comme par exemple... [...] ramener les mesures de vent dans le bureau du directeur, comme ça il peut vérifier que quand il y a du vent, la grue s'arrête bien de fonctionner [...]. Des mesures aussi pour tout ce qui est poussière, bruit : c'est-à-dire que pendant les siestes, les entreprises arrêtaient de travailler, le chantier d'M2 a quand même été décalé d'au moins trois mois pour faire les périodes de terrassement pendant l'été, qui sont les plus bruyantes. Donc ça c'est quand même lourd pour le promoteur donc c'est vrai que, là on est vraiment dans la... la pure négociation [...], là l'EPA tient son rôle de

négociateur aussi et de, de coordinateur, de coordinateur à ce niveau-là. » [Etablissement Public d'Aménagement, 21 mai 2012].

Cet exemple nous semble témoigner d'un rapport *concerné* aux conséquences concrètes de l'intervention urbaine. Porté dans les discours par une seule personne, il ne nous en paraît pas moins signifiant voire prometteur, pour autant que l'attention qui le motive ne se cantonne pas à une logique aval de moindre impact et qu'elle diffuse dès l'amont des projets.

L'étude des pratiques sur le périmètre d'extension de l'opération Euroméditerranée confirme l'influence des politiques publiques sur la définition et la diffusion de la *ville durable* dans les référentiels urbanistiques, faisant ainsi écho à la manière dont la notion est apparue puis s'est affirmée dans les titres de la revue *Urbanisme*.

Le fil de nos investigations montre dans ce cadre, le caractère structurant des modalités de financements, notamment dans un contexte général de tarissement des ressources publiques. Le pilotage adopté aboutit à une mise en visibilité d'actions distinctes dans une perspective quasi autonomisée qui provoque, si ce n'est une désarticulation du projet, du moins une perte de vision globale. Il privilégie de plus, une direction par lignes et par rythmes budgétaires qui vient heurter les temporalités de l'urbanisme, et notamment la longue durée.

Les finalités de relance et de développement économique associées à la notion de *ville durable* (de manière directe pour ce qui concerne la politique nationale ou comme préalable nécessaire dans le cas de l'opération Euroméditerranée) rendent en outre le niveau local et l'existant, secondaires par rapport à des impératifs calés sur des modèles économiques tournés vers l'international. Ceci nous semble se traduire, même si nos travaux ne permettent pas d'attester de liens de causes à effets, par une valorisation du domaine technique. L'absence de traitement dans les pratiques professionnelles des modes de vie, pourtant considérés comme spécificités méditerranéennes en matière de *ville durable*, nous semble en être une autre manifestation. En dehors des actes spectaculaires, quasi infrastructureux comme le parc des Ayalades, aucun discours ne porte non plus sur les manières de concevoir ou sur les rôles attribués aux espaces publics. Cette mise en subordination de la vie locale nous semble en outre, contribuer à expliquer les difficultés que les acteurs ressentent à la combinaison des différentes échelles auxquelles la notion de *ville durable* fait, selon eux, appel. Enfin, la faille apparue entre la prise en compte du contexte de manière conceptuelle et l'intégration de ses expressions concrètes, nous paraît de même nature. L'attention portée aux activités économiques locales dans le cadre du projet d'extension de l'opération Euroméditerranée montre toutefois une évolution dans ce

domaine.

Dans un autre registre, l'allongement de la durée d'accompagnement des projets est perçue comme positive, permettant d'assurer une continuité et une cohérence d'ensemble. L'évolution majeure des modalités de partenariats réside cependant dans la mise en présence très en amont des différents acteurs. Cette modification est d'autant plus importante que l'expérience et les réseaux professionnels constituent les principaux modes d'information et de formation en matière de *ville durable*. Dans ce qui peut mener à une coexistence des logiques (TOUSSAINT, ZIMMERMANN, 1998), les bureaux d'études n'apparaissent plus comme prestataires mais comme partenaires, renforçant ainsi leur rôle. Les acteurs privés sont légitimés dès les phases amont et s'instaurent en (co)concepteurs. Les services de gestion se voient également associés plus précocement. Dans ces deux derniers cas, l'enjeu semble d'assurer le financement et le portage des opérations, répondant ainsi à deux des difficultés prêtées à Marseille en matière de *ville durable*. A contrario, la participation des habitants apparaît de nouveau comme parent pauvre. Et c'est plus largement tout le volet sociologique des représentations qui semble occulté dans les pratiques professionnelles des acteurs de l'urbanisme, telles qu'elles transparaissent dans les discours des personnes rencontrées.

Finalement, la prégnance présumée de la dimension internationale sur la notion de *ville durable* n'intervient véritablement que dans les pratiques et s'avère peu présente dans les représentations. Elle provient notamment des politiques publiques environnementales qui contribuent à mettre le sujet à l'agenda des professions. Ce faisant, elles modifient les rapports des acteurs à l'idée d'environnement et provoquent ainsi chez certains un rejet de la notion de *ville durable* (c'est notamment le cas de la majorité des architectes consultés). Alors que les conceptions de l'environnement des urbanistes et architectes se fondaient sur une relation au proche, celle des politiques publiques pose les enjeux globaux comme priorité.

L'échelle internationale s'institue ensuite en norme d'action à travers les modèles économiques mobilisés autour de la mise en œuvre de la notion de *ville durable*. Si la place accordée à l'idée de mixité fonctionnelle tend à favoriser la diversification et donc la reconnaissance des activités locales, l'objectif prédominant reste l'insertion dans des logiques de marchés mondialisés. Paradoxalement, les acteurs qui refusaient la prégnance de cette échelle en matière d'environnement, ne la récusent pas forcément dans le domaine du développement. Certains s'inscrivent toutefois en faux par rapport à ce qui s'apparente à

une hiérarchisation des différentes formes d'économies en faveur des standards de la « grande attractivité » : « pourquoi le marché du soleil¹⁵⁵ il est pas reconstruit ? Pourquoi il a brûlé il y a deux ans et il est toujours pas reconstruit ? C'est un vrai pôle économique ça. C'est un vrai pôle économique méditerranéen » [Collectivité, direction, 19 avril 2011].

Ainsi, la vie locale et le quotidien sont placés au second plan dans la manière dont la *ville durable* se traduit dans les pratiques. Cette relégation est accentuée par une administration des démarches sur des critères de gestion financière relevant de stratégie et de budgets nationaux. Ce que nous présupposons comme l'influence d'un pilotage par des indicateurs quantitatifs aux dépens d'une approche processuelle, prend davantage la forme d'une valorisation de l'action et de l'objet par des modes d'évaluation dont les objectifs et les logiques sont exogènes et externes au projet.

La mise en dépendance du vécu est par ailleurs renforcée par une normativité tournée vers le futur, que ce soit dans les représentations ou dans les pratiques. Tout se passe, dans les discours, comme si la réalisation de la *ville durable* exigeait un choix appelant une réponse systématiquement prise en faveur d'un futur projeté, aux détriments du présent. Or, bâtir un monde commun, et donc a fortiori produire des aménagements propices à des coexistences dans le cas de l'urbanisme, suppose précisément de « ne pas séparer nos préoccupations pour le présent de celles envers le futur » (HACHE 2011, p142).

Le poids conjugué du référentiel international et de la préséance accordée à ce qui est à venir, laisse peu de place aux habitants « actuels ». La question de la participation apparaît d'ailleurs en creux aussi bien dans les représentations que dans les pratiques et ne semble en ce sens pas constitutive de la notion de *ville durable* pour nos interlocuteurs.

En dehors de cela, les contraintes établies à la mise en œuvre sont globalement restrictives par rapport à la diversité des champs embrassés par les représentations. Les pratiques peinent ainsi à répondre à ce que les acteurs posent comme spécificités méditerranéennes. C'est le cas notamment de l'intégration des modes de vie et de la culture mais aussi de l'interprétation de la « nature » qui reste cantonnée au statut de ressource, notamment énergétique, ou d'infrastructure dans une logique fonctionnelle et instrumentale de l'action.

¹⁵⁵ Situé à proximité de la porte d'Aix, dans le centre de Marseille, le marché du Soleil abrite des magasins de produits orientaux (textiles, alimentaires...) mais également de biens électroménagers et d'équipements, d'occasion ou bons marchés. « Le Marché du soleil comptait 130 box de vente avant qu'il ne s'embrase, le 18 juin 2008. Aujourd'hui, les 90 commerçants qui subsistent dans l'illégalité risquent d'être expulsés par leur propriétaire. Trois d'entre eux l'ont été au début du mois de mars, sans qu'ils n'aient pu récupérer leur marchandise. » Hugo LARA, Marsactu, 2 avril 2012, <http://www.marsactu.fr/societe/le-marche-du-soleil-peine-a-panser-ses-plaies-27589.html> consulté le 8 avril 2013.

Le cadre formé par les politiques publiques et les exigences de performance ou de commercialisation qui l'accompagnent tendent aussi, sans véritablement y apporter de réponses, à masquer les incertitudes avec lesquelles les acteurs composent concrètement dans leurs pratiques. Ils en obèrent ainsi le caractère potentiellement créatif et expliquent, selon nous, que la technique, pourtant décriée, occupe une place relativement importante dans les projets.

La mise en concurrence des opérations urbaines, instaurée par un fonctionnement sur une mode d'appels à projets, s'oppose en outre aux échanges d'expériences que les acteurs recherchent pour enrichir et fonder leurs actions.

Les pratiques n'accueillent donc pas la diversité ni la complémentarité des représentations que les acteurs se font de la notion de *ville durable*, excluant même certaines d'entre elles. Ceci provient potentiellement de leur caractère essentiellement implicite. Le rythme de production auquel les acteurs sont soumis ne leur permet en outre pas de prendre le recul nécessaire à leurs formalisations. L'entretien joue ainsi, pour la plupart des personnes rencontrées, le rôle de révélateur, ce qui témoigne, à notre sens, du peu de fondements théoriques sur lesquels la notion repose.

Dans ce cadre, les acteurs évoluent en tension entre ce qu'ils pensent devoir être la *ville durable* et qui renvoie essentiellement à leurs perceptions du travail bien fait, et les modalités par lesquelles cette notion s'exprime dans leur quotidien professionnel, notamment à travers les politiques publiques menées en ce nom, et auxquelles ils se sentent tenus de s'inscrire, ne serait-ce que pour faire partie des réseaux, des circuits d'échanges et de financement. Dans le cas de la démarche écocité, ceci tend à opposer l'importance centrale accordée au cadre de vie à un impératif de développement économique, le second prévalant dans les pratiques sur les modes de définition du premier. Les acteurs n'évoluant pas dans de telles procédures gardent en revanche une lecture de leur activité professionnelle plus proche de leurs représentations.

Après avoir étudié comment la notion de *ville durable* émerge et est discutée dans la sphère académique et la littérature professionnelle, ces deux séries d'entretiens donnent un premier aperçu de ce dont les acteurs de la fabrique urbaine s'emparent et de ce à quoi ils doivent répondre en ce nom. Si les politiques publiques apparaissent de nouveau structurantes, les représentations ne se cantonnent pas au cadre que celles-ci fournissent. Peu formalisées, souvent critiques dans une approche générale, elles deviennent à la fois plus précises et plus amples, fondées sur des éléments concrets, lorsqu'elles se réfèrent aux spécificités méditerranéennes. Posées comme indubitables, ces dernières ne trouvent pourtant qu'une expression restreinte dans les pratiques. Elles se résument alors

essentiellement à une appréhension technique du contexte naturel, à la légitimation d'un opportunisme économique dont les modalités d'expressions sont finalement peu interrogées à la lumière des spécificités qui ont conduit à sa reconnaissance et enfin, à un élargissement du cercle des acteurs en présence aux services en charge de la gestion des aménagements. Elles semblent ainsi davantage conduire à une déclinaison de principes ou modes de faire généraux édictés autour de la notion de *ville durable*, qu'à une modification profonde des rapports au projet et à son élaboration. De manière générale, le passage vers l'opérationnel ne paraît pas aisé et demande, en pratique, de composer, entre impératifs réels ou internalisés et motivations. A ce niveau, les changements attribués à la démarche écocité tendent à faire état de la suprématie de l'outil sur les concepts, soulignant le peu de fondements théoriques de la notion. Le thème de la participation apparaît, quant à lui, toujours comme la portion congrue et son traitement oscille entre une approche fonctionnaliste mobilisée pour emplir un contenant de contenus adéquats et une vision descendante centrée sur la recherche de l'adhésion d'une population discréditée. L'étape suivante de notre raisonnement consiste dès lors à nous pencher sur les traductions concrètes auxquelles tout cela peut aboutir. Nous nous proposons de porter le regard sur des réalisations rattachées, au moins dans les discours, à la notion de *ville durable*. En l'occurrence, nous avons choisi d'étudier un fragment de l'opération Euroméditerranée. A rebours de ce qui transparaît jusqu'ici des pratiques, nous nous proposons d'adopter l'échelle humaine comme entrée sur ce territoire, que ce soit celle de l'observateur piéton ou des personnes ayant une expérience quotidienne des transformations étudiées. Nous souhaitons ainsi opérer un retour critique sur la notion de *ville durable* par le vécu, le sensible, *in fine* par le vivant.

III. Entre approche sensible et vécus : le cheminement exploratoire comme regard sur la « durabilité » urbaine

« A l'inquiétude de n'être jamais sûr d'avoir bien traité un tiers, s'ajoute le doute de l'avoir bien traité au détriment d'un autre. Qui ou quoi ai-je exclu ou instrumentalisé quand j'ai pris soin d'untel ? Le fait de tenir ensemble, dans cette définition, le souci moral pour les humains et les non-humains, complexifie le problème. Il s'agit de bien traiter qui quand on s'intéresse aux humains, aux non-humains ? Comment s'adresser à un tiers à partir de ce qui compte pour lui, de ce qui le fait penser et agir ? comment prendre en compte les voix qui manquent à l'appel ? » (E. HACHE 2011, p28-29).

Cet extrait de l'ouvrage de Emilie HACHE, *Ce à quoi nous tenons*, synthétise les interrogations que nous souhaitons porter sur un projet urbain en cours de réalisation et qui se réclame de la *ville durable*. Dans ce cadre, le rapport à l'existant, à ce qui est déjà là paraît fondamental. C'est l'une des raisons qui nous a poussées à ne pas étudier la notion de *ville durable* par le spectaculaire ou l'objet créé de toute pièce en ce nom. Hormis le fait qu'il n'en existe pas à Marseille, ceci explique notamment que nous ayons pris le parti de ne pas nous pencher sur un écoquartier. Il nous intéressait en effet d'interroger comment la notion de *ville durable* se heurte à l'évolution perpétuelle de la ville, comment la « durabilité » s'accommode du vécu et du présent, en somme de ce qui constitue la majeure partie des villes à l'heure actuelle. Il s'agissait dès lors d'adopter une perspective diachronique et d'étudier la manière dont le « durable » s'insère à une histoire qui met en jeu une diversité de vivants et de racines. Ce choix s'accorde de surcroît avec l'adage « faire la ville sur la ville » régulièrement mis en avant dans les représentations et les discours sur la *ville durable*.

Dans ce cadre, il nous importait d'étudier les conséquences des aménagements sur le tissu urbain mais aussi sur les rapports des personnes vivant quotidiennement le secteur transformé à leur quartier et plus largement à la ville. Nous souhaitons comprendre ces effets afin de saisir comment ils interrogeaient en retour les pratiques professionnelles et la notion de *ville durable* en elle-même.

Ces considérations ont orienté le choix de notre terrain d'investigation. Nous commencerons donc par exposer la démarche qui nous a conduites à retenir le secteur des rues d'Hozier et Massabo dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille. Nous présenterons ensuite les méthodologies développées pour l'étudier. Enfin nous procéderons à la restitution de nos résultats en empruntant le cheminement piéton comme fil conducteur.

Le choix d'un terrain aux interfaces

Nous avons pris le parti d'étudier un fragment de l'opération Euroméditerranée pour plusieurs raisons. Il s'agit tout d'abord, nous l'avons vu, du projet le plus fréquemment mis en lien, par les acteurs de l'urbanisme, avec la notion de *ville durable* à Marseille, même si ce rattachement est controversé. Le projet d'extension n'en étant qu'à une phase préalable, nous n'avons pu le retenir comme terrain d'étude. Néanmoins, la communication de l'établissement public est, dans son ensemble, tournée vers la présentation de l'OIN comme une intervention urbaine s'inscrivant dans le champ du durable : « Euroméditerranée est depuis l'origine un projet de développement durable, qui recrée la ville sur elle-même sans consommer de nouveaux espaces »¹⁵⁶ ou encore « Euroméditerranée construit une nouvelle ville sur la ville, dans le respect des grands principes du développement durable : un équilibre entre équité sociale, croissance économique et respect de l'environnement » (EPAEM 2009 dossier de presse, p2).

Figure 10 « Faire la ville sur la ville » ou la « durabilité » ? Le front de mer projeté par Euroméditerranée



Source : Crédit Euroméditerranée, septembre 2013



Photographie de l'existant depuis la digue du large, source : Zoé HAGEL, 15 janvier 2011

¹⁵⁶

<http://www.euromediterranee.fr/quartiers/extension/une-eco-cite-au-coeur-de-la-cite.html>
consulté le 7 février 2012.

Les discours de certains acteurs de l'établissement vont également dans ce sens : « *Enfin on apportait déjà, dès l'origine, dans la conception même du projet, des réponses en matière de... de ville durable* ». Pour cette personne, c'est le cas « *dès lors qu'on a une approche urbaine intégrée et de renouvellement urbain* » [Etablissement public d'aménagement, direction, 14 avril 2011]. « *Dans nos programmes donc on faisait du développement durable ou presque, sans le savoir* » [Etablissement public d'aménagement, 6 juin 2012], du fait des actions menées dans le domaine des transports (perçu comme relevant à la fois du social et de l'environnemental), des créations d'emplois réalisées et de la « production » de « *mixité sociale* » par l'inclusion de 20 à 25 % de logements sociaux dans chaque opération de logements nouvelle, selon les arguments de l'acteur en question.

Ainsi, même si c'est dans la controverse ou s'il s'agit d'« un travail de rattrapage » réalisé pour « valoriser les aspects du projet qui peuvent *a posteriori* être perçus comme tenants de cette nouvelle doctrine » (BERTONCELLO, DUBOIS, 2010, p209), l'opération nous semble, peu ou prou, permettre d'interroger la notion de *ville durable* à travers des réalisations concrètes qui peuvent être raccrochées aux représentations que les acteurs se font de la notion. Pour le reste, la *ville durable* s'immisçant finalement en tant que telle, de manière récente dans les pratiques, il « *faudra peut-être que vous fassiez une autre thèse dans dix ans pour... je pense que ce sera très intéressant à étudier* » [Collectivité, 24 avril 2012] même si « *honnêtement je pense que dans dix ans, on parlera même plus de ville durable, parce que ce sera, ce sera tellement soit devenu galvaudé, soit ça sera tellement normal qu'on pense de cette manière là que on, on s'interrogera même que l'on puisse en faire une distinction* » [Services de l'Etat, direction, 30 mars 2011].

Tenant compte de ce que nous considérons comme une difficulté et une des limites de notre démarche, nous avons cherché, dans le premier périmètre de l'opération à étudier un secteur contenant des objets pouvant être eux aussi rattachés à la notion de *ville durable*. C'est ainsi que nos pas nous ont porté, après deux sorties exploratoires, à retenir comme terrain d'investigation un secteur centré sur la rue d'Hozier, à proximité de la place de la Joliette et en arrière du bâtiment des Docks (*cf. figure 11*). Les justifications qui ont étayé ce choix sont essentiellement de trois ordres. Elles relèvent de sa position d'interface au sein du projet, de son caractère encore en mutation et de la présence de trois objets en lien avec la notion de *ville durable* : le collège IZZO, conçu pour être certifié HQE, l'îlot M5, opération vantée pour son traitement original de la densité (FNAU 2006, PUCA 2011) et le théâtre de la Minoterie, dont le délogement nous semblait interroger la place de la culture dans la « durabilité ». La diversité des populations, des fonctions mais également des formes de bâtis (du bâtiment en rez-de-chaussée au niveau du scanner de l'hôpital Desbief au 38,5 m de l'immeuble Europrogramme) abritée par le secteur est ensuite venue conforter notre

choix. Entrons donc dans l'exposé de ces caractéristiques et des significations qu'elles revêtent à nos yeux.

Figure 11 Représentations schématiques du secteur d'étude



Sources : plan schématique de l'opération, EPAEM 2010 ; plaquette publicitaire « Cœur Joliette », ANF, Constructa

Nous avons précédemment évoqué l'importance que nous accordons aux interfaces. Le choix de notre terrain d'étude nous permet de préciser notre propos. Le secteur que nous avons retenu se trouve en effet à cheval sur deux zones distinctes du projet Euroméditerranée : la ZAC Joliette au Nord, cœur historique d'où l'opération a été initiée et au sud, une portion non spécifiée parce que non incluse à un outil d'aménagement spécifique ou non dévolue à l'accueil d'un objet urbain particulier. Situé derrière le boulevard de Dunkerque, axe sur lequel s'enchaînent les immeubles de bureaux du quartier d'affaires de la Joliette, notre secteur est également à l'interface de la ville fonctionnelle où l'on

travaille, lieu de la « *grande attractivité* », et de la ville plus ordinaire où l'on vit au quotidien y compris le soir. Il permet donc d'évoquer l'« arrière-boutique » qui se trouve derrière l'écrin à partir duquel le projet urbain est mis en scène.

Cette position d'interface nous semble intéressante en ce qu'elle permet de révéler la manière dont les articulations sont pensées, au sein même du projet et par extension, potentiellement avec l'ensemble de la ville. Ouvrant le regard sur les marges, elle interroge les continuités et replace l'acte de transformation, ponctuel, dans ses effets à une échelle plus large. Elle nous parle ainsi de la greffe urbaine et avec elle, de la manière dont les différents espaces d'intervention constituent (ou non) un tout cohérent en liens avec les tissus qui l'accueillent.

La deuxième caractéristique qui a attiré notre attention est la présence simultanée sur ce territoire d'une diversité de phases de mise en œuvre du projet. Le secteur Hozier-Massabo contient en effet, en peu d'espaces, différents stades de réalisation qui vont de l'objet livré (M5, collège, immeuble cœur Joliette, HLM de la rue Massabo...) à la friche post-démolition, en passant par l'activité en cours de délogement (théâtre de la Minoterie) ou le périmètre à définir (actuel hôpital Desbief). Ceci permet d'étudier la façon dont les différents actes constitutifs du projet sont reliés (ou non) entre eux au cours du temps. C'est plus largement une approche dynamique de l'opération urbaine qui est offerte. Elle est notamment introduite par le décalage existant entre le statut des objets au titre du projet et leur état concret dans le secteur étudié. C'est le cas particulièrement de ceux qui, voués à disparaître, sont pourtant encore présents et à ce titre expérimentés par les corps. Leur lecture dans cette phase intermédiaire d'existant en transition, de lieux de la non permanence nous semble introduire une dimension physique et sensible dans l'appréhension des mutations urbaines, donnant un accès matériel et corporel à l'analyse de la fabrique de la ville comme un processus. Le caractère « en cours » des aménagements rend en outre le passé toujours présent, le présent presque suranné et le futur comme un horizon encore ouvert. Les différentes temporalités du projet se chevauchent et peuvent alors potentiellement être mises en dialogue. Leur enchevêtrement met en contacts une grande diversité d'acteurs, dans des situations variées, éclairant le fonctionnement de la ville, ses zones de tensions mais aussi ses potentiels (de bifurcations, de continuité comme d'amplification).

Interfaces et hétérogénéité de mise en œuvre mettent ainsi en lien l'analyse du singulier avec le projet dans sa cohérence d'ensemble.

Il est par ailleurs intéressant de constater que les objets qui ont présidé au choix de notre secteur sont si ce n'est signifiants, du moins signifiés au titre de l'OIN. Le plan-guide

2011¹⁵⁷ pointe en effet trois réalisations sur ce périmètre : le collège IZZO, l'îlot M5 et le « balcon des arts ». Présentée en légende comme une opération de logements, cette dernière est à l'origine du déplacement du théâtre de la Minoterie. La possibilité de pouvoir rattacher l'ensemble de ces productions à la fois à la notion de *ville durable* et à la logique du projet telle qu'elle est publiquement assumée nous semble conforter notre choix. Ce dernier volet nous assure effectivement que la réalisation des objets en question répond à une intention, dont il nous importe d'étudier les conséquences sur le fonctionnement urbain (incluant en ce sens les personnes qui le peuplent).

Commençons par le collège Jean-Claude IZZO. C'est l'œuvre des architectes François LACUBE et Jacques REDONDO du cabinet ILR (cabinet d'architectes marseillais). Livré en 2005, il a été conçu comme un geste architectural original et marquant, voué à traduire la mutation urbaine du quartier dans lequel il s'insère. C'est le seul bâtiment de notre terrain d'étude directement visible depuis le boulevard de Dunkerque et donc depuis le « quartier d'affaires » de la Joliette. Retirée par rapport à l'alignement, son entrée s'ouvre sur une place publique inaugurée en 2009, soit plus de trois ans après l'ouverture de l'établissement scolaire.

Elaboré dans le but d'être une construction « pilote », le collège a été lauréat de l'appel à projets « démarche HQE[®] et bâtiments tertiaires » lancé par l'ADEME en 2002. Cette « nomination » lui vaut de servir de référence dans de nombreux documents produits par des organisations professionnelles du bâtiment¹⁵⁸. L'AgAM le présente également comme « un exemple de bâtiment public construit selon les principes de Haute Qualité Environnementale (HQE), qui seront multipliés dans les prochaines années » (Métropole n°22, 2009, lettre d'information de l'AgAM dédiée au Grenelle de l'environnement, p2). Promu au rang de « première opération HQE du département »¹⁵⁹, sa réalisation s'est notamment inscrite dans les procédures d'expérimentations conduites pour définir les méthodes de certification des bâtiments dans le secteur tertiaire. Outre la dimension technique « environnementale »

¹⁵⁷ <http://www.euromediterranee.fr/telechargements/plans.html> téléchargé le 3 janvier 2012.

¹⁵⁸ Il est notamment cité par les Industries du plâtre dans une brochure intitulée *La plaque de plâtre au cœur de la construction durable*, p2 www.lesindustriesduplatre.org/files/plaquette_environnement.pdf téléchargée le 22 avril 2013 ; par l'Association Française de l'Isolation en Polystyrène Expansé dans le Bâtiment (AFIPEB) à plusieurs reprises ; par le CSTB dans un guide portant sur les *Bonnes pratiques 2005. Bâtiments tertiaires et démarche HQE[®]*, *Assises HQE[®] 2006*, p46...

¹⁵⁹ <http://www.jeanclaudio-izzo.com/fiches/college-presentation.html> consulté le 13 juillet 2012, <http://www.cstb.fr/actualites/webzine/editions/juin-2004/construction-du-college-de-la-joliette-a-marseille.html> consulté le 22 avril 2013.

accollée à sa construction, c'est son statut d'équipement public destiné aux adolescents qui nous a intéressé et la manière dont ces deux facettes avaient pu ou non être reliées. Or, initialement pensé comme l'une des figures de renouvellement du quartier, potentiel collègue international, l'établissement est finalement classé « ambition réussite »¹⁶⁰. Entérinant la relative homogénéité sociale des élèves, majoritairement issus de milieux populaires, et leurs difficultés scolaires, l'obtention de ce « label » semble dès lors entrer en tension avec les images d'innovation et de mixité recherchées. L'investigation de ces décalages, des réalités qu'ils recouvrent et de leurs modalités de traitement au titre du projet urbain, vient, selon nous, interroger la « durabilité » urbaine au-delà des principes organisateurs qui peuvent lui être rattachés.

L'îlot M5 se trouve un peu plus loin sur le même trottoir. Bâti sur un espace de 300 x 300 m, il a été conçu par le groupement des ateliers « Lion Associés » et « Roland CASTRO, Sophie DENISSOF et Associés », en relation étroite avec le promoteur Apollonia. Opération essentiellement de logements, le programme a reçu la Pyramide d'or et le prix du Logement durable en 2004. Il « a été récompensé notamment en ce qui concerne ses réussites en matière de respect du développement durable, des économies d'énergie et de l'intégration urbaine » (Cyberarchi 2005)¹⁶¹. L'ensemble est cependant essentiellement reconnu pour le traitement de la densité qu'il propose. Il sert de référence dans ce domaine (FNAU 2006, AgAM 2009, PUCA 2011) et apparaît d'ailleurs de manière significative dans le chapitre « comment densifier et être chez soi en ville » du document de l'AgAM consacré à *ID de villes, densité et formes urbaines* (2009). L'argumentaire associé porte d'abord sur la variété architecturale des formes de logement : « maisons de ville superposées, « immeubles-villas », « villas patios » ou « villas suspendues » ; lofts de standing et logements collectifs » (FNAU 2006, p 18 et 20). « En fait, nous avons cherché à créer une

¹⁶⁰ Le classement « ambition réussite » est l'une des formes du dispositif mis en œuvre par le Ministère de l'Education Nationale en remplacement des Zones d'Education Prioritaire. Il repose principalement sur trois critères. Le premier renvoie aux milieux sociaux dans lesquels les élèves évoluent. Ils doivent ainsi pour plus des deux tiers être issus de « catégories socioprofessionnelles défavorisées ». Les deux autres prennent en compte la réussite scolaire : « l'évaluation des résultats à l'entrée en 6^e » et « la part d'élèves ayant un retard supérieur à deux ans à l'entrée au collège. ». Cet examen est complété par « des analyses locales, menées par les autorités académiques, portant sur le nombre d'élèves dont les parents perçoivent le RMI et sur le nombre d'élèves non francophones. » <http://media.education.gouv.fr/file/63/6/636.pdf> p2 téléchargé le 7 novembre 2012.

¹⁶¹ <http://www.cyberarchi.com/actus&dossiers/index.php?keywords=pyramide%20d%27or&dossier=68&article=3199> consulté le 22 avril 2013.

poétique avec de petites maisons empilées les unes sur les autres, chaque bâtiment ayant sa propre singularité, laquelle donne au passant le sentiment d'une histoire à découvrir » (Roland CASTRO, dans Cyberarchi 2004). La composition de l'ensemble fait par conséquent partie des particularités de l'opération qui sont vantées. En effet, « la densité bâtie assez forte est contrebalancée par les espaces extérieurs nombreux (balcons, loggias, coursives de desserte, patios, terrasses) et par un système d'allées et de venelles piétonnes » (AgAM 2009, p48). Ainsi, pour Frédéric MIALET, architecte ayant réalisé le dossier *Mixité fonctionnelle et flexibilité programmatique* pour le compte du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), « l'îlot M5 les docks, à la Joliette, évoque [...] une villa urbaine, résidentielle et accueillante de façon à inviter à y pénétrer et à en découvrir le charme. Dans ce programme d'habitation où seuls les rez-de-chaussée sur rue abritent des activités et des commerces, on a su conserver des bâtiments de caractère et créer un cœur d'îlot qui a le potentiel d'un espace public, laissant au projet la capacité de s'ouvrir au nouveau quartier » (PUCA 2011, p26). En outre, soixante-dix des trois cent trente logements sont voués à l'habitat social.

La réalité est toutefois plus nuancée. Hormis le garage Renault, l'ensemble ne compte pas véritablement de commerces même s'il héberge des activités, une crèche inter-entreprises et une antenne de l'office HLM du Conseil Général des Bouches du Rhône. En outre, l'îlot est fermé par des grilles munies de codes. Les logements sociaux sont situés en périphérie dans des zones qui sont parmi les plus denses et donnent sur rue. Or selon les mots de Roland Castro, c'est à ce niveau qu'« une économie générale » a précisément été réalisée : « à partir d'une balade sur les bords, avec des bâtiments plus rationnels et donc moins chers qui ont permis de financer le centre plus singulier et donc plus coûteux » (Roland CASTRO, dans Cyberarchi 2004), laissant présager de formes d'inégalités dans la manière d'habiter l'îlot.

Le dernier objet urbain pointé par le plan-guide 2011 est le « balcon des arts », situé à l'angle de la rue d'Hozier et de la rue de Ponteves, en face du M5. Ce projet se trouve dans une phase amont. Les permis de démolition et de construction¹⁶² ont été accordés, ce qui n'est pas sans soulever certaines oppositions comme le « graffitiage » du panneau informatif le laisse entendre (*cf. figure 12*).

Dans l'immeuble encore debout, une ancienne minoterie datant de la fin du XIX^e siècle - début XX^e siècle, la compagnie du « Théâtre Provisoire » s'est installée de manière autonome et volontaire. La structure a, depuis 1985, progressivement occupé l'ensemble du bâtiment et est parvenue à asseoir son activité. « Scène conventionnée pour les expressions

¹⁶² Le permis de construire délivré par le Préfet des Bouches-du-Rhône date du 24 décembre 2010.

contemporaines », elle a aussi développé des activités avec les établissements scolaires environnants. Ses locaux sont également ouverts au quartier et accueillent des manifestations ponctuelles d'associations voisines. En 2006, les baux de la compagnie et de la ville de Marseille, qui mettait jusqu'ici ses locaux à disposition du théâtre, ne sont pas renouvelés. Le nouveau propriétaire, en l'occurrence le promoteur Progéral, a racheté les terrains dans le but de réaliser une opération immobilière dans le cadre du projet Euroméditerranée. La Compagnie et les activités qui gravitent autour se mobilisent. Une plainte est déposée auprès du tribunal administratif pour tenter de « casser » le permis de construire. Un comité de soutien, auquel adhèrent des associations du quartier, se forme. Si l'action en justice échoue, la mobilisation aboutit au relogement du théâtre sous la future place de la Méditerranée, située dans la ZAC Cimed entre le projet d'hôtel 4 étoiles et l'actuel hôtel Ibis : « une localisation qui lui donnera visibilité et accessibilité, sans lui faire perdre son âme » selon le Journal d'Euroméditerranée (juin 2009, p2). Mais que devienne à cette aune l'histoire du lieu et les liens tissés avec le quartier ? Les logiques présidant à ce déplacement, les modalités des choix, les compromis opérés et les conséquences de ce déménagement (pour les habitants mais également pour les personnes et l'activité du théâtre) ont, selon nous, à avoir avec la notion de *ville durable*.

Figure 12 Contestation sur le mur du théâtre de la Minoterie



Photographie : Zoé HAGEL, 30 janvier 2012

Au final, les trois objets retenus témoignent d'ambiguïtés dans les formes d'expression qu'ils prennent. Or c'est précisément la manière dont les mises en œuvre rétroagissent avec la « durabilité conçue » qu'il nous importe d'analyser. Aux vues des différents éléments que nous venons de développer, notre territoire d'étude nous semble le permettre.

En dehors de ces considérations ponctuelles dans l'espace, le secteur de la rue d'Hozier abrite une diversité de fonctions : administratives avec la présence de services

municipaux, associatives, commerciales (bar, épicerie, boulangerie), accueil de l'enfance (crèche, école élémentaire, collège), animations destinées aux personnes âgées (espace sénior du Conseil Général), pour un temps encore limité structure de santé (hôpital Desbief). Sa composition laisse de plus présager une structure sociale hétérogène, tant en termes d'âge que de revenus : présence de l'accueil de nuit Saint Jean de Dieu, HLM, immeubles de standing... Le secteur paraît donc à première vue relativement mixte tant en termes de fonctions (les activités de bureaux sont toutefois peu présentes) que d'un point de vue générationnel ou de diversité d'habitats. Il s'approche en cela de référentiels mobilisés au nom de la *ville durable* qu'il permet par conséquent d'interroger par le vécu.

L'ensemble de ces raisons font que notre terrain d'étude nous semble à même de rendre compte de la complexité de la fabrique urbaine et par conséquent de la « durabilité » de la ville.

De l'« observation intensive » (GRAFMEYER, JOSEPH, 2004, p VII) aux discours, le cheminement piéton comme lien

Après avoir présenté les raisons qui ont fondé le choix du territoire sur lequel nous avons travaillé, nous nous proposons à présent d'exposer les méthodologies développées pour mener à bien nos investigations. Notre démarche repose sur la volonté de ne pas séparer les productions concrètes de leurs concepteurs et de ceux qui les vivent. Ceci sous-entend de traiter à la fois les modes de faire et les modes de vivre.

Dans cette perspective, nous avons tenté d'étudier les négociations et compromis auxquels les phases de mise en œuvre ont inévitablement donné lieu, afin de dégager les logiques sous-jacentes, les critères de décision (de qui/quoi choisit-on de prendre soin) et de comprendre les modifications engendrées par rapport aux objectifs initiaux. Cette voie n'a cependant connu que peu de succès.

Nous avons en effet cherché à rencontrer des acteurs de l'urbanisme ayant participé aux étapes de traduction opérationnelle du projet mais ce fut en vain. La quasi-totalité des personnes en question avait déjà changé de poste, nous le verrons précisément dans le cas de l'îlot M5. L'acteur institutionnel qui nous a tout été désigné comme ayant la mémoire de l'opération dans son ensemble, s'est avéré déconnecté des phases concrètes et matérielles de la mise en œuvre, ignorant leurs réalités. Les entretiens avec les professionnels en charge de l'extension du projet Euroméditerranée ont tout de même été l'occasion d'interroger les représentations que ces personnes pouvaient avoir des objets urbains mais aussi des actions réalisés sur le secteur, questionnant ce qui relevait, selon eux, de la *ville durable*.

Il nous restait par rapport à notre démarche initiale, à ne pas séparer les aménagements de

ceux qui en font l'expérience quotidienne. Nous attribuerons ici au terme d'expérience un sens similaire à celui que Anthony PECQUEUX (2012) développe dans son « approche écologique des expériences urbaines ». Reprenant les termes de John DEWEY, il considère en effet que l'expérience « représente la *rencontre entre un organisme et un environnement* : la façon dont l'un et l'autre vivent ensemble, interagissent, se structurent et se façonnent mutuellement (Dewey 1993, 2005). » (2012, p28). Dans ce cadre, « parler d'expériences urbaines implique », pour l'auteur, « trois perspectives indissociables » (2012, p28). La première consiste à reconnaître la multiplicité des « protagonistes » en présence, le caractère non établi de leurs « rôles » et la nature processuelle du « fait urbain ». La seconde tient à ce que « les expériences comme les actions ou les effets sont toujours situés » (2012, p29), soulignant par là l'importance de l'attention à porter au contexte dans lequel ils se déroulent. La troisième réside enfin dans ce que « les expériences urbaines à la fois agissent sur ceux qui les réalisent, sur ceux qui y sont exposés et sur la ville elle-même » (2012, p29), permettant selon nous une approche complexe du fonctionnement urbain. Nous rejoignons aussi l'auteur dans les conclusions qu'il tire de ces perspectives, et notamment lorsqu'il considère l'espace comme « constitutivement sensible » (2012, p29).

Une fois ceci posé, l'objectif de notre démarche est de comprendre de manière relativement fine le fonctionnement du secteur que nous étudions, à travers les représentations, les pratiques et les expériences auxquelles il donne lieu. Nous nous situons à ce niveau, dans le sillage de l'héritage de l'École de Chicago tel que Yves GRAFMEYER et Isaac JOSEPH le décrivent, à savoir comme une posture qui consiste à « comprendre la ville à travers l'observation intensive de quelques-unes de ses parties, placer sous le projecteur quelques lieux bien circonscrits pour mieux saisir dans leur interdépendance les divers phénomènes qui s'y imbriquent, privilégier l'étude de la localité pour mieux embrasser la complexité » (2004 p VII). Nous souhaitons notamment rendre compte des coexistences en présence, de leurs significations et de leurs influences sur la façon dont est vécu et dont vit le secteur. L'enjeu est de replacer le tout dans une perspective qui permette de confronter les « expériences urbaines » (PECQUEUX 2012) aux pratiques urbanistiques qui contribuent à leur donner naissance. Il s'agit dans ce cadre de mettre en regard les productions urbaines, leurs modes de fabrique et leurs traductions socio-spatiales.

Le cœur de notre démarche repose sur une description approfondie de notre secteur d'étude fondée sur trois méthodes d'approches. La première consiste à récolter des données « livresques », statistiques ou présentes dans des archives. La deuxième s'appuie sur une analyse sensible du territoire. La troisième s'articule autour du discours des personnes qui vivent les aménagements au quotidien.

L'analyse des données disponibles

En ce qui concerne les données « livresques », nos recherches se sont orientées autour de trois axes : quantitatif, historique et spatialisé. Dans ce cadre, nos principales sources ont été les archives municipales, l'AgAM, l'INSEE et l'IGN.

Nos visites successives aux archives municipales nous ont permis de retracer l'évolution du secteur dans une perspective historique. Nous avons notamment étudié l'*Indicateur marseillais*¹⁶³. Nous souhaitons par ce biais retracer les transformations des aménagements à la fois dans leurs dimensions physiques et habitées. Le relevé annuel des noms répertoriés requérant un investissement en termes de temps trop conséquent, nous avons opté pour une retranscription quinquennale. La période couverte s'étale de 1902 à 1979 (première et dernière années disponibles). Les inscriptions à l'*Indicateur marseillais* ne permettent pas de dresser une image exhaustive du secteur. En ce qui concerne les activités, le biais est potentiellement un peu plus important, du fait de l'existence de deux volumes différents dans le registre : l'un général et l'autre spécifiquement dédié aux professionnels (ancêtres des pages blanches et des pages jaunes). Ce dernier procédant par entrées thématique ou nominale, nous n'avons pu l'exploiter. Il aurait en effet fallu que nous connaissions au préalable les activités présentes à chaque époque pour pouvoir retrouver leurs occurrences, ce qui n'était pas le cas, notre posture étant justement exploratoire. Or, si certains professionnels émergent à l'indicateur général, ils n'y sont pas tous inscrits. Toutes limites prises en compte, cette démarche nous a tout de même permis de donner à l'approche historique de notre secteur une réelle dimension incarnée. Autorisant une localisation des activités et des personnes recensées, elle a contribué à tisser des liens entre les structures physiques et leurs occupations.

Nous avons également eu recours aux archives pour répertorier différents actes administratifs relatifs à la construction de notre secteur (achats de terrains, percement des rues...).

Dans l'optique de traduire de manière spatiale l'évolution du territoire, nous nous sommes

¹⁶³ « Cet annuaire privilégie les commerces et les administrations auxquels il offre une forme de visibilité. [...] »

Sans être assimilable à un annuaire de la bourgeoisie, l'*Indicateur marseillais* semble le lieu d'inscription d'une certaine notabilité. [...] La sélection de la population par les rédacteurs se fait notamment par la visibilité des personnes concernées, qui leur donne accès facilement à leurs coordonnées. » Ces caractéristiques étant posées, l'« *Indicateur marseillais* apparaît au bout du compte comme une source sans équivalent pour localiser la population de Marseille, du moins une fraction de celle-ci, active et soucieuse de visibilité sociale. » (Anne-Maire ARBORIO dans FOURNIER, MAZELLA 2004, p116 et p118).

ensuite penchées sur les différents plans et cartographies de la ville, disponibles en ligne¹⁶⁴. L'étude des photographies aériennes en accès libre sur le site de l'IGN¹⁶⁵ est venue étayer cette phase d'analyse diachronique. La description de notre secteur d'étude s'appuie en partie sur une reproduction partielle de certains de ces documents. Les extraits qui en découlent sont à considérer comme des illustrations. Ils n'ont pas la prétention de relever d'un travail cartographique, encore moins d'une analyse par Système d'Information Géographique (SIG).

En ce qui concerne la période actuelle, l'étude de plans relatifs à l'opération Euroméditerranée (publiés dans les schémas de référence, documents de communication...) nous a donné un aperçu de la manière dont le secteur était à la fois projeté et représenté, éclairant ainsi son insertion voire son rôle dans le projet global.

L'analyse démographique que nous avons menée repose quant à elle essentiellement sur le traitement de données INSEE à l'échelle de l'IRIS¹⁶⁶ complétées par les productions de l'AgAM. Ce travail a été conduit en deux temps. Le premier n'a pas abouti à une formalisation des résultats obtenus. Son objectif était d'asseoir notre compréhension du territoire, en confrontant notamment notre vécu et les informations personnelles dont nous disposons, la plupart qualitatives, à des données stabilisées. Le second, voué à présenter le secteur d'étude et à transmettre certaines de ses caractéristiques, a été l'occasion d'une relecture *a posteriori* de notre terrain, orientée par l'ensemble de nos connaissances à son propos. C'est de cette étape dont nous rendons compte dans la description de notre territoire.

L'approche sensible comme pivot

Le deuxième volet de notre méthodologie repose sur une analyse sensible de l'espace, en écho à l'acception que nous donnons à l'idée d'« expériences urbaines » (PECQUEUX 2012) dans notre travail. Il nous paraît à ce stade nécessaire de préciser ce que nous entendons par « sensible ». Nous nous appuyerons pour ce faire sur les travaux de Jean-François AUGOYARD (2010), Jean-Paul THIBAUD (2010) et Jan GEHL (2010).

Une approche sensible se fonde ainsi sur la perception et s'apparente à une démarche sensorielle procédant à l'étude des territoires par l'intermédiaire de l'expérience qu'en font les corps. « Ces nouveaux modes d'intelligibilité » connaissent une reconnaissance

¹⁶⁴ <http://archivesplans.marseille.fr/archivesplans/> consulté maintes fois de janvier 2012 à avril 2013.

¹⁶⁵ Le site de l'IGN fonctionne à présent en lien avec le Géoportail national et renvoie notamment à l'adresse <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil> pour sélectionner le territoire désiré.

¹⁶⁶ L'IRIS, Ilot Regroupé pour l'Information Statistique, est la « brique de base en matière de diffusion de données infra-communales » <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/iris.htm> consulté le 23 avril 2013.

scientifique croissante : « les questions d'ordre esthétique¹⁶⁷ ne sont plus considérées comme secondaires ou accessoires, elles sont en train de devenir une des clés de la pensée urbaine actuelle. » (THIBAUD 2010, p198).

Les travaux de Jan GEHL, architecte et urbaniste danois, montrent en particulier comment les capacités physiologiques (notamment visuelles) influencent les rapports de l'individu aux aménagements, agissant par voie de conséquence sur son engagement dans la ville et donc sur sa présence aux autres. Sur des aspects très concrets comme la hauteur des bâtiments, la composition des façades (notamment les rez-de-chaussées), la longueur des places... il analyse les dimensions physiques, pratiques et psychologiques qui régissent le parcours urbain et contribuent à orienter les usages, incitant à ralentir dans les espaces publics (condition essentielle selon l'auteur pour parvenir à créer une ville vivante et sûre). Jan GEHL propose ainsi de dessiner « la ville à hauteur d'yeux ».

L'approche de Jean-François AUGOYARD, philosophe et musicologue - urbaniste, directeur de recherche honoraire au CNRS, est plus conceptuelle. Elle ancre l'attention à porter aux dimensions sensorielles dans le « pouvoir » que « la corporéité garde » « de réformer, déformer, développer » et donc de contrecarrer « l'état de contenant qu'on veut lui assigner » (2010, p150).

« Cette perspective dans laquelle le corps et les sens trouvent droit de cité fait fi des stricts découpages disciplinaires et se déploie au sein d'un très large spectre scientifique » (THIBAUD 2010, p198). Au-delà de l'intérêt que nous portons à la démarche en elle-même, cette caractéristique nous semble particulièrement intéressante.

Le sensible renvoie en outre à l'affectif et à l'imaginaire (AUGOYARD 2010).

Les démarches esthétiques dédiées à son analyse permettent d'étudier le bâti autrement que comme un décor ou un contenant (AUGOYARD 2010, THIBAUD 2010), davantage comme une partie prenante de la ville en perpétuelle réinterprétation, notamment par les sens. Ainsi, « élaborer une écologie sensible suppose une capacité à s'émanciper d'une ontologie de la chose en lui préférant une pensée du milieu et de la relation, en s'appuyant sur une logique du vague. Mais encore, comme on vient de le voir, cela nécessite de remettre en cause l'opposition classique entre sujet sentant et objet senti tant l'un et l'autre ne constituent en fait que les deux faces d'une même médaille » (THIBAUD 2010, p209). Nous nous retrouvons dans cette posture bien que nous n'en maîtrisons pas complètement les tenants philosophiques. Elle explique notamment que les objets sur

¹⁶⁷ « Le terme esthétique doit être pris ici dans son acception première d'aisthesis, c'est-à-dire de perception par les sens et non pas seulement de jugement de goût ou de philosophie du beau. » (Jean-Paul THIBAUD, 2010, p200).

lesquels le choix de notre terrain d'étude a en partie reposé ne soient au final pas centraux dans notre description.

L'intérêt de cette forme d'analyse réside aussi dans l'existence qu'elle donne aux pratiques urbanistiques. On ne peut en effet « rendre compte de l'expérience sensible de la ville sans expliciter en même temps les conditions qui l'informent et la rendent possible » (THIBAUD 2010, p201).

Enfin, le sensible permet une prise de recul par rapport aux discours de rationalisation formulés *a priori* et *a posteriori* (SCHWARTZ 1993) sur l'intervention urbanistique, laissant potentiellement émerger des problématiques occultées.

En termes de méthodes, notre approche est moins outillée que celles développées par le CRESSON (Centre de Recherche sur l'ESpace SONore et l'environnement urbain) ou par des chercheurs comme Théa MANOLA (2012)¹⁶⁸. Ceci tient au fait que la dimension sensible ne constitue pas notre objet d'études. Elle est mobilisée comme une source de connaissances, que nous considérons comme indispensable à la pertinence de notre analyse. Dans ce cadre, notre démarche se fonde sur notre propre « expérience » du territoire étudié, acquise notamment au cours de différents temps d'observations et de cheminements piétonniers. Nous pensons en effet comme Jean-François AUGOYARD que « sous des apparences appliquées et soumises, la pratique déambulatoire peut aussi déjouer le piège de la nette distinction entre signifiant et signifié et de leur nette correspondance » (2010, p127). Nous partageons également l'analyse de Jan GEHL (2010) qui fait de la dimension humaine et donc de l'échelle du piéton, l'entrée à adopter pour concevoir des aménagements. Dès lors, la marche à pieds et les cheminements qu'elle dessine apparaissent nécessaires pour expérimenter mais aussi pour décrire les territoires. Nous distinguerons, dans le cas qui nous intéresse, trois types de temps d'enquête différents.

Les moments d'immersion « libre » étaient dépourvus de but précis, si ce n'est celui d'observer, de vivre le secteur et de se laisser porter à son rythme. Ils ont donné lieu à des

¹⁶⁸ *Conditions et apports du paysage multisensoriel. Pour une approche sensible de l'urbain*, thèse de doctorat en Urbanisme, Aménagement et Politiques Urbaines, 646 p. Théa MANOLA y développe notamment la méthode des « baluchons multisensoriels ». Elaborée dans le cadre de sa thèse, elle vise à rendre compte des « expériences urbaines » (PECQUEUX 2012) quotidiennes d'habitants de quartiers dits « durables ». Pour ce faire, les habitants sont munis, durant une semaine, « d'un appareil photo jetable, d'un enregistreur numérique de poche et de plusieurs enveloppes pour recueillir des objets ». Le but de cet équipement est « de dépasser les difficultés liées à l'expression » (p36) par les mots.

retranscriptions *a posteriori*. Ces visites n'ont pas toujours été évidentes. Le territoire autour de la rue d'Hozier n'est en effet pas un lieu de flânerie, peu de gens s'y « promène ». Ce n'est dans son ensemble pas non plus un lieu de passage piétonnier. Les personnes présentes dans les espaces publics habitent à proximité ou ont un but précis (hôpital, école de musique, accueil de nuit...). L'« étranger » est vite repéré. Dans ce mélange de temporalités aux apparences passives et de temporalités fonctionnelles non ouvertes à l'imprévu, la présence à l'autre est soit familière, soit flottante et donc parfois peu aisée. Que l'on ne s'y méprenne pas, nous n'avons jamais été mal accueillies. La difficulté ressentie provient aussi de questionnements personnels récurrents quant à notre légitimité, et ce dans de multiples domaines.

Souhaitant que la description de notre secteur ne se fonde pas uniquement sur des écrits et des discours. Nous avons par ailleurs entrepris d'utiliser le regard photographique pour enrichir notre démarche sensible. Au-delà de l'illustration, la photographie nous semble en effet contribuer à transmettre une part de non dicible, constitutive de la ville. Outil à la fois de médiation et d'objectivation, elle tisse des liens entre la rationalité et ses fondements sensibles. Vectrice d'un regard, elle permet, à sa mesure, de situer l'expérience et d'étayer un cheminement. La photographie laisse également une place importante aux couleurs, dimension que l'on oublie facilement d'évoquer et qui pourtant fait partie intégrante des « expériences urbaines ». Dans ce but, certaines visites ont été dédiées à la réalisation de prises de vues.

Nos venues à l'occasion d'entretiens avec des acteurs du secteur constituent la troisième forme de temps d'enquête. Le fait d'avoir un but précis, spécifié dans le temps, modifie en effet le rapport aux ambiances et aux choses. Les transports employés pour se rendre sur place prennent alors une importance toute autre, que ce soit dans leur commodité, leur régularité... De façon générale, la perception est modifiée par la perspective orientée de l'entretien et par la légère tension caractéristique qui l'accompagne. Souvent en avance lors de ces rendez-vous, nous allions après quelques pas, prendre un café au comptoir du bar qui fait l'angle entre la rue de Forbin et la rue d'Hozier. Nous nous imprégnions ainsi de la vie du quartier, dans l'objectif à la fois de le comprendre mais aussi de ne pas être trop décalées face à notre interlocuteur à venir. Ces moments furent des occasions d'observations particulières.

Il est une autre démarche qui a compté dans notre rapport sensible au territoire. Pensée en lien avec le *non humain* vivant dans la ville, elle n'a pu être menée à son terme, et ne sera donc pas relatée dans son intégralité. Lui accordant néanmoins du sens, nous souhaitons y consacrer un temps de recul et de retranscription.

Ainsi, nous avons procédé au relevé des plantes poussant de manière spontanée le long de

la rue d'Hozier. Nous avons pour ce faire suivi le protocole proposé par le programme « sauvage de ma rue »¹⁶⁹. Sous l'égide du Muséum National d'Histoire Naturelle, ce dispositif vise à constituer un observatoire des plantes urbaines sauvages en faisant appel à tout un chacun pour établir des relevés dans son environnement quotidien (ou non), rue par rue. Un « guide des plantes sauvages des villes de France » est disponible à cet effet. Nous nous sommes, pour notre part, lancées dans l'aventure le 5 avril 2012 en compagnie d'une écologue, qui bien que non spécialisée en biologie végétale, disposait de solides connaissances qui se sont révélées précieuses pour donner consistance au projet, et d'une tierce personne. Cette sortie étant précoce dans l'année, les inflorescences (disposition des fleurs sur la tige) n'étaient pas visibles, rendant impossible la détermination de certaines espèces¹⁷⁰. La démarche n'a donc pu être opérante d'un point de vue écologique. Du fait de leur incomplétude, nous ne rendrons pas compte des résultats de ce travail. Nous souhaitons toutefois exposer les motivations et la logique qui nous ont poussé à entreprendre de telles investigations.

Les plantes ne constituent pas à proprement parler un objet d'études avec lequel nous sommes familières ou que nous affectionnons particulièrement. Nous aurions souhaité, par ce type de démarche, pouvoir comprendre notre territoire par le biais de caractéristiques, dynamiques et fonctionnements propres à des organismes vivants *non humains*. Les travaux de Nathalie SAVALOIS¹⁷¹ (2012) illustrent l'intérêt de telles approches. L'auteur décrit en effet dans sa thèse, l'éthologie du goéland (« gabian » dans le parler local) à Marseille : les endroits où il niche, se reproduit, se développe. Elle analyse d'un point de vue biologique mais également anthropologique ses interactions avec les habitants. Elle situe en outre et spatialise ses comportements par rapport aux aménagements de la ville (forme des bâtiments, répartition des poubelles...). L'ensemble montre combien les approches de ce genre permettent de transformer le regard urbanistique sur les espaces construits. Révélant de nouvelles coexistences, elles conduisent à penser différemment les productions urbaines, ouvrant des perspectives élargies quant à leurs formes, orientations... mais aussi aux *collectifs* auxquels elles peuvent être destinées. De telles démarches permettent notamment de faire une place au vivant dans la ville qu'il soit humain ou non. Croisées avec les « expériences » des habitants, elles représentent un potentiel heuristique à même de réinterroger à la fois les théories et les pratiques de l'urbanisme, permettant non seulement

¹⁶⁹ Pour plus d'informations, il est possible de se reporter au site <http://sauvagesdemarue.mnhn.fr/>.

¹⁷⁰ Les plantes en question n'ont été rattachées qu'à leur genre voire à leur famille.

¹⁷¹ SAVALOIS Nathalie, 2012, *Partager l'espace avec une espèce protégée qui s'impose. Approches croisées des relations entre habitants et goélands (Larus lichahellis) à Marseille*, thèse de doctorat en Anthropologie sociale et Historique, EHESS, 441p et 105p d'annexes.

de dépasser l'opposition entre nature et ville mais aussi le rapport de contenant à contenu dans lequel les aménagements sont encore trop souvent pensés et confinés (AUGOYARD 2010).

Dans le cas qui nous intéresse, toutes ces dimensions restent des perspectives ouvertes. Nous tenions cependant à en souligner le(s) potentiel(s).

La démarche initiée sur les plantes, bien qu'inachevée, n'est toutefois pas restée sans effets. Ceux-ci tiennent pour beaucoup à la posture physique nécessaire à la méthode et aux observations : accroupie les yeux rivés vers le sol, axée sur des espaces non centraux voire non prioritaires de l'aménagement urbain (pieds d'arbres, murs, fissures de bitume et de pavés...), elle engendre une attitude corporelle inhabituelle qui fait naître *de facto* un rapport différent à l'espace. Ajoutons à cela que pour déterminer les plantes, il faut toucher leurs feuilles. Entre odeurs d'urine, menus détritiques et déjection de chiens, l'exercice n'est pas tout le temps aisé et mobilise plusieurs sens. L'ensemble aboutit au final à décaler le regard porté sur les aménagements, renouvelant la vision de leur fonctionnement et de *ce/ceux* qu'ils abritent. Il témoigne également du fait que les espaces en question constituent un « paysage, hybride de dynamique naturelle et d'empreinte sociale » (LIZET 2010, p598). Les travaux de Bernadette LIZET (2010), ethnobotaniste au Muséum National d'Histoire Naturelle, montrent combien l'étude des « signes d'occupation » (p599) qui les parsèment et dont les déchets font partie, renseignent à la fois sur leur « vie » propre et sur leur « insertion dans le quartier » (p599). En mettant en relation les fonctionnements écologiques avec les représentations de l'action et les modes de mise en œuvre comme de gestion d'une part mais aussi les modalités d'« appropriation » d'autre part, la démarche développée par cette auteure permet *in fine* d'étudier les espaces considérés à l'aune des dynamiques qui leur donnent corps. Elle ré-interroge ce faisant conjointement leurs statuts effectifs et les processus d'aménagement qui s'y rapportent¹⁷².

Plus modeste, l'exercice effectué a tout de même contribué à diversifier les types de données et de contextes à travers lesquels le terrain d'étude a été appréhendé, confortant ainsi notre approche qualitative (SCHWARTZ 1993).

Les conséquences de cette exploration ne s'arrêtent pas là et touchent à notre mode d'être au territoire. Le caractère saugrenu et peu valorisant de la position corporelle exigée par la détermination des plantes a en effet paradoxalement atténué une partie de nos craintes quant à notre acceptation par les habitants. Faisant tomber certaines de nos barrières, elle a participé à notre inclusion (même momentanée) au secteur.

¹⁷² Le travail en question porte sur le suivi d'une friche transformée en jardin public à Paris dans le X^{ème} arrondissement (square Juliette-Dodu). Il concerne donc un espace plus vaste que ceux que nous avons étudiés lors de notre relevé floristique.

Le quotidien : entre discours et récits, le vécu par les mots

Le dernier volet de notre méthodologie repose sur la rencontre de personnes faisant quotidiennement l'expérience des espaces étudiés et de leurs transformations. En effet, « travailler à une lecture sensible de l'environnement des villes suppose non seulement d'observer attentivement les évolutions en cours mais également de porter un regard critique sur leurs effets et leurs implications. Bref, il s'agit de tirer les leçons du caractère social et politique du « partage du sensible » (Rancière) » (THIBAUD 2010, p207). Cette citation de Jean-Paul THIBAUD fait écho aux positions de Emilie HACHE (2011) et Alain BOURDIN (2009) pour qui « tenir ensemble nos actes et leurs conséquences » (HACHE 2011 p143) se trouve respectivement au fondement d'une « écologie pragmatique » et d'une « exigence » nécessaire au « bon usage de la ville ». Partageant ces modes d'appréhension, nous avons pris le parti d'étudier les effets des aménagements sur le quotidien. Les travaux menés en matière d'esthétique (THIBAUD 2010) témoignent de l'importance de cet univers à la fois spatio-temporel et affectif dans le fonctionnement urbain. En outre, la quotidienneté constitue, selon nous, la dimension par laquelle le vivant peut s'immiscer et être pris en compte dans la ville.

Malgré l'intérêt que les démarches ethnographiques peuvent revêtir dans ce domaine, il n'était pas envisageable de procéder par ce type de méthodes. Celles-ci nécessitent en effet une observation de long terme (SCHWARTZ 1993) que nous n'avions pas la possibilité de mener. Leur réalisation aurait en outre exigé un travail conséquent pour acquérir des bases théoriques et pratiques dont nous ne disposions pas. Nous avons en revanche opté pour une méthodologie fondée sur des entretiens, qui bien que semi-directifs, ont été conduits de façon volontairement ouverte. L'objectif était d'inciter nos interlocuteurs à s'engager dans des narrations relatives au secteur et à son évolution, dans des récits relatant les façons dont il peut être vécu et d'interroger à cette aune la place et l'influence des nouveaux aménagements au quotidien. Par rapport aux entretiens réalisés auprès des acteurs institutionnels de l'urbanisme à Marseille, le type d'informations recherchées était moins circonscrit et moins prédéfini. Selon Olivier SCHWARTZ, « le premier objet de l'enquête n'est pas de répondre à des questions mais de découvrir celles que l'on va se poser » (1993, p281). Nous étions, dans une certaine mesure, dans une expectative de cet ordre. Nous avons suivi notre intuition première selon laquelle une telle approche devait être réalisée, sans savoir réellement ce que nous recherchions auprès des habitants. Mais « décrire l'enquête comme si elle était à tout moment méthodologiquement armée, c'est peindre une fiction, dont on ne sait si elle rassure ou si elle inhibe. » (SCHWARTZ 1993, p281).

Dans ce cadre, nous avons pris le parti méthodologique de ne pas développer de démarche quantitative. Aborder les expériences urbaines requiert de faire surgir les liens. Or, la

passation de questionnaire ne nous semblait pas la plus à même de contribuer au décryptage des modes relationnels (PECQUEUX 2012). Le caractère fermé des interrogations limite en effet la révélation et la description des rapports dynamiques en jeu. Il fait également peu de place aux nuances comme au sensible. A contrario le temps qualitatif du récit, des détours et des précisions nous semble permettre de rendre compte à la fois du rationnel, du sensible et de leurs liens. Porter un regard indissocié sur ces trois dimensions est, selon nous, nécessaire à l'appréhension et à la compréhension de la complexité de la ville et de sa fabrique. Les travaux de Jean-François AUGOYARD ont par ailleurs conforté notre choix en ce qu'ils montrent comment l'« expression orale » tend à « mimer de très très près l'acte déambulatoire » (2010, p35). Elle constitue ainsi un moyen pertinent d'avoir accès aux rapports des habitants aux espaces qu'ils expérimentent. L'hypothèse que l'auteur formule à ce sujet nous touche particulièrement et nous ne pouvons qu'y souscrire : « peut-être la présence de l'affectif dans la narration du vécu garantit-elle (comme plus fidèle au climat originaire de la conduite de récit) une rigueur meilleure que celle de la neutralité observante » (2010, p36).

Notre méthodologie repose donc pour l'essentiel sur des entretiens. Intéressées par les relations des habitants aux productions urbaines, nous ne sommes pour autant pas allées directement à leur rencontre. Cette retenue s'origine en partie dans la perception d'un décalage entre notre situation et celle d'une grande partie des populations du secteur d'étude dont le niveau de formation de même que les revenus sont faibles et la situation fragilisée par l'évolution de la société (moindre remboursement des frais de santé, suspicion ambiante à l'égard des personnes soumises aux minimas sociaux...) et les transformations urbaines (ces populations ne sont pas à proprement parler les habitants « cibles » des grands projets urbains et par effets plus ou moins indirects en sont souvent rejetées). A cela s'ajoute un sentiment de culpabilité que nous avons cultivé enfant lors de notre départ des cités HLM dans les années 1990, et que nous avons conservé au fond de nous, de laisser à leur propre sort ceux qui n'avaient pas les moyens de cet ailleurs. Venir enquêter dans des quartiers populaires signifiait donc affronter et assumer ce que nous prenions pour une trahison, ce qui n'est jamais évident. Nous étions dès lors soucieuses de parvenir à créer des conditions d'enquête permettant des relations non hiérarchisantes et non hiérarchisées, dans un sens comme dans l'autre. L'expérience et la connaissance du quartier nous semblait un préalable nécessaire et demandait donc du temps. Nous ne postulons pas qu'une entrée directe par les habitants n'ait pas été possible, nous précisons qu'elle ne nous était pas donnée et aurait, du fait de ce que nous sommes et de notre histoire, pu paraître factice voire empruntée.

Nous avons donc opté pour une accroche de terrain par le biais d'associations ancrées

dans le secteur. Aussi nous sommes-nous mises en recherche de structures dont l'objet soit relatif à la vie de quartier et dont le siège se situe sur notre terrain d'étude. L'intérêt était ainsi de pouvoir interroger à la fois leur activité en tant que lien ou relais avec les habitants mais également l'expérience concrète que leurs représentants pouvaient avoir de notre territoire d'investigation. Nous avons ainsi contacté quatre associations différentes. Deux jouent un rôle de consultation ou de « groupe de pression » auprès des institutions tandis que les deux autres, moins codifiées, sont davantage tournées vers la « facilitation » de la vie des habitants et l'animation du quartier, l'une d'elles étant plus spécifiquement dédiée aux enfants. Parmi leurs représentants, deux habitent encore le secteur, un l'a habité (tous trois dans la résidence Le Massabo) et le dernier est né, a grandi et loge dans le quartier. La forte liaison de ces lieux d'habitation avec notre terrain n'était pas prévue ni forcément recherchée mais nous semble significative. Elle donne une dimension supplémentaire au vécu et aux expériences que les personnes en question ont des transformations étudiées. Elle témoigne en outre du fait que les associations ainsi créées sont nées de démarches locales endogènes au secteur.

Les « expériences urbaines » des professionnels¹⁷³ dont le lieu de travail se situe sur notre territoire d'étude nous ont également intéressées, à commencer par les représentants du collège IZZO et du théâtre de la Minoterie.

Nos pas nous ont ensuite menées vers les trois commerçants de la rue d'Hozier : deux sont nouvellement arrivés, attirés par le projet Euroméditerranée, le dernier en revanche a grandi dans le secteur, ses parents ayant acheté le local commercial au début des années 1990 lorsqu'ils ont émigré d'Algérie à Marseille. L'entretien le concernant s'est déroulé, sur son invitation, au bar de la rue d'Hozier, en présence de l'un de ses amis. La diversité des périodes d'installation de ces acteurs nous semble contribuer à rendre compte des transformations en cours à travers des optiques différentes et complémentaires.

Nos rencontres successives étayaient cette pluralité qualitative et temporelle de points de vue. Nous sommes ainsi allées interroger le directeur d'une structure de loisirs à caractère culturel et éducatif installée dans la rue d'Hozier depuis 2003, un éducateur de rue exerçant sur le secteur depuis moins de deux ans et un ancien praticien para-médical dont le cabinet prenait place dans un immeuble aujourd'hui disparu au profit du dernier ensemble livré à l'angle des rues d'Hozier et Fauchier (le « cœur Joliette »). Née à quelques rues de là, la personne en question s'était installée dans l'ancien hôtel du Levant à la fin de ses études pour se rapprocher de ses parents. C'est volontairement qu'elle a quitté le secteur en 2001,

¹⁷³ Nous nommerons l'ensemble des professions par leur dénomination masculine quel que soit le sexe de la personne concernée et ce par soucis de préservation de l'anonymat.

précédant ainsi l'édification des grands objets introduits par l'opération Euroméditerranée¹⁷⁴. Sa perception de l'évolution du quartier, de même que son expérience de lieux aujourd'hui disparus ont cependant apporté une lecture et une profondeur diachronique supplémentaires à l'analyse du territoire.

Sous sa recommandation, nous avons tenté de rencontrer l'une de ses anciennes collègues, délogée lors de la démolition des bâtiments qui les abritaient. Mais celle-ci a rejeté notre sollicitation, arguant du fait qu'elle avait « tourné la page ». La perspective de remuer des souvenirs douloureux ne lui était pas possible.

Au registre des refus, un artiste résidant dans l'îlot M5 a également décliné notre demande d'entretien, « faute de temps ». Un autre professionnel-habitant de la résidence nous a fait faux-bond. Après quelques relances et un rendez-vous raté, nous attendons toujours, comme promis, que celui-ci nous recontacte.

Puisque nous en sommes à l'îlot M5, nous avons réussi à joindre, non sans peine : un architecte ayant participé à son édification pour le compte des ateliers Lion et Associés ; un ancien habitant arrivé sous le coup de l'opportunité que représentait l'îlot de conjuguer son logement personnel et l'installation à domicile de son cabinet d'architecte d'intérieur, reparti depuis par « non adéquation » au quartier et enfin une habitante exerçant elle aussi son activité (para-médicale) au sein de son habitation. Nous avons obtenu les coordonnées de cette dernière par le biais indirect de l'un des responsables associatifs préalablement rencontré (son père étant adhérent de l'association).

Les rencontres avec les habitants du reste du secteur ont essentiellement eu lieu lors de moments d'observation participante : trois temps (dont une matinée complète) au sein de l'une des associations à des horaires d'ouverture au public et un après-midi collectif lors de l'évènement « R de jeux » organisé le 25 avril 2012 sur le jardin Chevalier Paul par l'Addap13, le théâtre de la mer et l'association Solidarité Mieux Vivre. Nous avons à ces occasions entretenu des conversations avec des individus différents : habitants, enfants, associatifs, artistes, éducateurs de rue... et assisté à certaines prises de position, notamment de plusieurs mères de famille.

L'annexe *Détails des populations d'enquête* synthétise la qualité, le sexe, l'âge des personnes rencontrées ainsi que les circonstances dans lesquelles nous avons pu échanger avec elles. Il est évident que les moments partagés nous ont mis en contact avec davantage d'individus. Il ne nous semble cependant pas pertinent de les dénombrer tous, au-delà du fait que nous n'en serions pas capable avec précision. Nous avons ici répertorié les personnes

¹⁷⁴ La réalisation de l'îlot M5 s'étale en effet entre 2003 et 2007, le collège IZZO est inauguré en septembre 2005, le « cœur Joliette » est livré en 2011 et les nouveaux immeubles HLM de la rue Massabo sont postérieurs à 2010.

avec qui nous avons eu des échanges directs, signifiants par rapport à notre problématique ou dont une partie des interventions est reprise par la suite.

Le corps des matériaux récoltés s'articule autour de quatorze entretiens et de quatre échanges plus informels.

Neuf entretiens d'une durée comprise entre une heure et deux heures et demi ainsi que trois entretiens téléphoniques d'une demi-heure - trois quarts d'heure ont été enregistrés et intégralement retranscrits.

Dans trois autres cas, nous avons privilégié la « convivialité » et le contact à la précision. Il nous semble que l'appareillage aurait, dans ces occasions davantage constitué un frein qu'un véritable apport à notre démarche. Il s'agit de temps de discussion avec deux commerçants et un éducateur de rue, d'une demi-heure dans un cas et d'environ deux heures dans les deux autres. Les échanges correspondants ont été consignés à travers une prise de notes retranscrites et complétées *a posteriori*. Un appel téléphonique de cinq à dix minutes avec l'ancien habitant-professionnel de l'îlot M5 a été conduit et retranscrit de la même manière.

Enfin, les moments d'observation participante ont été renseignés par des bribes d'enregistrements, des notes prises sur le vif et enrichies de mémoire *a posteriori*. L'ensemble a fait l'objet d'une retranscription.

Si nous comptabilisons les personnes avec lesquelles nous avons conduit un entretien ou que nous avons contactées de manière spécifique (ceci exclut les temps collectifs d'observation participante), nous avons au total rencontré dix hommes et six femmes, soit un léger déséquilibre en faveur des hommes, plus nombreux chez les associatifs et les professionnels évoluant sur le secteur. Les femmes sont globalement plus jeunes. Elles oscillent entre 25 et 55 ans tandis que les hommes sont âgés de 35 à plus de 80 ans. La majorité des individus (11) compte entre 30 et 55 ans, avec à peu près le même nombre d'hommes que de femmes, répartis assez uniformément dans chaque tranche décennale.

Les associatifs ont un âge plus avancé que le reste du panel, deux ont plus de 80 ans, l'un plus de 60 et le dernier autour de 55 ans. Ils détiennent ainsi un historique du secteur qui oriente certainement leurs regards.

Les commerçants se situent quant à eux dans la tranche 35-40 ans et sont donc relativement jeunes.

Si l'on excepte les représentants d'association, le déséquilibre homme-femme est plutôt inversé chez les habitants. Nous avons en effet interrogé ou entendu s'exprimer quatre hommes, sept femmes, majoritairement âgés de 35 à 45 ans, et trois enfants : une jeune fille de 13 ans et deux garçons de 8 ans. Sont ici inclus les principaux individus rencontrés dans les moments collectifs partagés (cf. *annexe Détails des populations d'enquête*).

Au total, même si ce n'est pas dans une proportion équilibrée ni représentative, toutes les tranches d'âge ont été contactées. Nous regrettons toutefois de n'avoir pu interagir avec des adolescents. Présents à travers les échanges nourris avec un éducateur de rue, leurs voix restent malheureusement indirectes.

En cumulant entretiens et phases d'observation participante, ce sont finalement douze hommes, onze femmes et trois enfants dont les propos ont étayé notre travail.

Par commodités de lecture et de transmission, nous avons exposé notre méthodologie de manière séquentielle. Il convient cependant de ne pas considérer chacun des axes qui la constituent comme un élément autonome. Notre démarche ne se veut en effet pas disjonctive et n'a en ce sens pas été conduite en trois phases d'analyse successives. L'ensemble a été mené de front (ce qui ne signifie pas que tout ait été réalisé simultanément). Cet état de fait ne relève pas d'un simple arrangement pragmatique avec les conditions de déroulement de la thèse mais bien d'une volonté de mise en contact permanente et d'enrichissement mutuel des données et des éléments de connaissance recueillis à travers chacune des méthodes mobilisées. Nous souhaitons éviter d'orienter le regard par l'une ou l'autre, que la successivité de réalisation n'établisse une hiérarchie entre les modes d'investigation ou n'impose un cadre préétabli aux étapes chronologiquement ultérieures. Il s'agissait de définir l'ossature et les principes de la démarche tout en faisant une place à une forme d'*empirisme irréductible* (SCHWARTZ 1993), laissant ainsi émerger le sens du terrain mais aussi de la totalité de l'approche.

La difficulté était ensuite de trouver un moyen de rendre compte de l'ensemble sans le dénaturer. L'écrit nécessite en effet forcément une traduction relativement linéaire d'informations pourtant insécables. Face à ces exigences, le cheminement s'est institué en mode de retranscription congruent.

Le tracé des pas possède en effet la caractéristique de pouvoir être symbolisé par une ligne, s'accommodant par conséquent de l'exposé écrit. Le cheminement possède dans le même temps la faculté de faire émerger l'hétérogénéité des espaces urbains tout en les reliant (AUGOYARD 2010). Laisant dès lors une place aux coexistences, il permet de traiter les interfaces dans une perspective non disruptive. « Explicitation agie » (AUGOYARD 2010, p32), il embarque les corps, tout en situant en permanence la sensibilité individuelle dans un collectif, comme les travaux de Jan GEHL (2010) et Jean-François AUGOYARD (2010) le montrent chacun à leur manière. Le cheminement fait ainsi exister de manière dynamique et incarnée l'ensemble urbain, alliant les dimensions spatiale et temporelle qui le constituent. L'on comprend dès lors qu'il puisse constituer un biais pertinent pour rendre compte des

« expériences urbaines » (PECQUEUX 2012, THIBAUD 2010).

Le cheminement que nous proposons procède de l'extrémité de la rue d'Hozier et remonte vers la rue Massabo. Plusieurs raisons président à ce sens inversé par rapport à la numérotation des rues. Nous allons en exposer quelques unes dans un ordre qui ne reflète aucune forme de prépondérance.

Une telle approche introduit le territoire par le biais des objets qui ont contribué à son choix : au collège IZZO succède l'îlot M5 auquel fait face le théâtre de la Minoterie...

Cette entrée présente en outre une continuité d'aménagement plus marquée avec le reste de l'opération Euroméditerranée, permettant ainsi de situer les transformations du secteur d'étude dans leur contexte d'intervention.

Enfin, et peut-être non sans lien, force est de reconnaître que le cheminement proposé est celui qui nous semblait au départ le plus aisé. Les codes urbains qui se jouent au niveau de son entame nous étaient certainement plus immédiatement accessibles que ceux du reste du territoire, l'apparence presque aseptisée des aménagements donnant en outre potentiellement une impression moins forte d'intrusion.

Avant d'en arriver au cœur de l'analyse déambulée de notre secteur, nous procéderons à deux étapes préalables.

La première repose essentiellement sur des données « livresques ». Elle propose tout d'abord de présenter le territoire dans son contexte urbain, notamment à l'aide de cartes et de plans, renseignant son évolution historique mais aussi son caractère d'interface. Elle vise également à qualifier les populations, caractérisées à ce stade uniquement par le biais des données statistiques disponibles.

Le second temps s'est quant à lui imposé aux vus des résultats de la phase d'enquête par entretiens. Il propose d'introduire le secteur par les mots avec lesquels les personnes qui en font l'expérience quotidienne le dépeignent dans son ensemble. Les éléments saillants des discours ancrent des repères spatio-temporels et affectifs qui situent les transformations urbaines étudiées dans des référentiels plus larges. Certains, comme le port, renvoient à l'identité du secteur. D'autres, à la manière de la rue de la République, s'érigent en marqueurs de transformation, référence des mutations urbaines et de leurs conséquences. Les principaux manques exprimés qu'ils soient concrets (commerces de proximité) ou plus existentiels (considérations faites à l'existant) interrogent les motivations du projets.

Figure 13 Cartes de situation du territoire d'étude



Source : © IGN 2012 : - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

1. Les multiples facettes de l'interface

a. Entre développement urbain et gestion des flux

Notre terrain d'étude se situe dans le deuxième arrondissement de Marseille, en retrait de l'emprise du Grand Port Maritime dans le quartier de la Joliette, au sein du périmètre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée.

Figure 14 Situation du secteur d'étude dans le périmètre de l'opération Euroméditerranée



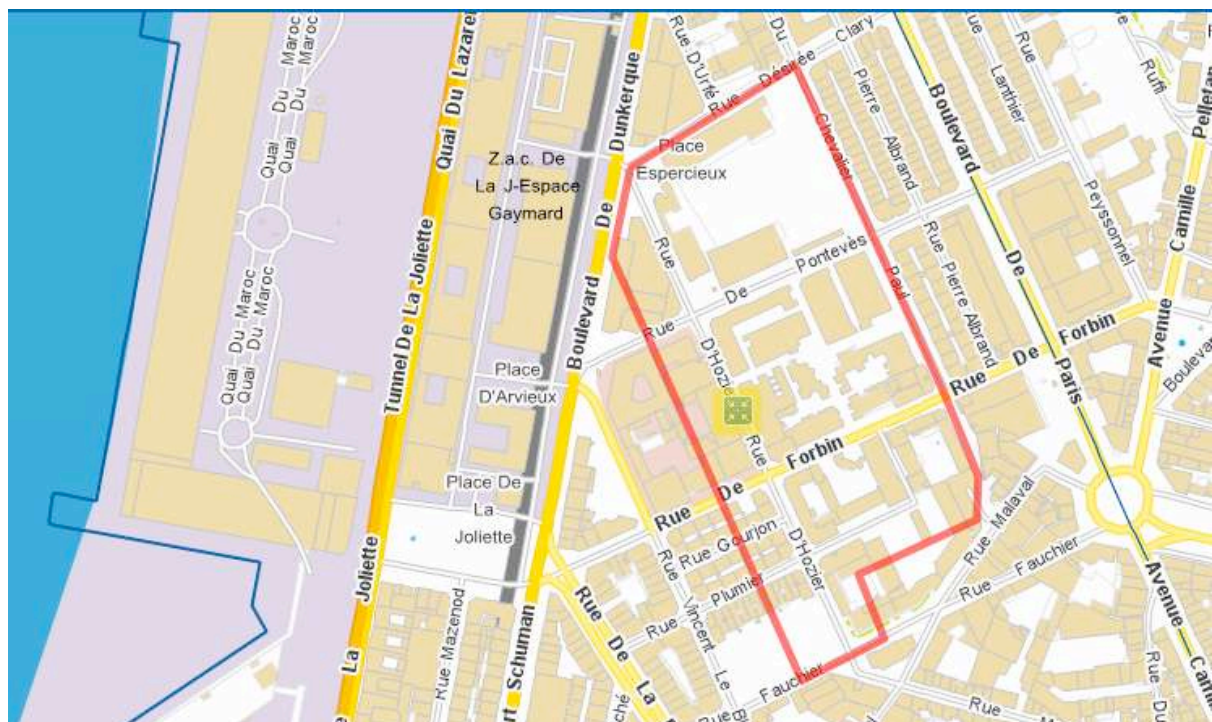
Source : EPAEM, Dossier de Presse extension d'Euroméditerranée

Il prend plus particulièrement corps autour des rues d'Hozier et Massabo, qu'il englobe. Les bâtis ouvrant sur ces rues sont inclus dans leur épaisseur en tant que lieu de vie et espace de sens pour les habitants. L'expérience physique mais aussi les attachements parfois symboliques au « quartier » que ces constructions peuvent susciter nous intéressent. C'est ainsi dans une acception vécue, quasi affective que nous regardons le bâti et non dans une optique administrative ou technique. Notre unité de base n'est en ce sens pas l'objet architectural. Les édifices ne sont pas étudiés pour eux-mêmes mais mis en perspective avec la manière dont ils forment un ensemble offert à l'expérience sensible où le corps a sa place. Dans ce cadre, l'interface qu'ils proposent avec la rue nous intéresse. Cette appréhension s'apparente, dans une certaine mesure, à celle que Jan GEHL (2010) développe dans *Cities for people*, analysant comment la composition urbaine, mais aussi la forme des bâtiments, leurs ouvertures, les détails qu'ils présentent en façade... influencent la façon de vivre la ville, le temps passé dans les espaces publics et le rapport aux autres. Concrètement, certains ensembles, tels les « immeubles de rapports » du XIX^e siècle à

l'angle des rues de Forbin, Gourjon et Plumier ne sont pas retenus dans leur intégralité. Nous considérons uniquement leur portion accessible depuis la rue d'Hozier.

Dès lors, notre terrain d'investigation ne se définit pas par des délimitations précises mais se caractérise par des contours non seulement flous mais poreux, réinterprétés au fil des évènements, des rencontres, en somme des *expériences urbaines* (PECQUEUX 2012). Pour des raisons pratiques et afin de faciliter l'entrée du lecteur à la fois dans notre approche et dans le territoire sur lequel elle se situe, nous en donnerons une définition « périmétrale ». Les limites proposées ne sont pas à considérer comme des frontières mais bien comme un support au discours et à la méthodologie. Les lignes ainsi tracées ont vocation à s'estomper.

Figure 15 Proposition de délimitation du secteur d'étude



— Approximation du secteur d'étude

Source : Plan interactif de la ville de Marseille. <http://carto.marseille.fr/geoweb/portal.do>

Structuré à partir des rues d'Hozier et Massabo, notre secteur d'étude est traversé par les rues de Pontevès et de Forbin, et encadré par les rues Désirée Clary et Fauchier. Dans son épaisseur, il est délimité par les objets bâtis suivants :

- de la rue Désirée Clary à la rue de Pontevès : bâtiment Europrogramme, collège IZZO, jardin du Chevalier Paul
- de la rue de Pontevès à la rue de Forbin : friche et théâtre de la Minoterie, hôpital Desbief dans son corps orienté vers la rue d'Hozier, îlot M5 et bâtiment abritant des services municipaux,
- de la rue de Forbin à la rue Fauchier : immeubles de rapports et « cœur Joliette » dans leurs parties accessibles depuis la rue d'Hozier, accueil de nuit Saint-Jean de

Dieu, espace sénior du Conseil Général, école élémentaire et ensemble d'habitations datant des années 1970 dans son corps donnant sur la rue d'Hozier.

- dans la « zone Massabo » : l'épaisseur de bâti considérée est celle « accessible » au piéton depuis la rue Massabo. Les constructions ouvrant sur les rues Fauchier et de Forbin sont exclues. A ce niveau, deux nouveaux ensembles de logements ont été bâtis et livrés en 2010. Le premier, sous maîtrise d'ouvrage du bailleur social Logirem, regroupe quarante deux logements collectifs HLM. Cet immeuble à façade sur rue est considéré dans son intégralité. Le second, « Villa Forbin » conçu également à façade sur rue, est composé de deux corps de bâtiments, l'un donnant sur la rue Massabo et l'autre ouvert sur la rue de Forbin. Entre les deux, un espace intermédiaire interne, non accessible aux personnes extérieures à la résidence s'apparente à un jardin. Ces deux derniers éléments ne font pas partie de notre secteur.

Après avoir situé notre territoire d'investigation et esquissé son contour, nous nous proposons à présent de nous pencher sur les représentations auxquelles ils donnent lieu à travers l'étude de documents administratifs et de projet qui le concernent. Les découpages spatiaux adoptés dans ces différentes approches nous semblent en effet renseigner sur les structurations qui lui sont prêtées ainsi que sur les modes d'analyse et de traitement dont il fait l'objet.

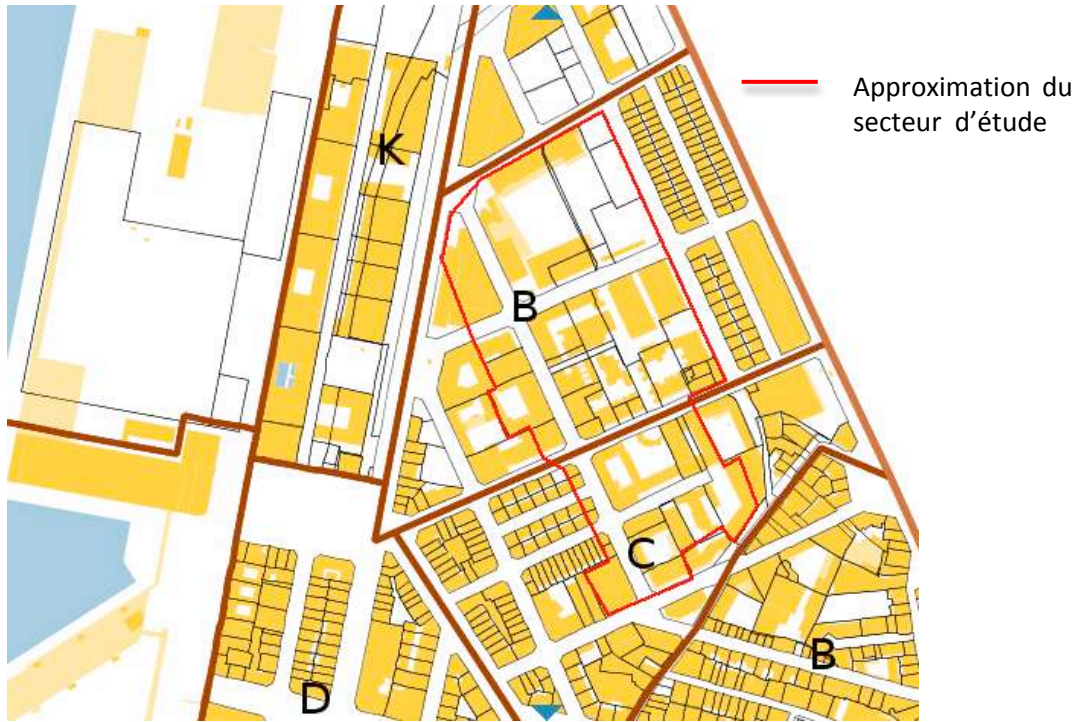
A l'articulation de découpages administratifs et projectuels, la rue de Forbin comme charnière

La lecture du cadastre, des découpages infra-communaux sur lesquels les statistiques de l'INSEE se fondent (IRIS), du projet Euroméditerranée dans son ensemble (plan guide, schéma de référence) ou dans sa déclinaison opérationnelle à travers des outils urbanistiques (ZAC) montre combien notre secteur d'étude se trouve à l'articulation de plusieurs unités de base sans les recouvrir et ce dans des registres très différents. Dans ce cadre, la rue de Forbin apparaît comme une délimitation invariante, véritable ossature du caractère d'interface qui spécifie notre territoire.

Si l'on s'intéresse aux divisions administratives, le secteur prend place au sein des feuilles cadastrales 810B01 et 810C01 (*cf. figure 16*).

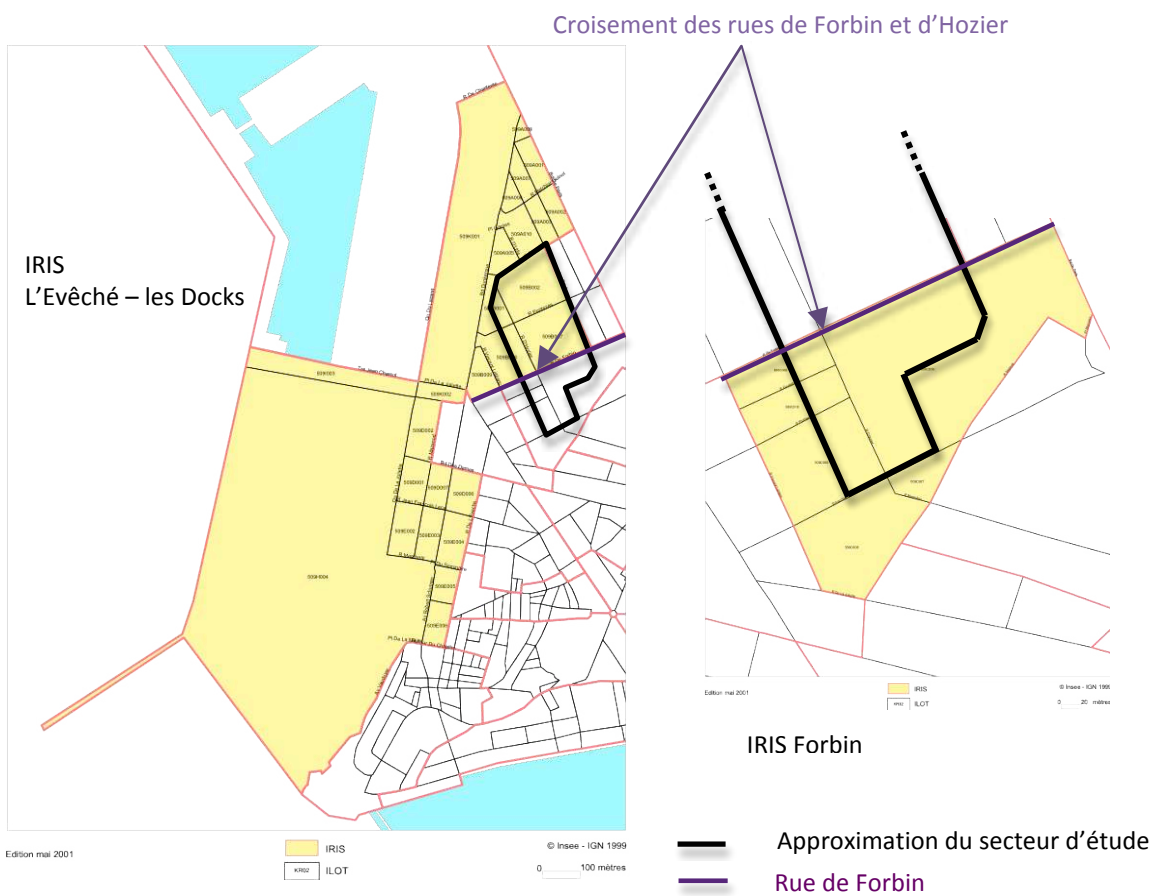
En ce qui concerne les découpages statistiques, il ne correspond à aucun IRIS et recouvre partiellement les IRIS 132020403 : Forbin et 132020401 : l'Eveché les Docks (dont la superficie est importante du fait de son emprise sur les terrains du Grand Port Maritime) *cf. figure 17*.

Figure 16 Approche du territoire d'étude par découpage cadastral



Source : <http://www.cadastre.gouv.fr>

Figure 17 Territoires statistiques et secteur d'étude, l'interface entre deux IRIS

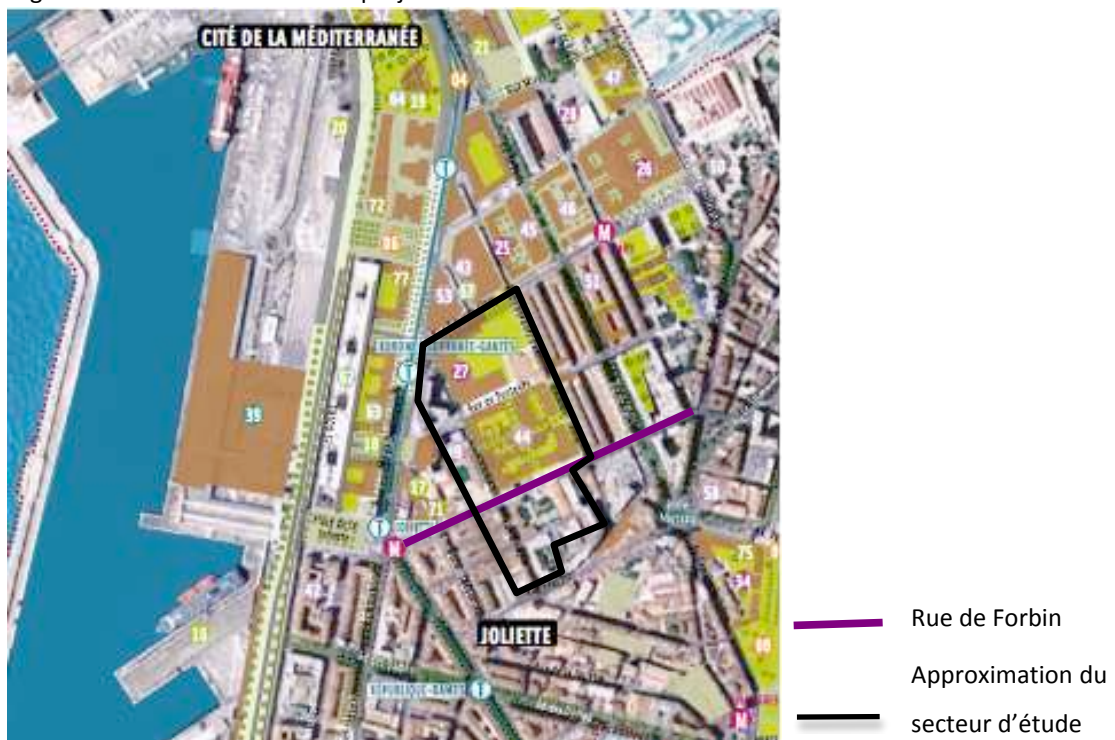


Source : INSEE

La rue de Forbin apparaît, dans les deux cas, comme une limite entre différentes unités de description du territoire. Cette césure se retrouve dans les représentations de l'opération Euroméditerranée : le document de communication élaboré par l'établissement public d'aménagement, diffusé sous l'intitulé de « plan-guide », illustre la rupture de projet qui semble s'effectuer à son niveau (cf. figure 18). Les à-plats colorés symbolisant une intervention urbanistique revendiquée au titre de l'OIN sont en effet rares à son aval et ne réapparaissent qu'aux environs du secteur Saint-Charles. Or, la portion du terrain d'étude située en deçà de la rue de Forbin n'est pas exempte de constructions nouvelles (les HLM Logirem, la « villa Forbin » et le « cœur Joliette » en témoignent). Leur non-figuration laisse supposer que l'établissement public d'aménagement ne les reprend pas à son compte, marquant dès lors, au sein du périmètre de l'opération, une distinction entre des transformations assumées et d'autres qui relèveraient de la vie « ordinaire » de la ville.

La lecture de certains documents de planification permet d'aller plus loin en qualifiant par d'autres entrées le basculement qui semble s'opérer.

Figure 18 La rue de Forbin où le projet bascule

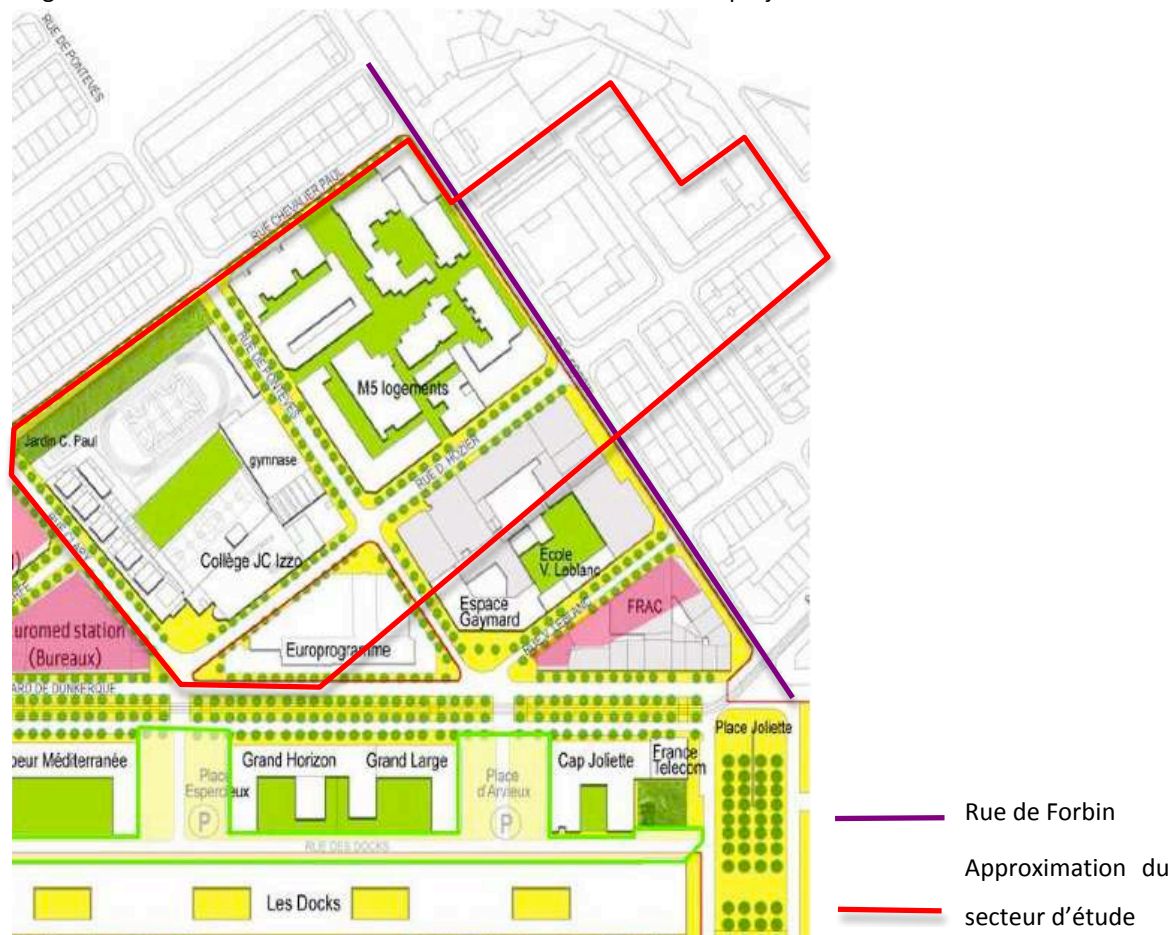


Source : Euroméditerranée, plan-guide, extrait du plan du périmètre 2011

Le secteur connaît ainsi une différenciation du traitement des espaces publics. La maîtrise d'ouvrage est en effet attribuée à l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée jusqu'à la rue de Forbin non incluse puis à la commune dans la partie moins « investie » par le projet (EPAEM 2000). A ce niveau, le « schéma directeur des

espaces publics » de la ville identifie le territoire comme « espace courant à valoriser »¹⁷⁵, catégorisation qui contraste avec la mise en lumière du reste du secteur au titre de la ZAC Joliette (cf. figure 19).

Figure 19 La ZAC Joliette ou la rue de Forbin comme frontière de projet¹⁷⁶



Source : Dossier de presse, Inauguration des places Espéroux, Arvieux et de la rue des docks¹⁷⁷

Ensuite, à travers le schéma de référence actualisé (EPAEM 2000), le terrain de nos investigations apparaît en limite de deux problématiques d'aménagement : « l'extension de l'hypercentre » et l'« amélioration des liaisons Est-ouest », cette dernière se fondant notamment sur la rue de Forbin comme axe de communication. Le « schéma directeur des espaces publics »¹⁷⁸ de la ville de Marseille répertorie d'ailleurs la rue comme voie d'accès

¹⁷⁵ http://www.groupe-6.com/media/files/projects/4e259e21adb6bGroupe-6_Marseille_SDEP.pdf consulté le 3 mai 2013.

¹⁷⁶ L'orientation de ce plan ne correspond pas à celle des cartes et plan précédents. Extrait d'une illustration, nous n'avons pu l'orienter de manière à resituer le nord à la verticale.

¹⁷⁷ EPAEM, 2009, p7.

¹⁷⁸ *Schéma directeur des espaces publics du centre ville*, 2002, Direction Générale de l'Habitat – Atelier d'aménagement urbain, Ville de Marseille, 145p. Ce document a été publié peu avant le transfert des compétences relatives à la gestion des espaces publics de la Ville de Marseille vers

aux parkings souterrains. Ceci semble lui conférer un rôle de jonction longitudinale, à l'articulation d'enjeux qui dépassent le secteur d'étude.

L'ensemble de ces éléments donne une épaisseur au caractère d'interface que nous souhaitons interroger sous le spectre de la *ville durable*. Les échelles et les logiques mises en jeu sont variées. Elles vont de l'organisation de données administratives ou statistiques, à l'articulation des différentes formes d'interventions urbanistiques au sein du périmètre de l'opération Euroméditerranée, en passant par les stratégies urbaines renvoyant notamment au rôle de l'OIN par rapport au reste de la ville ainsi que par la gestion de la mobilité et des flux. Dans ce cadre, la rue de Forbin s'institue tour à tour en frontière ou charnière des représentations auxquelles le territoire donne lieu, spatialisant les changements de registre à son niveau.

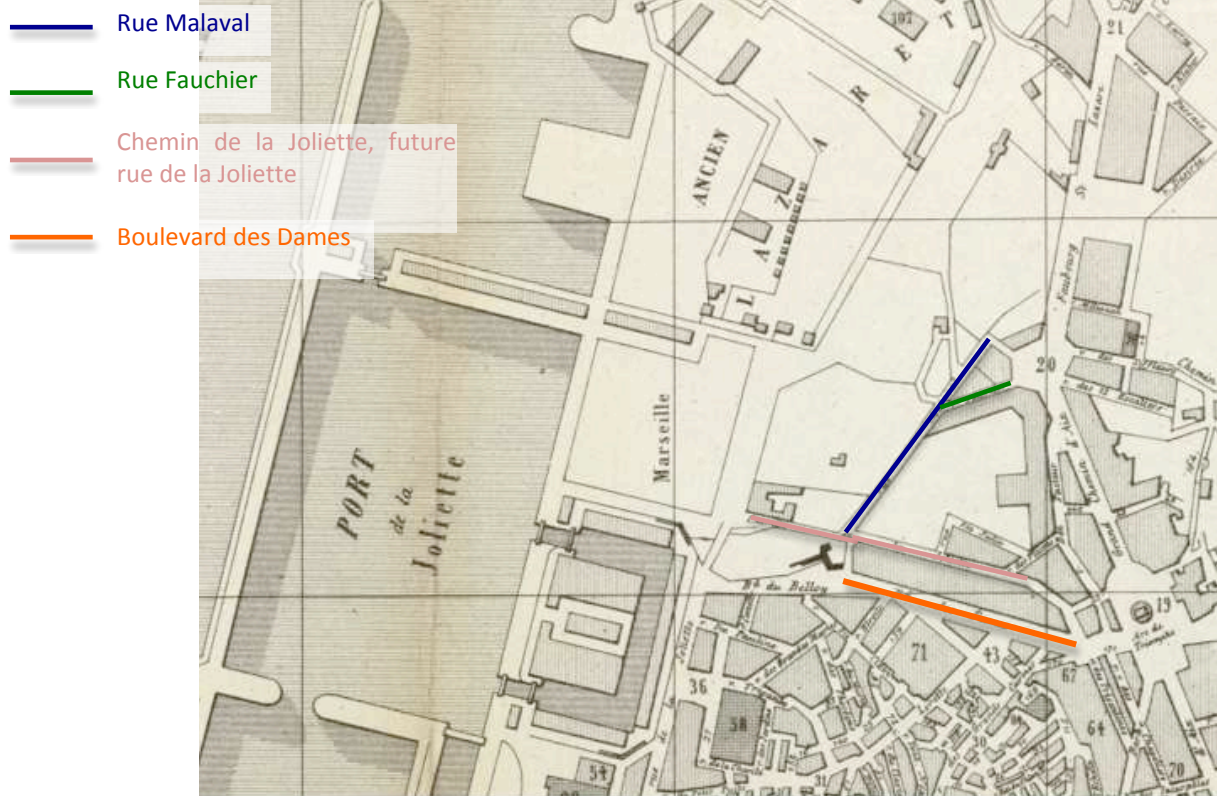
Une naissance entre rationalisation des flux portuaires et spéculation immobilière

Comprendre notre territoire d'étude, nécessite selon nous de revenir sur ses origines étroitement liées à la création des bassins de la Joliette. Il émerge en effet dans la seconde moitié du XIX^e siècle, au moment où, « les nouvelles logiques : celle du chemin de fer et celle des nouveaux ports ramènent l'essentiel des échanges physiques vers le nord et l'intérêt principal de la ville vers son littoral » (RONCAYOLO 1996, p57), ce qu'illustre la carte d'état major 1820-1860 (*cf. figure 22*).

Il n'existe, en 1852, quasiment aucune organisation urbaine à son niveau. Seuls quelques bâtiments épars sont recensés (*cf. figure 20*). La rue Fauchier, limite sud, n'est à cette date que partiellement tracée et les autres voies sont inexistantes. L'urbanisation dense et continue s'arrête au boulevard des Dames qui ne s'étend pas sur l'intégralité de son cours actuel.

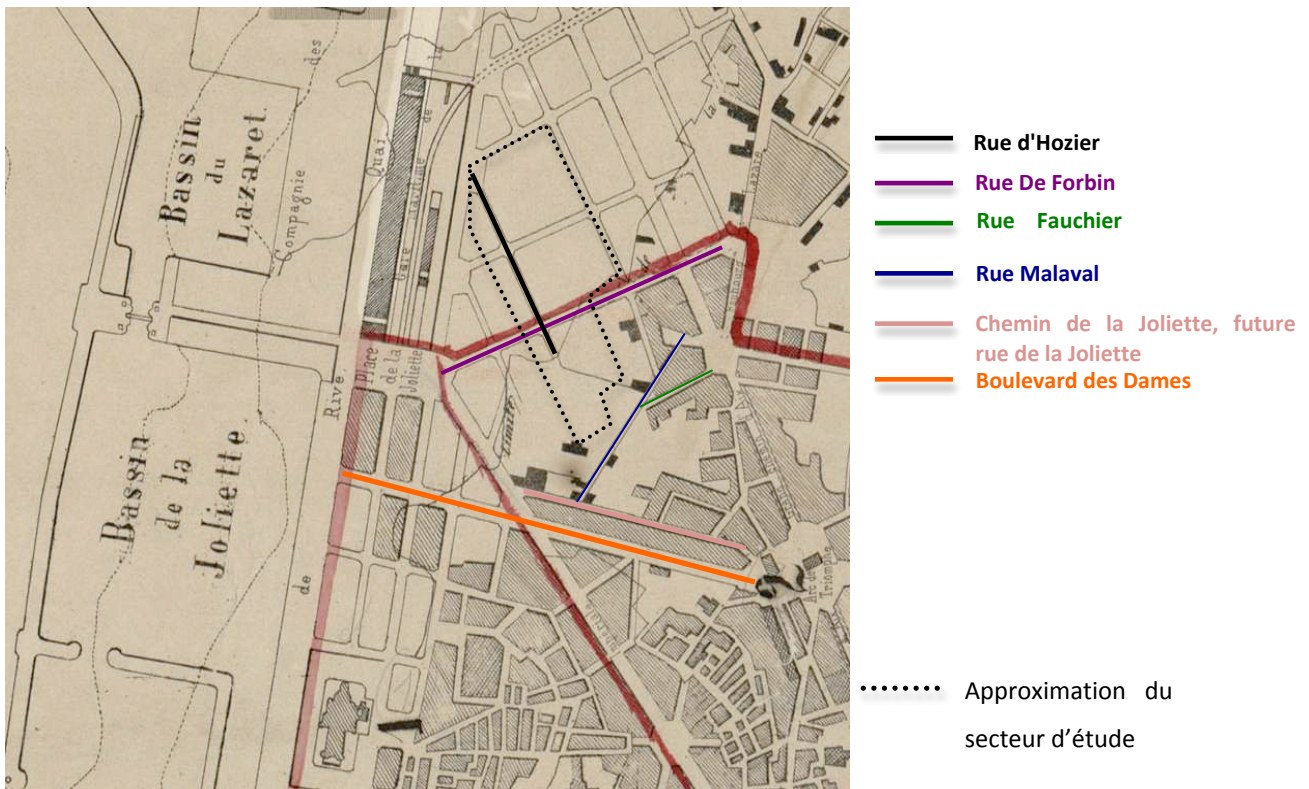
C'est en 1862 que la ville de Marseille acquiert la lisière de terrain nécessaire à l'ouverture de la rue d'Hozier. Son nivellement intervient sept ans plus tard. Il est effectué en même temps que celui des rues Plumier et Vincent Leblanc. Le plan dessiné par J. Fouque et Léonard Blanc en 1863 suggère les profondes transformations que le secteur connut à cette période (*cf. figure 21*). Les acquisitions nécessaires au prolongement de la rue d'Hozier vers le nord, sont quant à elles réalisées en 1887 et correspondent à un second temps d'aménagement. C'est à ce niveau que les mutations revendiquées par le projet Euroméditerranée ont actuellement cours.

Figure 20 Extrait du plan de la ville de Marseille, 1852



Source : Archive municipales de la ville de Marseille
 Histoire de Marseille par A. Boudin, plan de la ville en 1852
 Auteur : Dessiné par A. Ginoux Lithographié par F. Raibaud à Marseille et Moisson

Figure 21 Situation du secteur d'étude, extrait du plan de la ville de Marseille 1863



Source : Archive municipales de la ville de Marseille
 Auteur : J. Fouque et Léonard Blanc ; lithographié par Veuve Marius Olive

Le tissu urbain de l'ensemble de notre terrain d'étude est aujourd'hui encore structuré par la trame viaire héritée de cette époque et toujours désignée par le nom de son instigateur, Jules Mirès, « spéculateur né », « fondateur du *Journal des chemins de fer* » ayant « déjà obtenu à Marseille le privilège de l'éclairage au gaz » (RONCAYOLO 1996, p59). Investissant dans le développement du port, « il achète l'ensemble des terrains à construire, en 1856, pour 50 francs le mètre carré environ, en espérant d'amples et immédiates plus-values » (RONCAYOLO 1996, p59). Il conçoit dans cette optique un vaste programme d'urbanisation situé par Marcel RONCAYOLO « au « démarrage » de l'haussmannisation marseillaise » (dans FOURNIER, MAZZELLA, 2004, p31). La carte d'état major 1820-1860 permet de rendre compte de l'ampleur du projet et de l'enjeu de couture urbaine qui semble se jouer à ce niveau (cf. figure 22). « Les écarts dans la taille du parcellaire sont frappants, avec des parcelles de petites tailles, distribuées suivant des rues peu rectilignes pour la ville médiévale au nord du port naturel [...] et de gros îlots très symétriques en arrière des nouveaux bassins portuaires » (FOURNIER, MAZZELLA, 2004, p31). Au-delà des préceptes de rationalisation ayant cours à cette époque, l'enjeu est de pouvoir faire circuler les flux inhérents au port (DURAND 2011).

Figure 22 Situation du secteur d'étude sur la carte d'Etat Major 1820-1860



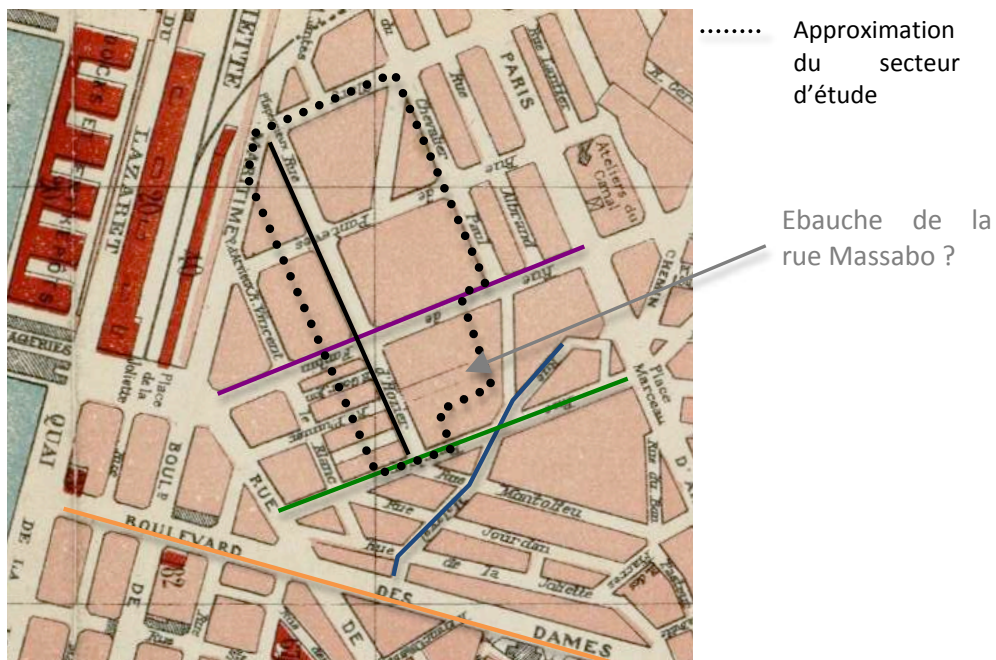
Source : © IGN 2012 : - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

« Pressé d'annoncer de hauts profits et de marquer le paysage, Mirès fait construire en bordure des quais des immeubles de prestige qui ne trouvent pas preneurs » (RONCAYOLO 1996, p59). Sa mise en faillite ne lui laisse pas l'opportunité de mener à bout son projet. Le capital foncier et immobilier de ses sociétés est repris dans le dernier quart du XIX^e siècle par la Société Immobilière Marseillaise, devenant ainsi propriétaire des édifices, qu'elle achève pour certains puis exploite en les ouvrant à la location (RONCAYOLO 1996). Dès lors, « un milieu maritime, une « clientèle » se forment, réunissant, grâce à la diversité des locaux, navigateurs et capitaines marins, mécaniciens et employés, petits commerçants et agents de négoce maritime. » (RONCAYOLO 1996, p67). La lecture de l'ouvrage de Sylvie MAZZELLA et Pierre FOURNIER suggère toutefois une distinction de peuplement entre notre secteur d'étude et la rue de la République : le premier apparaît davantage comme le lieu de logements ouvriers et de journaliers alors que l'ancienne rue Impériale accueille les « gens de métiers » et symbolise ainsi le franchissement « d'un seuil dans le classement social » (2004, p107). « Mais au-delà de l'Immobilière, le port continue à aligner ses bassins et des équipements vers le nord, sans s'accompagner d'un projet urbain » (RONCAYOLO 1996, p67). Cette absence de réflexion urbanistique est à cette époque compensée par le fait que le port « travaille nécessairement avec les habitants et les entreprises de Marseille. » Dès lors, « la ville n'est pas qu'une trame matérielle ». En outre, « la relation ville-port n'épuise pas d'autres liens intimes entre la ville et son littoral » (RONCAYOLO 1996, p71), ce qui n'est plus le cas à l'heure actuelle.

Dans notre secteur d'étude, la rue Massabo correspond à une troisième phase d'aménagement. La consultation des archives municipales ne permet pas de dater son aménagement avec précision. Le plan de la ville réalisé en 1916 (*cf. figure 23*) laisse penser que son tracé, bien qu'en projet, n'est pas encore constitué à cette date. Les exemplaires de l'indicateur marseillais consultés n'enregistrent en outre aucune entrée à son nom avant l'année 1925. Sa création et/ou son occupation semblent ainsi s'effectuer entre 1921 et 1925 tandis que la photographie aérienne de 1926 montre que la rue est alors percée dans son intégralité.

Si la trame viaire reste globalement la même au cours du temps, la physionomie du secteur change en revanche considérablement. Seule une faible proportion de bâti est conservée (*cf. figure 24*) et à l'image de la destruction prochaine du bâtiment abritant actuellement le théâtre de la Minoterie, des démolitions sont encore programmées. Tandis que les transformations sont ponctuelles à la fin des années 1950 (habitations) puis au milieu des années 1970 (habitations et immeuble de bureaux), l'opération Euroméditerranée et les années 2000 marquent un changement d'échelle dans l'ampleur des superficies concernées.

Figure 23 Extrait du plan de la ville, 1916 : ébauche de la rue Massabo ?



Source : Archives municipales de la ville de Marseille
 Auteur : Pierre Raoul, dessinateur géographe
 Imprimerie marseillaise

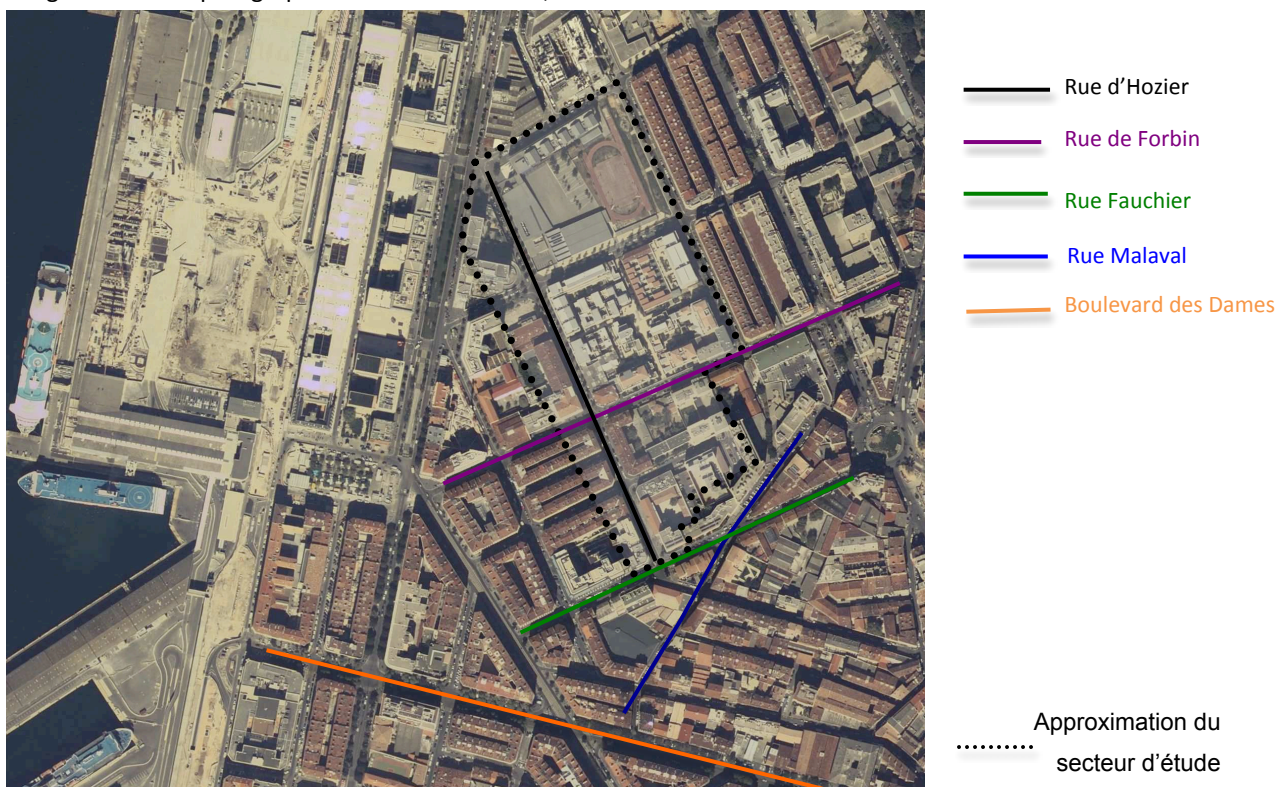
Figure 24 Comparaison du bâti du secteur d'étude, 1927-2011
 Théâtre de la Minoterie



Sources : IGN et Orthophotographies du littoral, Ministère de l'écologie et du développement durable

De construction relativement récente, notre territoire d'étude se développe donc dans la seconde moitié du XIX^{ème}, en pleine effervescence des préceptes « Haussmannien » et hygiénistes. Il est dès l'origine marqué par des liens ambigus entre activité portuaire, intervention de l'Etat et spéculation immobilière. Alors que la relation au port tend à disparaître, nous verrons que les deux autres moteurs d'action marquent le secteur de manière récurrente.

Figure 25 Orthophotographie du secteur d'étude, 2011



Source : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=travail_L93&service=CETE_NC téléchargé le 31 juillet 2012

Un secteur central connecté

Que ce soit dans ses caractéristiques d'interface ou par son historique de création *ex nihilo* sous le signe de grands projets motivés et conditionnés par des dynamiques d'échanges, notre terrain d'investigation se trouve au cœur d'un enchevêtrement d'enjeux et de réseaux de connexions à différentes échelles. L'analyse de sa situation au regard du reste de la ville et de sa desserte par les différents moyens de transports renforce ce constat.

Situé à environ vingt minutes à pieds du Vieux port, du cours Belsunce comme de la gare Saint-Charles et à une demi-heure de la Préfecture, le secteur est relativement central. Il est de surcroît globalement bien desservi par les transports en commun. Cette caractéristique est d'ailleurs souvent mise en avant par nos interlocuteurs (anciens habitants,

nouveaux installés, représentants d'institution...) et présentée comme un atout.

Bus, tramway et métro assurent une offre de déplacement relativement ample tant du point de vue des fréquences, des horaires que de la couverture spatiale, même si le sud de la ville est proportionnellement moins desservi.

Figure 26 Desserte en transports en commun du secteur d'étude



Source : RTM

Sur les sept lignes de bus¹⁷⁹ passant à proximité, une seule franchit en effet la Canebière pour se diriger en direction du Roucas blanc (ligne 55), vers des quartiers où habite en proportion significative une population favorisée.

Pour le reste, cette modalité de transport est essentiellement tournée vers les quartiers populaires du centre et du nord de la ville, desservant les grands ensembles de la seconde moitié du 20^{ème} siècle et les territoires historiquement en lien avec l'activité du port. Le bus présentant le moins d'attente entre deux passages (ligne 70) circule d'ailleurs dans les

¹⁷⁹ Pour plus de détails sur le trajet et l'amplitude horaire de ces lignes, se reporter en annexe.

quartiers arrière-portuaires, là où prend aujourd'hui corps l'extension de l'opération Euroméditerranée.

Il est également intéressant de noter que les trajets proposés incluent plusieurs établissements d'enseignement secondaire ou supérieur. Les lignes (32 et 70) présentant la fréquence la plus élevée en période pendulaire (6-8 minutes) ont au demeurant pour terminus le lycée Saint-Exupéry et le centre universitaire de Saint-Jérôme.

Seule la ligne 49, dont le circuit reste dans les arrondissements centraux, traverse notre secteur d'étude en empruntant la rue de Forbin. Il présente l'unique arrêt inclus dans notre périmètre d'investigation.

Alors que la « Joliette était, à l'époque des tramways¹⁸⁰, le second point de départ des lignes, plus d'une dizaine, éclatant dans la plupart des directions » (RONCAYOLO 1996, p92), elle n'est aujourd'hui le terminus que de deux bus (35 et 55), traduisant ainsi une perte de centralité. Cette situation rejaillit en contrepoint sur notre secteur d'étude. Ainsi, les lignes dont les dessertes intéressent son territoire mettent principalement en lien les quartiers populaires du Nord et le centre de la ville (et inversement). Le terminus de cinq d'entre elles est d'ailleurs situé, de manière quasi symbolique, au niveau de la Canebière. Dans ces logiques de connexion, notre secteur ne joue aucun rôle particulier et apparaît comme un quartier populaire relié au même titre que les autres.

Tableau 10 Récapitulatif des lignes de bus desservant le secteur d'étude

- Ligne 31 : Canebière Bourse – Les Aygalades.
- Ligne 32 : Canebière Bourse – majoritairement Faculté Saint-Jérôme et plus épisodiquement La Batarelle.
- Ligne 70 : Canebière Bourse – Lycée Saint-Exupéry.
- Ligne 89 : Canebière Bourse – Le Canet.
- Ligne 35 : Joliette – Estaque Riaux / Plages de Corbières.
- Ligne 49 : Métro Vieux Port – Réformé Canebière.
- Ligne 55 : Joliette-Roucas blanc.

Si l'on se penche sur les amplitudes horaires, la majorité des bus sont mis en circulation un peu avant cinq heures le matin et s'arrêtent aux environs de vingt et une heures. La ligne 49 fait exception en débutant une heure plus tard et s'arrêtant une heure plus tôt.

Les fréquences de passage oscillent, quant à elle, entre dix et quinze minutes sauf pour le bus 35 qui, de la place de la Joliette, dessert l'Estaque, les Riaux et en été les plages de Corbières, dont le trafic est plus espacé, avec des intervalles de l'ordre de quinze à vingt minutes.

Le tramway (ligne T2 « Arenc le Silo – Blancarde Foch ») : arrêts Joliette et Euromed

¹⁸⁰ Soit la première moitié du 20^{ème} siècle.

Gantès) et le métro (ligne 2 « Bougainville et Sainte Marguerite Dromel » : arrêts Joliette et Désirée Clary), tous deux situés entre cent et cinq cents mètres de l'ensemble des extrémités de notre terrain d'investigation, desservent d'autres parties de la ville. Les pôles d'échanges qu'ils connectent ouvrent la mobilité à des échelles plus larges. En outre, les amplitudes horaires et les fréquences proposées sont plus importantes.

De trois minutes trente aux heures de déplacements pendulaires, l'attente entre deux rames de métro reste autour de cinq minutes en journée. Débutant vers cinq heures du matin, le service s'arrête aux alentours de minuit et demi depuis le mois d'avril (précédemment vingt deux heures quarante en semaine). En ce qui concerne les destinations, le métro relie Bougainville, pôle d'échanges d'où partent de nombreuses lignes de bus en direction du Nord et de l'Est de la ville ; la gare SNCF Saint-Charles, joignant ainsi les grandes lignes ; le centre-ville au niveau de la station Noailles mais aussi l'entrée des quartiers Sud et le stade vélodrome.

Le tramway circule quant à lui de cinq heures et demi à minuit et demi. Sa cadence est de cinq minutes entre deux passages de sept heures trente à dix-neuf heures. Il dessert l'opération Euroméditerranée vers le Nord, le centre ville dans la direction opposée (bibliothèque à vocation régionale Alacazar, cours Belsunce, centre commercial Bourse, Canebière...), ainsi que différents pôles d'échanges (Centre Bourse, Réformés Canebières, Cinq Avenues) assurant des connexions avec des réseaux de bus en direction du Sud et de l'Est de la ville. Il joint enfin en vingt minutes la Blancarde, gare ferroviaire d'importance notable pour le trafic régional (TER).

Notre secteur d'étude se trouve ainsi connecté à une fréquence soutenue avec de nombreuses centralités et de manière générale avec l'ensemble de la ville.

Deux stations autopartage¹⁸¹, l'une au niveau de la sortie du métro Joliette et l'autre sur le boulevard de Dunkerque en face de l'aboutissement de la rue d'Hozier disposent chacune de deux véhicules sur voirie, complétant ainsi l'offre de mobilité.

L'ouverture d'une station de TER entre la rue de Chanterac et le boulevard Mirabeau¹⁸²

¹⁸¹ Le principe de l'autopartage consiste à mettre à disposition une flotte de véhicules accessibles 24h/24 et 7j/7 à un groupe d'usagers préalablement identifiés au travers d'un contrat établi avec la structure gérant le système (dont la forme peut varier : SARL, SAS, coopérative, association...). Les adhérents paient, de manière générale, un droit d'entrée et un abonnement mensuel. Le service est ensuite facturé au temps de déplacement et au nombre de kilomètre parcouru. Les études réalisées (ROBERT 2004, 2005 ; FLORIET 2007...) montrent que le système autopartage tend à faire entrer l'automobile dans la chaîne de l'intermodalité, réduisant ainsi son usage au segment de déplacement ne pouvant être couvert par l'offre de transports collectifs ou l'utilisation de modes doux.

¹⁸² Ce qui la situe à une distance comprise entre cinq cents mètres et un kilomètre de notre secteur

doit prochainement venir s'ajouter à cet ensemble, faisant ainsi basculer à une échelle métropolitaine les réseaux de transports en commun dans lesquels notre terrain d'investigation se trouve inclus.

Du point de vue du maillage routier, l'autoroute A55, qui relie Marseille à Martigues, pénètre en ville au niveau du tunnel de la Joliette. L'ouverture de cette infrastructure au printemps 2011 a reporté l'important flux automobile véhiculé dans le sens des arrivées sur Marseille en souterrain, de l'immeuble des Docks jusqu'à l'esplanade du J4¹⁸³, libérant ainsi les chaussées pour des dessertes urbaines et des cheminements piétonniers. Mis en connexion avec les tunnels de la Major et « Prado Carénage », passant sous le Vieux Port, cet ouvrage permet une jonction avec le sud de la ville et l'autoroute A50 en direction d'Aubagne, Toulon ou Nice. Dans le sens opposé (des sorties de Marseille), les véhicules empruntent le Boulevard de Dunkerque, contigu à notre secteur d'étude au niveau de la place d'Espercieux. Cet axe à deux voies est régulièrement saturé.

L'autoroute A7 reliant Marseille à Lyon ainsi qu'à l'autoroute A51 en direction d'Aix en Provence puis de la vallée de la Durance, ne jouxte pas autant notre territoire d'investigation. Elle en reste toutefois très proche. L'accès à son entrée située à moins d'un kilomètre, a en outre été facilitée par les aménagements réalisés dans le cadre de l'opération Euroméditerranée au niveau de la place Marceau.

Notre secteur reçoit dès lors d'importants trafic routiers qui le relie à une échelle métropolitaine, nationale voire internationale.

La présence du port le met enfin en liaison avec d'autres types de flux. Essentiellement passagers au niveau de la gare maritime de la Joliette (en direction de la Corse et du Maghreb), les échanges se caractérisent aussi par des activités roulières fondées sur l'accueil de cargos mixtes. Celles-ci s'accompagnent inévitablement d'un flot de camions qui circulent cependant principalement à travers des portes situées plus au nord par rapport à notre secteur d'étude.

Hors l'absence de stations de vélos en libre-service ou de pistes cyclables, notre terrain de recherche est connecté à un panel quasiment complet de réseaux de transports. Son accessibilité paraît ainsi aisée quel(le) que soit le moyen et/ou l'échelle à partir desquels

d'étude.

¹⁸³ Autre pôle phare de l'opération Euroméditerranée sur lequel s'érigent notamment le MuCEM, Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, premier musée national décentralisé et le CeReM, Centre Régional de la Méditerranée, espace d'échanges économiques et culturelles sous l'égide du Conseil Régional.

on souhaite s'y rendre. Il est par conséquent le théâtre ou l'arrière-scène de flux dont les origines sont diverses et qui s'organisent de la ville internationale aux transports de proximité. Cette ample connexion ne signifie pas pour autant que les habitants du secteur développent une forte mobilité. L'enchevêtrement des réseaux et l'hétérogénéité des usagers auxquels ils s'adressent, démultipliant les interfaces, pose en revanche avec une acuité accrue la question des aménagements et de leur capacité à articuler cet ensemble, tout en répondant aux attendus quotidiens des populations qui y vivent. L'analyse des caractéristiques de ces dernières montre combien la tâche est ardue, eu égard à leurs disparités et aux vulnérabilités de certaines d'entre elles. C'est ce que nous nous proposons à présent d'approfondir à travers l'étude des données statistiques disponibles.

b. L'évolution ambivalente d'un territoire ouvrier : entre refuge de populations fragiles et installation de « publics cibles »

Notre secteur d'étude ne correspond à aucune entité de projet ni à aucun découpage administratif particuliers. Il n'existe donc pas de données spécifiques produites à son échelle. Nous avons de ce fait décidé de retenir la moyenne des indicateurs mesurés dans les IRIS Forbin et l'Evêché les Docks (sur lesquels notre territoire prend corps) comme valeur « représentative ». Il s'agit là bien sûr d'une approximation et de l'une des limites de notre analyse. De manière générale, l'IRIS Forbin regroupe une population plus pauvre que celle présente dans l'IRIS l'Evêché les Docks. Aussi, lorsque les indicateurs sont trop éloignés pour que la moyenne puisse être significative et n'écrase la dualité du secteur, nous avons pris le parti de retenir les deux valeurs et de signifier à travers elles, la fourchette dans laquelle nous pensons que les caractéristiques des populations de notre terrain d'investigation se situent. Ces inégalités nous semblent en outre fournir des informations précieuses et renseigner sur les disparités socio-spatiales potentiellement existantes.

Le découpage à l'IRIS n'ayant été créé que dans les années 1998-1999, nous avons mené les analyses rétrospectives à l'échelle du quartier de la Joliette.

Au final, les données mobilisées sont issues de l'INSEE, de l'AgAM et du diagnostic des disparités socio-spatiales sur le territoire régional (Région PACA - Compas - Agate, 2012). La catégorie « Territoires à forte concentration de population défavorisée et fort effort fiscal » (à laquelle la ville de Marseille appartient) définie dans le cadre de cette étude, nous sert en outre de références pour caractériser notre secteur. Le 2^{ème} arrondissement de Marseille et le quartier de la Joliette sont également retenus comme « étalons » lorsque les données sont disponibles.

Une population hétérogène caractérisée par de jeunes enfants évoluant dans des familles en situation de fragilité

Le secteur que nous étudions abrite une population très jeune (*cf. tableau 11*). En 2008, 29 % des habitants ont moins de vingt ans soit une proportion supérieure de près d'un quart à celles mesurées dans les « territoires à forte concentration de population défavorisée et fort effort fiscal » et dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille (source AGAM). Ce poids démographique dépasse même celui observé dans les « territoires d'activité à population très modeste » (25,3 %) pourtant les plus marqués par cette tranche d'âge au niveau régional (Région PACA - Compas - Agate, 2012).

En descendant plus finement dans la structuration que cette catégorie recouvre, on remarque que ce sont les **jeunes enfants** qui dominent. En effet, 38,9% des habitants de moins de vingt ans ont au plus cinq ans et 63,3 % sont âgés de neuf ans ou moins.

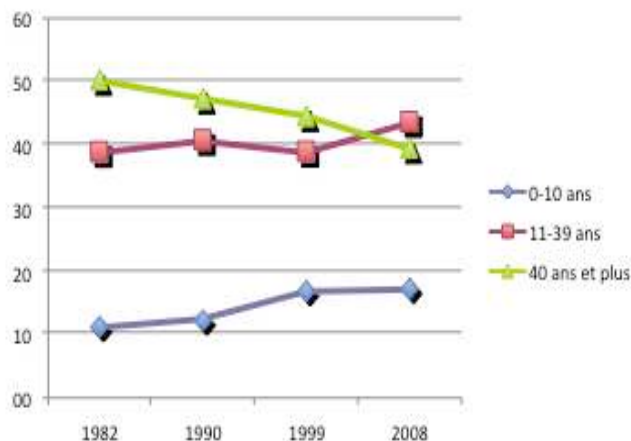
Cette présence s'accompagne d'une part légèrement plus importante des 25 - 39 ans par rapport à l'ensemble du quartier de la Joliette et au 2^{ème} arrondissement de Marseille (*cf. tableau 11*), ce qui tend à confirmer l'arrivée sur notre secteur d'étude de jeunes adultes avec enfants en bas âge (AGAM 2011, Région PACA 2012). Cette hypothèse est d'ailleurs renforcée par l'analyse rétrospective de l'évolution de la structure de la population du quartier de la Joliette depuis 1982 (*cf. figure 27*).

Tableau 11 Répartition de la population du secteur d'étude par classe d'âge, en %, 2008

	Secteur d'étude	Joliette	2 ^{ème} arrondissement
0 - 2 ans	5,9	5,6	4,3
3 - 5 ans	5,4	4,9	3,9
6 - 10 ans	7,1	6,7	5,5
11 - 17 ans	8,8	8,7	7,5
18 - 24 ans	8,8	9,3	9,4
25 - 39 ans	27,4	25,5	23,7
40 - 54 ans	17,5	18,2	19,4
55 - 64 ans	8,7	9,4	10,5
65 - 79 ans	8,2	8,9	11,5
80 ans et plus	2,2	2,8	4,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, AGAM

Figure 27 Evolution de la population par tranche d'âge, quartier de la Joliette 1982-2008 (%)



Source : INSEE

L'étude de la composition des familles (cf. tableau 12) révèle, quant à elle, que ces enfants évoluent pour beaucoup dans des tissus familiaux exposés aux vulnérabilités.

Avec 32 % de familles monoparentales, le secteur présente en effet un taux nettement supérieur à ceux du quartier de la Joliette dans son ensemble, du deuxième arrondissement de Marseille et même des « territoires à forte concentration de population défavorisée et fort effort fiscal », dont la proportion de familles monoparentales (30 %) est pourtant la plus importante dans la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Tableau 12 Composition des familles (en %, 2008)

	Secteur d'étude	Joliette	2 ^{ème} arrondissement	Marseille
Couples avec enfants	38,6	51,0	36,9	40,5
Famille monoparentale	32,0	28,8	26,3	22,4
Couples sans enfants	29,4	20,2	36,8	37,1

Source : INSEE, AGAM

En outre 20,7 % des familles de notre secteur ont, en 2008, trois enfants de moins de 25 ans ou plus (source INSEE). La part des familles nombreuses dans les « territoires à forte concentration de population défavorisée et fort effort fiscal » est en comparaison, la même année, de 17,6 % (Région 2012).

Combinés à l'analyse des migrations résidentielles conduite dans le cadre de l'étude sur les disparités socio-spatiales de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (2012), ces éléments tendent à définir notre terrain de recherche comme un **territoire d'accueil de familles fragilisées**. L'examen de l'extension de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) renforce cette hypothèse. Ainsi, 38,6 % des individus recensés au titre de l'assurance maladie en 2008, bénéficient de la CMUC. Cette proportion est supérieure à celle du quartier de la Joliette (37,5%) et du 2^{ème} arrondissement de Marseille (31,1 %). Les enfants sont particulièrement touchés par cette forme de précarité : 61,1% des moins de dix-huit ans émargent en effet à la CMUC (source INSEE, 2008).

Les populations nouvellement arrivées dans les ensembles de logements construits dans le cadre de l'opération Euroméditerranée témoignent dans le même temps d'une **dynamique d'attraction de familles plus aisées** (AGAM, 2011). Celles-ci contribuent à renforcer la présence d'enfants en bas âges : « Plus de la moitié d'entre eux [*enfants des nouvelles résidences*] ont cinq ans ou moins, et ceux qui relèvent de la petite enfance (moins de trois ans) y sont deux fois plus présents que dans l'arrondissement. » (AGAM 2011¹⁸⁴, p4).

La proportion de **personnes âgées** est en revanche relativement faible. Elle est inférieure à celle de l'ensemble du quartier de la Joliette et du deuxième arrondissement de Marseille (*cf. tableau 11*). Elle l'est également par rapport aux « territoires à forte concentration de population défavorisée et fort effort fiscal » (Région PACA 2012). En effet, alors que 5,8 % des personnes de notre secteur sont âgées de plus de 74 ans, elles sont 10,7 % dans ces territoires. Néanmoins, la plupart d'entre elles (56,8 %) **vivent seules à leur domicile**, ce qui, dans une certaine mesure, les constitue en une catégorie de population vulnérable. Cette proportion, élevée par rapport à la ville de Marseille dans son ensemble (47 %), est toutefois inférieure à celle du quartier de la Joliette (59,5 %) et encore davantage à celle du deuxième arrondissement qui s'élève à 62 %.

La répartition par sexe de la population en 2008 montre par ailleurs un **déséquilibre en faveur des hommes**. Ceux-ci représentant 53 % des habitants, sont présents dans un rapport supérieur à celui du quartier de la Joliette (51,2 %) et plus encore du deuxième arrondissement de Marseille (48,5 %). L'on peut dès lors se demander si cette distorsion reflète ou non une réminiscence de l'univers masculin qui s'est historiquement développé autour du port, tel que le décrit Marcel RONCAYOLO (1996). Elle est particulièrement marquée dans la classe d'âge 30-44 ans mais aussi chez les jeunes de moins de quatorze ans tandis qu'elle se fait plus légère parmi les 45-59 ans.

Pour finir, la **population étrangère**, telle que la définit l'INSEE, s'élève en 2008 à 19 % et la population immigrée¹⁸⁵ à 21,8 %. Une partie du déséquilibre dans la répartition homme-

¹⁸⁴ Dans cette étude ont notamment été sondés les habitants de l'îlot M5 et ceux de la « villa Forbin ».

¹⁸⁵ « Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. [...] Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine

femme pourrait ainsi potentiellement s'expliquer par un accueil de migrants célibataires ou venus sans leurs familles. La proximité de ces pourcentages suggère également deux autres hypothèses. La première est que le secteur n'est pas forcément un lieu d'établissement dans la durée de ces populations, mais un espace de passage (ce que pourrait tendre à confirmer le *turn over* de sa population). La seconde fait de notre terrain d'investigation le lieu d'une immigration plus récente pour laquelle les conditions d'obtention de la nationalité française ont été compliquées. La présence de populations immigrées est en comparaison nettement plus faible que dans l'ensemble de la Joliette (26,2 % en 2008) et du deuxième arrondissement de Marseille (24,2 % en 2009). La proportion d'étrangers est quant à elle équivalente à celle du quartier (19,5 % en 2008) mais supérieure à celle de l'arrondissement (15,4 % en 2009, source : INSEE). Il faudrait cependant plus d'éléments pour pouvoir confirmer ces hypothèses et tel n'est pas le cœur de notre propos.

Au travers de l'ensemble de ces données, notre secteur d'étude apparaît composé d'une diversité de populations que l'âge et/ou le statut exposent à de potentielles vulnérabilités. A l'image des familles installées dans le cadre de l'opération Euroméditerranée, l'analyse des revenus des ménages laisse néanmoins transparaître l'existence de fortes disparités.

Des ménages majoritairement à faibles revenus au cœur de disparités importantes

La « géographie des revenus à Marseille » réalisée par l'agAM (*cf. figure 28*) montre que les populations de notre territoire d'investigation disposent dans leur ensemble de moyens inférieurs de 30 à 60 % par rapport à la médiane marseillaise. Dans ce domaine, des écarts notables s'observent entre l'IRIS Forbin et l'IRIS l'Evêché les Docks. Renseignant la structuration socio-spatiale de notre terrain de recherche, nous avons souhaité les analyser (*cf. tableau 13*) et les confronter à de multiples références dont les données étaient accessibles (cela n'a pas été possible pour le quartier de la Joliette).

L'IRIS l'Evêché les Docks abrite ainsi une population aux revenus dans l'ensemble plus élevés comme en témoignent la médiane¹⁸⁶ et le neuvième décile¹⁸⁷ respectivement 1,9

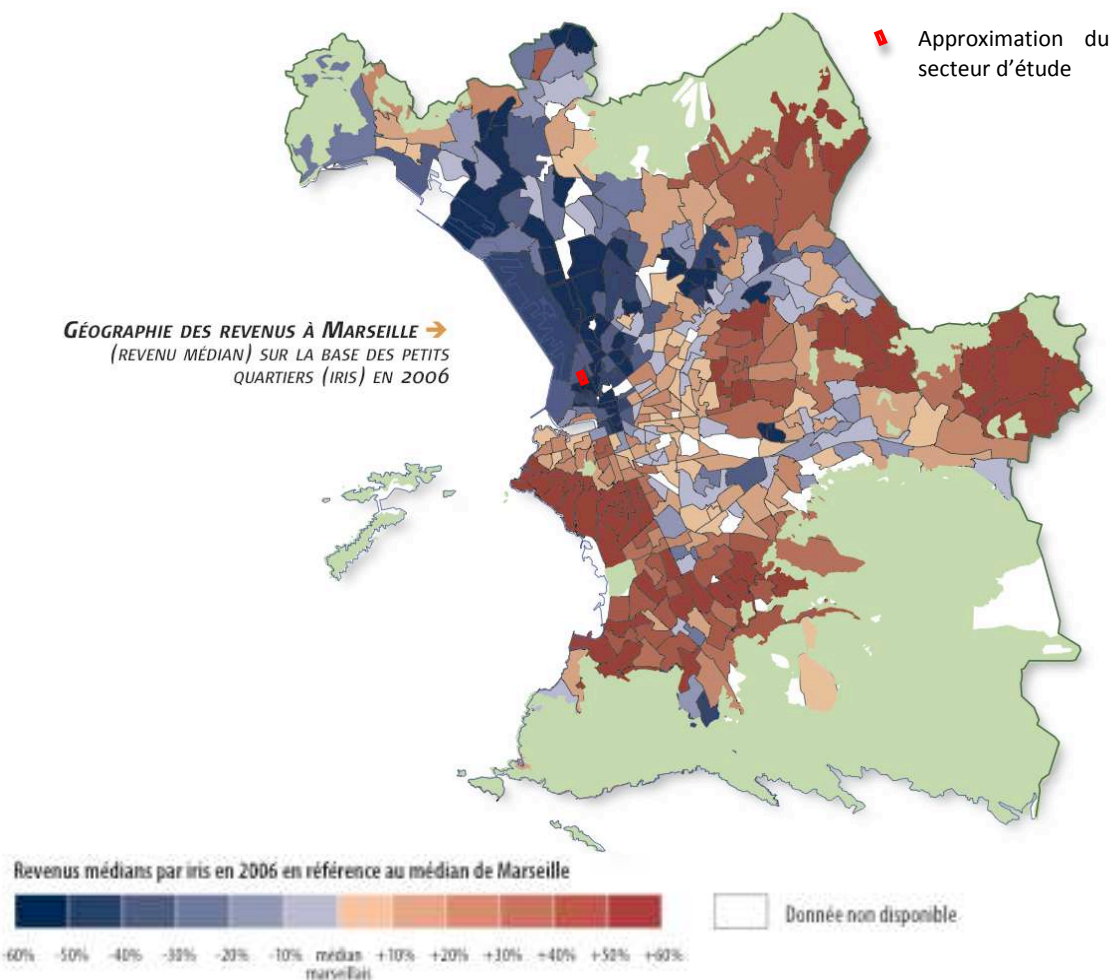
géographique d'un immigré. »
<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm> consulté le 16 mai 2013.

¹⁸⁶ La médiane est le seuil en dessous duquel se trouvent 50 % des valeurs mesurées. Dans le cas qui nous occupe, la médiane représente le niveau de revenu fiscal en dessous duquel vit la moitié de la population considérée.

¹⁸⁷ Le 9^{ème} décile est le seuil en dessous duquel se trouvent 90 % des valeurs mesurées. Il correspond

et 1,5 fois supérieurs à ceux de l'IRIS Forbin. Les personnes les plus modestes (1^{er} décile¹⁸⁸) partagent toutefois le même niveau de précarité avec un revenu fiscal mensuel par unité de consommation quasiment nul. Une grande part d'entre elles dépend des prestations sociales (cf. tableau 14) et dans les deux cas, plus du quart de la population vit avec des revenus inférieurs au seuil d'accès au Revenu de Solidarité Active (RSA). Notre secteur regroupe ainsi nécessairement une part non négligeable de populations fragiles.

Figure 28 Revenus médians des ménages par IRIS à Marseille, 2006



Source : AGAM

L'analyse des écarts et rapports interdéciles montre de surcroît que les inégalités y sont potentiellement encore plus marquées qu'à l'échelle de la ville, Marseille se caractérisant pourtant déjà au niveau régional par les fortes disparités qui existent entre

ainsi à la valeur la plus faible des 10 % de mesures les plus élevées. Ici le 9^{ème} décile représente le revenu fiscal minimum des 10 % les plus riches de la population, autrement dit il constitue le seuil en dessous duquel vivent 90 % des habitants du secteur en question.

¹⁸⁸ Le 1^{er} décile est le seuil en dessous duquel se trouvent 10 % des valeurs mesurées. Il correspond ainsi à la valeur la plus élevée des 10 % de mesures les plus faibles. Ici le 1^{er} décile représente le revenu fiscal maximum des 10 % de la population les plus pauvres.

populations les plus riches et populations les plus pauvres (Région PACA 2012).

Tableau 13 Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation¹⁸⁹ (mensuel en €)

		1 ^{er} décile	médiane	9 ^{ème} décile	Ecart interdécile ¹⁹⁰	Rapport interdécile ¹⁹¹
Secteur d'étude	2008	1	889	2465	2464	2465
IRIS Forbin	2008	0	616	1930	1930	-
IRIS L'Evêché les Docks	2008	2	1162	3001	2999	1500
2 ^{ème} arrondissement	2009	2	815	2404	2402	1202
Marseille	2009	199	1344	3013	2814	15,1
Territoires à forte concentration de populations défavorisées et fort effort fiscal	2008	691	1453	2937	2246	4,3
Région Provence Alpes Côte d'Azur	2008	788	1558	3076	2288	3,9

Source : INSEE et Région PACA - Compas - Agate mai 2012

Tableau 14 Importance des allocations pour la population du secteur

	Allocataire percevant le Revenu de Solidarité Active	Allocataire dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	Allocataire dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales
IRIS L'Evêché les Docks	32,8 %	40,9 %	29,0 %
IRIS Forbin	51,1 %	55,6 %	40,0 %

Source : INSEE, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 2010

L'étude du niveau de formation et des secteurs d'activité de la population permettent de qualifier ces situations tout en révélant les différences qui existent entre les populations nouvellement arrivées dans le cadre de l'opération Euroméditerranée et la majorité des personnes habitant le secteur par ailleurs, pointant à la fois les inégalités et les fragilités urbaines qui se jouent à ce niveau.

¹⁸⁹ « Par ménage, le nombre d'unités de consommation est [...] calculé en fonction de la position et de l'âge de ses membres » (« le premier adulte d'un ménage représente 1 unité de consommation. Toutes les autres personnes de plus de 14 ans représentent 0,5 unités de consommation » et les enfants de moins de 14 ans : 0,3 unité). « Le revenu global (hors prestations et avant impôts) est donc divisé par le nombre d'unités de consommation. » (Région PACA - Compas - Agate mai 2012 – p90).

¹⁹⁰ L'écart interdécile (différence entre le 9^{ème} et le 1^{er} décile) est utilisé comme un indicateur de mesure des inégalités en tant qu'il « mesure le déséquilibre qui existe entre les ménages les plus aisés et les ménages les plus pauvres. » (Région PACA 2012, p78).

¹⁹¹ Ratio entre la valeur du 9^{ème} et du 1^{er} décile, le rapport interdécile est une autre forme de mesure des écarts entre valeurs les plus faibles et valeurs les plus fortes. Il mesure ici l'écart « entre les ménages les plus fragiles et les ménages les plus aisés » (Région PACA 2012, p78).

Euroméditerranée ou l'intrusion d'une enclave de « moyennisation » dans un secteur encore ouvrier

L'analyse des taux de scolarisation (*cf. tableau 15*) montre que les jeunes de quinze à vingt-quatre ans sont beaucoup moins scolarisés que dans l'ensemble du quartier de la Joliette et du deuxième arrondissement de Marseille au sein desquels les proportions sont pourtant déjà faibles aux regards du reste de la ville. Si l'on ajoute à ce constat que 42,4 % d'entre eux sont au chômage (source INSEE), ils définissent dès lors une nouvelle catégorie de population vulnérable.

Tableau 15 Taux de scolarisation par tranche d'âge, en 2008 (%)

	Secteur d'étude	La Joliette	2 ^{ème} arrondissement	Marseille
2-5 ans	69,8 ¹⁹²	64,9	67,6	72,4
6-14 ans	97,3	97,4	97,8	98,8
15-17 ans	88,9	92,7	94,1	95,4
18-24 ans	48,3	52,9	51,4	60,1
25-29 ans	12,6	12,6	12,5	11,8
30 ans ou plus	1,5	2,0	2,0	1,3

Source : AGAM, INSEE

De manière générale, le niveau de formation des habitants de notre secteur d'étude est globalement faible (*cf. tableau 16*). 46,3 % des personnes non scolarisées disposent en effet d'un « bas niveau de formation »¹⁹³ (Région PACA 2012) contre 39,9 % en moyenne dans les « territoires à forte concentration de populations défavorisées et à fort effort fiscal » (Région PACA 2012, p53). Les femmes sont plus fortement marquées par ces fragilités. Elles sont 52,6 % dans ce cas contre 42,4 % dans ces territoires de référence (Région PACA 2012, p53). Au total, 59,8 % de la population âgée de quinze ans ou plus non scolarisée possède une formation inférieure au baccalauréat. Cette proportion est toutefois moindre que dans l'ensemble du quartier de la Joliette ou du deuxième arrondissement de Marseille.

Dans le même temps, la part des titulaires de diplômes d'études supérieures n'est pas négligeable : 24,6 % de personnes ont en effet obtenu un diplôme supérieur ou égal à Bac+2 en 2008 contre 23,3 % dans les « territoires à forte concentration de populations

¹⁹² La relativement bonne scolarisation des enfants de moins de cinq ans engendre nécessairement, du fait de leur forte présence, des demandes en terme d'équipements. Une école maternelle a d'ailleurs été ouverte en 2006, en bordure de notre territoire d'investigation, à l'angle des rues Désirée Clary et Chevalier Paul, en diagonal de l'îlot sur lequel se trouve le collège IZZO.

¹⁹³ Cette catégorie telle qu'elle est définie dans l'étude conduite par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur sur les disparités socio-spatiales présentes sur son territoire (2012) regroupe les personnes sans diplômes et les titulaires de certificat d'études primaires, BEPC, brevet des collèges.

défavorisées et à fort effort fiscal » (Région PACA 2012, p53) et 25,5 % au niveau de la ville de Marseille.

Tableau 16 Niveau de formation de la population, en 2008 (%)

Part de la population âgée de 15 ans ou plus, non scolarisée	Homme	Femme	Secteur d'étude	La Joliette	2ème arrondissement	Marseille
Aucun diplôme	32,6	41,1	36,6	38,4	36,4	24,8
Certificat d'études primaires, BEPC, brevet des collèges	8,1	11,5	9,7	11,7	11,4	15,8
CAP ou BEP	11,9	15,2	13,5	15,6	18,0	18,5
Baccalauréat ou brevet professionnel	17,2	13,9	15,6	14,0	14,8	15,5
Diplôme de niveau bac + 2	19,4	6,2	13,2	10,4	8,3	11,0
Diplôme de niveau supérieur Bac +3 ou plus	10,8	12,1	11,4	9,9	11,1	14,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE

En ce qui concerne les chiffres du chômage, notre secteur d'étude se situe dans la moyenne du deuxième arrondissement de Marseille : 29,8 % des actifs de 15-64 ans sont sans emploi, bien au-delà des 17,3 % à l'échelle de la ville (source : INSEE). Les femmes sont encore une fois davantage concernées (33,8 % des actives sont au chômage). Au final, seules 34,8 % d'entre elles occupent un emploi. Leur taux d'activité n'est en effet que de 52,6 % (sources : INSEE). Cette faible proportion caractérise le secteur y compris par rapport au deuxième arrondissement (59,9 %). Ces données conjuguées à celles des revenus montrent à quel point les familles nombreuses et monoparentales qui y vivent sont fragiles.

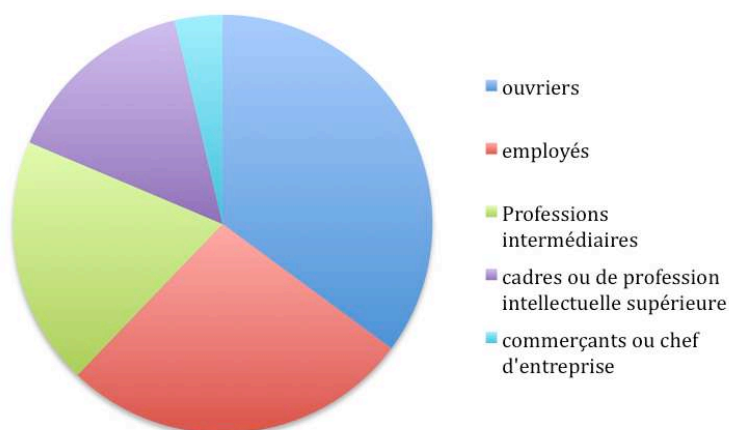
L'analyse de la répartition par catégorie socio-professionnelle révèle, quant à elle, l'importance persistante de la population ouvrière (*cf. tableau 17 et figure 29*). Avec presque un tiers des actifs, elle est encore plus marquée qu'au niveau de la Joliette, quartier pourtant déjà fortement ouvrier.

La part des employés y est par contre relativement moindre, y compris par rapport au deuxième arrondissement et à la ville. Malgré cela, ouvriers et employés représentent à eux seuls 63,3 % de la population active.

La faible présence d'actifs artisans, commerçant ou chefs d'entreprise (3,4 %) fait par ailleurs écho à l'absence de commerces de proximité mise en avant par les personnes interrogées.

Enfin, bien que la proportion de cadre soit légèrement supérieure à celle de la Joliette dans son ensemble, elle reste inférieure à ce que compte le deuxième arrondissement et plus encore la ville de Marseille.

Figure 29 Composition de la population active du secteur d'étude, en 2008 (%)



Source : INSEE

Tableau 17 Répartition de la population active par catégories socio-professionnelles en 2008 (%)

	Secteur d'étude	La Joliette	2 ^{ème} arrondissement	Marseille
Agriculteurs exploitants	0,0	0,0	<i>secret statistique</i>	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,4	5,1	5,2	5,2
Cadres et professions intellectuelles sup.	11,7	10,0	12,7	16,0
Professions intermédiaires	17,1	16,9	19,4	25,2
Employés	30,9	33,4	33,8	32,6
Ouvriers	32,4	28,7	25,0	18,6
Qualification inconnue	4,6	5,8	3,7	2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, AGAM

La « Radioscopie des « Euroméditerranéens » » réalisée par l'agAM en novembre 2011 caractérise plus précisément les populations résidant dans les nouveaux ensembles créés dans le cadre de l'OIN. Or, 32 % des personnes interrogées au cours de cette enquête habitent l'îlot M5. Des résidents de la villa Forbin ont également été sollicités (à noter que l'étude n'a pas porté sur l'immeuble « cœur Joliette »). Nous considérons dès lors les résultats obtenus comme représentatifs de notre secteur. La localisation de ces constructions autorise en outre une lecture spatiale des caractéristiques ainsi mises en avant.

« Près de 9 ménages sur 10 comptent au moins un actif » et 54 % d'entre eux en contiennent deux, soit un taux d'activité supérieur de plus de 10 % à celui du secteur d'étude dans son ensemble. En outre, la proportion de cadres et professions libérales estimée à 36 % (AGAM 2011, p2) est plus de trois fois supérieure à la moyenne retenue pour qualifier notre terrain de recherche.

Ces résultats tendent à signifier de fortes **disparités socio-spatiales à des échelles relativement fines** distinguant les habitats produits dans le cadre de l'opération

Euroméditerranée des constructions anciennes. Or ces dernières se trouvent toutes au-delà de la rue de Forbin, à l’opposé de l’îlot M5 et du projet de « balcons des arts » qui doit s’ériger en lieu et place du théâtre de la Minoterie. Cette situation suggère une exacerbation de la césure existant au niveau de cet axe. La « villa Forbin » pondère toutefois ce propos en se situant à l’articulation de ces deux ensembles, tant du point de vue spatial que dans sa vocation. Elle est ainsi décrite par le promoteur ayant présidé à son édification comme une « réalisation pour un investisseur d’un ensemble de 2 bâtiments comprenant 46 logements destinés à être loués à des actifs du secteur privé »¹⁹⁴. Non soumise à l’accession à la propriété, elle ne rejoint pas le standing de l’îlot M5. Destinée à des actifs, elle exclut ainsi une bonne partie de la population du secteur. Une analyse des habitants de l’immeuble « Cœur Joliette » permettrait également d’affiner ces conclusions.

Un accueil et un renouvellement permanents de populations en secteur locatif privé

L’analyse du statut d’occupation de la résidence principale (cf. *tableau 18*) et des dynamiques d’emménagement fait apparaître notre secteur d’étude comme un territoire d’accueil dans un parc locatif privé disparate.

Tableau 18 Statut d’occupation des résidences principales, 2008 (%)

	Secteur d’étude	La Joliette	2ème arrondissement	Marseille
Propriétaire	32,8	29,4	25,8	44,3
Locataire	66,8	69,4	72,4	52,8
- Locataire d’un logement du parc privé	63,3	64,6	63,6	36,2
- Locataire d’un logement HLM loué vide	3,5	4,8	8,8	16,6
Logé gratuitement	0,5	1,2	1,8	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, AGAM

Bien que moins importante qu’au niveau du quartier de la Joliette et du deuxième arrondissement dans leur ensemble, la part des résidents locataires reste, avec 66,8 %, largement majoritaire, en comparaison notamment du reste de la ville (52,8 %) et des « territoires à forte concentration de population défavorisée et fort effort fiscal » (48,9 %).

Malgré les caractéristiques de la population, la quasi-totalité des locations s’opère dans le secteur privé qui joue ainsi, au moins pour partie, un rôle de parc social de fait. L’effort fourni en termes de part budgétaire consacrée au logement est donc potentiellement important, traduisant la dépendance des habitants au montant de leur loyer et donc à leur

¹⁹⁴ <http://www.aic-immobilier.com/programme-immobilier/marseille/villa-forbin/26.html> consulté le 2 juillet 2012.

propriétaire. Cette « subordination » accroît la menace d'un déplacement dû à l'opération Euroméditerranée du fait des rétroactions que celle-ci peut avoir sur les prix locatifs.

Le spectre d'un délogement prend une ampleur d'autant plus importante que les populations en question ont une « construction sociale chevillée au lieu » (BERRY-CHIKHAOUI, DEBOULET, 2007, p165), ce qu'illustre l'étude des modalités de déplacement domicile-travail de la population active occupée (cf. *tableau 19*). Celles-ci sont en effet majoritairement (41,3 %) inexistantes ou piétonnières. Augmenter la distance domicile-travail, par un déplacement de l'activité ou du logement, engendrerait donc des surcoûts qui peuvent s'avérer lourds, d'autant que 53 % des ménages ne sont pas motorisés (source : INSEE). Il serait intéressant de réaliser un sondage similaire spécifiquement auprès des « Euroméditerranéens », nouvellement arrivés dans les résidences construites dans le cadre du projet Euroméditerranée. Si 78 % des personnes ayant répondu à l'enquête menée par l'agAM déclarent utiliser souvent les transports en commun (AGAM, 2011, p3), leur taux de motorisation et leurs modes de déplacements pendulaires ne sont pas disponibles.

Tableau 19 Modalités des déplacements domicile-travail (% de la population active occupée âgée de 15 ans ou plus), 2008

Mode de transport domicile-travail	Secteur d'étude
pas de transport	19,8
marche à pied	21,3
deux roues	2,5
voiture ou camion	28,8
transport en commun	27,6

Source : INSEE

Nous nous risquons à ce niveau à une incartade sur les référentiels relatifs à la notion de *ville durable*. Ceux-ci tendent, entre autres, à valoriser les mobilités douces et à poser la diminution des distances domicile-travail comme objectif des modes de conception de la ville. Si l'on s'en arrête aux chiffres, notre secteur d'étude présente donc une situation « exemplaire » : 68,7 % des déplacements pendulaires se font en transports en commun ou en modes doux, en dehors de véhicules motorisés individuels. Ces pratiques « vertueuses » ne sont majoritairement pas le fait d'une classe moyenne que les projets urbains cherchent pourtant à attirer en ce qu'elle serait motrice dans les dynamiques de transformations urbaines et porteuse de valeurs « écologiques ». Elles sont en revanche certainement pour la plupart subies, ce qui amène selon nous deux commentaires. Le premier tend à souligner l'inadéquation d'un pilotage des politiques publiques par des indicateurs chiffrés qui risque d'occulter la subtilité et la complexité de situations comme celle-ci. Le second réside dans ce que les populations concernées développent des rapports, des connaissances et des attachements à leurs quartiers particuliers qu'il nous semble important tout d'abord de

reconnaître dans leur pertinence et leur valeur mais également d'écouter et d'étudier pour pouvoir prétendre à une approche écologique (HACHE 2011) de la fabrique urbaine.

Pour en revenir à notre secteur d'étude et à ses dynamiques de peuplement, l'analyse de l'ancienneté d'emménagement (*cf. tableau 20*) montre qu'il est, depuis dix ans, le siège d'installations permanentes. 17,7 % des ménages y habitent en effet depuis moins de deux ans, soit un taux supérieur à celui du quartier de la Joliette et du deuxième arrondissement dans leur ensemble, pourtant eux-mêmes marqués par des arrivées récentes par rapport à la moyenne marseillaise. Plus du quart d'entre eux s'était au préalable établi entre 2004 et 2006 et 23,2 % entre 1999 et 2003. Au total, moins d'un tiers des ménages résidait dans le secteur dix ans au par avant contre 47,9 % au niveau municipal.

Tableau 20 Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale, 2008 (% des ménages)

	Secteur d'étude	La Joliette	2ème arrondissement	Marseille
Depuis moins de 2 ans	17,7	15,9	16,0	13,2
De 2 à 4 ans	26,3	27,3	22,1	20,0
De 5 à 9 ans	23,2	21,6	23,7	18,9
10 ans ou plus	32,8	35,2	38,2	47,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, AGAM

Etant donnée la croissance démographique que connaît notre terrain d'investigation durant cette même période, les bâtiments récents (livrés dans leur ensemble après 2004) ne peuvent expliquer à eux seuls l'apport de nouveaux habitants. Il existe donc également un certain renouvellement des populations au sein de notre territoire d'étude. Celui-ci s'apparente alors à une étape dans un parcours résidentiel, qui si l'on s'intéresse aux sources des mouvements qui l'alimentent se fait essentiellement au sein de la ville de Marseille (*cf. tableau 21*). Les trajectoires menant aux nouvelles résidences de l'opération Euroméditerranée ne sont pas du même ordre. La moitié des habitants qu'elles abritent n'habitaient en effet pas la cité phocéenne avant leur arrivée dans le périmètre du projet (AGAM 2011).

Tableau 21 Lieu de résidence, 5 ans au par avant, effectifs % du total, en 2008

	Secteur d'étude	La Joliette	2ème arrondissement
Le même logement	56,9	58,8	64,4
Un autre logement de la même commune	30,8	29,4	24,2
Une autre commune du même département	2,4	2,1	2,2
Un autre département de la même région	1,7	1,5	1,1
Une autre région de la France métropolitaine	5,6	4,9	5,1
Un Dom	0,0	0,0	0,1
Hors de France métropolitaine ou d'un DOM	2,7	3,4	3,0
Personne de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant	100,0	100,0	100,0

Source : AGAM, INSEE

Se dessinent dès lors deux dynamiques différentes, l'une reliée à des processus de type métropolitain, reposant sur l'attractivité d'un projet tourné vers la scène internationale et l'autre renvoyant à un parcours résidentiel interne à une ville relativement pauvre, fondé sur un historique d'accueil de migrants comme de populations fragiles.

L'analyse des données statistiques retenues comme représentatives de notre secteur d'étude révèle ainsi un territoire ouvrier et populaire qui connaît une évolution paradoxale et dichotomique : attirant d'une part des catégories sociales supérieures, notamment à travers les nouveaux logements de l'opération Euroméditerranée et faisant l'objet d'autre part, d'une migration résidentielle de concentration des pauvretés (Région 2012). Parmi les populations en présence, les femmes et les jeunes sont fortement exposés aux vulnérabilités tandis que les enfants en bas âge sont largement concernés par les formes de précarité qui s'expriment sur le territoire. Ces dynamiques antagoniques prennent corps sur un espace restreint qui semble se scinder au niveau de la rue de Forbin, même si les constructions comme la « villa Forbin » et le groupe d'immeuble « cœur Joliette » viennent potentiellement modifier et complexifier la forme de cette rupture. Les disparités observées se juxtaposent donc sur des territoires contigus, ce qui pose avec acuité la question des aménagements et de leur capacité à créer des liens, faisant par là même de la mixité sociale, mise en avant dans les discours comme un atout de Marseille en matière de *ville durable*, un enjeu concret.

Après avoir analysé et décrit notre secteur à partir de données cartographiques, statistiques et documentaires, il nous semble à présent important d'y entrer par les mots des personnes qui le vivent ou y travaillent au quotidien, en portant particulièrement l'attention sur ce que leurs discours traduisent des transformations qui ont actuellement cours et de leurs conséquences.

2. Perceptions des transformations urbaines : une divergence de rapport à l'existant

« Avant c'était des entrepôts. Le quartier était plus calme. » Les « habitations, ça ramène des gens ». Avant, il y avait « tous les SDF », « la passerelle, on aurait dit qu'on était à Chicago », « c'était le moyen âge ». « On dirait que aujourd'hui c'est le futur ». [...] « C'est plus joli aussi, avant y avait pas les arbres. Avant c'était moche » [Commerçant, 13 juin 2012].

La quasi-totalité des personnes rencontrées s'accorde sur le fait que notre secteur d'étude connaît des évolutions notables et que, dans une certaine mesure, des mutations

étaient nécessaires. Les transformations mises en avant ont trait au cadre bâti, mais elles touchent aussi à l'image du quartier, tout en entremêlant des considérations portées sur ses habitants. Derrière cette reconnaissance de la nécessité d'une évolution, les perceptions des dynamiques en cours et des besoins du territoire diffèrent selon l'histoire et la position de nos interlocuteurs. Se dessine, de manière schématique, une distinction entre les professionnels, les associatifs et les habitants des anciens logements d'une part ; les habitants des résidences nouvelles, les commerçants récemment implantés ainsi que les institutionnels rencontrés d'autre part. Il est évident que ces groupes ne sont pas étanches. Selon les sujets abordés certains individus naviguent de l'un à l'autre. Néanmoins, les tendances s'articulent autour des deux grands types de positionnement que ces regroupements délimitent et qui se différencient essentiellement sur les rapports entretenus à l'existant. Leur divergence fondamentale pourrait se résumer dans la distinction qui s'opère entre le caractère « populaire » mis en avant par le premier ensemble d'individus pour définir le quartier, se référant ainsi à une identité et des caractéristiques propres, et celui de pauvreté mobilisé par le second, renvoyant dès lors quasi-exclusivement à une situation à résorber.

Nous souhaitons, non pas alimenter cette démarcation, mais nourrir une description du secteur et de ses évolutions qui, à la lumière des diverses représentations auxquelles il donne lieu, permette de contextualiser le cheminement que nous allons ensuite emprunter (répondant ainsi indirectement aux exigences que les acteurs de l'urbanisme rencontrés formulent quant à la fabrique de la *ville durable*). Nous nous proposons pour ce faire d'analyser les objets et/ou éléments sur lesquels les discours se portent de façon commune sans obérer la variété des approches.

Nous aborderons tout d'abord les perceptions du quartier les plus récurrentes en ce qu'elles permettent de situer notre territoire d'étude dans un cadre plus large de dynamiques et d'interventions. Ceci nous conduira notamment à souligner combien la rue de la République est mobilisée comme référent permanent et parfois implicite en matière de mutations urbaines. Au registre des repères structurants, le port occupe une place particulière, principalement dans les propos des hommes âgés. Son évocation renvoie pour beaucoup à la question de l'emploi mais adresse dans le même temps une critique à l'homogénéisation engendrée par le projet tel qu'il est actuellement mis en œuvre. Nous en viendrons ainsi à étudier comment les personnes rencontrées perçoivent les évolutions de notre secteur d'étude. Notre population d'enquête se retrouve à ce niveau scindée selon les groupes préalablement définis : professionnels, associatifs et habitants des anciens logements d'une part ; résidents des nouvelles constructions, commerçants récemment installés et institutionnels d'autre part. La bascule s'opère autour du changement de population présumé et attendu par le projet, notamment au nom de la mixité sociale.

Eclairant les motivations et les implicites des actes de transformation urbaine, ils renseignent sur les mécanismes d'exclusion et/ou d'inclusion, à la fois des objets et des destinataires de l'intervention, laissant poindre leurs conséquences sur le fonctionnement urbain.

Avant d'entrer dans les perceptions propres au territoire en lui-même, il nous paraît intéressant de constater que l'élément le plus partagé, même si le sujet ne vient que rarement spontanément, est certainement le fait que les personnes, vivant de manière quotidienne notre territoire de recherche, ne sont pas associées aux transformations qui le modifient. Cela peut prendre la forme d'un constat, à l'image de cette habitante de l'îlot M5 : « *non, on nous consulte pas spécialement* » [Habitante de l'îlot M5, 16 mai 2012] ou d'une observation plus amère comme le montrent les propos de ce commerçant, arrivé enfant dans le secteur au début des années 1990 : « *Tous les projets qu'ils ont, ils viennent pas nous dire. On n'a pas notre mot à dire. On n'est jamais au courant. [...] C'est pas l'assemblée ici, c'est pas l'Elysée, ils viennent pas me demander mon avis* » [Commerçant, 13 juin 2012]. Les activités nouvellement installées ne semblent à ce titre pas bénéficier d'un régime de faveurs : « *Au début quand j'ai monté le projet moi ici... je me suis renseigné dans les Docks, parce que il y a, ils ont toute une maquette sur Euroméditerranée, donc ... j'ai, j'ai pu voir ça mais depuis, non, non j'ai pas de... il y a personne qui passe non plus pour nous informer, c'est... faut aller à la pêche aux informations* » [Commerçant, 5 juin 2012]. Celles-ci circulent à travers des échanges avec des acteurs directement concernés : « *les assistantes de direction de l'hôpital qui sont au courant* » ou « *ces gens qui sont là et qui font les travaux qui... voilà... parce que c'est toujours un peu ni... toujours ni plus ni moins les mêmes qui font les travaux des bâtiments les trucs : société Eiffage ou société Constructa* » [Commerçant, 5 juin 2012]. Elles diffusent aussi de proche en proche : « *je l'ai su par mon voisin¹⁹⁵ parce que... c'est lui qui m'a dit « voilà il se passe ça, ça te... »* » [Professionnel, 23 mai 2012]. Les représentants associatifs ont à ce sujet des postures revendicatives : « *La première des questions c'est que la rénovation de cet Euromed 1, c'était la grande bataille de la concertation voilà, la concertation avec la population* » [Associatif habitant, 28 mars 2012]. « *Quand on apprend quelque chose, on peut plus discuter parce que c'est déjà fait pratiquement* » [Associatif, 27 mars 2012]. Or, « *si vous organisez quelque chose et qu'en guise de concertation vous invitez les gens à venir voir quelque chose de fini, déjà vous les indisposez. En plus vous avez peut-être fait, je vais être grossier, une connerie* » [Associatif habitant, 16 mars 2012].

Cette situation est à mettre en lien avec la manière dont les relations avec les habitants sont conçues au niveau de l'établissement public Euroméditerranée : « *c'est des liens*

¹⁹⁵ Le voisin en question est l'un des représentants associatifs que nous avons rencontré.

ponctuels et de circonstance. Bon, ils font partie de notre fichier, ils sont invités à toutes nos opérations voilà, mais après, c'est plus des liens... plus des liens ponctuels » [Institutionnel, 7 juin 2012]. Les échanges semblent ainsi dirigés sur un mode utilitaire propre à chaque procédure engagée et ne sont pas suivis dans le temps, ce qui ne favorise ni la connaissance, ni l'apprentissage mutuels des acteurs, encore moins leur co-évolution autour du projet, laissant les habitants dans une position asymétrique de dépendance. Le contexte institutionnel tend à renforcer cette situation : *« notre tutelle nous, nous a rappelé ... à ... nous a rappelé quelles étaient nos missions essentielles et nous a demandé de ne plus intervenir dans le domaine culturel, social, éducatif et... ni même de l'insertion, considérant qu'il y avait des, des structures de droit commun dont c'était la mission. [...] c'est sûr que on est dans une période de restriction budgétaire, donc... bon les sommes que nous engageons au titre de partenariats éducatif ou social étaient minimes hein quand même au regard de l'opération, mais ces sommes minimes étaient assez... étaient très appréciées de nos partenaires puisque bon... ça permettait souvent d'équilibrer les opérations, voilà »* [Institutionnel, 7 juin 2012]. Dès lors les liens au territoire autres qu'économiques, fonciers ou bâtis se distendent. Les échanges avec les acteurs associatifs, professionnels locaux ou les habitants semblent descendants et sont menés au travers de dispositifs réglementaires de concertation ou dans une logique d'acceptation du projet. Le vivant apparaît dans ce cadre secondaire par rapport à l'artefact. L'établissement public se coupe ainsi d'une forme de connaissance des réalités des secteurs sur lesquels il intervient.

A travers les discours de nos interlocuteurs, notre territoire d'étude apparaît, malgré les transformations en cours, comme peu vivant et cette absence de mouvements et d'activités rejailit sur la qualité des présences possibles dans les espaces publics. Les modes d'être au quartier des personnes âgées et des enfants sont dans ce cadre mobilisés comme témoins ou symboles de dysfonctionnements. A l'inverse, la desserte en transports en commun dont le secteur bénéficie est soulignée comme une caractéristique positive. Celle-ci contraste avec les difficultés de stationnement et le manque d'espaces de rencontre mis en avant par les habitants des anciens immeubles de logement, certains professionnels et des associatifs.

Lorsque l'on demande à S., 6 ans, son opinion sur son quartier, la réponse est claire, directe et négative : *« il est pas bien ! », « il est mort le quartier ! »* [« R de jeux », 25 avril 2012]. Derrière ces mots point l'insuffisance des équipements, notamment de divertissement : *« il manque une piscine »* [S. 6 ans, « R de jeux », 25 avril 2012], *« il manque des parcs »* [Habitante - mère de famille, temps d'expression collective durant l'après-midi « R de jeux », 25 avril 2012]. Cette sentence fait écho au déficit d'espaces publics collectifs souligné de manière récurrente, notamment par les acteurs associatifs. Le

vocabulaire employé à ce sujet rappelle l'idée de fonctions urbaines vitales à relancer, mettant ainsi indirectement en exergue leur affaiblissement dans le fonctionnement urbain actuel : « à chaque fois que sont démolis des espaces, et ben ça pourrait être une magnifique aire de **respiration** » [Associatif, 21 mars 2012], l'enjeu mis en avant apparaît dès lors de créer « des espaces, des espaces verts, particulièrement pour des lieux de rencontre, **oxygéner le quartier** » [Associatif-habitant, 28 mars 2012].

Dans un registre analogue, la référence récurrente à la limitation aux horaires de bureaux des dynamiques urbaines engendrées par le projet autour du centre d'affaires, souligne l'absence de vie endogène au secteur.

« Le quartier, il y a mieux, il y a pire, voilà, après on n'est pas dans les quartiers nord, on n'est pas en bordure de plage non plus, voilà c'est... un quartier d'affaires, voilà en bas à dix-sept heures, il y a plus un chat dans les rues. » [Commerçant, 5 juin 2012] « Quand les bureaux sont fermés, c'est sombre mais c'est... un peu désert. » [Associatif, 27 mars 2012] « Nous on a, on a bien vu l'évolution de ce quartier dans Euromed, on s'aperçoit le soir que quand les gens s'en vont après le soir et que les activités des entreprises est fermée, c'est pas... c'est pas vivant du tout le soir. [...] Et sans animation une ville elle est vouée à... à une tristesse et à quelque chose de pas... » [Professionnel, 15 mars 2012]. Le constat est partagé par des acteurs institutionnels : « c'est-à-dire que aujourd'hui dans ce quartier qui est majoritairement tertiaire, on a besoin d'avoir des lieux de vie et des lieux de vie... également le week end et également le soir. Et... et... c'est pas forcément évident » [Institutionnel, 21 mai 2012].

Les réponses envisagées le sont en termes d'équipements dans une perspective encore relativement exogène : « c'est vraiment l'enjeu de la place de la Méditerranée avec notamment la coque théâtre et le Silo en face¹⁹⁶, qui vont devoir normalement amener de la vie le soir et le week end » [Institutionnel, 21 mai 2012]. Dans ce domaine, les personnes vivant le secteur de manière quotidienne accordent quant à elles une importance particulière aux commerces de proximité. Ceux-ci constituent d'ailleurs au fil des argumentaires une figure récurrente, sorte d'allégorie de la réussite d'un projet et de ce qu'il parvient ou non à prendre en considération. Leur faible présence sur le quartier vient renforcer l'absence de vie ressentie.

« Alors ce qui manque pour nous c'est évidemment qu'il y ait des commerces de proximité » [Associatif-habitant, 28 mars 2012]. « Moi je me languis vraiment qu'il y ait plus de bureaux, plus de, de... de commerces de proximité, que les gens puissent sortir, faire des trucs, parce que dans le coin, hormis aller à Casino pour faire les courses vous avez rien » [Commerçant,

¹⁹⁶ Ces équipements, dont seul le Silo est réalisé, se trouvent plus au nord par rapport à notre secteur d'étude, du côté opposé par rapport au boulevard de Dunkerque.

5 juin 2012].

Confirmant les écrits de Jan GEHL (2010), cette faible présence dans les rues s'accompagne d'un sentiment d'insécurité, notamment chez les personnes âgées : « *Je bosse sur l'hôpital Desbief et c'est vrai que donner des rendez-vous vers dix-sept heures l'hiver, il y a pas beaucoup qui les acceptent. Les personnes, je parle plutôt des personnes âgées, enfin âgées soixante ans et plus, donc elles préfèrent être chez elles. C'est vrai qu'il y a vraiment une insécurité grandissante qui s'est... qui s'est fait ressentir* » [Professionnel, 24 avril 2012]. « *Ils sortent plus trop de chez eux les gens ici. [...] Il y a un climat... [...] Ceux qui ne sortent plus c'est des gens âgés. Ils sortent plus du tout. Alors eux ils sortent plus. Ils sont renfermés chez eux et puis ils disent : « c'est plus mon quartier »* » [Associatif, 27 mars 2012]. Certaines voix viennent néanmoins nuancer ces propos : « *Bon, il y a toujours des problèmes... [...] je pense pas qu'ils soient, en tout cas moi je les perçois pas comme plus importants qu'avant, ça s'est amélioré, question sécurité, question...* » [Professionnel, 23 mai 2012].

Comme s'il fallait un contrepoids à cette absence ressentie des personnes âgées dans les espaces publics, « *les enfants sont tout le temps dehors* » [Commerçant, 13 juin 2012]. Leur forte présence dans la rue constitue une autre image structurante du secteur, tel qu'il nous est raconté : « *les seuls qu'on voit traîner c'est les gamins du coin* » [Commerçant, 5 juin 2012].

A travers la convocation de ces deux populations emblématiques, ce sont parfois des « vagues » de peuplement du secteur qui tendent à être différenciées : « *il y a un vieillissement de, il y a encore beaucoup de jeunes parce que avec les populations maghrébines, il y a beaucoup de population, ils ont beaucoup de jeunes. Autrement l'ancienne population qui est... il y avait quelques maghrébins, mais particulièrement de toutes les origines, mais elles étaient vieillissantes* » [Associatif-habitant, 28 mars 2012]. Cette distinction intervient surtout parmi les habitants du secteur présents depuis plus de vingt ans. « *Les personnes qui voient venir des personnes qui n'habitaient pas là... la migration etc, ouaouh, c'est pas dit hein, ça va pas être dit mais... c'est ce que j'ai senti quand je suis venue dans ce quartier. Des habitants de l'immeuble disaient : « ah avant c'était bien ! » oui, avant, avant quoi ? Ils précisent pas. Euh... ben il parlent des habitants, de l'atmosphère de, d'un climat humain hein. Le, les gens souffrent plus de quelque chose qu'ils sauront peut-être pas bien décrire hein* » [Associatif, 21 mars 2012] et qui provient potentiellement de ce que Sylvie MAZZELLA et Pierre FOURNIER montrent, dans le cas de la rue de la République, à savoir : « la coexistence » de « parcours d'ascension sociale, parallèles mais décalés, associés à des vagues de migrants non contemporaines les unes

des autres, qui suscite une lecture de l'espace en termes de zone de déclassement » (2004, p306). La situation semble dans le cas de notre secteur d'étude aggravée par le fait justement que l'opération de requalification de la rue de la République ait eu lieu et par la disparition du rôle structurant joué par le port dans l'organisation économique et sociale du territoire.

« C'est-à-dire dans la... dans l'environnement, il faut que vous ayez un flash permanent sur le port » [Associatif-habitant, 16 mars 2012]. « Tout le monde travaillait avec le port. Il y avait des douaniers, des navigateurs, des... des dockers, des gens qui faisaient la réparation navale ouais » [Associatif, 27 mars 2012]. Au-delà de ces catégories professionnelles spécifiques, les retombées indirectes sont présentées comme tout aussi fondamentales pour le quartier : « quand les marins revenaient, je veux dire, il y avait des matelots qui faisaient des voyages de trois mois. [...] Donc quand ils revenaient chez eux, ils avaient gagné de l'argent quoi. Ils faisaient travailler tous les petits commerçants du coin quoi, les vêtements, enfin... Donc c'était très populaire mais ouvrier, mais ça travaillait beaucoup. Il y avait des beaux magasins » [Associatif, 27 mars 2012]. Ces références ne sont pas uniquement mobilisées pour glorifier un passé révolu. Elles étayent la description d'un secteur, dont l'essence serait d'être diversifié, laissant la place à chacun et surtout aux petites activités : « 30 ans en arrière, le port faisait vivre, il faisait vivre tous les quartiers : le Panier, la Joliette tout autour. [...] Mais tout ça c'étaient des gens qui travaillaient particulièrement au port, dans le port et toutes les petites et moyennes entreprises. C'était une ville vivante ! Une ville vivante ! » [Associatif-habitant, 28 mars 2012]. Cette multiactivité est mise en balance avec l'homogénéité proposée dans le cadre du « centre d'affaires » [Institutionnel, 6 juin 2012] de la Joliette ainsi qu'avec le peu de retombées locales qu'il engendre, que ce soit en termes de vie de quartier ou d'emplois : « en développant ça, tout le monde dans le quartier n'est pas apte à accéder à ces emplois. Il faut aujourd'hui, ils le disent dans une étude que les gens qui travaillent là-bas, [...] ils sortent des écoles supérieures, beaucoup, mais au moins un bac +2, +3, +5 ! de 2 à 5 pour avoir... et malheureusement, un quartier appauvri comme le notre, il y a pas une formation poussée pour les jeunes qui y vivent. Ils peuvent pas accéder » [Associatif-habitant, 28 mars 2012]. Ainsi, même si « la double frontière du viaduc [...] a disparu » [Institutionnel, 17 avril 2012] et malgré la logique institutionnelle affichée de vouloir « recréer des liens entre le port et la ville » [Institutionnel, 17 avril 2012], l'opération Euroméditerranée semble avoir accentué la déconnexion engagée entre le port et ce quartier adjacent, y compris d'un point de vue structurel : la barrière physique et symbolique des immeubles de bureaux s'adosse ainsi à « un mur de Berlin transparent... le tramway » [Professionnel, 10 avril 2012].

S'ajoute à cela le poids de la requalification de la rue de la République. « *Gros problème immobilier* » [Associatif, 27 mars 2012], « *drame* » [Associatif-habitant, 28 mars 2012] ou « *grand chamboulement* » [professionnel, 15 mars 2012], elle s'érige en référence de changement même pour les plus jeunes :

- « *t'as vu des choses toi se transformer ?*¹⁹⁷

A : *oui, en bas là, à la République.*

- *dans la rue de la République, il y a 7 ans ouais. Mais tu étais, tu avais... quel âge ?*
[...]

A : *j'étais toute petite* » [A. 13 ans, moment partagé, 21 mars 2012].

L'ancienne rue Impériale apparaît comme un lieu de « mémoire collective », véritable « déterminant social » (MAZELLA 1996) qui structure à la fois les résistances et les imaginaires relatifs aux transformations urbaines. Une personne définit même les « *anciens habitants* » du secteur, comme étant « *ceux qui ont vécu l'expropriation de la rue de la République* », les distinguant des « *nouveaux* », « *dans les bâtiments tout neufs* » [professionnel, 25 avril 2012].

De manière générale, des aller-retours fréquents s'opèrent dans les discours avec le vécu ou le cas de la rue de la République sans que le passage de l'un à l'autre ne soit nécessairement formulé. Si des délogements ont bien eu lieu sur notre secteur d'étude, ne serait-ce que lors de la démolition des bâtiments de l'ancien hôtel du Levant, il est difficile de savoir à quel périmètre les acteurs se réfèrent lorsqu'ils abordent ce thème. Dans ce domaine particulièrement, tout se mélange.

La requalification de l'ancienne rue Impériale amplifie dès lors les ressentis relatifs à toute forme de précarité en matière de logement. « *Et le problème de logement ça inquiète tout le monde ça. Ça a été un gros soucis, ça a inquiété tout le monde. Qui n'a pas eu une voisine menacée ou soi-même. De toute façon, dès qu'on arrive en fin de bail, bon on est menacé [...] et puis il y avait quelques propriétaires privés aussi par là, qui se sont alignés sur le prix des loyers que proposaient les gros investisseurs, donc les petits locataires ont eu du mal aussi* » [Associatif, 27 mars 2012]. Les augmentations de loyers reviennent à plusieurs reprises dans les discours, dressant un parallèle entre les dynamiques vécues par les habitants et les commerces de proximité : l'indésirabilité, l'exclusion indirecte par des mécanismes de marché voire le délogement. « *C'est vrai que bon les commerces de proximité ont souffert* » [Professionnel, 24 avril 2012], « *parce que on leur triple pratiquement le loyer avec les... c'est ça qui est terrible !* » [Associatif-habitant, 16 mars 2012].

Il semble résulter de ces mécanismes réels et/ou anticipés certains parcours résidentiels

¹⁹⁷ Nous tenons à préciser que nous ne sommes pas la personne qui pose les questions dans cet échange.

vers des quartiers de Marseille où le revenu médian par ménage est encore plus faible que sur notre terrain de recherche. Ainsi, il y a « beaucoup de personnes qui sont partis », « il y en a plusieurs qui sont partis à National¹⁹⁸ euh... il y en a des autres qui sont partis à... au, comment ça s'appelle... à la Belle de mai¹⁹⁸. Ils sont tous partis ». « Il y en a, c'est juste pour le logement. Ils ont dit que : « comment ça se fait que, ils ont mis une nouvelle... ils mettent des nouveaux appartements et nous ils nous font rien !... ils nous ont pas amélioré ». Voilà, ils sont partis chercher des autres... » [A. 13 ans, 21 mars 2012].

La présence notable du propriétaire foncier ANF, ex-Société Immobilière Marseillaise, dans les deux secteurs vient en outre renforcer les parallèles et les liens dressés entre la requalification de la rue de la République et les transformations urbaines que connaît à l'heure actuelle notre terrain de recherche.

Les aménagements récents de l'ancienne rue Impériale sont en outre mobilisés comme métaphores ou explications de la manière dont les habitants de notre secteur d'étude vivent les transformations urbaines à l'œuvre sur leur territoire. Ainsi, un professionnel exerçant auprès de jeunes trouve que « ça devient un peu difficile ». « Plus l'ouverture des magasins avance¹⁹⁹ plus ils [les jeunes] se sentent acculés » dans le fait qu'ils sont bloqués là, qu'il n'y a rien pour eux, « dans ce qu'ils ressentent ». Ils le disent d'ailleurs « qu'est-ce qu'on va faire ? On va rester là, on va péter les vitrines et on a tout gagné » [professionnel, 25 septembre 2012].

L'ampleur et l'unité apparente de lieu à travers lesquelles les processus s'opèrent dans le cadre de la requalification de la rue de la République ne permettent pas à elles seules de comprendre la prégnance de la mobilisation de cette opération comme référent en matière de mutations urbaines. Les travaux dirigés par Pierre FOURNIER et Sylvie MAZZELLA (2004) offrent en revanche une explication potentielle à ce phénomène en ce qu'ils montrent comment l'ancienne rue Impériale a, pendant plus d'un siècle, fonctionné « comme espace de classement social, tant par la résidence que par le commerce, pour des générations successives d'occupants, d'origine sociale modeste mais très souvent inscrits dans des parcours d'ascension sociale » (p306). S'installer rue de la République relevait ainsi, y compris pour les populations étrangères, du « certificat de réussite sociale » (FOURNIER, MAZZELLA, 2004, p112). Or, le projet urbain vient bloquer les deux voies par lesquelles ces dynamiques s'exprimaient : le logement et l'installation de commerces. « En général, dans le

¹⁹⁸ Secteur et quartier populaires du 3^{ème} arrondissement de Marseille dont l'écart au revenu médian marseillais de référence est encore plus marqué que sur notre secteur d'étude (d'après figure 24).

¹⁹⁹ Il est ici fait référence à l'installation progressive d'activités commerciales en rez-de-chaussée des immeubles réhabilités de la rue de la République. Il s'agit en majorité de franchises d'enseignes nationales et internationales pour lesquelles les habitants du secteur ne constituent pas véritablement un « public cible ».

périmètre d'Euroméditerranée, l'aménageur impose aux acquéreurs de lots commerciaux en rez-de-chaussée un plan de pré-commercialisation et attend des garanties suffisantes avant de conclure, ce qui l'amène à privilégier les enseignes de groupe » (*Mixité fonctionnelle et flexibilité programmatique*, PUCA 2011, p25). Il en découle que « dans la rue de la République, ils vont faire des grandes enseignes » aux dépens des « petits commerces » [Associatif-habitant, 28 mars 2012]. Dès lors, les perspectives de mobilité sociale sont obérées pour toute une part des populations de notre secteur d'étude, ainsi privées de « ressources spécifiques » à la fois efficaces (FOURNIER, MAZZELLA, 2004, p307) et symboliques. Le peu de potentialités offertes par le port et la faible adéquation des formations des habitants avec le projet de développement économique tel qu'il est mené dans le quartier viennent alourdir ce constat.

L'exemple de la rue de la République reste malgré tout mobilisé par l'un des acteurs institutionnels rencontrés comme une justification aux modes d'interventions mis en œuvre sur notre secteur d'étude. Le discours développé reprend l'argumentaire du déclassement et y superpose l'image, pourtant conjoncturelle et précisément due au processus de requalification, d'une situation dégradée par l'inoccupation progressive des habitations : « on a un quartier qui est extrêmement paupérisé... avec, il faut pas l'oublier sur la rue de la République des, des, beaucoup aussi de logements vacants, beaucoup de squatts » [Institutionnel, 7 juin 2012]. Le spectre de ce qui n'est plus ou de ce qui aurait déjà dû être transformé par le projet urbain continue d'être brandi comme légitimation d'une intervention urbaine qui s'appuie sur le registre de la mixité sociale. « Et c'est vrai que... je pense qu'il y a rien de honteux non plus à vouloir faire en sorte qu'un quartier soit plus mixte qu'il y ait pas... que ce soit pas seulement un quartier de pauvres... » [Institutionnel, 7 juin 2012].

La logique à l'œuvre pour parvenir à cette mixité semble, dans le cas de notre secteur d'étude, celle d'une « dilution » des habitants présents plutôt que d'un renouvellement de la population : « sur l'introduction de la mixité dans le quartier, c'est un des objectifs qui a été atteint par la construction de ces... de ces logements » [Institutionnel, 7 juin 2012]. Tourné vers l'attraction de personnes de catégories sociales supérieures, le projet n'apparaît dès lors pas destiné aux populations déjà résidentes, ce que les supports de communication employés par l'établissement Euroméditerranée semblent confirmer (*cf. figure 30*) : « Alors voilà, ils ont fait des grandes affiches quatre mètres sur trois qui ont été mises partout sur des gros plots en ciments, des espèces de bornes. Dans le quartier il y a eu des bornes spécialement fixées au coin de la rue là qui annonçaient les travaux, les bienfaits, les vertus des travaux qui allait, qu'on allait devoir supporter. Le texte n'a pas été lu par les illettrés, les analphabètes, heureusement ! Parce qu'il était dit par Euromed, en grand !! nous élargissons les trottoirs [...] la propreté, l'éclairage, non, non, l'éclairage, l'espace pour les piétons, pour les nouveaux habitants et leurs enfants ! » [Associatif, 21 mars 2012].

Les discours de nos interlocuteurs vivant le secteur au quotidien montrent combien cette situation semble intériorisée. « Pour eux, le quartier a beaucoup changé quoi voilà, c'est ça et c'est difficile de s'habituer avec un quartier qui, en sachant que... Euroméditerranée c'est pas pour eux » [Associatif-habitant, 28 mars 2012]. Les habitants s'estiment ainsi « victimes » de l'OIN et ce « même si dans deux, trois ans le quartier sera joli » [Habitant, client de la boulangerie rue d'Hozier, micro-trottoir du centre social Baussenque, 28 mars 2012]. La distinction voire l'exclusion que le projet opère selon les capacités financières est mise en avant de manière récurrente.

Figure 30 Euroméditerranée un espace public partagé... ou comment faire de la place aux nouveaux habitants



Hôpital
Desbief, façade
donnant sur la
rue de Forbin

Source : Solidarité Mieux Vivre



Bâtiment
Europrogramme

Source : FAVIER 2009

« Si ces transformations étaient prises au sérieux et que véritablement on ait fait un effort pour qu'elles soient à la portée de tous, ce serait véritablement quelque chose de fantastique. Mais pour le moment, je pense que... on fait des choses qui vont être, si vous voulez... pas à la portée financière de tous » [Associatif-habitant, 16 mars 2012].

Les propos suivants, extraits d'une conversation publique organisée lors d'un « temps événementiel participatif »²⁰⁰ initié par le théâtre de la Mer²⁰¹ au sein de notre secteur d'étude, reprennent également cette idée :

« Femme2 : en face c'est construit et c'est sûr que ce sera à vendre. Comme tout ce qui est autour.

[...]

Femme4 : donc ils pensent à les riches d'abord et les pauvres c'est en dernier. » [Habitantes - mères de familles, temps d'expression collective durant l'après-midi « R de jeux », 25 avril 2012].

Dans ce contexte, les mutations urbaines sont perçues comme rapides et violentes : « c'est vite monté, mais ça va vite ces trucs. En trois mois je veux dire le lieu, si je reste deux ans sans venir dans mon quartier, je me reconnais plus. Tous les mois il y a quelque chose de nouveau qui se crée. Tous les mois, tous les mois. Tous les mois. » [Associatif, 27 mars 2012]. Face à cette situation, « c'est dur de garder la motivation, et d'avoir cette « prétention » que toi toute seule, en tant que petite personne tu vas pouvoir changer quelque chose alors qu'autour ça va si vite et si fort. Il y a des fois tu comprends pas, soit c'est le fonctionnement institutionnel et des administrations... » mais « l'humain, on n'en a rien tapé, surtout si ils sont fragiles » [Professionnel, 25 septembre 2012].

La quasi-totalité des professionnels, « anciens habitants » et associatifs dénonce en outre ce qu'ils perçoivent comme un oubli des enfants et des jeunes dans le projet : « Question urbanisme, évidemment, ça a donné un coup de jeune hein. Il y a une chose qu'il faut regretter quand même, justement par rapport aux gamins, c'est qu'il y a pas beaucoup de choses qui ont été faites pour eux, [...] parce qu'on peut pas non plus tout le temps leur jeter la pierre, même si les parents s'en occupent pas toujours vraiment... [...] C'est surtout eux qui ont été laissés pour compte. » [Professionnel, 23 mai 2012]

²⁰⁰ <http://www.letheatredelamer.fr/les-aires-de-jeux-a-la-joliette/> consulté le 16 septembre 2013.

²⁰¹ Installé au 53 rue de la Joliette, le théâtre de la Mer développe de multiples initiatives à la rencontre des habitants. Des ateliers en plein air ont notamment été organisés pendant deux ans, dans les quartiers au sein desquels la structure intervient (dont celui de la Joliette), autour du thème de l'appropriation des espaces publics et de la place du corps. L'un d'entre eux s'est tenu au sein de notre secteur d'étude le 25 avril 2012.

« Pour un secteur comme ça, c'est bien de faire des bâtiments mais ils auraient dû faire des trucs pour les jeunes, que les petits vivent pas ce qu'on a vécu nous. » [Commerçant, 13 juin 2012]

« Moi qui suis des quartiers Nord, où j'habite, derrière j'ai la colline, devant j'ai la plage, c'est vert. Il y a des endroits où tu peux t'amuser. C'est honteux qu'il y ait rien pour les enfants ! C'est grave ! Après on s'étonne qu'ils voient l'argent facile. » [Habitant du quartier, 13 juin 2012]

« C'est un quartier qui a oublié les adolescents [...] il y a un vrai, une vraie problématique d'absence d'espaces. Alors moi après que les ados aillent jouer dans le, dans les garages de chez... de la place d'Arvieux – Espercieux ben je veux dire, on a que ce qu'on mérite. Vous leur créez pas de place et vous les avez pas exterminé, donc vous êtes obligés de les avoir ! » [Professionnel 10 avril 2012].

Les caractéristiques structurelles du secteur, que ce soit le poids des moins de vingt ans dans la composition de la population ou les vulnérabilités auxquelles les enfants apparaissent exposés, associées à l'importance de leur présence ressentie dans les espaces publics, aiguïssent le constat que ces perceptions semblent dresser.

A travers les discours des résidents des anciens immeubles, professionnels et associatifs, le projet urbain ne semble donc pas répondre aux dysfonctionnements du quartier voire les accentuer par les (non)intentions qu'il pose à l'égard des habitants.

Pour cet ensemble de personnes rencontrées les déficiences que l'opération Euroméditerranée devrait contribuer à pallier sont en revanche : « le manque d'espaces verts, le manque d'équipement sportif, le manque de prise en compte des jeunes, des moyen-jeunes, qu'il y ait un équipement pour eux, y compris pour... des centres d'accueil de personnes, pour personnes femmes seules isolées ou personnes avec des enfants pour apporter une contribution, comment dirais-je, souvent, c'est un grand mot dire, pour aider à éduquer, c'est pas éduquer mais... pour les aider à marcher dans la vie quoi » [Associatif-habitant, 28 mars 2012].

Si certaines demandes entrent dans les référentiels des acteurs de l'urbanisme et pourraient à ce titre être entendues, l'impératif de mixité semble primer : « Je comprends aussi que des... des habitants puissent ressentir ça, c'est-à-dire qu'ils ont l'impression qu'on construit tout le temps des immeubles, qu'il y a pas d'espaces verts et que... ça je... ça c'est effectivement une critique... que, que j'entends et... qui, qui peut être... qui peut être légitime. Mais [...] même si c'est, c'est indispensable à la vie d'un quartier, c'est pas simplement des espaces verts qui modifient la sociologie d'un quartier » [Institutionnel, 7 juin 2012]. A travers ces propos, le pilotage du projet apparaît si ce n'est guidé, du moins justifié, par une logique d'« effets de quartier » dont les écrits de Marie-Hélène BACQUE et Sylvie

FOL (2007) montrent les limites et l'instrumentation politique. A l'instar des travaux scientifiques nord-américains postulant l'existence de telles conséquences, « l'hypothèse développée » derrière la référence récurrente à la « sociologie » du quartier nous semble en effet consister à considérer « que la concentration de la pauvreté produirait des effets spécifiques ou, pour le dire autrement, que le fait d'habiter un quartier concentrant une population pauvre serait socialement pénalisant » (BACQUE, FOL, 2007, p181-182). Dès lors, introduire de la « non pauvreté » par le projet urbain est perçu comme forcément bénéfique et légitime. « *Je pense qu'il y avait inconsciemment une idée de dire : il va y avoir un effet de « contamination »* » [Professionnel, 10 avril 2012]. Les limites d'une telle approche renvoient à celles pointées par Marie-Hélène BACQUE et Sylvie FOL (2007) à propos des travaux scientifiques conduits sur cette thématique. Elles concernent notamment le fait de ne pas « qualifier ou mesurer les effets de lieu ou de contexte de manière générale ; le seul effet de contexte retenu est la concentration de pauvreté, laissant hors du champ de recherche l'analyse des formes urbaines, des histoires sociales ou des structures institutionnelles locales » (BACQUE, FOL, 2007, p182). Dans les deux cas, « la seule caractérisation des individus et des groupes par leur pauvreté économique est singulièrement réductrice » (BACQUE, FOL, 2007, p182). La particularité vient peut-être ici de la forme d'investissement et de spéculation immobilière que l'application de cette théorie semble prendre. Derrière ce qui s'apparente à une modalité de retour à la pierre, les trajectoires résidentielles et sociales des habitants restent néanmoins, comme le déploraient ces auteures, occultées.

Une telle posture influence la manière dont le projet est reçu, scindant les individus dont l'installation a été motivée par l'opération Euroméditerranée et ceux déjà présents au préalable ou venus au secteur de manière indépendante. « *On est sur un terrain de confrontation sociale entre une ville j'allais dire indigène et indigente et quelque part une volonté d'un repeuplement... vous savez, c'est, on est, on est limite, on est limite colonie d'Israël en Palestine* » [Professionnel, 10 avril 2012]. Nonobstant son caractère pamphlétaire, cette citation rend, dans une certaine mesure, compte des tensions qui découlent de ce rapport disqualifiant et légitimé aux « anciens » habitants.

A l'opposé des sentiments d'exclusion que ceux-ci développent, relayés par les acteurs associatifs et certains professionnels, les résidents des nouveaux ensembles de logements et les commerçants récemment installés trouvent quant à eux que les transformations ne sont pas assez rapides ou ne vont pas encore assez loin :

« *Ca se passe pas assez vite en fait* » [Ancien habitant de l'îlot M5, 16 mai 2012]. « *On pensait que c'était en plein boom. C'est pas encore ça... c'est pas encore ça.* » [Commerçant, 13 juin 2012]. « *Alors on m'a dit qu'il fallait encore quatre ans pour que le*

quartier soit définitivement assis. Donc... encore quatre ans quoi... c'est long mais bon, voilà » [Commerçant, 5 juin 2012].

Ces acteurs attendent et espèrent un changement de population, accentuant potentiellement ce qui peut s'apparenter à une forme de violence du projet à l'égard des habitants qui le précèdent.

« Moi j'ai repris ici dans le but que tout le quartier change quoi. ... Au plus ça change mieux c'est quoi, voilà [...] pour moi, les gens dans le coin c'est... c'est pas ça. [...] enfin moi je suis venu dans cette optique là, que le quartier va changer, ça va être modernisé sur les bureaux et les trucs, des nouveaux appartements où quoi, les gens ils vont, malheureusement les gens qui ont un peu plus de pouvoir d'achat. Pour les commerces, malheureusement c'est... ça comme ça, sinon... » [Commerçant, 5 juin 2012]. « Ce que l'on souhaiterait, c'est revenir d'ici quelques années, voir si le quartier évolue bien, si la cotation devient bonne, si la population qui s'installe est sympa... » [Ancien habitant de l'îlot M5, 16 mai 2012].

Dès lors, la mixité recherchée semble davantage générer des juxtapositions et des ségrégations à des échelles fines qu'un partage des espaces publics annoncé (cf. figure 30) :

Le quartier, *« si je faisais que y habiter, je le verrais autrement. Je serais pas obligée de les côtoyer tous les jours » [Commerçant, 13 juin 2012]. De manière analogue, « les gens qui vont travailler prennent le métro ou le tram. Ils sortent à la place de la Joliette, ils rentrent directement dans leur... truc là-bas. Ils ne font... ils ne travaillent pas avec les commerçants du quartier » [Associatif, 27 mars 2012]. Cette « population qui vient travailler à Euromed », « on la voit pas toujours dans notre rue à nous parce que c'est pas son lieu de passage. Les gens ils bossent là-bas, ils vont manger un sandwich, ils sortent, ils vont sur la place de la Joliette » [Professionnel, 23 mai 2012]. La question des écoles est également emblématique. Elle est d'ailleurs abordée par les trois habitants des nouvelles résidences.*

« On avait l'espoir avec Euroméditerranée qu'il y aurait un peu plus de nouveauté, du changement dans la population des écoles. [...] On n'a pas obtenu satisfaction. Faudrait que ça change au niveau des écoles, que nos enfants puissent profiter de ces écoles » [Habitante de l'îlot M5, 16 mai 2012]. « Euh sur la construction du... du collège, et puis plus loin de l'école maternelle, de l'école primaire bah ça c'est, c'est des équipements neufs, de qualité, qui... contribuent aussi à porter une... je vais pas dire une, une réponse mais... disons qu'il y a des, des... il y a des infrastructures... adaptées pour, pour une meilleure réussite éducative. Bon je vais pas dire que ça change hein, parce que c'est... on s'en rend compte sur ces, ces structures éducatives, autant par exemple sur l'école maternelle Désirée Clary on sent qu'il y a un petit peu de mixité, style les nouveaux habitants ils mettent un petit peu leurs enfants à l'école maternelle. Là on va voir avec l'école primaire bon qui a, qui a ouvert là un peu... aux vacances de février mais qui, qui va vraiment ouvrir plus à la rentrée.

On va voir si il y a un peu de mixité²⁰². Mais par exemple sur le collège, on sait très bien que les nouveaux habitants, ils mettent pas leurs enfants dans ce collège » [Institutionnel, 7 juin 2012]. Seul l'ancien résident de l'îlot M5 ayant déjà quitté Marseille avait laissé ses enfants dans les écoles de secteur. Les autres les amènent en tramway « à Longchamps » [Habitante de l'îlot M5, 16 mai 2012] ou en voiture dans une école privée qui se situe « loin » [Commerçant, 13 juin 2012].

Si l'on tente de résumer, « *c'était... un quartier qui était laissé pour compte quand même hein. Je veux dire c'est quand même mieux, ce qui s'est, ce qu'on... mais je suis pas sûre que... alors moi j'habite pas... que malgré tout les résidents y aient trouvé leur compte. C'est ça le problème, qu'ils soient locataires ou propriétaires et quels qu'ils soient* » [Professionnel, 23 mai 2012]. Cette citation résume pour une bonne part les ambiguïtés d'une intervention urbaine qui mise sur un développement exogène, que ce soit d'un point de vue économique ou social. Le projet semble, à cette aune, écarter les dynamiques existantes et les habitants présents, ce qui pose de nombreuses questions quant à sa capacité à conduire vers une forme de « durabilité ». Les personnes vivant dans le périmètre de l'opération ne sont en effet dans ce contexte pas considérées comme des partenaires, ni même comme des ressources permettant d'avoir accès à une connaissance du territoire. Ceci se traduit de manière assez crue pour les populations fragiles qui se trouvent quasiment exclues de toute forme de destination du projet, hormis peut-être celles fondées sur la croyance dans des « effets de quartier » (BACQUE, FOL 2007). La posture urbanistique qui en découle conduit ainsi à occulter les mécanismes d'ascension sociale effectivement disponibles, comme en témoigne l'exemple de la rue de la République (FOURNIER, MAZZELLA, 2004), accentuant dès lors l'acuité avec laquelle les transformations urbaines peuvent être ressenties. Ce constat interroge finalement les référentiels d'une « durabilité » qui tendrait dans ce cas à se fonder sur une disqualification normative de l'humain comme de l'endogène, subordonnant par conséquent l'existant et le niveau local à des logiques externes préétablies (et en ce sens non contextualisées). Or, à travers les discours de nos interlocuteurs, les productions réalisées semblent peiner à générer une vie de quartier et posent la question du (ou des) collectif(s) rendu(s) ou non possible(s), soulignant combien la limite entre mixité et juxtaposition est ténue. Il semble à ce

²⁰² La rentrée scolaire réalisée depuis, montre que l'école élémentaire n'accueille que très marginalement les enfants des nouvelles résidences (Source : échanges informels avec une institutrice de l'école).

stade nécessaire d'expérimenter le cadre physique et concret par lesquels ces modes de faire se traduisent et dans lesquels les enjeux qu'ils soulèvent prennent corps, pour comprendre l'ampleur de ce à quoi ils renvoient. Nous nous proposons dans ce but, de procéder à un cheminement au sein de notre secteur d'étude, en partant de la place d'Espercieux pour remonter, à rebours de la numérotation, progressivement vers la rue Fauchier.

3. De la rue Désirée Clary à la rue De Pontevès : le monumental au risque de l'oubli du piéton

a. L'ambivalence d'un accueil entre « *espace de respiration* » enserré et espace public en suspens

Lorsque l'on arrive depuis le boulevard de Dunkerque sur notre secteur d'étude, une première image interpelle. Le piéton se trouve en effet confronté à l'accueil ambigu d'un arbre en cage. La présence du végétal étant peu marquée sur le quartier de la Joliette, cette entrée en matière offre une pause dans les éléments bâtis et revêt un caractère agréable notamment à la vue. Son encerclement par de nombreux barreaux verticaux relativement serrés en amoindrit cependant l'esthétique « paysagère » et la soustrait à l'accès direct comme au toucher.

Figure 31 Entrée de secteur : hommage à l'arbre en cage



Photographie : Zoé HAGEL, 22 février 2012

S'immisce dès lors une forme de gêne fondée sur le pouvoir de suggestion que possède le confinement de cet espace « *de respiration* » [Collectivité, 5 avril 2011], [Associatif, 21 mars 2012] qui pourrait être partagé mais qui ne l'est pas. Le traitement de cet

« îlot de verdure » donne en effet à voir le cloisonnement et la juxtaposition d'espaces de natures différentes qui, malgré leur proximité physique, mettent à distance plutôt qu'ils invitent.

Cette petite surface parvient tout de même à être le siège de certaines porosités. Nous y avons notamment observé la promenade d'un chien parvenu à pénétrer dans l'enceinte des grillages pendant que sa maîtresse l'attendait à l'extérieur. Dans un autre registre, la pelouse autour de l'arbre, toujours bien tondue, se densifie ou s'assèche au fil des saisons. Tôt des floraisons s'y observent. L'incontournable pâquerette se retrouve ainsi le 6 mars 2012 derrière les barreaux, accompagnée de la *Diplotaxis euricoïdes* et d'une représentante de la famille des astéracées le 5 avril 2012 (cf. figure 32).

Figure 32 Des fleurs derrière les barreaux, la pelouse de l'immeuble Europrogramme



Photographies : Zoé HAGEL 6 mars 2012, Cécile LIZEE 5 avril 2012

Des rencontres plus insolites y ont également cours, telle cette carapace de tortue côtoyant un mégot de cigarette (cf. figure 33).

Figure 33 Rencontre insolite, quand l'éphémère symbolise les processus en cours, pelouse Europrogramme



Photographie : Cécile LIZEE, 5 avril 2012

L'inventaire et l'histoire de ces traces de vie permettraient d'en savoir plus sur le statut et l'occupation de cet espace, comme sur son lien avec le reste du territoire (LIZET 2010). Pour ce qu'il est donné d'en voir, les dynamiques disparates qui s'y côtoient, témoignent d'une place effective de l'ensemble dans le fonctionnement du secteur. Essentiellement résultante, elle conjugue échappatoire (voire exutoire), pré carré, interstice de suspension... Tout comme la friche étudiée par Bernadette LIZET, bien qu'à une moindre échelle, la « valeur sociale » de ce petit périmètre « tient sans doute à cette complexité, ce jeu entre l'ouvert et le fermé, l'exogène et l'indigène, l'interdit et sa transgression, les combinaisons aléatoires de processus écologiques et sociaux échappant au contrôle, le statut hésitant d'une nature ordinaire qui commence à être connue et reconnue mais qui voisine encore avec le déchet, au sens matériel et symbolique » (2010, p600).

Les compositions qui en découlent de manière fugace, offrent parfois étrangement, des formes d'allégorie des transformations à l'œuvre, illustrant notamment les fragilités du secteur.

La violence que contient, malgré sa dimension esthétique, l'image donnée par la carapace de la tortue (de par l'absence de l'animal en lui-même) constitue, sous forme de clin d'œil anecdotique, un exemple pouvant symboliser la non prise en compte de l'habitant dans le projet et sa vulnérabilité au délogement. En outre, malgré la solidité de l'enveloppe (ici la carapace), sa présence dans le paysage urbain reste éphémère, rappelant ainsi la disparition progressive des bâtiments de la fin du XIX^{ème} – début du XX^{ème} siècle dans le cadre de l'opération Euroméditerranée. Traces d'un passé signifiant, la récurrence de leur destruction, à laquelle les immeubles de rapport échappent toutefois, tend à accentuer la dissociation à l'œuvre entre la forme et/ou le fonctionnement du quartier et les activités du port. Sur notre secteur d'étude, l'immeuble de l'entreprise GONDRAND conservé à l'initiative de l'atelier Yves LION lors du concours lancé dans le cadre de la construction de l'îlot M5 fait figure d'exception.

Au final, cet espace offre en peu de temps l'expérience de caractéristiques fondamentales de notre territoire d'investigation. Il fait face, de l'autre côté de la rue d'Hozier, à la place d'Espercieux (cf. *figure 34*), inaugurée en juillet 2009.

Définie comme « espace public majeur » dans le *Schéma de référence actualisé de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée* (EPAEM 2000), elle permet, à ce titre, de rendre compte du traitement dont les espaces publics font l'objet sur notre secteur d'étude.

Située au carrefour de trois rues (Hozier, Désirée Clary et boulevard de Dunkerque), la place d'Espercieux possède un caractère ouvert dû notamment à sa position : pendant de la place d'Arvieux d'un côté, elle prolonge le perron du collège IZZO de l'autre. Cette ouverture est toutefois partiellement remise en question par un projet immobilier de bureaux (Euromed

Station) en R+6 et de logements en R+7 programmé au croisement de la rue Désirée Clary et du boulevard de Dunkerque, au niveau d'une parcelle sur laquelle s'érige actuellement un bâtiment de faible hauteur (R+1), datant probablement de la fin du XIX^{ème} siècle (cf. figure 35).

Figure 34 Place d'Espercieux depuis la rue Désirée Clary



Photographie : Zoé HAGEL, 6 mars 2012

Figure 35 Place d'Espercieux²⁰³ depuis la rue d'Hozier



Photographie : Zoé HAGEL, 22 février 2012

L'espace offert par la place est dès lors appelé à changer de physionomie. Au-delà de la perspective à taille humaine que cet immeuble recouvert d'un enduit rose permettait de

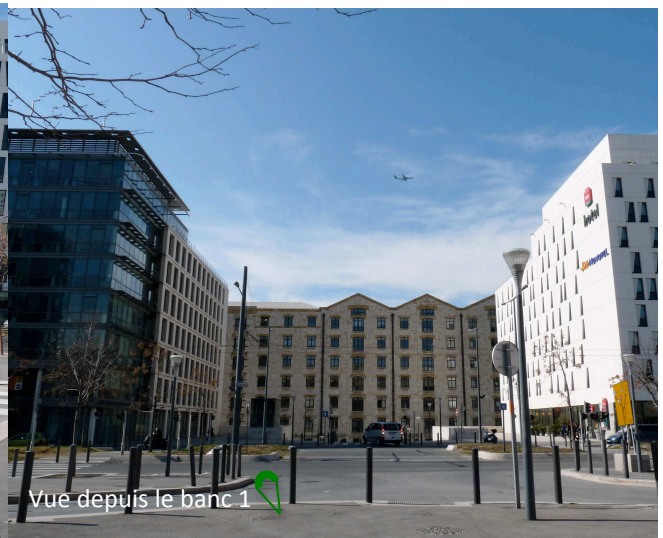
²⁰³ A noter sur cette photographie, l'importance de l'ombre portée de l'immeuble Europrogramme.

conserver, son histoire et sa forme donnaient un caractère vécu et une spécificité à cet endroit entouré de grandes structures et de bâtiments relativement froids qui, du fait de leurs caractères normés et aseptisés, pourraient se trouver, pour les immeubles de bureaux, ailleurs que dans la cité phocéenne. Alors que la singularité des lieux est citée comme un atout de Marseille en matière de ville durable, le traitement du bâti semble ici aller à l'encontre de cette représentation.

D'un point de vue matériel, des poteaux verticaux délimitent le pourtour de la place tandis que quelques éléments de mobiliers urbains, inégalement répartis, habillent les lieux (*cf. figure 34*) : des réverbères, deux bancs et trois chaises. L'une d'elle fait face au banc central, constituant la seule installation qui invite au regroupement. En serré par deux éléments d'une certaine hauteur : un arbre et un lampadaire, l'espace offert à la discussion est ainsi étroitement circonscrit dans une perspective légèrement écrasante. L'arbre, relativement central, et la végétation qui parvient à pousser à ses pieds, figurent le monde vivant dans l'ornement de la place. Son positionnement particulier au sein de l'espace et son essence qui se distingue de celle utilisée dans l'alignement de la rue d'Hozier laissent penser que sa présence est antérieure à l'aménagement tel qu'il existe actuellement. Ne remontant cependant pas à l'époque où l'îlot était peuplé d'entrepôts (source : orthophotographies IGN), son implantation reste relativement récente. L'hypothèse la plus probable est dès lors qu'elle date d'une première « vague » d'aménagements intervenus dans le cadre de l'opération Euroméditerranée, ce que semblent confirmer le port et la dimension de l'arbre qui rappellent les marronniers plantés au début de la rue d'Hozier lors d'une intervention d'élargissement des trottoirs au début des années 2000 (à laquelle les panneaux de communication dont il est question plus haut font référence).

Les deux autres chaises et le dernier banc sont individualisés. L'invitation est alors davantage à la pause ou à la flânerie de l'esprit, même si les vues offertes ne sont pas forcément très diversifiées ni bucoliques (*cf. figure 36*). Rien ne laisse présager que derrière le bâtiment des Docks, présent en arrière-plan de trois des « points de vue » proposés, se trouve la mer. Dès lors, les grandes perspectives et éléments paysagers structurants ne semblent pas avoir été posés aux fondements de l'organisation de l'aménagement. S'il est évident que ceux-ci ne peuvent être perceptibles en tout point, les productions réalisées paraissent a contrario s'en affranchir, uniformisant les vues offertes au gré d'un paysage de quartier d'affaires qui, hormis le bâtiment des docks, n'a rien de singulier. L'ensemble paraît dès lors faire fi de ce que les acteurs rencontrés dans la deuxième partie de notre recherche soulignent pourtant comme des atouts de Marseille en matière de ville durable (singularité des lieux et composantes naturelles remarquables).

Figure 36 Vues des 3 chaises et des 2 bancs de la place d'Espercieux



Photographies : Zoé HAGEL, 6 mars 2012

Figure 37 Plan de situation des mobiliers urbains et de leurs vues, place d'Espercieux



Source : Géoportail

La vue depuis le banc le plus proche de la rue d'Hozier (cf. *figure 36*, vue depuis le banc 2) illustre quant à elle l'omniprésence de la verticalité à ce niveau de notre secteur d'étude (cf. *figure 38*). L'abondance des poteaux métalliques voués à empêcher les voitures de se garer sur les trottoirs conjuguée à la rectitude des troncs d'arbres d'ornement, à laquelle font écho les réverbères, multiplie les lignes parallèles érigées comme autant de stries sur le paysage et d'entraves aux cheminements piétons (GEHL 2010). Cette verticalité au sol s'inscrit en outre dans un contexte plus large de verticalités à différentes échelles (cf. *III.3.b.*) qui renforce son caractère entêtant.

Figure 38 Verticalités au sol à l'angle du boulevard de Dunkerque et de la rue d'Hozier



Photographie : Zoé HAGEL, 6 mars 2012

A cela s'ajoute le fait que les mobiliers semblent posés pour occuper l'espace, sans grand lien avec le reste de la structure. Non adossés, ils mettent ainsi difficilement l'utilisateur à son aise (GEHL 2010), ne l'incitant pas à prolonger sa pause. Or, selon Jan GEHL (2010) c'est précisément en créant des conditions favorables à une augmentation du temps passé par les piétons dans l'espace public que l'on peut produire une ville vivante. L'aménagement de la place d'Espercieux paraît dans ce champ peu propice. « *C'est-à-dire quand on voit les espaces publics, alors sur cette partie d'Euroméditerranée, qui sont quand même signifiants, prenons... la place de la Joliette, la place d'Arvieux, la place Espercieux, on a créé des espaces... publics sans public.* » [Professionnel, 10 avril 2012].

Du point de vue des pratiques, la place apparaît en effet le plus souvent vide. Lors de nos visites de terrain, elle a été occupée de manière dissociée par : des collégiens, un jeune cycliste en mal d'occupation au mois de juillet, une dame d'une cinquantaine d'années chargée de paquets effectuant une courte pause afin de reprendre des forces avant de poursuivre son chemin et un homme qui, d'après le chariot qui l'accompagnait, cherchait visiblement dans les poubelles ce qui est encore valorisable et/ou recyclable. Dormant sur l'un des deux bancs, un mercredi du mois de mars 2012 aux alentours de quatorze heures, il a certainement eu l'utilisation du lieu la plus prolongée qu'il nous a été donnée d'observer. Enfin, nous avons eu une occasion de croiser des personnes en « cols blancs » empruntant l'angle de la place pour effectuer un transit du boulevard de Dunkerque vers des îlots situés en arrière de la rue Désirée Clary. Des « stationnements sauvages » occasionnels ont en revanche été observés à plusieurs reprises (cf. *figure 35*). D'après les éléments que nous avons pu recueillir, notamment auprès d'un éducateur de rue, la place ne semble faire l'objet d'aucun usage particulier en période nocturne, au contraire du croisement de la rue Plumier et de la rue d'Hozier (situé au-delà de la rue de Forbin), de la place d'Arvieux et du jardin Chevalier Paul au niveau desquels des jeunes se retrouvent.

Au final, l'espace proposé semble peu fonctionner que ce soit comme lieu de rencontre ou comme espace de vie. Il offre toutefois un temps d'arrêt dans l'enchaînement et dans les hauteurs de bâti, faisant ainsi écho à la rupture engendrée par l'« arbre en cage ». Lorsque l'on quitte cette entrée de secteur marquée par la pause, aussi maladroitement soit-elle, l'on pénètre dans le domaine des monumentalités dont la lecture par le piéton n'est pas aisée.

b. L'espace des monumentalités : un paysage dessiné à grandes lignes, des interstices complexes

Europrogramme : l'ombre portée de la verticalité

Nous avons évoqué la verticalité à laquelle le piéton est confronté en arrivant sur notre territoire de recherche par le boulevard de Dunkerque. L'immeuble Europrogramme qui occupe l'îlot triangulaire compris entre les rues d'Hozier, de Pontevès et le boulevard de Dunkerque l'érige en monumentalité. Datant de la fin des années 1970, l'édifice est réhabilité en 2004 puis acquis en 2005 par ING Real Estate Investment Management, entreprise internationale d'investissement et de gestion de patrimoines immobiliers commerciaux et tertiaires. Représentant 14522 m² de SHON (Surface Hors Œuvre Nette), il abrite 283 places de parking²⁰⁴ et héberge des bureaux ainsi qu'un restaurant administratif.

Reconnaissable à sa forme en T dont la barre verticale aurait été raccourcie, l'ensemble, construction en R+10 de 38,5 mètres de hauteur, marque l'espace et confine le piéton à une échelle « micro » (*cf. figure 40*). Son aspect vitré et sa façade sans balcons ni autres formes d'« excroissance » renforcent le poids de la verticalité imposée. Les aménagements attenants rue d'Hozier : mur plein sans ornement, ajouré uniquement d'équipements dédiés à la voiture (sortie de garage, rampes d'accès), entretiennent cette position de surplomb et donnent une impression de fortification, rejetant le piéton dans un état d'extériorité et d'ennui. Les travaux de Jan GEHL (2010) montrent combien un tel traitement de façade, aveugle et uniforme, n'incite pas au cheminement piéton et obère de surcroît le développement d'un sentiment de sécurité. L'omniprésence de la voiture dans le reste de l'espace public ne fait que renforcer la sensation d'incongruité que le piéton développe en marchant.

Erigé en lieu et place du premier atelier de mécanique TERRIN, point de départ de la Société Provençale des Ateliers Terrin (SPAT), entreprise marquante dans le domaine de la réparation navale à Marseille²⁰⁵, l'immeuble Europrogramme symbolise en outre le

²⁰⁴ <http://www.pss-archi.eu/immeubles/FR-13055-10221.html?Marseille-Europrogramme> consulté le 29 février 2012.

²⁰⁵ « De fait, cette entreprise, le fleuron du groupe et occupant alors près de 4 000 salariés, soit plus de 70 % des salariés du secteur, incarne un âge d'or maintenant révolu de la réparation navale marseillaise. [...] Son évolution, du petit atelier de mécanique créé en 1890 par Augustin Terrin, un ouvrier mécanicien de la marine, au puissant groupe qui contrôle la quasi-totalité de l'activité par le biais des participations financières mais aussi étend ses ramifications dans la construction navale et dans des secteurs de la métallurgie à vocation à la fois maritime et terrestre, figure véritablement l'autonomie de la branche, accompagnée d'une nette tendance à son identification

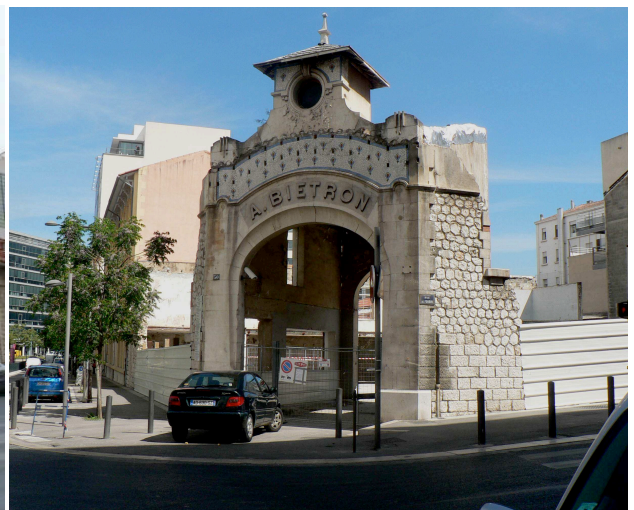
basculement du secteur de la Joliette d'activités productives en lien avec le port vers la tertiarisation. Le *Schéma de référence actualisé* de l'opération Euroméditerranée (EPAEM 2000) en fait d'ailleurs un bâtiment repère, le définissant comme étalon pour la hauteur des nouvelles constructions, ce qui tranche fortement avec le gabarit des immeubles d'activités des petites et moyennes entreprises préexistant sur le quartier : comme en témoignent l'immeuble rose de la place d'Espérance, l'édifice abritant la réparation automobile détruite dans le cadre de la construction du Fond Régional d'Art Contemporain (FRAC) (ROESKENS 2010), ou encore l'enveloppe bâtie de l'ancienne entreprise A. BIETRON (cf. figure 39) située en face du chantier du FRAC, à l'angle des rues Vincent Leblanc et de Forbin, elle aussi promise, à l'exception de son fronton, à la démolition.

Ainsi, même dans la morphologie du bâti, le projet urbain ne semble pas faire de place au « petit », ce que l'expérience du collège IZZO ne vient pas démentir. Et cette caractéristique, obérant la coexistence d'une diversité de constructions et d'activités, *in fine* de *collectifs*, mais également de contrepoints et perspectives, nous paraît peu à même de conduire à une forme de « durabilité » urbaine.

Figure 39 Hauteur du bâti avant l'opération Euroméditerranée, illustration par le bâtiment A. BIETRON



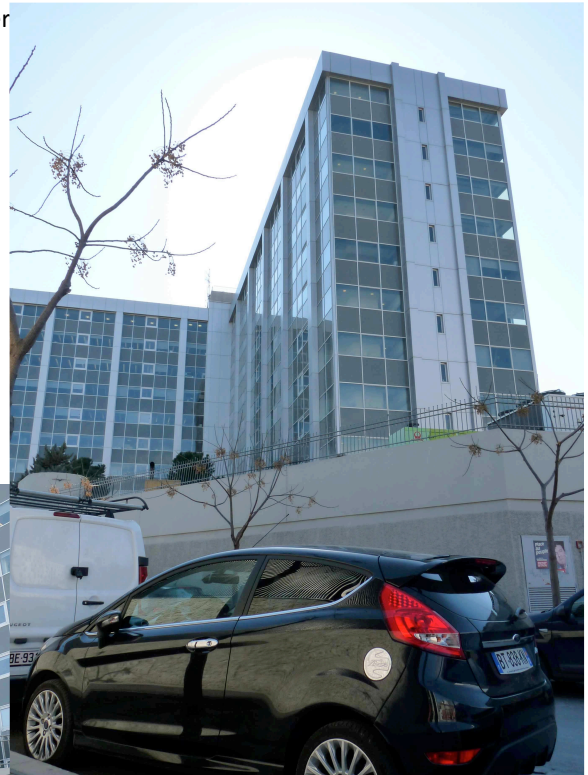
Source : googlemap



Photographie : Robert GARCON, 28 mai 2013

dans une entreprise unique. » (TORNATORE, 1991). La Société Provençale des Ateliers Terrin ferme en 1978.

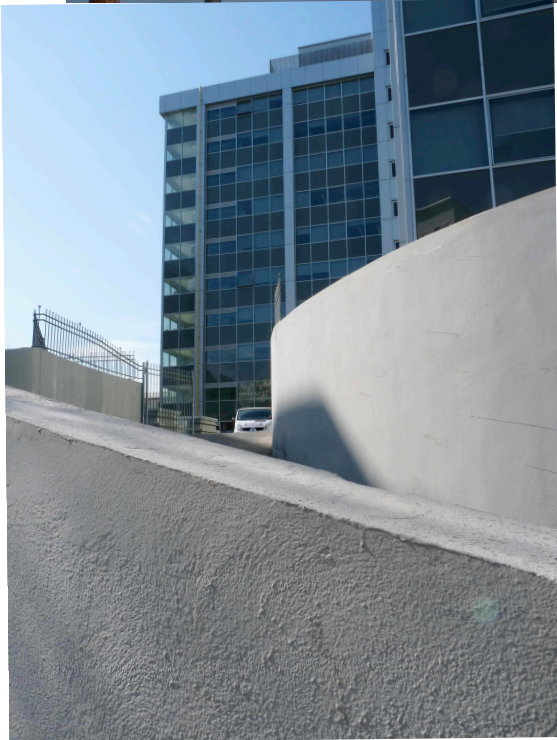
Figure 40 L'immeuble Europrogramme depuis la rue d'Hozier



Corps du bâtiment vu depuis le trottoir opposé, rue d'Hozier



Depuis la place Espercieux, partie du bâtiment qui fait l'angle de la rue d'Hozier et du Boulevard de Dunkerque



Vue depuis le trottoir adjacent, angle du bâtiment rue d'Hozier – rue de Pontevès

Photographies : Zoé HAGEL, 6 mars 2012

Le collège IZZO : la monumentalité horizontale au risque de l'ouverture sur le quartier

Réalisé par les architectes François LACUBE et Jacques REDONDO du Cabinet d'architectes marseillais ILR (ISMARDON LACUBE REDONDO), le collège IZZO se dresse face à l'immeuble Europrogramme, derrière la place d'Espercieux. D'abord projeté comme établissement international puis comme pilote dans le domaine de la Haute Qualité Environnementale (HQE)²⁰⁶, il est inauguré début 2006 après avoir accueilli ses premiers élèves à la rentrée de septembre 2005.

Son édifice est bâti en lieu et place d'une partie du garage Renault, relogée dans l'îlot M5, et d'entreprises hors d'activité : « *il y avait un marchand de vin et à côté une scierie* » [Associatif-habitant, 16 mars 2012], « *une entreprise qui vendait du bois, des planches, du bois, du contreplaqué tout ça* » [Associatif, 27 mars 2012]. Et puis, « *c'était des charriots élévateurs, vous savez des clarks là. Ils étaient stockés là le soir, ils faisaient ré... Ils étaient là, il y en avait une cinquantaine quoi. Et ils partaient le matin au port, ils déballaient. Et il y avait la réparation de ces appareils là* » [Associatif, 27 mars 2012].

Les traces de cette histoire en lien avec le port se lisent dans la morphologie du bâtiment. L'entrée du collège est notamment marquée par la présence de deux conteneurs vert et orange (cf. figure 34 et 36) et d'une structure métallique d'aspect rouille. L'image se réfère ici davantage à une activité générique du port qu'aux formes précises que celle-ci prenait sur l'îlot. Mais la forme triangulaire des toits du corps de bâtiment longeant la rue Désirée Clary (cf. figure 41) rappelle en revanche la toiture des hangars effectivement présents avant la construction de l'édifice. Enfin, les salles de cours portent toutes le nom d'un port de la Méditerranée.

En dehors des salles de classe et du réfectoire, l'établissement abrite un plateau sportif, un amphithéâtre de cent vingt places ainsi qu'un gymnase comprenant un mur d'escalade, une salle de danse et une salle de gymnastique (cf. figure 41). « *C'est un collège, il y a tout ce qu'il faut à l'intérieur. [...] il y a un stade, un gymnase, de la culture, des projections...* » [Associatif, 27 mars 2012]. Il dispose également d'un parking pour le personnel et de six logements de fonction, l'un indépendant pour le gardien tandis que les

²⁰⁶ Sur le site du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), le collège est défini comme « la première opération HQE du département. A ce titre, le projet est lauréat de l'appel à projets de l'Ademe sur l'expérimentation de certification HQE des bâtiments tertiaires. » (<http://www.cstb.fr/actualites/webzine/editions/juin-2004/construction-du-college-de-la-joliette-a-marseille.html> consulté le 24 juillet 2012). La dimension HQE est également mise en avant comme une caractéristique du collège dans le programme des journées du patrimoine 2008 (http://www.ordina13.com/telechargements/journees_patrimoine.pdf consulté le 12 juillet 2012).

cinq autres sont construits au-dessus des infrastructures scolaires. Sa composition introduit aussi des couleurs dans le paysage : chambre bleue, conteneurs colorés, piste d'athlétisme rouge, vert de la pelouse...

Il s'agit au final d'un ouvrage imposant d'une surface utile de 7 000 m² positionné sur une parcelle de 18 000 m². La monumentalité qu'il engendre, bien qu'elle se développe sur l'horizontalité, tend à faire contrepoids à l'immeuble Europrogramme. L'ensemble que constituent ces deux édifices donne l'impression d'un aménagement urbain structuré autour de grandes lignes directrices dessinées pour produire un paysage. La perspective favorisée semble celle d'une vue d'ensemble, privilégiant une position extérieure et contemplative plutôt qu'une expérimentation piétonne concrète au cœur de l'espace ainsi constitué. Adoptant un angle d'approche inverse, nous nous sommes demandé comment la composition particulière du lieu pouvait influencer la vie de l'établissement, en commençant par l'architecture du collège en elle-même.

Figure 41 Collège IZZO, vue sur les équipements sportifs et les logements de fonctions depuis le jardin Chevalier Paul



Photographie : Zoé HAGEL, 10 janvier 2012

« *Qu'il soit vaste, qu'il ait une architecture originale ça se ressent* » [Professionnel, 10 avril 2012]. Le fait est que lorsque l'on pénètre dans le bâtiment principal, l'espace est ample et lumineux. Les nombreuses ouvertures permettent une forte présence de lumière naturelle et le volume offert est appréciable. Les allées et venues des élèves semblent d'ailleurs

s'effectuer sans bousculades ni temps d'arrêt. Les circulations sont fluides et chacun paraît trouver une place dans les temps de pause. Nous n'avons pu pénétrer plus avant dans le collège et ne pouvons donc nous prononcer sur le reste de sa structure.

Pour ce qui est du HQE, « *ça c'est un bluff* » [Professionnel, 10 avril 2012]. Après réflexion tout de même, « *oui, enfin, oui ça se ressent, je dirais que dans la réussite du HQE, il y a une excellente isolation phonique. Alors ça se ressent, ça se ressent même tellement qu'à un moment [...] on n'entendait pas les sonneries, on n'entendait même pas les alarmes d'évacuation la première année. Donc ça c'est un confort certain* » [Professionnel, 10 avril 2012]. Ayant pu observer les sorties et circulations d'élèves en fin de cours, nous pouvons confirmer que celles-ci s'effectuent sans générer de brouhaha envahissant. Si l'on poursuit en revanche l'exploration des réalités du HQE telles qu'elles sont vécues, les critiques portées rappellent les arguments développés par Rudi RICCIOTTI (2009) quant aux circuits économiques engendrés, mettant notamment à mal l'emploi, les structures et les savoir-faire locaux. Le dispositif est également interpellé sur les formes de dépendance, particulièrement à la technicité, qu'il instaure.

« *On a mis presque trois ans à calibrer, à calibrer les problèmes d'énergie, parce que... parce que ben... et là maintenant on a un système tellement sophistiqué qui fait appel à un, qui fait appel à... tout est géré par un ordinateur. Et aujourd'hui, donc qui est... phagocyté par la marque Onywell Bull et cet ordinateur central aujourd'hui ... le technicien qui est compétent en cas de pépin, il y en a plus qu'un sur le Sud-Est de la France qui est basé à Lyon. Donc dès que ça pète, ça nous coûte 1200 euros. Donc aujourd'hui, les outils, le coût de l'outil de gestion de l'économie d'énergie, à mon avis compense à peine les économies d'énergie qu'on fait, bon* » [Professionnel, 10 avril 2012].

La pertinence du système imposé et quelque part son efficacité « environnementale » sont ainsi questionnées. A l'inverse, le suivi et la connaissance des réalités de mise en œuvre sont portés au premier plan. A travers l'exemple de l'îlot M5 nous verrons combien ces dimensions échappent pourtant à l'aménageur.

« *Je crois qu'à un moment donné... ça va être très dur ce que je vais dire... je pense que toute l'énergie qu'on a mise autour du HQE, on aurait mieux fait de la mettre autour du suivi des travaux et de l'obligation à ce que les entreprises travaillent correctement. C'est-à-dire que quelque part moi je dirais à l'extrême limite, j'en ai rien à foutre qu'on ait... qu'on ait détruit écologiquement les hangars qui étaient à la place du collège mais... quand on construit des trucs qui sont mal construits, c'est pire, c'est pire. Je veux dire, on a mis cinq ans avant de maîtriser des problèmes d'infiltration d'eau. On a des choses qui sont toujours pas gérées. On a changé une fois la façade déjà. Donc quelque part la problématique c'est les malfaçons* » [Professionnel, 10 avril 2012].

Ce témoignage fait, selon nous, écho aux propos des architectes-urbanistes interrogés, qui,

par excès des normes entraînées dans son sillage, rejetaient la notion de *ville durable* en lui opposant leur formation et le « *bon sens* » [Intermédiaire, 19 avril 2011].

En dehors des caractéristiques relatives au cahier des charges de la Haute Qualité Environnementale, l'un des points marquants de l'architecture du collège réside dans l'ampleur et la diversité des équipements attenants. Les installations en question présentent en outre la particularité d'avoir été conçues de manière à pouvoir être ouvertes sur le quartier. Plateau sportif, gymnase et amphithéâtre possèdent ainsi des entrées indépendantes permettant leur utilisation hors temps scolaires.

Le projet d'établissement se saisit de cette spécificité. « *L'idée est de dire : le sport, la culture, dont hors temps scolaire, c'est comme ça, c'est une des manières dont on élève le niveau de nos élèves [...], c'est à la fois un moyen de prévention de la violence et de la délinquance* » [Professionnel, 10 avril 2012]. Dans ce cadre, le collège accueille des artistes en résidence et héberge des représentations culturelles. Mais au-delà du projet pédagogique, l'enjeu « *c'est quelle image on véhicule* ». Il s'agit à ce niveau d'affirmer : « *ce collège aujourd'hui il existe, il a une identité, c'est le collège-culture* » [Professionnel, 10 avril 2012]. Cependant, hormis le professionnel exerçant en son sein et l'associatif dont la citation est retranscrite un peu plus haut, aucun de nos interlocuteurs n'a évoqué cette dimension. Dès lors, ou bien la communication dont il est question est tournée vers d'autres acteurs que les personnes vivant le secteur au quotidien (il est notamment fait allusion à la presse dans les échanges que nous avons pu avoir), ou bien elle s'avère, au moins partiellement, inefficace.

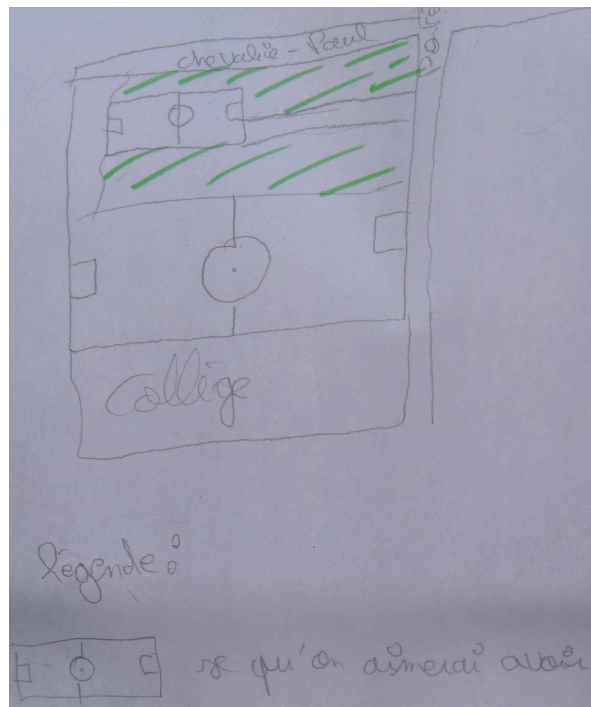
A contrario, les infrastructures sportives sont très présentes dans les discours. « *Il paraît que c'est un peu accessible à tous parce que justement IZZO c'est un bon... truc.* » [Associatif, 27 mars 2012]. L'Association Sport Culture Médiation Jeunesse (ASCMJ) gère en effet l'ouverture des installations sportives du collège en proposant une animation dans les temps péri-scolaires et l'après-midi pendant les vacances. L'été une pratique libre encadrée est également possible. L'accès est gratuit pour les enfants et les jeunes, mais il ne peut se faire que sur inscription. Cette mise à disposition est appréciée par les habitants : « *je trouve que c'est bien quand même, [...] c'est gratuit et puis il y a pas de lieu ... il y a des femmes qui font du sport* » [Habitante - mère de famille, temps d'expression collective durant l'après-midi « R de jeux », 25 avril 2012]²⁰⁸. Les limites sont cependant rapidement soulevées et s'avèrent prépondérantes dans les discours. « *Il y a pas ce qu'il²⁰⁷ veut, il fait le foot, il est à l'extérieur en train de faire le foot, ils veulent pas à l'intérieur* » [Habitante - mère

²⁰⁷ Cette mère de famille fait ici allusion à son fils et aux souhaits que celui-ci formule en matière d'activité sportive.

de famille, temps d'expression collective durant l'après-midi « R de jeux », 25 avril 2012]²⁰⁸. L'absence de stade comme de terrain de foot pour les enfants et pour les jeunes du secteur est récurrente dans les propos des personnes que nous avons rencontrées. Le collègue IZZO apparaît à ce titre encore comme un lieu particulier : « là il y a un stade ! Vous voyez il y a un stade, sauf que pour les gens du quartier, il faut être dans une association pour pouvoir y accéder avec des horaires, des jours, c'est pas suffisant quoi voilà » [Associatif-habitant, 28 mars 2012]. Aussi, en dehors des heures d'ouverture proposées, « c'est vrai que de temps en temps, les jeunes ils grimpent par-dessus les grilles et ils jouent quand même » [Professionnel, 25 septembre 2012]. Du point de vue des responsables du collège, cela crée « des problèmes par exemple les week-end où on a un tas de jeunes qui envahissent les équipements sportifs » [Professionnel, 10 avril 2012]. Alors, en réponse, « on fait intervenir régulièrement la police pour les faire évacuer » [Professionnel, 10 avril 2012].

L'un des dessins réalisés dans le cadre de l'après-midi « R de jeux » organisée sur le jardin Chevalier Paul illustre la problématique à travers les yeux d'un enfant de 8 à 10 ans (cf. figure 42). Répondant à la demande qui lui a été faite de représenter le jardin tel qu'il souhaiterait le voir aménagé, l'auteur du croquis dont la photographie ci-dessous rend compte, a figuré de manière homothétique, les installations du collège IZZO. Le besoin de telles infrastructures, mises en accès libre, semble ainsi clairement exprimé et les équipements appartenant au collège n'apparaissent à eux seuls pouvoir y répondre.

Figure 42 « se qu'on aimerai avoir », le besoin d'espaces sportifs en accès libre



Réalisation : un enfant du secteur, Photographie : Zoé HAGEL, « R de jeux » 25 avril 2012

²⁰⁸ Il s'agit de deux personnes différentes.

Outre ces porosités organisées et subies, le fonctionnement de l'établissement scolaire induit d'autres formes de liens avec le secteur. Son conseil d'administration est ainsi ouvert à des personnalités *« représentant des habitants du quartier autour », « ça fait que, chaque fois qu'il y a un Conseil d'Administration, j'en fais partie »* [Associatif-habitant, 16 mars 2012]. En dehors de ces occasions formelles, *« il y a des discussions avec nous, vous voyez, avec les associations, ouais, ouais. On se rencontre pour essayer de voir comment ça se passe avec les voisins. Non, on est en contact très permanent »* [Associatif, 27 mars 2012].

En revanche, le positionnement du collège et la qualité des aménagements qui l'entourent ne semblent pas faciliter l'effectivité de sa liaison urbaine avec le reste du secteur, et notamment avec la partie située au-delà de la rue de Forbin. Le collège, *« on n'y passe pas, c'est pas un lieu où on marche »* [Associatif, 21 mars 2012]. *« Ah j'ai pas été jusque là-bas, je sais pas, le collège là-bas, je m'en suis jamais occupé »* [Client du café de la rue d'Hozier, 5 juin 2012]. *« C'est vrai que, bon, comme c'est loin, ça, ça pose pas trop de problèmes par ici. Comme c'est assez retiré quoi »* [Associatif-habitant, 28 mars 2012], ça n'*« a pas changé dans le quartier »* [Commerçant, 13 juin 2012]. Cette situation paraît d'ailleurs avoir joué dans la vie de l'établissement, interrogeant l'opération urbaine dans les temporalités de sa mise en œuvre.

« On est arrivé avant la vie. Nous avons été, nous avons été très longtemps, au moins pendant trois ans, complètement positionné au bout du quartier. [...] Il y avait un no mans land qui allait de BMW à Desbie²⁰⁹ dans lequel les élèves du collège étaient les maîtres du monde. Mais il y avait personne aussi, donc ce qui nous a posé de gros problèmes de délinquance » [Professionnel, 10 avril 2012].

Dans la période considérée à travers cette citation, l'îlot M5 est pourtant déjà bâti. Si nous ne pouvons être sûrs que l'ensemble des logements ait été occupé à cette date, la première tranche avait en revanche déjà été livrée depuis quasiment deux ans au moment de l'inauguration du collège. La résidence semble ainsi peiner à assurer une présence dans les rues et n'apparaît pas comme un lieu de vie ouvert sur le quartier. Dans le même ordre d'idée, l'immeuble Europrogramme avait déjà été réhabilité. Le constat dressé par ces propos illustre la coupure que sa structuration engendre au niveau de la rue d'Hozier. Les circulations humaines que cet ensemble de bureaux génère sont en effet quasiment exclusivement tournées vers le boulevard de Dunkerque et les premières fenêtres sont à la fois trop en hauteur et trop distantes de la rue pour *« appartenir à la ville »* (GEHL 2010). L'existence physique de bâtiments, même habités, ne suffit donc pas à assurer une continuité et à faire vie. Une présence humaine au niveau des espaces publics, qu'elle soit directe ou effective, semble en revanche fondamentale, ce que révèlent les travaux de Jan

²⁰⁹ Ces établissements se situent à environ 150 et 250 mètres à pieds du collège.

GEHL (2010). L'extrait précédent souligne la qualité intergénérationnelle que celle-ci doit revêtir et montre combien les distances en jeu paraissent relativement faibles. « *Notre vie a changé quand IBIS²¹⁰ a ouvert. [...] Alors ça a créé de nouveaux problèmes parce qu'il y a des parkings souterrains dans lequel ils vont faire les cons mais globalement ça a mis de la présence d'adultes, donc on a moins de violence entre les gamins* » [Professionnel, 10 avril 2012].

L'image des enfants fréquentant le collège reste cependant globalement mauvaise :

« Commerçant : *IZZO alors... on les voit passer tous les jours, c'est...*

Client : *on les voit passer tous les jours, on se demande qu'est-ce que c'est.*

Commerçant : *ils se prennent à coup de pierres, ils jettent les pierres de partout. Ils arrachent les arb... mes branches des arbres... c'est... c'est un peu les côtés négatifs ça.*

C'est pas...

Client : *ça doit être un collège de la dernière chance.*

Commerçant : *ils ont pas une bonne réputation dans le quartier.* » [Commerce, 5 juin 2012].

« *On a donné si vous voulez, un palais à des, à des chiffonniers, parce qu'il faut voir la... la modernité de ce collège et l'implication des professeurs et des enseignants qui y sont.* » [Associatif-habitant, 16 mars 2012].

Si la majorité des personnes interrogées opèrent une distinction entre les élèves et la qualité à la fois de l'équipe enseignante et des infrastructures, une forme de déception par rapport à ce que le collège ne parvient pas à engendrer, semble parfois pointer :

- Personne animant le temps d'expression collective de l'après-midi « R de jeux » : « *et ce collège là, c'est une bonne chose ?* »

- Femme2 : « *oui mais bon, au début peut-être mais... dernièrement même ce collège il a commencé à se dégrader. Le niveau des enfants il est... zéro. Euh... l'intérieur c'est pareil comme toutes les autres écoles ZEP, c'est pareil. [...] Ils commencent à créer des petits voyous* » [Habitante - mère d'élève du collège, temps d'expression collective durant l'après-midi « R de jeux », 25 avril 2012].

Dès lors, des familles l'évitent : « *On aurait voulu que notre fille aille au collège en face, mais ça ne va pas être possible* » [Habitante de l'îlot M5, 16 mai 2012]. Le phénomène ne concerne pas uniquement les habitants des nouveaux ensembles de logement. A. 13 ans, qui habite la rue Plumier n'y va pas non plus, à son grand regret. Elle se rend au collège Belsunce, petit établissement privé sous contrat situé dans la rue Fauchier : « *c'est juste que j'ai une tante, mon cousin il était là-bas et elle est partie dire à ma mère « beh mets-la là-bas*

²¹⁰ L'hôtel IBIS dont il est question est l'immeuble blanc visible depuis la place d'Espercieux, cf. figure 36. Il est situé à moins de cent mètres au nord-ouest du collège, de l'autre côté du boulevard de Dunkerque.

[...] ». *Elle m'a mis là-bas* » [A. 13 ans, 21 mars 2012]. A. possède en revanche une image positive du collège IZZO. Quand on lui demande de l'expliciter, les premiers mots qui lui viennent sont : « *c'est grand là-bas, c'est propre* » [A. 13 ans, 21 mars 2012].

Le collège IZZO entretient ainsi des relations complexes avec le quartier qui l'entoure et a fortiori avec notre secteur d'étude. Son positionnement physique et sa monumentalité l'intègrent et le tournent vers les transformations engendrées par l'opération Euroméditerranée mais les élèves qui le fréquentent et les usages plus ou moins licites dont il fait l'objet le rattachent aux problématiques des populations présentes avant le projet urbain. Dans cet entre-deux, l'édifice apparaît par certains côtés comme un objet posé qui, parce qu'il peine à diffuser et à mettre en communication les différentes porosités que son fonctionnement propose, ne parvient pas à faire corps avec le territoire dans lequel il a été inséré, soulevant de manière concrète à la fois la question de la mixité générationnelle et de la mixité sociale.

Le jardin Chevalier Paul ou les difficultés du partage de l'« espace public »

Le collège IZZO n'occupe pas l'intégralité de l'îlot sur lequel il est bâti. Il laisse libre, sur la façade Est, une parcelle qui, alors qu'elle court sur toute la longueur, couvre une largeur presque dix fois moindre. Sur la bande de terre ainsi délimitée, un espace public d'une superficie de 1 000 m² a été aménagé par l'EPAEM en 2008, en contrebas de la rue Chevalier Paul (*cf. figure 43*) : « les plantations ont été refaites, les jeux pour enfants ont été sécurisés et le bâti des escaliers, à l'angle des rues Pontevès et Chevalier Paul, a été rénové »²¹¹.

« - *Avec toutes les constructions qu'il y a autour, moi je trouve que c'est un des seuls endroits, avec les Archives*²¹² *encore, où on a comment dire, un peu d'espace*

- *et de la vue.* » [Participants au temps d'expression collective de l'après-midi « R de jeux », 25 avril 2012]

Le « jardin²¹³ » n'est en effet séparé du collège IZZO, dont il est mitoyen, que par un simple grillage donnant sur le terrain de sport et la piste d'athlétisme. Ceci lui permet, malgré son étroitesse, de conserver une perspective ouverte. Il est dans les autres directions entouré d'immeubles de rapport datant du XIX^{ème} siècle sur sa longueur opposée, du garage Renault

²¹¹ <http://www.euromediterranee.fr/index.php?operation=332> consulté le 5 décembre 2012.

²¹² Livré en 2006, le bâtiment des Archives départementales Gaston Defferre conçu par Corinne VEZZONI, possède une esplanade régulièrement occupée comme terrain de jeux par des familles et de nombreux enfants. L'édifice se situe sur le périmètre de l'opération Euroméditerranée, à un peu moins de 600 mètres au nord de l'extrémité nord de notre secteur d'étude.

²¹³ Nous retenons le mot de jardin pour nommer cet espace public en ce que c'est le terme le plus fréquemment utilisé par les personnes que nous avons rencontrées pour le désigner.

inséré dans l'îlot M5 sur sa largeur Sud, de la maternelle Désirée Clary à son extrémité Nord-Est et du futur « M3 – urban square », complexe immobilier construit par BNP Paribas, sensé accueillir des bureaux, des logements, une concession automobiles et une résidence pour personnes âgées dépendantes, sur sa largeur Nord.

Structuré le long d'une allée centrale, le jardin débouche sur une petite aire de jeux pour enfants dont les équipements ont brûlé au début du mois d'avril 2012. Seuls quelques blocs posés à proximité de son entrée font office de banc. Avant, « *il y en avait tout autour, ils les ont fait enlever.* » [Habitante - mère de famille, temps d'expression collective durant l'après-midi « R de jeux », 25 avril 2012].

Si l'on excepte les arbres d'alignement, le jardin Chevalier Paul est l'unique espace végétalisé en accès libre du secteur. Il était d'ailleurs initialement présenté, dans la communication de l'établissement public Euroméditerranée, comme l'une des créations de l'opération en matière d'espaces verts (sources : [Professionnel, 10 avril 2012] ; consultation non référencée du site Internet de l'EPAEM (2011) ; EPAEM 2009, p4). A présent décrit comme « une bande plantée, de 1 000 m² environ »²¹¹, il est, depuis le second semestre 2012, simplement répertorié comme « espace public ». Le glissement sémantique autour de ce jardin interpelle. Faut-il y voir un lien avec la qualité de l'espace finalement fourni ? Peut-on le mettre en rapport avec les occupants et/ou usages effectifs dont il est le siège, renvoyant ainsi potentiellement à l'incident ayant provoqué la destruction des jeux ? Une autre hypothèse pourrait consister à attribuer le déclassement de cet espace à l'envergure de projets plus récents comme le parc prévu au niveau de l'entrée de l'autoroute A7 dont la superficie est d'environ un hectare, ou celui des Aygaldes conçu dans le cadre de l'Ecocité et sensé couvrir quatorze hectares. Quoi qu'il en soit, ce revirement de dénomination nous paraît symptomatique du traitement réservé aux espaces publics sur notre secteur d'étude : objets de communication, ils sont difficilement « maintenus en vie ». Le projet semble ainsi en délicatesse avec les réalités concrètes des aménagements publics qu'il produit et de leurs usages.

En ce qui concerne le jardin Chevalier Paul, ceux-ci sont multiples et varient selon les heures et les saisons. Tranchant avec l'absence de vie constatée sur la place d'Espercieux, cette fréquentation ne peut être attribuée à d'éventuelles pratiques préexistantes : « *ici avant il y avait un dépôt de cars, de cars de transports* » [Associatif, temps d'expression collective durant l'après-midi « R de jeux », 25 avril 2012]. La végétalisation du lieu, son caractère ouvert et les perspectives qu'il offre, de même que la présence (initiale) d'aménagements destinés aux enfants ou encore l'insertion dans l'espace urbain dont le jardin bénéficie (notamment son ouverture sur une façade d'habitations), sont en revanche autant de facteurs explicatifs possibles.

Figure 43 Jardin Chevalier Paul



Photographies : Zoé HAGEL, 10 janvier et 25 avril 2012

De manière générale, le lieu semble plébiscité par les enfants. Ainsi, lorsque R., 8 ans, est interrogé sur ce qui lui plaît dans son quartier, il répond : « rien, à part le jardin [...] celui du collège IZZO » [R. 8 ans, micro-trottoir centre social Baussenque, 28 mars 2012]. C'est en outre l'un des « QG » des « 12-15 ans » du secteur [Professionnel, 25 avril 2012]. Son occupation est à ce titre pour beaucoup vespérale. « Tous les étés on se retrouve en bas de chez nous. On reste dehors. Parfois on va au... au parc de Izzo » [A. 13 ans, 21 mars 2012].

L'occupation de l'espace est cependant inégale. Elle est davantage marquée aux

abords de l'aire de jeux anciennement aménagée. Les mercredis, malgré l'absence de structures ludiques, de nombreux enfants en bas âge y jouent aux côtés de leurs mères. L'allée est quant à elle moins fréquentée. Si elle rassemble de jeunes adolescents qui s'y retrouvent, cette partie de l'aménagement s'apparente davantage à un lieu de passage, propice aux promenades canines.

La diversité des pratiques ainsi générées n'est pas sans susciter certaines tensions, comme l'illustrent les propos de deux usagers, recueillis de manière impromptue sur site lors de notre première visite de terrain :

« Passant1 : Venez l'été [...] il faut les voir [...] ils mettent leurs serviettes, ils s'installent [...] jusqu'à une heure du matin ! » [...]

Passant 2 : « Les enfants cassent les branches des arbres et les parents sont là et ne disent rien » [...]

Passant1 : « Quelle idée de mettre des espaces verts à côté des maisons. Les architectes on se demande où ils habitent. Ils auraient mieux fait de faire un parking, parce qu'alors pour se garer, je vous dis pas... » [Passants, 10 janvier 2012].

Chacun voit l'usage de l'autre comme dépréciant et gênant.

« Femme 1 : « le problème, c'est infernal. » Le parc, « on le partage avec les chiens »

Femme 2 : non les chiens là c'est trop !

Femme 1 : l'année dernière, il y a un petit qui s'est fait renversé. Le pauvre il avait peur d'un chien, il s'est sauvé, il s'est fait renversé par une voiture juste à côté. Il a fallu qu'on appelle la police.

Femme 3 : et les chiens ils sont pas en laisse en plus !

Femme 2 : [...] « ouais on n'est pas compris. » [Habitantes - mères de famille, temps d'expression collective durant l'après-midi « R de jeux », 25 avril 2012]

Il est intéressant de souligner qu'avant la création de cet espace public encore relativement récent, les habitants n'avaient, à l'exception des rues, pas l'occasion d'expérimenter le partage d'espaces communs dans notre secteur d'étude, ce que renforce la faible présence de tels aménagements dans l'ensemble du quartier.

Les difficultés rencontrées sont par ailleurs à relier à la taille de l'espace proposé. 1 000 m² ne peuvent suffire à accueillir toutes les projections et usages sans accroche, d'autant plus que le jardin Chevalier Paul reste encore relativement isolé et ne peut être suppléé par une offre alternative. Construit au niveau des délaissés de grands gestes architecturaux, il ne saurait répondre à lui seul à une problématique structurelle de fond.

L'ensemble de ces observations et témoignages illustre ainsi le besoin d'espaces permettant de vivre en extérieur et la diversité que cette réalité recouvre. La proportion notable de familles nombreuses, associée à l'existence d'un parc de logement social « de

fait » au sein du secteur locatif privé et aux caractéristiques des appartements²¹⁴, contribuent aussi potentiellement à expliquer l'intensité de la demande. Une femme évoque notamment :

« Des appartements pourris, des T2 avec le plafond bas comme ça, plein de cafards, presque en ruine, à 600 euros le T2. Oui moi je paye un T2 à, là moi j'ai, enfin ils ont pensé à moi, je suis relogée. Mais la plupart, ils payent un T2 à 600 euros. Alors on peut parler du parc ! » [Habitante - mère de famille, temps d'expression collective durant l'après-midi « R de jeux », 25 avril 2012]

Les tensions, non pas observées mais exprimées, dont le « jardin » semble faire l'objet s'articulent dès lors autour de deux caractéristiques présentées par les acteurs en charge de l'urbanisme à Marseille comme spécificité méditerranéenne à prendre en compte en matière de *ville durable*, à savoir les modes de vie et la pauvreté des habitants. Le jardin Chevalier Paul ne semble pourtant pas avoir été conçu dans une telle perspective. Le manque de suivi dont il fait l'objet²¹⁵ aboutit en outre à ce que son évolution dépende d'interpellations et/ou de pressions exercées :

« Il y avait un petit mur à la rue du Chevalier Paul par exemple où ils [les jeunes] venaient en cyclo. Les gens ont fait des pétitions pour qu'il ne soit plus là. Voilà par exemple quoi. Certaines personnes se sont plaintes à la mairie que les minots étaient là. Alors que maintenant ils ont fait une espèce de petit jardin et puis les gens font faire leurs besoins à leurs chiens. Donc les petits, ils faisaient du bruit mais les gens, ils respectent pas » [Associatif, 27 mars 2012].

Cet espace fait dans le même temps l'objet d'investissements de la part de structures associatives et culturelles. Le « collectif des parents et amis du groupe scolaire Chevalier Paul » interpelle les autorités publiques (maire de secteur et conseil général à qui appartient le terrain) pour obtenir son réaménagement²¹⁶. C'est également à son niveau que le Théâtre de la Mer a organisé en collaboration avec l'Addap 13 (Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention des Bouches-du-Rhône) et l'association

²¹⁴ En 2008, à l'image du deuxième arrondissement (17,2 %) et du quartier de la Joliette (19,4 %), peu d'habitations comportent quatre pièces ou plus (18,4 %), contre 38,9 % à l'échelle de la ville de Marseille dans son ensemble. En revanche, 44,3 % des résidences principales sont composées de trois pièces et 30,2 % seulement de deux (source : AGAM, INSEE).

²¹⁵ Nous ne renvoyons ici pas simplement à un défaut de gestion, mais à une absence de suivi des pratiques comme les villes de Copenhague ou de Melbourne ont pu le mettre en place, permettant ainsi de documenter les évolutions et d'ajuster les aménagements pour favoriser leur utilisation et maintenir une présence humaine dans les espaces publics (GEHL 2010).

²¹⁶ <http://collectifgroupescolairechevalierpaul.blogspot.fr/p/les-espaces-verts-jardin-chevalier-paul.html> consulté le 12 juin 2012.

Solidarité Mieux Vivre, une après-midi « R de jeux » le 25 avril 2012 (cf. figure 44).

Figure 44 Après-midi « R de jeux », jardin Chevalier Paul, 25 avril 2012



Photographie : Zoé HAGEL, 25 avril 2012

Diverses installations ont été montées pour l'occasion : décorations, jeux d'extérieur... La mise en place d'une tente opaque a également permis la projection en boucle d'un film portant sur la place du corps dans les espaces publics du quartier. Parallèlement, des animations étaient proposées : théâtre, expression graphique sur le devenir de l'aire réservée aux enfants, espaces de discussion aménagés autour de tables dressées à cet effet. L'après-midi a, dans une deuxième temps, été consacrée à la tenue d'un moment d'échanges collectifs, sorte d'agora animée par l'une des responsables du Théâtre de la Mer autour du devenir du jardin, d'éventuelles actions permettant de procéder à son auto-réaménagement et au-delà de la vie du quartier. Plusieurs paroles d'habitants ou de professionnels ont été recueillies (enregistrées ou notées) au cours de cet événement. L'après-midi s'est finalement achevée sur un goûter partagé.

Dans une dynamique analogue, l'addap13 a conduit dans le courant de l'été 2012, un chantier éducatif dans l'objectif d'améliorer le jardin. Quatre jeunes ont été associés et rémunérés pour ce travail. Accompagnés par un artiste plasticien, ils ont réalisé à la cire des jeux de société de différents pays du monde - symbolisant ainsi « *la diversité du quartier* » [Professionnel, 25 septembre 2012] - sur les blocs et les marches de l'escalier situés à proximité de l'entrée de l'aire de jeux pour enfants (cf. figure 45).

L'expérience reste cependant en demi-teinte, que ce soit par rapport à son impact sur les jeunes mobilisés : « *ça a été dur de les motiver* », c'est là que « *tu te rends compte de tous les freins qu'ils ont par rapport à l'emploi* » [Professionnel, 25 septembre 2012] ou par rapport à l'accueil que cette initiative a finalement reçu. Les jeux ont en effet été dégradés peu de temps après leur réalisation : « *c'est vachement difficile, [...] c'est gratuit. Autant*

certains choses on comprend, les écoles ça représente l'institution mais là... »
[Professionnel, 25 septembre 2012].

Figure 45 Jeux issus du chantier de jeunes, jardin Chevalier Paul, été 2012



Photographie : Addap13

Le jardin Chevalier Paul illustre finalement par la présence ce que la place d'Espercieux démontre par l'absence, à savoir la difficulté de « vivre ensemble » sur le secteur mais aussi et peut-être surtout la position d'arrière-plan que les espaces de rencontres occupent dans le projet. Geste d'embellissement ou exploitation de délaissé, les aménagements en question ne sont pas pensés pour eux-mêmes mais comme faire-valoir d'un cadre urbain qui peine à prendre en compte les pratiques. Le jardin Chevalier Paul témoigne dans ce cadre du mal-être d'une partie de la population à laquelle le projet n'est pas forcément adressé. Les jeunes adolescents paraissent à ce titre particulièrement concernés. Pour autant, la fréquentation et l'investissement dont le jardin fait l'objet, révèlent une réelle dynamique qui en dépit des accrocs qu'elle connaît, n'en reste pas moins existante et à prendre en compte.

c. Le cheminement piéton en monumentalité : des perspectives contrastées qui perturbent la lecture de l'espace

Tentons à présent de cheminer dans la rue d'Hozier. Au ras du sol et à faible vitesse, la gestion des monumentalités constituées par le collège IZZO et l'immeuble Europrogramme n'est pas évidente.

Figure 46 Vers un cheminement en monumentalité, la verticalité comme dominante



Photographie : Zoé HAGEL, 6 mars 2012

Le caractère obstruant de ces édifices est en outre renforcé par les différents degrés de verticalité (cf. *figure 46*) générés par l'aménagement de l'espace public (poteaux délimitant les trottoirs, lampadaires de plusieurs tailles, tronc d'arbres d'alignement), qui enserrant le marcheur, multiplient les informations, bloquent son champ visuel et restreignent ses mouvements. Les pieds des arbres d'ornement, des *Melia azedarach*²¹⁷ sont grillagés, rajoutant des stries dans l'espace visuel et prolongeant la sensation de constriction.

Si l'immeuble Europrogramme apparaît comme une forteresse non accessible, le mur d'enceinte du collège, bien que nettement plus bas, reste imposant. Uniforme et sans ouverture, il plonge le piéton dans une verticalité et une monotonie qui confinent l'espace

²¹⁷ Originaire d'Inde, du sud de la Chine et d'Australie, le *Melia azedarach* est une espèce ornementale dont les feuilles, l'écorce et les fruits possèdent des caractéristiques d'insecticide naturel, ce qui leur donne en contrepartie un caractère toxique. Bien « implanté » et « acclimaté », cet arbre est défini comme résistant à la sécheresse. Ses fruits restant sur l'arbre pendant l'hiver, il est vanté pour son caractère décoratif. Dans le nord des Etats-Unis, le *Melia azedarach* est cependant actuellement considéré comme espèce invasive.

public au côtoisement des voitures et des frêles arbres implantés, seuls objets qui varient et paraissent tangibles (cf. *figure 47*). Le regard et les perceptions s'en trouvent comme privés d'un hémisphère de l'espace.

Figure 47 En longeant le collège IZZO, un cheminement en espace contraint



Photographie : Zoé HAGEL, 6 mars 2012

La conjonction de ces murs pleins, sans accroche visuelle, de chaque côté de la route donne au final l'impression d'évoluer dans l'arrière-cour ou l'envers d'un décor. La rue semble alors assurer une fonction de transit. Si la présence de trottoirs traduit une tolérance vis-à-vis du piéton et l'alignement arboré suggère son invitation, celui-ci constitue un épiphénomène dans l'organisation de la vie urbaine à ce niveau, ce que renforce l'omniprésence de la voiture. Pour mesurer la question de l'importance de l'automobile dans le paysage urbain de notre secteur, il nous paraît nécessaire de préciser que l'extension de la place d'Espercieux, de l'autre côté du boulevard de Dunkerque, et la place d'Arvieux située à moins de deux cents mètres, abritent chacune un parking souterrain d'une capacité respective de quatre cent quatre-vingts et deux cent quatre-vingts places (EPAEM 2009).

Lorsque l'on arrive ensuite au croisement de la rue d'Hozier et de la rue de Ponteves, l'espace s'agrandit brusquement (cf. *figure 48*). Les trottoirs transversaux deviennent nettement plus larges que ceux sur lequel le piéton circule jusqu'alors. Faisant suite à l'exigüité du cheminement en monumentalité, cet élargissement donne finalement une impression étrange, accentuée par la faible fréquentation des lieux. Introduisant une rupture (même l'espèce des arbres d'alignement changent), il ne favorise pas l'établissement de liens physiques avec le reste du secteur. Le déséquilibre généré n'est en outre pas

compensé par les abords visuels. Le piéton n'est en effet quasiment pas mis en relation avec la vie des édifices qui délimitent l'espace public : l'enceinte du collège IZZO se prolonge par des murs aveugles (à gauche de la figure 48) alors que la perméabilité intérieur-extérieur est pratiquement inexistante au rez-de-chaussée des immeubles de l'îlot M5 (à droite de la figure 48).

Figure 48 Trottoir rue de Ponteves au croisement de la rue d'Hozier



Photographie : Zoé HAGEL, 6 mars 2012

Sur le trottoir adjacent, longeant l'immeuble Europrogramme, la sensation de coupure est moins présente du fait d'une forte occupation de l'espace par l'automobile (cf. figure 49). La position du piéton n'en est pas forcément plus agréable.

Figure 49 Stationnement sauvage au croisement des rues d'Hozier et de Ponteves



Photographie : Zoé HAGEL, 22 février 2012

Dans ce cadre, le mobilier urbain à destination des deux roues passe quasiment inaperçu, d'autant plus qu'il est resté inusité à chacune de nos visites, et ce, des deux côtés de la rue d'Hozier. Si l'on en croit le faible taux de motorisation des ménages du secteur, l'origine du surencombrement de l'espace public par la voiture semble exogène. Il est dès lors potentiellement dû aux salariés du quartier d'affaires de la Joliette, « *moi je les vois tourner pour chercher une place* » [Associatif-habitant, 16 mars 2012]. Mais il peut également être le fait de personnes, qui, à la sortie de l'autoroute, se servent du secteur comme d'un parc relais pour se rendre en ville à l'aide des transports en commun et tiendrait alors d'un effet pervers de la bonne desserte du quartier. Ces deux hypothèses ne sont pas exclusives et peuvent se conjuguer.

A ce stade de notre cheminement, il apparaît que la non prise en compte de l'habitant comme partenaire du projet, (qui se traduit, dans le cas de la notion de *ville durable* par l'absence de la thématique de la participation) semble aboutir à l'oubli du piéton dans l'aménagement. Or, « à travers le rythme patient des cheminements, une logique de l'articulation dans la succession se substitue à celle de la distinction et de la délimitation territoriale » (AUGOYARD 2010, p32) permettant ainsi de faire lien et d'assembler. L'expérience de notre secteur d'étude montre combien ne tenir compte de cette dimension qu'à l'issue de l'aménagement peut nuire à sa qualité et provoquer une forme de segmentation de l'espace qui porte atteinte à l'habiter. Nous rejoignons ainsi le positionnement de Jan GEHL (2010) selon qui tout projet doit partir du piéton pour ensuite se dérouler à des échelles supérieures.

A travers la lecture de notre territoire, l'absence conjuguée de l'habitant et du flâneur dans les modes de concevoir la ville tend de surcroît à réduire les dimensions quotidiennes et non fonctionnalisées de la ville au rang d'anecdote. Pourtant, « rien ne se peut comprendre de l'appropriation collective si l'on ne cherche pas à travers les actions quotidiennes individuelles [...] comment se constituent des différences qualitatives » (AUGOYARD 2010, p114). En dehors de quoi, la monumentalité paysagère se développe en occultant l'échelle humaine, négligeant voire aseptisant dans son sillage les rez-de-chaussées. De manière analogue, les ruptures d'échelles ne sont pas négociées et l'ensemble provoque l'ennui voire la gêne du marcheur qui n'est dès lors pas présent à l'autre. Enfin, l'aménagement tend à confiner les espaces dédiés à la rencontre aux délaissés des grands gestes architecturaux. Non adossés à une ossature cohérente et ignorant les pratiques, ils ne permettent dès lors pas de donner un caractère commun à l'espace ainsi produit.

4. De la rue De Pontevès à la rue De Forbin : quand les temporalités du projet révèlent l'absence de lien à l'existant

Nos pas nous portent à présent vers la partie de notre secteur d'étude comprise entre la rue de Pontevès et la rue de Forbin. Celle-ci regroupe en très peu de temps une grande diversité de stades d'avancement du projet, allant de l'objet livré (îlot M5) à la friche en attente, en passant par l'activité en cours de délogement (théâtre de la Minoterie) et par celle qui va l'être (hôpital Desbief), sans compter l'immeuble maintenu dans sa structure et ses fonctions (services municipaux). La persistance et la confrontation de ces diverses étapes d'avancement nous intéressent et la particularité de cette situation a d'ailleurs contribué au choix de notre terrain de recherche. Elle permet en effet d'aborder l'aménagement de manière dynamique et d'en faire, dans une certaine mesure, une lecture à la fois diachronique et synchronique, ce qui nous semble propice à une analyse du sens et de la portée de la phase de mise en œuvre.

Figure 50 Rue de Pontevès – rue de Forbin, plan de situation des différents stades d'avancement du projet



Source : Geoportail

a. De la friche à l'îlot fermé, où se situe l'espace de vi(II)e ?

Lorsque l'on traverse la rue de Pontevès, deux univers contrastés se font face. L'îlot M5 se dresse du côté des numéros pairs tandis qu'une friche accueille le piéton du côté impair.

Faisant le choix de privilégier ce que le projet urbain souhaite transmettre et produire, nous entrerons dans cette portion de territoire par l'îlot M5 avant de nous intéresser à ce que l'avant-scène donne à voir.

L'îlot M5 : quand le durable pensé par l'objet ségrège

Après une première tranche livrée en 2004, le complexe M5 est achevé en 2008. Il se dresse sur des espaces anciennement dédiés à de multiples activités économiques dont les occupations antérieures figurent la diversité des formes d'activités qui existaient sur le secteur.

« Il y avait... une entreprise de... qui faisait du, qui vendait des boulons, de la ferraille, de la tôle²¹⁸, pour la réparation navale quoi. [...] Un peu plus haut il y avait les fabriques de chaussures, Magar, Magarian, fabrique de chaussures. Donc vous voyez c'était des industries qui employaient du personnel. Alors à l'angle de la rue du Chevalier Paul, c'était un fabricant de meubles, les meubles PASQUET, voilà, qui sont restés très longtemps ici. » Et puis, *« là c'était l'entreprise GONDRAND, un transitaire, un transitaire qui recevait la marchandise des bateaux et qui stockait. »* [Associatif, 27 mars 2012]. Initialement offert à la démolition, le bâtiment de cette société, datant de la fin du XIX^{ème} - début XX^{ème} siècle, a finalement été conservé sur proposition des Ateliers « Lion Associés » et « Castro, Denissoff et Associés », lauréats du concours d'architectes. Et puis, *« je me souviens particulièrement de l'entreprise Dauphin²¹⁹, je crois, parce que j'allais chercher, récupérer du papier. Ils me donnaient des grands rouleaux de papier, il m'en reste un petit peu, des morceaux d'affiches publicitaires, à l'envers c'est blanc. Et ils me donnaient des rouleaux pour les enfants, ensuite j'en faisais profiter les enfants déjà à l'époque »* [Associatif, 21 mars 2012]. La police municipale a même séjourné en lieu et place de l'actuel garage Renault [Associatif, 21 mars 2012], lui-même délogé de la parcelle sur laquelle il se trouvait et qui abrite aujourd'hui le collègue IZZO.

²¹⁸ Les entrepôts commerciaux de l'entreprise Charron Inox, spécialisée dans le stockage et la distribution de produits en aciers inoxydables, étaient en effet logés à cette adresse avant d'être déplacés chemin de Saint-Henri dans le 16^{ème} arrondissement de Marseille.

²¹⁹ Spécialiste en affichage d'entreprises, la société Dauphin fut précédée dans les années 1970 par l'entreprise de papiers transformés Franpa.

A présent, l'ensemble immobilier composé essentiellement de logements « mêle des lofts, des maisons de ville, des « immeubles villa », des villas patio, des villas suspendues... » (EPAEM 2005, p1) (cf. figure 51), l'objectif étant à travers cette diversité, de « créer un morceau d'âme supplémentaire de Marseille » (CASTRO 2004). La posture architecturale adoptée a également consisté à réaliser « une partie plus dense en bord de rue pour respecter le gabarit urbain », réservant ainsi la « partie maison, plus complexe, en cœur d'îlot » [Architecte²²⁰, 31 mai 2012]. A l'exception d'un élément en R+6, les bâtiments les plus hauts (de R+5 à R+7) se trouvent tous en front de rue. Ils constituent la « partie extérieure » qui, « refermée », « clôture l'îlot » [Architecte, 31 mai 2012] et isole son centre du reste du secteur (cf. figures 51-52) : « nous on est à l'intérieur de la résidence, on n'a pas de bruit de rue. C'est calme » [Habitante de l'îlot M5, 16 mai 2012]. Dans le « cœur de quartier²²¹ » (CASTRO 2004), une plus grande « richesse » est imaginée. Les bâtiments deviennent plus bas, puis plus haut. L'idée était de « créer presque un esprit, presque de village », que le tout ait un caractère « agréable, avec des plantations, avec des jardins tout autour, pour que en plus du jardin privatif, il y ait un espace agréable pour se déplacer à l'intérieur de l'îlot » de manière piétonnière. Le piéton « c'est important », « en plein cœur de ville c'est quand même agréable » [d'après Architecte, 31 mai 2012]. Ces choix semblent ainsi trancher avec ceux de l'aménagement du secteur dans son ensemble.

Le végétal est présent au cœur de l'îlot (cf. figures 51-52) et la distribution des bâtiments s'organise autour de deux « passages » perpendiculaires aux rues de Pontevès et de Forbin et d'une « allée » orthogonale aux rues d'Hozier et Chevalier Paul. Ces axes se rejoignent sur une place centrale au niveau de laquelle des événements sont organisés au sein de la résidence. Le réseau piétonnier ainsi tracé se prolonge dans certaines parties de l'îlot par des « venelles » (cf. figure 52).

²²⁰ La personne en question a été chef de projet sur l'îlot M5 pour les ateliers Lion associés.

²²¹ Est ainsi désigné le cœur de l'îlot que Roland CASTRO appelle le quartier.

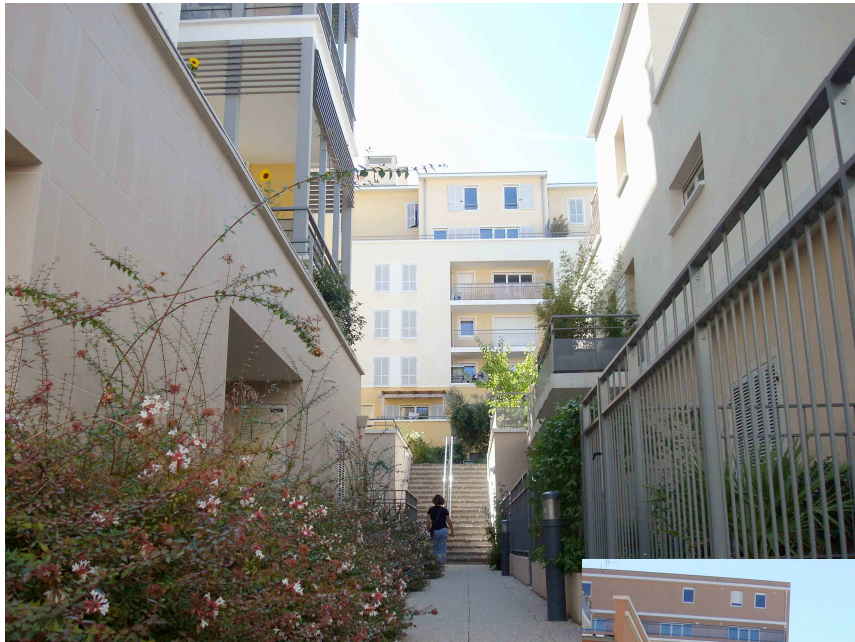


Figure 51 L'îlot
M5, vues de
l'intérieur

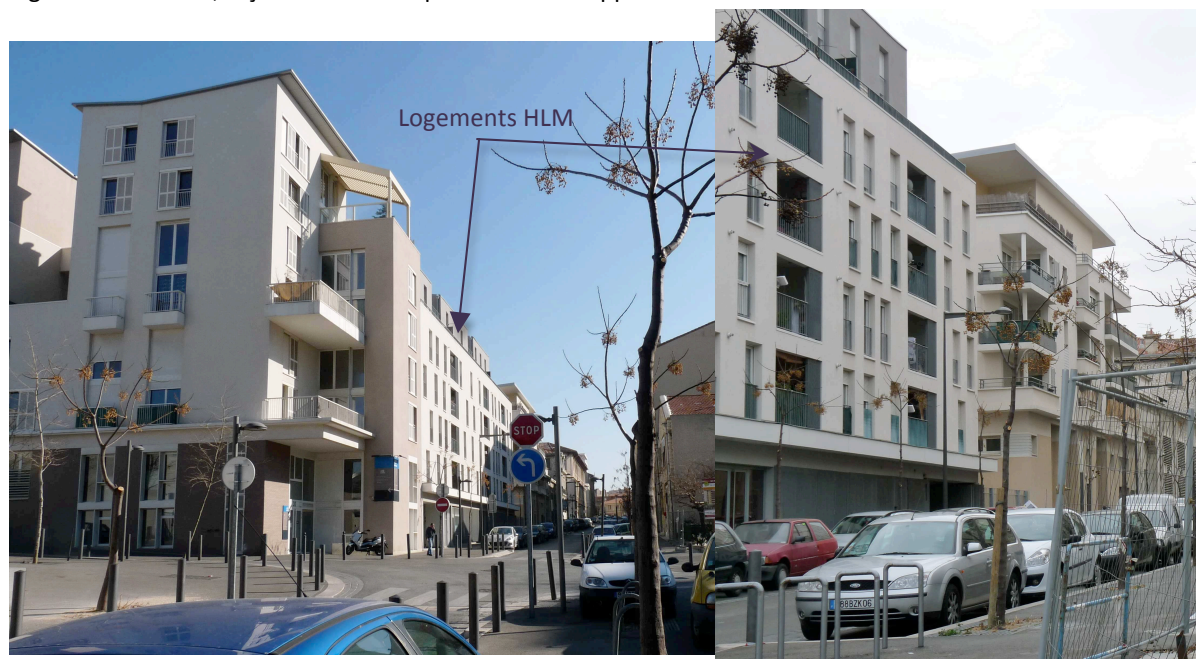


Figure 52 L'îlot M5, plan masse et environnement urbain



Photographies : Zoé HAGEL, 22 juillet 2013

Figure 53 L'îlot M5, façades sur rue depuis le trottoir opposé rue d'Hozier



Photographies : Zoé HAGEL, 6 mars et 30 janvier 2012

En parallèle de ces partis pris, « nous devons bien sûr nous plier aux règles d'urbanisme et créer des logements sociaux²²². Au-delà de ces contraintes, nous ne nous sommes pas mal débrouillés pour créer un îlot étrange sans marquer de différences entre les logements sociaux et les autres habitations » (CASTRO 2004). Les immeubles en question se situent néanmoins en périphérie et sont qualifiés par l'architecte lui-même de « plus classiques » (CASTRO 2004) (cf. figures 52-53). Dès lors, l'appréciation précédente n'est pas unanimement partagée, ce qu'illustrent les propos de l'un des résidents des appartements à loyer modéré. Celui-ci trouve en effet que « *les différences sociales sont mises en avant par la différence d'architecture entre le bâtiment de l'OPAC et les autres bâtiments du parc de logements M5* » [EPAEM 2005, p4].

Les distinctions les plus marquantes dans la structure de l'îlot se font cependant essentiellement sur l'accès aux différents espaces. « *Ben ça c'était... oui voilà moi c'était la première question que j'ai, j'ai posé quand j'ai vu le projet, je me suis dit mais c'est un bunker !* » [Institutionnel, 7 juin 2012]

L'intérieur de la résidence est en effet inaccessible au flâneur comme aux habitants du quartier. Les entrées des chemins piétonniers sont fermées par des grilles que l'on ne peut ouvrir sans le code adéquat. Dans le cadre d'une visite de l'opération Euroméditerranée organisée par le collectif « Habitat groupé 13 » en septembre 2009, nous étions toutefois parvenu à pénétrer à l'intérieur de l'enceinte, l'une des portes ayant été malencontreusement laissée ouverte. Quelle ne fut pas notre surprise au moment de poursuivre notre chemin, de

²²² 70 logements sociaux ont été créés, soit 20 % de la programmation.

La personne en question nous a en effet dit ne pas avoir la clé de la grille qui de l'extérieur mène aux ruelles internes. Tentant de l'obtenir auprès d'un ami, il s'est alors rendu compte que celui-ci ne possédait pas non plus le fameux sésame. Nous lui avons demandé s'il pouvait tout de même accéder à ces espaces mais la réponse formulée reste ambiguë : notre interlocuteur déclare en effet passer par les garages sans que nous soyons parvenus à comprendre si ce mode de faire était véritablement licite ou du moins prévu à cet effet. Afin d'apporter une réponse ferme à cette question, nous avons cherché à contacter par téléphone le bailleur social. Mais les systèmes de menus automatiques à choix préorienté ainsi que les temps d'attente ont eu raison de notre patience.

D'après la lecture qui peut en être faite aujourd'hui et selon les différentes personnes interrogées, la décision de fermer l'îlot semble être un choix intervenu relativement tôt dans la réalisation du complexe. Sur le plan masse en effet, « *on voit bien qu'il y avait des fermetures, dès le début* » [Architecte, 31 mai 2012]. Néanmoins, « *l'ambition d'origine était de l'ouvrir à la ville pendant la journée. La gestion du lieu au quotidien a amené la Copropriété à en réserver actuellement l'usage aux résidents de l'îlot.* » (PUCA, 2011, p27). Si cette citation tend à laisser voir la porte comme à demi-close, l'obtention du prix du logement durable ne semble pas être posée comme antagonique à la fermeture (même partielle) de l'ensemble sur le tissu urbain dans lequel il s'insère, ce qui n'est pas sans poser de questions. Le soucis du piéton, la « *vie de village* » et l'accès à la nature pourraient dès lors être réservés à une partie des habitants et le repli sur soi ne pas être une posture que la ville permettrait de dépasser. Cette vision nous semble problématique et souligne à quel point la thématique de la *durabilité* réintégrée à des schémas sectoriels (l'îlot M5 a obtenu le prix du logement durable et non de la *ville durable*) ne constitue qu'une variante dans les modes courants de traitement des questions urbaines sans changer fondamentalement les cadres de pensée, ne parvenant ainsi pas à dépasser les enjeux contemporains tels qu'ils se posent à la fabrique de la ville.

Cette configuration physique particulière n'a, quoi qu'il en soit, pas facilité nos démarches auprès des résidents. Nous allons pour illustrer notre propos, rendre compte de l'une d'entre elles.

Le mercredi 13 juin 2012, nous avons décidé de faire une nouvelle fois le tour de l'îlot dans l'espoir de croiser des habitants et d'engager la discussion avec eux. Nous avons d'abord adressé la parole à une femme d'environ 60-70 ans logeant dans l'un des immeubles qui donnent sur la rue de Forbin. La personne, attendue par sa fille et son petit enfant un peu plus bas sur le trottoir, était peu réceptive. Notre conversation n'a duré que le temps d'une appréciation sur le fait de loger dans le complexe : « *c'est calme, c'est*

sécurisé ».

Poursuivant notre chemin par la rue Chevalier Paul, nous avons rencontré deux hommes discutant devant l'immeuble de logement HLM, dans le sas créé par l'espace situé entre la porte d'entrée du bâtiment fermée par un digicode et la grille donnant sur la rue. Le premier, d'une soixantaine d'années, a refusé d'échanger avec nous, arguant du fait qu'il n'avait pas le temps. Il est pourtant resté sur les lieux durant l'intégralité de notre présence, semblant à la fois surveiller notre discussion avec la seconde personne, d'un âge pouvant être compris entre 40 et 50 ans, et occuper l'espace pour signifier qu'il n'était pas envisageable d'aller plus loin.

Sont arrivées pendant ce temps deux femmes, respectivement d'une trentaine et d'une soixantaine d'années, visiblement à la recherche d'un résident. Malgré le refus de l'homme le plus âgé, la jeune femme s'est imposée, a pénétré dans le sas afin d'avoir accès par elle-même aux interphones. Ce dernier l'a alors suivie pour la faire sortir de l'espace « privé » qu'il gardait. Les deux dames ne se sont pas découragées pour autant et ont continué à consulter chaque fois qu'elles étaient accessibles, les entrées successives de l'îlot. Le résident de l'immeuble HLM les a surveillées aussi longtemps qu'il pouvait les tenir en vue.

Notre objectif n'est pas de raconter dans les menus détails nos observations mais de rendre compte d'interactions qui nous paraissent significatives et contribuer à décrire l'objet urbain que constitue l'ensemble M5. Poursuivons dès lors notre anecdote. En achevant notre tour, nous avons retrouvé les mêmes dames, tentant une dernière fois leur chance aux entrées des immeubles donnant directement sur la rue d'Hozier. Nous nous sommes alors permis de les aborder sans toutefois oser leur demander les raisons de leur visite. Notre échange s'est achevé sur une série de conseils de leur part portant sur la manière de préparer au mieux nos prochaines visites. Ainsi fallait-il demander au préalable **tous les codes**, y compris celui pour monter dans l'ascenseur, en dehors de quoi « *c'est un vrai bunker !* ». La conclusion de leurs préconisations est d'ailleurs que le plus simple est certainement de connaître le téléphone privé de la personne visitée et de lui demander de venir nous chercher. La rencontre fortuite avec des habitants s'avère dans ces conditions difficile, ce que notre expérience confirme.

Ceci nous amène à considérer la manière dont la fermeture de l'îlot est perçue et à en aborder les conséquences sur la vie du secteur. Il nous faut pour cela distinguer les positions des résidents de celles des autres personnes vivant quotidiennement le secteur.

Vu de l'intérieur, « *on le vit bien. On le vivra mieux encore quand on aura un système de digicode qui fait qu'on pourra ouvrir depuis notre domicile.* » Autrement, « *c'est jamais assez sécurisé.* » [...]. Non, « *justement le fait que ce soit fermé, on peut avoir une vie intérieure, sans qu'il y ait la liberté pour les gens de rentrer et pour elles* [en parlant de ses

enfants] de sortir ». C'était ça « le concept pour l'architecte et le concepteur, justement, que les gens puissent communiquer entre eux » [Habitante de l'îlot M5, 16 mai 2012]. La communication et les sociabilités se conçoivent dès lors comme internes et protégées de l'extérieur. Cette posture se prolonge y compris dans les moments de rencontres et de convivialité organisés en dehors de la résidence, pendant lesquels le modèle d'une socialité choisie, fermée aux échanges non prédéfinis, tend à être recréé. Le message posté sur le blog « M5 - Les Docks, le forum des voisins » proposant l'organisation d'une galette des rois collective dans un restaurant du quartier en témoigne. La privatisation d'une partie du lieu a en effet été négociée pour l'occasion.

« Bonjour à tous et bonne année!

ça passe, ça passe et on finit par se croiser uniquement dans les allées ou devant l'école ou la crèche, ou pas du tout...

Je vous propose donc de nous retrouver samedi 22 ou dimanche 23 janvier au restaurant Docks of the Bay autour d'un café ou plus si volonté de tous...

Frédéric, le directeur, est partant pour nous recevoir autour d'un café, jus, ou autre, voire une galette, en fonction du budget de chacun.

Une privatisation d'une partie du restaurant est prévue (gratuitement) et les enfants/poussettes sont les bienvenus, sous la surveillance de leurs parents (évidemment!).

La cour extérieure est susceptible d'être fermée, afin de garantir la sécurité des enfants. [...]

[Signature ...]

Bâtiment 54- Le Goéland

Ben c'est où? Nexity n'a pas mis de numéro...

C'est le bâtiment dont l'entrée est au centre de la résidence, 3ème tranche²²⁶ »²²⁷

Les personnes vivant le secteur de manière quotidienne perçoivent ce fonctionnement tendant à l'autarcie :

« Je sais pas disons qu'entre l'ancienne population et les nouveaux on se voit pas vraiment. Il y a pas, non, non. Non, non, non. Mais bon et ben les gens sont enfermés là-dedans. Je sais pas si vous avez fait attention mais il y a des grilles des... voilà, ils sont là les... ils, on les voit pas beaucoup quoi. Ils se mélangent pas, et... ils se mélangent... non non. »
[Associatif, 27 mars 2012].

Les mots employés sont parfois forts, rappelant le terme de bunker déjà croisé à deux reprises (dans les propos de l'une des dames rencontrées le 13 juin 2012 et de l'un des

²²⁶ Même au sein de l'îlot les repérages ne semblent pas évident. Plusieurs participants au blog des résidents précisent la localisation de leur logement en se référant à la tranche à laquelle il appartient.

²²⁷ <http://m5-lesdocks.leforum.eu/t121-Galette-de-rentree-a-Docks-of-the-Bay.htm>, consulté le 25 septembre 2012.

acteurs institutionnels [7 juin 2012]) : « *c'est aussi... problématique que de rentrer dans une prison. Moi je suis rentrée dans les prisons des fois et là, [...] il y a vraiment une enclave* » [Associatif, 21 mars 2012]. « *Ils sont un peu retranchés* » [Associatif-habitant, 28 mars 2012].

La structure de l'îlot conjuguée au type de rapport que ses habitants développent, au moins pour une partie d'entre eux, avec le secteur tendent à provoquer une ségrégation spatiale, qui se double, comme l'a montré l'analyse des caractéristiques de la population d'étude, de fortes distinctions sociales. L'isolement, à l'exception de rares insertions²²⁸, du complexe M5 par la trame Mirès et les caractéristiques de son environnement immédiat, constitué d'établissements spécialisés (collège, hôpital, accueil de nuit) ou d'immeubles d'habitation et commerces essentiellement populaires, renforcent son image d'îlot « doré » et la perception de sa soustraction au fonctionnement urbain qui l'entoure.

« *Le truc c'est que... effectivement les habitants du, du M5 même si il y a 20 % de logements sociaux... c'est une catégorie socioprofessionnelle plus élevée que le reste du quartier, que les habitants historiques hein... donc... ça, ça a changé... mais comme ce sont des actifs, ce ne sont pas forcément des gens qu'on voit beaucoup. [...] c'est vrai que c'est pas une population qu'on voit dans le quartier. [...] Donc, visuellement comme ça, moi j'ai pas l'impression que ça, ça change beaucoup* » [Institutionnel, 7 juin 2012].

L'étude de la population des logements sociaux²²⁹ renforce la portée discriminatrice de l'îlot. Ainsi en 2005, 77,3 % des habitants du bâtiment de l'OPAC Sud étaient employés alors que cette catégorie socio-professionnelle est estimée à 30,9 % sur notre territoire d'investigation. De même, 30 % des résidents de l'immeuble étaient âgés de plus de 60 ans, proportion nettement supérieure à celle de l'ensemble du territoire dont seulement 19,1 % de la population ont plus de 55 ans. A cette aune, le taux d'activité professionnelle des locataires de l'OPAC Sud, 60 % occupent un emploi en 2005, apparaît élevé et se situe bien au-delà de celui du secteur dans son intégralité. Ces données donnent à voir une population choisie qui ne reflète pas la composition de notre terrain de recherche, excluant la plupart des personnes les plus vulnérables d'un accès à un logement à loyer modéré.

Dès lors la mixité semble s'opérer par juxtaposition sans produire de dynamique commune, ce qui se traduit notamment par une faible présence dans les espaces publics, accentuant par contrecoup l'absence de vie définie par les personnes interrogées comme

²²⁸ L'îlot délimité par la trame Mirès contient, outre l'ensemble M5 : les immeubles faisant l'angle des rues Chevalier Paul et de Forbin, le bâtiment abritant des services municipaux au croisement des rues d'Hozier et de Forbin et l'annexe hospitalière dédiée au scanner au 18 rue d'Hozier, cf. figure 52.

²²⁹ Les données sont issues de la note de synthèse de l'enquête auprès des habitants du parc de logements M5, EPAEM, 2005.

une caractéristique de notre secteur d'étude.

En dehors des habitats sociaux eux-mêmes, l'îlot M5 abrite au croisement des rues D'Hozier et de Pontevès, l'antenne « District Marseille Centre » du bailleur social Habitat 13, manifestant ainsi après le collège, une nouvelle forme de présence du Conseil Général²³⁰ sur notre territoire d'investigation.

Un peu plus loin, le rez-de-chaussée de l'immeuble HLM adjacent est occupé par une crèche d'entreprises : « Cap Canaille » (cf. figure 54). Labellisée « écolo-crèche »²³¹, la structure se veut engagée dans une démarche de développement durable²³¹. Les principaux thèmes abordés dans ce cadre sont : l'entretien (« nettoyer sans polluer »²³²), l'alimentation (aller vers le bio), l'activité des enfants (sensibilisation au « respect de l'environnement »²³³), l'habitat et l'énergie (optimisation de l'utilisation des locaux existants, rénovation), et enfin les déchets (diminuer leur production, recycler). Un comité de pilotage « composé d'experts du développement durable ou de la petite enfance »²³⁴ accompagne la structure dans cette démarche. Mais encore une fois, ce qui est présenté comme durable occupe l'espace en s'arrêtant aux portes des habitants. La crèche est ainsi destinée aux enfants d'agents de diverses entreprises et institutions : Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Préfecture de Police, La Poste, SNCM, Futur Telecom, Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée. Dans un territoire marqué par le chômage ou l'activité ouvrière, peu d'habitants paraissent concernés par l'offre proposée. La structure est dès lors essentiellement tournée vers l'extérieur et se développe sans lien apparent avec les problématiques du quartier, si ce n'est la volonté affichée d'attirer dans le secteur une population différente de celle qui y résidait auparavant. Le fait que la crèche soit abritée dans l'îlot M5 donne une dimension supplémentaire à cette intention, contribuant à la relégation des « anciens habitants ».

²³⁰ La construction des collèges relevant de la compétence des Conseils Généraux, le collège IZZO constitue une "marque" de cette collectivité sur notre territoire, ce que certaines personnes rencontrées n'ont pas manqué de souligner comme faisant partie d'une "guerre politique" entre les différentes collectivités participant au projet. Le président du Conseil Général est, en outre, l'ancien maire de secteur.

²³¹ <http://www.ecolo-creche.fr>, dernière consultation 20 septembre 2013.

²³² <http://www.ecolo-creche.fr/entretien> consulté le 14 juin 2013.

²³³ <http://www.ecolo-creche.fr/activites> consulté le 14 juin 2013.

²³⁴ <http://www.ecolo-creche.fr/labellisation> consulté le 14 juin 2013.

Figure 54 Ecolo-crèche « Cap Canailles », 28 rue d'Hozier



Photographie : Zoé HAGEL, 6 mars 2012

D'un point de vue physique et pour le piéton qui chemine, l'îlot M5 se traduit, au niveau de la rue d'Hozier par des façades d'immeubles en R+5, R+6 dans des tons gris, beige ou légèrement rosé (cf. figure 53). Les transitions entre espace public et espace privé sont brutales. L'accès visuel aux innovations architecturales et à la présence végétale n'est que partiel et s'effectue au niveau des trouées formées par l'allée et les passages (cf. figure 55). En dehors de ces quatre ouvertures, les rez-de-chaussée sont peu poreux et n'offrent quasiment pas de liens possibles entre l'intérieur et l'extérieur des constructions, condition pourtant nécessaire, selon Jan GEHL (2010), pour parvenir à créer une ville vivante et rassurante. L'îlot M5 prolonge ainsi, bien que dans une moindre mesure, la mise à l'écart du piéton entamée aux abords des monumentalités de l'entrée de secteur.

Avant de poursuivre notre cheminement, il nous paraît intéressant d'aborder le complexe M5 à travers sa mise en œuvre. Souhaitant étudier en quoi cette phase de traduction concrète influence (ou non) le projet initial, nous avons interrogé les acteurs institutionnels à ce sujet. Aucun n'a véritablement pu répondre à nos questions. Trois des cinq personnes rencontrées n'étaient pas encore en poste au moment de sa réalisation et ne possèdent, même de manière indirecte, pas la mémoire de l'opération. Les deux autres renvoient quant à elles au marché de l'offre et de la demande, à la possession du foncier ou encore aux concepteurs et promoteurs pour expliquer d'éventuels compromis.

« Oui parce que, oui, il y a forcément des compromis, en ce sens qu'entre l'idée de départ que nous on peut avoir et puis, et puis la proposition que va faire un promoteur... avec un investisseur il peut y avoir un écart parce que ces gens-là, ils sentent... il sentent le marché, c'est leur boulot » [Institutionnel, 17 avril 2012].

Figure 55 Vues de l'intérieur de l'îlot M5 depuis les « percées » rue d'Hozier et rue de Forbin



Photographies : Zoé HAGEL, 10 et 30 janvier 2012²³⁵

Une fois le concours d'architectes passé, une délégation de la conduite du projet semble ainsi se produire. Elle aboutit à ce que le cours des choses échappe visiblement aux aménageurs, qui ne connaissent dès lors pas véritablement la manière dont se déroule, ni ce que recouvre la phase de mise en œuvre. L'organisation des travaux récents autour de la maternelle Désirée Clary montre néanmoins une évolution des pratiques à ce niveau. Mais, si l'opérateur Euroméditerranée apparaît par cet exemple pouvoir réguler le déroulement du calendrier des chantiers, il ne s'en trouve pas pour autant associé aux partis pris architecturaux opérés. En dehors des intentions posées en réponse au cahier des charges général édicté lors de l'appel à projets, les ajustements et formes effectives semblent se décider de manière autonome. Or l'analyse de l'îlot M5 et de son insertion dans le secteur d'étude montre combien ceux-ci ne sont pas anodins et présentent des conséquences potentiellement lourdes sur le fonctionnement urbain. Dans ce cadre, le couple architecte-promoteur semble structurant. Le « *client* » de l'architecte étant, à ce stade, le promoteur [Architecte, 31 mai 2012], ce dernier occupe une place prépondérante qui complique la régulation du projet et permet difficilement de s'extraire de schémas empreints d'un *urbanisme libéral* (BOURDIN 2010).

²³⁵ Pour effectuer la deuxième photographie, nous avons glissé l'objectif de notre appareil photographique entre les barreaux de la grille extérieure afin de disposer d'une "belle vue". Ce n'est cependant pas celle qui est offerte au piéton.

« Il y avait une partie où Apollonia voulait faire des logements pour que ce soit plus rentable pour eux au rez-de-chaussée de la rue de Pontevès. » « Yves Lion voulait faire du commerce pour qu'elle reste vivante. » Le compromis qui a été réalisé c'est que les espaces en question ont été vendus comme ateliers d'artistes, comme des « lofts », des « plateaux ». Cela a été vendu comme atelier d'artistes et après si les gens voulaient y habiter... [Architecte, 31 mai 2012]. Le résultat produit est au final un défaut de porosité aboutissant à un manque de vie le long de la rue.

L'absence de participation de l'urbaniste-aménageur à cette phase du projet ne permet, de plus, pas de prévenir un certain retour à une forme d'autonomisation de l'objet : en dehors de *« la relation du projet à la rue extérieure »*, *« je saurais pas vous dire quelles étaient les réflexions plus générales [sur] la ville »* [Architecte, 31 mai 2012]. Enfin, dans le cas qui nous occupe, le suivi du chantier a, pour des raisons de coût, été réalisé par le promoteur. Cet encadrement unilatéral et orienté par des considérations de court terme peut poser question au regard des problématiques soulevées par la réalisation du collège IZZO et aux temporalités mise en avant dans les représentations que les acteurs se font de la notion de *ville durable*.

Parallèlement à ces considérations, la « délégation » de la phase de mise en œuvre, telle qu'elle semble actuellement opérée, soulève des interrogations en ce qu'elle ne permet ni la constitution, ni la transmission d'une forme de mémoire du projet, ce qui rend, selon nous, son évolution plus difficile. Cette situation est d'autant plus marquée que le renouvellement des acteurs s'opère sur un rythme visiblement soutenu. Ainsi, l'ensemble des professionnels ayant travaillé à la réalisation de l'îlot M5 dans l'atelier « Roland Castro, Sophie Denissoff et associés » n'exerçait, en 2011, déjà plus dans la structure. Nous sommes parvenu, dans le cas des ateliers « Lion et associés », à identifier et contacter, grâce à la page personnelle qu'il propose sur Internet, un architecte ayant contribué à l'édification de la première tranche. Toutefois, la personne en question n'était pas en poste au début du projet et nous confie d'ailleurs ne pas connaître ce qui s'est passé avant son arrivée. Elle a en outre déjà quitté les Ateliers pour fonder sa propre agence.

Le temps de la ville semble ainsi sans aucune mesure avec le temps des carrières. Le *turn-over* des individus implique en outre que, s'il n'est pas ancré dans les structures comme ayant un intérêt en soi, le suivi du projet apparaît quasiment impossible, sauf à court terme. Or, promoteurs et agences d'architectes sont engagés dans des processus de productions ponctuelles et non dans des dynamiques territoriales continues. Les démarches de suivi n'apparaissent donc a priori pas centrales dans leurs activités.

« Vous savez le problème de ces gens là, c'est qu'ils font un... j'allais dire ils font un coup, ils font un programme et puis, et puis ils partent et puis ils vendent et puis on les revoit plus. Et puis c'est un secteur où ça change beaucoup, souvent, donc moi les contacts que j'ai eu il y

a plus de 5 ans... je pense qu'ils sont un peu obsolètes. » [Institutionnel, 17 avril 2012]

Dans ce contexte, même les écrits ne semblent pas rester, « *nous ne disposons plus des études préalables non plus* » [courriel reçu de l'Atelier Roland Castro, Sophie Denissof et associés, le mercredi 11 avril 2012]. Conjugué aux rotations de personnels qui empêchent l'établissement de liens inter-individuels sur la durée, ceci laisse les acteurs institutionnels relativement démunis quant à une forme de connaissance possible des dimensions concrètes de la traduction du projet.

Peu de visions sont ainsi portées de la greffe urbaine en elle-même, de son expression matérielle et de ses effets sur le tissu dans lequel elle s'insère. Faire attention aux conséquences est pourtant une posture jugée nécessaire pour parvenir à la *ville durable* (BOURDIN 2010 et acteurs interrogés). Elle suppose, selon nous, de considérer la phase de mise en œuvre comme partie intégrante de la formulation du projet et de son orientation.

A cette aune, le traitement de la friche faisant face à l'îlot M5 permet une approche encore différente de la question.

La friche : un espace de traces où les porosités vivent

A l'angle des rues d'Hozier et de Pontevès, sur le trottoir opposé à l'îlot M5 se trouve une friche (cf. figure 56) dont les abords n'ont cessé d'évoluer durant notre période d'investigation, comme autant de tentatives de limitations des modes d'expression qui y ont cours.

Figure 56 A l'angle des rues d'Hozier et de Pontevès, une friche



Photographie : Zoé HAGEL, 10 janvier 2012

Sur cet espace aujourd'hui ouvert, doit s'élever dans le courant de l'année 2013, un immeuble en R+7 de vingt-quatre mètres de hauteur, gabarit qui tranche avec celui des bâtiments présents au préalable, mais aussi avec celui des constructions adjacentes qui abritaient jusqu'à peu le théâtre de la Minoterie et qui sont elles-mêmes vouées à disparaître pour permettre la réalisation de l'édifice projeté. L'on peut d'ailleurs se demander si le nom de l'opération en question, « Balcon des Arts », ne fait pas écho à la disparition de ce lieu. La composition de l'ensemble ne laisse en effet pas présager une telle dénomination. D'après le panneau d'affichage présent sur site pour porter à connaissance l'existence et le contenu du permis de construire, l'opération immobilière comprendra des bureaux en rez-de-chaussée et des logements en étage.

Avant de devenir une friche, l'espace en question était occupé par un cabinet d'avocats. La végétation encore présente laisse imaginer une entrée agrémentée d'arbres et de plantes d'ornement. Après la disparition de cette activité, les bâtiments « *se sont délabrés énormément. Abandonnés, ils étaient squattés, même des enfants avaient...* » [Associatif, 21 mars 2012] « *il y a des enfants, avant que les squatteurs arrivent qui avaient occupé ce lieu ! [...] c'était chez eux, pour rentrer chez eux il fallait un laisser-passer et on rigolait parce qu'ils disaient « non ! »* » [Associatif, 27 mars 2012]. L'immeuble a ensuite été utilisé comme lieu d'habitation, ce que confirme le témoignage d'une mère d'un enfant accueilli à la crèche « Cap Canailles ». C'est d'ailleurs potentiellement cet usage familial qui a motivé la destruction anticipée du bâtiment en 2011. Depuis, le terrain est en attente, notamment du départ du théâtre de la Minoterie. Et cette impression de statut quo étonne nos interlocuteurs, en ce qu'elle contraste avec la célérité de l'acte de démolition en lui-même.

Dans cet entre-deux, les traces des différents stades de présence sont encore visibles (*cf. figure 57*) et se mélangent avec les usages actuels.

Malgré les grilles qui l'encagent, cet espace est en effet, durant notre phase d'enquête, toujours un lieu de vie. Des « ferrailleurs » y stockent et peut-être trient les trouvailles qu'ils effectuent dans les poubelles. Des dynamiques animales et végétales, entre espèces d'ornement anciennement plantées et espèces venues se développer par dissémination, s'y expriment. Les processus en jeu pourraient à ce sujet constituer un objet d'études intéressant dans le cadre d'une démarche d'écologie urbaine.

Pour le piéton, cette friche constitue, du fait de la relative transparence des grilles initialement présentes, un temps d'ouverture et une rupture dans les différentes hauteurs de bâti qui n'est pas inintéressante.

Figure 57 Traces sur friches



Photographies : Zoé HAGEL, 30 janvier 2012 pour la première, 5 avril 2012 pour les 2^{ème} et 3^{ème}, Cécile LIZEE, détail, 5 avril 2012 pour la dernière.

Lors d'une visite ultérieure, en juillet 2012, nous avons cependant constaté que les barrières avaient été refaites et que le vélo n'était plus là. Malgré le changement d'épaisseur de grillage et le renforcement des jointures opéré visiblement dans le but de maintenir l'ensemble hermétiquement clos, le terrain semblait toujours être le siège d'activités. Les moyens employés pour éviter les perméabilités dont cet espace fait l'objet monte encore d'un cran en mai 2013 (cf. figure 58). Des palissades métalliques sont dressées, supprimant dans le même temps une part de la profondeur visuelle préalablement offerte. Nous n'avons pu mesurer leur « efficacité » sur les pratiques.

Figure 58 Balcon des arts ou la course à la fermeture de l'espace



Photographie : Robert GARCON, 29 mai 2013

Au final, la friche apparaît comme un véritable lieu de vie que le projet urbain ne parvient ni à accepter ni à traiter. La seule réponse apportée est de nouveau la fermeture. Faute d'être pensée, la mise en lien avec le secteur est subie puis combattue. Le temps de latence aura pourtant duré au minimum deux années, pendant lesquelles l'espace aurait, selon nous, pu être temporairement réinterprété.

b. Du théâtre de la Minoterie à l'hôpital Desbief : ou comment les déplacements s'opèrent

Le théâtre de la Minoterie : quand la singularité de l'existant ne suffit pas

Le bâtiment jouxtant la friche est un immeuble, datant du tout début du XX^{ème} siècle, en pierres, moellons et pierres de taille avec un toit à longs pans couvert par des tuiles creuses (cf. figure 59). Il « présente deux façades-pignon de taille différente correspondant à deux unités d'entrepôt », sur lesquelles « les percements sont hétéroclites et irréguliers » (MARCiano, 2001²³⁶), ce qui donne un aspect particulier et caractéristique à la construction. La présence d'une rue intérieure en rez-de-chaussée concourt également à la singularité des lieux (cf. figure 60).

L'édifice abrite initialement une minoterie et de 1909 à 1979 environ, la Graineterie Garibaldi spécialisée dans le commerce des graines de semences (source : Indicateur marseillais).

²³⁶ © Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, référence IA13000856.

« C'est une structure ça... historique où il y avait les moulins avant » [Associatif-habitant, 28 mars 2012]. « Ils recevaient les graines de cacahuètes je crois et ils les broyaient, ils faisaient de la poudre, de la farine quoi. Donc il y avait des camions, une dizaine d'ouvriers qui travaillaient là-dedans parce que c'est grand derrière... » [Associatif, 27 mars 2012]

Figure 59 A contre-cheminement, le théâtre de la Minoterie



Photographie : Zoé HAGEL, 30 janvier 2012

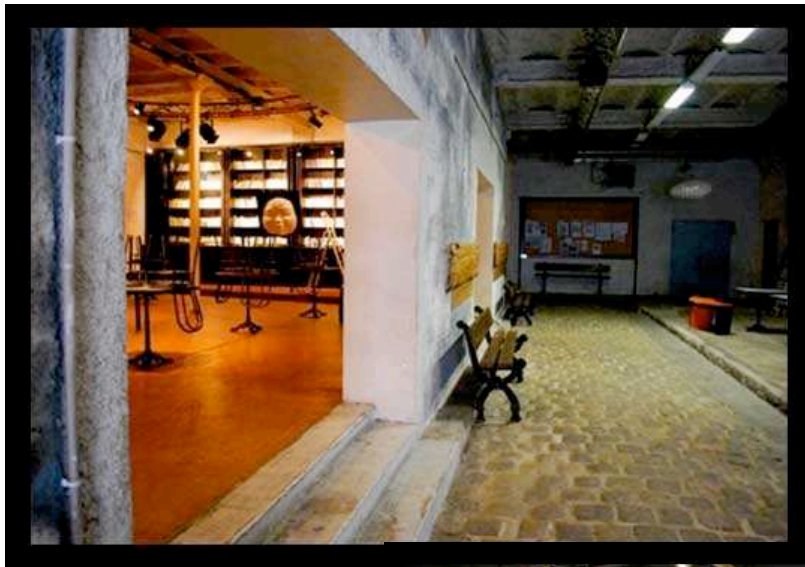
Après la fermeture de cette société, une partie du bâtiment est utilisée comme lieu d'entreposage de denrées diverses. Puis, la destinée de l'immeuble évolue encore quand, poussée par « la difficulté de travailler et de représenter les spectacles » [Professionnel, 15 mars 2012], la compagnie du « Théâtre provisoire » cherche un local pour s'établir et choisit en 1985 de s'installer dans le corps principal de l'ancienne minoterie :

« On est tombé sur ce lieu et effectivement c'était un lieu assez conséquent, pour nous c'était pas vraiment notre... mais bon il était tellement magnifique, tellement étonnant qu'on s'est dit, ça serait stupide... Donc on a pris la décision, toute la structure, d'essayer d'investir ce lieu » [Professionnel, 15 mars 2012].

A cette époque, les deux ailes servaient encore au stockage de vêtements et d'articles de maquillage [Professionnel, 15 mars 2012]. Lorsque les entreprises exerçant ces activités ont déménagé, la Ville de Marseille a accepté de mettre à disposition les locaux libérés en prenant en charge les baux et les loyers correspondants. Des travaux de mises en conformité ont alors été réalisés, fournissant l'occasion d'un remodelage de l'agencement intérieur. Dix années auront finalement été nécessaires pour que le théâtre parvienne à occuper tout l'espace et prenne sa forme définitive.

L'enjeu a consisté en parallèle « à ce qu'on amène les gens habitués au théâtre à venir jusqu'ici », « parce que à l'époque c'était pas des lieux enfin, c'était des endroits où, Euroméditerranée n'existait pas hein. C'était l'époque où c'était vraiment des hangars... en abandon ou qui étaient en fin d'activité et beaucoup de locaux étaient disponibles dans ces espaces-là. C'est pour ça que on est venu dans ces endroits là où à l'époque les gens disaient : « de toute façon c'est des endroits pas du tout stratégiques, pas du tout ouverts à une circulation d'un public qui pourrait venir jusqu'ici [...] Mais nous on a considéré qu'il était possible de faire venir des gens » [Professionnel, 15 mars 2012].

Figure 60 Vues intérieures du Théâtre de la Minoterie



Photographies : Rémi LEROUX

Si l'on excepte les fautes d'orthographe, l'avis de cet internaute recueilli sur le « site de sorties » cityvox illustre le fait que le pari semble avoir été relevé :

« Un théâtre à ne pas manquer. La programmation est de qualité, l'accueil également. Tout concourt à faire de ce lieu un incontournable. Les expos autour des événements apporte un vrai plus au spectacle. Le bar est un lieu chaud et agréable où il fait bon s'arrêter après le

spectacle. Pour finir, je suis choqué par le programme de démolition du lieu. Son identité risque d'être abîmée. A moins qu'il ne conserve les traces historiques telles la rue pavée ou les combles à l'étage. »²³⁷.

A l'image de ces propos, le théâtre est à la fois perçu comme espace contemporain et comme support de mémoire, ces deux dimensions concourant à se faire vivre de manière réciproque.

« Quand ça a été repris par la Minoterie, on était content que ça ouvre, comme ça. Bien sûr ça fait plaisir, qu'il y ait un théâtre et puis qu'ils aient conservé l'aspect » [Associatif, 27 mars 2012].

En complément des représentations artistiques, l'espace abrite une bibliothèque de théâtre contemporain. Conçue comme un lieu de rencontre entre public, concepteurs, créateurs, étudiants mais aussi chercheurs..., elle est en accès libre et prolongée par un espace bar-café qui jouxte les étagères de livres (cf. figure 60). Des structures d'accompagnement à la création et à la représentation sont également venues se greffer et étoffer la partie habitée du théâtre. Ainsi la société « Archipel Nouvelle Vague » propose un soutien administratif, financier et logistique aux compagnies accueillies en résidence ou qui simplement se produisent. Et « Per Diem and Co », une « structure de production associative indépendante dans le domaine des arts du spectacle et plus particulièrement de la danse contemporaine »²³⁸ trouve sa place dans les locaux.

En dehors de son champ professionnel, le théâtre tisse des liens de proximité au travers notamment de partenariats, programmation et ateliers, avec les établissements scolaires, centres aérés, hôpital... L'espace est également ouvert aux associations du quartier qui peuvent y organiser des événements ou se constituer.

« On a quand même des structures de gens qui font des travaux de hip-hop etc., donc ce sont des associations et là on s'appuie sur eux pour leur proposer le lieu, à dis... mis à disposition et puis ils font des manifestations qui leur correspondent et nous on est un peu un support » [Professionnel, 15 mars 2012].

« Au théâtre de la Minoterie, ils nous ont prêté la salle pour faire l'assemblée générale et nous avons créé le comité d'intérêt de quartier » [Associatif-habitant, 16 mars 2012].

Des réunions d'informations sur le projet Euroméditerranée, organisées à l'initiative de la mairie de secteur, s'y sont également déroulées [Professionnel, 23 mai 2012].

Globalement, lorsque l'on pousse la porte vitrée, qui depuis le trottoir offre une vue sur la rue

²³⁷ Mushroom 13-741, avis déposé le 21 janvier 2007, http://www.cityvox.fr/salle-de-spectacle-et-theatre_marseille/la-minoterie-theatre-de-la-joliette_11325/Avis-Lieu consulté le 23 juillet 2012.

²³⁸ <http://www.perdiem.fr/> consulté le 18 juin 2012.

intérieure, on se sent accueilli. Des bancs, adossés à un mur et tournés vers l'espace de vie que constitue le hall d'entrée, se prêtent à la pause. Toute entrée semble bienvenue. Des enfants, visiblement connus, sont d'ailleurs venus passer du temps dans cet espace ouvert lors de notre premier contact motivé par la prise de rendez-vous préalable à la réalisation d'un entretien avec l'une des personnes de la structure. Celui-ci nous a du reste été accordé sans aucune difficulté.

« Ils font beaucoup, beaucoup de choses sur le quartier, c'est vrai qu'ils ont un lieu qui est super, enfin qui est beau ce... mais... on va dire avec une programmation plutôt confidentielle, m'enfin confidentielle, pour un public averti, on va dire » [Institutionnel, 7 juin 2012].

L'endroit se caractérise au final par son architecture insolite à la fois intérieure, extérieure et humaine. Et sa singularité n'est pas sans jouer sur l'attachement que la quasi-totalité des personnes interrogées lui manifeste. *« C'est quand même un peu un lieu de vie donc c'est assez important quand même »* [Institutionnel, 21 mai 2012]. Dans un secteur perçu comme peu vivant, le théâtre de la Minoterie semble en outre générer une dynamique au-delà de ses murs. *« Quand ils organisent des soirées c'est sympa »*. [Commerçant, 13 juin 2012]. *« Ca draine du monde en passage aussi comme ça, parce que quand ils font des soirées, des spectacles le vendredi ou le jeudi soir, ça amène un petit peu de monde dans le coin, ça c'est sûr hein. C'est un théâtre qui marche bien. [...] c'était un plus pour le, pour le quartier puisque ça... fait une petite animation là »* [Commerçant, 5 juin 2012].

Mais le théâtre est en cours de délogement et la procédure dure depuis 2006.

« En fait, le théâtre de la Minoterie a été acheté par... par... un propriétaire, un promoteur hein... un promoteur sans qu'on... qu'on... enfin bon, il y a eu chez nous... on l'a pas, on l'a pas préempté à ce moment là. Je, je pourrais pas vous dire ni pourquoi ni comment parce que c'est très ancien, très très ancien. Peut-être qu'on n'avait pas les outils pour préempter, je, je sais pas » [Institutionnel, 7 juin 2012]. *« Ben c'est parce que il était dans un programme immobilier avec un promoteur qui s'appelle Progéral... et que il gênait, on va dire les choses simplement »* [Institutionnel, 17 avril 2012].

D'un point de vue factuel, le groupe Progéral est un investisseur immobilier dirigé par un ami d'enfance de Renaud MUSELIER²³⁹, premier adjoint au maire de Marseille en charge de l'opération Euroméditerranée depuis sa création, de retour à la présidence de l'Etablissement Public d'Aménagement en 2006, à l'époque de l'acquisition des terrains par le groupe et de l'insertion de l'opération immobilière au projet. Nous n'avons pas les moyens de vérifier l'influence réelle de cette situation mais elle participe probablement du ressenti

²³⁹ *Les mauvaises manières de « Monsieur Lagarde »*, le Ravi n°80, décembre 2010.

des personnes vivant le territoire au quotidien.

« Nous on est des petites... des petits cailloux à l'intérieur de cette grosse machine. Et il y a eu des, des concertations entre la ville et ce promoteur pour, parce que de toute façon évidemment c'était à l'intérieur d'un gros, de ce projet d'Euromed, c'est des énormes... financements qui sont en jeu » [Professionnel, 15 mars 2012].

Ce qui est certain, c'est que la décision de délogement du théâtre contraste avec la quasi-unanimité des personnes rencontrées qui la critiquent. Seule une habitante de l'îlot M5 avec qui nous avons abordé le sujet n'en semble pas gênée : *« non parce que j'y vais pas souvent donc, pas spécialement, non pas plus que ça. Non, non. On n'a jamais eu trop l'occasion d'y aller nous donc... non »* [Habitante de l'îlot M5, 16 mai 2012].

Les regrets se tournent à la fois vers la disparition du lieu physique et l'éloignement des dynamiques culturelles sans que la frontière entre les deux n'apparaisse tout le temps clairement. De manière générale, l'intrication entre le lieu et les activités qui s'y déroulent est forte dans les propos de nos interlocuteurs, si bien que le groupe nominal « théâtre de la Minoterie » désigne indifféremment l'activité, le cadre bâti et tend même à supplanter le nom de la compagnie qui l'anime.

L'amertume exprimée autour de la destruction du bâtiment renvoie à l'effacement d'une forme de mémoire ainsi qu'à une perte de singularité, caractère pourtant présenté par les acteurs de l'urbanisme comme atout potentiel en matière de *ville durable*, mais ici non suffisant pour parvenir à sa conservation.

« C'est dommage qu'ils déplacent ça. Déjà le, le, le site est très beau, le truc est très beau. C'est joli, c'est un truc magnifique. Je sais pas si ils vont démolir ça pour en faire un... je sais pas mais franchement c'est... je sais pas si vous avez vu l'intérieur, il y a une rue pavée. [...] Et puis ben il était décidé qu'ils partiront. Voilà par exemple une aberration, il me semble » [Associatif, 27 mars 2012].

Des scepticismes quant à cette décision sont également exprimés par les acteurs institutionnels qui travaillent sur le secteur.

« Bon après l'opportunité de le... enfin l'opportunité de le déplacer, on peut en discuter. Moi personnellement j'étais pas très chaud, je trouve que c'est un peu dommage de l'avoir supprimé mais bon, ça c'est un avis personnel » [Institutionnel, 17 avril 2012].

La personne arrivée sur le territoire de manière récente considère, quant à elle, le délogement comme un fait, mais elle souligne combien le déplacement du théâtre est un enjeu.

« La Minoterie, il y a un, il y a un vrai enjeu local, parce que c'est vraiment un théâtre local, un théâtre de quartier, ils fonctionnent beaucoup avec les écoles autour, avec les habitants avec, voilà donc il y a, il y a ... il y a une vraie nécessité à ce que ce théâtre puisse continuer

à vivre et continuer à vivre sur le quartier » [Institutionnel, 21 mai 2012]. Cette perspective n'apparaît pourtant pas forcément aller de soi.

La structure va en effet être relogée sur la future « place de la Méditerranée » (cf. figure 61) :

« c'est un espace public majeur à l'échelle de... Euromed1 qui est une place en deux niveaux : un niveau haut qui est au niveau du ra... des rails du tram et un niveau bas qui est donc très en contre-bas qui est au niveau de... ben des entrées des docks de la Joliette quoi. Entre les deux il y a... je sais pas, il y a peut-être bien huit à dix mètres. Donc voilà, c'est une place en deux, en deux morceaux et dans le dénivelé, bon il y aura des escaliers monumentaux qui descendront, mais de chaque côté en fait, du fait de cette différence de niveaux, il y a des volumes qui sont créés. Et donc il y a un des volumes qui sera, je crois, l'espace d'accueil et d'information d'Euroméditerranée. Et l'autre volume, c'est le théâtre de la Minoterie, donc qui va se retrouver pour le coup géographiquement vraiment au cœur de la façade maritime qui... qui est censée participer justement du lien entre le haut et le bas » [Institutionnel, 24 avril 2012]. L'inclusion du théâtre à cet espace, si elle n'était pas prévue au départ, participe d'une politique de création de « lieux de vie » pour animer ce lien : « c'est vraiment l'enjeu de la place Méditerranée avec notamment la coque théâtre et le Silo en face, qui vont devoir normalement amener de la vie le soir et le week end » [Institutionnel, 21 mai 2012].

L'éloignement effectif par rapport à l'emplacement initial de la Minoterie est inférieur à quatre cent mètres mais la distance vécue paraît bien plus importante. Le théâtre va se trouver de l'autre côté du « boulevard de Dunkerque, je sais pas si vous connaissez, et on pense que de toute façon c'est une frontière hein » [Professionnel, 15 mars 2012]. L'axe est en effet conséquent : trois voies de circulation automobile séparées par les rails du tramway ne facilitent pas son franchissement. Les enfants, comme ceux que nous avons croisés dans l'enceinte du théâtre ne pourront, par exemple, pas s'y rendre aussi facilement. Il faut ajouter à cela la dimension quasiment symbolique qui semble attribuée à cette voie de communication, ce que la dénomination de « mur de Berlin » [Professionnel, 10 avril 2012] précédemment évoquée, laissait déjà sous-entendre. Les liens de proximité sont ainsi perçus comme fragilisés.

« Le risque peut-être pour eux, c'est de plus avoir ce même lien de proximité avec les riverains » [Institutionnel, 7 juin 2012].

« Je pense que ça va gêner un petit peu les rapports qu'il y a actuellement entre le théâtre de la Minoterie et l'enseignement » [Associatif-habitant, 16 mars 2012].

A cette aune, le non maintien du théâtre est parfois considéré comme une forme de mépris pour les habitants du secteur : « ce qui change c'est le déplacement oui, par rapport au

privilege, à la faveur que c'est » [Associatif, 21 mars 2012]. L'étude de cet exemple montre ainsi comment les actes d'aménagements peuvent être perçus comme des gestes de reconnaissance ou au contraire comme des affronts par les personnes vivant quotidiennement l'espace transformé. Ceci explique, outre l'attachement que les associations portent à la structure, que celles-ci se soient engagées dans le comité de soutien créé pour protester contre le délogement de la Minoterie.

Figure 61 Plan de situation du déplacement du théâtre de la Minoterie



Source : extrait du Plan-guide 2011²⁴⁰

A l'annonce du sort qui lui était réservé, la compagnie s'est en effet lancée dans une dynamique de résistance et d'opposition. Un recours contre l'arrêté préfectoral de permis de démolition a ainsi été déposé auprès du tribunal administratif. Il a été rejeté en septembre 2008. L'association « Minoterie – Théâtre Provisoire » s'est alors pourvue en appel mais elle fut déboutée en novembre 2011 et condamnée à verser une compensation de mille euros à la SCI – Le Balcon des Arts. Des manifestations ont en parallèle été organisées.

« Ben premièrement, eux ils se sont battus pour rester et nous nous sommes solidaires. Bon ensuite, les choses de la vie font que... en se battant on est rentré dans un comité d'action qu'ils avaient créé, on était dedans, pour que ils soient relogés. Donc à partir du moment où

²⁴⁰ <http://www.euromediterranee.fr/telechargements/plans.html> téléchargé le 4 octobre 2012.

ils ont eu après de longues batailles une proposition de relogement, ils ont accepté, donc ça va pas aller plus loin. Nous, nous aurions aimé que ce soit plus proche des habitations d'ici » [Associatif-habitant, 28 mars 2012]. Cette citation témoigne une nouvelle fois de la perception d'une mise à distance des habitants du secteur. Elle introduit également le fait que, malgré la reconnaissance du rôle du théâtre, y compris par les acteurs institutionnels, son relogement n'était initialement pas programmé. *C'« est vrai que c'est aussi parce que le théâtre s'est beaucoup mobilisé... et a mobilisé aussi beaucoup de monde pour ... pour sa relocalisation. Je... ce serait mentir que de vous dire qu'on leur a proposé de nous-même. Mais en même temps c'est pas nous qui l'expropriions non plus »* [Institutionnel, 7 juin 2012]. Soumis à des logiques immobilières, le projet n'a pas été en mesure de les compenser dans sa dynamique propre, ce qui révèle, selon nous, un manque d'attention et de valeur accordés à la fois à l'existant mais aussi à la culture.

Les démarches initiées par la Compagnie, si elles n'ont pas permis de conserver, ni l'implantation de la structure ni les bâtiments qui l'hébergeaient, n'auront en ce sens pas été vaines. *« De toute façon, on voulait pas que ça se fasse aussi facilement, c'était impensable. Et bon le lieu est quand même assez... assez étonnant et assez particulier pour pas comme ça... laisser les choses se faire d'une manière un peu... un peu légère. Je dis ce mot là, peut-être eux ils diraient autrement, mais pour nous c'était assez léger »* [Professionnel, 15 mars 2012]

Les temporalités de l'aménagement apparaissent par contrecoup relativement lourdes, notamment aux regards des capacités et temporalités propres des structures qui s'y trouvent confrontées. Ceci concerne tout d'abord la longueur des procédures : *« ça dure depuis 2006 hein, oui, oui on est assez, c'est assez éprouvant, [...] ça a certainement... endommagé nos... la relation avec le public, avec nos perspectives et même nous on avait la tête dans le guidon et qu'on a... il y a des objectifs qui se sont perdus, une façon de faire et que... ben il faut toujours mettre un petit peu au... les perspectives en... en discussion et c'est vrai qu'on a eu du mal à rebondir sur certains moments quoi »* [Professionnel, 15 mars 2012]. Le poids généré par le projet urbain apparaît ainsi inversement proportionnel à la taille des structures. Les propos de nos interlocuteurs quant au sort des « *petits commerces* » abondaient déjà dans ce sens. Dans ce cadre, le petit et l'initiative indépendante semblent peiner à trouver une place spontanée au sein du projet. A l'aune de l'expérience du théâtre de la Minoterie, les possibilités de reconnaissance et d'existence passent dès lors par des modes de résistances dont la structuration mêle ancrages locaux et autres formes de réseaux de « proximité » (ici artistiques et culturelles). L'un des enjeux paraît, dans ces conditions, de parvenir à conjuguer l'élan initié avec l'activité propre de la structure concernée.

Le calendrier de mise en œuvre de l'opération montre en outre comment les

temporalités de l'aménagement peuvent entrer en tension avec les dynamiques vécues. Le délogement du théâtre a en effet été rendu effectif fin 2012. « *Alors normalement ils devaient pouvoir déménager, aller tout de suite dans la coque, mais il y a eu des gros retards sur la coque théâtre [...] Du coup, ils se retrouvent avec un décalage entre le moment où ils doivent partir et le moment où ils peuvent rentrer dans la coque théâtre. Donc c'est un peu... voilà, c'est un petit peu délicat* » [Institutionnel, 21 mai 2012]. La compagnie se trouve ainsi sans lieu propre pendant les trois premiers trimestres de l'année 2013, année pendant laquelle Marseille-Provence est capitale européenne de la culture : « *c'est un moment très, très, très particulier et important. 2013 c'était quand même pour consolider les lieux, les lieux existants, pour leur donner une image, pour les... les conforter et on sait que quand on n'est pas présent... les institutions nous oublient assez rapidement* » [Professionnel, 15 mars 2012]. Cette situation vient une nouvelle fois illustrer la segmentation des politiques publiques. Mais elle renvoie surtout à la faible prégnance de la thématique culturelle dans les représentations que les acteurs de l'urbanisme interrogés se font de la *ville durable*. A travers le cas du théâtre de la Minoterie, la culture apparaît considérée comme pourvoyeuse de lieu de vie dans un rapport essentiellement instrumental. Le fond, le sens, y compris dans ce qu'ils apportent dans le fait de « faire ville », et les dynamiques propres des structures ne paraissent pas regardés.

Les conséquences du déplacement du théâtre sur son fonctionnement et son activité sont d'ailleurs méconnues et occupent peu de place dans les propos.

« *Ah ça je sais pas pfff !! Là j'en sais rien du tout. Ben comment vous voulez que je le sache. Je sais pas... je sais pas si ils vont trouver un gain, un bénéfice, je sais pas là non. Je suis incapable de répondre à votre question* » [Institutionnel, 17 avril 2012].

La lecture du relogement est dès lors fonctionnelle et ne tient pas compte de la distance symbolique et sociale qui sépare les deux lieux.

« *On l'a supprimé mais on l'a aussi reconstruit donc bon on va dire que... on l'a reconstruit sur la place de la Méditerranée donc bon après tout peut-être que... moi je connais pas le dossier en détails. Peut-être que in fine c'est une bonne chose puisqu'on garde un théâtre sur le site. Moi ce qui m'aurait désolé c'est qu'on le supprime et qu'on le remplace pas. Bon c'est pas le cas, donc on va dire que la décision est quand même convenable.* » [Institutionnel, 17 avril 2012]

« *Ce changement ? ... je pense que ben là ils sont, ben c'est tout près hein, donc en termes... il y a, il y a pas d'enjeu... de positionnement [...] Donc normalement ça doit être qu'un plus hein, l'équipement c'est quand même le jour et la nuit, je pense. Alors après, ça aura peut-être pas le petit cachet un peu sympa qu'il y avait... et ouais, ça c'est un peu dommage, je suis d'accord, un peu vieillot qu'il y avait dans ce... dans ce petit théâtre là.*

Mais par contre c'est vrai que l'équipement lui-même, il va être top par rapport à ce qu'ils ont, je pense que là ils y gagnent vraiment bien quoi » [Institutionnel, 21 mai 2012].

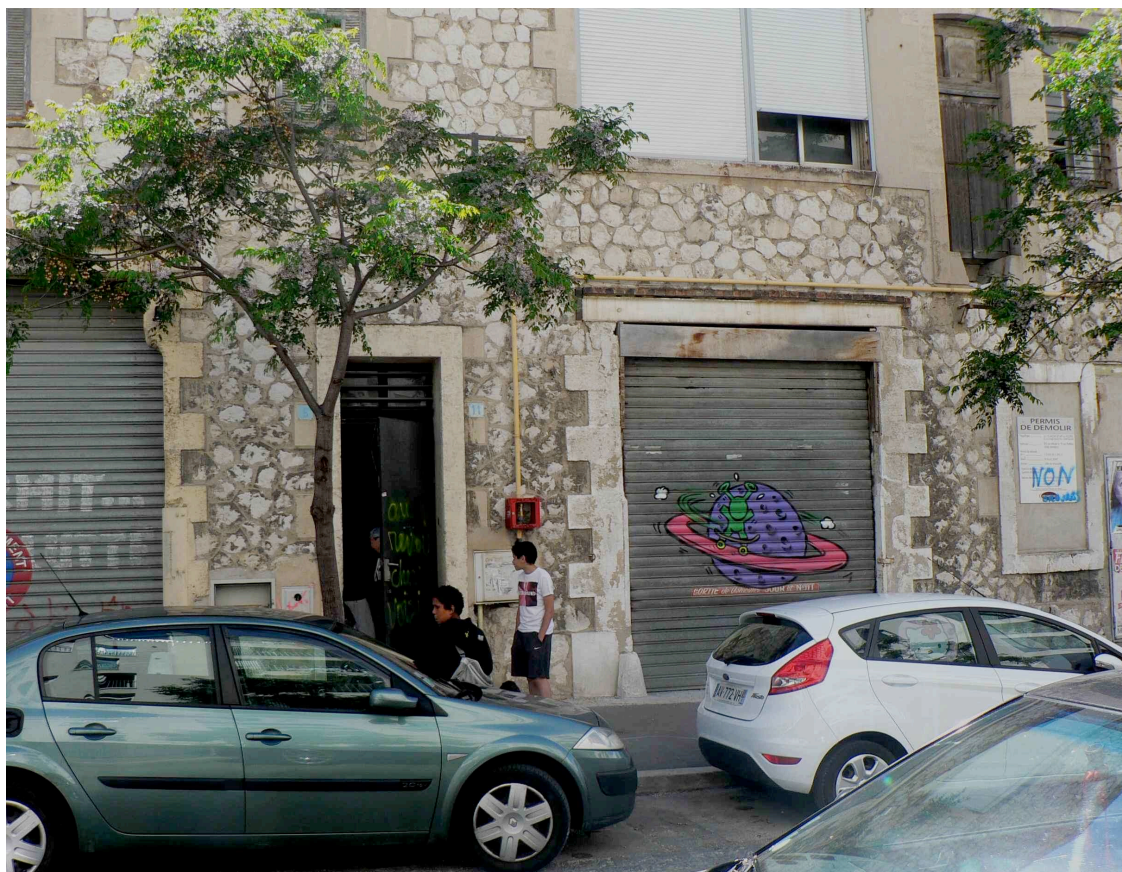
La prédominance accordée aux arguments d'ordre rationnel occulte le vécu et les expériences concrètes qui ont façonnés les rapports au théâtre. Le service offert semble primer et peut paraître une condition suffisante. Or, nous pensons, comme Alice BEJA le pose dans le cas des espaces publics, qu'« il ne s'agit pas forcément de rendre un *service* à l'utilisateur, mais de lui permettre de *se servir* » (2012, p71-72). A cette aune, le déplacement de la « Minoterie » apparaît comme un véritable enjeu, notamment vis-à-vis des populations non habituées à se rendre dans un tel lieu.

Pourtant, dans ce domaine comme dans d'autres, la charge de la preuve est laissée à la structure : « *ça va être un virage je pense dans leur, dans leur... activité. Après quelles conséquences, c'est à eux de... c'est, c'est à eux de, de, de bien aborder ce virage en terme de, de programmation, d'accueil du public... voilà* » [Institutionnel, 7 juin 2012].

Ainsi, le projet urbain crée, supprime, déplace mais n'accompagne pas les dynamiques qu'il vient modifier. Le vivant est au final mis à l'écart des modes de faire et avec lui toute une dimension sensible et *esthétique* (THIBAUD 2010). Les actes restent pour beaucoup guidés par une distinction entre contenant et contenu, écartant dès lors la possibilité d'une saisie des modes d'expression qui constituent l'habiter (AUGOYARD 2010). Le vécu et l'expérience sont dans ce cadre trop rapidement classés au rang d'un passé qui de toute façon ne sera plus, aboutissant à ce que le projet vienne heurter la continuité des mémoires. L'initiative des architectes Masson et Beccaria en charge de l'aménagement de la « coque théâtre », d'organiser des réunions communes avec l'équipe et les publics de la Minoterie afin de concevoir la structure, témoigne en revanche de l'existence d'espaces et/ou de temps au sein desquels des formes de surgissement sont possibles. Essentiellement autonomes par rapport à la logique d'ensemble, ils dépendent de fonctionnements extérieurs au projet tel qu'il est conduit et les expressions qui en résultent restent en ce sens confinées aux registres de la résistance (volontaire ou non), du détail ou de l'imprévu.

A l'automne 2012, la Minoterie est « hors les murs » au sein de la friche de la Belle de mai, ses activités de proximité se poursuivent mais ses financements sont encore incertains. Au printemps 2013, rue d'Hozier, l'ancien bâtiment, malgré ses allures de « *coquille vide* » [Associatif-habitant, 30 mai 2013] attendant d'être démolie, fait l'objet d'investissements de la part des enfants du secteur (*cf. figure 62*). Si l'attrait de l'interdit peut entrer en ligne de compte, cette observation nous semble aller dans le sens de ce que les personnes vivant notre secteur d'étude au quotidien décrivent comme un manque d'espace et de place qui leur est accordé dans le projet urbain, chaque friche et délaissé devenant dès lors une aire de jeu à investir.

Figure 62 Le théâtre de la Minoterie en friche et ses usages



Photographie : Robert GARCON, 29 mai 2013

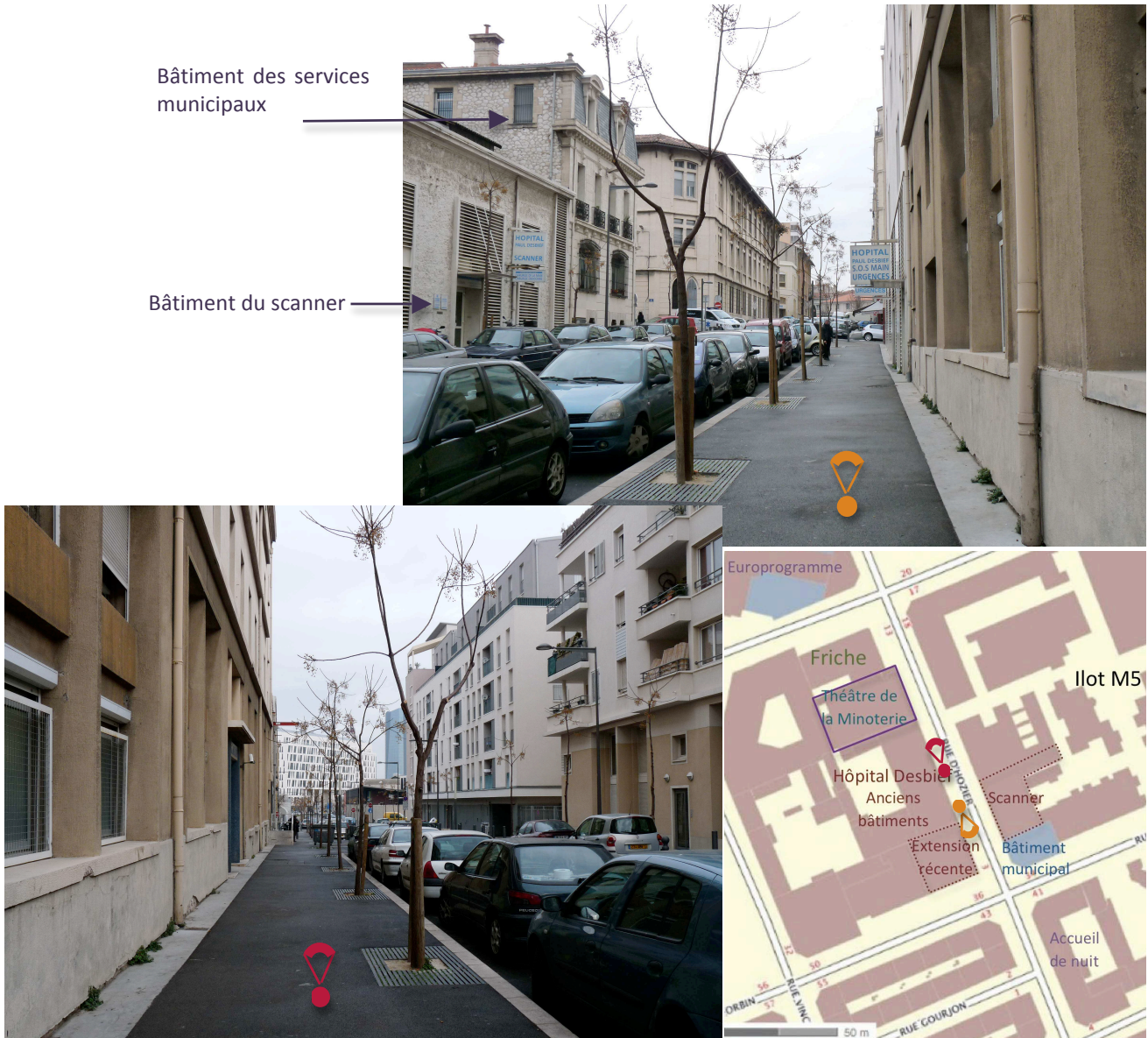
L'hôpital Desbief : le traitement des soubresauts ou la complexité de la souplesse

Poursuivant notre cheminement sur le trottoir des numéros impairs nous replongeons dans les hauteurs en longeant l'hôpital Desbief. Les Melia azédarach²⁴¹ accompagnent toujours la marche mais peinent à faire contrepoids à l'austérité de la façade dont les tons ocres délavés et salis conjugués aux grillages des fenêtres opacifiées et aux caméras de surveillance laissent le flâneur dépourvu. Selon le sens dans lequel la rue est arpentée, les perspectives offertes par les autres directions de l'espace compensent plus ou moins cette expérience (cf. figure 63). En cheminant vers la rue de Forbin, les ruptures de hauteur et de styles introduites par les bâtiments du scanner de l'hôpital et des services municipaux contrebalancent le poids de la verticalité. A l'opposé, la concordance des tons du premier immeuble et le gabarit des constructions de l'îlot M5 donnent peu de ressources au piéton. La transition de façade au niveau de l'extension récente de l'hôpital et la peinture blanche encore relativement fraîche produisent en revanche un léger mouvement dans la monotonie

²⁴¹ Arbres d'alignement plantés à intervalles réguliers sur les trottoirs de la rue d'Hozier, entre les rues Désirée Clary et de Forbin.

de l'ensemble (cf. figure 64).

Figure 63 Expériences des abords de l'hôpital Desbief ou l'importance des perspectives



Photographies : Zoé HAGEL, 30 janvier 2012

Source : Geoportail

De part et d'autre de la rue, le traitement des rez-de-chaussée de l'hôpital est en fait conçu dans une optique fonctionnelle. Les ouvertures sont toutes opacifiées et prolongent ainsi le manque de porosité déjà expérimenté sur notre secteur d'étude. Si le marcheur qui chemine le long du centre de scanner se sent moins disproportionné, il éprouve, comme lors du côtoiement du corps de bâtiment principal, l'impression d'être mis en attente. Cette faible inclusion du piéton se traduit selon nous, bien qu'exprimée de manière différente, dans les propos suivants :

« L'hôpital qui n'est pas... qui n'a pas de relation avec le quartier, enfin, c'est pas, il y a pas des gens à la fenêtre, il y a pas des gens qui peuvent engueuler les gamins qui font les cons etc. » [Professionnel, 10 avril 2012].

Finalement, au niveau de la rue d'Hozier, l'hôpital participe peu de la vie du secteur. L'un de nos interlocuteurs considère d'ailleurs que son départ : *« ça peut être que positif, mais... je pense hein, parce que ça draine pas forcément beaucoup de gens pour moi. Après le perso... le personnel qui est à l'intérieur oui, il y en a toujours qui commandent, qui viennent manger ou quoi mais pour peu qu'ils mettent des bureaux après, c'est pas trop trop gênant de... que ce soit modifié quoi, que ça change »* [Commerçant, 5 juin 2012].

Dans l'ensemble, le déplacement de l'hôpital est perçu, par les personnes que nous avons rencontrées, comme moins problématique que celui du théâtre de la Minoterie. La localisation de son relogement entre l'avenue Roger Salengro et les rues Désirée Clary et Melchior Guinot, bien que située plus loin du secteur que la place de la Méditerranée, se trouve en revanche du même côté du boulevard de Dunkerque, donc *« bon ça va, il va disparaître mais il va pas loin »* [Associatif, 27 mars 2012]. Le caractère moins quotidien et peu enviable de la fréquentation de l'endroit joue aussi certainement dans ce moindre ressenti d'éloignement.

Les dimensions mémorielles et de permanence sont mises en avant pour raconter le lieu :

« Cet hôpital a toujours été connu, nous quand on était petit, on allait là-bas, je me suis fait opéré de tout par là. [...] C'était, Desbief, ça faisait partie des murs » [Associatif, 27 mars 2012].

« Le Desbief, il a tout le temps existé » [Commerçant, 13 juin 2012].

Cependant, seul l'effet d'accumulation semble véritablement poser problème :

*A : Pourquoi ils enlèvent tout ! A chaque fois ils enlèvent tout, c'était bien avant ! On avait tout. On a le monsieur qui répare les vélos, on a la boulangerie, on a la laverie, là on a tout.
Z : ils ont enlevé quoi ? Tu disais ils enlèvent tout.*

A : mais je sais pas, il y a plusieurs choses qui partent. Vous avez dit le théâtre il va partir, l'hôpital il va partir. Il nous restera plus rien » [A. 13 ans, 21 mars 2012].

La non connaissance de ce qui remplace les départs, les incertitudes attenantes et le sentiment de ne pas forcément être destinataire des transformations en cours, viennent potentiellement alimenter cette réaction. En dehors de quoi, pour la plupart des personnes, *« tout dépend de ce qu'on met à la place »* [Professionnel, 23 mai 2012].

Si l'on aborde l'hôpital d'un point de vue historique, l'on se rend compte qu'il n'occupe pas d'emblée l'intégralité de l'espace qui lui est actuellement dédié. Son installation remonte au début des années 1920 lorsqu'un dispensaire est fondé au 7 rue d'Hozier en lieu et place d'une école de garçons « libre congrégationniste » (source : indicateur marseillais). La consultation de l'indicateur marseillais donne un aperçu de quelques uns des aménagements dont il se trouve alors entouré. Il s'agit notamment de logements où ont

séjourné : de 1915 à 1940, Monsieur ROUX, personnel en lien avec l'école libre ; Madame COLOGNAC, veuve (1915) ; Monsieur BAUMEL, employé (1920) et Madame CARBONEL dans les années 1930. Monsieur BONA, inspecteur de la sûreté est recensé dans ces habitations en 1925 et le restera jusqu'en 1960. Ces quelques noms et professions renseignent sur la population du secteur à cette époque, même s'il ne s'agit que d'« une fraction de celle-ci, active et soucieuse de visibilité sociale » (ARBORIO dans FOURNIER, MAZZELLA, 2004, p118). Les données relatives aux autres numéros de la rue montrent que se côtoient essentiellement des employés, ouvriers et quelques professions supérieures. Les veuves ont également une présence notable. En 1930, une activité de transitaire, Ersa P, vient compléter les présences inventoriées à cette adresse.

D'abord baptisé Hôpital Saint-Louis, le dispensaire prend rapidement le nom de son instigateur Paul Desbief, président de la Société des Raffineries de Sucres Saint-Louis.

« Alors au départ cet hôpital, c'est un hôpital pour les gens de mer, pour les marins. Parce que comme il y avait beaucoup de gens qui voyageaient dans les pays africains et compagnie, ils attrapaient des maladies là-bas. Donc c'était un hôpital de marins, gens de mer, créé par Paul Desbief. Après c'est devenu un hôpital ouvert à tous. » [Associatif, 27 mars 2012].

Des travaux de rénovation et de modernisation sont ensuite entrepris dans les années 1960. Mais ce n'est qu'en 1981 qu'intervient la première extension. Celle-ci se prolonge au cours des années 1990. Puis, dans la mesure où la structure est maintenue dans son emplacement par les Schémas de référence de l'opération Euroméditerranée (EPAEM 1998, 2000), les investissements se poursuivent dans les années 2000. Ainsi, un centre de scanner ouvre en 2000 au 18 rue d'Hozier sur le trottoir opposé au corps de bâtiment central²⁴². Il remplace une série d'établissements en lien avec l'activité du port. Pendant plus de soixante ans et jusqu'à la moitié des années 1960, l'entreprise spécialisée dans les métaux « Descours et Cabaud » émerge en effet à cette adresse, supplantée dans les années 1970 par le transitaire « Plaisant Frères ». La dernière occupation en date, contemporaine de la transformation du lieu en espace médical, est celle d'une partie des entrepôts commerciaux de la société « Charron Inox »²⁴³, avant leur déménagement dans le quartier de Saint-Henri. Un terrain est encore acquis en 2002 dans le but de réaliser une

²⁴² <http://www.hopitaux-ambroisepare-desbief.com/patients/présentation/hopital-paul-desbief> consulté le 23 juillet 2012.

²⁴³ http://www.actuacity.com/ensemble-industriel--puis-etablissement-administratif-d-entreprise---entrepot-commercial-charron-inox_m12528/ consulté le 20 juin 2013. Le reste des entrepôts se situait sur l'actuel emplacement de l'îlot M5.

nouvelle extension²⁴⁴. Le bâtiment correspondant est livré en 2005 (cf. figure 64). L'hôpital s'étend depuis jusqu'au croisement de la rue d'Hozier et de la rue de Forbin.

Figure 64 Différentes parties de l'hôpital Desbief



Photographie : Zoé HAGEL, 30 janvier 2012, 6 mars 2012

Mais en 2007 le « plan hôpital », politique ministérielle de « modernisation » des établissements hospitaliers publics et privés, vient contrecarrer cette dynamique. Son application aboutit à la fusion des hôpitaux Paul Desbief et Ambroise Paré en 2011. La décision est alors arrêtée de bâtir un nouvel édifice pour les accueillir. Les documents d'orientation de l'opération Euroméditerranée et les investissements consentis au niveau de notre secteur d'étude de manière encore récente, montrent le caractère subit de ce choix qui relève d'une logique extérieure au projet urbain. Si une telle politique permet potentiellement de réaliser des économies budgétaires d'un point de vue sectoriel hospitalier et comptable,

²⁴⁴ Délibération du Conseil Municipal statuant sur la participation financière de la Ville de Marseille 02/0658/TUGE.

nous ne sommes pas compétentes pour en juger, sa mise en œuvre pose en revanche question en ce qui concerne : les financements publics dans leur ensemble (coûts d'achats des terrains et de construction des édifices pour les collectivités et l'Etat) ; les rythmes de transformation-redémolition des bâtis (le bâtiment du scanner n'aura été construit que pour moins de quinze ans et la dernière extension pour moins de dix) ; sans oublier les possibles qui auraient pu advenir à la place des agrandissements récents de l'hôpital. Cet exemple interroge au final le prisme à travers lequel la « durabilité » urbaine est envisagée. Il renvoie notamment aux articulations et arbitrages qu'elle nécessite entre des politiques dont les échelles et les domaines d'émergence mais aussi d'application varient. A cette aune, la rationalisation sectorielle, technique et comptable paraît dans ce cas précis avoir été considérée comme impérieuse. Dès lors, l'intégration et la spatialisation des problématiques que l'avènement de la notion de *ville durable* laissait présager à travers les titres de la revue *Urbanisme*, semble difficilement prendre corps.

Pour ce qui est de la suite, le relogement de l'hôpital, un peu plus au nord dans la trame Mirès (entre les rues Roger Salengro, Melchior Guinot, Peyssonnel et Désirée Clary) va donner lieu au développement d'un pôle urbain dédié aux activités hospitalières et médicales, autour de sa nouvelle implantation (une école d'infirmière est déjà en construction et d'autres programmes de logements et d'équipements dans ce domaine sont à venir). A contrario, la destination de l'espace libéré de manière impromptue sur notre secteur d'étude, est, au printemps 2012, encore imprécise, « *il y a quelques petits soucis sur les permis, c'est pas encore très clair* » [Institutionnel, 21 mai 2012]. Elle fait l'objet de plusieurs hypothèses de la part des personnes rencontrées : hôtel, maison de retraite, bureaux, hôpital pour maladies infectieuses, clinique privée, habitations... Aux vues du tènement produit par l'évolution de l'hôpital, l'espace en question est conséquent. Il est donc potentiellement intéressant pour pallier les insuffisances du projet constatées. Or, nous n'avons trouvé aucune trace d'une mise en débat de sa vocation et pour cause :

« *Je sais que Monsieur X.²⁴⁵ lui s'interroge beaucoup parce qu'il dit qu'est-ce que ça va devenir ces nouveaux locaux, pourquoi est-ce qu'on en profite pas pour faire des équipements etc. sauf que ça appartient à un propriétaire privé donc...* » [Institutionnel, 7 juin 2012].

Les terrains sur lequel se dresse encore l'hôpital Desbief ont en effet été cédés en 2007 à la société immobilière d'investissement ANF (ancienne SIM) en échange de ceux qui voient aujourd'hui s'achever le nouvel établissement hospitalier²⁴⁶. Leur destinée

²⁴⁵ La personne en question est l'un des acteurs associatifs que nous avons rencontrés.

²⁴⁶ <http://www.anf-immobilier.com/fr/pdf/communiques/CP%20PoleSanteEuromedMars.pdf> consulté le 20 juin 2013.

« échappe » ainsi à l'aménageur qui ne semble pas avoir négocié d'« *espace de respiration* ». Pourtant, l'établissement public Euroméditerranée « travaille avec la Ville et la Préfecture pour délivrer les permis » et les « promoteurs savent à présent que ses avis sont suivis en Préfecture, ce qui lui donne un pouvoir précieux » (BERTONCELLO, DUBOIS, 2010, p220). Ni centre d'affaires, ni pôle hospitalier, périphérie du « parc habité d'Arenc », notre secteur d'étude apparaît comme un « délaissé » du projet. Traité par défaut, il ne va pas concentrer les efforts de négociations. Ses évolutions sont dès lors laissées, pour l'essentiel, aux promoteurs à qui la mixité du secteur se trouve confiée. Dans ce contexte, l'association des habitants apparaît comme une question qui ne se pose pas : « *c'est ANF le propriétaire, je pense pas qu'il soit dans cette logique là* » [Institutionnel, 7 juin 2012].

L'exemple de l'hôpital Desbief montre ainsi que si le plan-guide et la souplesse sont des instruments mis en avant dans le cadre de la fabrique d'une *ville méditerranéenne durable*, leur gestion dans les faits demande un investissement conséquent de la part de l'aménageur et des orientations solidement ancrées pour éviter d'aboutir à des secteurs d'interfaces en marge du projet, soumis à des logiques de marché.

Au niveau de l'intégration urbaine, le déplacement de la structure hospitalière peut représenter une aubaine. En dehors de l'importance qu'il y aurait à créer un espace public ouvert, l'enjeu, d'un point de vue physique, semble à ce niveau de pouvoir produire des façades riches, différenciées, autorisant une porosité intérieur-extérieur et l'insertion du piéton dans le tissu urbain. Un traitement non uniforme des hauteurs pourrait en outre permettre de rompre les verticalités trop présentes. Mais ceci ne suffit pas à résoudre les questions du vivant et de l'inclusion des fragilités comme une part entière de la ville qu'il ne s'agit pas d'occulter mais à qui il faut au contraire donner du sens et permettre de s'exprimer. La configuration de l'aménagement prise dans le cas du déménagement de l'hôpital Desbief semble cependant loin d'être en mesure d'apporter des éléments de réponse à ces enjeux.

Avant de traverser la route pour poursuivre notre cheminement, nous nous devons d'évoquer ce qui va devenir, avec l'immeuble GONDRAND, la dernière trace des bâtis de la fin XIX^{ème} - début XX^{ème} siècle dans la partie de notre secteur d'étude qui court de la rue Désirée Clary à la rue de Forbin. Hormis l'immeuble Europrogramme qui date de la fin des années 1970, l'ensemble des édifices sera en outre, en dehors de ces trois constructions, postérieur à 2004, ce qui montre l'ampleur des transformations en cours. En cela également, la rue de Forbin marque une rupture dans notre territoire d'investigation. Une fois franchie, les bâtis anciens sont davantage présents et le secteur est marqué par une diversité d'époques de construction.

Figure 65 Le bâtiment de la Direction de la Jeunesse comme trace des bâtis de la fin XIX^{ème} - début XX^{ème} siècle



Photographies : Zoé HAGEL, 22 juillet 2013

Le bâtiment, de faible hauteur R+2 (dont un étage de service), est de style bourgeois (cf. figure 65). Il diffère des immeubles de rapports et des bâtisses industrielles ou d'entreposage par sa forme biseautée, sa composition et l'ornement de sa façade ainsi que par sa toiture visiblement en ardoise. En pierres et pierres de tailles, il présente à son angle un balcon en pierre et, donnant sur la rue de Forbin, des balcons en fer forgé. La variation de forme et de gabarit qu'il génère ainsi que la présence de nombreux détails sur ses façades en font un élément architectural d'équilibre et de repère. Il abrite à l'heure actuelle la direction de la Jeunesse rattachée à la Direction Générale des affaires sociales et de la solidarité urbaine de la Ville de Marseille, faisant ainsi écho, comme dans un clin d'œil, à l'une des caractéristiques de la population de notre secteur d'étude et l'un des problèmes soulevés par les personnes rencontrées quant aux productions réalisées dans le cadre du projet urbain, à savoir la place des enfants et des jeunes.

Cette portion du territoire nous parle au final de la façon dont le projet pâtit de l'insuffisance d'attention accordée à l'existant et aux phases de mise en œuvre. La difficulté que nous avons ressentie à nous extraire des objets, à la fois dans la restitution des réalités urbaines qu'elle donne à expérimenter et dans la présentation des conclusions auxquelles celles-ci permettent d'aboutir, ne nous semble pas fortuite. Elle traduit en effet, selon nous, à quel point l'espace, non conçu dans l'optique d'assurer le « bien-être » à l'échelle du piéton, est segmenté et ne fonctionne pas comme un morceau de ville.

L'exemple de l'îlot M5 montre que définir une opération par sa composition ne suffit pas et ce, quelle que soit la qualité, considérée de manière autonome et donc réductrice, des

objets produits. Pensée de manière fonctionnelle, la mixité sociale ne prend pas corps. Alors que la plupart des acteurs de l'urbanisme rencontrés mettent en avant dans leurs discours la construction de logements destinés à différentes catégories sociales comme un moyen d'y parvenir, l'îlot M5 révèle combien cette approche peut aboutir à une réalité ségrégeante procédant par juxtapositions exclusives qui, en dehors de sociabilités internes électives, ne permettent pas de faire vi(II)e.

A travers l'étude contextualisée de cet objet, émerge également l'intérêt d'intégrer plus étroitement les phases de traduction concrètes aux processus projectuels. Actuellement déléguées aux architectes et promoteurs dont les temporalités, échelles et objectifs, diffèrent de celles du projet, elles demandent à être accompagnées dans une optique ouverte sur le reste du tissu urbain et de la ville : des activités et du vivant déjà présents. Le traitement imposé à la friche adjacente au théâtre de la Minoterie montre qu'en dehors d'une telle approche, le projet avance par apposition d'objets successifs laissés d'une part sans liens entre eux et dont les différentes phases d'élaboration ne sont, d'autre part, pas mises en sens, ni pensées en relation avec le secteur dans lequel elles prennent place. Les latences inhérentes aux longueurs des procédures pourraient pourtant être mises à profit et renseigner le projet à la fois sur son devenir mais aussi sur les éventuelles réorientations dont il devrait faire l'objet. Une telle démarche viendrait de plus répondre à ce que certains des acteurs professionnels rencontrés mettent en avant comme une condition de la *ville durable*, à savoir son ouverture permanente à une forme d'évolution.

L'exemple du théâtre de la Minoterie montre quant à lui comment le projet urbain reste fragile face à des logiques immobilières et financières et combien la faible attention, dans tous les sens du terme, portée à l'existant renforce la hiérarchisation des valeurs qui découle de cette situation. A l'aune de l'insignifiance de sa position dans les représentations que les acteurs de l'urbanisme se font de la *ville durable*, la culture apparaît instrumentalisée comme moyen d'augmenter par le nombre une présence effective dans les espaces publics, occultant à la fois son sens, ses motivations d'être et les transmissions qui se jouent. En outre, alors que l'objectif est de faire vie et de créer des liens, les dynamiques, logiques et fonctionnements des lieux qui en génèrent ne sont pas regardés. En dehors du théâtre de la Minoterie, la vie des friches et bâtiments en attente nous semble faire partie de ces mouvements à étudier. Si les usages auxquels ces espaces donnent lieu ne sont pas tous véritablement licites et donc pas forcément à prolonger, ils témoignent selon nous des forces comme des faiblesses du secteur, de ses problématiques et devraient contribuer à orienter le projet dans la durée.

Il s'agit en somme de ne plus considérer les interfaces comme des espaces ou des temps de marge, et ce quelle que soit l'échelle. L'enjeu est de penser l'inter-objet comme partie prenante du tissu urbain, nous irons même plus loin, comme ossature de la ville. Ceci

demande une approche dynamique qui sous-entend de considérer la mise en œuvre comme une phase à part entière de la définition du projet, de l'élaboration comme de l'établissement de son sens. Une telle posture est selon nous indispensable pour parvenir à intégrer les conséquences des actes urbains aux modes de faire et donner au vivant la place qu'il ne trouve pas encore. Ceci revient finalement à reculer le moment où l'on peut estimer le projet comme achevé, le laissant ainsi autonome et livré à son fonctionnement propre.

5. Au-delà de la rue de Forbin : l'hétérogénéité d'un espace vivant

Au-delà de la rue de Forbin, nous pénétrons dans la partie de notre secteur d'étude moins clairement identifiée comme espace de projet par l'opération Euroméditerranée.

« Ils s'arrêtaient au trottoir d'en face, maintenant après c'était au milieu de la route, faut pas me demander pourquoi hein. C'était au milieu de la route. Et là depuis... depuis quelques mois, c'est arrivé sur ce trottoir là [...]. En fait comme... ils veulent qu'Euroméditerranée soit quelque chose de... flambant, machin, ils veulent que tout soit nickel. [...] tout ça pour... que au niveau visuel ce soit quelque chose de plus... c'est vrai qu'ils font en sorte que ce soit, ce soit bien. Maintenant voilà, c'est... savoir si ça portera, c'est difficile à dire, on espère tous que ça apportera du monde et que ça fera quelque chose de bien mais bon maintenant... à voir ! À voir ! » [Commerçant, 5 juin 2012]

Pour parvenir de ce côté, le piéton doit se jouer du trafic automobile. Il n'est aucune traversée qui ne se fasse sans un temps d'attente. Le contraste avec le croisement des rues d'Hozier et de Pontevès est d'ailleurs saisissant et la fonction de liaison est-ouest assurée par la rue de Forbin palpable. Déviée au niveau de la rue Vincent Leblanc, celle-ci ne met pas directement en liaison la place Marceau et la sortie de l'autoroute A7 d'une part, avec la place de la Joliette et le boulevard de Dunkerque d'autre part. Permettant de ralentir le trafic et de limiter l'effet tunnel que pourrait générer une connexion directe entre ces grands pôles, ceci provoque néanmoins régulièrement des saturations et la présence de files de voitures continues sur la chaussée. Mais l'animation et la circulation piétonne sur les trottoirs, selon une direction dominante qui double cet axe, atténuent les désagréments occasionnés et mettent le marcheur relativement à l'aise.

Une fois de l'autre côté de la route, l'ambiance diffère. Les bâtiments qui accueillent le piéton datent du XIX^{ème} ou du tout début du XX^{ème} siècle. La présence d'un café avec des tables en terrasse à l'angle des rues de Forbin et d'Hozier, dont la devanture encore récente ne trahit pas l'ancienneté (cf. figure 66), confère une certaine animation à l'ensemble, renforcée par une présence humaine permanente dans les espaces publics. La mise en scène du végétal change également. L'alignement devient plus irrégulier et l'espèce plantée n'est plus la même. Aux *Melia azedarach* succèdent des marronniers, moins nombreux, dont

le port plus ample annule l'effet de rectitude des troncs.

Figure 66 Au delà de la rue de Forbin, l'accueil par le café



Photographie : Zoé HAGEL, 22 juillet 2013

L'accueil de nuit : une institution, un repère structurant

Face au café se dresse l'accueil de nuit Saint-Jean de Dieu. Imposant par sa taille (il occupe tout le côté pair de la rue d'Hozier, de la rue de Forbin à la rue Massabo), il marque l'espace et constitue un repère.

L'accueil de nuit, « ça a toujours existé, [...] c'est un truc avec le vatican, [...] c'est intouchable. Ils peuvent pas le détruire pour faire un jardin ou des habitations » [Commerçant, 13 juin 2012].

Fondé par François Massabo à la fin du XIX^{ème} siècle, « l'asile de nuit » est repris quelques années plus tard en 1897 par l'ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu. Le bâtiment actuel de « style néo-médiéval » a été « construit en 1900 par l'architecte Gabriel Segond (attribution par travaux historiques) et l'entrepreneur Grenoble et Cie (plaque apposée sur la façade) ». Les « deux fenêtres basses en ogive portant des vitraux » au niveau du pan coupé marquent l'emplacement de la chapelle. L'édifice connaît ensuite une modification partielle en 1945 avec notamment un agrandissement de l'aile déjà existante et un déplacement de l'entrée charretière rue de Forbin (MARCIANO 2001²⁴⁷). Un nouveau changement intervient dans les années 1970 avec la création d'une aile moderne, un peu en retrait de l'alignement sur rue, du côté de la rue Massabo.

²⁴⁷ IA13000836 © Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Figure 67 Accueil de nuit Saint-Jean de Dieu depuis les abords de l'hôpital Desbief



Photographie : Zoé HAGEL, détail, 30 janvier 2012

Le centre reçoit aujourd'hui « quotidiennement 230 personnes sans domicile fixe »²⁴⁸ à qui sont offerts des hébergements d'urgence en chambres collectives de deux à onze lits. Un accueil de réinsertion sociale est également proposé à travers des séjours de six mois renouvelables en chambres individuelles meublées. En parallèle, l'établissement fournit des services de domiciliation, lingerie, restauration, suivi médical. L'entrée des logements d'insertion s'effectue rue de Forbin tandis que l'ouverture aux situations d'urgence se réalise au niveau de la rue d'Hozier. Elle a lieu tôt dans l'après-midi. Il est donc fréquent de voir des personnes patienter dans la rue aux abords du centre, teintant le secteur d'une présence particulière et participant au fait que ce ne soit « *pas un quartier facile* » [Professionnel, 23 mai 2012]. Les cohabitations ne sont pas forcément évidentes :

« Rentrer tout seul le soir ici... c'est pas ça. Il y a toujours le truc, l'accueil... » [Habitante de la villa Forbin, 13 juin 2012].

« Il y a le... truc Saint-Jean de Dieu en face là, le foyer là. Donc ça aussi c'est pas forcément une très très très bonne chose pour les commerces parce que l'après-midi ben vous verrez si vous repassez à trois heures, vous allez voir le monde qui attend. C'est... c'est quelque chose hein. C'est quelque chose quoi. Bon ils sont pas chiants hein. Faut pas non plus dénigrer hein, ils sont... Les mecs, les trois quart ils ont pas demandé à être là donc euh, ils font pas chier... mais bon... il y en a, ils sont 250 ou 300 à... à avoir un lit ici, il y en a une

²⁴⁸ http://www.saintjeandedieu.com/ewb_pages/a/apostolats.php consulté le 1er mars 2012.

bonne vingtaine, voire une trentaine sont ivres morts, à dormir par terre. Ça incite pas non plus les gens à se déplacer et à... à venir dans le coin pour... » [Commerçant, 5 juin 2012].

Pour autant aucune véritable tension ne se ressent. Une habitante de la villa Forbin croisée le 10 janvier 2012 les appelle « *les fous* ». Mais ceci ne l'empêche pas de venir régulièrement nourrir les oiseaux qui se trouvent dans la végétation de la parcelle adjacente à l'aile contemporaine. Elle ne craint par ailleurs visiblement pas de rester discuter sur les trottoirs en leur présence. Des *modus vivendi* semblent ainsi se mettre en place, même si les équilibres trouvés ne sont pas forcément stables et toujours à entretenir :

« Souvent on m'a dit : « oulà là, l'accueil de nuit en face, vous y arriverez jamais », « vous ceci, vous cela ». Bon. Pas du tout, bon. Même s'il y a des soucis et qu'il y en aura peut-être de plus en plus parce que moi je vois la population qui évolue, les populations les plus déshéritées et... il y a de plus en plus de très jeunes hein. [...] Mais bon, j'ai pas, j'ai jamais eu de gros problèmes, jamais. Pas de violence, pas de... de prise de bec parce que quelque fois les occupations des lieux, des attroupements de gens etc. mais... j'ai, on a toujours réussi à désamorcer les problèmes et... voilà » [Professionnel, 23 mai 2012].

L'évolution de la structure est, à l'initiative des « *laïcs* » ayant repris sa gestion [Associatif, correspondance écrite, 30 mai 2013], discutée en partenariat avec les associations du quartier, les services en charge de santé publique, d'enjeux sanitaires et sociaux et les services de police. La capacité et le mode d'accueil (augmentation du nombre de chambres individuelles) vont évoluer avec la transformation de la partie donnant sur la rue de Forbin et la création de « *logements plus « humanisés »* » [Associatif, correspondance écrite, 30 mai 2013]. Un permis de construire a été délivré à cet effet et au printemps 2013, les travaux de démolition ont commencé.

Figure 68 Expressions sur le mur de l'accueil de nuit rue d'Hozier (détail)



Photographie : Zoé HAGEL, 30 janvier 2012

La mixité fonctionnelle en quelque pas

Sur le trottoir opposé se dressent des immeubles de rapports dont la grande majorité a été récemment ravalée. Hauts de cinq étages, avec des façades à cinq fenêtres en alignement, ces édifices ne correspondent pas au classique « trois fenêtres » marseillais. Les accès aux logements se font principalement par les rues Gourjon et Plumier tandis que les rez-de-chaussée rue d'Hozier ouvrent sur des locaux commerciaux ou d'activité. Cette portion de rue regroupe d'ailleurs en moins de cent mètres les trois commerces du secteur, une école de musique et un local multi-associatif. Se dévoile ainsi en un laps de temps très court, une forme de mixité fonctionnelle, recherchée comme support à la *ville durable*, notamment dans le cadre de l'extension de l'opération Euroméditerranée.

La consultation de l'indicateur marseillais montre que l'occupation de ces espaces n'est pas récente. Plusieurs types d'activités se sont succédés avant d'aboutir à la configuration actuelle.

Un maître charretier est recensé à l'angle des rues de Forbin et d'Hozier au début du XX^{ème} siècle. Il est remplacé, comme dans une forme de prolongation des préoccupations relatives à la circulation des flux, par un garage en 1940. En 1950, l'usage se tourne davantage vers la vie de quartier avec l'ouverture d'un bar qui ne semble pas avoir fermé depuis. Au cours des années 1990, « *l'endroit est resté le même, il a connu 4 ou 5 patrons* » [Commerçant, 13 juin 2012]. L'actuel tenancier, un homme âgé de trente-cinq à quarante ans, est installé depuis trois ans. Attiré par l'opération Euroméditerranée, il est arrivé sur notre secteur d'étude après les constructions de l'îlot M5 et du collège IZZO.

Son établissement (*cf. figure 66*) voit se croiser une diversité de populations. Des habitués occupent le fond de l'espace intérieur et commentent les images qui défilent sur l'écran de télévision allumé. Des personnes de passages commandent des cafés à emporter ou demandent juste un renseignement pour pouvoir poursuivre leur chemin. Les artistes du centre cinématographique indépendant installé dans la rue Massabo sont de « *très bons clients ici. Ils sont là régulièrement* » [Commerçant, 5 juin 2012]. L'on rencontre aussi quelques habitants du secteur, même si leur nombre paraît restreint et apparemment en diminution : « *si je me rattache aux gens du quartier, je vais en voir... allez on va dire une dizaine, ça s'arrête là quoi. Les gens arrivé le 10-12 du mois ils ont déjà plus une thune quoi donc...* » [Commerçant, 5 juin 2012]. Parfois, des cantonniers s'arrêtent et côtoient quelques employés de bureaux même si la captation de ces derniers semble plus délicate : « *faut aller les chercher là les gens hein pour, pour travailler là donc... faire de la pub, faire des sites internet, faire ci, faire ça. Avant un bar, un bar de quartier c'était... les gens, le mec il marchait avec les gens du coin quoi, donc ... maintenant là pppfff, enfin dans ce coin là non... c'est pas trop ça quoi* » [Commerçant, 5 juin 2012]. En dehors du réseau de bouche à

oreille ou de communication ciblée, les relations semblent se jouer sur l'hyper-proximité : « *tout le monde nous avait fait tout un flan avec tous les bureaux là qui s'étaient montés à la rue Plu... à la rue Fauchier²⁴⁹, mais au final... on est trop loin d'eux. C'est bête hein, pourtant on est qu'à trois minutes à pieds. Mais... on a, il y a tellement de commerces de... de bouffe pas très loin que... ben ils vont au plus près donc... [...] Faudrait vraiment qu'on soit en face* » [Commerçant, 5 juin 2012].

Malgré ce que le patron décrit comme difficultés, nous n'avons jamais vu le bar complètement vide. C'est en outre probablement le seul lieu de notre secteur d'étude qui constitue un espace potentiellement commun à l'ensemble des populations (même si les habitants de l'îlot M5 ne semblent à l'heure actuelle pas s'y rendre). Sa situation ouverte sur l'axe de circulation que constitue la rue de Forbin n'est sans doute pas étrangère à cette capacité, même partielle, de mise en contact.

Figure 69 A l'angle de la rue Gourjon, l'alimentation générale



Photographie : Zoé HAGEL, 22 juillet 2013

Le local situé un peu plus loin, juste avant la rue Gourjon, est quant à lui le siège d'activités relatives au commerce d'approvisionnement alimentaire. Hébergeant des entreprises de surgelés dans les années 1970, il a été racheté en 1990 par un couple

²⁴⁹ Ensemble qui comprend le "coeur Joliette" dont nous allons parler un peu plus loin et de nouvelles constructions abritant des services de la Ville de Marseille dont les services d'urbanisme et de la vie scolaire, crèche, jeunesse.

arrivant d'Algérie avec ses enfants, qui l'a transformé en alimentation générale. Le magasin n'a, depuis cette date, pas changé de propriétaire ni de destination commerciale. Le père, aujourd'hui septuagénaire, a néanmoins débuté une activité de taxi en 2003, probablement poussé par une forme d'insuffisance des revenus dégagés par la boutique familiale. La mère continue à tenir le commerce, aidée par ses enfants et notamment par l'un de ses fils, âgé d'une trentaine d'années. Les horaires sont variables : *« c'est un jour c'est... enfin une matinée ça ouvre, une matinée ça ouvre pas. Avant ils ouvraient jusqu'à tard le soir, maintenant ils font plus le soir. C'est assez... assez particulier »* [Commerçant, 5 juin 2012]. L'installation est minimaliste. Mais les relations de proximité semblent fortes. De nombreux passants s'arrêtent pour discuter dans les périodes d'ouverture et le temps de discussion paraît plus important que ce qui est vendu. Les formes de commerce sont également adaptées aux réalités sociales : *« il y a des familles ici, arrive le 15 du mois, pour des familles, je suis obligé de leur faire crédit »* [13 juin 2012]. Et les transformations du secteur ne semblent pas diversifier la clientèle : *« nous on travaille pas trop avec les gens d'en bas »* [13 juin 2012], pas plus apparemment qu'avec les habitants de l'îlot M5.

Figure 70 Quelques pas plus loin à l'angle opposé, la boulangerie



Photographie : Zoé HAGEL, 22 juillet 2013

Traversant ensuite la rue Gourjon, une boulangerie que l'on croirait implantée depuis toujours occupe l'angle de l'ensemble d'immeubles de rapports adjacents. Ouverte en 2010, elle succède à un cabinet d'infirmiers tombé en désuétude. Le couple ayant créé l'activité a

emménagé de manière concomitante, avec ses deux enfants, dans la « villa Forbin » au moment de la livraison de la résidence. Habitant précédemment dans les environs du boulevard Baille, il tenait une « *agence commerciale* ». Le changement d'activité et l'installation dans le secteur semblent difficiles : « *c'est un peu dur* », « *c'était plus cool avant* », « *on avait des vacances* » [13 juin 2012]. Tout comme le patron du bar, le ménage a investi dans le quartier, qu'il ne connaissait pas auparavant, attiré par l'existence de l'opération Euroméditerranée. « *On pensait que c'était en plein boom. C'est pas encore ça... c'est pas encore ça* » [13 juin 2012]. Les relations avec les habitants s'en ressentent et paraissent tendues, notamment avec les jeunes adolescents. Les demandes de crédit ou de « *petit prix* » sont dans ce cadre perçues comme une forme de non reconnaissance de la qualité du travail fourni et rendent d'autant plus difficile à vivre le fait que « *ça tourne pas comme il faut, comme on souhaitait* » [13 juin 2012]. En dehors des habitants de cette partie du secteur, la boulangerie fonctionne avec les « *gens des chantiers* ». Les « *gens des nouveaux bâtiments, comme ils montent du métro, ils ont la boulangerie en bas.* » « *Ils ne viennent pas chez nous* » [13 juin 2012].

Ces trois témoignages auxquels s'ajoute l'analyse du fonctionnement urbain de l'îlot M5 donnent à voir une segmentation et une spécialisation du territoire à une échelle relativement fine. Celle-ci se joue parfois d'une rue voire d'une portion de rue à l'autre et semble conduire à des évitements sociaux. Les rapports de la nouvelle population au quartier sont dans ce cadre dépeints comme électifs, employant pour ce faire des ressources et réseaux autres que ceux de la vie de quartier, ou fonctionnels et liés aux cheminements pendulaires. Sous l'apparat d'un grand projet, ces réalités si différentes à quelques pas d'écart peuvent générer des décalages et des situations de déception complexes :

« *Si c'était moi, je resterais pas* ». Mais « *c'est pas évident, c'est une création, on a des enfants... encore une fois repartir à zéro c'est pas évident* ». « *Mais si on avait un acheteur, on partirait* ». « *On a vu l'autre côté du quartier... Marseille 2013... et finalement c'est le contraire* » [Commerçant, 13 juin 2012].

Occultant les populations en place lors de son élaboration, le projet parvient à en masquer l'existence aux nouveaux arrivés. Ceci n'est pas sans générer certaines tensions, budgétaires dans le cas des commerces mais surtout humaines de manière générale.

Contiguë à la boulangerie, se trouve en sous-sol, une école de musique de type Yamaha²⁵⁰ (cf. figure 71). Installée en août 2003 après avoir été délogée du bâtiment qu'elle

²⁵⁰ L'entreprise YAMAHA a développé un réseau d'écoles de musique. Fonctionnant sur un modèle de licence, elle fournit un appui pédagogique et administratif aux établissements « labellisés ». Le

occupait auparavant dans le centre-ville²⁵¹, cette structure d'enseignement musical succède à « M comme Marseille », une association organisant des événements : expositions d'artistes, repas... mais qui « *n'est pas restée longtemps* » [Associatif, 21 mars 2012]. Motivé par la fonctionnalité de l'espace et l'agrandissement que lui permettait le local, le directeur de l'établissement s'est porté propriétaire du lieu, se positionnant ainsi « *un peu à contre-pied de ce qu'on peut penser. [...] En général les gens ils viennent pas s'installer à côté d'un, d'un accueil de nuit dans un quartier populaire, quoi, voilà, un peu... j'ai fait ce pari là* » [23 mai 2012]. L'école se trouve en effet face à l'établissement Saint-Jean-de-Dieu. Les mercredi après-midi voient donc se mêler sur un petit espace : parents, à pieds, en scooter ou en double file, attendant leurs enfants à la sortie de leurs cours de musique et personnes sans domicile fixe dans l'expectative d'une place à l'accueil de nuit.

Figure 71 Au numéro 3, école de musique et local interassociatif se côtoient



Photographie : Zoé HAGEL, 22 juillet 2013

Le rayonnement de la structure est plus large que le quartier de la Joliette et dépasserait, dans certains cas, la ville de Marseille. Sur le secteur, les nouvelles habitations semblent fournir quelques élèves, « *ça commence ouais* », mais pour les autres enfants, « *ça a pas plus évolué, je pense que de toute façon il y a un aspect social qui rentre en compte dans le sens ou bon, on fait partie du secteur privé, on a aucun financement qui*

principe éducatif est ensuite de prodiguer un apprentissage « direct » des instruments, privilégiant une approche par « l'aspect sensoriel avant l'aspect théorique intellectuel. » http://fr.yamaha.com/sp/music_education/music_school/ consulté le 6 décembre 2012.

²⁵¹ Les locaux ont été repris par la mairie de Marseille pour étendre une école élémentaire adjacente.

facilite l'accès à l'apprentissage de la musique, [...] donc déjà financièrement, les gens sont un petit peu bloqués. Mais enfin... ces catégories de personne, tout le monde ne peut pas venir, ça c'est sûr » [23 mai 2012]. Visible et accessible, le directeur échange toutefois avec les enfants du secteur et l'école de musique semble globalement perçue de manière positive :

- C : « c'est vivant », « c'est un plus pour les petits, c'est sympa »
- H : Mais « pas tout le monde a les moyens de faire de la musique, frère »
- C : Oui mais : 1) « au moins tu as le choix », 2) « avant tu avais rien », 3) « c'est pas toujours les mêmes trucs », le foot... » [Commerçant et ami 13 juin 2012].

Malgré la sélection qu'elle opère sur les revenus des ménages, la structure n'apparaît pas étanche au quartier. Les propos retranscrits dans cette citation tendent même à en faire une sorte de perspective ouverte. Quoi qu'il en soit, l'établissement génère des circulations qui diversifient les présences dans les espaces publics et contribue ainsi à donner un caractère vivant à cette portion de territoire.

Figure 72 Vue sur l'alignement des trois structures et présence « Au Quartier »



Photographies : Robert GARCON, 17 juillet 2013

Les occupations du local adjacent participent également à cette animation. « Ici même c'était un... un magasin de fruits secs, ici. Ça allait jusqu'au coin de la rue, c'était beaucoup plus... plus grand. » [Associatif, 27 mars 2012]. Depuis quatre-cinq ans, l'usage est devenu associatif. Le fronton de la devanture de type commercial porte, peinte à la main, l'inscription « Au quartier » et la vitrine arbore, tournés vers la rue, des affichages relatifs aux initiatives alentours, renvoyant notamment à l'ouverture hebdomadaire, le mercredi après-midi, du centre de création cinématographique « le polygone étoilé » situé rue Massabo, pour une projection gratuite destinée aux habitants.

Exigu, l'espace intérieur est équipé d'un coin cuisine, de toilettes et d'un petit bureau

indépendant. Il abrite alternativement selon un planning prédéfini, les associations : Solidarité Mieux Vivre, Petitapeti, l'AJJoD et la Confédération Syndicale des Familles (CSF), dont le point commun est d'avoir pour objet une action de proximité et l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier ; « *et puis le comité d'intérêt de quartier aussi qui fait ses permanences ici, enfin voilà. On essaie d'ouvrir tous les jours en étant à tour de rôle présents* » [27 mars 2012].

Solidarité Mieux Vivre a été créée en 2002 : « *notre association alors, ben on s'occupe un peu de tout quoi je veux dire, des voisins, je sais pas moi. C'est un lieu où les gens peuvent venir, se rencontrer, remonter leurs problèmes, voilà quoi. On fait des vide-greniers, on fait des repas de quartier. On oriente les gens quand ils ont des démarches administratives. Notre principale préoccupation depuis quelques années c'est le délogement des locataires sur la rue de la République parce que là il y a eu une grosse opération. Il y a eu des fonds de pension qui ont tout racheté donc ça a été très dur pendant... Là ça nous a pris vraiment pratiquement tout notre temps pendant... et ça continue encore un peu.* » [27 mars 2012].

L'association a également participé au portage de l'après-midi « R de jeux » organisée le 25 avril 2012 dans le jardin Chevalier Paul. Et son responsable effectue actuellement un travail de mémoire sur le quartier, allant au devant des habitants pour recueillir photographies, témoignages..., tissant à cette occasion des liens avec des structures artistiques développant une démarche d'ouverture sur les quartiers de ville dans lesquels elles s'insèrent (notamment avec le Polygone étoilé situé rue Massabo et avec le Théâtre de la Mer implanté rue de la Joliette).

L'association Petitapeti s'adresse davantage aux familles par le biais des enfants. Elle propose de l'aide aux devoirs le soir en semaine et ouvre le local le mercredi pour offrir un espace ludique, sorte de ludothèque constituée au gré de dons ou d'achats dans des brocantes et vide-greniers. Des bénévoles d'horizons et de lieux de résidence dans Marseille très différents gravitent autour de cette structure : une femme algérienne d'une soixantaine d'années logeant à Malpassé²⁵², vient enseigner le tricot aux enfants, des cinéastes indépendants ont le projet de tourner un documentaire sur le lieu, un ami de la responsable propose des cours de dessin, une autre offre un encadrement supplémentaire et selon les envies un appui scolaire...

« *Moi souvent je leur dis, vous faites vraiment un t... un beau travail quoi, parce que ça manque, avec les moyens qu'ils ont hein, mais ils... voilà ils sont dévoués. Ils récupèrent les gamins, ils leur font faire du soutien, ils les occupent, il y a des activités, il y a... notamment pendant les vacances où il se passe rien* » [Professionnel, 23 mai 2012]. Chaque soutien est

²⁵² Quartier du nord de Marseille situé sur la ligne 2 du métro qui passe également par la Joliette.

le bienvenu et dans sa conception comme dans son fonctionnement, l'endroit « *est ouvert aux rencontres, c'est fait pour ça* » [21 mars 2012].

Nous n'avons pu observer l'activité des deux autres structures. L'Association Jeunes Joliette Demain a pour objet de proposer des activités musicales, culturelles et sportives principalement en direction des jeunes de douze à vingt-cinq ans²⁵³. La CSF dispense quant à elle une aide aux familles dans de multiples domaines : logement, éducation, consommation... Comptant soixante-dix unions départementales et cinq cents implantations locales, elle n'est, contrairement aux trois autres associations, pas spécifique au quartier de la Joliette.

Au sein de cet espace assez restreint semblent ainsi se tisser des liens à la fois divers et hétérogènes, comme autant de ressources possibles pour les « *anciens habitants* » et les populations fragiles du secteur, et ce, quel que soit leur âge. Malgré ses occupations partagées, il arrive que le local soit fermé (*cf. figure 71*).

A l'opposé d'un fonctionnement par grands objets, cette partie de notre territoire d'investigation semble vivre au gré des liens sociaux que les structures y habitant tentent de soutenir ou créer, permettant de faire tenir ensemble des réalités disparates dont certaines sont difficiles. Les *expériences urbaines* (PECQUEUX 2012) engendrées viennent questionner le projet dans sa nature, ramenant sa fonction de production matérielle au rang de moyen voire d'instrument (et non de finalité). Celui-la apparaît, à l'inverse, pouvoir être entendu comme cette forme de coexistences proposée à partir d'attaches sociales concernées dont découlent et non plus précèdent les attributs physiques à imaginer.

La présentation de cette portion de notre secteur d'étude ne saurait néanmoins être complète sans évoquer la place de l'automobile et du trafic routier. Dans l'attente de l'ouverture du « quartier » un mercredi après-midi, nous nous sommes mises à relever le nombre de véhicules circulant dans les rues d'Hozier et Massabo. Compte tenu du faible temps de comptage, réalisé entre 14h05 et 14h09²⁵⁴, les résultats obtenus ne sont pas représentatifs. Ils n'en sont pas moins signifiants, l'ensemble des visites de terrain venant en outre confirmer que le trafic observé ne constitue pas une anomalie. Sont ainsi passés pendant ces quatre minutes : quatre-vingt-neuf voitures, six scooters ou motos et sept

²⁵³ Initialement logée rue Fauchier dans un espace mis à disposition par l'établissement Euroméditerranée, l'AJJOD est contrainte à déménager après la reprise du local par l'aménageur afin de réaliser les travaux pour lesquels les lieux avaient été préemptés. L'association n'était pas encore véritablement installée « au quartier » lors de notre enquête.

²⁵⁴ Cet exercice a en effet été interrompu par l'arrivée de la personne de Malpassé intervenant auprès des enfants de l'association Petitapeti.

camionnettes, soit un véhicule toutes les deux-trois secondes. Dans ce laps de temps, deux places de parking se sont libérées et sont restées libres moins d'une minute. Le poids des circulations ainsi mises en évidence nous semble d'autant plus important que cette partie du secteur accueille un grand nombre d'enfants, dont une part joue dans la rue. Il renforce selon nous, les propos de nos interlocuteurs exprimant un besoin d'espaces qui soient particulièrement dédiés aux plus jeunes.

Figure 73 Le secteur selon R. 8 ans



Dessin : R. 8 ans, 28 mars 2012

Les regards des enfants eux-mêmes donnent une mesure de l'importance de la place de l'automobile dans les espaces publics. Ainsi lorsque R. 8 ans dessine son quartier (cf. *figure 73*), il représente le rez-de-chaussée de l'accueil de nuit en arrière-plan et des voitures en stationnement qui occupent les deux tiers de la feuille de dessin, ajoutant au passage un feu de signalisation qui, n'existant pas, témoigne du marquage de l'espace urbain par la régulation des flux automobiles.

Ces observations nous semblent amener plusieurs commentaires. Ils concernent tout d'abord les échelles de traitement de la mobilité. Si les documents de projet (EPAEM 1998, 2000) montrent que les grands flux de circulation sont pris en compte dans une logique métropolitaine, leurs expressions à une échelle « micro » semblent difficilement considérées et ne sont en outre pas compensées par des équipements de proximité. En filigrane point la question de l'attention portée aux populations les plus fragiles (dont les enfants des familles les plus démunies font partie), par rapport à qui l'offre de mobilité n'est pas forcément pensée mais auprès desquelles les conséquences des traductions concrètes des décisions

prises dans ce domaine peuvent être fortes.

A travers cet exemple, ce sont également les modalités de prise en charge de la mixité générationnelle qui sont en cause. Notre secteur d'étude donne à voir un traitement externe au projet pris dans son acception collective. Reposant sur une délégation de cet enjeu aux initiatives privées (promoteurs proposant des solutions internes aux résidences construites, crèches d'entreprises, associations, structures de loisirs du type de l'école de musique...), ce mode de faire aboutit à des réponses hiérarchisées et segmentées qui confinent les solidarités à des volontés individuelles qui doivent faire leurs preuves pour pouvoir exister.

Le début de la rue d'Hozier, un territoire en suspens

Un peu plus loin dans la rue d'Hozier, au droit du numéro trois, se trouve une place handicapée sur voirie. Nous avons découvert son existence au cours de recherches Internet, son occupation permanente lors de nos visites de terrain préalables n'ayant permis d'en faire un repérage sur site.

Sur ce trottoir deux immeubles de rapports se succèdent. Le premier, récemment ravalé, possède son entrée dans la rue Plumier. Le second présente une façade décrépite, encore marquée par des dépôts noirâtres de gaz d'échappement et de particules en suspension (*cf. figure 74*). Le comblement d'anciennes fissures au niveau du dernier étage donne une impression de rafistolage tandis que de la végétation se développe en dessous de la corniche la plus basse. Le rez-de-chaussée muni de grille et fermé, ne semble plus accueillir d'activité commerciale et la peinture dont il est recouvert s'écaille. Il fut autrefois le siège d'un bar en 1935 qui connut un changement de propriétaire en 1940. La « Maison du marin » s'y est ensuite implantée de 1955 à 1960. A partir de cette époque, se succèdent des entreprises en lien avec les activités navales : J. VESCHI et Cie, société d'approvisionnement maritime, en 1965 ; SAGAN, établissement de fourniture générale pour la marine et les collectivités en 1970 ; et enfin Alexander et Cie E., fournisseurs de navires, de 1975 à 1979, date à laquelle l'indicateur marseillais s'arrête. En 1979, une activité de salaison en gros est également recensée à cette adresse.

D'aspect aujourd'hui éteint, le bâtiment tranche avec la propreté de l'immeuble ravalé qui le précède et le caractère imposant de la construction récente qui le suit (*cf. figure 74*). Sorte de parenthèse dans le projet urbain, l'historique de son occupation et son aspect visuel en font une figure type du déclin du quartier tel qu'il apparaît dans les récits des hommes les plus âgés.

Figure 74 1-3 rue d'Hozier : deux « cœurs » Joliette



Photographie : Zoé HAGEL, 22 février 2012

La destinée des constructions présentes sur la parcelle adjacente, à l'angle de la rue Fauchier, illustre un autre pan de l'histoire du secteur, rappelant le lien rémanent avec la spéculation immobilière qui le caractérise.

« Il y avait une grande porte cochère et on rentrait, il y avait une cour à l'intérieur » [Institutionnel, 7 juin 2012]. *« On rentrait dans une grande cour intérieure et il y avait des bâtiments je crois sur trois étages sur la gauche. Je crois trois ou quatre étages, il y avait pas d'ascenseur. Et pareil à droite de la cour [...] et, ben ça appartenait à l'immobilière en fait au début. »* [Professionnel, 24 avril 2012].

Abritant le grand hôtel du Levant dans les années 1910 : *« c'était l'hôtel des marins ça ! »* [Associatif, 27 mars 2012], le lieu voit s'installer de 1925 à 1935, les ateliers de la société immobilière marseillaise (SIM). Fondée en 1878 dans le cadre de la percée de la rue Impériale (actuelle rue de la république) entre le Vieux Port et la Joliette, la SIM est constituée pour reprendre les actifs des compagnies ayant fait faillite lors des opérations de spéculations auxquelles la construction des nouveaux quartiers portuaires a donné lieu. Elle devient dès lors un propriétaire foncier important sur notre secteur d'étude. Son rachat en 1967 par la « Rue Impériale de Lyon » conduit à la revente de certains de ses biens, ce qui modifie partiellement l'ordre social des portions de territoire sur lesquels celle-ci intervient. Une partie des locataires devient ainsi propriétaire de son logement et une catégorie de petits multi-propriétaires émerge en parallèle des grands acteurs spéculatifs. L'ensemble de constructions qui nous intéresse reste néanmoins propriété intégrale de la SIM qui évolue par la suite au gré des absorptions et devient ANF immobilier, Société d'Investissement

Immobilier Cotée (SIIC), à l'origine de la construction du « cœur Joliette » (cf. figure 75), refermant ainsi, au moins momentanément, la boucle spéculative à l'endroit de ces bâtiments qu'elle a partiellement occupés.

Durant la seconde guerre mondiale, l'organisation Todt, en lien avec le Service du Travail Obligatoire, y établit également ses bureaux, laissant des traces à la fois floues et vivaces dans les mémoires : « *il y avait eu pendant la guerre des... mais bon voilà, on me l'a dit mais... il y avait des prisonniers russes, il y avait... enfin il y avait un truc assez impo... énorme quoi, c'était très... un lieu fort quoi* » [Associatif, 27 mars 2012]. La réquisition de l'endroit n'est toutefois pas totale. La société J. VESCHI et Compagnie, entreprise d'approvisionnement maritime installe ainsi ses locaux dans les bâtiments laissés libres en 1940. Elle conserve cette domiciliation pendant plus de vingt ans, avant de déménager par la suite au numéro 3 de la rue. Les années 1960 voient l'implantation de cabinets médicaux, notamment de kinésithérapie, au rez-de-chaussée des immeubles de la cour intérieur. Ils perdureront jusqu'à leur délogement à la fin des années 2000. En 1979, « Bursied France Transports Internationaux » trouvent également place à cette adresse. L'histoire de ces enveloppes matérielles et de leurs occupations s'arrête avec l'arrivée en 2007 de la Société Civile Immobilière de Construction, dirigée par Constructa Promotion, chargée de mener à bien les opérations de délogement, démolition avant l'édification du « cœur Joliette ». « *C'était des anciens qui étaient là, ils avaient des maisons, des appartements. Là ça a été, ils ont tous été délogés. Ça a été dur quoi* » [Associatif, 27 mars 2012]. Le refus de nous rencontrer de l'une des kinésithérapeutes concernée abonde dans le sens de ce témoignage.

Pour ce qui est du neuf, « *là aussi on a souhaité qu'il y ait un équipement. Un équipement, lequel, ça se discute, on peut dire telle ou telle, telle chose* » [Associatif-habitant, 28 mars 2012]. Mais, « *il y a pas eu de concertation sur ce, sur ce projet qui était porté par ANF aussi* » [Institutionnel, 7 juin 2012]. Au final, un immeuble de quatre-vingt-onze logements sur 6400 m² de SHON, confié aux architectes de l'agence « Pierre & Cédric VIGNERON et partenaires », a été réalisé et livré en 2011 (cf. figure 75).

Au début du mois de janvier 2012, le vernis des volets s'écaille et les locaux commerciaux prévus en rez-de-chaussée ne sont pas loués. Cette situation perdure, si bien que les espaces correspondants sont murés le 5 avril 2012 (cf. figure 76) afin d'empêcher les personnes sans domicile y ayant trouvé refuge, de s'installer. Au mois de juillet suivant, les murs de parpaing étaient toujours en place, illustrant combien aménager un contenant ne suffit pas à générer de la mixité fonctionnelle. Plus loin, les écriteaux « A vendre : T5 dup. 110 m² + 44 m² de terr. 06 09 52 62 21 » ornaient toujours les devantures de rez-de-chaussée également laissées opaques dans la rue Fauchier. « Là où la métamorphose

s'accélère »²⁵⁵ quelque chose n'a visiblement pas suivi et la greffe urbaine ne semble pas avoir pris.

Figure 75 Vue du « cœur Joliette » depuis l'angle des rues Fauchier et Montolieu



Photographie : Zoé HAGEL, 12 janvier 2012

Figure 76 En attendant les commerces... un « cœur Joliette » muré



Photographie : Zoé HAGEL, 5 avril 2012

Du point de vue de l'insertion physique dans le tissu environnant, l'ensemble augmente la hauteur du bâti. Alors que l'édifice de l'hôtel du Levant parvenait au troisième étage de

²⁵⁵ Plaquette de promotion de l'ensemble diffusée par Constructa-ANF <http://www.constructa-vente.com/programme-immobilier/coeur-joliette/plaquette.pdf> téléchargée le 9 février 2012, dernière consultation le 25 juin 2013.

l'immeuble voisin, le « cœur Joliette » le surplombe de plus d'un niveau. Ainsi, il « *touche les anciens appartements et ça le, comment dirais-je, ça les étouffe un peu par rapport à la lumière et tout quoi. Mais enfin bon voilà* » [Associatif-habitant, 28 mars 2012]. Et au départ, les bâtiments « *ont apporté un problème écologique aussi, qui... qui fait partie des panneaux de verre qu'on met sur les toits. Alors, ces panneaux de verre étant orientés pour avoir le maximum de lumière, de soleil. Ils ont pas fait attention qu'ils avaient une direction déterminée et obligatoire pour avoir le maximum de calories, qui gênait les bâtiments d'en face. Ils étaient éblouis mais à une manière, presque à griller dans un four à micro-onde !* » [Associatif-habitant, 16 mars 2012]. Cette dernière situation témoigne d'une nouvelle forme d'inattention à l'existant. Mais elle illustre surtout les travers des modes de conception orientés par des formes d'optimisations conçues de manière absolue, *ex nihilo*, à partir de paramètres quantitatifs motivés par des mesures techniques de performance.

Concernant les relations avec les nouveaux habitants, « *à vous dire vrai c'est tout récent, on n'a guère de rapports encore, on n'est pas... on n'a pas de, moi je, et puis alors c'est facile, c'est difficile pour rentrer c'est tout codé là maintenant* » [Associatif-habitant, 28 mars 2012].

Sur le trottoir opposé se dresse un immeuble de sept étages, datant des années 1970²⁵⁶ (cf. figure 77). La couleur orange des stores témoigne d'ailleurs de cette époque. Antérieurement à l'élévation du « Cœur Joliette », la plupart des résidents des étages supérieurs (à partir du quatrième) devaient disposer d'une vue sur la mer.

Mais avant d'être destinée au logement, la parcelle sur laquelle se dresse cet édifice abritait des hangars de stockage. La société « Vincent GUIEU » y possède ses entrepôts de fruits et légumes en 1905. Au début des années 1920, un changement de propriétaire, « Les Fils A. PLAINDOUX », décale légèrement l'activité vers du stockage de riz et légumes secs. Les bureaux et l'usine de l'entreprise en question sont quant à eux situés au niveau de la rue François Massabo. L'établissement perdure jusqu'au début des années 1960 puis cède la place à la société « Maggio Meubles » qui conserve le système de double implantation rue d'Hozier - rue Massabo. Ernandes Bimbeloterie vient achever l'occupation de ces hangars jusqu'à leur disparition au profit de l'ensemble de logements aujourd'hui encore habité.

La construction de cette résidence essentiellement tournée vers la rue Fauchier, a donné lieu, rue Massabo, à la destruction d'un bâtiment, avec transformation de l'espace libéré en parking privatif à ciel ouvert, clos par un portail plein. Dans la rue d'Hozier, la façade est légèrement en retrait par rapport à l'alignement sur rue, laissant place à quelques espaces

²⁵⁶ Absent de la photographie aérienne de l'IGN de 1971, on le trouve intégralement bâti sur celle de 1979.

plantés et clôturés par une grille de moyenne hauteur. Seuls une sortie de stationnement et des accès de locaux techniques s'effectuent à ce niveau, générant des ouvertures aveugles de faible intérêt du point de vue de la qualité des espaces publics. La composition et l'apparence extérieures générales de l'immeuble s'insèrent en outre difficilement dans le reste du tissu urbain. La régularité confinant à la monotonie de son esthétique tranche d'ailleurs avec la diversité proposée par la façade de l'école élémentaire adjacente (cf. figures 77 et 78).

Figure 77 Entrée de la rue d'Hozier vue depuis l'angle avec la rue Fauchier



Photographie : Zoé HAGEL, 22 février 2012

Figure 78 Ecole élémentaire, 2 rue d'Hozier



Photographie : Zoé HAGEL, 6 mars 2012

Construit en 1903 et acquis par la Société Immobilière Marseillaise en 1912, le bâtiment en question est de belle facture, avec ornements et blason en fronton. Il introduit, dans le champ visuel du piéton, des couleurs allant de l'ocre au rosé au niveau des murs en passant par le jaune et le bleu des céramiques, cette dernière tonalité étant mise en exergue par la peinture de certaines menuiseries. La multitude et l'alternance des détails offertes par le traitement du mur extérieur font de l'édifice un cadre agréable à côtoyer.

D'un point de vue fonctionnel, le bâtiment a, semble-t-il, toujours hébergé un établissement scolaire, même si le premier recensement à l'indicateur marseillais d'une école communale de garçons date de 1915. Deux associations en lien avec l'enjeu éducatif, intitulées respectivement « échec et réussite » et « association de l'école rue d'Hozier » y sont aujourd'hui également domiciliées. La première, créée en 2001, vise la promotion du jeu d'échec pour lutter contre les difficultés scolaires. Nous n'avons en revanche pas trouvé l'objet précis de la seconde qui pourrait correspondre à une association de parents d'élèves.

Il est intéressant de noter que les interventions liminaires de l'opération Euroméditerranée sur cette partie de notre secteur d'étude ont été réalisées aux abords de l'école, dans le cadre d'un chantier plus large autour des établissements scolaires situés à proximité du centre d'affaires²⁵⁷ :

« Il y a eu ces chantiers où les trottoirs ont été élargis devant les écoles avec les barrières qu'il faut et des petits marronniers. » [Associatif, 21 mars 2012]. *« C'était une première réalisation... sur les espaces publics. [...] C'est minime mais faut voir comment c'était avant. C'était terrible hein, il y avait un trottoir d'un mètre, enfin c'était... pas du tout confortable... ni sécuritaire »* [Institutionnel, 7 juin 2012]. A présent, des enfants jouent au ballon sur les trottoirs élargis, en dehors des temps scolaires.

Mais les aménagements ne suffisent pas à résoudre le déficit d'espaces sur lesquels ils puissent évoluer librement et encore moins les problèmes d'image dont l'école souffre :

« Il faut qu'il y ait une mixité, c'est important et peut-être que c'est le gros problème qu'il y a eu, qu'ils n'ont pas fait avant. Là c'est plus une mixité. Là on n'est plus... quand vous regardez les sorties de l'école, allez voir un peu, regardez les sorties de l'école, vous allez voir la mixité. Il y a plus de mixité » [Professionnel, 24 avril 2012].

Le contournement de la sectorisation scolaire constaté chez les nouveaux habitants des résidences construites dans le cadre de l'opération Euroméditerranée ne fait qu'entretenir et accentuer ce ressenti. Les établissements de scolarisation constituent au final un point de cristallisation particulier du projet sur lequel s'appuie des formes de justification d'un évitement social bien plus vaste. Ces mécanismes ne sauraient être levés uniquement par

²⁵⁷ A titre d'illustration, l'école de la rue Vincent Leblanc, parallèle à la rue d'Hozier en direction du boulevard de Dunkerque, a également bénéficié de ces aménagements.

des aménagements ponctuels d'agrément.

Le témoignage de l'un des commerçants permet tout de même de redonner au bâtiment son statut de lieu vie avant tout enfantin. « *Je suis arrivé j'avais 10 ans. Je suis allé à l'école rue d'Hozier en CM1. C'est vieux tout ça.* » L'école, j'y « ai pas mal de bons petits souvenirs » [Commerçant, 13 juin 2012].

Quelques pas plus loin se trouve l'Espace sénior du Conseil Général, dernière présence notable de cette collectivité dans notre secteur d'étude. Il est hébergé dans une construction de faible hauteur (R+1) du début du XX^{ème} siècle (cf. *figure 77*) qui fait l'angle entre les rues Massabo et d'Hozier. La façade, dans des nuances de jaunes pâles, maintient des couleurs à la fois lumineuses et douces dans le champ visuel tandis que la variation de gabarit introduite par les dimensions du bâtiment propose une diversification des lignes de perspectives intéressante.

A l'intérieur, de nombreuses activités sont dispensées : cours de langues, de chant, de photographie, ateliers théâtre... L'endroit sert également de domiciliation à diverses associations telles « Mon jardin numérique » : association de développement de l'outil informatique ou « Entraide Méditerranée » : association humanitaire. En parallèle, une mise à disposition de salles est disponible. L'association franco-chinoise Chinafi a par exemple organisé une soirée commune avec les étudiants de l'école Euromed-Management dans ces locaux, à l'occasion du nouvel an chinois le 12 février 2011²⁵⁸.

Situé en vis-à-vis de l'entrée des hébergements d'urgence de l'accueil de nuit, à proximité des écoles (élémentaire et de musique), des commerces et des locaux associatifs, l'espace sénior contribue en outre à diversifier les circulations piétonnes et les présences humaines dans les espaces publics.

L'analyse de cette portion de notre secteur d'étude permet en somme de comprendre en peu d'espaces les problématiques du territoire, dévoilant tour à tour et souvent de manière intriquée ses forces, ses faiblesses et les tensions qui s'y jouent.

Les variations et détails dans le traitement des façades, l'existence de commerces et de locaux générant des perméabilités intérieur-extérieur, de structures engendrant des

²⁵⁸

<http://blogchinafi.blogspot.fr/2011/02/lannee-du-lapin-celebree-par-euromed-et.html>,
http://www.lexpress.fr/styles/saveurs/pour-le-nouvel-an-chinois-fetez-le-lapin_958252.html,
<http://www.fetes-gourmandes.fr/actu/农历新年-nongli-xinnian/> dernières consultations le 26 juin 2013.

porosités entre différentes formes d'activités ainsi que la présence de piétons dans la rue confèrent à cette tranche de ville un caractère vivant que l'espace de projet n'a pas su parvenir à recréer. Marquée par des situations sociales de grande fragilité, à l'instar des pensionnaires de l'accueil de nuit Saint-Jean-de-Dieu, cette partie de notre territoire d'investigation donne à voir des équilibres et des cohabitations tissés au gré de multiples formes de reconnaissance de l'autre et de sa situation mais aussi de l'engagement dans la vie de la cité d'un secteur associatif et culturel attaché au proche et aux habitants. Elle connaît ainsi une diversité d'initiatives fondées sur des situations vécues, intégrant la quotidienneté aux équilibres d'ensemble et s'avère en ce sens riche de ressources sur lesquelles le projet pourrait s'appuyer.

Ces forces ne parviennent toutefois pas à masquer les difficultés économiques des populations et commerçants, enjoignant ainsi à créer des modes d'accompagnements humains et des formes de commerce plus complexes (faisant en cela écho aux écrits d'Alberto MAGNAGHI 2003²⁵⁹), fondés sur une réinvention des liens de proximité. En dehors de quoi, des attitudes de rejets ou de tensions semblent se mettre en place et la ville devient exclusive ou ne parvient pas à prendre corps, à l'image de l'immeuble « cœur Joliette ». Le poids de l'automobile à la fois dans ses phases statique et de circulation traduit quant à lui les travers d'une mobilité pensée en premier lieu dans une logique de flux à de larges échelles et rend compte d'une nouvelle forme de relégation de l'échelle humaine. Les dysfonctionnements constatés renforcent à ce titre, les propositions de Jan GEHL (2010) suggérant une inversion des hiérarchies à cet égard. Au final, les dynamiques incertaines dans lesquelles se trouve le projet au niveau de cette portion de territoire soulignent à quel point l'habitant et notamment les enfants en ont été oubliés, soulevant dès lors la question de la place laissée aux solidarités dans la fabrique de la ville et de la mise en sens à une échelle collective et partagée des mixités recherchées.

²⁵⁹ Alberto MAGNAGHI considère en effet que l'atteinte de la *soutenabilité économique* nécessite « de dépasser une vision mono-culturelle (industrie, tourisme de masse) au profit d'une économie complexe qui garantisse la préservation identitaire du système, en promouvant des formes de solidarités et d'échanges, susceptibles d'accroître la valeur du patrimoine, suivant des critères d'éco-échanges et d'échanges avec l'extérieur, fondés sur la complémentarité et la subsidiarité » (2003, p42). Selon l'auteur, la *soutenabilité sociale* exige quant à elle un « *haut niveau d'intégration des intérêts des acteurs faibles dans le système décisionnel local* » (2003, p40). Il nous semble que les conclusions auxquelles nous arrivons mêlent ces deux aspects en les abordant sous l'angle du quotidien et du vécu, dans une acception temporelle qui inclut la durée des processus engendrés.

6. Entre ségrégation et densification : l'enclave de la rue Massabo

Le percement de la rue Massabo est l'aménagement viaire le plus récent de notre secteur d'étude puisqu'il date a priori de la deuxième voire du tout début de la troisième décennie du vingtième siècle. La consultation de l'indicateur marseillais permet de retracer de 1925 à 1979 les occupations progressives des bâtiments qui l'entourent.

Se succèdent ainsi les caves nationales « Latil » puis l'établissement de vins « J.-B. et A. Artaud frères » qui perdure jusque dans les années 1960. La « société phocéenne de commerce extérieure » est recensée dans les années 1930. Le « Comité Republicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture » lui fait brièvement écho en 1965 avant que des entreprises de conserves alimentaires ne s'installent entre 1965 et 1975. A la fin des années 1970, les « manufactures réunies de confection de chemises » font leur apparition. La « villa Forbin » vient semble-t-il se substituer à cet établissement qui fonctionnait alors également comme dépôt de vêtements et de textiles [Associatif, 16 mars 2012].

Toutes ces occurrences étant recensées au numéro 1 de la rue Massabo, il est difficile, depuis les informations recueillies à partir de l'indicateur marseillais, d'attribuer très précisément les diverses activités aux bâtis ayant existé.

La société générale d'embouteillage « Sogemco » est quant à elle répertoriée au numéro 2. Elle apparaît dans les années 1970 telle une résurgence réinterprétée des établissements de vins historiquement présents au numéro adjacent.

Aujourd'hui, CIQ, associations de résidents, « échanges entre gens d'ici et d'ailleurs », agence immobilière « immobilière de transaction » et service du logement étudiant remplacent les structures industrielles présentes auparavant à ces adresses.

Une tendance analogue s'observe au numéro 3 de la rue avec l'établissement, dans les années 1960 de la société méditerranéenne d'entreprises et de constructions immobilières « SOMECI », suivie dans les années 2000, par la Société Civile Immobilière REEH dont l'activité est en revanche essentiellement locative.

Ces occupations sont fortement influencées par l'érection à la fin des années 1950, début des années 1960 d'une grande résidence de logements : « le Massabo » qui couvre une grande part des emprises des bâtiments économiques d'origine.

Au numéro 5 se dressait un édifice d'un étage ayant abrité, entre autres, dans les années 1960-1970, l'agence de bagages de la correspondance maritime de la SNCF. L'emplacement est aujourd'hui occupé par une partie du nouvel immeuble HLM de la Logirem qui déborde également sur le numéro 7.

Ce dernier fut occupé successivement par la société des établissements « Taillan », entreprise de boîtes métalliques dans les années 1930, la menuiserie des établissements

« J. Scaringi » des années 1940 au début des années 1950 (cette forme d'activité ressurgit un peu plus loin dans la rue au cours des années 1970 avec la présence, dont nous avons déjà parlé *cf. III.5.*, des établissements « Maggio »). La fin des années 1950 et la première moitié des années 1960 voient s'installer une entreprise alimentaire d'abord nommée « Carli Fenouil » puis « Carli et Compagnie Pomme de terre ». A la fin des années 1970, c'est finalement « Metal Store » qui établit ses locaux à ce numéro.

La parcelle adjacente connaît une histoire moins renouvelée. La chaudronnerie « Paoli et Compagnie » y prend en effet place dans les années 1930 et s'y maintient jusqu'à la transformation de l'espace, dans les années 1970, en parking à ciel ouvert pour la résidence à stores orange de la rue d'Hozier.

Quant aux occupations recensées au numéro suivant, elles ont déjà été évoquées lors de l'analyse des destinées successives des hangars initialement situés à l'entrée de la rue d'Hozier et du système de double implantation Hozier-Massabo dans lequel ils s'inséraient (*cf. III.5.*). Signalons tout de même que le départ de l'entreprise « A. Plaindoux » ne s'est pas traduit par la fin de l'activité de commerce de légumes secs. Celle-ci a en effet perduré jusqu'au début des années 1960 dans la rue Massabo. Un transitaire vient ensuite s'établir dans le courant des années 1970, de manière quasiment concomitante avec l'émergence de ce type d'activité au 18 rue d'Hozier. Aujourd'hui encore, un intermédiaire non spécialisé du commerce, grossiste, est recensé à cette adresse²⁶⁰. Nous n'avons cependant pu vérifier s'il était encore en activité. Il partagerait dans ce cas le bâtiment dans lequel se trouve actuellement l'espace sénior, ce qui n'est pas impossible mais paraît peu probable.

Ce voyage à travers l'indicateur marseillais et les recensements Internet illustre comment la « petite » histoire à l'échelle d'une rue rejoint la « grande » Histoire de la cité phocéenne. Il montre également à quel point le secteur Massabo présente un panel d'activités historiques similaire à celui observé dans la rue d'Hozier : mélange de productions ou de stockages en liens avec les flux de marchandises et les modèles économiques portuaires successifs, doublé d'une émergence périodique de logiques immobilières. Alternent ainsi dans un ordre qui diffère peu : des entreprises alimentaires centrées autour de la transformation et du conditionnement de comestibles et matières premières, des industries dépendantes du travail des métaux et du bois, des sociétés en lien avec l'activité maritime, ses travailleurs et son fonctionnement (réparation navale), des transitaires et finalement la confection textile. Si les activités de transformation jouxtent initialement celles

²⁶⁰ Entre autres : <http://www.adresse-societe.com/13002-marseille/4919818/prp-massabo> et http://www.e-pro-grossiste.fr/bouches-du-rhone/intermediaires-non-specialises-du-commerce/prp-massabo_f1859407, dernière consultation le 26 juin 2013.

de stockages, ces premières tendent progressivement à disparaître au profit de fonctions de distribution et de transit. Avec elles, ce sont principalement les entreprises familiales qui tendent à disparaître. Les sociétés liées au port deviennent dès lors essentiellement des relais, maillons dans une chaîne plus large, perdant en ce sens leurs spécificités localisées. Il n'en reste pas moins que notre secteur d'étude apparaît caractérisé jusqu'à la fin des années 1970 par une alternance permanente d'activités de production, de distribution... dans un bâti qui, jusqu'à l'opération Euroméditerranée, n'évolue que peu. Dans ce cadre, la construction actuelle de logements apparaît comme un changement de destinée et une perte de diversité voire de variabilité potentielle.

En ce qui concerne les logiques immobilières, le secteur autour de la rue Massabo se distingue par une sorte de spécialisation récente vers la location et l'offre de services spécifiques : logement étudiant et sociaux.

Il présente enfin la caractéristique commune avec le haut de la rue d'Hozier, de voir la disparition des activités productives et le déclin du port laisser place à l'émergence d'associations de quartier.

D'un point de vue physique, la rue Massabo ressemble à une impasse (*cf. figure 79*). Elle est cependant reliée à la rue de Forbin au niveau d'une petite ruelle, aujourd'hui partiellement recouverte par l'édification de la « villa Forbin ».

Quittés l'« espace sénior » et le bâtiment principal de l'accueil de nuit, l'on entre dans une étendue où les constructions les plus anciennes datent de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. L'ambiance change. En s'engageant dans ce qui s'apparente à une enclave, le promeneur peut avoir la sensation de pénétrer un autre univers, davantage confiné et d'apparence plus pauvre que le reste du secteur. Malgré la présence d'immeubles récents, une impression de délaissement et de non entretien des bâtis sourd. La couleur marron des immeubles HLM et le gris du polygone étoilé renforcent la connotation terne de cet espace. Certaines voitures, d'une autre époque, à l'image de cette 4L présente sur la photographie ci-dessous (*cf. figure 79*), contribuent à brouiller les repères. L'absence de perspectives ouvertes vient étayer la gêne ressentie. La progression du regard du piéton est en effet arrêtée par la résidence « le Massabo » tandis que les nouvelles constructions (villa Forbin et immeuble de la Logirem) la contraignent dans un espace clos.

Evoquer le secteur Massabo nécessite de planter le décor que constitue l'incontournable présence de la résidence homonyme qui marque l'espace et conditionne la posture du piéton. Composée d'immeubles de douze ou treize étages, la copropriété mesure environ quarante mètres de hauteur²⁶¹, pour un corps de bâtiment principal d'une largeur à

²⁶¹ <http://www.pss-archi.eu/immeubles/FR-13055-13746.html> consulté le 26 juin 2013.

peu près équivalente. Ce dernier est en outre flanqué d'un immeuble étroit du côté des numéros pairs et de tout un pan de logements qui, longeant la rue Fauchier, referme de manière hermétique l'espace et délimite une cour intérieure dont l'usage principal est d'accueillir des voitures en stationnement.

« Tenez vous voyez la voiture blanche qui est là-bas, elle est là-bas depuis un an ! Un an, elle est là ! Alors les gars ils ont trouvé un truc, ils sont dans une propriété privée, ils laissent leur voiture » [Associatif-habitant, 16 mars 2012].

Figure 79 Rue ou impasse ? la rue Massabo depuis l'angle de l'aile moderne de l'accueil de nuit Saint-Jean-de-Dieu



Photographie : Zoé HAGEL, 30 janvier 2012

L'ensemble date, d'après les photographies aériennes de l'IGN, de la fin des années 1950 - début des années 1960. Il constitue ainsi la première introduction des grandes hauteurs dans un secteur occupé au préalable par des bâtis dépassant rarement un étage.

« En haut le Massabo, l'immeuble, le grand immeuble le Massabo là, c'était une grande friche. Il y avait des arbres ! Il y avait, on jouait au ballon, on faisait du sport. ... donc l'immeuble Massabo c'était un grand terrain je vous dis, puis ça a été une des premières tours qui s'est montée ça. Il y a quarante ans peut-être. Donc ça m'avait impressionné, quand on a vu arriver un grand truc comme ça. » [Associatif, 27 mars 2012]

Aujourd'hui, aucun arbre n'orne les trottoirs et les voitures garées à cheval du côté de

l'accueil de nuit n'en laisseraient pas la place. Des plantes en pots appuient toutefois la délimitation de l'espace non carrossable aux devants des entrées d'immeubles.

« En haut là où il y a le Massabo, il y avait des arbres ouais. Et puis il y avait, je me rappelle, maintenant ça me revient : quand ils faisaient l'import-export là, ils ramenaient des... par bateaux, ils ramenaient des... il y avait des chevaux qui arrivaient, arabes ou espagnols. Donc pendant le temps qu'ils déchargent des bateaux pour les amener un peu de partout, ils étaient stockés en haut. Il y avait, je sais pas moi, trente ou quarante chevaux. Des fois il y en avait un qui s'amusait, il prenait le cheval, il faisait le tour du quartier » [Associatif, 27 mars 2012].

Ces propos nous intéressent en ce qu'ils caractérisent l'endroit par ses porosités, les mises en présence et les *collectifs* qu'il permettait de former. A travers la perméabilité des imaginaires ainsi autorisée, le quotidien se voyait paré du caractère exceptionnel de l'évènement.

Arrière-plan permanent, la résidence « le Massabo » écrase à présent toutes les distances par ses dimensions et son omniprésence. L'espace commun laissé libre se réduit en outre à peau de chagrin. A l'intérieur en revanche, en étage élevé, les perspectives offertes peuvent être larges et contrastent avec l'environnement immédiat :

C'est un quartier où j'ai vécu pendant dix ans. « J'y suis venue parce que je voyais la mer, je voyais loin » [Ancienne habitante, 28 mars 2012].

L'imaginaire et les porosités sont ainsi reportés à la sphère individuelle et privée du logement réduisant leur possible partage.

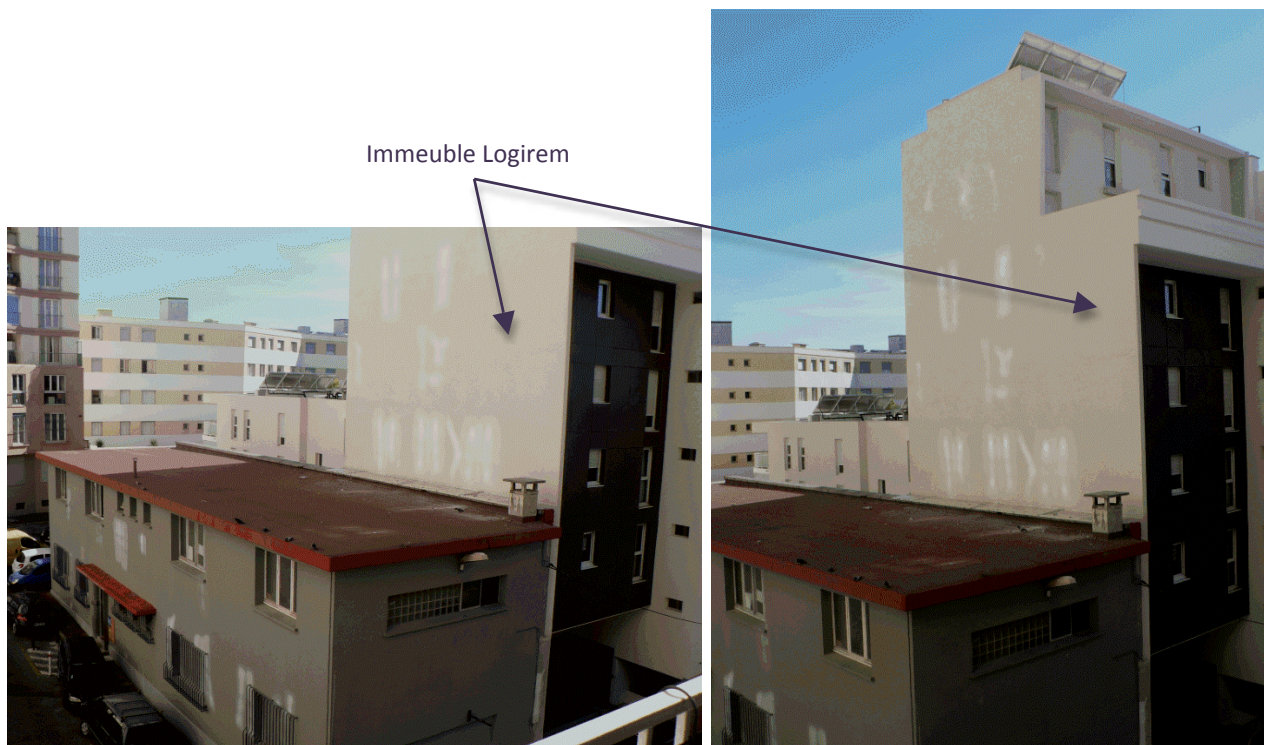
De surcroît, la copropriété connaît apparemment des difficultés financières qui ne sont pas sans générer des tensions entre les différents occupants, d'autant plus que certains appartements sont introduits à titre individuel dans un circuit locatif social, officiel pour certains, de fait pour d'autres, ce qui tend à alimenter un discours de déclin.

En dehors des habitations, le rez-de-chaussée du bâtiment principal abrite un parking payant, ouvert aux personnes extérieures à la résidence. Conjugué aux difficultés de stationnement connues dans l'ensemble du secteur, il génère une circulation quasi-incongrue dans un espace aussi refermé. *« Non le stationnement et la circulation, c'est effroyable ici » [Associatif-habitant, 16 mars 2012].*

De l'autre côté de la cour, se trouve, dans le déséquilibre d'un contrepoids saisissant, un bâtiment d'un étage qui fait figure de cabane au milieu d'une forêt d'immeubles. Il abrite le « Polygone étoilé », local du collectif « Film Flammes », association de création et de diffusion cinématographique revendiquant la structuration d'une filière de création et de recherche indépendante. La posture artistique développée repose en outre sur une implication sociale et urbaine fondée notamment sur l'affirmation d'une « nécessaire relation

avec les publics, avec les territoires urbains et humains, sensibles »²⁶². Un écriteau sur la porte du local indique que tout un chacun est invité à pénétrer dans cet espace et à découvrir les activités qui s’y déroulent. L’ « outil est pensé comme un « ouvert » »²⁶². La salle de projection est d’ailleurs gracieusement mise à disposition de toute association ou structure collective qui souhaiterait organiser une manifestation, pourvu que celle-ci soit gratuite. Dans les faits, de nombreuses initiatives de natures diverses y prennent corps : artistiques, de solidarité (réseau éducation sans frontière, mouvement de grève des postiers du deuxième arrondissement...), de quartier... Le mercredi après-midi des projections sont organisées en direction des habitants. Des projets de création de films réalisés par des petits groupes d’entre eux, volontaires pour se lancer dans l’aventure, voient également le jour. L’érection récente des ensembles d’immeuble « villa Forbin » et HLM de la Logirem (cf. *figure 80*) accentue la disproportion des faibles dimensions de la structure qui paraît dès lors posée dans un espace qui ne lui fait que difficilement une place.

Figure 80 Le « polygone étoilé » ou l’enclavement progressif par les hauteurs



Photographies (vues depuis le troisième étage d’un immeuble de la résidence Massabo) : Robert GARCON, 19 septembre 2013

De manière plus générale, ces deux nouvelles constructions, « *c’est des, des nouveaux logements. Il en faut, c’est très bien. Mais ça a enclavé quand même le Massabo. Ils peuvent plus se garer, ils peuvent plus circuler. Il y a des... pas assez de poubelles par exemple... ça a créé un gros problème* » [Associatif, 27 mars 2012]. Les bâtiments ont

²⁶² <http://www.polygone-etoile.com/?browse=Film%20flamme> dernière consultation le 25 juin 2013.

amené « du monde en plus. Mais on n'a pas prévu un plan de circulation, un plan de stationnement et un plan de dépôt d'ordures. Autrement dit, le soir quand vous venez, c'est d'une part la... la course aux places, comme le matin d'ailleurs. Les coups de klaxon parce que les gens se garent par incivisme et ensuite les... les dépôts d'encombrants, les multiples conteneurs qui baladent sur les trottoirs et les places de voiture ou même quelque fois en plein milieu de la rue mais c'est, c'est aberrant ! Alors la... MPM fait un petit effort en nous envoyant tous les jours une personne, un camion ou une fourgonnette qui se débarrasse des... des encombrants mais ça pose quand même des problèmes... irrésolubles pour le moment » [Associatif-habitant, 16 mars 2012].

Si nous n'avons pu vérifier ce qu'il en était quant aux déchets, la présence pléthorique de l'automobile et l'expérience sensorielle que le secteur Massabo procure montrent en effet que dans un espace qui devait déjà être confiné, la densité semble atteindre des niveaux de saturation.

« Nous pensons et c'est important de le dire, qu'il y a une densité de logement qui est à mon avis préjudiciable. Je veux dire... à l'oxygénation de la ville quoi, voilà, en quelque sorte et pour les besoins de la population » [Associatif-habitant, 28 mars 2012].

La position de l'aménageur à ce sujet est ambiguë et tend à renvoyer les responsabilités vers le secteur privé :

« Le Massabo effectivement, la problématique d'encerclement, d'enfermement du Massabo, on connaît bien mais bon, comme je le rappelle, c'est pas, c'est pas nous qui l'avons initiée [...] après... je pense ce qui, ce qui a été la cerise sur le gâteau pour Monsieur X, c'est les immeubles d'ANF, je crois le long... de la... le long de la rue là, juste en-dessous du polygone étoilé là. C'est là que ça a contribué vraiment à densifier terriblement ce quartier » [Institutionnel, 7 juin 2012].

Cette position de dégageant n'est pourtant pas tenable dans le sens où « ben disons que nous, les constructions peuvent pas se faire sans qu'on soit au courant au moins, puisqu'on a un droit de préemption sur l'ensemble du périmètre... » [Institutionnel, 7 juin 2012], auquel s'ajoute le regard sur les permis de construire dont nous avons déjà parlé. Dès lors, ne serait-ce que de manière passive, la densification a été approuvée sans que ses conséquences n'aient été anticipées ni compensées.

Dans l'ensemble, en dehors d'un libre cours donné aux logiques d'investissements immobiliers, le secteur Massabo apparaît comme un délaissé du projet. « C'est sûr qu'on serait plus du... enfin moi je serais plus implanté sur Massabo ou quoi, je m'inquiéterai plus. Là... no man's land, il y a rien quoi » [Commerçant, 5 juin 2012].

Ne disposant d'aucune école, il n'a pu bénéficier des premières interventions sur les espaces publics. Il est également resté à l'écart des autres « actions spécifiques » menées en direction des populations : « la réfection après dans un deuxième temps de tous les... de

toutes les... de tous les espaces publics donc agrandissement des trottoirs, réfection des... réfection de la voirie, éclairage public, mobilier urbain etc. ... sur Massabo, non pas particulièrement, à part les constructions neuves qui ont été fait mais ça c'est traduit par une... [densité excessive] » [Institutionnel, 7 juin 2012].

En dehors des impacts de la densification engendrée et dont nous avons déjà discuté, des malfaçons sont apparues, rappelant la problématique déjà soulevée dans le cas du collège IZZO :

« Comme la majorité des choses ont été faites par dessus la jambe, nous sommes actuellement en fonction de voir toute cette cour d'immeubles qui cerne les deux garages en train de s'affaisser. Il y a eu un très mauvais damage des terres de soutien, les fondations ont été envoyées un petit peu à la... à la va-vite. La proximité d'une source rémanente qui se trouve derrière le bâtiment et qui file vers la mer et qui de temps en temps en cas de grosses pluies se perd un petit peu sous notre... sous notre maison... ben ça n'a pas arrangé les choses et maintenant comme ça continue, la terre est emmenée. Résultat il ne reste qu'un plafond de béton dans lequel un gros camion passe à travers » [Associatif-habitant, 16 mars 2012] (cf. figure 81).

Figure 81 Affaissement de la chaussée en « toiture » de parking, au niveau de la « villa Forbin »



Photographies : Robert GARCON, 3 avril 2012

Le 24 juillet 2012, l'affaissement qui se situe dans la ruelle conduisant de la rue Massabo à la rue de Forbin s'était encore aggravé et se manifestait en plusieurs endroits dispersés.

En revanche, « dans le nouvel immeuble », « le voisinage est nickel » [Habitante, 13 juin 2012].

Dans le cas des bâtiments de logements HLM de la Logirem, la cause des dégradations observées est accidentelle. Dans la nuit du 27 au 28 mars 2012, une voiture a brûlé sur le trottoir contigu. Le revêtement extérieur des constructions récentes s'est alors

enflammé, laissant une façade entièrement noircie. Quatre mois plus tard, l'immeuble semble desquamer. Une épaisse couche de matériaux recouvrant au préalable le mur se détache, formant un grand lambeau. Il est difficile de savoir si les habitants occupent toujours leurs logements. Les fenêtres sont closes par des éléments métalliques légèrement troués à l'un des étages tandis qu'à un autre, des affaires disposées sur un petit débarras extérieur, laissent présager une présence quotidienne. Sur le trottoir, un périmètre marqué par des barrières métalliques a été délimité pour que les piétons ne s'approchent pas de la zone où le revêtement se dissocie de la structure. En dehors de cela, aucuns travaux relatifs aux conséquences de cet incendie n'ont visiblement été réalisés. Pourtant c'est précisément ce que R. 8 ans, aimerait changer dans son quartier :

« Le bâtiment qui a explosé l'autre jour à trois heures du matin ». C'est « grave parce que même les maisons, elles ont grillé dedans » [micro-trottoir du centre social Baussenque, 28 mars 2012].

En septembre, *« il n'y a toujours rien qui est fait »* [Professionnel, 25 septembre 2012]. En octobre, l'essentiel de la « peau » est partie et les barrières sont toujours présentes. En mai 2013, la façade est rénovée. Nous ne disposons ni du recul, ni d'une expérience suffisants pour véritablement juger de la réactivité témoignée quant aux réparations des dégâts causés par cet incident. Mais, les délais effectifs sont ressentis comme une forme d'inertie et de désintérêt pour les populations concernées en comparaison notamment de l'avancée des chantiers de construction dans les zones de dynamisme du projet, *« quand tu vois l'allure des travaux autour ! »* [Professionnel, 25 septembre 2012].

En ce qui concerne ses habitants, l'immeuble de la Logirem a *« apporté une dizaine d'élèves »* [Professionnel, 10 avril 2012] au collège IZZO. Sa création contribue ainsi à entretenir l'importance du nombre d'enfants présents sur notre territoire d'investigation. Dans l'ensemble, par rapport au reste du secteur, *« à Massabo, ils sont un peu plus jeunes »*. Et *« les jeunes qui habitent Massabo, on les voit peu [...] souvent ils descendent vers la cheminée²⁶³ ou au jardin des Docks »* [Professionnel, 25 avril 2012], investissant la nuit les espaces qui ne semblent pas fait pour eux et au sein desquels ils se déplacent peu, le jour.

Cheminant en sens inverse, de la rue Massabo vers la rue d'Hozier, les perspectives s'ouvrent et le piéton se sent davantage en connexion avec le reste de la ville (*cf. figure 82*), même si le portail du parking de l'ensemble de logements aux stores orange de la rue Fauchier et l'aile moderne de l'accueil de nuit Saint-Jean-de-Dieu constituent des espaces en suspension.

²⁶³ Est désignée ici par cheminée, la sculpture présente sur la place d'Arvieux.

Figure 82 De retour de la rue Massabo en longeant l'immeuble HLM de la Logirem



Abords de l'aile moderne
de l'accueil de nuit

Photographie : Zoé HAGEL, 30 janvier 2012

Figure 83 Trottoir contigu à l'aile moderne de l'accueil de nuit Saint-Jean de Dieu, rue Massabo



Photographie : Zoé HAGEL, 30 janvier 2012

Nous n'avons pas osé photographier directement la structure d'hébergement d'urgence, que ce soit l'espace planté qui donne sur rue ou l'immeuble en lui-même. Des chaussures, usées, sont posées sur certains rebords de fenêtres. L'été, d'autres effets comme des serviettes s'étalent. Entre les grilles et les constructions, se trouve un espace

jonché de gravats dont on ne parvient pas à savoir de quand ils datent ni d'où ils proviennent. Aux milieux des fragments de murs, poussent deux ou trois arbres et un peu de végétation au sol. De prime abord, l'endroit paraît déserté. C'est pourtant précisément à son niveau que nous avons rencontré une habitante de la « villa Forbin » un matin de janvier 2012. Cette dernière vient en fait régulièrement nourrir les oiseaux qui trouvent refuge dans cet espace, alimentant au passage les quelques rats opportunistes qui s'aventurent lorsque les volatiles n'honorent pas suffisamment promptement ses offrandes. Cet exemple, aux allures anecdotiques, illustre une nouvelle fois les territoires de vie que constituent les « friches » et espaces végétalisés, les temps d'arrêt qu'ils génèrent et ainsi la présence comme les rencontres potentielles qu'ils favorisent.

Âgée d'environ soixante-dix ans, cette dame originaire de Nantes, est venue résider dans la « villa Forbin » depuis la mort de son mari, se rapprochant ainsi de ses filles dont l'une habite la rue de Forbin et l'autre, Aix-en-Provence. A travers elle, ressurgit la figure de la veuve que l'indicateur marseillais avait portée comme partie prenante de l'identité de notre secteur d'étude, refermant ainsi notre cheminement exploratoire à la fois sur une boucle et sur une note brouillant les lignes entre espaces construits et espaces vivants, portant le regard sur les interactions plus que sur une analyse élémentaire et dissociée.

En dehors de cet exemple, la zone « Massabo » de notre terrain de recherche nous semble illustrer une dynamique d'enfermement par la densification et la spécialisation fonctionnelle, soulevant combien l'injonction à la densité au titre de la *ville durable* n'est pas simple et ne peut être traitée indépendamment de la forme urbaine préexistante, ni de la qualité des espaces publics et des expériences urbaines (PECQUEUX 2012) produites.

Par rapport à la double dynamique d'attraction révélée par l'étude des caractéristiques de la population de notre territoire d'investigation, le secteur Massabo semble le siège de processus de regroupement de ménages en situations de fragilités sociales, même si la construction de la villa Forbin vient nuancer cette tendance. Dans un environnement qui par sa forme et son « exclusion » relative du projet tend au confinement, cette situation pourrait conduire à la création d'une poche de pauvreté, renforçant les juxtapositions ségrégeantes mises à jour sur le reste du secteur, d'un isolement physique. Ceci pose in fine différemment la question de la mixité sociale en mettant notamment l'accent sur ses traductions spatiales et urbaines à différentes échelles et les capacités d'inclusion au reste de la ville qu'elle procure.

Les constructions de l'immeuble HLM de la Logirem et de la villa Forbin soulèvent enfin un enjeu d'accompagnement et de régulation des logiques d'investissements immobiliers qui nécessite une connaissance fine des territoires et de leurs dynamiques à la fois sociales,

urbaines et quotidiennes, pour véritablement saisir la nature et la qualité des coexistences en jeu.

A l'issue de l'« observation intensive » (GRAFMEYER, JOSEPH, 2004 p VII) de notre territoire d'étude, la figure de l'interface semble à la fois pertinente et opérante pour faire émerger et comprendre les interdépendances qui relient les différents objets, sujets et processus étudiés. Déployée au niveau spatial et temporel, elle permet de révéler les (in)cohérences internes du projet et d'en mesurer la portée sur le fonctionnement urbain.

La méthode par cheminement ouvre de surcroît cette analyse à une intégration spatio-temporelle des diverses dimensions sensibles mises en jeu lors des expériences urbaines (PECQUEUX 2012, THIBAUD 2010), garantissant dès lors de ne pas oublier le corps dans la ville et d'aborder l'aménagement à l'échelle humaine dont nous avons vu le caractère primordial dans l'effectivité des artefacts produits. L'acte cheminatoire et sa restitution permettent en outre, comme le montraient déjà les travaux de Jean-François AUGOYARD (2010), de maintenir en permanence la présence du collectif dans le regard individuel porté sur la ville.

Enfin, l'intégration d'observations de pratiques et d'éléments de discours relatifs aux vécus des espaces considérés montre les limites de modes de faire urbanistiques fondés sur des raisonnements en termes de contenant et de contenu. Cette perspective conjuguée sur le quotidien permet notamment de mettre à jour les travers et les dysfonctionnements d'un projet qui, par surinvestissement de l'avenir, ne laisse pas de place à l'habitant présent et peu à l'existant. Mais elle révèle aussi des ressources spécifiques, propres à contextualiser l'acte urbain, ce que les acteurs rencontrés posent comme fondement de la fabrique de la *ville durable*. Une telle approche permet ainsi de réhabiliter les « fragilités » urbaines comme partie intégrantes et signifiantes de la ville. Il ne s'agit pas d'accepter les situations dans lesquelles se trouvent les personnes qui les vivent mais d'apprendre du sens qu'elles portent et des modes de « faire ville » qu'elles révèlent.

Entre monumentalité vide ou inaccessible d'un côté et juxtapositions à la fois architecturales et humaines de l'autre, le projet tel qu'il s'exprime sur notre secteur d'étude ne parvient pas à donner corps aux dualités et aux disparités qu'il introduit. L'analyse de ses traductions concrètes permet de mesurer combien les notions mises en avant comme constitutives de la fabrique de la *ville durable* (mixité, densité, mobilité, proximité...) ne se suffisent pas en elles-mêmes et ne peuvent être considérées de manière isolée sans conduire à une simplification réductrice de la complexité des processus et phénomènes en jeu. Si une telle dissociation peut s'avérer nécessaire dans certaines phases opérationnelles,

un accompagnement dans le temps du projet par l'urbaniste s'avère en contrepartie essentiel afin de retisser les liens ainsi dénoués voire d'en créer de nouveaux pour permettre une mise en cohérence de l'ensemble. Les résultats obtenus suggèrent en outre qu'il s'agit d'accorder davantage d'importance à la manière dont ces notions sont concrètement traduites qu'aux résultats quantitatifs généraux auxquels celles-ci pourraient aboutir. En ce sens et plus largement, la mise en œuvre semble devoir être considérée comme une étape à part entière de l'élaboration et de la construction du projet, au-delà d'une simple phase de concrétisation technique. Se joue à ce niveau une mise en sens et en réinterprétation permanente permettant de ménager le plus grand nombre de coexistences possibles. Une telle posture nous paraît indispensable à l'intégration des conséquences des actes aux modes de faire, ce que des auteurs comme Alain BOURDIN (2010) posent comme nécessaire à la fabrique d'une *ville durable*. Elle conduit en outre à une mise en mouvement continue du projet qui n'est pas sans rappeler l'évolutivité que certains de nos interlocuteurs considèrent comme indispensable à la « durabilité » de la ville.

Les produits de notre recherche permettent également de préciser et de qualifier ces conclusions. L'analyse du fonctionnement de notre secteurs d'étude, montre ainsi combien réduire, à l'image de certains de nos interlocuteurs, la question de la mixité sociale à une approche fonctionnelle en termes de quotités de logements distingués selon une typologie prédéfinie de manière absolue est inopérant. L'exemple de l'îlot M5 révèle le caractère ségrégeant des productions auxquelles une telle conception peut aboutir, laissant dès lors mixité sociale rimer avec juxtapositions et micro-spécialisations territoriales exclusives. Le cas du secteur Massabo, mis en regard notamment des immeubles de rapport, traduit en outre combien l'inclusion à la ville, à ses aménités, à ses fonctionnements mais également à ses perspectives semble davantage primordiale. Non dénuée d'implicites hiérarchisant les différentes formes de sociabilités, l'idée de mixité sociale entraîne par ailleurs une certaine condescendance dans le traitement des questions sociales. Or les résultats de notre travail de recherche montrent qu'elle ne garantit en rien l'intégration des enjeux de solidarités et de résorption des vulnérabilités, ce qui n'est pas sans poser de question sur la durabilité de la ville auxquels de tels modes de faire pourraient aboutir.

En ce qui concerne la mixité fonctionnelle, les difficultés connues au niveau de l'ensemble « cœur Joliette » quant à l'occupation des locaux d'activités illustrent à quel point la simple production d'un contenant ne peut suffire. Les dynamiques hésitantes des commerces en place montrent quant à elles les nécessités d'un accompagnement dans le temps des porteurs de projet. Elles révèlent également, dans un souci d'inclusion des populations les plus fragiles, combien l'approche des formes économiques à créer doit être complexe et ouverte aux ressources et dynamiques locales.

L'analyse du secteur Massabo montre ensuite que, loin d'être un absolu ou une fin en soi, la densité nécessite une régulation des modes de faire qui demande un engagement de la part des institutions s'appuyant sur une connaissance urbanistique et sociale fine des territoires. Traitée à l'échelle de l'objet ou par défaut, elle peut conduire à renforcer des situations d'enfermement ce qu'illustrent à la fois l'îlot M5 et le secteur Massabo.

Enfin, tenter de résoudre la question de la mobilité à partir des échelles des flux et des réseaux de transports ne permet pas de parer l'omniprésence de la voiture dans les espaces publics, même dans les territoires « bien connectés ». Dès lors, la proposition de Jan GEHL (2010) de partir du piéton et d'inverser les hiérarchies de circulation paraît séduisante.

L'échelle humaine et le cheminement permettent in fine de porter un regard interactif sur les aménagements. L'analyse des fragments mis en présence entre les rues de Ponteves et de Forbin montre à ce sujet combien la fabrique de la ville ne peut se réduire à la réalisation d'objets successifs, qui, une fois reconnu le bien fondé de leur existence dans le projet, peuvent être laissés autonomes. L'entre-deux, qu'il soit spatial ou temporel, doit être pensé comme partie intégrante de la ville.

A travers ce constat, mais aussi en filigrane de l'ensemble des conclusions tirées de notre analyse, surgit finalement l'importance du traitement des espaces publics et de leur gestion. C'est en effet tout d'abord à leur niveau que prend corps la « valeur symbolique du vivre ensemble incarnée par l'interaction éphémère et dans l'anonymat entre piétons » (GHORRA-GOBIN, 2012, p92). Ce sont également les lieux où s'opèrent l'intégration et où s'expriment les conséquences des différents éléments posés comme constitutifs de la *ville durable* (mixité, densité, mobilité, proximité...). A cette aune, notre étude nous semble montrer, à l'instar des travaux de Jan GEHL (2010), à quel point les espaces publics sont à poser à la fois comme point de départ et comme ossature des aménagements, permettant de donner une dimension d'emblée et d'abord commune au projet.

Les résultats de nos investigations nous semblent en outre illustrer combien la complexité des solutions à rechercher doit trouver des racines dans une exploration sensible des expériences urbaines mais également dans une forme de déhiérarchisation de certains regards.

Les friches paraissent ainsi constituer des interstices temporels et spatiaux riches d'enseignements. Espaces de vie ouverts à la réinterprétation de la ville, même temporaire, lieux d'imaginaires et de mises en contacts d'éléments qui sans cela ne le seraient pas forcément, les friches s'avèrent créatrices et pourraient à ce titre a minima être étudiées voire accompagnées, notamment quant aux dynamiques et aux sens qu'elles révèlent.

Dans le même ordre d'idée, les porosités qu'elles soient physiques, fonctionnelles ou plus symboliques s'avèrent davantage structurantes que subies ou résiduelles.

Une forme de réhabilitation du « local » nous semble enfin devoir être opérée, non dans une acception de limitation spatiale ou de localisme, mais dans un sens vécu et dans le regard que cette échelle force à porter sur la proximité à la fois élective mais également anonyme. Une telle re-connaissance ne nous semble pas sans lien avec la nécessaire réintroduction de l'habitant dans le projet, non pas la figure à qui l'on destine l'acte et qui ce faisant peut-être absente mais bien l'habitant qui, parce qu'il existe, vit et agit le territoire et en ce sens ne peut qu'être partie prenante de son évolution.

« Vouloir faire des villes durables quand tu prends pas en compte les habitants ! D'autant plus dans ces quartiers là où ils sont pas dans le faire du tri, économiser l'énergie... »

[Professionnel, 25 septembre 2012]

L'analyse de notre secteur d'étude renseigne sur les réinterprétations auxquelles la notion de *ville durable* donne lieu et sur la manière dont certains des points considérés comme constitutifs de sa fabrique sont mis en œuvre et donc mis à l'épreuve de la traduction concrète.

A cette aune, le déplacement de l'hôpital Desbief, les nouvelles constructions de la rue Massabo et le délogement du théâtre de la Minoterie en faveur de l'opération du « balcon des arts » montrent une absence de régulation du projet au profit de logiques d'investissements immobiliers financiers. En ce sens, la mise en avant du plan-guide comme instrument de durabilité pourrait, à travers les formes de mise en œuvre observées dans le cas précis, traduire une dominance des considérations économiques et une mise en dépendance d'investissements dont la logique est sans aucune mesure avec les temporalités et les implicites de la ville.

Le traitement de la pauvreté à travers la notion de mixité sociale soulève également des interrogations, qui sont d'autant plus importantes que les postures sur le périmètre de l'écocité semblent analogues à celles dont nous avons pu mesurer les effets. Si l'on peut les inscrire dans un registre de croyance dans les *effets de quartier* (BACQUE, FOL 2007), les attitudes adoptées s'apparentent davantage à une recherche de populations solvables pour mener à bien des programmes de logements diversifiés, qu'à une exploration de solutions d'améliorations des conditions de vie des personnes vulnérables, ou même à leur intégration au reste de la ville. Ces modes de faire ne prémunissent en outre pas d'une éviction des populations en question par effets induits des mécanismes de marchés. Dans ce cadre, les enjeux économiques semblent de nouveau primer aux dépens de la reconnaissance des « ressources propres » et des référents de la ville (FOURNIER, MAZZELLA 2004).

La relégation de la position du piéton et de l'échelle humaine à des considérations

d'agrément et de finitions suggère par ailleurs une occultation du quotidien par le monumental et le traitement de l'objet, ce que le pilotage par actions de l'extension de l'opération Euroméditerranée tend probablement à prolonger. Le peu de cas réservé aux friches et aux habitants montre de plus combien le vivant ne semble à ce stade, pas non plus trouver sa place dans les modes de faire.

L'analyse de notre secteur d'étude laisse au final penser que la durabilité est perçue et conçue comme relevant de solutions essentiellement exogènes que le projet se doit de mettre en place. Les processus et dynamiques effectifs ne sont dans ce cadre pas regardés comme des ressources potentielles mais comme des travers à corriger. Dès lors, les interactions entre les différents éléments constitutifs de la ville sont souvent ignorées et les acteurs de l'urbanisme risquent de passer à côté de ce qui fait vi(II)e dans le territoire sur lequel ils interviennent. L'absence de l'habitant n'aide en outre pas à faire émerger les liens, ni à valoriser les initiatives existantes.

Dans ce contexte, les réponses apportées restent essentiellement fonctionnelles, comme le montrent : les positions des acteurs institutionnels relatives au relogement du théâtre de la Minoterie, la réduction de la mixité sociale à des typologies de logements, la recherche de la mixité fonctionnelle par la fourniture d'un cadre bâti.

Le resserrement de la notion de *ville durable* autour de quelques thématiques clés masque finalement selon nous le fait que les acteurs de l'urbanisme ne parviennent pas, dans leurs manières de concevoir la ville, à se défaire des impératifs immédiats, qui pour l'essentiel tournent autour de questions financières, et encore moins à imaginer ou à faire évoluer les modalités de mise en œuvre de la fabrique urbaine. Ils nous semblent ce faisant abdiquer, renonçant à affirmer et à exploiter pleinement ce qu'ils posent pourtant comme fondement de la *ville durable*, à savoir la nécessaire contextualisation des actes et l'attention portée à la qualité ou au cadre de vie dans une acception commune qui déborde l'objet architectural. Dans ce contexte, les modes de financement du programme écocité (qui s'appliquent au périmètre d'extension de l'opération Euroméditerranée), loin d'être émancipateurs, viennent potentiellement conforter cette attitude de repli et ainsi favoriser la place des acteurs privés d'envergure nationale voire internationale dans la fabrique urbaine.

Conclusion

La première partie de notre recherche nous a permis, à travers l'analyse des modalités d'émergence de l'expression de *ville durable*, confrontée à l'étude de sa diffusion dans la presse professionnelle ainsi qu'à son traitement dans la littérature scientifique, de montrer combien **la notion est exogène aux sphères de l'urbanisme**. Le temps nécessaire à la locution pour pénétrer ce champ, illustré par son apparition tardive dans les titres de la revue *Urbanisme* et son absence des dictionnaires de l'urbain et de la ville publiés avant 2006, suggère en outre une forme d'indifférence et/ou de réserve à son propos, jusqu'à ce que celle-ci ne **s'impose à travers des registres appartenant au domaine de l'action**. Les rapports au monde académique sont, dans ce cadre, ambigus, oscillant entre instrumentalisation et mise à distance. Le contexte d'émergence et les modalités de mobilisation de l'expression (notamment au sein des intitulés d'articles de la revue *Urbanisme*) tendent en effet à établir la *ville durable* comme une notion valorisant l'agir. La recherche paraît dès lors devoir assurer l'efficacité de l'action voire son rayonnement, aux dépens de travaux scientifiques plus fondamentaux ou posés en amont des réflexions opérationnelles. Déjà mis à mal dans la sphère urbanistique à travers la discussion de l'idée de modèle au profit de celle de référence²⁶⁴, le rôle de la théorie s'en trouve par conséquent minimisé. Ce constat abonde dans le sens des réticences de Gérard BAUDIN et Philippe GENESTIER (2008) à considérer l'objet ville comme objet scientifique, renvoyant son appartenance au domaine de l'expertise. Il contribue dans le même temps à expliquer le caractère encore récent de l'émergence de formes de structuration des travaux critiques²⁶⁵ relatifs à l'idée de *ville durable*. Les oppositions formulées et les dissensus exprimés, s'ils permettent de contester les termes dans lesquels les questions sont posées par les commanditaires, ne débouchent de fait, jusqu'ici, pas sur la formulation de controverses scientifiques à même d'enrichir la notion et de l'ancrer dans le domaine de la recherche. La lisibilité de la place occupée par l'expression dans la sphère académique est d'ailleurs relativement faible. Ceci peut en partie s'expliquer par l'absence de reconnaissance

²⁶⁴ Dans cette opposition, le modèle est perçu comme un cadre théorique dont la portée se veut générale, dirigeant l'action, prédéfini et reproductible *a priori*. La référence renvoie quant à elle à des aménagements déjà réalisés, considérés comme positivement aboutis, qui vont être mobilisés dans le cadre de l'action, en vue d'enrichir un projet en cours d'élaboration. Leur sollicitation peut être ponctuelle et répondre à une question ou un enjeu particulier sans visée globalisante. Le rapport à la théorie est distant et peut même être inexistant.

²⁶⁵ Le réseau « Approche critique du développement et de la ville durables » et le projet « les impensés socio-démocratiques de la ville durable » ont tous deux été lancés en 2012, tentant de structurer comme d'interroger ce qui ne l'était que de façon fragmentaire.

apparente entre les « tenants » et les « opposants » de la notion. Quoi qu'il en soit, **la faiblesse des bases scientifiques et le manque de structuration du monde académique autour de cette idée aboutissent à ce qu'elle ne puisse se prévaloir du statut de concept.**

L'analyse de son avènement et de sa diffusion sous l'égide d'institutions internationale, européenne et nationale montre par ailleurs que la locution **prend corps dans un cadre au sein duquel la fabrique de la ville n'est pas centrale** mais apparaît comme un moyen de mise en œuvre de politiques dont l'objet et les enjeux, renvoyant à une échelle plus vaste, sont posés comme supérieurs. Les finalités de la ville s'en trouvent dès lors discutées dans un champ non dévolu aux sphères de l'urbanisme, ce qui laisse présager une modification du rôle et de la composition des différents acteurs intervenant dans l'élaboration des projets urbains. L'analyse des titres de la revue *Urbanisme* révèle, à ce sujet, une forme d'appel à la diversification des partenaires en présence, dans un contexte au sein duquel les modes de gouvernement et de gouvernance semblent primordiaux. Les qualités des personnes occupant des postes spécifiquement dédiés à la question de la *ville durable*, interrogées en deuxième partie de notre recherche, confirment quant à elles, l'élargissement du cercle des protagonistes à de nouveaux entrants dans le domaine. **La dynamique engendrée paraît ainsi ôter leurs spécificités aux acteurs mais aussi aux théories et pratiques de l'urbanisme en matière de fabrique de la ville.** L'évolution des titres de la revue étudiée laisse de plus apparaître que la valorisation de la diversification des parties prenantes s'accompagne, dans un mouvement inverse, de la **diminution de la thématique de la participation.** Cette dernière s'avère de manière générale peu présente dans les différents modes d'appréhension de la notion de *ville durable*, que ce soit dans la presse professionnelle ou dans la sphère académique. A la lecture des intitulés et des fonctions des auteurs des articles parus dans le périodique analysé, le thème apparaît en outre dévolu à des écrits et/ou acteurs spécialisés sur le sujet. **Son traitement se manifeste ainsi de manière segmentée ou du moins extraite d'un rapport global au projet.**

Les modalités d'avènement de la notion de *ville durable* dans la revue *Urbanisme* ouvrent néanmoins la perspective d'une forme de **réinterprétation spatialisée au sein d'un territoire commun de thèmes déjà présents** dans les problématiques, objets et questionnements du champ. L'idée paraît par conséquent propice à la révélation et à la prise en compte des interdépendances, des liens et des effets, de principes et d'éléments traités au préalable de manière sectorielle et dissociée. Pour autant, **leur inclusion semble s'effectuer, pour une grande part, sous le registre de l'implicite.** Il paraît dès lors difficile d'avoir accès aux questions effectivement abordées ou encore à la manière dont celles-ci sont approchées, soustrayant ainsi certaines dimensions au choix collectif, ce qui n'est pas sans poser de problèmes. Dans le même ordre d'idées, la reprise de notions, telle la mixité,

semble parfois s'opérer au mépris de travaux antérieurs réalisés sur le sujet. La locution de *ville durable* ne s'établit, à cette aune, **pas nécessairement en cohérence avec l'histoire des idées et des retours d'expériences qui la précèdent**. Si ceci peut en partie s'expliquer par son caractère exogène au domaine dans lequel elle s'insère, l'analyse des représentations que les acteurs de l'urbanisme se font de la notion montre que **cette situation alimente certaines positions de retrait à son égard**.

De manière plus générale, les investigations menées dans le cadre de la deuxième partie de notre travail dépeignent la *ville durable* comme un **objet creux**. Le rôle de révélateur que joue l'entretien auprès de l'ensemble des personnes rencontrées atteste du **peu de prégnance de l'idée dans la sphère professionnelle**, en dehors des politiques publiques menées en ce nom, ce que la faible prévalence de la locution dans les titres de la revue *Urbanisme* laissait déjà présager. Dans ce cadre, l'absence de définition *a priori* de la notion se double d'un manque de références sur lesquelles s'appuyer, les acteurs interrogés considérant dans leur grande majorité que l'idée de *ville durable* ne dispose d'aucune réalisation concrète. Dès lors, **les représentations s'établissent en tension entre une intériorisation de ce qui est perçu comme injonctions en la matière, sorte de *ville durable* « officielle » et une approche idéelle**, constituée d'investissements personnels de la notion qui renvoient aux conceptions que les acteurs se font de leur métier et de la fabrique urbaine telle qu'elle devrait être d'un point de vue idéal.

Dans l'ensemble, la locution donne lieu à des définitions qui mettent en jeu une diversité de registres et de niveaux de discours dont l'étude permet d'explicitier la portée heuristique. La mosaïque ainsi formée renseigne en effet à la fois sur les valeurs mobilisées par les acteurs de l'urbanisme, les points d'achoppement sur lesquels se heurtent à l'heure actuelle leurs pratiques, les vides qu'ils rencontrent d'un point de vue tant conceptuel que concret, les avancées et changements auxquels ils accordent de l'importance mais aussi les impératifs exerçant des contraintes sur leurs professions. L'enjeu semble principalement de parvenir à établir ou révéler une cohérence à l'hétérogénéité et au caractère composite de la *ville contemporaine* (SECCHI 2006) et de réussir à articuler les différentes échelles et thématiques que la fabrique urbaine embarque.

Telle qu'elle est perçue, la *ville durable* « officielle » paraît, dans ce contexte, offrir un appui permettant de **concrétiser certaines idées** (notamment lorsque celles-ci disposent d'une lecture environnementale possible) ou de **légitimer des actions** peu coutumières, principalement auprès des élus. Elle représente également, pour les acteurs dont les fonctions sont dédiées à sa mise en œuvre ou découlent de son émergence, une **opportunité de carrière** leur ouvrant les portes du domaine de l'urbanisme. Mais elle suscite surtout de **nombreuses positions de défiance**.

Les **noyaux durs des représentations**, pour autant qu'ils renvoient à la *ville durable* idéale, procèdent d'ailleurs aussi de **postures de réaction** à cet égard. **L'importance accordée au contexte vient notamment souligner la dénonciation des normes édictées au nom de la *ville durable***. Les acteurs émettent ainsi une critique également formulée dans la sphère académique. Le caractère commun, la virulence et les formes que prend cette opposition dans les deux cas nous semblent traduire et symboliser le fait que les acteurs de l'urbanisme voient, dans l'avènement de la *ville durable* « officielle » et de ses modalités de mises en œuvre, une remise en cause des fondements de leur champ. Le rejet des normes se double, pour les personnes rencontrées, d'une réfutation de l'idée de modèle. L'éloge d'une fabrique urbaine pragmatique, développée en réponse, rejoint l'appel à l'expérimentation formulé par les quelques chercheurs s'étant exprimés sur la notion de *ville durable* dans les titres de la revue *Urbanisme*. A travers la valorisation d'une forme d'intelligence passant par la pratique et les expériences, les acteurs de l'urbanisme nous semblent demander la reconnaissance de leur champ et des états d'avancement dans lesquels celui-ci se situe. Mais ces positions exigent, de notre point de vue, de clarifier les rapports entretenus entre actions, références, travaux scientifiques et contraintes, afin de ne pas prêter corps à une sorte de suspicion et de mise à distance de toute forme de théorisation auxquelles la prévalence de l'agir véhiculée par la notion de *ville durable* pourrait conduire, enfermant ainsi l'urbanisme dans une posture à même de le dénaturer. L'un des propres du champ réside en effet, selon nous, en une interaction complexe et permanente entre les trois premiers pans (actions, références, travaux scientifiques), en lien avec les réalités vécues qu'ils suscitent. Amoindrir l'un des piliers fragiliserait en ce sens l'ensemble. Voilà pourquoi il nous semble important pour l'urbanisme de déconstruire la défiance avec laquelle la notion de *ville durable* semble aborder les travaux académiques fondamentaux.

L'attention portée au cadre et à la qualité de vie, dans les définitions que les acteurs interrogés donnent de la *ville durable*, traduit ensuite, selon nous, l'importance du proche et de l'échelle humaine dans les modes de connaissance et d'action dans le domaine de l'urbanisme. Cette particularité, propre à complexifier (et donc à affronter plutôt qu'à simplifier) la question de la *durabilité*, en l'ancrant notamment dans des dimensions sensibles et vécues, est, selon nous, à affirmer voire à revendiquer, d'autant plus que l'échelle internationale des enjeux mobilisés au nom de la *ville durable* tend à la minimiser. Le rejet opéré, par nos interlocuteurs, du sujet de l'« environnement » du côté de la *ville durable* « officielle », nous semble cependant aller à l'encontre de l'affirmation (et donc de la reconnaissance) de cette identité. En ne permettant pas l'interrogation de ce à quoi renvoie la terminologie et en renonçant dans le même temps à ce que l'idée d'environnement pouvait signifier dans leur champ, les acteurs de l'urbanisme obèrent, selon nous, en retour, la prise en compte du cadre de vie dans la fabrique urbaine de la *ville durable*.

Les manières dont **la ville durable du proche diffère de la ville durable « générique »** viennent toutefois nuancer ces propos. **La question des spécificités méditerranéennes introduit, en effet, des éléments de « nature »** (également absents des titres de la revue *Urbanisme* relatifs à la *ville durable* et des définitions de la notion explorées au sein de la littérature scientifique). Bien que ceux-ci restent essentiellement abiotiques et mobilisés pour invalider la portée des normes produites en contexte « nordique », leur apport est notable et se traduit notamment par l'apparition de considérations relatives aux formes urbaines.

Ensuite, à l'image de la déclaration de Séville, **la pauvreté de l'économie** (mais aussi des habitants) est également revendiquée, non sans ambiguïté, comme spécificité. La prise en compte d'une forme de précarité économique des institutions locales semble d'un côté conduire à l'intégration de la question de la gestion et de ses acteurs, dès l'amont des projets, répondant ainsi à ce que Michel BONETTI et Jean BOUVIER (2007) considèrent comme un enjeu du développement urbain durable. De l'autre, la créativité et l'opportunisme économique, parfois justifiés en ce nom, se révèlent à double tranchant, accentuant la vulnérabilité de la fabrique de la ville aux mécanismes d'un *urbanisme libéral* (BOURDIN 2010). Les dysfonctionnements de notre secteur d'étude renforcent ce constat en montrant comment une telle posture nécessite un engagement et une régulation conséquents de la part des institutions publiques afin de parvenir à un tout cohérent, ce qui ne semble pas être le cas à l'heure actuelle. L'ambiguïté des positions tenues à ce sujet ne s'arrête pas là et se prolonge dans les modalités de réponse recherchées à travers un développement exogène, souvent puisé dans des modèles internationaux, faisant appel à des mécanismes et des acteurs caractéristiques des pays dits du « nord ». **, u nom d'une spécificité méditerranéenne, les solutions mises en œuvre viennent ainsi discréditer voire obérer des fonctionnements endogènes**, dont certains produisent une économie réelle (TARRIUS 1995, FOURNIER, MAZELLA 2004) qui ne parvient, dans ce cadre, pas à être reconnue ni valorisée.

Dans une ambivalence analogue, **la question des spécificités méditerranéennes fait apparaître les modes de vie**, à travers des rapports aux espaces publics posés comme centraux. Affirmant la nécessité d'intégrer les pratiques aux réflexions sur la *durabilité* urbaine, les représentations attenantes disqualifient majoritairement dans le même temps les habitants présents. Cette équivocité est d'autant plus problématique que l'idée de participation s'avère anecdotique voire inexistante à chaque étape de nos investigations et s'instaure comme l'un des parents pauvres de la *ville durable*. Malgré l'élargissement du cercle d'acteurs y prenant part, sa fabrique reste conçue par des « sachants », « pour » (des habitants futurs) et non « avec » (ce/ceux qui sont présents). **Dans ce cadre, la dimension profane de la méditerranéité (MORIN 1999) et donc la complexité de la ville semblent**

occultées, ce que l'analyse de notre secteur d'étude vient confirmer.

Objet creux à la fois dépourvu d'assise scientifique structurée et investi d'une multiplicité de représentations dont le caractère implicite ne permet pas la mise en discussion, **la notion de ville durable apparaît au final dépendante des politiques publiques conduites en son nom, conférant ainsi un caractère primordial et un poids presque démesuré aux procédures et outils développés lors de leur mise en œuvre.** Or, l'analyse de la démarche « écocité » montre combien ceux-ci sont vulnérables aux impératifs économiques, engendrant, dans ce cas précis, un pilotage des projets sur des critères financiers et selon des calendriers budgétaires qui ne s'accordent que peu avec les temporalités de la ville. De la même façon, la logique concurrentielle qui en découle s'instaure en opposition avec la manière dont les acteurs de l'urbanisme s'informent et se forment par le biais d'échanges avec leurs pairs, modifiant ainsi les conditions de circulation des connaissances et références dans le champ. L'étude des modalités d'application de ce volet du Plan « Ville durable » révèle en outre combien le vocabulaire, les référentiels, modes d'organisation et partenariats se trouvent normés, renforçant l'approche *glocale* (MAGNAGHI 2003)²⁶⁶ avec laquelle la notion a émergé tout en légitimant l'intervention d'acteurs privés et financiers dès l'amont des projets (ce que l'étude des titres de la revue *Urbanisme* laissait déjà présager). La prévalence du registre de l'action s'exprime ici à travers l'omniprésence du terme dans la terminologie employée tant dans les cahiers des charges que dans l'accompagnement et la gestion de la démarche. Véritable injonction, le mot en vient presque à supplanter celui de projet, que les acteurs interrogés placent pourtant au cœur de la fabrique de la *ville durable*. Loin d'être anecdotique, ce glissement de langage, renforcé par les modalités de subvention, **aboutit à une conduite de l'opération par grands objets**. Or l'analyse de notre secteur d'étude souligne les limites de ce type de pilotage. En négligeant les trames et les interfaces, qu'elles soient spatiales ou temporelles, un tel mode de faire ne permet pas d'éviter les cloisonnements et les ruptures, provoquant une juxtaposition d'éléments qui peinent à constituer un tout cohérent, à faire ville. Les acteurs interrogés perçoivent tout de même des influences positives sur leurs pratiques. Conçue dès l'origine sur un horizon de moyen terme, la démarche « écocité » semble ainsi avoir favorisé une durée plus longue d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage, contrastant

²⁶⁶ Dans son ouvrage *Le projet local* (Mardaga 2003), Alberto MAGNAGHI distingue trois types d'interprétation des rapports possibles entre niveau global et niveau local. Parmi celles-ci, le *glocal* correspond à une « conception préconisant la recherche d'un équilibre entre le local et le global » (p46). Selon l'auteur, une telle approche aboutit à ce que seules les sociétés locales capables de se connecter aux « réseaux longs » puissent subsister. Il pose en outre que dans un tel cadre, « le local ne peut actuellement être compétitif qu'en s'adaptant aux règles du développement dominant » (p46), ne permettant ainsi pas de le remettre en cause.

en ce sens paradoxalement avec les exigences d'opérationnalité imposées par les modalités de financements. Les activités locales parviennent ensuite à pénétrer les études préalables, bien que cela reste dans une logique d'étude d'impacts qui les confine dans une position externe aux fondements de l'approche développée. La transversalité engendrée par l'élargissement du cercle d'acteurs associés à la fabrique urbaine dite durable est enfin perçue comme induisant une meilleure connaissance des réalités administratives, techniques et financières des items constitutifs du projet envisagé, contribuant en ce sens à en assurer la mise en œuvre. Ceci pose néanmoins la question de la nécessité d'une collaboration formalisée et directe comme point de passage obligatoire. Les modalités de décloisonnement des modes de faire seraient, à cette aune, potentiellement à interroger au-delà du prisme de la gouvernance, ce d'autant plus que **l'habitant n'apparaît, quant à lui, toujours qu'en creux dans la démarche**. Sa présence la plus notable réside vraisemblablement dans l'exigence de croissance démographique imposée aux projets, accordant par conséquent un poids plus important à celui que l'on cherche à faire venir plutôt qu'à celui qui est déjà là. En ce qui concerne les éléments de « nature », leur traitement se cantonne au plan énergétique ou infrastructurel (c'est notamment le cas pour le parc des Aygaldes dont la lecture est, en dehors de cela, essentiellement fonctionnaliste).

Nos investigations montrent ainsi combien les diverses acceptions de la locution de *ville durable* peinent à intégrer le vivant, qu'il soit *humain* ou non. **La notion ne paraît, dans l'ensemble, pas offrir de ressources ni constituer un cadre suffisamment émancipateur et robuste pour permettre aux acteurs de l'urbanisme de parvenir à un renouvellement des savoirs (BOURDIN 2010) et s'affranchir des contraintes et tendances lourdes** qui pèsent sur la fabrique de la ville à l'heure actuelle, accentuées par la crise économique et le tarissement des financements publics. Les revendications relatives aux spécificités méditerranéennes posent, dans ce contexte, certains constats primordiaux dont la considération à part entière et l'approfondissement d'un point de vue scientifique sont susceptibles d'enrichir le champ de manière générale. Alors que leur mobilisation joue un rôle dans la déconstruction et en ce sens dans l'appropriation que les acteurs interrogés se font de la notion de *ville durable*, le pas de leurs traductions effectives dans les modes de faire semble difficile à effectuer. Teinté de condescendance et de hiérarchisation des urbanités quand il est franchi, il laisse alors cours à des interprétations ambiguës qui ne parviennent pas à répondre aux enjeux et questions soulevés.

L'analyse de notre secteur d'étude vient mettre l'ensemble de ces conclusions en relief, en confrontant les approches jusqu'ici abstraites de la notion de *ville durable*, avec les dimensions à la fois concrètes, sensibles et vécues, des productions auxquelles celle-ci aboutit ou qui lui sont, au moins dans les discours, rattachées.

La faible intégration du vivant semble à ce niveau se traduire par l'oubli ou la relégation de l'échelle humaine dans l'élaboration des projets. L'examen de la portion initiale de notre territoire d'investigation montre combien ceci peut conduire à la création d'aménagements urbains structurés autour de grandes lignes, offrant en ce sens une perspective paysagère à un regard extérieur, mais qui, bien que remplissant des exigences et des caractéristiques fonctionnelles, peuvent paraître vides et inanimés. N'incitant pas au cheminement piétonnier, de telles réalisations obèrent l'établissement de reliances effectives entre les différents objets et/ou espaces produits, amenuisant ainsi leurs potentialités à former un tout.

Le peu de place accordée au vivant et aux vécus se traduit également par **la persistance d'un rapport de contenant à contenu** (le second étant sensé s'adapter au premier dans une relation logique et rationnelle) dans la manière de concevoir les productions urbaines et d'aborder les notions et principes présidant à leurs réalisations. L'exemple du traitement de la mixité sociale à travers un pourcentage de logements sociaux et celui de la mixité fonctionnelle par la construction d'espaces commerciaux en rez-de-chaussée d'immeubles d'habitation est à ce titre particulièrement probant. **Une telle posture opère une césure entre un monde « projetant », dont la composition a été élargie, un espace projeté, dont la réalisation est déléguée à des acteurs particuliers de la construction, et les fonctionnements effectifs des aménagements qui ont à voir avec les pratiques.** La manière dont les acteurs interrogés paraissent globalement coupés et distants des phases de mise en œuvre, illustre cette dissociation.

L'analyse de la portion intermédiaire de notre secteur d'étude révèle, quant à elle, les limites de ces modes de faire et pousse à considérer la mise en œuvre comme une phase à part entière, non pas simplement d'interprétation mais aussi d'élaboration du projet. Celle-ci apparaît dès lors comme une étape à réinvestir, et ce à différentes échelles : au niveau du bâtiment comme l'illustre la problématique des malfaçons intervenues lors de la construction du collège IZZO, de l'îlot comme la fermeture du complexe M5 le symbolise et de l'aménagement dans son ensemble afin d'éviter que sa réalisation ne conduise à une juxtaposition d'objets sans liens effectifs. A la lumière des résultats obtenus, il paraît important de comprendre la mise en œuvre comme un processus s'inscrivant dans la durée, une dynamique au sein de laquelle des éléments de sens et de réorientation peuvent émerger, à l'image de ce que la vie inhérente à la friche adjacente au théâtre de la Minoterie laisse suggérer. Réinclure la mise en œuvre comme une phase créatrice semble enfin nécessaire pour porter attention aux conséquences des actes de transformation, poser la question des coexistences engendrées comme un véritable choix collectif et favoriser le maintien d'un maximum d'entre elles. L'appel à l'expérimentation lancé par les chercheurs en urbanisme s'étant exprimé dans *La ville durable en question[s]* (revue *Urbanisme*, 2008,

n°363), nous semble dans ce cadre intéressant, en ce qu'il pourrait constituer le premier pas vers un mode de faire engageant vis-à-vis de cette phase particulière du projet.

Le travail effectué au sein de notre secteur d'investigation suggère en revanche que les aménagements restent réalisés comme une suite d'objets indépendants dont les liens dans le temps et dans l'espace ne sont pas évidents, ni forcément travaillés (si ce n'est à une échelle surplombante). Or les exemples fournis par l'îlot M5 ou le collège IZZO montrent qu'**un raisonnement et un fonctionnement par appositions d'objets successifs, quelle que soit la qualité intrinsèque de chacun, ne suffisent pas**. Le premier illustre les ségrégations à fine échelle auxquelles cela peut conduire, tandis que le second rend compte des conséquences d'une construction précoce non accompagnée, à la fois sur l'objet en lui-même et son insertion au contexte urbain. En dehors de l'attention à porter à la phase de mise en œuvre, les dysfonctionnements constatés soulignent, selon nous, la nécessité d'une ossature, y compris physique (et pas simplement conceptuelle), permettant d'assurer une cohérence et une nature commune à l'ensemble, dans l'espace et dans la durée. Ils révèlent ce faisant le **caractère central des espaces publics**. Lieux d'interface, de coexistences et d'interactions (GHORRA-GOBIN 2012, THIBAUD 2010), les espaces publics permettent de faire liens. Or, ils ne sont, dans le cas précis, traités que par défaut, confinant leur expression aux voies de circulation et les espaces de rencontres aux interstices et délaissés du projet, ou de manière spectaculaire rejoignant ainsi une réflexion par grands objets (parc des Ayalades). L'enjeu semble dès lors d'inverser l'écriture du projet, initiant son élaboration par la définition d'une trame d'espaces publics sur laquelle viendraient s'insérer et s'adapter les équipements et constructions projetés. Dans le prolongement des écrits de Jan GEHL (2010), ceci conduit à penser d'abord à partir de l'échelle humaine, et donc de celle du piéton, ainsi qu'à porter une attention forte aux pratiques et modes de vie (répondant dans le même temps à l'une des exigences posées par les acteurs rencontrés en termes de spécificité méditerranéenne).

Cependant le **rapport disqualifiant aux habitants**, déjà révélé dans la deuxième partie de notre travail et confirmé lors de l'analyse de notre terrain d'investigation, obère une telle approche. **Il semble plus généralement conditionner les modalités de traduction de la notion de ville durable et des préconisations qui l'accompagnent, d'autant plus que la participation n'est à aucun moment posée comme un item constitutif incontournable de la durabilité urbaine**. La mise en œuvre de la mixité sociale paraît, dans ce cadre, tout aussi ambiguë que l'énonciation des particularités de l'économie et des modes de vie méditerranéens. Il s'agit, par la création de logements et l'apport de populations nouvelles, de faire évoluer la composition sociale et donc les statistiques. Outre le rapport de contenant à contenu qui le sous-tend, ce type de raisonnement repose au mieux sur une croyance dans les *effets de quartier* (BACQUE, FOL 2007) qui consisterait,

dans le cas présent, à considérer que les conditions des populations pauvres se trouvent améliorées par leur placement dans des milieux de vie au sein desquels évoluent des populations plus aisées. Une telle approche se fonde sur une hiérarchisation implicite des différentes formes de sociabilité. Or, l'exemple de l'îlot M5 montre que tout ceci peut conduire à une juxtaposition d'habitats exclusive et à des stratégies d'évitement ne garantissant pas l'établissement d'une vie de quartier. La mixité de composition ne suffit pas pour vivre ensemble, de même que la construction d'espaces commerciaux ne garantit pas l'établissement d'une dynamique économique locale (à l'image des déboires connus par les locaux créés au rez-de-chaussée de l'immeuble « Cœur Joliette »).

La disqualification observée des habitants des milieux populaires empêche en définitive de poser réellement la question des modes de vie, de leurs moteurs, de leurs caractères subis ou choisis, de leurs divergences ou convergences possibles et donc des configurations à même de les faire tenir ensemble. Une telle posture biaise le regard porté sur la vie effective des quartiers concernés, occultant ce qu'elle permet de renseigner quant au fonctionnement du secteur sur lequel portent les interventions : le sens de ses faiblesses mais aussi l'origine de ses forces, les dynamiques et les sociabilités qui y naissent et dont l'analyse de notre secteur d'étude montre combien les réalisations se réclamant de l'idée de *ville durable* gagneraient à puiser.

Telle qu'elle apparaît au cours de l'ensemble de nos investigations, **la notion de *ville durable* ne semble finalement pas garantir l'inclusion des populations pauvres dans la manière de concevoir le fonctionnement de la ville** : de leurs besoins mais surtout de leurs urbanités et de ce que celles-ci ont à dire sur ce qui permet de « faire ville », comme sur les façons d'envisager les solidarités et de faire lien. L'univocité avec laquelle la question des populations vulnérables semble traitée, atteignant dans le cas étudié son paroxysme en étant réduite à une réflexion en matière d'offre en habitat social, concourt ainsi à « affirmer la prépondérance d'un segment de la société » (THIBAUD 2010, p208) et s'avère en ce sens antagonique avec l'établissement d'une « durabilité » urbaine.

La question de la *ville durable* semble à cette aune devoir être élargie dans des termes de possibilités d'inclusion tant à des dynamiques, qu'à des espaces collectifs, renvoyant ainsi à la fabrique de biens communs et de potentialités de coexistences, à différentes échelles.

L'un des enjeux sous-jacent relève d'une modification du rapport à l'existant, conduisant dans le même temps à une forme de désacralisation du projet et du futur qu'il représente. Il s'agit de considérer que, même lorsqu'il est reconnu comme à transformer, l'existant n'en conserve pas moins, par-delà ses dysfonctionnements, du sens et des coexistences auxquels il est important d'être attentif. « Refuser de séparer nos actes de

leurs conséquences [ce qu'Alain BOURDIN (2010) considère comme l'un des fondements pour parvenir à une durabilité urbaine], c'est changer de rapport avec le futur ; c'est apprendre à suspendre l'instrumentalisation du futur comme alibi moral pour n'importe quelle action présente et refuser de choisir entre le souci pour le présent et celui pour le futur » (HACHE 2011, p147). L'analyse de notre secteur d'étude montre combien ceci nécessite de prendre le temps d'une lecture fine du territoire concerné, pour ne pas passer à côté des « ressources propres » (FOURNIER, MAZZELLA 2004) de la ville. Les résultats obtenus illustrent ensuite à quel point ceci suppose de refuser d'opérer une hiérarchie entre les habitants, présents ou futurs, solvables ou non et de les reconnaître (tout comme l'ensemble du vivant) comme des acteurs de la ville et non comme des utilisateurs ou usagers plus ou moins désirables. Cette reconnaissance va, selon nous, au-delà d'une implication et d'une participation au projet, pour inclure leur rôle dans la transformation et le fonctionnement effectif de la ville, suggérant ainsi un savoir qui leur est propre et dont les répercussions ne concernent pas uniquement l'échelle micro-locale. L'enjeu semble dès lors d'y prêter attention et d'y avoir accès de manière non destructrice ni invasive afin de leur faire une place (à la fois au rôle mais aussi au savoir qui le sous-tend) dans la fabrique urbaine tant dans la complexification des questions que dans la fabulation des réponses.

L'ensemble de notre parcours de thèse nous paraît au final aboutir, en plus de l'analyse et de la compréhension des tenants et des aboutissants de l'insertion de la notion de *ville durable* dans le champ de l'urbanisme, à la proposition d'une démarche « écologique » permettant d'explorer *ce/ceux sur quoi/qui* pourraient reposer la ou plutôt les « durabilités » urbaines et comment. Outre les propositions effectuées plus haut en termes de modes de faire, celle-ci s'articule autour des différents éléments ayant structuré notre recherche et que nous nous proposons à présent de synthétiser aux regards des résultats produits.

La combinaison de cheminements exploratoires enrichis d'observations et de récits d'habitants ou de personnes vivant de manière quotidienne les aménagements étudiés, semble en effet avoir révélé un caractère à la fois heuristique et opératoire propre à envisager sa mobilisation sur d'autres terrains de recherche. Appliquée pour étudier les effets de certains principes de construction de la *ville durable*, dont la mixité et la densité, elle a notamment permis de montrer que ceux-ci ne peuvent être pensés indépendamment de la qualité des espaces publics et des *expériences urbaines* (PECQUEUX 2012) que les objets bâtis en ce nom produisent. De manière plus générale, une telle méthodologie assure l'inclusion du vivant *humain* dans les approches de la fabrique de la ville, sans obérer les possibilités d'y adjoindre le *non humain* (à travers une ouverture à des disciplines comme

l'éthologie ou l'écologie par exemple). Dans la filiation des méthodes développées par l'école de Chicago (GRAFMEYER, JOSEPH, 2004), elle permet l'étude, à partir de l'analyse d'une échelle fine, des interdépendances et des conséquences de processus et phénomènes dont la portée est plus large et peut être générale, concourant de la sorte à la compréhension de la ville et des effets des modalités de sa fabrique à travers une approche complexe. Cette méthodologie nous semble ainsi présenter l'avantage de faire exister le détail et le proche dans toutes leurs dimensions de sens, dépassant ce faisant le registre accessoire ou localisé dans lequel ils sont parfois confinés. Contribuant à « s'émanciper d'une ontologie de la chose en lui préférant une pensée du milieu et de la relation », elle nous paraît, en somme, participer à l'outillage d'une « écologie sensible » (THIBAUD 2010, p209).

Le fait de *tenir ensemble* les conceptions scientifiques, les représentations des acteurs et les effets tangibles des productions urbaines permet de surcroît d'interroger la fabrique de la ville de manière contextualisée et de percevoir la portée et les intrications des différentes facettes qui lui donnent corps. Une telle approche nous paraît contribuer à souligner à la fois les apports de chaque « membre » du triptyque, les forces et les failles de l'ensemble, les manques, les lieux de complémentarité et/ou d'antagonisme. En mettant en lumière les liens et les interdépendances qui se jouent entre ces différents pans de la fabrique urbaine, elle permet d'explicitier les rétroactions effectives et celles qui pourraient être explorées, posant dès lors la question des conséquences de nos actes (y compris de théorisation) de manière globale. Les retombées qui en découlent peuvent concerner chacun des segments, comme la totalité qu'ils forment ou plus largement le champ dans lequel ils s'insèrent, ouvrant des pistes que l'étude d'une seule des parties n'auraient pu dessiner. En engageant un dialogue entre les dimensions sensibles et concrètes d'une part, et leurs pendants conceptuels, abstraits mais aussi pratiques et idéalisés d'autre part, elle permet en outre de mieux aborder le caractère complexe des objets étudiés tout en laissant saillir *ce à quoi l'on tient* à travers leur traitement.

A l'aune de la *ville durable*, l'enjeu semble de restituer une place à la théorie dans une optique non descendante, permettant ainsi d'assurer un temps et un espace de recul par rapport à l'action. Il s'agit d'explorer les « impensés, angles morts et carences d'investigation »²⁶⁷ afin de construire, par l'analyse et la compréhension, un décalage du regard émancipateur, à partir duquel le statut des contraintes pourrait être défini pour mieux s'en affranchir. Le cas de la notion de *ville durable* semble également montrer le besoin de redonner à la théorie et aux approches scientifiques, un rôle de force de propositions étayées et fondées à partir desquelles puissent naître des modes de faire « alternatifs ».

Aborder les représentations des acteurs présente ensuite l'avantage d'explicitier les

²⁶⁷ http://www.habiter-durable.net/?page_id=106 dernière consultation le 30 août 2013.

valeurs et les marges d'interprétation inhérentes à toute notion ou concept, éclairant dès lors les dimensions de choix possibles. Plongeant en partie racines dans les expériences professionnelles, les représentations en question ouvrent également accès aux compromis qui se jouent dans les phases de traduction et aux sens que ceux-ci révèlent. Le travail effectué sur la *ville durable* montre en outre qu'elles constituent, dans leur diversité, une ressource à part entière au sein de laquelle peuvent être puisés des germes de changement, des potentialités d'évolution, de précision voire de bifurcation, que ce soit d'un point de vue conceptuel ou pratique.

Enfin, l'analyse d'aménagements, réalisés ou en cours, permet, tout en la traitant, de rendre incontournable la question des conséquences des idées et des actes mis en œuvre. En intégrant les dimensions concrètes, sensibles et vécues, elle garantit de surcroît de ne pas oublier *ce/ceux* pour *quoi/qui* la ville est faite.

Tenir ensemble (HACHE 2011) conceptualisation, représentation et production permet *in fine* de ne pas séparer les fins, des moyens, des valeurs qu'ils mettent en jeu et des résultats qu'ils produisent, conduisant ainsi, en les traitant sur un même plan, à en éclairer les implications réciproques.

Notre parcours de thèse ouvre de ce fait des perspectives de recherche qui ont trait à la *ville durable* mais peuvent également être élargies.

Objet façonné par les politiques publiques conduites en ce nom, peu étayé d'investissements collectifs structurés tant au niveau professionnel que scientifique, la notion de *ville durable* nous semble vouée à disparaître en tant que telle à plus ou moins court terme (indépendamment des problématiques qu'elle soulève), remplacée par d'autres notions, outils et/ou procédures mis à l'agenda dans les arènes qui lui ont donné naissance. Les travaux de Vincent BEAL (2011) abondent en ce sens en suggérant l'amorce de sa substitution par des questions centrées sur l'adaptation au changement climatique. Nous conservons pour notre part, une posture sceptique quant aux possibilités offertes par la locution de structurer une notion à même de répondre effectivement aux enjeux qui lui sont associés, ce du fait du cadre de pensée et du contexte dont elle émerge, mais aussi à présent de son histoire, qui en contraignent à la fois l'expression et la portée. Notre recherche contribue en revanche, selon nous, à l'image de celles conduites autour du projet « les impensés socio-démocratiques de la ville durable », à montrer l'intérêt de travaux critiques à son égard. L'analyse et la mise en dialogue de la diversité des constructions théoriques, idéelles et/ou pratiques que son idée a pu engendrer, notamment autour de la dimension idéale qu'elle suppose (et qui constitue de notre point de vue l'une de ses principales portées heuristiques), nous paraissent en effet fécondes. Elles nous semblent

notamment concourir à alimenter le champ de l'urbanisme de potentiels germes de changement permettant de dépasser la notion tout en posant des bases propres à la construction de renversements conceptuels dont nous partageons l'importance soulevée par Alberto MAGNAGHI (2003). Il s'agit *in fine* de faire exister les controverses autour de la notion pour mieux construire, de manière endogène, des approches scientifiques permettant de s'en émanciper et de contribuer à l'articulation des « nouvelles perspectives théoriques » et des « nouveaux modes d'intelligibilités » (THIBAUD 2010, p198) que les transformations et enjeux contemporains posés à la ville génèrent.

Il semblerait dans ce cadre intéressant de tester la démarche proposée au cours de ce travail de thèse dans d'autres contextes culturels et environnementaux. A l'aune des revendications relatives aux spécificités méditerranéennes, mener une étude comparative incluant des villes « du nord », davantage citées comme exemple en matière de *ville durable*, et des villes situées plus au sud par rapport à la cité phocéenne pourrait s'avérer pertinent. Marseille constituerait alors une sorte d'entre-deux dont l'interrogation au regard d'une telle approche est certainement source d'enseignements. De tels travaux gagneraient, selon nous, à étudier plus particulièrement ce que recouvrent les questions d'« environnement », quand et comment apparaissent les éléments de « nature », mais aussi de quelle(s) manière(s) la question de la pauvreté est abordée et les populations vulnérables incluses, sans oublier la place laissée aux pratiques et aux « savoirs habitants ». Pour que de telles comparaisons puissent prendre tout leur sens, il nous paraît important de situer les études de cas au niveau d'opérations urbaines se réclamant de la *ville durable* et intervenant dans des quartiers populaires.

Les perspectives envisageables ne sont néanmoins pas nécessairement cantonnées à l'idée de *ville durable*. La démarche proposée nous semble en effet pouvoir être déployée autour d'autres notions, concepts voire théories de l'urbanisme. Elle nous paraît également potentiellement mobilisable en « sens inverse » : partant d'une opération ou d'une référence particulière avant de remonter jusqu'aux approches abstraites, théoriques et/ou scientifiques qu'elle permet de réinterroger.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles scientifiques

1. AGIER Michel, 1996, Les savoirs urbains de l'anthropologie, *Progress in La vie des sciences sociales*, n°4, pp35-58.
2. AUGOYARD Jean-François, 2010, *Pas à pas, Essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*, réédition, A la Croisée, 222p.
3. AUTHIER Jean-Yves, BACQUE Marie-Hélène, GUERIN-PACE France (Dir.), 2007, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, collection Recherches, 293 p.
4. BACQUE Marie-Hélène, GAUTHIER Mario, 2011, Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expérience depuis « A ladder of Citizen participation » de S. R. ARNSTEIN, *Progress In Participations*, 2011/1 N°1 p 36-66.
5. BACQUE Marie-Hélène, FOL Sylvie, 2007, Effets de quartier : enjeux scientifiques et politiques de l'importation d'une controverse, *Progress in Jean-Yves AUTHIER et al., Le quartier*, La Découverte « Recherches », p. 181-193.
6. BAIN Pascal, 2008, Recherches au risque de la transversalité, *Revue Urbanisme* n°363.
7. BARLES Sabine, 2010, Les villes : parasites ou gisement de ressources ? La vie des idées, 25 mai 2010, ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Les-villes-parasites-ou-gisements.html>.
8. BARNIER Véronique, TUCOLET Carole, 1999, *Ville et environnement, De l'écologie urbaine à la ville durable*, Problèmes politiques et sociaux n°829, 29 octobre 1999, la documentation française.
9. BARTHELEMY Carole, HAGEL Zoé, à paraître, Les acteurs de la ville et l'environnement : une professionnalisation entre injonctions internationales et expériences locales. *Progress in BOULEAU G., CANDAU J., MAUZ I., RICHARD A. (dir.) Les activités professionnelles à l'épreuve de l'environnement*, Editions Octares.
10. BARTHELEMY Carole, BERTAUDIÈRE-MONTES Valérie, BOURDIL Chloé, CONSALES Jean-Noël, DESCHAMPS-COTTIN Magali, GOIFFON Marie, LIZÉE Marie-Hélène, 2012, *Atlas analytique de la trame verte de Marseille*, restitution des travaux de recherche réalisés dans le cadre du Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville Environnement, 39 p.
11. BARTHELEMY Carole, BERTAUDIÈRE-MONTES Valérie, CONSALES Jean-Noël, DESCHAMPS-COTTIN Magali, GOIFFON Marie, LIZÉE Marie-Hélène, 2011, *Atlas analytique de la trame verte de Marseille*, rapport final du programme de recherche PIRVE 6 – 1025 (2008-2011), 129 p.
12. BARTHELEMY Eric, 2011, Recensement des oiseaux nicheurs dans les parcs urbains à Marseille *Progress In Alauda*, *Revue Internationale d'Ornithologie*, Vol. 79, n°2, pp 121-134.
13. BAUDIN Gérard, GENESTIER Philippe, 2008, La ville : objet de connaissance, objet de discours, objet d'action ? Pour un débat sur la recherche urbaine, *Progress In Annales de la recherche urbaines* n°104, pp175-181.
14. BAUDOIN Thierry, 2008, Firmes globales et places territorialisées, *Progress In Ville portuaire, acteur du développement durable*, l'Harmattan, pp 15-30.
15. BAYLE Christophe, 2012, Urbanisme 1982-1992, retour aux racines, *Progress In revue Urbanisme*, n°387, nov-déc 2012, p44-46.

16. BEAL Vincent, 2011, *Les politiques du développement durable. Gouverner l'environnement dans les villes françaises et britanniques (1970-2010)*, Thèse en Science Politique soutenue le 30 novembre 2011.
17. BEAL Vincent, 2011, Ville durable et justice sociale. Ce que le développement urbain durable nous dit de la production de l'urbain, *Progress in* Béal V., Gauthier M, Pinson G. (Dir.), *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Saint-Etienne, Presses de l'Université de Saint-Etienne, p239-260.
18. BEAL Vincent, 2010, Gouverner l'environnement dans les villes européennes: des configurations d'acteurs restructurées pour la production des politiques urbaines *Progress In Sociologie du travail* 52 (2010) p 538-560.
19. BEAL Vincent, 2009, Politiques urbaines et développement durable : vers un traitement entrepreneurial des problèmes environnementaux ? *Progress In Urbanisme et développement durable / Urban Planning and Sustainable Development*, sous la direction de Mario Gauthier, Volume 3, 2009, p. 47-63.
20. BEJA Alice, 2012, L'espace public, le bien commun par excellence, *Progress In Reconquérir l'espace public*, revue Esprit, novembre 2012 p71-72.
21. BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, 2007, Ces citoyens face aux enjeux d'internationalisation de la ville. Casablanca et Marseille : où est le Nord, où est le Sud ? *Progress in Presses de Sciences Po, Autrepart* 2007/1 - n° 41, pp 149-163.
22. BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, DEBOULET Agnès, 2007, Restructurations urbaines à Marseille à l'heure de l'internationalisation. Tensions et régimes d'action, *Progress in Isabelle Berry-Chikhaoui et al., Villes internationales La Découverte | Recherches* 2007 pp 139-168.
23. BERTHET-BONDET Isabelle, 2010, *20 maisons nippones, un art d'habiter les petits espaces*, Editions Parenthèses.
24. BERTONCELLO Brigitte, à paraître, Les espaces publics, un enjeu du renouvellement urbain ? Interroger Marseille-centre et ses projets de requalification – le cas du quartier Belsunce *CTHS* 11p.
25. BERTONCELLO Brigitte, DUBOIS Jérôme, 2010, *Marseille Euroméditerranée, accélérateur de métropole*, Parenthèses 267p.
26. BERTONCELLO Brigitte, 2005, La friche de la Belle de Mai à Marseille : une vitrine dans un quartier populaire, revue Patrimoine de l'industrie, n°14, pp. 59-66.
27. BERTONCELLO Brigitte et RODRIGUES-MALTA Rachel, 2003, Marseille, versus Euroméditerranée, n°632, *Annales de Géographie*, pp. 424-436.
28. BERTONCELLO Brigitte et RODRIGUES-MALTA Rachel, 2001, Euroméditerranée : les échelles d'un grand projet de régénération urbaine, in Donzel A. (sous dir.), *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région*, Maisonneuve et Larose.
29. BLANC Nathalie, 2004, Des milieux de vie à l'écosystème urbain, ÉCOLOGIE & POLITIQUE n° 29, pp99-110.
30. BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris, Gallimard, 483 p.
31. BONARD Yves, GAILLARD David, SCHAEFFER Verena, 2008, Genève/Lausanne : enjeux sociaux et quartiers durables, *Revue Urbanisme* n°363, nov.-déc. 2008.
32. BONETTI Michel, BOUVIER Jean, 2007, *L'amélioration de la gestion urbaine : un enjeu majeur du développement urbain durable*, avril 2007, 10 p.

33. BONIN Gilles, LOREAU Michel, 1997, Un renouveau en écologie fonctionnelle, *Progress In Recherches actuelles sur l'écologie et l'évolution, de la biologie Evolutive à la Biosphère*, CNRS édition, pp43-53.
34. BORJA Jean-Stéphane, DERAÏN Martine, MANRY Véronique, *Attention à la fermeture des portes*, Editions Communes, Marseille, 287 p.
35. BOULEAU Gabrielle, 2007, *La gestion française des rivières et ses indicateurs à l'épreuve de la Directive Cadre*, Thèse de Doctorat, AgroParisT ech.
36. BOURDIN Alain, 2010, *L'urbanisme d'après crise*, L'aube, 158 p.
37. BOURDIN Alain, 2009, *Du bon usage de la ville*, Descartes & Cie, 174 p.
38. CADENASSO M.L., PICKETT S.T.A., GROVE J.M., 2006, Dimensions of ecosystem complexity : Heterogeneity, connectivity, and history, *Progress In Ecological complexity*3 (2006) pp1-12.
39. CASTEL Robert, 2011, Les ambiguïtés de la promotion de l'individu in *Refaire société*, 2011, La république des idées, Seuil, p13-25.
40. CHARLOT-VALDIEU Catherine, 2009, « L'écoquartier ne doit pas être une enclave pour bobo », Territoire 24/03/09.
41. CHATEAURAYNAUD Francis, 2010, Les topiques environnementales entre controverses et conflits. Ecologie Politique et sociologie pragmatique en France. Proposition de contribution à l'ouvrage *Sciences sociales et environnement en Allemagne et en France*, version du 25 mai 2010, 19 p.
42. CHOAY Françoise, 1994, Le règne de l'urbain et la mort de la ville in J. DETHIER et A. GUIHEUX (dir.), *La ville, art et architecture en Europe : 1870 - 1993*, éditions du Centre Pompidou, Paris, p. 26-35.
43. CLAYES Cécilia, CONSALES Jean-Noël, BARTHELEMY Carole, 2012, Marseille et ses natures: perméabilités spatiales, segmentations sociales, *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, v. 26, p. 69-85, jul./dez. 2012. Editora UFPR.
44. COLLIN Michèle, 2008, Un nouveau mode de développement pour des villes productives, *Progress In Ville portuaire, acteur du développement durable*, l'Harmattan, pp 7-12.
45. DESCOLA Philippe, 2011, *L'écologie des autres, l'anthropologie et la question de la nature*, éditions Quae, Sciences en questions, 107 p.
46. DI CHIRO Giovanna, 2012, La nature comme communauté : la convergence de l'environnement et de la justice sociale, *Progress in HACHE Emilie, dir., Ecologie Politique, Cosmos, Communautés, Milieux*, Editions Amsterdam, pp 121-153.
47. DONZEL André, 1998, *Marseille, l'expérience de la cité*, Anthropos, collection Villes, 196 p.
48. DUBOIS Jérôme, OLIVE Maurice, 2004, Euroméditerranée : négociations à tous les étages. Etat, promoteurs et propriétaires dans une ville en crise, *Progress In Annales de la recherche urbaine n°97*, pp102-111.
49. DUCHEMIN Séverine, 2008, *Vers une écologie spirituelle de la ville. Pour une critique du développement durable urbain, approches philosophique et psychanalytique*, Thèse de doctorat, Université Paris XII, Créteil – Institut d'Urbanisme de Paris, 316 p.
50. DURAND Marie, 2011, *Penser la symbiose urbaine à l'échelle du quartier. Usages contemporains de trois types urbains du XIXème siècle en Méditerranée : Marseille, Barcelone, Alger*. Thèse de doctorat en Architecture, 338 p.

51. EMELIANOFF Cyria, 2008, Pour un partage de la fabrique urbaine, Revue Urbanisme n°363, nov.-déc. 2008.
52. EMELIANOFF Cyria, 2007, Qu'est-ce qu'une ville durable ? *Progress In* La ville durable, perspectives françaises et européennes, Problèmes politiques et sociaux n°933, février 2007 pp27-28.
53. EMELIANOFF Cyria, 2006, Connaitre ou reconnaître les inégalités environnementales ? *Progress in* ESO n°25, décembre 2006, p35-43.
54. EMELIANOFF Cyria, 2004, Urbanisme durable et L'urbanisme durable en Europe : à quel prix ? *Progress In* Ecologie&Politique n°29, pp15-19 et pp21-36.
55. ESCOBAR Arturo, 2013, L'invention du développement, *Progress in Être comme eux ? Perspectives critiques sur le développement en Amérique latine*, dir. Nicolas PINET, Parangon, p5-16.
56. FABRE A., 1970, *Les rues de Marseille*, Archives Municipales de Marseille, volume V.
57. FAVIER Elsa, 2009, « Le collège du futur est classé en ZEP », *La création du collège Jean-Claude IZZO, Marseille – LaJoliette*, Mémoire de Master1, Université René Descartes, Paris 5, 85 p.
58. FAVIER Elsa, 2009, « Mamans défendant leurs enfants » ou « paranos de la République » ? Analyse d'une mobilisation de parents d'élèves dans un quartier populaire en rénovation. Communiqué à titre personnel.
59. FLORIET Maïlis, 2007, *Paris et l'autopartage*, Mémoire de Master2 recherche Transport ENPC – Paris XII, sous la direction de Jean-Pierre ORFEUIL, Septembre 2007.
60. FOL Sylvie, CUNNINGHAM-SABOT Emmanuèle, 2010, « Déclin urbain » et shrinking cities : une évaluation critique des approches de la décroissance urbaine, *Progress in* Annales de Géographie, 2010/4 – n°674, pp 359-383.
61. FOURNIER Pierre, MAZZELLA Sylvie, (dir.), 2004, *Marseille entre ville et ports. Le destin de la rue de la République*, La Découverte, Paris, 314 p.
62. FOURNIER Pierre, MAZZELLA Sylvie, 2004, La percée originelle : entre aménagement urbain, transformation sociale et rentabilité financière, *Progress In* *Marseille entre ville et ports. Le destin de la rue de la République* dir. FOURNIER P., MAZZELLA S., La Découverte, Paris, p29-39.
63. FOURNIER Pierre, MAZZELLA Sylvie, 2004, Un bâti bourgeois pour des élites de second ordre, *Progress In* *Marseille entre ville et ports. Le destin de la rue de la République* dir. FOURNIER P., MAZZELLA S., La Découverte, Paris, p103-119.
64. FOURNIER Pierre, MAZZELLA Sylvie, 2004, Conclusion, la ville parcourue, *Progress In* *Marseille entre ville et ports. Le destin de la rue de la République* dir. FOURNIER P., MAZZELLA S., La Découverte, Paris, p300-308.
65. FOYER Jean, 2008, *Diversité naturelle et culturelle face aux défis des biotechnologies : enjeux et controverses au Mexique*, Thèse de doctorat en sociologie, Institut des Hautes Etudes d'Amérique Latine, 658 p.
66. FÜZESSÉRY Stéphane, ROSEAU Nathalie, 2010, Les apories de la ville durable, La Vie des idées, 25 mai 2010. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Les-apories-de-la-ville-durable,1090.html>.
67. GALLANTI Giuliano, 2008, Le rôle du port dans l'aménagement du territoire métropolitain, *Progress In* Ville portuaire, acteur du développement durable, l'Harmattan, pp 31-38.

68. GEHL Jan, 2010, *Cities for people*, Island Press, 269 p.
69. GHORRA-GOBIN Cynthia, 2012, L'espace public : entre privatisation et patrimonialisation, *Progress In* Reconquérir l'espace public, revue Esprit, novembre 2012 p88-98.
70. GIBBAL Jean-Marie, LE BRIS Emile, MARIE Alain, OSMONT Annick, SALEM Gérard, 1981, Position de l'enquête anthropologique en milieu urbain africain, *Progress In: Cahiers d'études africaines*. Vol. 21 N°81-83. 1981. pp. 11-24.
71. GODARD Olivier, 2004, De la pluralité des ordres – Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification, *Progress In Géographie Économie Société*, 2004/3, Vol. 6, p. 303-330.
72. GODARD Olivier, 2007, Relever les défis de la résilience et de la gouvernance, *Progress in, La ville durable, perspectives françaises et européennes*, Problèmes politiques et sociaux n°933, février 2007, pp 25-26.
73. GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, 2004 (réédition), *L'école de Chicago, Naissance de l'écologie urbaine*, Champs, Flammarion, 378 p.
74. GUATTARI Félix, 1999, *Les Trois Ecologies*, Galilée, 73 p.
75. GUHA Ramachandra, MARTINEZ-ALIER Juan, 2012, L'environnementalisme des riches, *Progress in* HACHE Emilie, dir., *Ecologie Politique, Cosmos, Communautés, Milieux*, Editions Amsterdam, pp 51-65.
76. HACHE Emilie, 2011, *Ce à quoi nous tenons, Propositions pour une écologie pragmatique*, Les empêcheurs de penser en rond, La découverte, 248 p.
77. HACHE Emilie, 2012, L'écologie au prisme de la philosophie pragmatique, entretien avec l'Institut de Recherche, d'Etude et de Formation sur le Syndicalisme et les Mouvements sociaux, <http://iresmo.jimdo.com/2012/01/15/entretien-l-ecologie-au-prisme-de-la-philosophie-pragmatique/> consulté le 18 juin 2012.
78. HACHE Emilie, 2012, Quel est l'objet de l'écologie ?, *Progress in* HACHE E. (dir.) *Ecologie Politique, Cosmos, Communautés, Milieux*, Editions Amsterdam, pp 11-18.
79. HAMMAN Philippe, BLANC Christine, 2009 *Sociologie du développement durable urbain, Projets et stratégies métropolitaines françaises*, PIE Peter Lang, Bruxelles, 260 p.
80. HAMELIN Philippe, 2001, La Transformation des espaces ruraux : de la production agricole au développement rural, *Progress In* Contribution détaillée pour la France, Pays du Sud, États émergents, Ministère de l'emploi et de la solidarité et ministère des affaires étrangères, *34ème session de la commission de la population et du développement de l'ONU : Population, environnement et développement*, pp. 43-50.
81. HAUBERT Maxime, 1980, Ignacy Sachs, Stratégies de l'écodéveloppement, *Progress In* Tiers-Monde, Année 1980, Volume 21, n°83, p 689, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1980_num_21_83_5734_t1_0689_0000_1 consulté le 14 janvier 2012, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation.
82. JOLLIVET Marc (Dir.), 2001, Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche, Paris : Nature, Science et Société, Elsevier.
83. LARRERE Raphaël, 2010, *Pourquoi cette adhésion à la biodiversité ?*, 9èmes rencontres Volubilis, novembre 2010, 14 p.
84. LATOUCHE Serge, 2003, L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement, *Progress In Mondes en développement*, Vol. 31-2003/1, n°121,

85. LATOUR Bruno, 1997, *Nous n'avons jamais été modernes, Essai d'anthropologie symétrique*, La Découverte, 207 p.
86. LATOUR Bruno, 2012, Quel cosmos, quelles cosmopolitiques ?, *Progress in* HACHE Emilie, dir., *Ecologie Politique, Cosmos, Communautés, Milieux*, Editions Amsterdam, pp 35-50.
87. LEFEVRE Pierre, 2008, Voyages dans l'Europe des villes durables, *Revue Urbanisme* n°363, nov.-déc. 2008.
88. LEVY Jacques, LUSSAULT Michel, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, 2003, Belin, 1008 p.
89. LEVY Jean-Pierre, 2010, Ville et environnement : pour un changement de paradigme, *Progress In* COUTARD Olivier, LEVY Jean-Pierre, (dir.), 2010, *Ecologies Urbaines*, Economica, Anthropos, p3-14.
90. LIZET Bernadette, 2010, Du terrain vague à la friche paysagée. Le square Juliette-Dodu, Paris, X^{ème}, *Ethnologie française*, 2010/4 Vol. 40, p 597-608. DOI : 10.3917/ethn.104.0597
91. Mc KENZIE Roderick D., 1925 L'approche écologique dans l'étude de la communauté humaine, *Progress in* GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, 2004 (réédition), *L'école de Chicago, Naissance de l'écologie urbaine*, Champs, Flammarion, p149-166.
92. MADEC P., 2010, Des écoquartiers aux écocités. Changement d'échelle et problématiques, projets à l'appui, *Conférence donnée en introduction de l'atelier Projeturbain #38, le 28 avril 2010, au Palais des Congrès, à la Porte Maillot à Paris, 7 p.*
93. MAGNAGHI Alberto, 2003, *Le projet local*, Mardaga, 123p.
94. MANGIN David, 2008, *La ville passante*, Parenthèses.
95. MARCELLINI Anne, MILIANI Mahmoud, 1999, Lecture de Goffman *Progress in Corps et culture* [En ligne], Numéro 4 | 1999, mis en ligne le 24 septembre 2007, Consulté le 06 décembre 2011. URL : <http://corpsetculture.revues.org/641>.
96. MASSOT Marie-Hélène, ORFEUIL Jean-Pierre (2005), La mobilité au quotidien, entre choix individuel et production sociale, *Cahiers internationaux de sociologie*, volume CXVIII pp 81-100.
97. MATHIEU Nicole, MARTOUZET Denis, GUERMOND Yves, 2010, Pour de nouvelles approches vers des villes durables, Introduction, *Progress In* Dossier Approches urbaines Insolites, NSS Dialogues, Nature Sciences Société 18, pp103-112.
98. MAZZELLA Sylvie, 2004, Commerces : une politique d'attente concertée *Progress in* *Marseille, entre ville et ports, Les destins de la rue de la République*, pp170-184.
99. MAZZELLA Sylvie, 1996, La ville-mémoire. Quelques usages de La Mémoire collective de Maurice Halbwachs, *Progress in* *La ville des sciences sociales*, revue *Enquête, anthropologie, histoire, sociologie*, n°4, Éditions Parenthèses, Marseille, p177-189, mis en ligne le 13 novembre 2008. URL : <http://enquete.revues.org/document883.html>. Consulté le 08 avril 2013.
100. MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, 2000, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, 3^{ème} édition revue et augmentée, PUF, 902p.
101. MONGIN Olivier, 2012, Métamorphose de l'espace public, *Progress In* *Reconquérir l'espace public*, revue *Esprit*, novembre 2012 p73-84.
102. MOREL Bernard, 1999, *Marseille, naissance d'une métropole*, L'Harmattan,

221 p.

103. MORIN Edgar, 1999, Penser la Méditerranée et méditerranéiser la pensée, *Progress in Confluences Méditerranée*, n°28 hiver 1998-1999, p 33 – 47.
104. NARCY Jean-Baptiste, 2004, *Pour une gestion spatiale de l'eau, Comment sortir du tuyau ?*, P.I.E. - Peter Lang, Bruxelles, 342 p.
105. OFFNER Jean-Marc, POURCHEZ Carole, 2007, *La ville durable, perspectives françaises et européennes*, Problèmes politiques et sociaux n°933, février 2007.
106. OSMONT Annick, 1998, La « gouvernance » : concept mou, politique fermée, *Progress In Annales de la recherche urbaine*, n°80/81, décembre 1998, p. 19-26.
107. PECQUEUX Anthony, 2012, Pour une approche écologique des expériences urbaines, *Progress In Tracés*, N°22, pp27-41.
108. PINSON Daniel, 2003, L'urbanisme : une discipline indisciplinée, article pour la revue « Futures », août 2003, 9p, <http://daniel.pinson-urb.perso.sfr.fr/repgen/ArtFuturespdf.pdf> consulté le 8 février 2013.
109. PINSON Daniel, 2000, L'« usager » de la ville *Progress In La ville et l'urbain, l'état des savoirs* sous la direction de Th. Paquot, M. Lussault, S. Body-Gendrot, La Découverte, Paris, p.233-243.
110. PINSON Gilles, 2002, *Projets et pouvoirs dans les villes européennes. une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques, 730 p.
111. POUX Xavier, 2012, *Biodiversity and the transformation of the agricultural systems in Europe : What are the drivers ? What is at stake during CAP reform ? A preparatory document for « Integrating biodiversity in CAP reform » workshop*, Brussels 14-15 November 2012, European Forum on Nature Conservation and Pastoralism, IDDRI, 49 p.
112. PUMAIN Denise, 2006, extraits du *Dictionnaire La ville et l'urbain*, Denise PUMAIN, Thierry PAQUOT et Richard KLEINSCHMAGER, Anthropos-Economica, 2006, 320 pages, Notices rédigées par Denise Pumain, http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/26/65/15/PDF/DICO_dp.pdf consulté le 6 décembre 2011.
113. PUMAIN Denise, PAQUOT Thierry, KLEINSCHMAGER Richard, 2006, *Dictionnaire, La ville et l'urbain*, Anthropos-Economica, 320 p.
114. Revue Urbanisme, 2009, Hors-Série n°36, *La démarche écocité, villes durables en projet*.
115. RICCIOTTI Rudy, 2009, *HQE, Les renards du temple*, Al Dante, 80 p.
116. RODRIGUES MALTA Rachel, 2005, Patrimoine portuaire : réenchantement de la ville port ? L'expérience phocéenne, revue Patrimoine de l'industrie, n°14, pp. 13-19.
117. RODRIGUES-MALTA Rachel, 1997, Une vitrine métropolitaine sur les quais - Villes portuaires au sud de l'Europe -, *Les Annales de la recherche urbaine*, 97, pp.93-101.
118. ROSENVALLON Pierre, 2011, préface de l'ouvrage collectif, *Refaire société*, La république des idées, Seuil, 96 p.
119. RONCAYOLO Marcel (*Entretien avec*), 2009, La Méditerranée : un bouillon de cultures, *Progress In Villes Méditerranéennes*, Revue Urbanisme n°369, nov.-déc. 2009, p37-40.
120. RONCAYOLO Marcel, 1996, *Marseille, Les territoires du temps*, Editions locales de France, 135 p.

121. RONCAYOLO Marcel, 1996, Conceptions, structures matérielles, pratiques Réflexions autour du « projet urbain », revue Enquête n°4, *La ville des sciences sociales*, [En ligne], mis en ligne le 15 octobre 2008. URL : <http://enquete.revues.org/document703.html>. Consulté le 28 juin 2012.
122. SALLENAVE Christian, 2008, Les professionnels et les usagers sont faits pour s'entendre. Les entrelacs entre habitants et professions de l'urbain (1960-2008), *Progress In Annales de la recherche urbaine*, n°104, pp28-37.
123. SAVALOIS Nathalie, 2012, *Partager l'espace avec une espèce protégée qui s'impose. Approches croisées des relations entre habitants et goélands (Larus lichahellis) à Marseille*, thèse de doctorat en Anthropologie sociale et Historique soutenue le 10 décembre 2012, EHESS, 441p et 105p d'annexes.
124. SAUZET Maurice, 2008, Pour une écologie architecturale, *Revue Urbanisme* n°363, nov.-déc. 2008.
125. SCHWARTZ Olivier, 1993, L'empirisme irréductible in *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Nels ANDERSON, Nathan, Essais & Recherches, p 265-308.
126. SHIVA Vandana, 2007, Pour les pauvres, écologie et équité vont de pair, *Progress In P. CORNUT, T. BAULER, E. ZACCAI, 2007, Environnement et inégalités sociales*, p. 171-180.
127. SIDLER Olivier, 2008, Déverrouillage mental pour deux ZAC, *Revue Urbanisme* n°363, nov.-déc. 2008.
128. SOUAMI Taoufik, 2008, Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ? Vers une structuration du milieu professionnel ? *Progress In, Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°104, pp10-27.
129. SOUAMI Taoufik, 2010, Cleantech : une mutation potentielle de la mobilité urbaine *Progress In La démarche Ecocités, villes durables en projet*, hors série n°36 de la revue *Urbanisme*, février 2010.
130. TARRIUS Alain, 1995, Naissance d'une colonie : un comptoir commercial à Marseille, *Progress In Revue européenne de migrations internationales*. Vol. 11 n°1. Marseille et ses étrangers. P 21-52.
131. TEMIME Emile, 1985, Marseille, ville de migrations, *Progress In Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N°7, juillet-septembre 1985, p37-50.
132. THERY Laurent, 2008, Pour des possibilités nouvelles d'expérimentation, *Revue Urbanisme* n°363, nov.-déc. 2008.
133. THEYS Jacques, 2010, Trois conceptions irréductibles de l'environnement, *Progress In COUTARD Olivier, LEVY Jean-Pierre, (dir.), 2010, Ecologies Urbaines, Economica, Anthropos*, p16-38.
134. THEYS Jacques et WACHTER Serge, 2008, Trois scénarios pour des villes « post carbone » ?, *Revue Urbanisme* n°363, nov.-déc. 2008.
135. THEYS J., 2002, L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale, *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable, mis en ligne le 23 septembre 2002. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1475>.
136. THIBAUD Jean-Paul, 2010, La ville à l'épreuve des sens. *Progress In : COUTARD Olivier, LEVY Jean-Pierre (eds). Ecologies urbaines : états des savoirs et perspectives*, Paris : Economica Anthropos. p. 198-213.
137. TORNATORE Jean-Louis, 1991, Être ouvrier de la Navale à Marseille

Progress In Terrain, numero-16 - *Savoir-faire* (mars 1991), [En ligne], mis en ligne le 24 juillet 2007. URL : <http://terrain.revues.org/3000>. Consulté le 17 juillet 2012.

138. TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique (Dir.), 1998, *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, Mardaga, 202p.
139. VALLEJO-GOMEZ Nelson, 2008, La pensée complexe : Antidote pour les pensées uniques. Entretien avec Edgar Morin, *Progress In Synergies Monde* n° 4 - 2008 pp. 249-262.
140. VAN DE VELDE Cécile, 2011, La fabrique des solitudes *Progress In Refaire société*, La république des idées, Seuil, p27-37.
141. VILLALBA Bruno, Hamman Philippe, Blanc Christine, 2009, Sociologie du développement urbain durable. Projets et stratégies métropolitaines françaises. Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 260p., Développement durable et territoires [En ligne], Lectures, Publication de 2009, mis en ligne le 02 octobre 2009, consulté le 16 novembre 2010. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8246>.
142. VIVIEN Frank-Dominique, 2001, Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps, *Progress In* JOLLIVET Marcel (Dir.). *Le développement durable, de l'utopie au concept, De nouveaux chantiers pour la recherche, Sous la direction (pp19-60). Paris : Nature, Science et Société, Elsevier.*
143. YOUNES Chris, 2008, La Ville-Nature, *Revue Appareil* [En ligne], Numéros, *Revue Appareil - n° spécial - 2008*, mis à jour le : 30/06/2008, URL : <http://revues.mshparisnord.org/appareil/index.php?id=455>.
144. ZALIO Pierre-Paul, 1996, Urbanités marseillaises. Marseille, terrain de sciences sociales, *Progress In* revue *Enquête* n°4, *La ville des sciences sociales pp.191-210*, [En ligne], mis en ligne le 17 novembre 2008. URL : <http://enquete.revues.org/document903.html>. Consulté le 10 juillet 2012.

Etudes, documents opérationnels et chartes

145. AGAM, 2009, *ID de villes, densité et formes urbaines*, juillet 2009, 79 p.
146. AGAM, 2011, *Radioscopie des « Euroméditerranéens », Enquête habitants des résidences récentes d'Euroméditerranée*, synthèse, novembre 2011, 8 p.
147. Comité Opérationnel n°9, « urbanisme », 2008, Rapport au Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, présenté par le Sénateur Jean-Paul ALDUY et le Député Michel PIRON, 21 avril 2008.
148. Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, 1998, *Ville et développement durable*, dossier documentaire, Centre de Documentation de l'Urbanisme, septembre 1998, 96 p.
149. Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM), Accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine de l'extension du périmètre d'Euroméditerranée à Marseille.
150. EPAEM 1998, *Schéma de référence d'urbanisme d'Euroméditerranée*.
151. EPAEM, 2000, *Schéma de référence actualisé, une méthode pour un projet de renouvellement urbain*, novembre 2000.
152. EPAEM, 2005, *Note de synthèse de l'enquête auprès des habitants du parc de logements M5*, 4 p.
153. EPAEM, 2009, *Programme d'aménagement urbain durable, orientations*

- générales, 44 p.
154. EPAEM, 2009, *Extension du périmètre d'Euroméditerranée à Marseille, Candidature à la démarche EcoCités*, 17 p.
 155. EPAEM, 2009, Dossier de Presse, *Inauguration des places Espercieux, Arvieux et de la rue des Docks*, 3 juillet 2009, 11p.
 156. EPAEM, 2011, Plan guide de l'opération Euroméditerranée, <http://www.euromediterranee.fr/telechargements/plans.html>, téléchargé le 3 janvier 2012.
 157. FNAU, 2006, Habitat, Formes urbaines, Densités comparées et tendances d'évolution en France, octobre 2006, 273 p., <http://www.fnau.org/file/news/HabitatFormesUrbaines.pdf> consulté le 3 décembre 2012.
 158. Marseille Provence Métropole (MPM), 2010, *Projet D'aménagement et de Développement Durable (PADD)*, Schéma de Cohérence Territoriale de MPM, document in extenso, Conseil Communautaire du 28 juin 2010, 59 p.
 159. PUCA, 2011, *Mixité fonctionnelle et flexibilité programmatique*, Frédéric MIALET, architecte, octobre 2011, dossier d'analyse PUCA, 43 p.
 160. Région PACA, 2012, *Etude sur les disparités socio-spatiales du territoire de la Région PACA* - © Région PACA - Compas - Agate mai 2012 – 138 p.
 161. ROBERT Benoît, 2004, *L'auto-partage et le transport en commun, ensemble pour une mobilité durable*, Mémoire présenté à la Commission des Transports et de l'environnement, Québec.
 162. ROBERT Benoît, 2005, *L'automobile libre-service et le transport en commun : en route pour un nouveau paradigme en transport urbain*, Options politiques, juillet-août 2005.
 163. *Charte des villes européennes pour la durabilité*, 1994, Charte dite « d'Aalborg » adoptée par les participants à la Conférence européenne sur les villes durables, Aalborg, Danemark, le 27 mai 1994.
 164. *Déclaration de Séville*, 1999, adoptée par les participants de la Conférence Euro-méditerranéenne des villes durables, Séville, Espagne, le 23 janvier 1999.
 165. *Déclaration finale de Cochabamba, Progress in HACHE Emilie*, dir., *Ecologie Politique, Cosmos, Communautés, Milieux*, Editions Amsterdam, pp 95-106.
 166. Commissariat Général à l'Investissement, 2010, Investissements d'avenir, *Cahier des charges Ville de Demain*, volet 1, octobre 2010.
 167. Restaurer et Valoriser la nature en ville, *Vers un plan d'action 2010*, synthèse de la conférence de lancement du 29 juin 2009.
 168. Stratégie nationale de développement durable 2010-2013, *Vers une économie verte et équitable*, Projet proposé pour adoption par le Comité interministériel du développement durable, Juillet 2010.
 169. Ville de Marseille, 2007, *Charte Qualité Marseille pour l'art de construire et l'art d'aménager*, Cahier de recommandations environnementales, Ville de Marseille, délibération du 1^{er} octobre 2007, 78 p.

Colloques, séminaires, expositions

170. 2011, *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*, colloque organisé

par la Délégation au développement durable, en collaboration avec la Direction de la recherche et de l'innovation et le pôle scientifique et technique Paris-Est, à Marne-la-Vallée les 20 et 21 janvier 2011.

171. 2012, *Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables*, colloque organisé par l'UMR 7218 LAVUE, Université Paris 8 Nanterre - Ecoles d'architectures de Paris Val de Seine et de Paris La Villette, laboratoire MRTE, à Paris, les 1^{er} et 2 février 2012.
172. CHATEAURAYNAUD Francis, 2012, animation de la table ronde de clôture du colloque *Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables*, colloque organisé par l'UMR 7218 LAVUE, Université Paris 8 Nanterre - Ecoles d'architectures de Paris Val de Seine et de Paris La Villette, laboratoire MRTE, à Paris, les 1^{er} et 2 février 2012.
173. De CHEVEIGNE Suzanne, 2011, Médias et environnement, communication orale dans le cadre du séminaire mensuel *La portée de la participation ou l'expérience des milieux*, EHESS, centre de la Vieille Charité, Marseille, 13 mai 2011.
174. 2013, *Marseille, de la ville à la métropole*, exposition organisée par l'Agence d'urbanisme de Agglomération Marseillaise, 24 novembre 2012 – 9 mars 2013, <http://www.marseilledelavillealametropole.com> dernière consultation le 26 juillet 2013.

Entretiens, articles de journaux, revues et littérature non scientifique

175. Courrier International, 2010, *Marseille vue par la presse étrangère*, n°1042 du 21 au 27 octobre 2010.
176. revue Marseille, 2012, *Marseille, de la ville à la métropole. Un demi-siècle d'histoire urbaine*, n°239, décembre 2012, 128 p.
177. APPARU Benoist, 2010, entretien sur le Plan ville durable, *Progress In La démarche Ecocités, villes durables en projet*, hors série n°36 de la revue Urbanisme, février 2010.
178. ASCHER François, 2009, « Les villes se construisent sur des compromis », propos recueillis par Grégoire ALLIX, *Progress In Le Monde*, 14 mai 2009, http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/05/14/les-villes-se-construisent-sur-des-compromis_1192950_3244.html, dernière consultation le 1er juillet 2013.
179. BARAUD-SERFATY Isabelle, 2010, La voiture électrique, symbole de la fabrique de la ville durable ?, *Progress In Le Moniteur.fr* du 4 octobre 2010, <http://www.lemoniteur.fr/191-territoire/article/point-de-vue/769634-la-voiture-electrique-symbole-de-la-fabrique-de-la-ville-durable>, consulté le 5 octobre 2010.
180. BOPP Lena, 2010, Une impasse donnant sur l'horizon, *Progress in Courrier International* n°1042, p III.
181. CASTRO Roland, 2004, « Les promoteurs ont exprimé publiquement qu'ils ne pouvaient pas faire n'importe quoi », entretien pour le journal cyberarchi.com, publié le 28/07/2004, consulté le 15 juin 2012.
182. CHARLOT-VALDIEU Catherine, OUTREQUIN Philippe, 2010, Qu'est-ce qu'une ville durable ? Le Moniteur.fr 4 janvier 2010 <http://www.lemoniteur.fr/191-territoire/article/point-de-vue/694656-qu-est-ce-qu-une-ville-durable>.

183. CHEMETOV Alexandre, 2010, Carte blanche à l'architecte Alexandre Chemetoff – « Innover – Durer », *Progress In LeMoniteur.fr* 4 novembre 2010 <http://www.lemoniteur.fr/153-profession/article/actualite/771667-carte-blanche-a-l-architecte-alexandre-chemetoff-innover-durer> consulté le 5 novembre 2010.
184. CONFAVREUX Joseph, 2012, Nouveaux regards sur les Etats-Unis : villes en faillite et villes vertes, Comment pense l'Amérique 4/5, Mediapart, 30 octobre 2012.
185. HAËNTJENS Jean, 2012, Demain, la ville « frugale » ? entretien avec Jean HAËNTJENS, Propos recueillis par Hubert GUILLAUD le 09/01/2012, Internet Actu, 27 juillet 2012, <http://internetactu.blog.lemonde.fr/2012/07/27/demain-la-ville-frugale/> consulté le 17 décembre 2012.
186. LECLERCQ François, 2012, Marseille dans 10 ans ? La ville qu'on ne veut plus quitter... *Progress in Marseille, de la ville à la métropole*, revue Marseille n°239, décembre 2012 p63.
187. LE DANTEC Bruno, 2007, *La ville-sans-nom. Marseille dans la bouche de ceux qui l'assassinent*, Le chien rouge, 110 p.
188. LEROUX Rémi, FESSARD Louise, 2010, Marseille : une réhabilitation offerte au privé, Mediapart, samedi 19 juin 2010.
189. LEROUX Rémi, FESSARD Louise, 2010, La prime à l'immobilisme politique, Mediapart, dimanche 20 juin 2010.
190. PERALDI Michel, 2009, « Euroméditerranée ne transforme pas radicalement la ville », Propos recueilli par LEROUX Luc, Le Monde, Article paru dans l'édition du 23.09.09.
191. SACHS Ignacy, 1998, entretien avec Thierry PAQUOT, http://urbanisme.u-pec.fr/documentation/paroles/entretien-avec-ignacy-sachs-505659.kjsp?RH=URBA_1Paroles consulté le 1^{er} juillet 2013, 9p.

Filmographie

192. LLORET Florence, 2001, Histoire de trois poussières de sable, France 3 Méditerranée, Ciné Doc, 26'.
193. LLORET Florence, 2007, Le jour se lève et sur moi la nuit tombe, Les Films du Tambour de Soie, Images Plus, 75'.
194. ROESKENS T., 2010, Plan de situation : Joliette, DVD PAL 137 minutes, coproduction BATOUTOS / Fonds Régional d'Art Contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2006 – 2010, 127'.

ABREVIATIONS

Liste des abréviations employées

Addap : Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFD : Agence Française pour le Développement
AgAM : Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CEREN : Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'énergie
CHEEDD : Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable
CGI : Commissariat Général à l'Investissement
CMDD : Commission Méditerranéenne du Développement Durable
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ECN : Espace à Caractère de Nature
EPAEM : Etablissement Public d'Aménagement EuroMéditerranée
EPFL : Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
FMCU : Fédération Mondiale des Cités Unies
FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GPU : Grand Projet Urbain
GPV : Grand Projet de Ville
HQE : Haute Qualité Environnementale
ICLEI : International Council for Local Environmental Initiatives, en français : Conseil international pour les initiatives écologiques locales
IDDRI : Institut du Développement Durable et des Relations Internationales
IGN : Institut Géographique National
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique
MPM : abréviation du nom de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
OIN : Opération d'Intérêt Nationale
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

POS : Plan d'Occupation des Sols
PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture
RSA : Revenu de Solidarité Active
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIM : Société Immobilière Marseillaise
SHON : Surface Hors Œuvre Nette
SPAT : Société Provençale des Ateliers Terrin
SUDEN : *Sustainable Urban Development European Network*
UMR : Unité Mixte de Recherche
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

LISTES DES FIGURES ET TABLEAUX

Liste des tableaux

Tableau 1 Émergence de la notion de ville durable : quelques éléments de chronologie	p52
Tableau 2 Parallèles dans les titres d'exemplaires de la revue <i>Urbanisme</i> années 1980 – 2000	p115
Tableau 3 Titres des exemplaires de la revue <i>Urbanisme</i> relatifs aux transports et à la mobilité	p125
Tableau 4 Taxes professionnelles comparées	p155
Tableau 5 Ecart de revenus des ménages, Marseille, Lyon et Paris (2010)	p155
Tableau 6 Vulnérabilités et inégalités en quelques chiffres	p156
Tableau 7 Structure de la population par classe d'âge	p157
Tableau 8 Evolution de la population active de Marseille par catégories socioprofessionnelles 1962-2009	p158
Tableau 9 Evolution récente du revenu médian par unité de consommation à Marseille	p158
Tableau 10 Récapitulatif des lignes de bus desservant le secteur d'étude	p309
Tableau 11 Répartition de la population du secteur d'étude par classe d'âge, en %, 2008	p313
Tableau 12 Composition des familles (en %, 2008)	p314
Tableau 13 Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuel en €)	p318
Tableau 14 Importance des allocations pour la population du secteur	p318
Tableau 15 Taux de scolarisation par tranche d'âge, en 2008 (%)	p319
Tableau 16 Niveau de formation de la population, en 2008 (%)	p320
Tableau 17 Répartition de la population active par catégories socio-professionnelles en 2008 (%)	p321
Tableau 18 Statut d'occupation des résidences principales, 2008 (%)	p322
Tableau 19 Modalités des déplacements domicile-travail (% de la population active occupée âgée de 15 ans ou plus), 2008	p323
Tableau 20 Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale, 2008 (% des ménages)	p324
Tableau 21 Lieu de résidence, 5 ans au par avant, effectifs % du total, en 2008	p324

Liste des Figures

Figure 1 Représentation classique du développement durable	p33
Figure 2 De l'objet concret au quotidien, couvertures de quelques numéros de la revue <i>Urbanisme</i>	p105
Figure 3 Couverture du n°324 de la revue <i>Urbanisme, Développement durable</i>	p107
Figure 4 Eco-quartier, couverture du n°348 de la revue <i>Urbanisme</i>	p108
Figure 5 La ville durable en question[s], couverture du n°363 de la revue <i>Urbanisme</i>	p110
Figure 6 Localisation des 14 projets ANRU à Marseille, 2013	p152
Figure 7 Jeunes et revenus médians par ménage à Marseille, (respectivement 2008 et 2006)	p159
Figure 8 Répartition spatiale des catégories socio-professionnelles à Marseille (échelle IRIS, 2008)	p160
Figure 9 « Marseille en négatif », (BARTHELEMY et al. 2012)	p162
Figure 10 « Faire la ville sur la ville » ou la « durabilité » ? Le front de mer projeté par Euroméditerranée	p271
Figure 11 Représentations schématiques du secteur d'étude	p273
Figure 12 Contestation sur le mur du théâtre de la Minoterie	p278

Figure 13 Cartes de situation du territoire d'étude	p295
Figure 14 Situation du secteur d'étude dans le périmètre de l'opération Euroméditerranée	p296
Figure 15 Proposition de délimitation du secteur d'étude	P297
Figure 16 Approche du territoire d'étude par découpage cadastral	p299
Figure 17 Territoires statistiques et secteur d'étude, l'interface entre deux IRIS	p299
Figure 18 La rue de Forbin où le projet bascule	p300
Figure 19 La ZAC Joliette ou la rue de Forbin comme frontière de projet	p301
Figure 20 Extrait du plan de la ville de Marseille, 1852	p303
Figure 21 Situation du secteur d'étude, extrait du plan de la ville de Marseille 1863	p303
Figure 22 Situation du secteur d'étude sur la carte d'Etat Major 1820-1860	p304
Figure 23 Extrait du plan de la ville, 1916 : ébauche de la rue Massabo ?	p306
Figure 24 Comparaison du bâti du secteur d'étude, 1927-2011	p306
Figure 25 Orthophotographie du secteur d'étude, 2011	p307
Figure 26 Desserte en transports en commun du secteur d'étude	p308
Figure 27 Evolution de la population par tranche d'âge, quartier de la Joliette 1982-2008 (%)	p314
Figure 28 Revenus médians des ménages par IRIS à Marseille, 2006	p317
Figure 29 Composition de la population active du secteur d'étude, en 2008 (%)	p321
Figure 30 Euroméditerranée un espace public partagé... ou comment faire de la place aux nouveaux habitants	p335
Figure 31 Entrée de secteur : hommage à l'arbre en cage	p341
Figure 32 Des fleurs derrière les barreaux, la pelouse de l'immeuble Europrogramme	p342
Figure 33 rencontre insolite, quand l'éphémère symbolise les processus en cours, pelouse Europrogramme	p342
Figure 34 Place d'Espercieux depuis la rue Désirée Clary	p344
Figure 35 Place d'Espercieux depuis la rue d'Hozier	p344
Figure 36 Vues des 3 chaises et des 2 bancs de la place d'Espercieux	p346
Figure 37 Plan de situation des mobiliers urbains et de leurs vues, place d'Espercieux	p347
Figure 38 Verticalités au sol à l'angle du boulevard de Dunkerque et de la rue d'Hozier	p347
Figure 39 Hauteur du bâti avant l'opération Euroméditerranée, illustration par le bâtiment A. BIETRON	p350
Figure 40 L'immeuble Europrogramme depuis la rue d'Hozier	p351
Figure 41 Collège IZZO, vue sur les équipements sportifs et les logements de fonctions depuis le jardin Chevalier Paul	p353
Figure 42 « se qu'on aimerai avoir », le besoin d'espaces sportifs en accès libre	p356
Figure 43 Jardin Chevalier Paul	p361
Figure 44 Après-midi « R de jeux », jardin Chevalier Paul, 25 avril 2012	p364
Figure 45 Jeux issus du chantier de jeunes, jardin Chevalier Paul, été 2012	p365
Figure 46 Vers un cheminement en monumentalité, la verticalité comme dominante	p366
Figure 47 En longeant le collège IZZO, un cheminement en espace contraint	p367
Figure 48 Trottoir rue de Ponteves au croisement de la rue d'Hozier	p368

Figure 49 Stationnement sauvage au croisement des rues d’Hozier et de Ponteves	p368
Figure 50 Rue de Pontevès – rue de Forbin, plan de situation des différents stades d’avancement du projet	p370
Figure 51 L’îlot M5, vues de l’intérieur	p373
Figure 52 L’îlot M5, plan masse et environnement urbain	p374
Figure 53 L’îlot M5, façades sur rue depuis le trottoir opposé rue d’Hozier	p375
Figure 54 Ecolo-crèche « Cap Canailles », 28 rue d’Hozier	p382
Figure 55 Vues de l’intérieur de l’îlot M5 depuis les « percées » rue d’Hozier et rue de Forbin	p383
Figure 56 A l’angle des rues d’Hozier et de Ponteves, une friche	p385
Figure 57 Traces sur friches	p387
Figure 58 Balcon des arts ou la course à la fermeture de l’espace	p388
Figure 59 A contre-cheminement, le théâtre de la Minoterie	p389
Figure 60 Vues intérieures du Théâtre de la Minoterie	p390
Figure 61 Plan de situation du déplacement du théâtre de la Minoterie	p395
Figure 62 Le théâtre de la Minoterie en friche et ses usages	p399
Figure 63 Expériences des abords de l’hôpital Desbief ou l’importance des perspectives	p400
Figure 64 Différentes parties de l’hôpital Desbief	p403
Figure 65 Le bâtiment de la Direction de la Jeunesse comme trace des bâtis de la fin XIX ^{ème} - début XX ^{ème} siècle	p406
Figure 66 Au delà de la rue de Forbin, l’accueil par le café	p409
Figure 67 Accueil de nuit Saint-Jean de Dieu depuis les abords de l’hôpital Desbief	p410
Figure 68 Expressions sur le mur de l’accueil de nuit rue d’Hozier (détail)	p411
Figure 69 A l’angle de la rue Gourjon, l’alimentation générale	p413
Figure 70 Quelques pas plus loin à l’angle opposé, la boulangerie	p414
Figure 71 Au numéro 3, école de musique et local interassociatif se côtoient	p416
Figure 72 Vue sur l’alignement des trois structures et présence « Au Quartier »	p417
Figure 73 Le secteur selon R. 8 ans	p420
Figure 74 1-3 rue d’Hozier : deux « cœurs » Joliette	p422
Figure 75 Vue du « cœur Joliette » depuis l’angle des rues Fauchier et Montolieu	p424
Figure 76 En attendant les commerces... un « cœur Joliette »	p424
Figure 77 Entrée de la rue d’Hozier vue depuis l’angle avec la rue Fauchier	p426
Figure 78 Ecole élémentaire, 2 rue d’Hozier	p426
Figure 79 Rue ou impasse ? la rue Massabo depuis l’angle de l’aile moderne de l’accueil de nuit Saint-Jean-de-Dieu	p433
Figure 80 Le « polygone étoilé » ou l’enclavement progressif par les hauteurs	p435
Figure 81 Affaissement de la chaussée en « toiture » de parking, au niveau de la « villa Forbin »	p437
Figure 82 De retour de la rue Massabo en longeant l’immeuble HLM de la Logirem	p439
Figure 83 Trottoir contigu à l’aile moderne de l’accueil de nuit Saint-Jean de Dieu, rue Massabo	p439

ANNEXES

Détails des populations d'enquête

Première population d'enquête – représentations de la ville durable

structure	âge	sexe	fonction	attributs du service ou de la fonction	formation
Collectivité territoriale	50 ans	F	Direction	Aménagement, équipement	Economiste-urbaniste
Collectivité territoriale	45 ans	H	Direction	Environnement	Architecte - urbaniste, droit de l'immobilier
Collectivité territoriale	35 ans	H	Chargé de mission	Environnement	Génie civil, génie de l'environnement Formation continue en Urbanisme
Collectivité territoriale	55 ans	H	Direction	<i>non précisé pour respect d'anonymat</i>	Polytechnicien, Ingénieur des Ponts et Chaussées
Collectivité territoriale	45 ans	F	Chargée de mission	Aménagement, durable	Architecte, docteur en géographie urbaine, formation continue en urbanisme
Collectivité territoriale	35 ans	F	Chef de projet	Aménagement, durable	Ingénieur de la Ville de Paris, cycle urbanisme de <i>Sciences Po</i>
Collectivité territoriale	55 - 60 ans	F	Direction	Urbanisme	Ecole d'ingénieur interne aux collectivités territoriales, formation continue en urbanisme
Services de l'Etat	50 ans	F	Chargé de mission	Aménagement, durable	Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, génie civil
Services de l'Etat	35 ans	H	Direction	Aménagement, environnement, durable	Polytechnicien, Ingénieur des Mines
Organisme d'aménagement et d'urbanisme (études)	45 ans	F	Architecte conseil	Urbanisme, environnement	Architecte
Organisme d'aménagement et d'urbanisme (études)	35 ans	F	Direction	Urbanisme, environnement	Architecte - urbaniste
Organisme d'aménagement et d'urbanisme (études)	55 ans	F	Direction	Environnement, durable	DESS Aménagement et gestion de l'espace, Génie de l'environnement
Organisme d'aménagement et d'urbanisme (action opérationnelle)	45 ans	H	Direction	Urbanisme, durable	Architecte
Organisme d'aménagement et d'urbanisme (action opérationnelle)	60 ans	H	Chef de projet	Aménagement	<i>Non renseigné</i>
Organisme d'aménagement et d'urbanisme (action opérationnelle)	40 - 45 ans	F	Chef de projet	Aménagement	Ecole Spéciale des Travaux Publics, Ecole de gestion, management
Organisme d'aménagement et d'urbanisme (action opérationnelle)	50 ans	F	Direction	<i>non précisé pour respect d'anonymat</i>	<i>Non renseigné</i>
Organisme d'aménagement et d'urbanisme (action opérationnelle)	25 - 35 ans	H	Chargé de mission	<i>non précisé pour respect d'anonymat</i>	Management public et gouvernance territoriale, Master en qualité environnementale

La cohorte d'acteurs institutionnels en charge de l'urbanisme à Marseille étant relativement restreinte, nous ne pouvons, pour des raisons d'anonymat, figurer l'ensemble des caractéristiques des personnes interrogées. Le type de structures au sein desquelles celles-ci évoluent a notamment volontairement été simplifié afin d'éviter que des recoupements avec les citations employées dans le corps du texte ne puissent conduire à l'identification de leurs auteurs.

Deuxième population d'enquête – récits et vécus du secteur d'étude

qui	sexe	âge	Type d'échange	catégorie
Président d'association de quartier en lien avec les institutions	H	80 ans	Entretien	Associatif - habitant
Président d'association de quartier en lien avec les institutions	H	84 ans	Entretien	Associatif - habitant
Responsable d'association de quartier	H	63 ans	Entretien	Associatif – habitant du quartier
Responsable d'association de quartier	F	55 ans	Entretien	Associatif – ancien habitant
Commerçant	H	Environ 35 ans	Entretien	Commerçant
Commerçant	F	Environ 40 ans	Entretien	Commerçant
Commerçant	H	Environ 35 ans	Entretien	Commerçant
Professionnel éducatif dont la structure se situe sur le secteur	H	Environ 60 ans	Entretien	Professionnel
Professionnel éducatif dont le périmètre d'intervention recouvre le secteur	F	Environ 25 ans	Après-midi de rencontres + Entretien	Professionnel
Professionnel dont la structure éducative et culturelle se situe sur le secteur	H	Environ 45 ans	Entretien	Professionnel
Professionnel dont la structure culturelle se situe sur le secteur	H	Environ 50 ans	Entretien	Professionnel
Architecte ayant travaillé à la construction de l'îlot M5	F	30-35 ans	Entretien téléphonique	Professionnel extérieur
Professionnel médical ayant exercé sur le secteur jusqu'en 2000 et ayant grandi dans le quartier	F	50 ans	Entretien téléphonique	Ancien professionnel
Habitant de l'îlot M5 exerçant une activité sur site	F	40-50 ans	Entretien téléphonique	Professionnel - habitant
Ancien habitant de l'îlot M5 ayant exercé une activité sur site	H	40 ans	Échange téléphonique	Professionnel - habitant
Habitante de la rue de la République	F	Environ 70 ans	Après-midi de rencontres	Habitante du quartier
Ami d'un commerçant	H	Environ 35 ans	Présent à l'entretien réalisé avec un commerçant	Habitant du quartier
Mères de famille	F	De 30 à 45 ans	Après-midi de rencontres	Habitant
Père de famille	H	53 ans	Après-midi de rencontres	Habitant
Passant	H	Environ 40 ans	Microtrottoir Baussenque	Habitant
A.	F	13 ans	Discussion lors d'une après-midi de rencontres	Habitant - enfant
R.	H	8 ans	Echanges lors de deux après-midis de rencontre, microtrottoir Baussenque	Habitant - enfant
S.	H	6 ans	Echange lors d'une après-midi de rencontre	Habitant - enfant

Grilles d'entretiens

Grille type – représentations de la *ville durable*

Propos introductif

Je travaille sur la ville durable et j'étudie plus particulièrement le cas de Marseille.

L'entretien se déroulera en **deux temps** :

1. Une 1^{ère} partie générale sur votre **activité et les liens avec la ville durable**
2. Et une deuxième partie davantage tournée sur le cas de **Marseille**

I. Activité professionnelle et « ville durable »

1. Pouvez-vous me présenter brièvement **vos institution** et **vos missions** au sein de cette institution ?
 - Depuis **combien de temps** occupez-vous ce poste ?
2. Selon vous, **qu'est-ce qu'une ville durable** ?
3. **Comment** cette notion est-elle **apparue** dans votre activité professionnelle ?
 - par une institution ? par un objet ? à travers une opération ?
 - **quand** est-elle apparue ?
4. En quoi l'introduction des préoccupations autour de ce que l'on appelle « durable » **change-t-elle, ou non, vos pratiques professionnelles** ?
 - À **quel niveau** ? méthode, outils, partenaires associés, temporalité, procédure ? ...
 - **Comment** ? évolution de la manière de travailler avec vos partenaires ? au sein de votre structure ?
 - Qu'est-ce qui est à l'**origine de ces changements** ? thématiques nouvelles, réglementations, financements, politique d'entreprise...
5. Ces évolutions vous ont-elle demandé (ou vous demandent-elles) **d'acquérir des compétences** particulières ?
 - Si oui, comment vous **formez-vous** en la matière ?
 - Puis-je à cette occasion vous demander quelle est votre **formation initiale** et en **quelle année** avez-vous obtenu votre diplôme ?
6. Quelles sont vos **sources d'information** dans le domaine de la *ville durable* ?
 - Faites-vous partie de **réseaux** ?
 - De quels **appuis techniques ou scientifiques** bénéficiez-vous ?
 - Lisez-vous la **revue Urbanisme** ?
7. Quelles sont vos sources **d'inspirations** ?

- **à partir de quoi** construisez-vous vos interventions ? **Modèles** (au sens large) mobilisés
 - mais aussi **art, ressenti, souvenir** ? autres sources de **motivations** ?
 - Avez-vous des **engagements** autres que professionnels en lien avec ce qui peut être qualifié de « durable » ?
8. Quelles sont, pour vous, les **réalisations concrètes** réussies dans le domaine de la ville durable ?
- **En quoi** sont-elles réussies ?
 - En quoi peuvent-elles ou non être **transposables** ?

II. Marseille et le modèle de développement durable méditerranéen

9. Quels sont, selon vous, les **enjeux** en matière de *ville durable* à **Marseille** ?
- Quelles sont les **solutions** envisagées ?
10. Quels sont, selon vous, les **atouts** de Marseille en termes de *ville durable* ?
11. Au contraire, quelles sont les **difficultés** de Marseille en termes de *ville durable* ?
12. Parmi les **réalisations concrètes** dans le domaine de l'urbanisme à **Marseille**, quelles sont celles qui vous semblent relever de la *ville durable* ?
13. Avez-vous entendu parlé du fait que Marseille se positionne comme **modèle méditerranéen de ville durable** ?
14. **Comment** cette idée de **modèle méditerranéen** a-t-elle émergé ?
- **à quelle occasion** ?
 - **qui** l'a mise en avant ? qui porte ce discours ?
15. Que signifie pour vous un **modèle méditerranéen** de développement durable ?
- Sur quoi doit-il **s'appuyer** ? quels partenariats ? quelles connaissances scientifiques et techniques ?
 - Sur quoi **repose** la **spécificité** revendiquée ? sur quoi **porte-t-elle** ?
 - En quoi **l'approche à avoir de la ville** est-elle différente ?
16. Quels sont, parmi vos **savoir-faire**, ceux qui vous semblent pouvoir être transposés et utilisés pour mettre en œuvre un **modèle méditerranéen de ville durable** ?
17. Qu'est-ce qui pourrait, selon vous, **symboliser la ville durable méditerranéenne** ?
18. De quelle ville méditerranéenne vous **sentez-vous proche** ?

Qui me conseilleriez-vous de rencontrer sur le sujet ? Etes-vous intéressé(e) par un **retour** sur mon travail ?

Grilles d'entretien – extension de l'opération Euroméditerranée

Les grilles d'entretien relatives à d'éventuelles évolutions de pratiques engendrées par le projet d'extension de l'opération Euroméditerranée (labellisé « écocité ») ont différé en fonction de chaque interlocuteur. Elles ont notamment été retravaillées selon le poste et la structure des personnes rencontrées. Les guides ainsi réalisés n'ont, la plupart du temps, pas été suivis dans leur intégralité, connaissant des adaptations au fil des échanges.

Présentation

1. Pouvez-vous rapidement me présenter vos **missions** à Euroméditerranée ?
Depuis quand les exercez-vous ?
2. Quelle **formation** en matière de *développement durable* avez-vous ?
3. Quelle est selon vous la **particularité de la ville** comme application du *développement durable* ?

Euroméditerranée et ville durable

4. En quoi l'opération **Euroméditerranée** contribue-t-elle à construire la **ville durable** ?
Quelle est la **politique de développement urbain durable** d'Euroméditerranée ?
5. Quelles sont les **réalisations** de l'opération Euroméditerranée qui peuvent être **rattachées à la ville durable** ? Pourquoi ?
6. Existe-t-il une **évolution** dans la manière d'**intégrer le développement durable** au sein de l'opération Euroméditerranée ? Si oui laquelle ?
Thématique, phase de réflexion, partenaires associés
7. Quels sont ou quels ont été les **déterminants** de ces évolutions ?

Secteur d'étude, autour des rues d'Hozier et Massabo et ville durable

8. Quels sont selon vous, les **enjeux** en matière de **ville durable** sur ce secteur ?
9. Sur le secteur des **rues d'Hozier et Massabo**, **comment** la volonté de répondre au **développement durable** s'est-elle traduite ?
10. La construction du **collège IZZO** vous semble-t-elle pouvoir être rattachée à la notion de **ville durable** ? Si oui, comment ?
11. L'**îlot M5** participe-t-il à la construction de la **ville durable** ? Si oui comment ?
12. La problématique de la **ville durable** est-elle entrée en ligne de compte dans les choix opérés autour du théâtre de la **Minoterie** ? Si oui, comment ?
13. La construction de l'immeuble « **Cœur Joliette** » a-t-elle bénéficié d'une **réflexion en matière de ville ou de développement durable** ? Si oui, comment cela s'est-il traduit ?
14. Comment les **habitants** ont-ils été associés à ces réalisations ?

Extension de l'opération Euroméditerranée

15. Quels sont les **enjeux** en matière de **ville durable** sur l'extension ?
 16. L'extension de l'opération est présentée comme un « **laboratoire de la ville durable méditerranéenne** », qu'est-ce **que** cela **signifie** pour vous ?
 17. **Comment** cela **se traduit-il** concrètement dans le projet ?
Forme, thématique, partenaires...
dans sa **conception** ? Et dans sa **mise en œuvre** ?
 18. L'obtention du **label Ecocité** a-t-elle eu une influence sur le **projet**, que ce soit en terme de conception, de nature... ? Si oui, laquelle ?
 19. L'obtention du **label Ecocité** influence-t-elle les **pratiques** ? Si oui comment ?
 20. Comment les **habitants** sont-ils **associés** au projet d'extension ? À quel **moment** ?
Qui ? Sur **quoi** ?...
 21. Percevez-vous une **évolution des pratiques** sur le périmètre d'extension, **en relation avec les enjeux de la ville durable** ? Si oui la ou lesquelles ?
Si oui, **à quoi** cette évolution est-elle **due** ?
 22. De manière générale, qu'est-ce qui pourrait, selon vous, encore être **amélioré** en matière de *ville durable* ? **Comment** ?
-

Présentation

1. Pouvez-vous rapidement me présenter vos **missions** ?
Depuis quand les exercez-vous ?
2. Ces missions **ont-elles évolué** au cours de l'opération Euroméditerranée ? Si oui de quelle manière ?

Secteur autour des rues d'Hozier et Massabo

3. **Comment connaissez-vous** les **populations** du secteur des rues d'Hozier et Massabo ?
4. Comment ces populations ont-elles **évolué** dans le temps ?
5. Quels sont les **besoins**, selon vous, des **habitants** dans le secteur des rues d'Hozier et Massabo ?
6. Qu'a-t-il été **fait** de la part d'Euroméditerranée **en direction des habitants** dans le secteur des rues d'Hozier et Massabo ?
Quoi ? À quelle(s) **occasion(s)** ? **qui** ? Sur quels **sujets** ?
7. Comment les **habitants** ont-ils été **associés aux transformations** qui ont eu lieu sur ce secteur ?

À quelle **occasion** ?

Sur quels **sujets** ?

Qui a été invité ?

Quelle forme a pris cette association ?

8. Plus précisément, y a-t-il eu une **concertation** autour de la construction du **collège IZZO** ?
9. Les habitants ont-ils été associés lors de la construction de l'**îlot M5** ?
10. Autour de l'immeuble **cœur Joliette** ?
11. Autour du déplacement du **théâtre de la Minoterie** ?
12. Autour du déplacement de l'**hôpital** ?
13. Quelles sont, selon vous, les **conséquences de ces transformations** sur le secteur des **rues d'Hozier et Massabo** ?
14. Comment, selon vous, ces transformations **modifient-elles la vie des habitants** ?

Extension de l'opération Euroméditerranée

15. **Comment connaissez-vous** les **populations** sur le périmètre d'extension d'Euroméditerranée ?
 16. Quels sont les **besoins**, selon vous, des **habitants** sur ce secteur ?
 17. Qu'est-il **fait** de la part d'Euroméditerranée **en direction des habitants** dans le secteur de l'extension ?
Quoi ? À quelle(s) occasion(s) ? qui ? Sur quels sujets ?
 18. Comment les habitants sont-ils **associés** à l'**extension** du périmètre Euroméditerranée ?
À quelle **occasion** ? Sur quels **sujets** ? **Qui** ? Sous **quelle forme** ?
 19. Y a-t-il une **évolution des pratiques** d'association des habitants sur ce second périmètre ? Si oui, lesquelles ?
 20. De manière générale, la façon **dont les habitants sont associés** au projet a-t-elle **évolué** au cours de l'opération Euroméditerranée ? Si oui, **comment** ?
 21. Quels ont été les **déterminants** de ces évolutions ?
 22. Le fait que Euroméditerranée ait obtenu le **label Ecocité** et que l'extension du périmètre soit souvent présenté comme un **laboratoire de la ville durable méditerranéenne** joue-t-il sur la manière d'associer les habitants ? Si oui, comment ?
Thématique, partenaires, forme, phase d'association... ?
-

Présentation

1. Pouvez-vous me présenter rapidement **vos missions** ?
2. **Depuis quand** les exercez-vous ?
Sur quel poste étiez-vous au par **avant** ?

Finalisation de la ZAC Joliette

3. Quels sont les **aménagement**s encore à **finaliser** dans le cadre de la ZAC Joliette ?
4. Quels sont les **objectifs** poursuivis à travers ces aménagements ?
Comment **s'articulent-ils avec le reste** du projet **Euroméditerranée** ?
5. Quels **liens** ont été pensés entre ces aménagements et le **tissu urbain existant** ?
6. Comment les **habitants** sont-ils **associés** ou non à ces aménagements ?
7. Quels **compromis** ont dû ou doivent avoir lieu dans la finalisation de cette ZAC ?
Quelles en sont leurs **conséquences** ?
8. L'obtention du label **Ecocité** et la dynamique autour de l'extension d'Euroméditerranée **modifient-elles les pratiques autour de la finalisation de la ZAC** Joliette ?
Si oui, comment ? Thèmes, partenaires, méthodes...
9. Est-ce que la notion de **ville durable** entre **en compte** dans la manière de **concevoir** la finalisation de la ZAC Joliette ? Si oui comment ?
10. Est-ce que la notion de **ville durable** entre en compte dans sa **mise en œuvre** ? Si oui comment ?

Déplacement du théâtre de la Minoterie

11. Comment le **déplacement du théâtre** de la Minoterie a-t-il été **décidé** ?
12. Quel **rôle** a joué **Euroméditerranée** dans ce **déplacement** ?
13. Quels étaient les **objectifs** poursuivis dans ce déplacement ?
14. Comment son **relogement** place de la Méditerranée s'est-il **décidé** ?
15. Quels étaient les **enjeux** de ce relogement ?
16. Quels ont été les **compromis** qui ont dû être faits ? Pour quel **influence** sur le projet ?
17. Quelle **influence** pensez-vous que ce déplacement va avoir sur l'**activité du théâtre** ?

18. Est-ce que l'idée de **ville durable** est entrée en compte dans les **choix** qui ont été faits ?
Si oui, à quel(s) moment(s) et comment ?

Extension de l'opération Euroméditerranée

19. Quel **rôle** jouez-vous sur le périmètre d'**extension** d'Euroméditerranée ?
20. Quelles conséquences l'obtention du label **Ecocité** a-t-elle sur les **pratiques** dans ce secteur ?
21. L'extension d'Euroméditerranée est annoncée comme **laboratoire de la ville durable méditerranéenne**, comment cela se traduit-il **concrètement dans la manière de concevoir le projet urbain** ?
22. Comment cela se traduit-il **dans sa mise en œuvre** ?
Modification des **thématiques** prises en charge ? Des **partenariats** ? Des **méthodes** ? Des **outils** ? De la participation des **habitants** ?...
23. Comment les **habitants** sont-ils associés ?
À quels moments ? Sur quelles thématiques ?
24. Qu'est-ce qui vous semble relever de la **ville durable** dans ce qui est conçu ou mis en œuvre au niveau du périmètre d'extension d'Euroméditerranée ?
-

Présentation

1. Pouvez-vous me présenter rapidement vos **missions** ?
2. **Depuis quand** travaillez-vous à ... ?
Que faisiez-vous **avant** ?
3. Avez-vous une **formation particulière** en matière de **ville durable** ? Si oui laquelle ?
4. Depuis quand travaillez-vous sur l'**extension** d'Euroméditerranée ?

Extension de l'opération Euroméditerranée

5. Où en est le projet d'extension ?
6. Qu'est-ce qui vous semble **particulier** au travail sur ce secteur ?
Thématiques, partenaires, territoire, méthodes...
7. Qu'est-ce qui **diffère** par rapport aux **méthodes de travail** utilisées sur le périmètre initial de l'opération Euroméditerranée ?
8. Qu'est-ce qui **diffère** en terme de **pratiques** par rapport au le périmètre initial de

l'opération Euroméditerranée ?

9. Qu'est-ce qui **diffère** ou pas en termes d'**objectifs** par rapport au périmètre initial de l'opération Euroméditerranée ?
10. **A quoi sont dues ces différences** selon vous ?
11. Qu'est-ce qui relève, selon vous, de la **ville durable** sur ce projet ?
12. La labellisation Ecocité joue-t-elle sur la manière de **concevoir** ce projet ? Si oui comment ?
13. La labellisation Ecocité joue-t-elle sur la **mise en œuvre** de ce projet ? Si oui comment ?
14. Les **habitants** sont-ils associés au projet ? Sous quelle forme ? À quel(s) moment(s) ?

Périmètre initial de l'opération Euroméditerranée et secteur d'étude

15. En quoi le **périmètre 1 d'Euroméditerranée** peut-il être rattaché ou non à la **ville durable** ?
 16. Que savez-vous du **secteur autour des rue d'Hozier et Massabo** ? puis *discussion ouverte*
-

Grilles d'entretien – secteur d'étude

Les grilles d'entretien ont été adaptées en fonction de chaque « type » d'interlocuteur (association d'habitants, commerçants, professionnels exerçant sur le secteur). Elles ont également connu quelques ajustements au gré des connaissances dont nous disposions quant aux qualités et à l'histoire des personnes rencontrées. Nous ne les présenterons donc pas toutes. Les guides retranscrits ci-dessous ont dès lors valeur d'exemple. Ils donnent un aperçu des canevas à partir desquels les échanges ont effectivement été conduits. Les entretiens réalisés auprès des commerçants se sont notamment déroulés de manière beaucoup moins formelle que ceux effectués auprès des autres personnes. La grille correspondante présente de ce fait un caractère essentiellement indicatif.

Association, présentation et insertion sur le secteur

1. Pouvez-vous me **présenter** brièvement votre **association** ?
Périmètre d'action, principaux axes de travail, partenariats...
2. **Depuis quand** êtes-vous **président** ou **membre** de cette association ? Qu'est-ce qui a **motivé votre engagement** au sein de cette structure ?
3. **Depuis quand** l'association est-elle installée dans le **secteur** ? Qu'est-ce qui fait qu'elle s'est installée là ?

Le secteur et ses engagements

4. Pouvez-vous me faire un **bref historique** de l'évolution du secteur des rues d'Hozier et Massabo ?
Quels ont été les événements ou les moments **marquants** ?
5. Comment décririez-vous **la vie dans le secteur** des rues d'Hozier et Massabo ?
6. Comment décririez-vous la **circulation** dans cette partie de ville ? Comment la **ressent-on** quand on y vit ?
Qui circule et pour quoi faire ? Le stationnement ?
7. A quoi les **habitants** sont-ils, selon vous, **attachés** dans ce secteur ?
Paysage, relations sociales, bâtiments, fonctions urbaine...
8. Quelles sont les principales **actions** de votre association dans le secteur des rues d'Hozier et Massabo ?
Quelles **revendications** portez-vous ? Concrètement comment faites-vous pour les faire entendre et aboutir ? **Avec qui** travaillez-vous ? Comment ?

Collège IZZO

9. Qu'est-ce qui se situait **au par avant** à l'emplacement actuel du collège ? Et quel **rôle**

cette structure jouait-elle dans le fonctionnement du secteur ?

10. Qu'est-ce que la construction du **collège** est venue **modifier** ou non ? Quel rôle le collège joue-t-il dans la **vie de tous les jours** des habitants ?

Ilot M5

11. Qu'est-ce qui se trouvait à cet endroit **avant** ? Et quel **rôle** cette structure jouait-elle dans le fonctionnement du secteur ?
12. Quelle **influence** a eu la construction de l'îlot sur la vie dans le secteur des rues d'Hozier et Massabo ?
13. Quand l'îlot a-t-il été **fermé** sur le quartier ? Est-ce que le fait que cette résidence soit fermée **joue sur la vie du quartier** ? Si oui, comment ?
14. Quelle influence l'ouverture de la **crèche** a-t-elle ?
15. Idem pour l'**antenne Habitat 13** ? était-elle là avant ?
16. Comptez-vous des **habitants de l'îlot dans votre association** ? Si oui, quelles sont leurs motivations ? Si non pourquoi selon vous ?

Hôpital Desbief

17. Quel **rôle** joue actuellement l'hôpital pour le secteur dans lequel il est implanté ?
18. Que pensez-vous de son **déplacement** ?
19. Quels sont les **enjeux** associés à ce déplacement ?

Théâtre de la Minoterie

20. Connaissez-vous le théâtre de la **Minoterie** ?
21. **Les gens du quartier fréquent-ils** le théâtre ? Si oui, à quelle(s) occasion(s) ?
22. Que pensez-vous de son **déménagement** place de la Méditerranée ? Quelles en seront selon-vous les **conséquences** sur le fonctionnement du quartier ?

Perspectives générales

23. Voyez-vous d'**autres transformations** dont vous voudriez me parler ?
Cœur Joliette, nouveaux **HLM** de la rue Massabo...
24. Êtes-vous **associés** à ces transformations ? Si oui, quand et comment ?
25. Quelles **revendications** avez-vous portées quant à ces aménagements ? Ont-elles été **entendues** ? Pourquoi ?
26. Que **cherchez-vous à faire passer** comme message ?
27. De manière générale, quelles **influences** ont les **aménagements récents** sur le fonctionnement du secteur des rues d'Hozier et Massabo ?
28. Quelles sont selon vous, les **risques des transformations** en cours ?
29. Au contraire, quelles **opportunités** offrent-elles ?

Exemples de grille d'entretien auprès de professionnels

Théâtre de la Minoterie

Le théâtre et son implantation

1. **Quand** le théâtre s'est-il installé dans ces locaux ? À quelle **occasion** ?
Comment s'est fait le **choix de cette localisation** ?
2. Au moment de la transformation de **la Minoterie en théâtre**, quels ont été les **partis pris** et les choix faits en terme **d'aménagement** ? Pourquoi ?
Ces choix jouent-ils sur le **fonctionnement** du théâtre ? Si oui, comment ?
Ont-ils une influence sur les **créations** ?
3. Quels sont, à l'heure actuelle, vos liens avec votre **environnement urbain adjacent** ? Comment votre **insertion urbaine influence** (ou non) votre activité ?
4. D'où vient votre **public** ?

Le déménagement

5. **Quand et comment avez-vous appris** que la mairie voulait vendre le terrain sur lequel se trouve la Minoterie ?
Cette opération était-elle **initialement prévue** dans le projet Euroméditerranée ? Si non, comment a-t-elle été décidée selon vous ?
6. Que vous a-t-il été **dit ou proposé alors** ?
Simple « expulsion » ? propositions de relogements ? Si oui, où et dans quelles conditions ?
7. Pouvez-vous me **raconter les mobilisations** qui se sont déroulées autour de ce déplacement ?
Qui y participait ? Quelles étaient les **revendications** ?
8. **Quand** avez-vous décidé de poser un **recours** auprès du tribunal administratif ?
Pourquoi ?
9. Quelles en ont été ou en sont encore, selon vous, les **conséquences** ? Comment ce geste a-t-il été **perçu** par la mairie ? Par Euroméditerranée ?

Le relogement

10. Comment la **solution du relogement au niveau de la place de la Méditerranée** a-t-elle émergé ?
Comment se sont déroulées les **négociations** ? Entre **qui** ont-elles eu lieu ? À quelles **occasions** ?
11. **Avant** l'enjeu de votre relogement, aviez-vous des **relations avec l'établissement public Euroméditerranée** ? Si oui, de quelle nature (partenariat, information,

- participation...) ? Sur quel(s) type(s) de projet ? Avec qui (personnes, services...) ?
12. Quelles ont été vos **exigences** par rapport à ce déplacement ? Ont-elles été **entendues** ?
- Sur quoi et comment un ou des **compromis** ont-ils pu avoir lieu ?
13. La **solution** finalement trouvée vous semble-t-elle **satisfaisante** et pourquoi ?
14. Ce déplacement **modifiera-t-il**, selon vous, vos **relations avec votre environnement urbain** ? Si oui, comment ? Va-t-il changer votre public ?
15. **Concrètement**, comment le **relogement** va-t-il se dérouler ?
- Combien de **temps** va-t-il prendre ?
- Va-t-il générer une **interruption** d'activité ? Si oui, quelles en sont les conséquences ?
16. Les locaux du théâtre abritent de **multiples activités**. Pouvez-vous me les citer et en retracer un **bref historique d'installation** ?
- Qu'apportent-elles**, selon vous, au fonctionnement du théâtre ?
17. Le relogement permet-il le transfert et le **maintien de ces fonctions** ?
- Si non, que vont faire les structures délogées ? Ont-elles trouvé de nouveaux hébergements ? Si oui, où ?
- Quelles vont être, **pour ces structures**, les **conséquences** de ce déplacement ?
18. Quels sont les **points positifs de ce relogement** ?
19. A contrario, **qu'estimez-vous perdre** à ce déplacement ? Quels en sont les inconvénients ?
-

Collège IZZO

Certaines questions ont été modifiées pour préserver l'anonymat de la personne rencontrée.

Présentation

1. **Depuis quand** exercez-vous au sein du **collège IZZO** ?
2. **Où** étiez-vous **avant** de venir exercer au collège IZZO ?
Le fait d'occuper cette fonction au sein de ce collège a-t-il été un **choix** ? Si oui, qu'est-ce qui l'a **motivé** ?
3. En dehors de vos fonctions professionnelles, avez-vous un **attachement particulier à ce quartier** ?

Geste architectural

4. La construction du collège a été voulue comme un **geste architectural marquant**, cela vous semble-t-il **avoir eu des conséquences** sur la vie de l'établissement ? Si oui lesquelles ?

Et cela en a-t-il **encore** ?

5. Le bâtiment du collège reprend des **conteneurs** dans son architecture. En dehors de cette présence symbolique, **l'histoire** du quartier dans lequel le collège est implanté vous semble-t-elle **présente** dans la vie de l'établissement ? À travers quoi ? comment cela se manifeste-t-il ?

Vie du collège et fonctionnement avec le reste du quartier

6. Comment le **redécoupage des sectorisations** a été effectué avec l'ouverture du collège IZZO ?
Quel est le « **bassin de recrutement** » actuel du collège ?
Où étaient **sectorisés** les habitants des **rues d'Hozier et Massabo avant** ?
7. Quelles sont les **dynamiques créées autour du collège** ? (activité périscolaire, lien avec des associations du quartier...)
Quel rôle jouent-elles dans la vie du collège ? Quelle **place** leur donnez-vous ?
Quels sont les **objectifs** développés ? Pourquoi ? Et quels en sont selon vous, les **résultats** ?
8. **A quoi tiennent ces dynamiques** ? Importance des locaux permettant de les accueillir, qui les initie...
9. L'**ouverture du collège** en dehors des temps scolaires vous semble-t-elle avoir eu (ou non) une **influence** sur la rue d'Hozier et plus largement sur le quartier ? De quelle manière ?
10. **Comment les élèves se rendent-ils au collège** : à pieds, en transport en commun, en deux roues, accompagnés par les parents en voiture ?
11. La **place d'Espercieux** joue-t-elle un rôle dans le fonctionnement du collège ?

Conséquences et influences éventuelles de la labellisation HQE

12. Le bâtiment du collège est labellisé **HQE**. Cette particularité de construction **se ressent-elle** ?
Si oui, dans quel **domaine** et quelles en sont les **conséquences concrètes** ?
Confort, Esthétique, budget de fonctionnement du collège (et quelles conséquences en rétroaction alors ?)...
13. Comment ces **conséquences concrètes évoluent-elles** dans le temps ?
14. Les **équipements sportifs** ont-ils été conçus dans une logique similaire ?
15. Les **personnes qui pratiquent** le bâtiment **savent-elles** qu'il est **HQE** ? Si oui, quelle importance y accordent-elles ?
16. Votre établissement est classé « **ambition réussite** ». Dans ce cadre, le fait que le

bâtiment soit **particulier** joue-t-il un rôle ? Si oui, en quoi ?

Est-ce que le fait qu'il soit **HQE** entre en ligne de compte ?

Perception du collègue

17. De manière générale, quelle **perception** les **élèves** ont-ils, selon vous, du bâtiment ?

Plus largement de leur collègue ?

Même questions pour les **parents** ?

Les **habitants** ?

Les **partenaires** ?

18. Sur quels critères, les **professeurs choisissent-ils**, ou non, ce collègue ?

La dimension **HQE** entre-t-elle en ligne de compte ?

19. Y a-t-il une **évolution** des perceptions du collègue au fil des années ? Si oui la ou lesquelles ?

Commerçants

1. **Depuis quand** êtes-vous installé dans ce local ?

2. **Où** exerciez-vous au par **avant** ? **Pourquoi** avez-vous quitté votre précédent emplacement ?

3. **Comment** vous êtes-vous **installé ici** ? Comment avez-vous choisi la rue d'Hozier ?

4. Êtes-vous **satisfait** ? Pourquoi ?

5. D'où viennent vos **clients** ?

Anciens, nouveaux habitants, travailleurs du boulevard de Dunkerque

6. Les **nouvelles constructions** autour ont-elle une **influence** sur votre activité ? Si oui, laquelle ?

7. La construction des nouveaux immeubles vous a-t-elle apporté de nouveaux clients ?

Ces clients sont-ils différents des anciens ? si oui, en quoi ?

Les gens qui travaillent sur le secteur viennent-ils chez vous ?

8. Que pensez-vous de l'**évolution du secteur** ?

9. Êtes-vous **associé** à ces évolutions ? Si oui comment ?

10. Avez-vous des revendications par rapport à ces évolutions ? Si oui lesquelles ?

11. Comment les faites-vous entendre ?

Des questions ont, dans les faits, également été posées quant aux déplacements du théâtre de la Minoterie et de l'hôpital Desbief, ainsi que sur le collègue IZZO (perception et influence sur la vie du secteur).

Descriptif des lignes de bus desservant le secteur d'étude

- Ligne 31 : Canebière Bourse – Les Aygalades. D'une fréquence d'environ 10 à 12 minutes entre deux passages, cette ligne rejoint notamment le quartier de la Belle de Mai par le boulevard de Strasbourg, puis Saint-Joseph et Le Castellas.
- Ligne 32 : Canebière Bourse – majoritairement Faculté Saint-Jérôme et plus épisodiquement La Batarelle. Le temps entre deux bus oscille globalement entre 8 minutes aux heures de déplacement domicile-travail ou domicile-enseignement et majoritairement 15 minutes en dehors de ces horaires. Le trajet, après avoir desservi les secteurs Strasbourg, National et Belle de Mai, joint plusieurs grands ensembles au niveau de Saint-Barthélémy, du Merlan (comme les Oliviers, la Busserine...).
- Ligne 70 : Canebière Bourse – Lycée Saint-Exupéry. Sa fréquence est principalement de 8 minutes avec des temps d'attente qui peuvent être réduits à 6 minutes aux horaires de déplacements pendulaires. Cette ligne traverse le périmètre d'extension de l'opération Euroméditerranée et borde les quartiers de la Villette, Saint-Mauront par l'avenue Roger Salengro et le boulevard de Lesseps, des Crottes par les rue de Lyon et avenue F. Zoccola, de la Cabucelle et de la Calade par le chemin de la Madrague Ville.
- Ligne 89 : Canebière Bourse – Le Canet. D'une fréquence d'environ 10 minutes, le bus 89 traverse les secteurs Colbert, Sainte-Barbe, puis l'avenue Camille Pelletan, les boulevards de Strasbourg et National, les ensembles Félix Pyat avant de rejoindre les Arnavaux par Bon secours et le chemin de Gibbes.
- Ligne 35 : Joliette – Estaque Riaux / Plages de Corbières. Le temps d'attente entre deux passages varie globalement de 15 à 20 minutes. Le trajet suit le littoral, de la place de la Joliette jusqu'aux Riaux. Le terminus est décalé aux plages de Corbières les mercredi et périodes de vacances. L'été, la fréquence est légèrement augmentée l'après-midi avec un intervalle de 12 minutes.
- Ligne 49 : Métro Vieux Port – Réformé Canebière. L'attente entre deux bus est au mieux de 13 minutes aux heures de déplacement pendulaires. Elle est ensuite de 15 minutes avec des périodes de 25 minutes dans les heures les plus extrêmes. Alors que les autres lignes de bus démarrent avant 5 h du matin et terminent vers 21 h, celle-ci débute à 6 h au Vieux Port et 5 h 30 dans l'autre sens. La desserte vespérale s'achève également de manière plus précoce. Aucun départ n'est enregistré après 19h50, soit environ une heure avant les autres lignes. La ligne 49 dessert une grande partie des secteurs populaires du centre ville : Joliette, Montolieu, Forbin, Strasbourg, Belle de Mai, avant de redescendre par l'avenue Camille Flammarion vers le pôle d'échange des Réformés.
- Ligne 55 : Joliette-Roucas blanc. La fréquence de desserte est globalement de 15 minutes. Le trajet suit la rue de la République, passe par le Vieux Port puis traverse les quartiers Saint-Victor et Bompard par le boulevard Tellène et le chemin du Roucas blanc.

Résumé

Derrière l'apparent consensus de l'application du registre de la « durabilité » à la ville, notre recherche contribue à analyser, dans une perspective critique, ce que recouvre la locution de *ville durable* dans le champ de l'urbanisme. Nos investigations reposent tout d'abord sur l'étude des modalités d'émergence de l'expression, conjuguée à l'examen du traitement dont la notion fait l'objet dans la littérature scientifique et professionnelle. A l'instar du rapport quasi consubstantiel dressé par Edgar MORIN (1999) entre méditerranéité et pensée complexe, nous avons choisi d'incarner notre approche au sein d'une ville méditerranéenne : Marseille. Nous analysons dès lors, à travers les représentations que les acteurs en charge de la fabrique urbaine se font de la *ville durable*, comment les éléments précédemment mis en évidence sont repris ou non, réinterprétés voire détournés et de quelle manière ils influencent leurs pratiques. L'enjeu réside dans la mise en regard de l'ensemble avec les conséquences matérielles, socio-spatiales et vécues des productions effectives. La dernière étape de notre recherche s'articule, pour ce faire, autour de la construction d'un cheminement exploratoire sensible ponctué d'observations et de récits d'habitants, au sein d'un secteur dont les principes de réalisation sont rattachés à l'idée de *ville durable*.

Notre parcours de thèse montre ainsi comment, exogène aux sphères de l'urbanisme, la notion de *ville durable* ne constitue pas un cadre suffisamment émancipateur et robuste pour permettre aux acteurs du champ de parvenir à un renouvellement des savoirs ni de s'affranchir des contraintes et tendances lourdes qui pèsent sur la fabrique de la ville. Il aboutit également à la proposition d'une démarche « écologique » permettant d'explorer *ce/ceux* sur *quoi/qui* pourraient reposer la ou plutôt les « durabilités » urbaines et comment. Celle-ci passe par un changement de rapport à l'existant et suppose une déhiérarchisation des regards, notamment de ceux portés sur la pauvreté. Mettant en exergue le caractère central des espaces publics, elle invite à penser la mise en œuvre comme une étape créatrice, véritable phase à part entière de l'élaboration du projet. Mais cette démarche doit surtout au fait de *tenir ensemble* (HACHE 2011) conceptualisations, représentations et effets des productions urbaines.

Abstract

Whilst there seems to be a consensus on the feasibility of applying sustainability thinking to town and city development, our research contributes to the critical understanding of the notion of a *sustainable city* within the field of urban planning. We will begin with a study of the modalities of the emergence of this term, combining it with an analysis of the ways in which the notion is used in professional and scientific literature. Following on from the quasi co-substantial correspondence drawn by Edgar Morin (1999) between "méditerranéité" and complex thinking, we have chosen to conduct our study by embodying our approach in the heart of a Mediterranean city. Considering the mental pictures conjured up by the notion of *sustainable city*, we then analyse the ways in which the elements of meaning previously highlighted are being used or not, interpreted, or even diverted, and how they influence decisions and actions. As the object of our work is the relationship between these and their material, socio-spatial and experiential impact, we then go on to conduct a sensitive exploration using observations and stories told by local residents within a sector in which actualisation principles are relating to the idea of *sustainable city*. This research shows how the notion of *sustainable city*, which is exogenous to the domain of urban planning, does not offer a sufficiently emancipating or robust framework to allow the development of new "knowledge and know-how" or to outweigh the constraints and forceful trends that hinder the development of the town.

This leads us to propose an "ecological" approach to explore what and whose contributions urban sustainability or rather sustainabilities might be built upon. Sustainability supposes a new relationship with existing reality including a paradigm shift challenging hierarchical attitudes, notably regarding poverty. Putting at the forefront the paramount importance of public spaces, this suggests that implementation must be included as a creative stage and not only as a technical one. Its main stance is one of "*holding together*" (HACHE, 2011) the conceptualisations, representations and effective realisations of urban developments.